THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

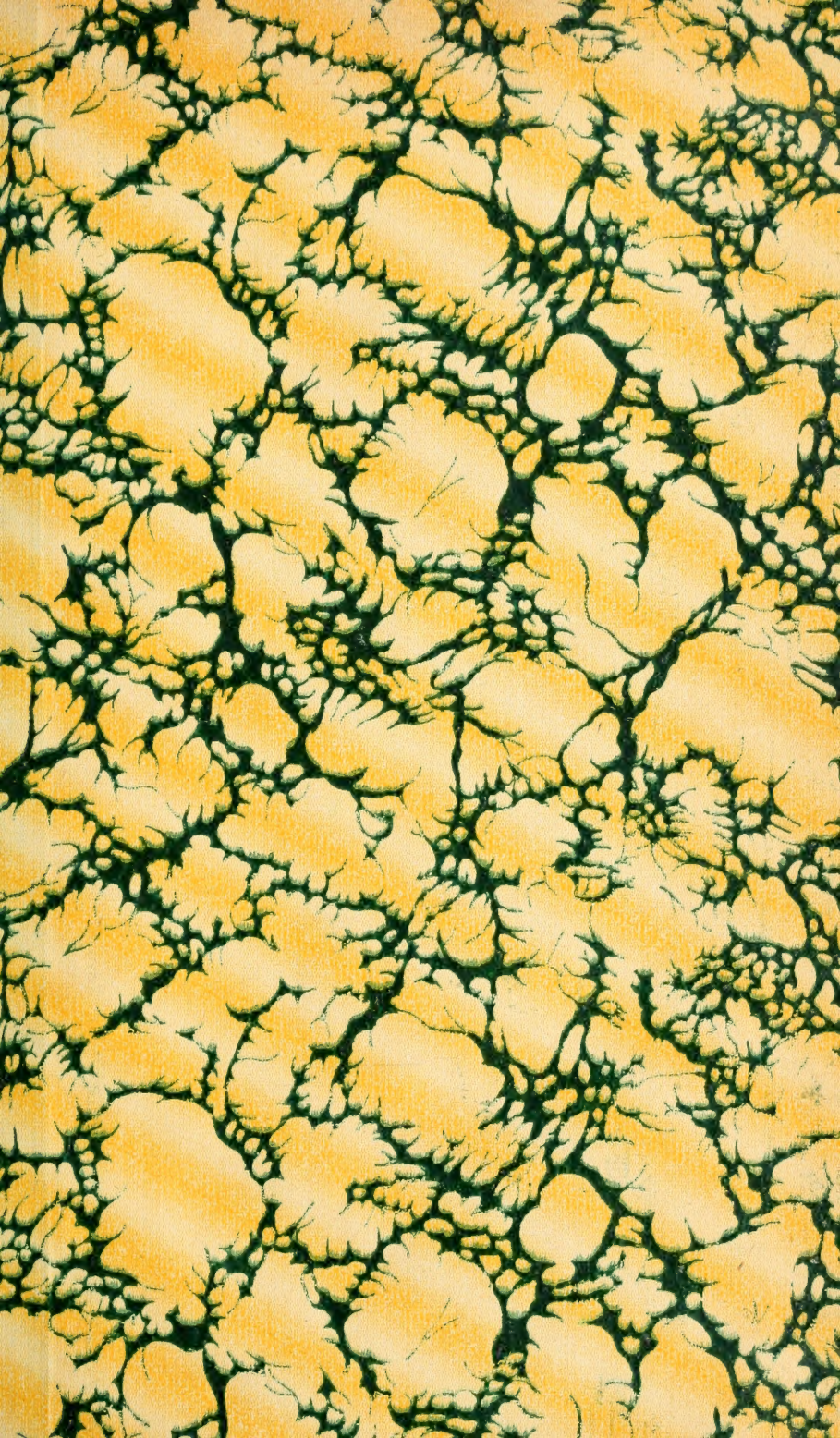

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXe SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A RODEZ, A ALBI

ET AU MANS,

EN 1863,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Compte-rendu du Congrès paraît, chaque année, au mois de mai. Le prix de la cotisation des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48.

CAEN, — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1864.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A RODEZ, A ALBI ET AU MANS,

EN 1863.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXe SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A RODEZ, A ALBI

ET AU MANS,

EN 1863,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48.

CAEN, — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1864.

THE J. PAUL G
LIBRA

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados.*

L. GAUGAIN, *Trésorier,* rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs nom, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. *DIVISION.*—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT.

ALLARD, banquier, à Dunkerque.
BERGEROT, maire, à Esquelbec.
BOITELLE (Édouard), banquier, à Cambrai.
BONVARLET (A.) fils, à Dunkerque.
BURY (l'abbé), chanoine, à Cambrai.
CABARET, receveur des finances, id.
* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
* COUSIN, ancien magistrat, avocat et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.
* CUVELIER (Auguste), à Lille.
DELATTRE, receveur municipal, à Cambrai.
DUPONT (A.), à Seclin.
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.
LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.
LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.
LEROY, archiviste, à Lille.
MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.
NYS, propriétaire, à Dunkerque.
* *Regnier* (Mgr.), archevêque de Cambrai.
ROTH, membre de la Société d'émulation, au château de Beauval, près Cambrai.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 30 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

* Sudre (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
Vallée (l'abbé), vicaire-général, id.
* Van-der-Crusse de Waziers, à Lille.
Vendegies (le comte Charles de), à Cambrai.
Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.
* Wilbert (Alc.), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

* Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Boulogne-sur-Mer.
Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
* Dovergne, à Hesdin.
Givenchy (Charles de), à St.-Omer.
Grigny (Alexandre de), architecte, à Arras.
Hagérue (Amédée de Beugny d'), au château de Sozingheim.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
Héricourt (d') fils, à Souchez.
Le Febvre (l'abbé F.), à Halinghem.
Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.
* *Linas* (le chevalier de), id.
* *Parisis* (Mgr.), évêque d'Arras.
Souquet (Gustave), vice-consul de Danemarck, à Étaples.
Vandrival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet, juge, à Amiens.

* Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation, à Abbeville.
* Corblet (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, à Amiens.
Cosette-Émont, propriétaire, id.
Dumas (Charles), filateur, à St.-Acheul-les-Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.
Ermigny (d'), à Péronne.
Fergusson-Faure, négociant, à Amiens.
Fergusson fils, id.
Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.
* Mennechet (Eugène-Alexandre),

juge au Tribunal civil, à Amiens.

* Prarond (Ernest), propriétaire, à Abbeville.

Vallois (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

* Danse, ancien président du Tribunal civil, id.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'Institution de St.-Vincent, à Senlis.

Marsy (Arthur de), élève de l'École des chartes, à Compiègne.

Mathon, archiviste, à Beauvais.

Ponthieux (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

Salomon, receveur des Douanes.

Voillemer, docteur-médecin, à Senlis.

* Vuatrin, avocat, à Beauvais.

Weil, architecte du Gouvernement, id.

2e. *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Dersu, juge au Tribunal civil de Laon.

* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Fèvre, officier du génie en retraite, à Soissons.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

Pécoul (Auguste-Louis), élève de l'École des chartes, membre de la Société de l'Histoire de France, au château de Villiers.

Piette, contrôleur principal des contributions directes, à Laon.

Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. l'abbé Tourneur, chanoine honoraire de Reims, archiprêtre de Sedan.

3e. *DIVISION.* — MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

Aubert (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

Bara (Mgr.), évêque de Châlons.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Cosquin, membre du Conseil général.

Counhaye, à Suippes.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

Fournier (l'abbé), doyen du Chapitre de Reims, archiprêtre de Notre-Dame, id.

Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

* *Gousset* (Mgr.), cardinal-archevêque de Reims.

Journiac, propriétaire, à Reims.

* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.

Menu (Henri), à Reims.

Nittot, membre du Conseil général, à Ay.

* Perrier, docteur en médecine, à Épernay.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnault, notaire et maire, à Fismes.

Robert, propriétaire, à Reims.
Savy, agent-voyer chef, à Châlons.
Simon, à Reims.
Sutaine (Henri), négociant, id.
Tortrat, architecte, id.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

Gast, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.
Vieillot, président du Tribunal civil et de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

4e. *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.
Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.
Auvray, architecte de la Ville, chef de division à la Mairie, id.
Auvray (l'abbé), curé de Moult.
* Baroche, receveur-général, à Caen.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.
Beaucourt (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.
* Beaujour, notaire, à Caen.
Beauval, agent-voyer, à Tilly-sur-Seulles.
* Bellefonds (Mme. la comtesse de), à Caen.
Belrose, à Bayeux.
Bertrand, député au Corps législatif, maire de Caen.
Besnou, juge au Tribunal civil, id.
* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.
Blangy (Auguste de), au château de Juvigny.
Bonnechose (de), à Monceaux.
Boscain, graveur, à Caen.
* Bouet, à Caen.
* Bougy (le marquis Olivier de), au château de Bougy.
Bourmont (le comte Charles de), à Caen.

* Brébisson (de), à Falaise.
* Bricqueville (le marquis de), à Gueron.
* Broglie (le prince Auguste de), à St.-Georges-d'Aunay.
Campagnolles (de), membre de l'Association normande, à Campagnolles, près Vire.
* Campion, avocat, chef de bureau à la Préfecture, à Caen.
* Caumont (de), id.
Caumont (Mme. de), id.
Chatel (Victor), à Valcongrain.
Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.
Choisy (de), à Caen.
Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
Cornulier (le comte de), à Caen.
Courty, avocat, id.
* Cussy (Ch. de), à La Cambe.
* Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.
* Dagallier, premier président de la Cour impériale, à Caen.
* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.
Daufresne, à Lisieux.
Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay.
* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, à Caen.
Delaunay, architecte, à Bayeux
Deschamps, architecte, à Caen.
Desfrièches (l'abbé), curé d'Ussy.
Deshayes, architecte, à Caen.
Desnoyers, avocat, à Bayeux.
* Desportes, ancien notaire, à Caen.
* Didiot (Mgr.), évêque de Bayeux et Lisieux.
Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, à Caen.
* Douesnel (Alexandre), député, à Bayeux.
Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.
Du Ferrage, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
* Du Moncel (le comte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.
Duplessis, vice-président du Tribunal civil, id.
Dupont, sculpteur, id.
* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur-général, id.
* Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados) et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.
Fournès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.
Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.
* Gaugain, propriétaire, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.
* *Guy*, ancien architecte de la Ville, id.
* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.
Huard (l'abbé), curé de St.-Vaast.
Labbé, juge, à Bayeux.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, id.
* La Mariouze de Prévarin (de), directeur des Domaines, à Caen.
* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.
Lamotte, architecte, à Caen.
Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution Ste.-Marie, id.
* *Le Bart*, maire de Baron.
* Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.
Le Bret (l'abbé), curé de Hottot-en-Auge.
* Le Cesne, propriétaire, à Hérouville.
Le Cordier, ingénieur, à Caen.
Le Court, avoué, à Pont l'Évêque.
Le Couvreur (l'abbé), curé de St.-Laurent, à Bayeux.
* Le Féron de Longcamp, docteur en Droit, à Caen.
* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.
* Le Provost de Launay, préfet du Calvados.
Létot, propriétaire, à Caen.
* Le Vardois fils, id.
* Lidéhard, propriétaire, id.
* Loir (l'abbé), procuré de Manerbe.
Magron (Jules), à Caen.
* Mallet, ancien notaire, à Bayeux.
Marcotte, architecte du département, à Caen.
Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.
Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, doyen d'Évrecy.
* Montgommery (le comte de), à Fervaques.
* Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen.
Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.
* Oilliamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.
Oilliamson (le comte Gabriel d'), id.
* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.
* *Olivier*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.
* Pannier, avocat, à Lisieux.
Paulmier, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

Pelfresne, architecte, à Caen.

* Pépin, docteur-médecin, à St.-Pierre-sur-Dives.

* Pierres (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.

Piquot (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

* Saint-Jean, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Target (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.

Theissier, avocat, à Vassy.

Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* Torsay (Mme. la comtesse de), à Mouén.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

Tranchant (l'abbé), curé de Jort.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), doyen de Morteaux-Coulibœuf.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte de Tocqueville, au château de Nacqueville.

Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Annoville (Michel d') maire, à Auderville.

* Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

Deschamps, D.-M.-P., à Torigny.

* Du Poerier de Portbail, à Valognes.

Gilbert (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Brix.

Noel, ancien maire, membre de l'Institut des provinces, à Cherbourg.

* Pongibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quénault, sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St.-Symphorien.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, membre du Conseil général, à Alençon.

* Barberay (de), au château de Matignon, à Essay.

Barbier de La Serre, garde-général des forêts, à Alençon.

* Beaurepaire (de), substitut du procureur impérial, ancien élève de l'École des chartes, à Alençon.

* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château, près d'Écouché.

Dagoury, sous-inspecteur des forêts, à Alençon.

Daigremont Saint-Manvieu fils, substitut du procureur impérial, à Mortagne.

* Falandre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Fay (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* Fleury (Édouard), juge, à Alençon.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfougeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat, id.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Longé.

Pati de Saint-Vincent, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

Anisson du Peron (le comte), au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

Bardet, docteur-médecin, à Bernay.

Barrey (le comte de), maire de Verneuil.

* Blosseville (le marquis de), député, au château d'Amfreville-la-Campagne.
* Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.
Bostenney (de), maire, à la Saussaye.
Bourdon (l'abbé), curé de Drucourt.
* Broglie (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.
Caresme (l'abbé), curé de St.-Germain, à Pont-Audemer.
Chennevière fils, à Louviers.
* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.
* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.
Goujon fils, au Vaudreuil, près Louviers.
Guillard (Émile), avoué, à Louviers.
Lair (Casimir), à St.-Léger-de-Rostes.
Lalun, architecte, à Évreux.
La Roncière Le Noury (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.
Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
* Le Métayer-Masselin, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.
* Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.
* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.
Malbranche, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.
Marcel (Léopold), adjoint au maire de Louviers.
Mariette, peintre-verrier, à Évreux.
Méry (Paul), id.
Montreuil (le baron de), ancien député, au château de Tierceville, près Gisors.
Petit (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.
Petit (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.
* Prétavoine, maire de Louviers.
* Quesné (Victor), au château de Montaure, près Louviers.
Renault, avocat, adjoint au maire de Louviers.
Rostolan (de), à Évreux.
Vigan de Cernières (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.
Ballin, directeur du Mont-de-Piété, id.
Baroche (Henri), avocat, à Rouen.
* *Barthélemy* père, architecte, id.
Barthélemy fils, architecte, id.
Baudicourt (Théodule de), id.

Bazile (Marcel), négociant, à Rouen.

Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.

Belzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

Boivin-Jenty, négociant, id.

* Bonet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

Bons (Eugène de), membre de l'Académie des Arcades de Rome, id.

Boucher, architecte, id.

* Bouel (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

Burel (l'abbé), vicaire de St.-Remi, à Dieppe.

Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.

Chadoux, entrepreneur, id.

Chaventré (Isidore), rue Martainville, 214, id.

* *Cheverauxx*, au château de Boscmesnil, près St.-Saëns.

Clogenson, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.

* Colas (l'abbé), chapelain de la Maison des Saints-Anges, à Rouen.

Courtonne, architecte, id.

Cusson, secrétaire-général de la Mairie, id.

David (Émile), propriétaire, à Rouen.

* Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

Delamare-Deloutteville, filateur, à Rouen.

Delaunay, professeur de peinture, id.

Dergny, propriétaire, à Grancourt.

Desbois, docteur-médecin, à Rouen.

* Des Boves, lieutenant de dragons, id.

Desmarest (L.), architecte en chef du département, id.

Desvé, propriétaire, id.

Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des sciences, conservateur de la section géologique au Collége de France, id.

Dieusy jeune, négociant, id.

* Duranville (Léon de), propriétaire, id.

* Ernemont (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Oct.), filateur, id.

Fleury (Charles), architecte, id.

Gaignoeux (B.), directeur d'assurances, id.

Gallet (Napoléon), apprêteur,

président du Conseil des Prud'hommes, à Rouen.

Gilles (P.), manufacturier, id.

Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur, à Rouen.

* Guériteau (l'abbé), aumônier du collége, à Dieppe.

Guerout, ancien notaire, à Rouen.

Hommais, avocat, id.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Lanchon (l'abbé), curé de St.-Godard, id.

Le Ber (Arsène), ancien notaire, id.

Le Blanc, greffier de la Maison centrale de Gaillon.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

Lecoupeur, docteur-médecin, à Rouen.

Lefort, avocat, id.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.

Leprince, au château de Lamberville, par Yvetot.

Leprovost, agréé, à Rouen.

Leseigneur, filateur, id.

* Lévy (Edmond), architecte, id.

Lizot, substitut du procureur impérial, à Rouen.

* Lucas (l'abbé), curé de Hanouard, près Cany.

Mabire, maire de Neufchâtel.

Mathon, conservateur de la bibliothèque de Neufchâtel.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Méraux (Amédée), artiste compositeur, à Rouen.

Mottet, filateur, id.

Osmont, architecte, id.

Palier, ancien manufacturier, id.

* Petiteville (de), propriétaire, id.

Pottier (André), conservateur du Musée d'antiquités et de la Bibliothèque publique, id.

Pouyer-Quertier, député, id.

Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

Quinet (Édouard), propriétaire, id.

Revel, avocat, id.

Rondeaux, ancien député, id.

Rowcliffe-Barker, fondeur, id.

Saint-Laurent (le comte Henri de), id.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, id.

Simon (Léopold), propriétaire, à Bures.

Thouroude-Danguy, constructeur, à Rouen.

5e. *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

ARAMON (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

ARRIBAULT, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme. veuve), rue Hautefeuille, id.

* AUBERT (le chevalier), rue d'Amsterdam, 39, id.

AURIAC (Eugène d'), de la Bibliothèque impériale, associé correspondant de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse, de la Société archéologique du Midi, rue du Bois, 22, à Neuilly.

BARBIER, employé au Ministère de la guerre, à Paris.

* BARTHÉLEMY (Anatole de), ancien sous-préfet, id.

* BARTHÉLEMY (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* BEAUFORT (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* BEAULNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* BELBEUF (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, à Paris.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

BLANCHE, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id.

BOISRENAUD (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.

* BONVOULOIR (Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* BOTTÉE DE TOULMON, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Olivier, 27, id.

BOUVENNE (Aglans), rue Jacob, 10, id.

BRUÈRE, curé de St.-Martin, id.

Bucaille (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 51, id.

* CAPELLI, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.

CARLIER (J.-J.), ancien agent de change, rue des Martyrs, 47, à Paris.

Cattois (le docteur), rue Cassette, 20, à Paris.

* Challes, rue de Londres, 52, id.

Chateau (Léon), directeur de l'Institution professionnelle d'Ivry.

* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

Chossote (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Coinde (J.-P.), membre de plusieurs Académies, à Paris.

* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.

* Cussy (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.

Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

Dardenne de La Grangerie (Albert), chef du bureau de la presse au Ministère de l'Intérieur, id.

David, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, id.

* De Bouis, docteur-médecin, rue du Faubourg-St.-Honoré, 168, id.

* Dequeux de Saint-Hilaire (le marquis), rue Soufflot, 1, id.

Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, à Paris.

* Dietrich, graveur, id.

* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

Doyen, sous-directeur de la Banque de France, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dufour (l'abbé Valentin), vicaire de St.-Paul-St.-Louis, id.

Dureau (A.), rue de La Tour-d'Auvergne, 20, id.

* Erceville (le comte Gabriel), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

Farcy (Louis de), rue de Vaugirard, 20, id.

Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* Foucher de Careil (le comte), boulevard St.-Denis, 16, id.

Giron de Buzareingues, député de l'Aveyron, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St.-Germain, 93, id.

Grégoire, négociant, rue du Faubourg-St.-Antoine, 7, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* Jouanne, rue de Vaugirard, 20, à Paris.

Keller (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, id.

Ladille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

* Lallier (Justin), employé au Ministère des Finances, rue de Verneuil, 9, id.

Lamaille (Ferdinand), rue de la Ferme-des-Mathurins, 16, id.

La Panouze (le comte de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 29, id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

Le Clerc (Jules), rue du Regard, 10, id.

* Le Danois (Edmond), ancien référendaire au sceau, rue de Rivoli, 3, id.

Légier de Mesteyme (Henri), avocat à la Cour impériale, id.

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

Lelorain, docteur-médecin, rue Bonaparte, 57, id.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

* Leroyer, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* Liesville (de), aux Batignolles, à Paris.

Liger, architecte, rue Blanche, 60, à Paris.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.

Marcillacq, négociant, rue du Faubourg-St.-Antoine, 7, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot-de-Mauroy, 29, id.

Martin (L.), rue de Rivoli, id.

Maubert, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 185, id.

* Maurenq, rue de Tivoly, 9, id.

Mesnil du Buisson (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, 6, id.

* Mirepoix (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

* Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

* Montlaur (le comte de), propriétaire, id.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, 2, à Paris.

* MOSSELMAN, rue de Milan, 15, id.

NETTANCOURT (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

NOEL, docteur-médecin, rue du Cherche-Midi, 24, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PALUSTRE DE MONTIFAULT (Léon), rue Bonaparte, 18, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

PERNOT, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, id.

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille), 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMECOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, à Paris.

POULENC, fabricant de produits chimiques, rue Neuve-St.-Remi, 7, id.

POULENC aîné, rue Neuve-des-Petits-Champs, 16, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfévre, rue Cassette, 15, id.

REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

RHÔNÉ (Arthur), rue des Pyramides, 2, id.

RIANCEY (Henri de), directeur de l'*Union*, membre de l'Institut des provinces, id.

ROBERT, de l'Institut, chef de division au Ministère de la Guerre, id.

* ROTSCHILD (le baron de), rue Laffitte, 25, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* RUILLÉ (le comte de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* SAGOT, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

SALVANDY (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

* SARTY (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, id.

TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vi-

comte), conseiller à la Cour impériale, à Paris.

* Thiac, membre de l'Institut des provinces, rue St Lazare, 24, id.

Thiollet, passage Ste.-Marie, 8, id.

Thorigny, rue de Bréa, 17, id.

Vaïsse, censeur de l'Institution impériale des sourds-muets, id.

* Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.

Vautier-Galle, sculpteur, rue de la Chaise, 10, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, à Paris.

* Villegille (de La), secrétaire du Comité historique, id.

Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

* Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

* Dion (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

Dion (Adolphe de), id.

Revillout, professeur d'histoire au Lycée, à Versailles.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Jolly, archevêque de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces et membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

Cotteau, juge, à Auxerre.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé d'Island.

Jolly (Mgr.), archevêque de Sens.

* Havelt (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laurent (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Le Maistre (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

Ravin, notaire, à Villiers-St.-Benoît.

Roguier (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* Tevtoris, au château de Chenay, par Tonnerre.

* Tonnellier, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Autecourt (d'), ancien officier, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* De Fayes de Chaulnes (le vicomte), rue des Feuchers, id.

* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dupanloup (Mgr.), évêque d'Orléans.

Guignebert, ancien maire, à Montargis.

Guillaume, juge, à Montargis.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Le Roy, avoué, à Montargis.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Nitot, membre du Conseil général, à Ay.

Petit, membre du Conseil général, à Triguères.

Poulain, conducteur des ponts-et-chaussées, à Montargis.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Barbeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, à Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles, manufacturier, id.

La Huproye (Truchy de), propriétaire, à Troyes.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Millot, architecte, à Troyes.

Roizard (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.

Royer (J.), architecte, aux Riceys.

* Tridon (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Verniet (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

Lefferoy, propriétaire, à Dreux.

* Merlet, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

Prou, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* Tellot (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e. *DIVISION.* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. Hucher, de l'Institut des provinces.

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

* Baglion (de), au château de Boscé.

Bauchet (Paul), architecte, au Mans.

* Blavette (Edmond de), au château de Goupillères.

Blottière, sculpteur, au Mans.

Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* Chevreau (l'abbé), vicaire-général du Mans.

* Cumont (le vicomte Charles de), à Crissé.

David, architecte, au Mans.

Delarue, architecte du département, id.

Deslais (l'abbé), curé de la Couture, id.

* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.

Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des aliénés, au Mans.

Foubert, sculpteur, à Sillé-le-Guillaume.

Gaullier, sculpteur-statuaire, au Mans.

Gombert, architecte, id.

Guéranger (Dom), abbé de Solesmes.

Hamon, membre du Conseil général, au Mans.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

Jaffart, peintre-ornemaniste, id.

Jousset des Berries, juge d'instruction, id.

La Belle-Dagoneau, rue Garnier, id.

Le Normand de Lourmel, directeur des Contributions directes, id.

Le Pelletier, docteur-médecin, id.

Le Tessier (l'abbé), vicaire de la Couture, id.

L'Hermite, membre du Conseil général, à St.-Calais.

Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.

* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Ménard de La Groie (Mme. Hippolyte), au Mans.

* Paillart-Duclère, membre du Conseil général, id.

Persigan (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Rousseau, professeur de dessin, id.

* Saint-Paterne (le comte de), à St.-Paterne.

* Singher, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Vallée (Gustave), juge suppléant, id.

Verdier, professeur de mathématiques en retraite, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Allard (l'abbé), curé de La Breille.

Baillou de La Brosse, propriétaire, id.

Barbier de Montault (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Angers et à Rome.

Béclard, avocat, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.

Boutel (Camille), propriétaire, à Saumur.

Bouton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), ancien curé, à Saumur.

Brias (Charles), propriétaire, id.

Bucaille, propriétaire, id.

Chedeau, adjoint au maire, id.

Chevalier (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

Courtiller, conservateur du Musée, à Saumur.

Delavau (Victor), ancien capitaine d'état-major, id.

Delavau (Henri), membre du Conseil d'arrondissement, id.

Dupuis (Charlem.), propriétaire, id.

Épinay (d'), juge au Tribunal civil, membre de l'Institut des provinces, id.

Fos (F. de), propriétaire, id.

* Godard-Faultrier, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Lambert aîné, à Saumur.

La Selle (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.

Lestoile (de), à la Lande-Chasle, près Angers.

Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.

Macé (l'abbé), curé de Notre-Dame-des-Ardilliers.

Marest (de), maire de Bagneux, près Saumur.

Mayaud (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à St.-Hilaire-St.-Florent.

Mayaud (Paul), propriétaire, à Saumur.

O'Neil, sous-préfet de Saumur.

Parrot (A.), de l'Institut historique, à Angers.

* Prévost, capitaine-commandant du génie, à Saumur.

Piette, architecte, id.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Roffoy, architecte, à Saumur.

Tardif (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers.

Trouillard (C.), propriétaire, à Saumur.

Mayenne.

Inspecteur : M. Le Fiselier, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), au château de Craon.

Chedeau, avoué, à Mayenne.

Couanier de Launay (Stéphane), à Laval.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gontier.

* Destouches, propriétaire, à Laval.

Garnier, agent voyer, id.

Hercé (le comte Armand de), au château de Monguéré.

La Broize (de), place de Hercé, à Laval.

* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'industrie, id.

Prudhomme (l'abbé), curé de Louverné.

* Sarcus (le baron de), à Mayenne.

Sauvage, juge de paix, à Couptrain.

Sebaux (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Laval.

7e. *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

* Bodard de La Jacopière (Anatole de), au château de St.-Ouen.

* Lacroix de Rochambeau (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

* La Saussaye (de), membre de l'Institut de France.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Martonne (de), archiviste du département, à Blois.

Tracy (de), à Suèvres.

* Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. Bourdaloue, membre de l'Institut des provinces.

Beaurepaire (de), substitut du procureur-général, membre de l'Institut des provinces, à Bourges.

* Bourdaloue, membre de l'Institut des provinces, id.

Du Moutet, membre de plusieurs Sociétés archéolog., à Bourges.

Le Noir (l'abbé), curé de Charly.

Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.

Boislève-Desnoyers, maire à Langeais.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

Browne, membre de la Société archéologique de Touraine, id.

* Charlot (Grégoire), membre de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

* Cougny (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

* Galembert (le comte de), propriétaire, à Tours.

* *Guérin* fils, architecte, à Tours.
JACQUEMIN, architecte, id.
* PÉCARD, conservateur du musée archéologique, id.
LORIN (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.
ROSE-CARTIER, propriétaire, à Tours.
* SALMON DE MAISONROUGE, id.
* SARCÉ (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.
THIEURY (Jules), à Amboise.

Indre.

Inspecteur : * M. MAURENQ, rue de Tivoly, 9, à Paris.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
* VOISIN (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur : * Mgr. CROSNIER, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

CHOULOT (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
* CROSNIER (Mgr.), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.
MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.
VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e. *DIVISION.* — PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. THIBAULT, peintre-verrier, à Clermont.

* BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* CHARDON DU RANQUET, id.
* DESBOUIS, bibliothécaire de la ville, id.
* LAFAYE L'HÔPITAL (de), à Clermont-Ferrand.
LARGÉ, inspecteur de l'Académie.
SARTIGE (le baron de), à Clermont-Ferrand.
* THIBAULT, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

* Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.
Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.
Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.
Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
Chaulnes (Gabriel de), avocat, au Puy.

Loire.

Inspecteur : * M. Paul d'Albigny de Villeneuve, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Étienne.

Albigny de Villeneuve (d'), à St.-Étienne.
* Buhet (Eugène), notaire, id.
Chaverondier (Auguste), docteur en Droit, archiviste du département, id.
* Coste (Alphonse), négociant, à Roanne.
Dupont (Étienne), ingénieur en chef des mines, directeur des mines, à St.-Étienne.
Durand (Vincent), à Ailleux, par Boën.
Gérard, agent-voyer en chef, à St.-Étienne.
* Gonnard, employé à la Recette générale, à St.-Étienne.
Le Roux, ingénieur civil, rue St^e.-Catherine, id.
* Meaux (le vicomte de), au château d'Écelay.
Noelas, docteur-médecin, à St.-Haon-le-Châtel.
* Palluat de Besset (Joseph), propriétaire, à St.-Étienne.
* Philip-Thiollière, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, id.
Robichon, propriétaire, id.
Vier (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : * M. de Moré, propriétaire, à Serverette.

* *Chapelain de Saint-Sauveur* (le baron de), à Mende.
Feybesse, avocat, à Mende.
Foulquier (Mg^r.), évêque de Mende.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

* Mom (de), propriétaire, à Serverette.

Polge (l'abbé, chanoine, secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e. *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. Langlois, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

* Audren de Kerdrel, ancien député, rue St.-Sauveur, 3, id.

Aussant, D.-M., id.

* Borderie (de La), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* Breil de Landal (le comte de), au château de Landal.

Brune (l'abbé), chanoine, à Rennes.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

Fleuriaye (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* Langlois, architecte, à Rennes.

Montessuy (le comte de), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, id.

Niepce, procureur impérial, membre de l'Institut des provinces, id.

Toulmouche, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Fréminville (Raoul de), à St.-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plerin, près St.-Brieuc.

* Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

* Hernot, sculpteur, à Lannion

* Keranglech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Finistère.

Inspecteur : * M. du Marhallach, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.
* Du Chatellier, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.
* Hallèguen, docteur-médecin, à Châteaulin.
* Marhallach (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. de Kéridec, à Hennebont.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.
* Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Nantes.

Bertrand-Geslin (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, à Nantes.
Blanchet, docteur-médecin, place Royale, 15, id.
Cailliaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.
Chesneau, rue des Cadeniers, id.
Driolet, architecte de la ville, id.
* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.
Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.
Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
* Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.
Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.
* Nau, architecte, membre de l'Institut des provinces, id.
* Nicolière (Stéphan de La), id.
Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.
Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id.
Poulain des Dodières (Robert), au château de Bois-Thoreau.
* Prevel, architecte, quai Flesselles, à Nantes.
* Raymond (Charles de), id., id.
Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.
Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.
* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e. *DIVISION.* — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. LE COINTRE-DUPONT.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
BENYE (le Père), id.
* CARDIN, ancien magistrat, id.
DELAVAU (Achille), propriétaire, à Loudun.
LA BROSSE (le comte de), propriétaire, à Poitiers.
LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, id.
La Faculté de Droit, id.
MÉNARDIÈRE (Camille-Arnaud), professeur suppléant à la Faculté de Droit, à Poitiers.
Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.
ROBERT (l'abbé), chanoine, id.
SOUVIGNY (Charles de), propriétaire, id.
TOURETTE (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

ARNAULT (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.
BARRAUD, juge suppléant, à Bressuire.
DAVID, député au Corps législatif, à Niort.
IMBERT, propriétaire, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Thouars.
LEDAIN, avocat, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.
* RAVAN, trésorier de la Société de statistique, à Niort.
RONDIER, juge honoraire, à Melle.
* ROULIÈRE (Victorin de La), à Niort.
ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

11e. *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.
Clervaux (Jules de), à Saintes.
Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.
Doublet (l'abbé), curé de Rétaux.
Eschasseriaux (le baron), député au Corps législatif, à Saintes.
* Gastineau (l'abbé), curé de La Gord.
* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.
* *Landriot* (Mgr.), évêque de La Rochelle.
Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* Phelippot, propriétaire, au Bois (île de Ré).
Rocquet (Georges), à St.-Jean-d'Angély.
Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.
Taillasson, pharmacien, à Saintes.
Taunay, juge d'instruction, à Rochefort.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Napoléon-Vendée.

* Audé (Léon), conseiller de préfecture, à Napoléon-Vendée.
* Ballereau (Léon), architecte, à Luçon.
* Baudry (l'abbé Ferd.), curé du Bernard.
Collet (Mgr.), évêque de Luçon.
Fillon (Benjamin), à Fontenay.
Pœydavant, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.
Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

12e. *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE ET CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. Félix DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Buisson, avocat, à Limoges.

Forgeron (André), à Chalus.

Fougère, docteur-médecin, à Limoges.

Maublanc (de), à St.-Junien.

Tandeau de Marsac (l'abbé), vicaire de St.-Pierre, id.

Tarnaud (F.), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. l'abbé Roy-de-Pierrefitte, doyen de Bellegarde.

Chaussat (le docteur), à Aubusson.

* Cornudet (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

Latourette (de), député au Corps législatif.

Masbrenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

Pérathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

* *Roy-de-Pierrefitte* (l'abbé), doyen de Bellegarde.

Vigier (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

13e. *DIVISION.* — GIRONDE, LANDES, DORDOGNE, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propre., à Castillon-sur-Dordogne.

* Bannes-Gardonne (E. de), au château de Beauséjour.

Blatairou (l'abbé), profr. de théologie à la Faculté de Bordeaux.

Bourrousse de Laffore (de), cours d'Aquitaine, n°. 90, à Bordeaux.

* *Castelnau d'Essenault* (le marquis Guillaume de), id.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.

Chasteigner (Paul de), cours d'Aquitaine, 46, id.

* Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

Corbin (l'abbé), rue St.-Charles, id.

Desle de La Lande (Henri), à Puyremont, par Lussac de Libourne.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Despax (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* Drouyn (Léo), à Bordeaux.

Durand (Charles), architecte, rue St.-Michel, 16, id.

Fontainieu (Prosper de), à Villeneuve-d'Ornon.

Gillard (l'abbé), curé d'Arsac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à La Réole.

* Jabouin, sculpteur, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.

Labet (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, à Bordeaux.

Lalanne (Émile), rue du Parlement-St^e.-Catherine, 14, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil, à La Réole.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, id.

Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, à Bordeaux.

Ménard (J.), rue d'Enghien, 1, id.

Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Meredieu (de), avoué, id.

* Mezuret, vicaire de St.-Louis, id.

Montaigne (Octave de La), à Lugon, canton de Fronsac

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, à Bordeaux.

Rambaud (l'abbé), curé de Baron.

* Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux.

Trapaud de Colombe (G.), à Florac.

* Villers (de), receveur-général, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Virac, rue Pellegrin, 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

* Épivent (Mgr.), évêque d'Aire.
Guilloutet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.
Laurence, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.
* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.
Toulouset (le baron de), à St.-Sever.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* Abzac de Ladouze (le comte), Ulrich d'), à Périgueux.
* Bourdeilles (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.
Fayolle (le marquis de), à Fayolle.
* Galy, D.-M., à Périgueux.
* Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
Goyhenèche (l'abbé), au château de Montréal.
Lachaud, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.
Lafaye de Saint-Privat (de), à St.-Privat.
Montély (Gaston de), à Poyou, par Mussidan.
Rochechouart (le comte de), à Jumilhac.
* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.
Saint-Exupéry (l'abbé de), vicaire-général, id.
* Verneilh (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.
Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

Charente.

Inspecteur : * M. de Laurière, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.
* Laurière (de), à Angoulême.
* Simian, substitut du procureur impérial, à Cognac.
Vallier (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.
Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M.

* Béchade, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.
Bruker, peintre, à Agen.
La Borie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.
Paillard (Alphonse), préfet, à Agen.

14e. *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé Pottier, à Montauban.

Albespy (André), membre de l'Institut historique de France et de la Société de Castres, à Montauban.
Becquet (Victor), id.
Cambon (Armand), peintre d'histoire, conservateur du Musée, id.
Caumont (Henri), à Moissac.
Devals aîné, archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Montauban.
Faure de La Ferrière (Amédée), à Verfeils.
Froment (l'abbé), vicaire de St.-Antonin.
Jouglas, notaire, à Bouillac.
Legain (l'abbé), vicaire-général, à Montauban.
Limairac (Alfred de), au château d'Ardus.
Olivier (Théodore), architecte diocésain, à Montauban.
Pérignon (le marquis de), caporal aux zouaves pontificaux, à Pérignon.
* Pottier (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, 7, à Montauban.
Saint-Paul de Cardaillac (Amédée de), à Moissac.
Taupiac (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.
Trutat (Eugène), au château de Cornusson.

Tarn.

Inspecteur : * M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Alby (Louis), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Castres.
Alibert, pharmacien, à Roquecourbe.

Aragon (le marquis Charles d'), château de Saliès, à Albi.

Armagnac (le comte R. d'), à Rabastens-sur-Tarn.

* Azemar (l'abbé), aumônier du Bon-Sauveur, à Albi.

Barluet (Félix), directeur de l'usine du Saut-du-Tarn, à St.-Juéry, près Albi.

Barrau de Muratel (de), président de la Société littéraire de Castres, à Castres.

Bayne (le comte Charles de), au château de Baynac.

Belfortès (Eugène de), au château de Lastours.

Bellouard (Louis), avocat, à Albi.

Berrié (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'archevêché, id.

Bérenguier (Adrien), docteur en médecine, à Rabastens.

Bermond (Charles de), au château d'Herculanum, à Brens, près Gaillac.

Bermond, maire d'Albi.

Bertrand, secrétaire de la Mairie, à Albi.

Bodin Le Gendre, architecte, inspecteur des édifices diocésains, id.

Bories (le docteur Hippolyte), id.

Bories (Sylvain), id.

Bourdarie (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, id.

Bousquet (Auguste), géomètre de première classe, id.

Boyer (l'abbé Casimir), supérieur du petit-séminaire de Castres.

Boyer (Jules), avocat, membre du Conseil général, à Albi.

Brunet (M.-F.-C.), prêtre, place St.-Pierre, à Gaillac.

O'Byrne (Edward), château de St.-Gery, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

Cahuzac (Xavier), notaire, adjoint au maire d'Albi.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

Caraven (Alfred), membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Carcenac, avocat, à Albi.

Carles (Firmin), à Lavaur.

Carrié, maitre-adjoint de première classe à l'École normale d'Albi, officier d'Académie, à Albi.

Carrière (le baron Sylvain de), à Gaillac.

Carrière (Fernand de), à St.-Ferdinand, près Briatexte.

Cassan, docteur en médecine, à Albi.

Cassanac, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.

Cavalié (Louis), à Cussac.

Cazals, vicaire de St.-Michel, à Gaillac.

Chamayou (Victor), docteur en médecine, à Rabastens.

Cibiel, place du Vigan, à Albi.

Clausade (Gustave de), membre de l'Académie des sciences et

belles-lettres de Toulouse, de la Société archéologique du Midi de la France, à Rabastens.

Combes (Anacharsis), ancien président de la Société littéraire, à Castres.

Combettes-du-Luc (Louis de), à Rabastens.

Combettes La Bourelie (de), à Brens, par Gaillac.

Compayré (Clément), à Teyssode.

Couzy, architecte, à Lavaur.

Crozes, vice-président du Tribunal civil, membre du Conseil général, etc., à Albi.

Crozes (Germain), avocat, id.

Crozes (Salvy), avocat, id.

Daly (César), architecte diocésain, id.

Decazes (le comte), ancien préfet, id.

Decazes (le baron), membre du Conseil général du Tarn, au château de St.-Hippolyte, à Monestier.

Desplats (Émile), négociant, à Castres.

Deyres, président du Tribunal civil, à Albi.

Doat (Victor), propriétaire, id.

Dumesnil (Raymond), id.

* Du Molay-Bacon, secrétaire-général de la Préfecture, id.

Esquilat (Isidore), avocat, maire de Saussenac, membre du bureau de bienfaisance, président de la Société philharmonique, id.

Falguières (Albert de), à Rabastens.

Fauré (l'abbé), missionnaire diocésain, Notre-Dame-de-la-Drèche, à Albi.

Foucaud (le comte de), membre du Conseil général, château de Braconac, à Castres.

Gaubert (Antonin), propriétaire, à Rabastens.

Gaubert (Louis), avocat, à Albi.

Gaugiron (Jules), avoué, id.

Gélis (Adrien de), à Lisle-d'Albigeois.

Gélis (Amable de), id.

Gélis (Melchior de), id.

Gorsse (Prosper de), ancien maire d'Albi, à Albi.

Gorsse (de) fils, id.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Gouttes-Lagrave (Ludovic de), à Albi.

Groe (l'abbé), vicaire de St.-Salvy, id.

Gualy (le baron de), directeur des Contributions directes, id.

Guibert (Onézime de), maire de Veilles, vice-président du Comice agricole de Lavaur, à Lavaur.

Heilles, ancien magistrat, id.

Jerphanion (S. G. Mgr. de), archevêque d'Albi.

Jolibois, archiviste-paléographe, à Albi.

Laffon (Léon), pharmacien, à Vabre.

La Fitte-Pellepore (Louis de), à Rabastens.

Lapanouze (de), notaire, à Albi.

Lavallière (Gabriel de Cousin, vicomte de), à St.-Sulpice-la-Pointe.

Liénard, ingénieur des mines, à Albi.

* Maire, ingénieur civil, à Lacanne.

Marcel, notaire, à La Bastide de Levis.

Martrin-Drouos (le vicomte de), au château de Bruyères.

* Mazas (Étienne), à Lavaur.

Mazens (Louis), notaire, aux Graysses, Cadalen.

Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

Monclar, propriétaire, à Marssac.

Montcabrié (le vicomte Gustave de), à Réalmont.

Moulis (l'abbé), curé de Grazac.

Paliès, à Albi.

Pasquier, directeur des Contributions indirectes, id.

Pradel (Charles), propriétaire, à Puylaurens.

Prouho (Abdon), membre du Conseil général, à Rabastens.

Prunet (Paul), adjoint au maire, à Albi.

Puységur (le vicomte de), ancien député, à Rabastens.

Ravailhe (Maimert), banquier, à Albi.

Rigal (le docteur), ancien député, à Gaillac.

Rivet, architecte, rue du Séminaire, à Albi.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rivières (l'abbé de), chanoine, à Albi.

Robert (l'abbé), aumônier de l'École normale, id.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

Saint-Félix-Mauremont (le comte de), au château de Cajar.

Saint-Lieux (le marquis de), au château de St.-Lieux.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

Sarrazy (Isidore), contrôleur des Contributions directes, à Albi.

Sarrut, principal du Collége, id.

Schœlcher (Jules), id.

Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.

Soulages (Gabriel), avocat, à Albi.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Tourangin, préfet du Tarn.

Ventouillac (l'abbé Siméon), professeur au petit-séminaire de Lavaur.

Vergne (l'abbé), vicaire-général, à Albi.

Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.

Villefranche (Jules de Genton de), à Lavernière, près Briatexte.

Viviès (Timoléon de), château de Viviès, Castres.

Viviès (Henri de), ancien officier de marine, château de Tauriac, Salvagnac.

Voisins (le marquis de), ancien officier de cavalerie, château de Lestard, Cordes.

Voisins-Lavernière (Étienne de), mainteneur des Jeux-Floraux, président du Comice agricole de Lavaur.

Voisins-Lavernière (Joseph de), St.-Georges, Lavaur.

Lot.

Inspecteur : M. de Roumejoux.

Burguet (G. du), maire d'Allemans.

Calruch (Alexandre), adjoint au maire, à Cahors.

Chevalz (l'abbé), à Rocamadour.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, professeur d'archéologie.

Affre, maire, à Espalion.

Affre (Henri), archiviste, à Rodez.

Alary (Eugène), propriétaire, id.

Albrespy, docteur-médecin, id.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.

Alric, curé de Notre-Dame, à Villefranche.

Ardenne (Max d'), id.

Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à St.-Côme.

Assier de Tanus (d'), propriétaire, à Vèzes.

Auréjac, professeur de philosophie au Collége de Villefranche.

Averton (d'), directeur des Contributions directes, à Rodez.

Azémar (l'abbé), professeur d'archéologie, id.

Barbeyrac-Saint-Maurice (le vicomte Joseph de), à Nant.

Barrau (Eugène de), avocat, à Rodez.

Bastide (Stuart), id.

Beaumont (le vicomte de), au Cluzel, près Rodez.

Belmon, archiprêtre de la cathédrale, à Rodez.

Blanc (l'abbé), curé de St.-Augustin, à Villefranche.

Boby de La Chapelle, préfet de l'Aveyron, à Rodez.

Boisse, ingénieur, id.

Bonnefous (Hippolyte), à Arvieu.

Bougère, directeur des Contributions indirectes, à Rodez.

Bourguet (Léopold), agent de change, id.

Bousquet (l'abbé), curé de Sauveterre.

Bras, docteur-médecin, maire de Villefranche.

Brassier-Saint-Simon de Camboulan (de), à Villefranche.

* Brion-Marlavagne (L.), propriétaire, à Milhau.

Burguière (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'évêque de Rodez.

Cabaniols (l'abbé), curé de St.-Salvadou.

Cabrières (Gaspard des), propriétaire, à Ys-Bonnecombe.

Castanié, peintre, à Rodez.

Cerès (l'abbé), prêtre, id.

Combes, docteur-médecin, directeur de l'Asile des aliénés, id.

Combes (l'abbé), curé de St.-Amans, id.

Comignan (le général), commandant le dépôt, id.

Costes (l'abbé), vicaire-général, id.

Couderc (l'abbé), curé de Lymairac.

Couderc (Pierre), sculpteur, à Rodez.

Cros (l'abbé), aumônier de l'École normale, id.

Delalle (Mgr.), évêque de Rodez.

Delpech (Félix), docteur-médecin, à Villefranche.

Durand, inspecteur de l'Académie, à Rodez.

Durand (l'abbé), curé de Marcillac.

Estays, directeur des Domaines, à Rodez.

Fabre, pharmacien, à Villefranche.

Firal (l'abbé), vicaire, à Boussac.

Fontès, chef de division à la préfecture, à Rodez.

Foulquier-Lavernhe, juge de paix, à St.-Sernin.

Frayssinous, propriétaire, à St.-Côme.

Gabriac (l'abbé), curé de Firmy.

Galtier (Alexis), avocat, à Villefranche.

Galtier, président du Tribunal civil, à Rodez.

Galy (l'abbé), aumônier du couvent de Jésus-Marie, id.

Gervais (l'abbé), curé de Ste.-Eulalie.

Gissac (François de), à Gissac.

Gissac (Joseph de), maire, à Creissels.

Grailhe, receveur de l'Enregistrement, à Sauveterre.

Grèzes (l'abbé), vicaire de St.-Sernin.

Guirondet, juge de paix, à Rignac.

Jonquet, curé de Farret.

Lafon (l'abbé), curé d'Asprières.

Lala, docteur-médecin, à Rodez.

Laubie (l'abbé), principal du Collége, à Villefranche.

Laussié (l'abbé), chanoine, à Rodez.

Lespinasse (Alp.), à Villefranche.

Louvain-Pescheloche, architecte, à Rodez.

Lunet, secrétaire de la Société des lettres, id.

Lunet, curé de St.-Laurent-d'Olt.

Marchal, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.

Marcorelles (l'abbé), directeur de la Maîtrise, id.

Maruejouls (Émile), avocat, à Villefranche.

Mas, professeur d'histoire au petit-séminaire de St.-Pierre, à Rodez.

Mayran, propriétaire, à Livinhac.

Mazars, architecte de la ville, à Rodez.

Meugy, ingénieur en chef des mines, à Rodez.

Moins (F.-C.), à Villefranche.

Monseignat (Hippolyte de), ancien député, au Cluzel.

Monteillet (l'abbé), vicaire de St.-Amans, à Rodez.

Mouton, procureur impérial, id.

Néel, major au 82e. régiment de ligne, id.

Noel (l'abbé), vicaire-général honoraire, chanoine, id.

Nogaret (de), conseiller de préfecture, id.

Onillon, substitut du procureur impérial, id.

Pachins, juge au Tribunal civil, id.

Petit de Lafosse (le baron), receveur-général, id.

Poulon, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Privat (André), propriétaire, id.

Puy-de-Casteras, sous-préfet, à Espalion.

Roques, conseiller de préfecture, à Rodez.

Roquette (l'abbé), directeur de l'École des sourds-muets, id.

Rozier (Adrien), docteur-médecin, maire, id.

Sabathier (l'abbé), vicaire-général, id.

Sabathier (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché, id.

Saint-Rémy (Melchior de), propriétaire, à Villefranche.

Saint-Rémy (le vicomte de), id.

Saint-Rémy (le baron Louis de), id.

Saladin, chanoine, à Rodez.

Salettes (l'abbé Auguste), curé de St.-Laurent-de-Piganiol.

Sambucy-Luzençon (le comte Félix de), à St.-Georges, par Milhau.

Saquet (l'abbé), prêtre, à Rodez.

Séguret (Adrien de) père, ancien magistrat, id.

Séguret (Adrien de), juge suppléant, id.

Souquières, sous-préfet, à Villefranche.

Thédenat père, ancien magistrat, à Espalion.

Thédenat (Jules) fils, juge, id.

Thomas, directeur du Collége, à St.-Geniès.

Tousery (l'abbé), à St.-Saturnin.

Tremolet (l'abbé), curé de Coussergues.

Truel (l'abbé), supérieur du petit-séminaire de St.-Pierre, près Rodez.

Turq (l'abbé), curé de Villefranche.

Turq (Dominique), propriétaire, à Rodez.

Vaïsse, ingénieur des mines, à Salles-la-Source.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Valady (Henri de), conseiller-général, id.

Valady (Eugène de), avocat, id.

Vanginot, architecte, id.

Vayssier, professeur de rhétorique au petit-séminaire de St.-Pierre, près Rodez.

Vergnès, sous-intendant militaire, à Rodez.

Vesy, bibliothécaire, id.

Viala (Émile), docteur-médecin, au Pont-de-Salars.

Viallet (Louis), id., à Rodez.

Viallet, docteur-médecin, id.

Villefort (le comte Anatole de), au château de Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr.), archevêque d'Auch.

Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Rivière (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac.

* *Solon*, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e. *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Adhémar (le comte d'), mainteneur des Jeux-Floraux, à Ravy, près Verfeil.

Aldéguier (Auguste d'), président de la Société archéologique du Midi, à Toulouse.

Bournazel (le marquis de), id.

Carrière (l'abbé), secrétaire-adjoint de la Société archéologique du Midi de la France, rue Pharaon, id.

Caisse (Gaspard), juge d'instruction, id.

Engalière (Joseph), peintre, id.

Fournalès (Bernard), médecin, professeur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts, rue Maletache, à Toulouse.

Gleizes, colonel du génie, membre du Conseil général, au château de Lavelanet, près Rieux.

Juillac (le vicomte de), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

Lapasse (le vicomte de), ancien secrétaire d'ambassade, secrétaire perpétuel de la Société archéologique du Midi de la France, rue des Tourneurs, id.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

* Morel, avocat, à St.-Gaudens.
Roschach (Ernest), de la Société archéologique du Midi de la France, 11, rue Halgot, à Toulouse.
Saint-Paul (Anthyme), à Montrejau.
Siadous (l'abbé Michel), à l'École Fénelon, à Toulouse.
Sudre (Louis), avoué, id.
Vaïsse (Émile), rue du Tour, 38, id.
Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* Agos (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.
Deville (Louis), avocat, à Tarbes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Vigan (de), inspecteur des forêts, à Pau.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

Bonnel (Gabriel), avocat, à Narbonne.
* Tournal (de), à Narbonne.
Dussap (Félix), propriétaire, à St.-Florentin.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Granier de Cassagnac (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.
* Ratheau, capitaine-chef du génie, à Amélie-les-Bains.

Ariège.

Garrigou (Adolphe), correspondant de l'Académie des sciences de Toulouse, à Tarascon.
Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

16e. *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. TALON, avocat, à Aix.

BALTHAZAR, à Arles.
* BERLUC-PÉRUSSIS (Léon de), à Aix.
BERRIAT, sculpteur, id.
CLOT-BEY, docteur-médecin, à Marseille.
DELEUIL, rue St.-Michel, 5, à Aix.
DOL, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.
LE PELTIER, substitut du procureur impérial, id.
MONTREUIL, juge de paix, id.
* ROUX (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, rue Montgrand, à Marseille.
* SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.
SECOND-CRESP, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, à Marseille.
SEYMARD (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.
* TALON, avocat, à Aix.

Hérault.

Inspecteur : M. RICARD, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

BESINÉ (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.
BONNET, conservateur du Musée, à Béziers.
CHAULAN (l'abbé), aumônier des prisons, id.
CORONE (l'abbé), curé de Sérignan.
FABRE aîné (l'abbé), à Poussan.
FABRE jeune (l'abbé), id.
FABRIGE (Frédéric), élève de l'École des Chartes, à Montpellier.
GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.
HOT (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.
LAGARRIGUE (Ferdinand), chevalier de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, vice-président honoraire, délégué de l'Institut polytechnique universel, à Béziers.
MATHON, conservateur du Musée, id.
MÉJAN (l'abbé), curé de Lavalette, par Lodève.
PAILHES (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.
PALLINIER (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.
PEGAT (Georges), étudiant en Droit, à Montpellier.

Revillout, professeur suppléant de littérature française à la Faculté des Lettres, à Montpellier.

Semat (Joseph), imprimeur-libraire, à St.-Pons.

Sigauville (le baron de), sous-intendant militaire, à Montpellier.

* *Vinas* (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Alègre (Léon), à Bagnols.

Chadenède (de La), président du Comice agricole, à Alais.

* Gareiso (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nîmes.

* Mathabel (le vicomte de), receveur-général des finances, à Nîmes.

* Pelet (Auguste), id.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Andréoli (Em.), professeur d'histoire, à Carpentras.

Arnaud aîné, inspecteur de l'Université, à Apt.

Bernard (le docteur Camille), maire d'Apt.

Bertrand (l'abbé), curé d'Apt.

Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, à Avignon.

Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.

Collignon, pharmacien, à Apt.

Davon-Sainte-Colombe, juge suppléant, id.

Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Guillibert (Camille), président du Tribunal civil, à Apt.

Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

Le Courtois (l'abbé), curé à Montfavé-lès-Avignon.

* Martin (V.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Pontbriant (le comte de), sous-préfet, à Apt.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

Redon (l'abbé), professeur au séminaire de Ste.-Garde.

Rousset (E.-Henri), propriétaire, à St.-Saturnin-d'Apt.

Senilhes (de), receveur particulier des finances, à Apt.

Seymard (Elzéar), avocat, id.

Sollier (E.), architecte de la ville d'Apt.

17e. *DIVISION.* — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES ET ALPES-MARITIMES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PÉRUSSIS.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

* AUDIFFRET (le comte d'), receveur-général, à Toulon.
CAZE, docteur-médecin, à Cotignac.
GIRAUD-MAGLOIRE (l'abbé), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St.-Cyr.
MAURIN (le docteur), ex-chirurgien de la Marine, médecin du Chemin de fer, au Lud.
* MESURE, ingénieur civil, à Brignolles.
POULLE (Raymond), avocat, à Draguignan.
* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.
SIGAUD-BRESC (de), au château de Bresc.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé, à Remollon.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. EYSSERIE SAINT-MARCEL, à Forcalquier.

ALIVON (l'abbé), aumônier du Collége, à Forcalquier.
ALLÉGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.
ALBERT (l'abbé Félix), aumônier du Collége, à Digne.
CARBONNEL (l'abbé), à Niozelles.
EYSSERIE SAINT-MARCEL, juge d'instruction, à Forcalquier.
FERAUD (l'abbé), curé de Sieyès, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.
HODOUL (l'abbé), premier vicaire de Forcalquier.
HUGUES (Henri), avocat, à Digne.
MARIUS-TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.
MONJALARD, propriétaire, à Simiane.
PICON (l'abbé), curé de Mont-Laux.
REMBAUX (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.
RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Félix Clappier, substitut, à Grasse.

Tisserand (l'abbé), chef d'institution, à Nice.

18e. *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
Bizot (Ernest), architecte, rue Sala, 56, id.
* *Bonald* (Mgr. de), cardinal-archevêque de Lyon.
Brix (de), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.
Brouchard, avocat à la Cour impériale, id.
* Carraud, propriétaire, à Lyon.
Dard (l'abbé), curé de St.-Laurent-d'Aguy.
* *Desjardins*, architecte, à Lyon.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
Humbert fils, id., id.
Martin-Daussigny, conservateur du Musée, id.
Richard de Nancy (D.-M.), à Lyon.
* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.
* Savoye (Amédée), architecte, id.
Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.
Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.
* Soultrait (le comte Georges de), percepteur des finances, id.
Vaganay, propriétaire, id.
Vernances (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.
* Yemeniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : M. Séguin, architecte, à Annonay.

Beaux (Furcy), à St.-Péray.
* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.
Raymondon, architecte du département.
Rouchier, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.
* Seguin (J.), architecte, id.
Treillot (l'abbé), à St.-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

Guigne, inspecteur des poids et mesures, à Trévoux.

Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

* Veuillot, contrôleur des Contributions directes, à Pont-de-Vaux.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

* Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Courselles (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perosier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Porthoux (du), à Romans.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Sieyès (le marquis de), id.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

* *Advielle* (Victor), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, à St.-Marcellin.

* Berthin (Vital), membre du Conseil général, à Beaurepaire-d'Isère.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

Dubois-Mammès, ancien juge au Tribunal de commerce de Lyon, à Sermerieu.

Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Faure (Amédée), id., id.

* Garriel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

* Labé, juge de paix, à Valentier, par Heyrieux.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

Millot (l'abbé), curé de St.-Pierre de Chandieu.

Moufflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

Quérangal (Mme. de), à Vienne.

* Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Teste (Victor), architecte, à Vienne.

Vallier (Gustave), propriétaire, place St.-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. le marquis Costa de Beauregard, à Chambéry.

Berbau, secrétaire-général de la Préfecture, à Chambéry.

* Costa de Beauregard (le marquis de), id.

Ducis, membre de la Société flosalpine, à Annecy.

Fabre, président du Tribunal civil, à Chambéry.

Fivel (Théodore), architecte, id.

Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry,

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, id.

Perrin (André), libraire, id.

Trépier (l'abbé), en résidence temporaire au château de Franquières (Isère).

19e. *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte Charles DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

* Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Bougaud (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque.

Bretenière (Edmond de, à Dijon.

Bruno, propriétaire, id.

Changarnier-Moissenet, négociant, à Beaune.

Chevrot, propriétaire, à Dijon.

* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.

Destourbet, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

Dhétel, notaire, à St-Jean-de-Losne.

Du Parc (le comte de), rue Vannerie, 35, à Dijon.

* Dupont, à Mersault, près de Beaune.

Guillemot, président du Tribunal civil de Beaune.

Liger-Belair (le comte de), à Dijon.

* Loyère (le comte de La), au château de Savigny, près Beaune.

Menne (le général), rue Montigny, à Dijon.

Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

Suisse, architecte du département, à Dijon.

Vesvrotte (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Châlon-sur-Saône.

* Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chisy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Canat de Chizy (Paul), id.

Charmasse (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

Chévrier (Jules), id.

Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

Fontenay (de), élève de l'École des Chartes, à Autun.

Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.

Mac-Mahon (le comte de), à Autun.

Marguerye (Mgr. de), évêque d'Autun.

Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.

Ochier (Mme. veuve), à Cluny.

Pailhoux (le docteur), maire de St.-Ambreuil.

Pailhoux (Mme. Élisa), id.

Pequenot (l'abbé), curé de Couches.

* *Surigny* (de), à Mâcon.

Thomas (l'abbé), vicaire-général, à Autun.

Varax (le comte André de), au château de Montcoy.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur général, à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.
* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.
Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.
* Bures (Albert de), à Moulins.
* Dadole (Émile), architecte, id.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* Desrosiers (l'abbé), au couvent des Maristes, à Ste.-Foy-les-Lyon.
* *Dreux-Brézé* (Mgr. de), évêque de Moulins.
* Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.
* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.
Estoille (le comte de L'), id.
Martinet (l'abbé), curé de St.-Nicolas, id.
Meilheurat des Prureaux (Louis), id.
* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 75.
Papon de La Meigné, juge d'instruction, à Mou ins.

Haute-Marne.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres.
Pernot, artiste peintre, à Vassy.

20e. *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

Castan (A.), conservateur-adjoint de la Bibliothèque publique, à Besançon.
De La Croix, architecte de la ville, id.
Terrier-Santans (le marquis de), à Besançon.
* Vuilleret, Grande-Rue, 101, id.

Jura.

Inspecteur : M. Édouard Clerc, président de la Cour impériale de Besançon, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

21e. *DIVISION.* — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

DEGOUTIN (Alphonse), président du Tribunal de première instance, id.

JEANTIN, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste PROST, à Metz.

BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

CHABERT, propriétaire, id.

DEROBE, architecte du département, id.

DURAND (Louis), propriétaire, id.

HALLEZ D'ARROZ, ancien conseiller de préfecture, id.

MAGUEN, avocat à la Cour impériale, à Metz.

OLIVIER, id.

* PROST (Auguste), id.

* SIMON (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.

* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

BASTIEN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de la cathédrale, à Nancy.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

HUMBERG, architecte, à Vic.

Monnier (Auguste), président de la Société d'agriculture, à Nancy.

Montureux (le comte), à Arracourt.

Opperman (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Santerre des Boves, officier au 5e. dragons, id.

Vosges.

Bardy, pharmacien, à St.-Dié.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straub, professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Berger-Levrault, imprimeur-libraire, à Strasbourg.

Dacheux (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

Durrieu, receveur-général des finances, id.

Eissen, médecin cantonal, id.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

* Goldenberg (Alfred), à Saverne.

Greiner, pharmacien, à Schiltigheim.

* Guerber (l'abbé V.), curé de St.-Georges, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

Lang (l'abbé), curé de Bischheim.

* Lasvignes, ingénieur, à Niederbronn.

* Morlet (de), colonel du génie, en retraite, à Saverne.

Munch (l'abbé), curé de Sand.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Mury (l'abbé Joseph), id., id.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Petiti, architecte, id.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Saum, sous-chef de division, à la Préfecture, id.

Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Siffer (l'abbé), curé de Weyersheim.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, id.

* Straub (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Ulrich (l'abbé), curé de Hœrdt.

Wolf (Gustave), avoué, à Strasbourg.

Zimmer, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.
Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.
Juster (Louis), id.
* Poisat, architecte de la ville, id.
Riehl (l'abbé Léon), curé de Bretten.
Ruhlmann, principal du Collége, à Thann.
Seheult, à Mulhouse.
Sester (l'abbé), vicaire, id.

22e. *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. BERBRUGGER, bibliothécaire et conservateur du Musée, à Alger.

Province d'Oran.

Inspecteur : * M. Hugues (Henri), juge de paix, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Constantine.

* Roger, conservateur du Musée, à Philippeville.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
S. A. R. LE DUC DE BRABANT, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).
Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).
Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.
Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.
Aleswold, président de la Régence, à Trèves.
Altesesses (le baron de), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Baruffi (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

Bayer (de), conservateur du Musée, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le Duc de), Brighton-Square, id.

Bell, docteur en philosophie, id.

Bingham (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme.), id.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Busscher (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme.), id.

Czoerning (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Devey (esqr.), architecte, à Londres.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dognée de Villers, avocat et archéologue, à Liége.

Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Druery (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture

à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

* Fürstemberg Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Geissel (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Eslon, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Goffint-Delrue, avocat, à Mons.

Gonella.

* Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* Grant (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-Georges, à Londres.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Hamman (Th.), négociant, à Ostende.

Hartshome (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

Haulleville (de), littérateur, à Bruxelles.

Huguet (l'abbé), à Ath (Belgique).

Hulsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Humbert fils, archit. des Missions étrangères, à Canton (Chine).

J.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

Just (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

Kervyn de Lettenhove, à Bruges.

Kestelood, propriétaire, à Gand.

Kheuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

Kugler (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, id.

Kuocker (Édouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill (Angleterre).

L.

Labis (Mgr.), évêque de Tournay.

Lancia di Brolo (Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Laurent (Mgr.), évêque de Luxembourg.

Le Grand de Reulandt, archéologue, à Anvers.

Le Maistre d'Anstaing, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* Lenderschmit, conservateur du Musée de Mayence.

Lenhard (Franz), sculpteur, à Cologne.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichtlé (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* Lopez (le commandeur), conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr.), évêque de Munster.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgard.

N.

Nahuys (le comte), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

* Olfers (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

Oudard, nég^t., à Gênes (Sardaigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Peeters-Wilbaux, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

Petit de Rosen, à Tongres.

* *Pipers*, professeur à l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ram (Mg^r. de), prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Rambou, conservateur du Musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileuz l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

Rossi (le chevalier), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sausail-Souhaigne (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulte (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

Sharpes, archit. anglais, à Genève.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

Stone (Rev.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stuart-Menteath (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteath fils, id.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Thomsen, directeur-général des Musées, à Copenhague.

U.

Urlichs, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Vandamme-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

Vanden-Beereboom, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

Van der Haighe, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

Van de Rutte, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

Van Lempoel, de Niemunster, membre de la Chambre des représent^s. et ancien sénateur, à Bruxelles.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

W.

Wagener, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Harengspec, 21, à Gand (Belgique).

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkoenig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies.

Whewel, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

* Wigand (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Willem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

Wikeham-Martin (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

Witmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Additions.

Ansell, à Caen.

Clauzel (le comte du), boulevard Magenta, 179, à Paris.

Combes (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne (Calvados).

Quenouille (fils), à St-Saëns (Seine-Inférieure).

Rouyer (Jules), inspecteur des postes, à Mézières (Ardennes).

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie ;* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1863.

RECETTES.

Excédant du compte de 1862.	21,141	15
Cotisations recouvrées sur l'année 1860.	50	»
Id. id. 1861.	250	»
Id. id. 1862.	5,045	»
Recettes de 1863.	9,250	»
Cotisations reçues par avance sur 1864.	320	»
TOTAL.	36,056	15

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	500	95
Frais de retour de billets non payés.	124	35

CONCIERGES.

Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	70	60
Id. id du musée d'archéologie. .	20	»

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	5,058	75
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .	165	»

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement du compte-rendu des séances. .	908	13
Ports de lettres, paquets, caisses, affranchissements de circulaires et menues dépenses.	237	50
A reporter. . . .	7,085	28

Report. . . .	7,085	28

SÉANCES GÉNÉRALES.

Solde des frais relatifs au Congrès de Lyon. . . .	94	»
Id. id. à la fête internationale de Dives	380	»
Id. id. aux séances générales de Paris, Rodez, Albi et Chambéry.	930	30

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles.	688	25

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Délégations au Congrès scientifique de Chambéry. .	20	»

DESSINS ET PLANS.

Dessins et plans faits pour le compte de la Société.	400	»

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution de livres d'archéologie.	112	»

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. le Cte D'HÉRICOURT.	Réparations à l'église d'Ablain-St-Nazaire.	100	»
M. l'abbé ENGUEHARD.	Id. à l'église de Rucqueville.	100	»
MM. DE GLANVILLE et D'ESTAINTOT.	Id. à l'église de Lamberville.	100	»
M. l'abbé STRAUB.	Solde de la réparation des tapisseries de Neuvillers. .	60	»
M. DE MORLET.	Fouilles aux environs de Salerne.	100	»
	A reporter. . . .	10,169	83

	Report. . . .	10,169	83
MM. des Moulins, Drouyn, Paquerée, d'Auzac de La Martinie.	Colonne commémorative de la bataille de Castillon. .	200	»
M. le Curé de Cottun.	Souscription pour la réparation de l'église de Cottun.	50	»
MM. l'abbé Azémar et l'abbé Cérès.	Fouilles dans le département de l'Aveyron.	250	»
Id.	Réparations à l'église de Ste-Eulalie-d'Ost.	100	»
Id.	Id. à la tour de La Cavalerie	40	»
	Moulage d'un chapiteau du XIIIe siècle, à St-André. .	30	»
M. Hucher.	Restauration d'un tombeau du XIIIe siècle dans l'église de Neuvillette.	100	»
MM. Hucher et Charles.	Fouilles dans une villa gallo-romaine, près de La Ferté.	100	»
Id.	Réparations au portail de l'église de Courgenard. .	50	»
M. Teste.	Restauration de la crypte de Salaize.	50	»
M. l'abbé Régnier.	Réparations de l'église de Dives.	100	»
M. de Mannoury d'Ectot.	Fouilles à Moisy. . . .	40	»
M. Cousin.	Fouilles des tumulus d'Audenbert et d'Hervelingen.	100	»
M. l'abbé Hébert.	Conservation du pavé émaillé de l'église de St-Pierre-sur-Dives.	40	»
	Total. . . .	11,419	83

BALANCE.

Recettes.	36,056 15
Dépenses.	11,419 83
Excédant. . .	24,637 32

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen	200	»
M. Chaubry de Troncenord.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20	»
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000	»
MM. de Berluc-Pérussis et Bonierbale.	Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes).	100	»
M. Paquerée.	Réparations à l'église de Villemartin.	100	»
Id.	Fouilles dans le département de la Gironde.	100	»
M. l'abbé Straub.	Réparations au cloître de Wissembourg.	200	»
M. de Verneilh.	Rétablissement d'une inscription tumulaire dans l'église St-Léonard (Hte-Vienne). .	100	»
Id.	Plaque commémorative du combat de trois chevaliers français contre un nombre égal de chevaliers anglais.	50	»
	A reporter. . . .	1,870	»

	Report. . . .	1,870 »
M. DE MARGUERIT.	Consolidation du clocher de Vierville.	100 »
MM. R. BORDEAUX et VASSEUR.	Restauration de deux verrières de l'église de St-Victor de Chrétienville	200 »
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église d'Essay.	100 »
M. l'abbé STRAUB.	Débadigeonnage de l'église d'Altorf.	100 »
M. le docteur BILLON.	Fouilles et achat d'objets antiques à Lisieux. . . .	100 »
M. BOUET.	Réparation des statues de l'église de St-Germain-de-Livet.	100 »
MM. JOLY-LE-TERME et GODARD-FAULTRIER.	Fouilles à Gennes	200 »
M. le Cte DE GALEMBERT.	Moulage des piliers de Cravan.	100 »
Id.	Moulage des statues de Fontevrault.	400 »
M. JOLY-LE-TERME.	Réparations à l'église de St-Martin de Sanzay . . .	100 »
MM. l'abbé AZÉMAR et l'abbé CÉRÈS.	Réparations à l'église de Perse.	100 »
	Réparations à l'église de St-Pierre de Bessuéjouls . .	50 »
	Réparations à l'église de St-Saturnin de Lenne . . .	100 »
	Réparations à l'église d'Aubrac.	100 »
	Somme à la disposition de M. l'abbé Azémar. . . .	60 »
M. MARIONNEAU.	Fouilles dans la saline de Guérande	50 »
	A reporter. . . .	3,830 »

	Report. . . .	3,830	»
MM. Ricard et l'abbé Vinas.	Achat et réparation du clocher de St-Guilhem-du-Désert.	100	»
M. Rossignol.	Fouilles d'un tumulus à St-Salvi.	50	»
Id.	Pour lever le plan de la ville de Giroussens.	100	»
M. de Toulouse-Lautrec.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens. .	25	»
M. de Rivières.	Réparations à l'église St-Michel de Lescure	100	»
Id.	Réparation du portail de l'ancienne église de Cadalen.	50	»
M. de Montcabrié.	Fouilles de Lombers. . . .	100	»
M. de Bonnefoy.	Id. à Pesilla-de-la-Rivière et St-Felice-d'Amour . .	50	»
MM. l'abbé Vinas et Ricard.	Id. à Plessans-St-André. .	50	»
M. de Toulouse-Lautrec.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe.	50	»
M. Le Cointre-Dupont.	Réparations à l'église d'Almenèches	100	»
	Total.	4,605	»

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	24,636	32
Allocations à solder.	4,605	»
Fonds libres.	20,031	32

Caen, le 18 avril 1864.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXXe. SESSION

TENUE

A RODEZ ET A ALBY,

LE 4 JUIN 1863 ET JOURS SUIVANTS.

La Société française d'archéologie, en terminant ses séances générales de 1862, à Lyon, au mois de septembre dernier, pensa qu'elle pourrait tenir son Congrès archéologique, en 1863, dans les villes de Rodez et d'Alby. A Rodez, Mgr. Delalle avait témoigné beaucoup de bienveillance pour la Société. Depuis plusieurs années, Sa Grandeur avait introduit l'enseignement de l'archéologie dans le séminaire St.-Pierre, et M. l'abbé Azémar remplissait cette chaire avec beaucoup de talent. Dans le Tarn, MM. le comte de Toulouse-Lautrec, Rossignol et le baron de Rivières, étaient des membres dévoués et très-laborieux qui avaient déjà fait de nombreuses communications à la Société.

Rien n'était donc plus facile que d'organiser, dans les villes de Rodez et d'Alby, des commissions préparatoires, et la pensée d'y convoquer le Congrès reçut l'assentiment de toutes les personnes honorables qui portent, dans le pays, intérêt aux souvenirs historiques et aux monuments.

M. l'abbé Azémar fut nommé secrétaire-général de la première partie de la session, qui devait se tenir à Rodez ; MM. le comte de Toulouse et Rossignol secrétaires de la partie de la session convoquée à Alby.

Un programme fut préparé et répandu. Le Congrès, d'abord convoqué pour le 28 mai, fut remis au 4 juin par suite des élections.

Le Bureau de la Société française d'archéologie est parti de Paris, le 1er. juin, à 9 heures du soir, pour aller prendre la direction du Congrès archéologique de France, conjointement avec MM. l'abbé Azémar, le comte de Toulouse-Lautrec, Rossignol et de Rivières, secrétaires-généraux de la session, par les soins desquels les travaux avaient été préparés avec beaucoup de succès.

Le lendemain matin, nos confrères arrivaient à Périgueux et revoyaient Château-l'Évêque, visité par le Congrès archéologique en 1858 : le chemin de fer passe à côté (V. la p. 3).

A Périgueux, ils ont vu une des coupoles neuves de la cathédrale St.-Front, qui remplace une coupole ancienne si solide qu'on a eu la plus grande peine à la démolir pour en construire une nouvelle. Celle-ci se montre à découvert, et déjà l'on peut juger de l'effet que les autres pourront produire.

Le Bureau a vu aussi, en passant, la tour de Vésone et le château Barrière : le chemin de fer passe entre ces deux monuments.

Le magnifique château de Turenne (Corrèze) a produit sur nos confrères une vive impression, par sa masse imposante et son admirable position sur une montagne qui domine tout le pays (V. la p. 4), et par l'effet très-heureux de sa tour cylindrique, dont nous devons l'esquisse à l'habile crayon de M. Jules de Verneilh.

Après deux stations faites, l'une au célèbre pélerinage de

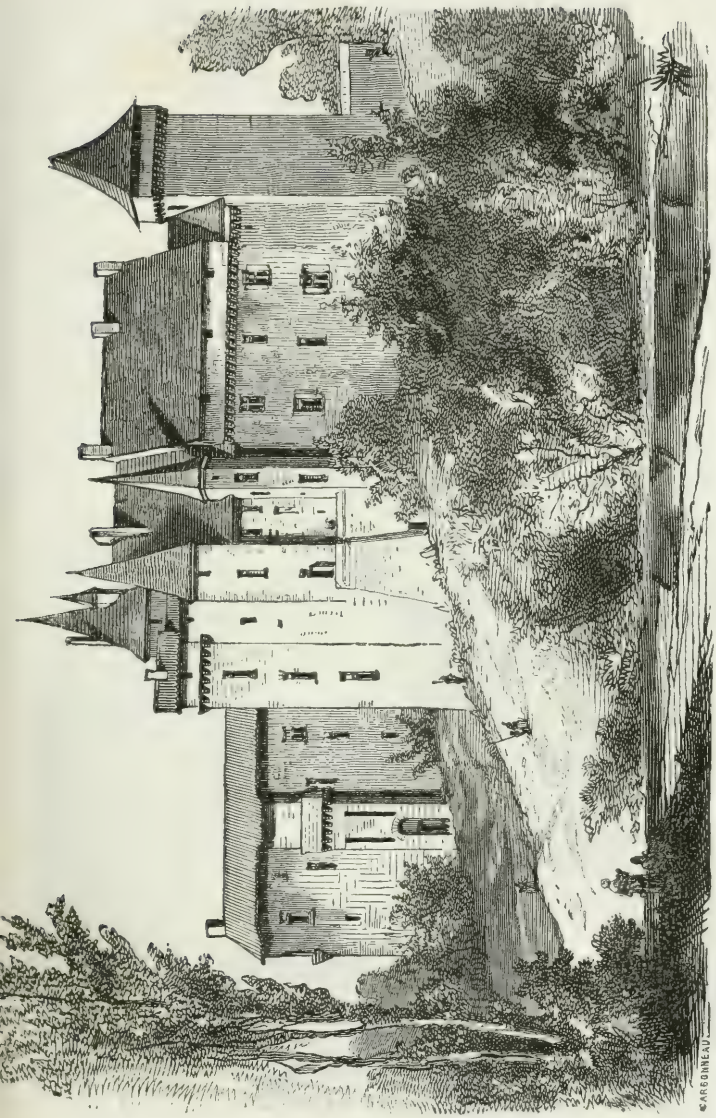

CHATEAU DE CHATEAU-L'ÉVÊQUE (DORDOGNE).

VUE DU CHATEAU DE TURENNE (CORRÈZE).

Rocamadour, l'autre à Figeac, ville qui possède encore près de deux cents maisons du XIIIe. siècle, nos compatriotes et leurs compagnons de voyage, dont le nombre s'est augmenté de station en station, sont arrivés à Rodez par le train direct, à 4 heures 50, le 3 juin, veille de l'ouverture du Congrès. Ils ont trouvé, sur le quai du débarcadère : M. le Maire de Rodez et une députation du Conseil municipal ; M. l'abbé Azémar ; M. le chanoine Noël, vicaire-général ; M. l'ingénieur en chef Marchal et une députation des Sociétés savantes.

Séance d'ouverture.

Présidence de Mg^r. DELALLE, évêque de Rodez.

A une heure de l'après-midi, le 4 juin, a eu lieu, dans la belle salle de l'évêché, l'ouverture du Congrès. Un certain nombre de célébrités étrangères au pays, les autorités de la ville, la plupart des personnes qui, au nombre de 140, avaient adhéré au Congrès, étaient présentes.

En voici les noms :

Mg^r. DELALLE, évêque de Rodez.

MM. BOBY DE LA CHAPELLE, préfet de l'Aveyron.

COMIGNAN (le général), commandant le département de l'Aveyron.

MARCHAL, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.

ROZIER (Adrien), médecin et maire de la ville de Rodez.

GALTIER, président du Tribunal de 1re. instance, à Rodez.

ROQUES, conseiller de préfecture, id.

DE NOGARET, id., id.

MM. COSTES, vicaire-général, à Rodez.
D'AVERTON, directeur des contributions directes, id.
SABATHIER, vicaire-général, id.
SABATHIER, secrétaire-général de l'évêché, id.
SALADIN, chanoine de la cathédrale, id.
BOUGÈRE, directeur des contributions indirectes, id.
ESTAYS, directeur des domaines, id.
BELMON, archiprêtre, curé de la cathédrale, id.
NOEL, vicaire-général honoraire et chanoine, id.
DURAND, inspecteur d'académie, id.
LOUVAIN-PESCHELOCHE, architecte, id.
BOISSE, ingénieur, id.
FONTÈS, chef de division de la préfecture, id.
VANGINOT, architecte, id.
VAYSSIER, professeur de rhétorique au petit-séminaire de St.-Pierre, près Rodez.
DE SÉGURET (Adrien) fils, juge-suppléant, à Rodez.
VALADIER, propriétaire, id.
ALIBERT (l'abbé), prêtre, id.
DE BARRAU (Hippolyte), président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Carcenac.
MARCORELLES (l'abbé), directeur de la Maîtrise, à Rodez.
DE VALADY (Henri), conseiller-général, id.
DE VALADY (Eugène), avocat, id.
VIALLET (Louis), médecin, id.
DE MONSEIGNAT (Hippolyte), ancien député et vice-président de la Société des lettres de l'Aveyron, au Cluzel, près Rodez.
VAÏSSE, ingénieur des mines, à Salles-la-Source.
VIALA (Émile), médecin, au Pont-de-Salars.
CÉRÈS (l'abbé), prêtre, à Rodez.
MAYMARD (l'abbé), directeur de l'École normale, id.

MM. Cros (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Rodez.
De Barrau (Eugène), avocat, id.
De Séguret (Adrien) père, ancien magistrat, id.
De Cabrières (Gaspard), propriétaire, à Ys-Bonnecombe.
Pachins, juge du Tribunal civil, à Rodez.
De Gissac (François), propriétaire, à Gissac.
D'Assier de Tanus, propriétaire, à Vèzes, canton de Naucelle.
De Gissac (Joseph), maire, à Creissels.
Poulon, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Rodez.
Lala, docteur-médecin, id.
Meugy, ingénieur en chef des mines, id.
Truel (l'abbé), supérieur du petit-séminaire de St.-Pierre, près Rodez.
Laussié, chanoine de la cathédrale, à Rodez.
Mazars, architecte de la ville de Rodez.
Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende (Lozère).
Le vicomte de Beaumont, au Cluzel, près Rodez.
Foulquier-Lavernhe, juge de paix, à St.-Sernin.
Vaïsse, censeur à l'Institution impériale des sourds-muets, à Paris.
Puy de Casteras, sous-préfet, à Espalion.
Frayssinous, propriétaire, à St.-Côme.
Thédenat père, ancien magistrat, à Espalion.
Thédenat (Jules) fils, juge, id.
Guirondet, juge de paix, à Rignac.
Jonquet, curé à Farret.
Gervais, curé à Ste.-Eulalie.
Thomas, directeur du collége, à St.-Geniès.
Lunet, secrétaire de la Société des lettres, etc., à Rodez.

MM. MOUTON, procureur impérial, à Rodez.

VERGNÈS, sous-intendant militaire, id.

ROQUETTE (l'abbé), directeur de l'école des sourds-muets, id.

GRÈZES, vicaire à St.-Sernin.

FÉRAL, vicaire à Boussac.

BURGUIÈRE, secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque de Rodez.

BOUSQUET, curé à Sauveterre.

DURAND, curé à Marcillac.

TURQ, curé à Villefranche.

COUDERC, curé à Limayrac.

LUNET, curé à St.-Laurent-d'Olt.

MAYRAN, propriétaire, à Livinhac.

AFFRE, maire à Espalion.

MAS, professeur d'histoire au petit-séminaire de St.-Pierre.

LAFON, curé à Asprières.

GALY, aumônier du couvent de Jésus-Marie, à Rodez.

COMBES, curé de St.-Amans, id.

GIROU DE BUZAREINGNES, député de l'Aveyron, à Paris.

NÉEL, major du 82e. de ligne, à Rodez.

BONNEFOUS (Hippolyte), d'Arvieu.

SAQUET (l'abbé), prêtre, à Rodez.

GRAILHE, receveur de l'Enregistrement, à Sauveterre.

TOUSÉRY (l'abbé), à St.-Saturnin.

Le baron PETIT DE LAFOSSE, receveur-général, à Rodez.

BOURGUET (Léopold), agent de change, id.

CASTANIÈS, peintre, id.

COUDERC (Pierre), sculpteur, id.

BASTIDE (Stuart), id.

MM. CABANIOLS, curé à St.-Salvadou.
TURQ (Dominique), propriétaire, à Rodez.
SOUQUIÈRES, sous-préfet, à Villefranche.
DE SAINT-REMY (Melchior), propriétaire, id.
LAUBIE (l'abbé), principal du collége, id.
DELPECH (Félix), médecin, id.
DE BRASSIER SAINT-SIMON DE CAMBOULAN, id.
LESPINASSE (Alpi), id.
FABRE, pharmacien, id.
Le vicomte DE SAINT-REMY, id.
AUBÉJAC, professeur de philosophie au collége de Villefranche.
BRAS, médecin et maire, à Villefranche.
Le baron DE SAINT-REMY (Louis), id.
MOINS (F.-C.), id.
GALTIÉ (Alexis), avocat, id.
BLANC, curé de St.-Augustin, id.
ALRIC, curé de Notre-Dame, id.
D'ARDENNE (Max), id.
MARUÉJOULS (Émile), avocat, id.
SEMAT (Joseph), imprimeur-libraire, à St.-Pons (Hérault).
AFFRE (Henri), archiviste, à Rodez.
NOEL, docteur-médecin, rue du Cherche-Midi, 24, à Paris.
POULENC, fabricant de produits chimiques, rue Neuve-St.-Remi, 7, id.
POULENC, aîné, rentier, rue Neuve-des-Petits-Champs, 16, id.
MARCILLACY, négociant, rue du Faubourg-St.-Antoine, 7, id.
GRÉGOIRE (Théodore), négociant, rue du Faubourg-St.-Antoine, 7, id.

MM. SALETTES (Auguste), curé de St.-Julien-de-Piganiol.
TRÉMOLET, curé à Coussergues.
ONILLON, substitut du procureur impérial, à Rodez.
ALARY (Eugène), propriétaire, id.
MONTEILLET, vicaire de St.-Amans, id.
VÉZY, bibliothécaire, id.
ALBESPY, médecin, id.
PRIVAT (André), propriétaire, id.
GABRIAC, curé à Firmy.
COMBES, médecin, directeur de l'Asile des aliénés, à Rodez.
DEVAL, archiviste du département, à Montauban.
AZÉMAR (l'abbé), professeur d'archéologie, à Rodez.
Le vicomte DE JUILLAC, de Toulouse.
DE BONNEFOY, de Perpignan.
ROSSIGNOL (Élie), de Gaillac.
L'abbé VINAS, curé de Jonquières.
Marquis DE CASTELNEAU-D'ESSENAULT, de Bordeaux.
TRAPAUD DE COLOMBE, id.
DE SAINT-PAUL, de Paris.
PEETERS WILBEAUX, de Tournay.
RICARD, de Montpellier.
L'abbé POTTIER, de Montauban.
Baron DE RIVIÈRES, d'Alby.
Comte DE TOULOUSE-LAUTREC, de Rabasteins.
MAZAS, id.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *Boby de La Chapelle*, préfet de l'Aveyron ; le Procureur impérial ; le vicomte *de Juillac*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *Le Petit*, secrétaire-général de la même Société ; *Peeters Wilbeaux*, de Tournay ; *Marchal*, ingénieur

en chef des ponts-et-chaussées ; l'abbé *Vinas*, membre du Conseil de la Société française d'archéologie ; *Meugy*, ingénieur en chef des mines ; *Rossignol*, inspecteur de la Société française d'archéologie (Tarn) ; *de Bonnefoy*, inspecteur de la même Société pour les Pyrénées-Orientales ; *de Monseignat*, vice-président de la Société des Lettres de l'Aveyron ; *Lunet*, secrétaire de la Société des Lettres.

M. l'abbé *Azémar*, membre de la Société française d'archéologie, remplit les fonctions de secrétaire.

Mg^r. Delalle ouvre la séance en prononçant le discours suivant, plein d'intérêt et d'à-propos, qui a été vivement applaudi :

« MESSIEURS,

« En me décernant l'honneur de présider cette première séance de votre XXXe. Congrès archéologique, vous avez considéré la dignité dont je suis revêtu plus que mes titres personnels à cette flatteuse distinction. Le seul mérite dont je puisse me prévaloir dans ce genre d'études auxquelles vous vous livrez avec tant de persévérance, c'est celui d'apprécier vos savants travaux et de marcher à votre suite, pour en propager les résultats dans la faible mesure de mon influence.

« Aussi, Messieurs, je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis heureux de vous voir réunis dans cette ville de Rodez, au centre du vieux Rouergue, si riche en souvenirs et en monuments plus ou moins mutilés des siècles passés. Mais je profite de la position que vous avez voulu me faire par respect pour la religion, mère féconde et nourrice des arts qui forment le domaine splendide de l'archéologie, j'en profite, dis-je, avec joie, pour vous souhaiter la bienvenue, tant en mon nom qu'en celui de mes concitoyens, prêtres et laïques, qui ont à cœur l'avancement de la science des grandes et

belles choses que nous a léguées le passé, et qui pensent, avec raison, que les monuments sont, comme les grands hommes, la gloire des nations.

« Quand on se place à ce haut point de vue, Messieurs, on plane bien au-dessus des théories et des passions mesquines qui ont produit tant de bouleversements et de ruines depuis trois siècles, et l'on comprend que l'humanité ne date ni de la Renaissance, ni de l'ère des révolutions contemporaines.

« Ce religieux respect pour l'antiquité, joint au sentiment profond du grand et du beau dans tous les produits matériels du génie humain, et surtout du génie chrétien, joint aussi au désir ardent de conserver et de réparer ce qui reste encore des œuvres si étrangement méconnues de nos aïeux, a donné naissance à l'archéologie moderne. Je n'ai pas besoin de dire quel fut l'initiateur et le fondateur de cette grande école, et d'ailleurs sa présence dans cette enceinte me prive du plaisir de prononcer son nom ; mais ce nom est présent à votre pensée, et il me semble qu'il est prêt à s'échapper de vos lèvres, accompagné d'un chaleureux vivat *(Applaudissements)*. Ce savant distingué, qui fut pour l'archéologie ce que le célèbre Cuvier avait été pour l'anatomie comparée, ce que Champollion-Figeac avait été pour la science des hiéroglyphes, ce qu'un autre Français est pour le canal de Suez, un de ces hommes qui savent fortement penser et fortement vouloir, s'est écrié un jour : Silence au vandalisme ! à moi, braves soldats du progrès, non de ce progrès qui consiste à détruire à la façon des barbares, mais de celui qui consiste à étudier les œuvres illustres des siècles passés, à les classer selon leurs époques, à les conserver, à les réparer !

« Vous savez, Messieurs, quel écho cette voix a trouvé dans les âmes, quelle pléïade d'hommes distingués a répondu à cet appel, quelle impulsion fut donnée aux études nationales, et combien d'entreprises intelligentes ont été menées à bonne

fin par cette croisade du savoir contre le vandalisme. Je n'ai pas besoin de relater une foule de faits qui se pressent dans vos esprits, mais je ne puis me refuser à signaler la restauration si heureusement accomplie dans la St^e.-Chapelle et dans Notre-Dame de Paris. Vous me permettrez d'y ajouter encore celle de la tour St.-Jacques-de-la-Boucherie. Il y a cinquante ans, si l'on avait fait la percée qui continue la rue de Rivoli, cette tour serait sans doute tombée sous le marteau des démolisseurs et eût peut-être servi de moëllons pour construire l'égout collecteur sous cette voie publique ; aujourd'hui elle en fait le plus bel ornement, elle proclame dans son langage muet la haute intelligence de l'édilité parisienne et du gouvernement réparateur qui s'y est associé. Laissez-moi aussi jeter un regard rapide sur la tour de Pey-Berlan, rendue à la vie par le vénérable cardinal de Bordeaux, sur les belles restaurations de la cathédrale, de l'église et de la tour St.-Michel, et de l'église St^e.-Croix dans cette ville, de l'église St.-Sernin, à Toulouse, de la citadelle de Carcassonne, et de St^e.-Cécile d'Alby, où vous êtes attendus. Dans ces œuvres et dans une infinité d'autres, on reconnaît et l'on touche, pour ainsi dire du doigt, l'influence merveilleuse des idées mises en circulation par cette Société française d'archéologie, dont vous êtes, Monsieur le Directeur, le fondateur et le patriarche, et par tant d'écrivains distingués qui se sont jetés dans l'arène depuis une trentaine d'années, et par tant de laborieux chercheurs dont les précieuses trouvailles figurent, comme autant d'épaves sauvées du naufrage, dans les musées archéologiques, principalement dans l'étonnante collection de l'hôtel de Cluny.

« De nos jours, où l'on parle tant de réaction, c'est là une belle et bonne réaction, la seule que nous désirons après celle qui consisterait à rétablir dans les âmes les saintes croyances de la religion et l'empire des bonnes mœurs. C'est la réac-

tion du savoir et de l'intelligence contre l'ignorance et la dépravation du goût dans les arts, de la vraie civilisation contre la barbarie, du culte de nos gloires nationales contre l'invasion de la force brutale qui ne sait que ravager les monuments et brûler en place publique les bibliothèques et les archives. C'est la réaction de l'esprit chrétien contre l'esprit musulman, personnifié dans le calife Omar et dans le héros de l'émeute.

« C'est pour propager ces idées, Messieurs, que vous avez institué les Congrès archéologiques, véritables assises de la science qui se tiennent çà et là dans les villes de France, et qui réunissent près de vous l'élite des hommes intelligents pour étudier en commun les antiquités des divers pays que vous parcourez. C'est pour la trentième fois que vous allez siéger, et si notre ville de Rodez n'a pas été une des premières admises à ce banquet scientifique, à raison de son isolement au milieu des montagnes, vous avez pu, du moins, admirer les prodigieux efforts par lesquels nos ingénieurs ont poussé jusqu'au centre de l'Aveyron la voie ferrée qui vous y a amenés. Mais ce qui doit vous flatter beaucoup plus encore, et ce qui m'inspire une véritable joie, c'est l'empressement avec lequel a été accueillie l'annonce de cette session par les magistrats du département et de la cité, ainsi que par l'élite de nos concitoyens, à la tête desquels j'aime à placer la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

« J'aime aussi à vous dire, Messieurs, que cette contrée est riche en souvenirs de l'ancienne Gaule, de la période gallo-romaine, de l'époque du moyen-âge et de la Renaissance. L'eau que vous boirez ici nous vient par un ancien aqueduc romain dont l'extrémité est à 25 ou 30 kilom. de Rodez. La découverte qui en a été faite depuis une douzaine d'années est devenue la base de l'établissement d'une magnifique fontaine qui vient jaillir sur le point culminant de notre ville. Pour opérer la conduite forcée des eaux et faire

en quelque sorte de cette ligne une course au clocher, on a ajouté à l'œuvre romaine l'appareil cylindrique en forme de siphon, et l'on a fait ainsi la plus heureuse combinaison du progrès moderne avec le travail des anciens dominateurs du monde. Vous aurez donc une boisson *archéologique*, à laquelle vous ajouterez utilement cet autre liquide qui a la vieille réputation de *réjouir le cœur de l'homme.*

« Notre cathédrale, avec sa tour imposante, vous paraîtra digne d'un vif intérêt, mais vous regretterez comme moi de voir l'intérieur encombré par un grand nombre d'ornements étrangers au style de l'édifice. C'est malheureusement la situation de presque toutes les églises monumentales, victimes tour à tour du vandalisme destructeur et du zèle restaurateur mal dirigé.

« Nous avons dans ce diocèse une quarantaine d'églises romanes ou romano-byzantines, dont la principale, la véritable reine, est celle de Conques, qui serait peut-être le premier édifice de ce genre actuellement debout en France, si St.-Sernin de Toulouse n'existait pas. L'intérêt majeur de ce monument si bien décrit par M. Mérimée, s'accroît encore par le trésor précieux de reliquaires et autres objets antiques qu'il renferme, et j'ose vous promettre une vive satisfaction de la visite que vous vous proposez de faire à cette belle indigente. Après Conques, je me plais à nommer Perse, près d'Espalion, St.-Saturnin de Lenne, les églises de Castelnau du Levezou, Montjaux, Nant, Bozouls, Asprières, Sylvanès, St^e.-Eulalie-d'Olt, le Cambon-d'Espalion. Je voudrais les nommer toutes, mais je ne ferais que vous inspirer des regrets de ne pouvoir les visiter.

« Nous avons au moins cinq cents églises de la période ogivale, tant à la ville que dans nos campagnes, et si la plupart ne présentent pas l'aspect imposant des grandes basiliques, on y retrouve le faire du moyen-âge qui les rendrait bien

précieuses au double point de vue de l'art et des pieux souvenirs, si elles n'étaient pas trop souvent défigurées par des mutilations déplorables et par l'invasion des ameublements ou des décors incompatibles avec leur style primitif.

« On trouve aussi dans le département plusieurs échantillons du style de la Renaissance dans ce qu'il offre de plus avantageux en fait d'architecture civile. Outre une maison de ce genre sise à Rodez au bas de la place du Bourg, je citerai le château de Bournazel et celui de Grave, près Villefranche. Outre les monuments qui sont restés debout sur le sol du Rouergue, on y voit aussi une grande quantité de ruines imposantes. Ce sont d'anciennes abbayes, telles que Bonneval, Aubrac, Bonnecombe, Sylvanès, et plus souvent d'anciens châteaux, situés ordinairement sur les pics élevés, présentant au loin leur aspect pittoresque, rappelant le souvenir d'une organisation sociale qui ne fut ni sans grandeur ni sans calamités, et qui a disparu sans retour sous les coups de l'ancienne royauté et de la Révolution.

« Je ne fais ici, Messieurs, que vous indiquer d'une manière générale le cercle des études qui se présentent à nos regards. D'autres, plus versés que moi dans la connaissance des antiquités monumentales du pays, présenteront au Congrès des mémoires pleins d'intérêt, en sorte que l'Aveyron, mieux connu, sera considéré non plus seulement comme un pays agréable pour le touriste ou très-instructif pour le géologue, mais encore comme une mine féconde à exploiter pour le savant et pour l'artiste.

« Messieurs, en venant planter votre tente au milieu de nous après les agitations des jours précédents, vous ouvrez un champ d'asile bien favorable aux travaux de la pensée, et j'aime à vous considérer comme les oiseaux du ciel qui recommencent leurs mélodies après le fracas des orages. Soyez donc, je le répète, soyez les bienvenus ! »

M. de Caumont prend ensuite la parole :

Après avoir remercié Sa Grandeur, M. le Préfet, les autorités de la ville de Rodez de l'accueil sympathique fait à la Société française d'archéologie ; après avoir rappelé quelques-uns des services rendus au pays et à la science par la Société des lettres de l'Aveyron, et avoir prononcé les noms de MM. de Barrau et de Monseignat qui la président avec tant de distinction, l'orateur a raconté comment avait commencé cette Société française d'archéologie, destinée d'abord à créer, ensuite à vulgariser la science archéologique. Il nous a dit comment, peu avant la Révolution de 1830, de concert avec M. de La Fontenelle, de Poitiers, et quelques archéologues de l'Anjou, il avait préservé d'une destruction imminente l'église si curieuse de St.-Jean de Poitiers, et comment, après ce service rendu à l'art ancien, de nouveaux dangers avaient provoqué de nouveaux efforts et rendu permanente cette association qui d'abord n'était que passagère. L'histoire rapide de cette Société, qui est appelée à rendre de si grands services à l'architecture religieuse et qui n'a grandi, nous a dit trop modestement son directeur, qu'en allant se mettre à la disposition des différentes Sociétés de France, a vivement intéressé l'auditoire qui a répondu à cette improvisation par de chaleureux applaudissements.

Après ces discours, M. de Caumont a donné connaissance des ouvrages offerts au Congrès, dont voici la liste :

Congrès scientifique de France, XIXe. session tenue à Toulouse. 2 vol. (septembre 1852).

Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux, par M. de Caumont.

Définitions élémentaires de quelques termes d'architecture, par le Même.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques.

Assises scientifiques tenues à Dunkerque par l'Institut des provinces.

Ecole d'agriculture de Rennes.

Note sur l'hémion, le dauf et l'âne.

Compte-rendu des travaux faits par ordre du Gouvernement, en 1862, pour le reboisement des montagnes.

Séance académique internationale tenue à Dives.

Rapport verbal sur divers monuments, etc., par M. de Caumont.

Une charte d'Aliénor, par M. Rossignol.

De Caen à Bernay par monts et par vaux, par M. de Caumont.

Notice sur l'église et le bourg de Cadaleu, par M. Rossignol.

De la poterie romaine, par le Même.

Etudes littéraires, par M. le comte Jaubert, de l'Institut.

Congrès archéologique de France, à Saumur et à Lyon. 1862.

Monseigneur a bien voulu ensuite donner lecture d'une lettre dans laquelle M. de Barrau, président de la Société des lettres, explique comment une indisposition grave le retient à sa campagne et l'empêche d'assister au Congrès. Monseigneur est l'interprète de l'Assemblée en exprimant les regrets que cette absence lui fait éprouver.

Sa Grandeur donne ensuite lecture de la première question du programme, ainsi conçue :

Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue? Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc.? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes?

M. Valadier a la parole pour faire part au Congrès du mémoire qu'il a écrit sur ce sujet. Il résulte de ses recherches faites sur une grande échelle, que le département de l'Aveyron est très-riche en dolmens, *tumuli* et autres monuments celtiques. D'après ses calculs, il aurait observé plus de 100 dolmens. Les plus intéressants ont été dessinés par lui avec beaucoup de soin et d'exactitude. A mesure qu'il en fait la description détaillée en y rattachant les légendes populaires qui ont cours dans le pays sur chacun de ces monuments, légendes qui ont bien leur côté utile puisqu'elles nous ont valu leur conservation, M. Valadier fait passer sous les yeux du Congrès plusieurs de ses dessins. Le reste de la collection de ces dessins figure dans la salle de l'exposition. Il présente en même temps le dessin d'un temple druidique très-remarquable, situé sur un des points culminants de l'Aveyron, à Mont-Fol, près de La Calm, et en signale un autre à l'extrémité opposée, près de Sauclières, qu'il n'a pas eu le temps de décrire.

MÉMOIRE SUR LES MONUMENTS CELTIQUES DE L'AVEYRON,

PAR M. VALADIER.

MESSIEURS,

La question posée au programme est ainsi conçue :

Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue? Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc.? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes?

1°. En consultant les auteurs aveyronnais qui ont traité de l'histoire du Rouergue (Bosc et le baron de Gaujal), dont les

longues et minutieuses recherches ont mis au jour de si précieux documents, nous voyons que le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue était occupé, avant la domination romaine dans les Gaules, par une peuplade qui portait le nom de Ruthènes et qui faisait partie de la Gaule celtique : « Limitrophes des Arvernes, dit M. de Gaujal (*Études historiques sur le Rouergue*, t. I, p. 60), les Ruthènes « étaient leurs alliés constants et prenaient part à leurs expéditions militaires ; ils étaient nombreux dans l'armée « commandée par Bituit ou plutôt Bétult, roi d'Auvergne, et « qui fut vaincue par A. Fabius Maximus l'Allobrogique, au « confluent de l'Isère et du Rhône, 121 ans avant J.-C. Ils « aidèrent plus tard Vercingétorix, lorsqu'il souleva la Gaule « celtique. Conquis en partie par Fabius, dont l'expédition « les divisa en Ruthènes indépendants et Ruthènes provin- « ciaux (chez lesquels fut établie plus tard une colonie la- « tine) ; ils furent assujettis en totalité par Jules-César. »

La rivière du Tarn formait la limite entre les Ruthènes provinciaux qui, depuis la victoire de Fabius, faisaient partie de la province narbonnaise, et les Ruthènes indépendants qui en occupaient la rive droite. Ceux-ci furent soumis à la domination romaine par le lieutenant de César, Caninius Rebilus, qui commandait la légion dont on peut suivre encore aujourd'hui la marche triomphante à travers le pays des Ruthènes, tracée par des tronçons de route, les restes de campements ou de stations et les noms de lieu qui nous restent du peuple conquérant.

Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc.?

Sans m'occuper ici, Messieurs, de la question de savoir si les monuments qui couvrent notre sol aveyronnais et qu'on est convenu d'appeler celtiques, appartiennent réellement à

cette nation, ou bien s'ils sont, comme quelques auteurs le prétendent, l'ouvrage d'un autre peuple qui, avant les Celtes, aurait été maître de ces contrées, je constaterai que l'ancien Rouergue renferme un nombre considérable de ces sortes de monuments.

Avant de parcourir moi-même les divers points du département pour étudier et dessiner les dolmens les plus remarquables, j'ai consulté les nomenclatures éditées dans les *Mémoires* de notre Société des lettres, sciences et arts par nos divers écrivains (MM. de Barrau, t. I et IV; Lescure de Séverac, t. V; de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, t. III; l'abbé Cabaniols, t. I, et l'abbé Bousquet, curé de Buseins, t. V); celle de M. Duval, dans l'*Annuaire du département de l'Aveyron*, année 1841, et enfin M. Affre, archiviste du département, qui (dans ses *Lettres à mes neveux*, t. II) en cite six ou sept qui étaient inédits.

J'ai attentivement collationné ces différentes citations afin de ne pas faire de double emploi, les mêmes dolmens étant quelquefois cités par plusieurs auteurs, et il est résulté de mon travail que le nombre constaté dans ces diverses nomenclatures se porte à cent dix, sans compter sept localités désignées seulement comme en ayant un grand nombre. Si nous ajoutons à ce chiffre les vingt-cinq que j'ai découverts moi-même et que nous en comptions six seulement pour chacune des localités désignées comme en ayant un grand nombre, nous arrivons à cent soixante-dix-sept au moins connus dans le département, et je ne compte pas ici les tumuli qui sont, je pourrais dire, par centaines dans quelques localités.

J'en ai dressé une liste par arrondissement et par canton, en désignant la commune, et j'ai marqué par un point rouge, sur une carte de l'Aveyron, les diverses localités où ils se trouvent.

Pour rendre plus intéressante une sèche nomenclature, j'ai cru devoir, Messieurs, exposer dans notre petite collection archéologique une série de dessins, pris d'après nature, de nos principaux monuments celtiques, et si vous le permettez, j'aurai l'honneur de soumettre à votre appréciation une notice détaillée sur ceux qui m'ont paru les plus remarquables par leur forme et leur disposition.

Lorsque j'entrepris, il y a deux ou trois ans, cette collection de dessins, c'était dans un double but, différent de celui qui nous réunit aujourd'hui ; car j'ignorais alors que la ville de Rodez dût être honorée cette année de la présence du Congrès archéologique de France.

Mon intention était de faire connaître nos richesses en ce genre de monuments au savant archéologue de Toulouse, feu M. Du Mège, qui voulait bien m'honorer de son amitié et dont les bontés pour moi demeureront éternellement gravées dans mon cœur. Il devait en faire lithographier un grand nombre et les consigner dans le 4e. volume de son *Archéologie pyrénéenne*, où il se proposait entre autres choses de prouver (ce sont ses propres expressions) que le midi de la France n'est pas moins riche en monuments celtiques que l'Angleterre et la Bretagne. Il est à regretter que la mort ne lui ait pas laissé le temps d'achever une œuvre qui devait faire époque dans les annales de la science ; mais il faut espérer que quelque savant continuateur la mènera à bonne fin (1).

Mon second but a été de laisser une copie de ce travail au musée de Rodez, afin de conserver au moins, par des dessins,

(1) M. le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire de la Société archéologique de France, présent à cette séance, nous apprend que l'ouvrage vient d'être terminé par M. Louis Bunel, confrère et ami de M. Du Mège, et que ce travail sera incessamment mis sous presse.

la physionomie et la forme de monuments qui disparaissent tous les jours, détruits par l'action du temps et encore plus par la main des hommes. Quelques-uns, en effet, n'ont dû leur conservation jusqu'à nous, comme nous le verrons plus tard, qu'aux idées religieuses ou superstitieuses qui s'y rattachent. Il faut donc se hâter d'en consigner la description et la figure.

Le premier monument que je signalerai à votre attention, Messieurs, est un autel gaulois ou gallo-romain que j'ai déjà désigné à notre Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron dans une des séances de l'année dernière. Il est assis sur une élévation qui domine le hameau de Falachoux, paroisse de Vitrac, dans la commune de La Calm, à l'extrémité nord de notre département. L'étymologie du village de Falachoux, qui vient probablement d'Ara-Jou (*Ara Jovis*), indique suffisamment que cet autel a été élevé en l'honneur de Jupiter, ou du moins qu'il lui a été consacré. Il est d'une conservation parfaite et consiste en un prisme basaltique hexagone, irrégulier, de 85 cent. de haut sur 2^m^. 63 cent. de circonférence; la table qui le surmonte est aussi très-remarquable par des dimensions qu'on ne trouve guère dans cette nature de roche: elle a 1^m^. 27 de l'ouest à l'est, point vers lequel elle est sensiblement inclinée, et 1^m^. 15 du nord au midi, ce qui lui donne une circonférence de 3^m^. 62. Elle a, en moyenne, 0^m^. 30 d'épaisseur.

Cet autel rend en le frappant, surtout vers sa base, un son particulier. Ce son, quoique produit uniquement par la nature de la roche, se trouvant favorisé par la position de l'autel qui repose sur la tête de prismes basaltiques perpendiculaires juxtà-posés, dont est formé le mamelon où il est situé, n'en est pas moins remarquable et devait être bien propre à inspirer de la crainte ou même de la terreur aux

âmes simples qui croyaient à la résidence d'une divinité toute-puissante dans cette pierre sacrée.

Enceinte druidique. — A l'extrémité *est* d'un mamelon ovale, entouré d'une forêt de sapins au nord et à l'ouest et couronné d'un bosquet de hêtres plusieurs fois séculaires, se trouve situé le hameau de Mont-Fol (*Mons foliatus*, selon quelques étymologistes), qui appartient au département du Cantal, mais qui n'est qu'à quelques mètres des limites de celui de l'Aveyron, à la distance d'environ 3 kilomètres du lieu de La Calm, dans la direction du nord-est.

Sur le plateau de ce mamelon, à quelques pas du hameau, se trouve un groupe d'énormes rochers granitiques ayant une disposition singulière. Un gros bloc, affectant la forme d'un coin et qui n'a pas moins de 4m. 50 de longueur sur 3m. 30 de largeur à un bout, et 1m. 50 environ à l'autre sur 3m. 70 de hauteur, est superposé à deux autres blocs d'une dimension encore plus colossale, enfoncés dans la terre, d'où ils font saillie de 3m. 20 : ce qui donne à cet ensemble une hauteur totale de 6m. 90. Ces rochers laissent entre eux un étroit espace sous le bloc superposé. Cet espace a 35 centimètres dans le bas et 63 centimètres dans le haut, ce qui permet à une personne d'y passer assez aisément.

Cette disposition singulière n'aurait pourtant pas trop attiré mon attention, car elle pourrait être un jeu de la nature, et il n'est pas rare de trouver sur les montagnes environnantes, à l'extrémité même du plateau dont nous nous occupons, des superpositions de blocs de granit plus considérables encore que celui-ci ; mais ce qui frappe en même temps que cette singularité, c'est un ouvrage fait de main d'homme, un terrassement de 4 à 5 mètres de large à sa base, sur 2 mètres environ de hauteur, formant talus de tous côtés, qui entoure ce groupe de rochers, les longeant au nord, se prolongeant

vers l'est en une sorte de carré long à angles arrondis et venant les rejoindre à l'est. L'espace formé par cette enceinte a 35 mètres dans son plus grand diamètre et 30 dans son plus petit. Ce terrassement a été, dans des temps bien reculés, à ce qu'il paraît, détruit en grande partie du côté du midi pour former une promenade ou un chemin de service.

Il est à remarquer que l'on avait renfermé dans l'enceinte, et comme pris pour bornes, quatre autres grosses pierres sur l'une desquelles on remarque une cuvette de 75 centimètres de diamètre, sur 25 cent. de profondeur. Il est fort difficile de reconnaître si cette cuvette est naturelle ou creusée de main d'homme.

Deux autres énormes pierres, l'une à droite, l'autre à gauche des trois qui composent le monument, forment, avec une partie du terrassement de l'ouest, comme une petite enenceinte dans la grande, ou une sorte de lieu réservé.

On se demande, d'après ces diverses particularités, si les druides, profitant de la disposition imposante de ces masses de rochers et de la magnifique situation du lieu qui domine un espace immense et qui devait être environné de vastes forêts dont il y a encore de beaux restes, n'avaient pas établi là un de ces temples de leur culte qui n'avaient pour toiture que la voûte du ciel et le dôme des arbres?

Un croquis de plan que j'ai levé des lieux et les deux dessins que j'en ai pris pourront peut-être, Messieurs, vous aider mieux qu'une description mal faite à émettre une opinion sur cette question.

J'ajouterai encore que les habitants du pays montrent au pied du mamelon, entre celui-ci et un bois placé en face, une partie de pré où ils disent qu'avaient lieu les réunions des sorcières pour leur sabbat. J'ai moi-même connu un homme, mort il y a peu d'années à l'âge de 90 ans, qui assurait avoir vu lui-même un soir, dans sa jeunesse, une

de ces réunions infernales : c'étaient des masques hideux, des costumes étranges, un nombre considérable d'hommes et de femmes exécutant, à la lueur blafarde de torches et de lampes, des danses fantastiques. Cet homme avait, sans doute, pris une hallucination pour la réalité ; mais il était si convaincu que, lui aurait-on donné un royaume, on ne l'aurait pas fait repasser la nuit dans cet endroit devenu pour lui un lieu d'horreur.

Cette croyance populaire et d'autres que j'aurai l'honneur de vous citer m'ont paru dignes d'être recueillies, parce qu'elles se rattachent, ce me semble, à la troisième question du premier paragraphe : La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ? Aussi ne quitterai-je point le nord du département, pour vous parler d'autres monuments celtiques, sans vous citer le *puech de los Foxilieiros* (sorcières).

Puech de los Foxilieiros. — Cette montagne abrupte et presque inaccessible de tous côtés, située sur la paroisse de Rueyre, dans le canton du Mur-de-Barrez, sur les limites de celui de St.-Geneviève et dont la Trueire encaissée dans ses gorges profondes baigne le pied, forme à sa partie supérieure un plateau parfaitement uni, d'un kilomètre environ de circonférence ; c'était là aussi un lieu de réunion pour les fées et sorcières de la contrée qui s'y rendaient à certaines époques, la veille de la St.-Jean surtout, à cheval sur un manche à balai, et s'y livraient à leurs ébats étranges sous la présidence d'un énorme bouc qui venait les initier aux mystères des sciences occultes.

Ces légendes et tant de contes sur les espiégleries du drach, du loup-garou, des revenants, etc., qui défrayaient, il n'y a pas bien long-temps encore, les longues veillées d'hiver, prouvent assez, ce me semble, que cette région qui

du reste, par ses sites pittoresques, par ses sombres forêts et ses rochers imposants, était bien propre à favoriser le culte terrifiant des druides, loin d'avoir été déserte autrefois, a été pendant long-temps habitée par des peuplades gauloises fanatisées par leurs prêtres et leurs druidesses.

Rocco-Morcou. —Deux autres blocs gigantesques de granit, à peu près sphériques, dont un a près de 14 mètres et l'autre près de 17 mètres de circonférence, posant à peine à terre sur une masse rocheuse, se trouvent encore situés sur la paroisse de Vitrac, à quelques centaines de mètres au sud-est de ce village et de l'autel dont j'ai déjà parlé, et sont connus dans le pays sous le nom de *Rocco-Morcou.* Un de mes honorables collègues de la Société des lettres, qui s'occupe beaucoup d'étymologies, croit trouver dans cette dénomination de *Rocco-Morcou, rupes Mercurii*, rocher consacré à Mercure. Peut-être est-il dans le vrai, mais je ne donne cette interprétation que comme possible.

Pierre branlante de Bes-Bédène. — Un autre monument, qui me paraît être une pierre branlante, quoique aujourd'hui on ne pût lui donner du mouvement qu'au moyen d'un levier, se trouve, comme les précédents, sur l'arrondissement d'Espalion, à Bes-Bédène, commune de Florentin, canton de St.-Amans-des-Cots; il consiste en un support formé par une dent de roc natif de 6 mètres environ d'élévation, surmontée d'une pierre de forme quadrangulaire posée à plat, qui a 4 mètres de diamètre sur 60 centimètres d'épaisseur à son milieu.

Pierre branlante de Peyrolebado de Salmiech. — Franchissant maintenant les plateaux calcaires parsemés de dolmens et de tumuli qui s'étendent au nord, à l'est et à l'ouest

de Rodez, et où je reviendrai bientôt pour vous en faire remarquer quelques-uns d'une forme particulière, je me transporte au hameau de Peyrolebado de Salmiech, petit village situé à trois kilomètres de Salmiech, son chef-lieu de commune : à 200 mètres au sud-ouest de ce petit groupe de maisons, qui paraissent fort anciennes, mais qui n'ont rien de remarquable, se trouve un monument celtique indiqué par M. Hipp. de Barrau dans les *Mémoires* de la Société des lettres et dont je vais essayer de vous faire la description, en copiant la notice que j'avais adressée à M. Du Mège :

Ce monument est assis sur un plateau granitique, et la nature de la roche dont il est formé est la même que celle des roches environnantes. Sa base est un volumineux sphéroïde, plus qu'à moitié enfoncé dans la terre, qui devait avoir près de 20 mètres de circonférence, mais dont il a été détaché deux fragments, un à l'ouest, l'autre au sud, ce qui fait qu'il se trouve maintenant coupé verticalement sur les côtés. Le premier de ces côtés a 4 mètres 15 cent. de large sur 2^{m}. 25 de haut, le second 1^{m}. 50 de large sur 2^{m}. de haut. Le chapeau qui surmonte cette base, convexe dans sa parie supérieure, a sa surface inférieure parfaitement plane et forme par conséquent une calotte de sphère ; il a 6 mètres de long sur 4 mètres ou 4 mètres 50 cent de large et 2 mètres 20 cent. environ de haut à sa partie la plus épaisse. Sa circonférence mesure de 15 à 16 mètres ; la hauteur totale du monument est au moins de 5 mètres.

La forme de ce chapeau indique évidemment qu'il faisait autrefois partie d'un de ces énormes blocs arrondis, qu'on rencontre sur plusieurs points des terrains granitiques de notre département et des départements voisins, et qui sont souvent traversés par des fissures naturelles qui permettent d'en détacher des parties plus ou moins considérables. Je suis très-porté à croire que la pierre qui nous occupe a été

détachée de la base même qui la supporte. En effet, en replaçant le fragment qui manque du côté du midi, on aura à l'ouest une grande surface plane contre laquelle pourra s'appliquer la face inférieure du chapeau; cette dernière serait peut-être un peu plus grande, mais il ne faudrait pas creuser beaucoup dans la terre pour lui trouver assez de place et la juxtà-poser exactement.

Il est évident que ce groupe de pierres est un monument celtique, et tout porte à croire que c'était une pierre branlante. Deux petits mamelons du support, sur lesquels elle semble avoir dû reposer autrefois, étaient les deux points d'appui sur lesquels elle pouvait très-bien osciller, et si aujourd'hui on ne peut plus lui imprimer du mouvement, cela vient peut-être de ce que, érodée par le mauvais temps du côté de l'ouest, elle a perdu son équilibre en perdant son poids et s'est appuyée sur un troisième point vers l'est.

Monument de Lunel. — Un autre monument celtique, connu, comme le précédent, sous le nom de Peyrolebado, se trouve situé sur un plateau calcaire, à 2 kilomètres à l'ouest du village de Lunel, sur la route et au haut de la côte de St.-Cyprien à Lunel. Il consiste en une grande table de granit formant un parallélipipède presque parfait de 5 mètres de long sur 2 mètres et demi de large, et d'une épaisseur moyenne de 90 à 95 centimètres, posée sur un autre bloc de même nature mis à plat sur le sol et qu'elle déborde de 30 à 40 centimètres de tous côtés. Il est à remarquer que la roche granitique la plus rapprochée de cet endroit en est distante d'au moins 3 kilomètres, ce qui fait supposer de grandes difficultés pour amener d'aussi loin deux pierres d'une pareille dimension. Aussi attribue-t-on dans le pays le transport de ces pierres à la Sainte-Vierge qui, tout en filant sa quenouille, les aurait portées sur sa tête, faisant

servir de coussinet (cobessono) la pierre sur laquelle repose la table.

C'est à cette croyance que ce monument a dû dernièrement sa conservation : le propriétaire actuel du terrain sur lequel il est situé, et qui l'a acquis il y a peu d'années, m'a dit que l'ancien propriétaire, croyant faire un péché (ce sont ses propres paroles) en le laissant détruire, avait résisté aux instances de M. le maire de la commune, qui voulait faire des fouilles pour voir ce que pouvaient recéler sous leur masse ces deux énormes monolithes.

Des traces plus anciennes d'un projet de destruction, qu'on remarque à la partie supérieure, prouvent qu'on a essayé dans le temps de diviser la grande pierre au moyen de coins de fer, pour l'utiliser, m'a-t-on dit, pour des meules de moulin; mais alors, comme dernièrement, on renonça à l'entreprise parce que, à chaque coup de marteau sur les coins, il jaillissait du sang de la pierre et les coins étaient rejetés au loin. Il est heureux que la maladresse de l'ouvrier qui, sans doute, avait mal préparé les entailles, et le feu qui apparaissait instantanément au choc du fer contre le granit et qu'on aura pris pour du sang, nous aient conservé ce remarquable monument de nos ancêtres.

Est-ce un dolmen d'une forme particulière, ou bien un immense autel? Je pencherais plutôt pour cette dernière croyance, car les fouilles qui ont été faites dernièrement, fouilles qui ont occasionné la fracture en quatre morceaux de la pierre inférieure, m'ont permis de constater qu'il était posé sur de solides couches calcaires qui n'ont éprouvé aucun dérangement depuis leur formation. D'un autre côté, je n'ai pu remarquer alentour aucune trace d'ancien terrassement.

Roc de lo Frençouno. — Revenant à présent sur les plateaux calcaires dont je vous ai déjà parlé, nous trouvons à

un kilomètre et demi ou deux au nord de Bezones, canton de Bozouls, un monument remarquable par ses formes, dit Roc de lo Fronçouno; cette expression ne serait-elle pas une autre dénomination particulière des fées, qu'on nomme, selon les localités: foxilieiros, mascos, fados, fodorellos, etc. ?

Ce monument consiste en trois pierres, dont deux posées de champ à angle droit laissent entre elles, à cet angle situé au nord, un passage de 50 centimètres; ces deux pierres ont 2^m^. de haut sur 3^m^. 25 de longueur l'une, et 1^m^. 65 l'autre; leur épaisseur est de 36 cent. La troisième présente un pentagone irrégulier qui a 4^m^. 25 de long sur 3^m^. 90 de large et 85 cent. d'épaisseur; elle repose à terre par un de ses angles en face de l'ouverture laissée entre les pierres de champ, contre lesquelles elle s'appuie, les dominant de plus d'un mètre, ce qui donne à ce monument un aspect fort imposant, surtout en le regardant du côté du nord.

J'ai cru remarquer tout autour, à 1 mètre à peu près de distance, un cordon de pierres assez grosses, cachées en grande partie sous un maigre gazon. Le temps m'a manqué pour fouiller plus exactement et m'assurer entièrement de la réalité. Ces trois pierres, ainsi posées, forment une sorte de cabane triangulaire où pourraient se mettre aisément à couvert une dixaine de personnes.

Dolmen de Peyrignagols. — Le dolmen de Peyrignagols, situé au nord de la Combe-d'Auribal, sur la croupe d'une montagne, dite de los Tioulieiros, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Peyrignagols, n'a rien de particulier par ses formes; il est cependant remarquable par sa conservation, ses dimensions et surtout par la légende qui s'y rattache. Il est aussi connu sous le nom de Sent-Rouoc (le Saint-Rocher), et on dit ici, comme à Lunel, que c'est la Sainte-Vierge qui a porté là ces pierres, une sur la tête et une sous chaque

bras, toujours en filant à la quenouille et faisant, quoique chargée de ce fardeau, sept fusées par jour.

Nous retrouvons la même légende, seulement le porteur est différent, pour quelques dolmens situés entre Gaillac et Buseins, près de Gagnac, où il est à noter que ces monuments portent vulgairement, comme en d'autres endroits, du reste, le nom de *Cibourniès* (cendrier, lieu où l'on met les cendres).

Ici, au lieu de la Sainte-Vierge, c'est Samson qui aurait fait le transport de ces pierres et construit ces *Cibourniès*, mais toujours dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en filant à la quenouille, circonstance assez singulière où l'on trouve un mélange de croyances païennes et de faits bibliques; car ce fort Samson, armé d'une quenouille, ne nous rappelle-t-il pas l'Hercule de la fable filant aux pieds d'Omphale ?

Cabane de los Mascos. — Permettez-moi, Messieurs, de vous citer encore une autre légende à peu près semblable, mais où nous trouvons des personnages d'un autre genre. Près de Ceyrac, à 1 kilomètre tout au plus de ce chef-lieu de paroisse, sur un plateau dit *Camp de los Mascos*, se trouve un beau dolmen un peu en ruine, connu sous le nom de *Cobono de los Mascos*, attendu que les Mascos (les fées ou sorcières) auraient construit là une demeure en apportant au bout de leurs quenouilles les énormes pierres qui composent ce dolmen, autour duquel elles se livraient, pendant la nuit, à leurs jeux fantastiques.

Ce dolmen, qui est assez bien conservé, et deux autres totalement en ruine, offrent ceci de remarquable, qu'ils sont formés sur chaque côté de deux pierres posées de champ à la suite l'une de l'autre, laissant entre elles un espace de 50 cent. Ces dolmens ne seraient-ils pas, dans de moindres

proportions, des monuments approchant de ceux que l'on nomme en Bretagne grottes des Fées ou allées couvertes ?

Tumulus des Fraus. — Un tumulus situé sur un plateau, dit les Fraus, entre deux dolmens dont il n'est pas bien éloigné, à 3 kilomètres environ au sud-ouest de Cadayrac, a encore attiré mon attention. Une grande pierre recouvrant un tombeau est posée à plat sur le sommet du tumulus, et tout autour, en partie enfoncées dans le terrassement, rayonnent un certain nombre de pierres de dimensions inégales, posées de champ et formant entr'elles des angles plus ou moins ouvers ; cette disposition singulière m'a paru, ainsi qu'à mon honorable confrère, M. l'abbé Cérès, qui m'accompagnait dans cette excursion, mériter de vous être signalée.

J'aurai l'honneur de vous faire remarquer aussi, Messieurs, qu'autour du grand nombre de dolmens que j'ai eu occasion de voir, j'ai observé ou des terrassements existants encore ou des traces évidentes de terrassements détruits, mais dont il restait quelques vestiges qui les indiquaient, tandis que je n'ai pas remarqué cette disposition autour des monuments de Peyrolebado de Salmiech, de Peyrolebado de Lunel, de l'autel de Falachoux ni de la pierre de Bès-Bédène.

Cette observation m'a amené à conclure que les dolmens ont été autrefois entourés de terres rapportées, qu'ils ont tous été le centre d'un tumulus.

Je suis loin cependant d'induire de là qu'ils aient été entièrement couverts de terre ; et si, pour presque tous, les pierres latérales l'ont été, la table est restée à découvert pour un grand nombre, et a pu servir ainsi en même temps de pierre sépulcrale et d'autel de sacrifice, comme le prétendent plusieurs auteurs. Pourquoi, en effet, s'il n'en était pas ainsi, les peuples qui ont construit ces monuments auraient-ils surmonté tant de difficultés et fait une aussi

grande dépense de force et de génie pour amener sur ces tombeaux ces immenses pierres qui nous étonnent par leur poids et leurs dimensions? S'ils avaient voulu les dérober à tous les regards en les couvrant entièrement de terre, ils auraient trouvé plus aisément des dalles moins lourdes et d'un aspect moins imposant qui auraient parfaitement rempli leur but, comme celles que l'on trouve fréquemment en fouillant les *tumuli*.

J'avais terminé le travail que je viens d'avoir l'honneur de présenter lorsque M. l'abbé Marcorelle, directeur de la Maîtrise à Rodez, m'a fait part dernièrement de la précieuse découverte de divers monuments celtiques qui se trouvent situés à l'extrémité *est* du Larzac, sur la commune de Sauclières ou aux environs.

Le temps m'a manqué pour visiter tous ces monuments, parmi lesquels se trouveraient, d'après les indications précises et fort détaillées que m'a fournies mon honorable collègue, une autre enceinte ou temple druidique, deux menhirs, deux trilithes et plusieurs dolmens. J'ai pu dessiner les deux trilithes qui sont à quelques mètres de deux dolmens et cinq de ces derniers. Ceux-ci sont surtout remarquables par les enceintes de pierres qui entourent leurs tumulus et la disposition singulière des tombeaux; car, au lieu d'être formés comme à l'ordinaire par deux grandes pierres posées de champ et une bien plus petite dans le fond, c'est une sorte de chambre mortuaire formée, le plus ordinairement, par cinq pierres qui s'enfoncent profondément dans le sol en laissant un étroit passage (environ 50 cent.) à un des angles entre deux de ces pierres, lequel passage était encore fermé par une pierre posée de champ à fleur de sol et qu'on pouvait ainsi retirer à volonté.

Dolmen du Pouget. — Un dolmen en ruine, situé près du Pouget, commune de Sauclières, présente encore trois pierres posées de champ, dépassant de plus de 1 mètre le sommet d'un tumulus; celui-ci, qui a 10 mètres de diamètre, est enceint de dix rangées de pierres choisies toutes de la même dimension et presque triangulaires, s'enfonçant profondément dans la terre fortement tassée. Ces pierres, dont plusieurs ont été malheureusement arrachées, se touchent par les angles de la base et sont régulièrement inclinées en dehors; elles ressortent hors de terre d'environ 15 centimètres et forment, avec le terrassement compacte qu'elles soutiennent de distance en distance, des gradins autour du tumulus. Il n'est pas possible de croire que ce bel appareil ait été ainsi disposé pour être ensuite recouvert de terre; ce qu'il y a de regrettable, c'est qu'on ait dernièrement commencé à dégrader ce monument pour utiliser les pierres des enceintes.

Dolmens du Bousquet et de la Combe del Faou. — Le soin moins minutieux, mais encore fort remarquable, avec lequel ont été construits les dolmens du Bousquet et de la Combe del Faou, même commune de Sauclières, et d'autres encore, me confirme dans cette dernière opinion.

Ceux ci sont entourés d'un tumulus variant de 9 à 12 mètres de diamètre, qui offre plusieurs ceintures de pierres brutes posées horizontalement; entre ces ceintures, d'autres pierres, régulièrement distancées et profondément enfoncées en terre, d'où elles font saillie de 20 à 40 centimètres, forment comme une rangée de contreforts autour du dolmen vers lequel elles sont sensiblement inclinées.

Ces dispositions m'ont paru assez remarquables pour mériter d'être signalées, et me semblent dignes d'attirer l'attention de ceux qui cherchent à se rendre compte de la

forme primitive de ces monuments et du double but, peut-être, pour le quel ils étaient construits.

Je termine, Messieurs, la série des monuments celtiques de l'Aveyron en vous disant un mot de huit menhirs ou peulvans existant encore sur le sol de notre département.

Un, de 2 mètres et demi à 3 mètres d'élévation, se trouve sur le plateau du Causse-Noir, près Millau, entre St.-André-de-Vesines et le domaine de Sarralies.

Un second, qui serait encore plus élevé, sur les plaines du Causse, vers Sébrasac. (Indiqué par M. Violat.)

Deux autres se trouvent à 3 kilomètres environ de la station du chemin de fer dite de Salles-la-Source : le premier, qui était le plus élevé (3 mètres au moins), situé au lieu dit Barto-Negro, a été enterré aux trois quarts par les terrassements du chemin de fer ; le second, placé sur un plateau dit plaine du Sabbatié, est bien conservé, mais il n'a que 1 mètre 50 centimètres d'élévation ; il est connu sous le nom de *Mounjoïo*. (Indiqué par M. Cérès.)

On en trouve deux autres entre la Cavalerie et St.-Pierre de la Fage, dans la terre de Combefère, sur le plateau du Larzac ; l'un a 2 mètres de haut, l'autre 1 mètre 30 cent. (M. de Gaujal, *Mémoire sur les antiquités du Rouergue*).

A 2 kilomètres de St.-Afrique, à droite du chemin qui conduit à Vailhauzy, vallée de la Chapelle, se trouve un septième menhir. (Indiqué par M. l'abbé Marcorelle.)

Et enfin un huitième à Sonnac, près d'Asprières, arrondissement de Villefranche. (Indiqué par M. l'abbé Azémar.)

Telles sont, Messieurs, les observations que j'avais à vous présenter sur les monuments celtiques de notre département, sur différents dolmens, sur ceux, spécialement, qui offrent quelque particularité.

La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?

Pour terminer la série des questions du premier paragraphe, je dirai maintenant un mot des croyances et des pratiques superstitieuses que je présume être des traces que la religion ou les superstitions druidiques ont laissées dans les populations de nos campagnes.

Je n'aurais presque besoin, pour le prouver, que de vous rappeler les diverses croyances dont je vous ai déjà parlé : le transport fabuleux des pierres des dolmens, la conservation du monument de Lunel par la croyance religieuse qui y est attachée, et les diverses réunions des *faxilieires*, sorcieres, masques ou *goines*, qui ne me semblent être autre chose qu'un souvenir traditionnel des réunions secrètes des redoutables druidesses, que les profanes n'osaient ni ne pouvaient approcher ; mais j'ajouterai ici, en l'abrégeant le plus possible, le récit de quelques pratiques superstitieuses qui me paraissent avoir la même origine.

Ainsi, dans certaines localités, on croit préserver et guérir les troupeaux de bêtes à laine du claveau en faisant boire à ces animaux de l'eau dans laquelle on a mis tremper une pierre particulière (la variolithe) : pierre que l'on trouve quelquefois dans les dolmens, complètement insoluble dans l'eau et qui ne peut avoir d'autre rapport avec cette maladie que certaines taches qui rappellent par leur aspect les boutons pustuleux qui en résultent.

On désigne une plante (le *Botrichium lunarium*) qui, entre autres vertus merveilleuses, a celle de rendre invisible ; mais il faut pour cela qu'elle soit cueillie la veille de la St.-Jean, à l'entrée de la nuit et en marchant à reculons vers l'endroit où elle se trouve. Une légère lueur phosphorescente qu'elle projette ce jour-là, doit la faire reconnaître et guider vos pas.

Il existe sur la limite nord de la commune de Sauclières, entre cette localité et St.-Jean de Bruel, à deux kilomètres

environ du village de Valjulhe, une source dite la fontaine du Roc de la lune, à cause de son intermittence qui suit, selon les croyances, les progressions croissantes ou décroissantes des phases de ce satellite, dont les eaux ont la propriété de guérir les troupeaux de trois sortes de maladies, pourvu que l'on fasse boire aux bêtes malades de l'eau de cette fontaine, puisée dans un vase de terre, en marchant à reculons et en ayant soin de jeter ensuite derrière soi, par-dessus l'épaule, contre le rocher d'où coule la source, le vase d'argile qui doit aller s'y briser. Cette croyance est si répandue dans le pays, et même assez au loin, que l'on ramasserait au pied du rocher des tombereaux de tessons. J'oubliais de dire qu'il est encore nécessaire de déposer une pièce de monnaie sur le rocher à côté de la fontaine et de conduire ensuite, en le faisant courir, le troupeau sur une commune voisine ou sur le champ d'un voisin si la commune est trop éloignée, et de lui faire faire un nombre déterminé de tours, afin d'y laisser la maladie dont il est infesté. On conçoit aisément pourquoi la recommandation de faire courir le troupeau, car le voisin crédule ne doit pas être flatté d'un pareil cadeau.

Pour guérir le piétin des vaches ou de toute autre bête à cornes, il n'y a qu'à faire poser à l'animal son pied malade sur du gazon, couper tout autour exactement la surface qu'il couvre et l'enlever, suspendre ensuite cette petite motte à la cheminée : à mesure que la motte sèche, le mal diminue et la guérison est radicale lorsque le gazon est entièrement sec.

Voici un moyen infaillible pour guérir les verrues : prenez autant de pois que vous avez de verrues; allez au bord d'une rivière, d'une mare ou d'un lieu quelconque où il y ait de l'eau : marchez quelques pas à reculons et jetez, l'un après l'autre, par-dessus l'épaule, les pois dans cette eau : à mesure qu'ils pourriront, les verrues disparaîtront. On ne m'a

pas dit ce qui arriverait dans le cas, très-probable, où les pois seraient mangés par les poissons.)

Dans quelques endroits, on se garderait bien de laisser le feu de la St.-Jean s'éteindre de lui-même ; il faut avoir soin, avant de se retirer, de l'éteindre avec de l'eau : sans cette précaution, les fées malfaisantes viendraient s'y peigner et profaner ainsi le feu bénit.

On dit encore qu'à minuit il se fait quelquefois un bruit étrange qu'on nomme les ténèbres de minuit (on entend ici par le mot ténèbres un bruit semblable au tapage que font les enfants après les offices du Jeudi et du Vendredi-Saint). Il ne faut pas que le voyageur qui entend ce bruit s'en effraie, car il n'a aucun pouvoir de nuire ; il est néanmoins prudent qu'il suspende momentanément sa marche.

On parle aussi, comme d'une chose certaine, d'une chasse fantastique que l'on entend souvent traverser les airs avec aboiements de chiens, son de trompes, galop de chevaux et appel de chasseurs, on a même distingué jusqu'aux noms des chiens : c'est, dit-on, la chasse volante dirigée par un fameux chasseur du nom d'Artus, condamné à passer ainsi son éternité en punition des ravages faits sur les récoltes du prochain pendant sa vie.

Je vous ai déjà parlé de la prétendue guérison du claveau par la variolithe que l'on trouve quelquefois dans les dolmens ; sur d'autres plateaux calcaires du département ou des environs, quelques bergers croient encore leur troupeau à l'abri de tout danger et surtout des ravages de la foudre, lorsqu'ils ont pu se procurer une hache celtique en pierre, ou même seulement un fragment de hache, qu'ils appellent (*pedro del tro*) pierre du tonnerre, et qu'ils l'ont suspendue à la grande sonnette que porte la principale brebis, guide du troupeau. L'heureux possesseur d'un pareil talisman ne s'en défait jamais, tout au plus il en donne quelques fragments à des

amis intimes, moyennant réciprocité de faveur ou rétribution pécuniaire.

Dans certaines localités, on a conservé jusqu'à nos jours une grande vénération pour le gui, à tel point qu'un propriétaire ayant voulu faire couper un arbre épuisé par cette plante parasite qui l'avait presque totalement envahi, un paysan lui fit force remontrances, lui dit qu'il avait eu grand tort et que dès ce moment il n'aurait plus sur son champ que de maigres récoltes.

Après la lecture de ce mémoire intéressant, quelques questions ont été posées par M. de Caumont :

A-t-il été trouvé des ossements, des grains de collier, des haches, des flèches, des couteaux en silex dans ces différents dolmens?

Les dolmens que l'on observe aujourd'hui sont-ils autre chose que la loge centrale de tumulus détruits?

M. l'abbé Lunet répond à la première question que, dans différentes fouilles faites avec soin, il n'a jamais observé que des ossements humains, des grains de collier, des flèches en os ou en pierre, même des ongles d'oiseaux venus sans doute après coup. Il insiste sur ce point, qu'il croit avoir observé des tumulus qui n'auraient eu à leur origine d'autre destination que celle de consacrer un fait mémorable, comme celui qui fut érigé autrefois par Jacob avant sa séparation d'avec Laban. Ces tumulus, il les appelle d'un nom particulier : *tumulus testis* ou *Galaad*, comme celui de l'Écriture. A ceux-là, il n'y a qu'une pierre parfaitement orientée, posée de champ, sans qu'il y en ait eu jamais d'autre. M. l'abbé Lunet en signale un à Anglars du Causse et un autre dans la Lozère.

M. de Caumont signale l'importance qu'il y a de recueillir avec soin tout ce que l'on pourra trouver dans les dolmens. Il fait connaître ensuite que la Commission de la topographie

des Gaules, chargée de dresser une carte aussi exacte que possible de l'ancienne Gaule, a déjà émis certains principes sur la question qui nous occupe :

1°. Les dolmens, d'après cette commission, auraient été répartis suivant une loi à peu près constante, c'est-à-dire sur le bord des rivières, le long de la mer ou sur les points culminants ;

2°. Les dolmens n'auraient jamais été que des tombeaux et jamais des autels ;

3°. On y trouverait des instruments en silex ou en pierre, rarement en bronze, jamais en fer.

Ces principes, surtout le premier, paraissent contestables, pris du moins dans une généralité absolue. M. l'abbé Marcorelle constate que les dolmens observés dans sa contrée sont presque toujours sur le versant et jamais sur le sommet des collines. Il ajoute différents faits assez curieux à enregistrer : sur six dolmens qu'il a étudiés, cinq sont orientés de manière à présenter leur ouverture au soleil levant du solstice d'hiver ; il a trouvé des os de grande proportion dans quelques-uns, déposés confusément ; l'un d'entre eux présente jusqu'à dix enceintes de pierres circulaires, lesquelles disparaissent malheureusement tous les jours ; un autre présente des cavités de différentes formes, mais faites de main d'homme ; il a trouvé une hache celtique dans l'un de ces tombeaux. M. Affre, archiviste du département, fait la remarque qu'il n'a jamais observé de dolmens dans cette partie de l'arrondissement d'Espalion appelée la *Montagne*, où cependant les matériaux ne manquent pas.

Quant à la disposition des ossements dans les tombeaux, M. de Caumont fait remarquer que le désordre apparent qui s'y trouve provient peut-être de l'usage où étaient les Gaulois d'enterrer leurs morts adossés contre le mur, de sorte que les vertèbres se sont affaissées et se trouvent pêle-

mêle avec les os des pieds et des mains ; il ne faudrait donc pas toujours conclure, de ce désordre des ossements, que les dolmens ont été fouillés.

M. le Procureur impérial aborde la question de savoir comment a pu se faire le transport de blocs de pierre, quelquefois énormes, à des distances considérables. Il n'est pas rare, en effet, de trouver des blocs granitiques sur des couches de terrain calcaire. On ne s'explique pas comment la dynamique de ces temps reculés aussi avancée sinon plus que la nôtre, aurait pu résoudre ce difficile problème. M. le Procureur impérial expose ensuite avec beaucoup de lucidité le système des glaciers, d'après lequel on se rendrait compte du transport de ces blocs qu'on est convenu d'appeler blocs erratiques.

On fait observer que rarement les matériaux dont sont formés les dolmens ont été transportés à de grandes distances, que souvent la topographie des lieux suffit pour expliquer leur déplacement. Le plus beau de ceux que l'on connaisse, celui de Saumur, est tout au plus à 500 mètres du lieu où les dalles de grès ont dû être prises. Dans tous les cas, c'est la grande exception que les matériaux soient venus de loin.

Quant aux pierres branlantes, M. de Caumont pense qu'elles doivent être rayées du nombre des monuments celtiques. M. Des Moulins, de Bordeaux, qui a traité cette question, explique l'existence des pierres branlantes par l'érosion des pierres et la tendance de certaines roches à prendre la forme sphéroïdale. Or, ce sont des pierres naturelles qui, du reste, ont pu mériter le respect des anciens peuples.

M. de Caumont termine cette discussion par différentes observations : la première, qu'au commencement de ce siècle l'Académie celtique, qui recueillait les faits qui nous occupent, les admettait d'autant plus volontiers qu'ils paraissaient plus extraordinaires ou plus incroyables; cette tendance, au lieu

de faire avancer la science, n'a fait que retarder sa marche ; telle n'est pas la méthode actuelle qui se renferme dans l'observation rigoureuse des faits ; la deuxième, c'est que dans le Danemarck l'on a voulu faire un essai de classification et distinguer trois époques : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge de l'or, suivant la nature des objets déposés dans les dolmens ; mais que cette division n'est pas admise encore sans contestation pour la France ; qu'enfin le travail de la Commission de la topographie des Gaules, quoique mêlé encore de plusieurs et peut-être de nombreuses erreurs, rendra néanmoins un véritable service à la science des antiquités gauloises.

M. l'abbé Vinas saisit le Congrès d'une question relative à la conservation d'un monument ou plutôt de ruines de monument précieuses à conserver. Il s'agit des restes de l'ancien *Arisitum*, siége d'un évêché qui a duré environ l'espace d'un siècle et demi (531-670) ; on est déjà en train de démolir, pour la construction d'une route, les fondations de l'ancienne église ; le cimetière a tout entier disparu. Il proposerait au Congrès d'aviser pour préserver d'une complète destruction ces ruines qui doivent nous être chères. M. le Préfet, qui siége au bureau près de Monseigneur, avec une initiative pleine d'obligeance, intervient dans la question en promettant de donner des ordres pour que l'administration respecte le monument.

Sur la proposition de M. Marchal, on organise plusieurs commissions chargées : la première, de visiter Conques ; la deuxième, Perse et Bozouls ou Bonneval ; la troisième, le château de Bournazel et de Belcastel ; la quatrième, si le temps le permet, le cloître de Villefranche et le château de Graves ; la cinquième, la mosaïque de Cadayrac et de Salles-la-Source. Chaque commission devra faire un rapport sur les monuments visités.

Le Congrès se transporte ensuite tout entier à la cathédrale, pour la visiter.

Le Secrétaire général,

L'abbé AZÉMAR.

Séance du 5 juin.

Présidence de Mgr. DELALLE, évêque de Rodez.

Mgr. l'Évêque ouvre la séance.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *Le Petit*, secrétaire de la même Société ; *Mouton*, procureur impérial ; l'abbé *Vinas*, de Montpellier, membre de l'Institut des provinces ; *Peeters-Willeaux*, membre de la Société historique de Tournay ; *de Monseignat*, vice-président de la Société des lettres de l'Aveyron ; *Lunet*, secrétaire de la même Société.

M. l'abbé *Azémar* remplit les fonctions de secrétaire.

Une réclamation est faite sur le procès-verbal de la séance précédente. M. de Monseignat veut que les éloges qui lui ont été adressés reviennent à M. Lunet, dont les nombreux travaux pour la Société des lettres sont connus de tout le monde. Monseigneur tranche le débat, en associant le nom de M. Lunet à celui de M. de Monseignat.

M. de Caumont fait hommage au Congrès de différentes brochures. Il offre quelques-unes de ses publications à différents membres du Congrès.

Monseigneur met à l'ordre du jour les questions du programme ainsi conçues :

Occupation de la contrée par les Romains ; histoire de la

conquête ; monuments qui peuvent la rappeler (camps retranchés, stèles romaines).

Présenter le tableau des voies romaines du Midi et des contrées voisines.

M. l'abbé Lunet, curé de St.-Laurent-d'Olt, a la parole. Il commence par déclarer que, le travail qu'il a préparé sur ce sujet étant d'une certaine étendue, il croit devoir se borner à en donner une idée au Congrès. Déjà bien des recherches ont été faites par lui sur le terrain, et bien des faits observés. Les Romains, nous dit-il, n'ont pu occuper notre pays un si long espace de temps (500 ans) sans laisser sur notre sol de nombreuses traces de leur passage. Il énumère les voies romaines qu'il a pu observer. Ces voies, il n'a pu les suivre dans tout leur parcours. Ce travail ne peut être l'œuvre d'un seul. Il proposerait à la Société des lettres de l'Aveyron de se concerter avec celles des départements voisins pour faire, à l'aide des hommes de bonne volonté, un travail d'ensemble qui permettrait de donner la carte exacte et aussi complète que possible des voies romaines.

M. Lunet expose ensuite la méthode au moyen de laquelle on pourrait facilement se mettre sur la trace des voies romaines. Il n'y aurait qu'à prendre une carte développée, celle de Cassini, par exemple, à y bien étudier certains noms révélateurs qu'il mentionne. Il est rare que ces noms ne soient des points de repère de quelque tronçon de voie romaine. Il a cru observer qu'en général les voies étaient mieux conservées sur les pentes qu'ailleurs, ce qui n'aurait pas lieu certainement pour les routes de construction moderne.

M. Lunet aborde la question de l'occupation militaire de la contrée par Caninius Rebilus. Il suit les traces de ce général envoyé par César, de la ville d'Alesia, à la tête d'une légion, après la défaite de Vercingétorix, pour soumettre les Ruthènes indépendants. Il le suit pas à pas en quelque sorte

et, en donnant quelquefois la raison stratégique de ses mouvements, il nous explique comment ce général n'a pu aborder le pays des Ruthènes que par le Puy, la Lozère et Campagnac. Dans les noms des différentes localités, noms qu'il explique souvent d'une manière ingénieuse, il trouve l'histoire de cette marche autant qu'on peut le savoir. Il nous dit là où les Romains ont campé, où ils se sont battus, où ils se sont ravitaillés, où ils ont été défaits ou vainqueurs. M. Lunet a soin de décrire les voies, les camps, les briques romaines qu'il a observés lui-même, dans la direction suivie par les Romains. Il nous signale Montberle (*mons Rebili*) comme le quartier général, la place forte d'où les Romains n'eurent qu'à se présenter devant *Segodunum* (Rodez) pour s'en emparer sans coup-férir et où ils passèrent leur quartier d'hiver l'année suivante.

Tous ces détails, qui ont souvent piqué la curiosité de l'assemblée par la verve originale de l'auteur, ne sont, comme nous l'avons dit, qu'un sommaire fort succinct d'un travail considérable que M. Lunet prépare sur ce riche et vaste sujet.

Le programme aurait ensuite appelé une question analogue à celle qui vient d'être traitée ; mais, sur l'observation que plusieurs des personnes inscrites pour parler sur d'autres questions étaient obligées de quitter Rodez, on a interverti l'ordre et Monseigneur a donné la parole à M. l'abbé Bousquet, curé de Sauveterre, pour traiter le n°. 29 du programme :

Donner l'énumération et la description des constructions appartenant à l'architecture civile du moyen âge (halles, maisons anciennes qui existent encore dans la région).

M. Bousquet, curé de Sauveterre, chanoine honoraire de Rodez, a répondu de vive voix à cette question du programme :

« Il existe, a-t-il dit, dans la région, de nombreuses constructions qui datent du moyen-âge. On voit à Villefranche-de-Rouergue, à Estaing, etc., des halles, des maisons d'un aspect antique, des restes de fortifications, et les villes murées ne sont pas rares dans le vieux Rouergue.

« Mais, entre toutes les petites villes anciennes de la région que l'on pourrait citer, il en est peu qui présentent un caractère plus complet de constructions moyen-âge que Sauveterre. C'est en 1280, pendant que Philippe le-Hardi était roi de France, et sous le sénéchalat de Guillaume de Vienne en Rouergue, que Sauveterre fut bâtie. Le roi de France acheta du sire de Malamort le château de Lusufre avec toute sa juridiction, et les sénéchaux, Guillaume de Vienne, en 1280, et Pierre Rochini, en 1281, en se succédant, groupèrent autour de ce château la royale bastide sur un plan de la plus parfaite régularité. Sauveterre, en effet, a la forme d'un carré long dont les deux côtés, le levant et le couchant, mesurent chacun 225 mètres, et ceux du nord et du midi 175 mètres chacun. Au milieu de cette petite ville se trouve une place rectangulaire ayant 60 mètres sur 40^m. de côté et présentant, par conséquent, une superficie de 2,400^m. carrés. Quatre rues parallèles viennent y aboutir, après avoir partagé la ville en quatre parties parfaitement symétriques. C'est autour de cette place que règnent des halles remarquables. Ces galeries ont 5 mètres de large sur autant de haut; les piliers sont en belle pierre de taille ainsi que les arceaux, dont les uns sont à plein-cintre et les autres à ogive, selon l'époque à laquelle se rattache leur construction. »

M. Bousquet a fait observer que la charpente, qui fait voûte sur ces couverts, est encore d'une conservation parfaite.

« On voit encore autour de Sauveterre des restes des anciennes fortifications, qui consistaient en murailles et en

fossés. Les fossés étaient remplis d'eau et les murs, hauts de 10 mètres sur 1m. 50 seulement de large à leur base, construits avec de la pierre et des terres glaises sur presque toute leur étendue; ils étaient flanqués, aux quatre angles, de quatre grosses tours dont deux, l'une au nord et l'autre au midi, étaient carrées, et les deux autres, au midi et au nord, avaient la forme semi-circulaire. Deux portes s'ouvraient au nord et deux au midi, et sur leur coupe architecturale se dessine l'arc à ogive du XIVe. siècle. De ces portes, il en est une où l'on voit les rainures de la herse qui servait à la fermer; elles étaient toutes surmontées d'un couronnement à machicoulis qui a disparu; sur les montants de ces portails, en dedans, existent encore les traces des gonds énormes sur lesquels roulaient les portes, ainsi que celles de la poutre qui faisait les fonctions de verrou. Un pont-levis était attaché à ces portes, et s'abaissait sur les fossés pour les entrées et les sorties. Une mesure de salubrité a fait démolir les murs qui faisaient ceinture autour de Sauveterre, et la ville s'en trouve assainie; mais les quatre portails tous en pierre de taille et deux tours, dont l'une au nord et l'autre au sud, existent encore dans un assez bon état de conservation.

Les fortifications de Sauveterre remontent-elles à l'époque même de sa fondation en 1280, ou bien sont-elles d'une date plus moderne?

M. Bousquet a exposé que, « d'après les documents que lui ont fournis les archives de Sauveterre et le caractère des constructions dont il reste encore des spécimens imposants, il serait d'avis que ces fortifications datent seulement de la fin du XIVe. siècle; que, dans les commencements, l'existence des habitants de Sauveterre était mal assise, qu'ils étaient eux-mêmes peu nombreux et que Sauveterre put bien se contenter, pour toutes fortifications, de la défense que lui four-

nissait le château de Lusufre, à l'ombre duquel sa bastide s'élevait, et d'une ceinture de fossés et de fortes palissades en bois.

A peine la ville de Sauveterre prenait-elle existence, que Philippe-le-Hardi lui octroya une charte contenant des priviléges nombreux et de belles franchises. Cette charte est de 1284. Le roi de France crée un bailliage à Sauveterre, des consuls, donne un sceau et des armoiries à cette communauté naissante, l'exempte de payer le droit de commun de paix dans un rayon de plusieurs lieues autour de la ville, et veut que les habitants se regardent comme vassaux immédiats de la couronne de France et bourgeois du roi. C'est ainsi que Philippe-le-Hardi se montrait habile administrateur et politique.

Ces différents avantages rendraient compte, aux yeux de M. Bousquet, du nom de Sauveterre, qui méritait bien, soit à cause de ses priviléges, soit par suite de sa position fortifiée, d'être un lieu de sûreté, une terre privilégiée pour les habitants : *salva terra*.

« Sous le rapport religieux, Sauveterre possède une collégiale nombreuse et florissante, dont l'établissement est dû à l'initiative pieuse de François d'Estaing, en 1514. Cette collégiale était riche en joyaux, en reliquaires, en ivoires, en émaux, dons des fidèles et de ses prieurs qui tous ont appartenu aux grandes familles religieuses du Rouergue, comme les d'Estaing, les de Bonald, les de Patris, les de Montlauseur, les de Bassa de Firmy. L'église, ouvrage du XIVe. siècle, ainsi que la plupart des maisons, n'offre pas en général l'intérêt des constructions qui leur sont contemporaines, sans doute parce que Sauveterre se trouvait exposée, en ces temps d'incursions ennemies, à des attaques ruineuses pour les habitants. »

M. Bousquet signale ensuite le village de Jouëls, appelé

Julio dans le XIIIe. siècle, situé à quelques kilomètres et au nord de Sauveterre, sur le plateau même où s'élève cette petite ville. « Des briques nombreuses sont découvertes, tous les jours, à une petite profondeur et présentent tous les traits de briques romaines. Les soldats de César n'auraient-ils pas fait séjour à Jouëls, pendant leur campagne des Gaules, et donné à cet endroit, dont le site est admirable, le nom de leur général? Quoi qu'il en soit, c'est à Jouëls que Guillaume de Vienne, en 1280, convoqua les seigneurs et les vassaux pour leur communiquer les ordres de Philippe-le-Hardi, de bâtir sur cette même plaine un asile de sûreté, et le désir que le roi de France avait témoigné de leur faire du bien en les prenant sous sa royale protection; et c'est là que l'assemblée, avant de se séparer, jura, en engageant ses biens présents et à venir, d'aller, au nombre de soixante familles, se fixer dans la nouvelle bastide du roi et de s'y mettre, hommes et biens, sous sa royale et puissante sauvegarde. »

M. Bousquet a décrit des armoiries qui se trouvent sculptées sur une pierre que l'on conserve à Sauveterre : « Elles consistent en un saint Georges foulant aux pieds un dragon dans la gueule duquel il enfonce son épée; » et il a ajouté que ce ne sont point là les armes de la petite ville de Sauveterre. Sauveterre, dit-il, porte : *d'or à la branche de sauge au naturel, brisé d'un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or.* Ce sont là des armoiries parlantes. On sait que, dans l'opinion de la science médicale au moyen-âge, la *sauge* était regardée comme une panacée universelle et le *palladium* par conséquent de la santé. De là ce vers de l'école : « *Cur moriatur homo, cui salvia crescit in horto?* Et Sauveterre, naissant à cette époque, avec la destinée d'être une terre de salut, *Salva terra*, ne pouvait pas se choisir de plus légitimes armoiries. Alors à qui reviendrait ce blason? Pendant

que les Anglais étaient maîtres du Rouergue, le prince de Galles ordonna, en juin 1365, à ses baillis de veiller à ce que « les jurats, syndics, consuls des villes et communautés de toute l'Aquitaine fissent mettre ses armes en pierre sur les portes des villes et de faire enlever les autres qui pourraient y être sous peine de cent marcs d'argent. » L'Armorial qui se voit à Sauveterre portant un saint Georges foulant aux pieds un dragon, dans la gueule duquel il enfonce son épée, ne serait-il pas celui du prince d'Aquitaine, du fils de cet Édouard III, roi d'Angleterre, qui, créant l'ordre de la Jarretière, donnait en ce temps-là ce même saint Georges comme la noble pièce de son écusson? »

Enfin M. Bousquet signale deux croix de cimetière (moyen-âge) fort ornées et qui ont beaucoup souffert pendant la Révolution, ainsi que la cloche d'Albagnac, qui porte l'inscription IHS MARIA S JULIANE 1588, au-dessous de laquelle on lit : SOLA VIRTUS SUB SOLE, devise des armoiries parlantes de la famille de Solages, qui a fait fondre la cloche.

Après la séance, le Congrès est allé visiter la salle d'exposition, riche surtout en objets d'orfévrerie ancienne. Il sera rendu compte de cette visite.

Le Secrétaire-général,

L'abbé AZÉMAR.

2e. Séance du 5 juin.

Présidence de Mgr. DELALLE, évêque de Rodez.

La séance s'ouvre à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général ; *Gaugain*, trésorier ; *Rossignol*, inspecteur de la

Société française d'archéologie; le baron *de Castelnau*, de Bordeaux, membre de la même Société; *Trapaud de Colombe*, id.; *Mouton*, procureur impérial; l'abbé *Vinas*, membre de l'Institut des provinces.

M. *de Roumejoux*, de Périgueux, membre du Conseil de la Société française d'archéologie, remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé *Azémar*, secrétaire-général du Congrès, lit le compte-rendu de la séance précédente qui est adopté.

M. l'abbé Cérès donne lecture d'un rapport sur la 7e. question, ainsi conçue :

Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants? En présenter les plans mesurés.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ CÉRÈS.

Les traces qu'ont laissées les Romains sont innombrables sur notre sol. On les rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas. Les lieux habités et ceux que la culture a long-temps bouleversés les offrent plus ou moins profondes, selon que les débris de toute espèce que leur ont superposés, en passant, les générations, les ont plus ou moins enfouies. Les plaines arides où les terres qui, en raison de leur peu de profondeur, n'ont pu s'élever qu'à l'humble rang de pâturage, présentent encore ces traces à leur surface, et sembleraient témoigner de la disparition toute récente de nos anciens vainqueurs, si la mousse des siècles, si la rigueur de trop nombreux hivers ne venaient accuser leur grand âge. Ici, il faut donc creuser la terre avec quelque peine, et là ouvrir seulement les yeux et observer pour apercevoir les traces dont nous parlons.

Bien des découvertes en ce genre ont été faites et se font encore tous les jours dans notre département. Notre but n'est

pas de les décrire : ce serait, selon nous, un injuste empiétement sur le terrain d'autrui. Nous ne parlerons que de celles qui nous sont personnelles et que des circonstances heureuses sont venues nous offrir.

Il nous en coûte cependant de ne rien dire de notre vieil amphithéâtre, ni de ce merveilleux aqueduc aujourd'hui étonné de donner à Rodez ces limpides et bienfaisantes eaux qu'il distribuait autrefois à la *Segodunum* des Césars. Il nous en coûte de garder le silence sur ces murs imposants, ces robustes colonnes trouvés çà et là sous les décombres de notre vieille cité. Il eût été doux pour nous d'interroger ces témoins de la grandeur passée de l'antique métropole des Ruthènes. Nous aurions voulu encore, dans l'intérêt de notre histoire locale, rendre compte de quelques autres découvertes opérées dans nos environs; mais, outre que nous dépasserions les bornes qui nous ont été tracées par de plus sérieuses occupations, nous osons espérer que des observateurs zélés, ou bien les auteurs mêmes de ces découvertes, les manifesteront et les soumettront, dans cette circonstance solennelle, à la savante Assemblée qui nous honore de sa visite.

VILLA D'ARGENTELLE.

Il a déjà été fait mention, dans un des recueils de procès-verbaux de notre Société de l'Aveyron (5 décembre 1858), de la découverte d'une villa romaine située sur la rive gauche de l'Aveyron, à 2 kilomètres de Montrozier. Des briques nombreuses et des fragments de béton, arrachés à l'aire des appartements par le soc des charrues, furent les premiers indices de notre découverte. Peu de temps après, un cultivateur des environs, cherchant dans ce même endroit des briques pour la construction d'un four, mit à nu une colonnette de marbre blanc d'environ 2 mètres de hauteur. Parfois

un dé énorme de grès rouge venait porter obstacle à la charrue ; il fallait l'extraire et en débarrasser le champ. Le propriétaire se livrait un jour à une de ces fouilles improvisées, et voyant l'intérêt que nous prenions à son travail, il nous permit très-obligeamment de disposer pendant quelques instants de ses ouvriers. En moins de quatre heures nous eûmes découvert un mur semi-circulaire, un aqueduc de 60 centimètres de hauteur, une immense quantité de valves d'huîtres, des dents de sanglier, des ossements de cerf et autres, annonçant les restes incontestables d'une cuisine des plus recherchées. Çà et là quelques fragments de marbre et de poterie à riches moulures s'étaient manifestés. La villa était découverte. Sur le rapport que nous fîmes à notre Société aveyronnaise de ce qui venait de se passer, et sur la demande qu'en fit celle-ci à M. le Ministre et aux membres si bienveillants de notre Conseil départemental, une certaine somme nous fut allouée pour être affectée à des fouilles sérieuses. Ce sont ces mêmes fouilles qui nous ont donné le plan, hélas! encore incomplet, que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Nous ne saurions entrer ici dans des détails d'architecture pour nous faire comprendre : nous n'en connaissons pas les termes. Il serait encore téméraire à nous de prétendre nous prononcer d'une manière formelle sur la destination des pièces de ce que nous avons osé appeler villa, de statuer sur son origine, de déterminer la cause et l'époque de sa destruction. Nous ne possédons, de la science archéologique, que le simple goût et nous sentons que, lors même qu'il serait plus prononcé, il ne saurait être suffisant. Il s'agit ici de reconstituer un passé que l'oubli des siècles a couvert de sa poussière ; aussi ces ruines sont-elles par rapport à nous ce que serait une pierre fruste entre les mains d'un numismate sans expérience. Si toutefois, Messieurs, il n'était pas in-

discret de notre part d'user un instant de votre indulgence, nous essaierions, en tâtonnant, de hasarder nos pas timides dans le jour douteux des hypothèses.

Notre villa est située dans un champ qui porte le nom d'Argentelle. La tradition locale en fait une ville. Les paysans, qui attribuent toutes nos ruines et nos antiquités aux Anglais, disent que, lorsque ces derniers furent forcés d'abandonner le pays, ils regrettaient surtout deux choses : le veau d'or d'Argentelle et le trésor de Montferrier (1).

Ce que nous avons découvert de cette construction gallo-romaine offre une étendue de plus d'un hectare. Le site qu'elle occupe est des plus agréables : au nord-ouest, à 50 mètres de ses murailles, l'Aveyron roule ses paisibles flots couleur d'émeraude ; plus loin, sur la rive opposée, apparaissent, pittoresquement dressées sur leurs bases tapissées de buis, les roches blanches de Rocomisson. Au sud et au sud-est, les montagnes des Palanges, couvertes d'épaisses forêts, présentent, dans un horizon plus reculé, leurs majestueuses ondulations. Descendant de ces montagnes, plusieurs aqueducs, rencontrés dans les champs voisins par les cultivateurs, venaient distribuer à des consommateurs, probablement riches et nombreux, leurs limpides et abondantes eaux. Quelques-unes des pièces nous ont paru disposées pour les recevoir. On pourrait citer entr'autres celle que nous avons désignée sous le n°. 28 (Voir le plan), qui les déversait à son tour dans deux autres pièces par deux conduites différentes. L'une, en maçonnerie, les conduisait au n°. 38 ; l'autre, en longs tuyaux de brique s'emboîtant très-exactement l'un dans l'autre au moyen de feuillures garnies de plomb, les emmenait au n°. 37. Dans cette dernière pièce se trouvait, encore intacte, une très-

(1) Montferrier, château-fort ruiné, situé non loin de là, sur un des sommets des Palanges.

belle cuve en grès de 1 mètre de diamètre *c*. Le fond en était percé comme pour recevoir une armature quelconque ; à côté, une seconde ouverture devait servir à l'épanchement du liquide qu'elle était destinée à contenir ; une large moulure ornait son bord à l'extérieur. Un autre aqueduc traversait la pièce 59, où se trouvaient les débris d'une mosaïque ; il devait alimenter le petit bassin 60 et peut-être même les deux autres qui l'entourent. Sortant de là, il se dirigeait vers l'Aveyron. D'autres aqueducs devaient avoir pour but le facile écoulement des eaux pluviales et l'assainissement des appartements.

Les pièces dont se compose la villa sont au nombre de soixante environ. Celle qui porte le n°. 1 a toutes les apparences d'une basilique : sa longueur est de 21m. 50, non compris les deux absides qui la terminent à chacune de ses extrémités ; sa largeur est de 14m. 20 ; son intérieur se compose d'une nef centrale et de deux bas-côtés. Nous n'avons trouvé, parmi les débris qui jonchaient son aire, que quelques fragments de marbre uni et quelques restes de feuilles d'acanthe et de volutes en stuc qui provenaient très-probablement des chapiteaux composites qui devaient orner ses colonnes. Une séparation, à son extrémité sud-est, lui donnait une certaine ressemblance avec le sanctuaire de nos églises. On devait y pénétrer par le vestibule n°. 8, donnant lui-même, par une large ouverture, sur la galerie de l'*atrium* (A).

Ce que je viens d'appeler *atrium* a une largeur de 33 mètres, y compris les deux largeurs des galeries latérales. Nous n'avons pu déterminer sa longueur. La galerie qui se trouve en face du vestibule dont nous venons de parler a une largeur de 5 mètres, deux de plus que celle des galeries de côté. Le mur qui la sépare de l'*atrium*, de 1 mètre d'épaisseur, laisserait penser qu'il devait servir de

soubassement à de fortes colonnes. Ce même mur, projeté vers l'extérieur, ne serait-il pas la base d'un grand escalier surmonté lui-même d'un fronton ? La galerie du côté gauche avait conservé son soubassement avec les bases de ses colonnes, qui n'étaient distantes l'une de l'autre que de 1^m. 80. Ces colonnes étaient composées de cinq briques cunéiformes, arrondies à l'extérieur et revêtues de stuc.

Nous passons à l'enceinte n°. 2, dont la longueur totale est de 30^m. 50 et la largeur de 18^m. 60. Sa forme présente deux arcs, de 9^m. 10 de rayon, réunis par deux lignes parallèles; son extrémité sud-est était entourée presque à moitié d'une galerie semi-circulaire ornée de deux grandes niches. Un petit fragment représentant les draperies d'une statue fut trouvé dans l'une d'elles. L'ampleur de la pièce n°. 2 ne permet pas de supposer qu'elle ait été jamais abritée par un toit, si ce n'est sa galerie. Un tiers environ de son aire était couvert de l'*opus signinum* ; le reste ne paraissait avoir reçu de pavage d'aucune espèce. On devait y pénétrer par le vestibule 44, qui avait lui-même issue par le long corridor 48. On serait porté à croire que cette enceinte avait pour destination les exercices gymnastiques ou autres divertissements favoris des Romains.

Le n°. 64 nous a donné les objets les plus intéressants : à côté d'un seuil à vastes dimensions et dévoré par la roue des chars, nous avons trouvé, en très-beau marbre blanc, une tête et autres fragments de cheval aux deux tiers de sa grandeur naturelle. A très-peu de distance de là, gisaient encore, en cette même matière, une jambe, peut-être celle du cavalier, un tronc de palmier et autres débris appartenant à quelque génie. Tous ces objets nous ont paru du travail le plus soigné. Malheureusement, comme tous les autres qui nous sont tombés sous la main, ils avaient essuyé d'affreuses mutilations. L'*opus signinum* recouvrait encore

la majeure partie de ce vaste emplacement. Un passage dallé, partant du seuil, se dirigeait vers un vieux chemin qui longe l'Aveyron.

A l'angle ouest de l'antique construction se trouvent groupés un certain nombre d'appartements, dont la destination ne paraît pas douteuse. D'après la disposition ordinaire des bains ou des thermes des Romains, décrite par les auteurs, on peut facilement reconnaître, dans les appartements dont nous parlons, les bains ou les thermes de la villa d'Argentelle avec toutes leurs dépendances. La salle 59, pavée en mosaïque, en serait comme le vestibule ou salle d'attente. Les pièces 63 et 51, aussi ornées de mosaïques, devaient être : l'une l'*apodyterium*, et l'autre une salle de récréation après le bain. Nous avons dit plus haut qu'un aqueduc venait déboucher dans le petit bassin 60 ; à côté de celui-là, on en voit d'autres qui, comme le premier, affectent la forme de baignoire. L'enduit, d'un poli parfait, dont leurs parois étaient revêtues, quelques fragments de robinets en terre cuite, recueillis dans leur intérieur, confirment notre opinion. A droite, les deux pièces 53 et 54, terminées en hémicycle, ne seraient-elles pas des étuves ? Leur disposition, comme on peut le voir sur le plan, annonce qu'elles étaient chauffées au moyen d'hypocaustes. Trois ouvertures, pratiquées dans le mur qui leur était mitoyen, permettait à la chaleur du fourneau de pénétrer d'une pièce dans l'autre. Parmi les cendres et un grand nombre de pilastres destinés à soutenir un plancher de briques, s'est trouvé, à la partie opposée à l'hémicycle, un autre genre de briques sous forme de tuyaux carrés, et ornées à l'extérieur d'un grossier guillochis. Nous pensons qu'elles devaient être encore des conduites pour la chaleur. Les hémicycles eux-mêmes étaient munis de forts planchers de brique, creux en dessous. La pièce 55, de même forme que les précédentes, mais de moindre dimen-

RON | DÉCOUVERTE PAR Mr. L'ABBÉ CÉRÈS EN 1858

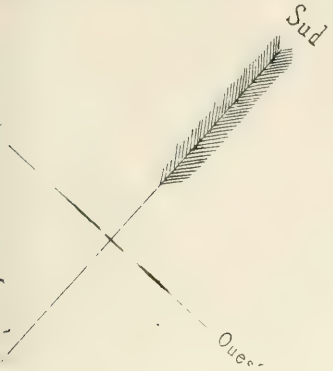

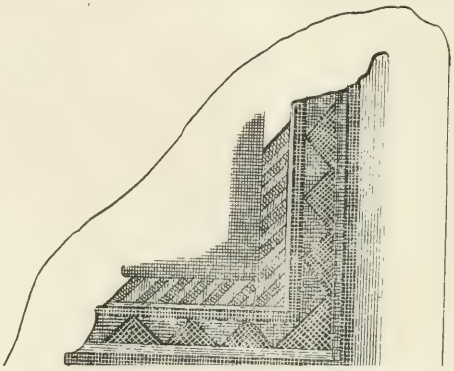

VILLA ROMAINE SITUEE DANS LES CHAMPS D'ARGENTELLE, Près Montrozier AVEYRON | DÉCOUVERTE PAR Mr L'ABBE CÉRÈS EN 1858

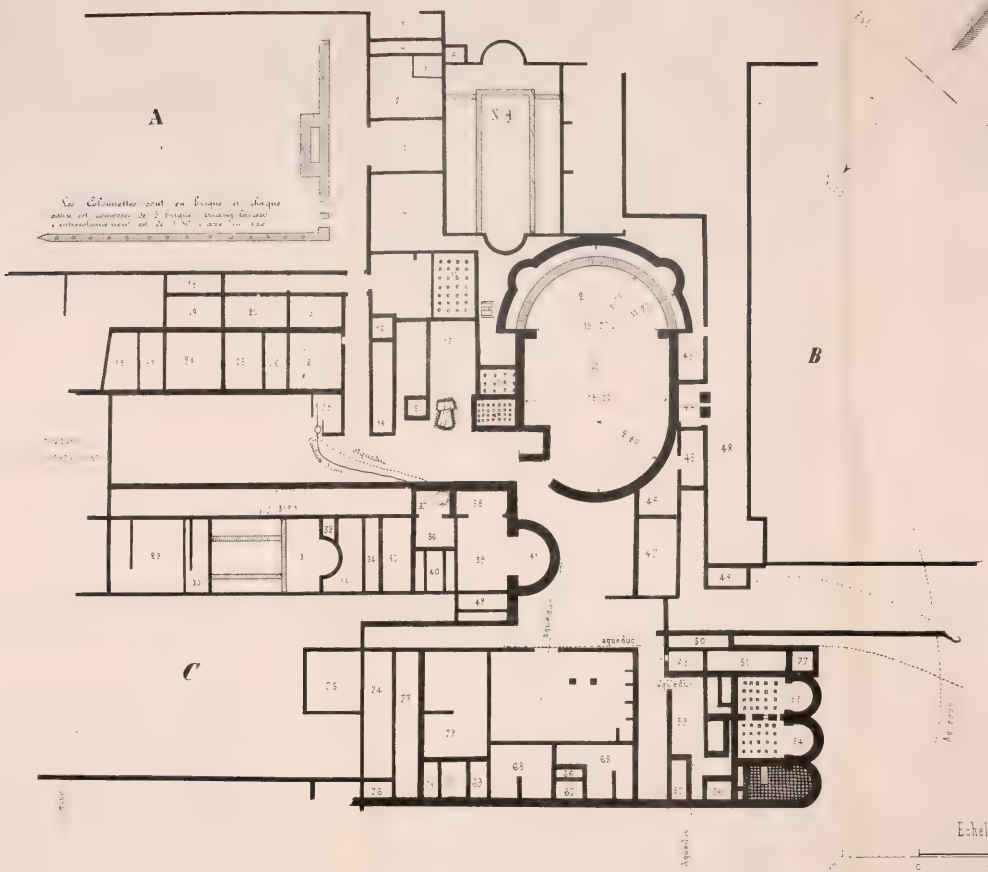

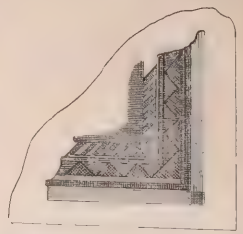

Fragment d'une Mosaïque de la Villa d'Argentelle

(A)

Nota :

sion, serait peut-être l'hypocauste; une espèce de foyer, un pavage inégal fortement appuyé sur une couche de moëllon noyé de chaux et paraissant avoir essuyé une forte chaleur, le ferait tout au moins présumer. De toutes ces pièces dont nous venons de parler, et de toutes celles qui nous restent encore à déterminer dans ce groupe, nous ne pouvons pas dire quelle est celle qui portait le nom de *caldarium*, de *tepidarium*, de *frigidarium*, etc. Celle qui porte le n°. 77 était ornée d'une brillante mosaïque en verre opaque à plusieurs couleurs, entremêlée d'un carrelage de marbre découpé de formes géométriques: n'était-ce pas l'*onctuarium*? Quelques débris de vases, du galbe le plus gracieux, trouvés près de là, ne démentent pas cette supposition.

Les trois pièces 69, 70 et 71 ont aussi fourni quelques objets de toilette: deux longues épingles pour les cheveux, *aci crinales;* un fragment de petit vase en verre bleu, à forme et moulures du goût le plus exquis; quelques débris de petites cuillères et autres ustensiles en ivoire; deux objets d'une matière transparente, qui ont dû jouer le rôle de bijou; un autre ornement bleu, de forme globuleuse; deux fibules et un *verticillus* ou peson de fuseau. Tels sont les principaux objets que nous avons recueillis dans cette pièce.

Autour de l'hémicycle 41, nous avons trouvé un grand nombre d'antéfixes à figures souriantes; l'une d'elles avait conservé la languette par laquelle on la fixait en la faisant passer sous l'*imbrex*. Une grande quantité de marbre remplissait l'intérieur de cet appartement et celui du n°. 39 qui l'avoisine. On serait tenté d'établir là, ou le *triclinium* ou le *tablinum*. Le vaste appartement n°. 31, où l'on voit des bas-côtés et une abside, a toute l'apparence d'un *sacrarium* ou d'un exèdre tout au moins.

Il nous serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner une destination aux autres appartements. De plus in-

struits que nous, sur les mœurs et usages des anciens Romains, indiqueront la place de la bibliothèque, de l'*ocus*, du *cubiculum* du maître, la place de l'*officina*, de l'*ergastulum* de l'esclave.....

Il nous reste à dire, en deux mots seulement, ce que nous pensons de l'origine de cette construction, des auteurs et de la date de sa ruine.

Parmi les ouvrages que nous ont laissés les Romains, les uns sont grossiers, à peine ébauchés : ils se sentent de je ne sais quelle improvisation précipitée; je n'ai pas besoin de citer ici des exemples. D'autres sont construits d'après des règles rigoureuses et offrent, quant à leur élégance et à leur solidité, un fini qui ne laisse rien à désirer. Pourquoi cette différence de perfection que nous venons de signaler dans le travail de nos vainqueurs? Incontestablement, ce n'était pas parce qu'ils ignoraient les règles de l'art à l'époque où ils sont venus envahir les contrées de la Gaule, mais bien parce qu'ils ne prévoyaient pas encore la fin de la résistance de nos fiers et courageux ancêtres; parce que, souvent pressés par eux, le temps leur manquait pour mettre la dernière main à leur œuvre; en un mot, ils n'étaient pas encore les maîtres. Mais arriva enfin le jour où la Gaule entière dut courber son front sous le joug des maîtres du monde. Ceux-ci eurent encore long-temps à se tenir sur leurs gardes et à faire de grands efforts pour contenir ce peuple remuant et si désireux de son indépendance. Cette époque n'était pas encore pour les Romains l'époque de bâtir sur notre sol leurs édifices majestueux, leurs somptueuses villas. Il était plus urgent pour eux de fortifier leurs camps, de tracer des routes et de commencer d'insinuer à leurs ennemis vaincus une civilisation qui, barbare elle-même, l'était pourtant moins que celle des Gaulois.

Enfin arriva le règne des Antonins. Celui de Vespasien

fut, pour l'universalité de l'Empire, le commencement d'une période de paix et de prospérité qui se prolongea jusqu'à l'an 180, fin du règne de Marc-Aurèle-Antonin. C'est dans l'intervalle de cette centaine d'années que je placerais la construction de la villa.

Nous serons encore obligé de recourir aux conjectures pour préciser la date de sa ruine et en déterminer les auteurs. Les grands événements font oublier les grands événements. Ils ont été si multipliés dans le Ve. siècle ! Les villes qui possèdent des ruines antiques, dans leur enceinte ou dans leurs environs, peuvent-elles bien dire quand et comment ces ruines ont commencé ? Que savent de bien précis Nîmes, Arles, Lyon, Orange, sur la date et les auteurs de la ruine de leurs arènes, de leurs théâtres et de leurs arcs-de-triomphe ? Pouvons-nous nous-mêmes en savoir davantage touchant la ruine qui nous occupe ? Ce que nous savons cependant, c'est que le peuple romain se trouva un jour surpris et trahi par sa mollesse comme l'avait été autrefois Annibal dans la trop séduisante Capoue. Fatigués de vexations et de tyrannie, les peuples, en se souvenant de leur ancienne indépendance, s'aperçurent de la faiblesse de leurs orgueilleux dominateurs, et, de tous les points du globe, ils se ruèrent sur ce corps décrépit qui ne pouvait plus se défendre. Ainsi, pour ne parler que de ceux qu'on présume être arrivés jusque dans nos pays, les Visigoths, les Allemands et les Francs vinrent se disputer les restes du cadavre romain. Leurs bandes dévastatrices marquèrent leur passage dans nos contrées d'une trace de feu et de sang. Mais laquelle de ces hordes sauvages porta sa main sacrilége sur l'élégante villa ? Si nous avions quelques données sur la date de sa destruction, parmi le nombre des chefs barbares nous aurions peut-être pu en désigner un ; ou bien encore, si l'histoire n'avait parlé que d'un seul dévastateur, il eût

été facile de fixer une époque ; mais, comme on le sait bien, les insurrections furent nombreuses vers cette dernière période de l'Empire romain : ce qui rendra à jamais impossible de porter là-dessus un jugement de quelque certitude. De sorte que nous pouvons conclure en deux mots que l'époque et les auteurs de cette destruction ce sont, au Ve. siècle, les invasions ou des Visigoths, ou des Allemands, ou des Francs, peut-être encore les Gallo-Romains eux-mêmes, devenus chrétiens.

Maintenant, il nous reste à exprimer le regret de n'avoir rien trouvé dans les décombres qui ait pu nous mettre sur les traces de la solution que nous venons de chercher. Nous avons interrogé, pour ainsi dire, chaque pierre : aucune n'a pu nous répondre par ses caractères ; nous avons interrogé les monnaies, trouvées au nombre d'une trentaine : elles nous ont encore laissé dans l'incertitude (1). La tradition se tait, l'histoire se tait : un silence de mort règne sur ce squelette des anciennes demeures ; l'*atrium* est muet. Ah ! c'est qu'elles se sont fanées depuis long-temps les guirlandes de ses portiques ! Elles se sont depuis long-temps effeuillées les joyeuses couronnes des splendides festins !

M. Valadier fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur d'entretenir le Congrès archéologique de la découverte que j'ai faite, dans mon dernier voyage à Millau, d'une stèle romaine et de deux autels païens trouvés à la Graufesinque, sur la rive gauche du Tarn, en face de Millau : emplacement où était, du temps de l'occupation romaine, une ou même, paraît-il, plusieurs fabriques de poteries. C'est de cette localité que provenaient les fragments de moules et les

(1) Les briques, les poteries, d'une variété infinie, ne nous ont donné que les noms de leurs obscurs fabricants.

FRAGMENT DE STÈLE ET AUTELS ANTIQUES TROUVÉS PRÈS DE MILLAU.

poinçons de potier que j'avais déposés dans la salle de notre exposition. On est surpris, en parcourant cette plaine d'alluvion, de la quantité de tessons de poterie romaine qu'on y rencontre; la terre en est littéralement couverte en plusieurs endroits. J'y ai trouvé aussi des fragments de moulins à bras, et j'y ai vu la nombreuse collection de poteries, de moules, de poinçons en terre cuite, de bases et de tronçons de colonnes qu'a réunis dans sa maison de campagne (véritable villa, car elle est bâtie sur les débris romains) M. l'abbé Malzac, aumônier du couvent de Notre-Dame, à Millau, qui a mis la plus grande complaisance à me montrer son musée d'antiquités romaines.

Les deux autels sont aujourd'hui sa propriété, et la stèle a été transportée et scellée sur un mur, près de la porte d'entrée du domaine des Aumières-Basses, appartenant à Mr. Blanc, avoué à Millau, à quelques kilomètres de cette ville.

Dimensions de la stele : Largeur, 45 centim. ; hauteur du fragment, 46 ; épaisseur de la pierre, 20.

Dimensions des autels : Hauteur totale du plus grand, 93 centim. — Autel et base : face, 37 centim. ; côtés, 30. — Dé : face, 29 centim. ; côtés, 25.

Hauteur totale du petit, 54 centim. — Autel et base : face, 30 centim. ; côtés, 25. — Dé : face, 20 centim. ; côtés, 17.

L'ordre du jour amène la discussion de la question ainsi conçue :

Architecture militaire dans la region. — Quels sont les vestiges qui en restent? Châteaux et villes murées. Peut-on donner la description et les plans de ceux qui sont détruits (Ambres et Lombers)?

M. de Gissac lit, sur le château de Gozon, une notice pleine d'intérêt :

NOTICE SUR LE CHATEAU ET LA CHAPELLE DE GOZON,

PAR M. JOSEPH DE GISSAC.

Les bords du Rhin, si célèbres par leurs admirables perspectives, leurs châteaux gothiques, les populeuses cités qui se baignent sur ses rives, sont constamment visités par les touristes de toutes les nations, décrits et chantés par les poètes, illustrés par les arts. Si nous n'avons rien en Rouergue qui puisse être mis en parallèle, du moins possédons-nous des richesses qui ne méritent point l'oubli auquel elles sont condamnées.

Plus que tout autre le cours du Tarn offre les aspects les plus variés et les plus pittoresques. Les rochers bizarres qui l'environnent furent choisis, au moyen-âge, pour emplacement de ces châteaux qui dominaient la vallée comme l'aire de l'aigle et offraient aux barons un asile inexpugnable.

Donnons une idée du débris le plus respectable de ces contrées, le château de Gozon :

Assis sur un pic détaché des hauts plateaux qui s'étendent au-dessus de la rive gauche du Tarn, en aval de St.-Rome, en face de la chaîne du Lévézou, et dominant une immense étendue de pays, nul doute que le château de Gozon ne soit contemporain de la création des fiefs. Les pentes abruptes qui entourent l'enceinte, ne laissant d'entrée que du côté du plateau par un étroit et raide sentier, et l'aspect encore saisissant des ruines, arrêtent le regard du voyageur et attirent vivement son attention ; son intérêt redouble lorsqu'il apprend que ce vieux castel démantelé, si fier encore dans sa ruine, fut le berceau des Gozon et vit naître le glorieux grand-maître de Rhodes.

La position féodale qui avait autrefois déterminé la construction de Gozon fut aussi la cause de son délaissement. Depuis plusieurs siècles, les seigneurs avaient quitté cette résidence pour celles de Mélac et de St.-Victor; aussi le château fut-il très-anciennement abandonné. Seule la chapelle, où se réunissaient les habitants du pays, était restée intacte : un vieillard se souvient d'y avoir entendu la messe. La voûte fut démolie avec peine, il y a environ quarante ans, pour un agrandissement de mauvais goût à l'église des Costes.

Le plan de la forteresse n'est pas régulier ; à l'étroit sur le pic, l'enceinte extérieure en a suivi les formes. La chapelle, détachée à l'angle sud, se reliait à l'ensemble et servait à la fois d'église et de fortification ; l'abside en saillie, percée d'étroites fenêtres, défend l'entrée, tandis qu'une tour engagée défend l'autre face du rempart. Au centre, sur un rocher, s'élève le donjon, dont la masse a plus résisté que le reste au temps et aux hommes.

En arrivant à Gozon par l'étroit sentier qui seul y donne accès, on trouve en face de soi la chapelle dont il sera parlé plus tard. Pas de vestiges de la porte d'entrée : tout est en ruine là où elle devait se trouver ; mais sa place est indiquée par la nature des lieux. La chapelle à droite ; au-devant une cour ou place d'armes, et en face le donjon sur lequel s'appuyait le château, dont il est facile de reconstituer l'emplacement avec les restes de murs existants. Deux faces, celles du nord et de l'ouest, se confondent avec le mur d'enceinte, tandis que les deux faces de l'est et du sud, touchant au donjon, ouvrent sur la cour intérieure. A l'est, contre le rempart, on remarque les fondations de deux constructions détachées, en forme de parallélogramme, qui devaient servir de corps-de-garde ou de dépendances, et surveiller le rempart du côté où il était le plus éloigné de l'habitation.

Mon savant ami, M. Michel de Castelneau, qui a décou-

vert près Couloupy, non loin de Gozon, les vestiges d'un camp romain, croit que le château de Gozon succéda à une fortification romaine. Tout en admettant la vraisemblance de cette opinion, que des fouilles bien dirigées pourraient peut-être établir, il nous est impossible de nous prononcer d'une manière affirmative, n'ayant rien remarqué dans nos investigations qui parût remonter à l'époque gallo-romaine.

Nous n'hésitons pas à avancer que ce qui reste à Gozon appartient au XIe. siècle; le plan de l'édifice, l'appareil de la construction, l'arc à plein-cintre, tout nous rappelle les formes caractérisées de cette époque de régénération dans l'art de bâtir.

Nous avons dit qu'au centre, formant l'angle sud-est du château, se dresse le donjon. Sa position est celle des donjons de l'époque romane: assis, non sur une hauteur artificielle, comme on le voit quelquefois ailleurs, mais sur un rocher qui fut sans doute respecté pour lui servir de base, il devait s'élever à une grande hauteur, à en juger par l'extrême épaisseur de ses murs. Aujourd'hui encore que sa hauteur, y compris le rocher, n'est plus que d'une vingtaine de mètres, on y trouve la plus admirable situation qui pût être donnée à une sentinelle pour surveiller, non-seulement le fort, mais le pays tout entier. L'usage s'est perpétué d'y allumer, à la St.-Jean, un feu de joie qu'à 10 lieues à la ronde on aperçoit distinctement.

Le donjon ne forme pas un carré parfait: on a suivi les angles du rocher. Quatre faces sont extérieures et construites en pierre de taille; la cinquième était engagée dans l'édifice, avec lequel elle communiquait. Aucune ouverture ne se montre au dehors. Je suppose que les étages inférieurs devaient servir de cachots.

Impossible d'établir la distribution intérieure du château dans le pêle-mêle de murs et de débris qui jonchent le sol,

Dans la partie nord, des souterrains dont les voûtes à plein-cintre ont supporté sans s'ébranler l'écroulement de l'édifice et les pluies de plusieurs siècles, existent encore ; il est facile d'y pénétrer, mais des travaux seraient nécessaires pour les explorer en détail.

Les murs extérieurs sont encore debout dans certaines parties et n'offrent que des ouvertures très-rares, étroites et percées à une grande hauteur.

L'enceinte du fort mesure 200^{m}. de tour.

Telles sont les impressions que nous avons recueillies en parcourant ces ruines, hélas! bien effacées, que l'imagination peut seule reconstituer dans leur force.

La chapelle, en belles pierres de taille, est d'un style noble et élégant, quoique sans aucune sculpture. Bâtie évidemment au XIe. siècle, en même temps que la forteresse, on y retrouve les belles proportions et le caractère à la fois religieux et militaire des églises de cette époque. Le portail à plein-cintre, orné de deux voussures, est intact. Les murs intérieurs sont revêtus, jusqu'à l'abside, de deux arcades reposant sur des piliers d'une saillie de 35^{c}. et d'une largeur de 60^{c}. Entre chaque arcade, des ouvertures longues de 1^{m}. 27^{c}., larges de 25^{c}., ont été pratiquées, autant sans doute pour la défense que pour répandre un faible jour dans l'église. Une tour ronde, la seule que nous remarquions à Gozon, est adossée à l'église et forme à l'intérieur une sorte de guérite percée de meurtrières, à gauche en entrant, au milieu de la première travée. Au-dessus des arcades, tout le long de la chapelle jusqu'à l'abside, règne une corniche simple et élégante. L'abside, circulaire à l'intérieur, est pentagonale à l'extérieur.

La chapelle, dans œuvre, mesure 15^{m}. 20^{c}. de long sur 7^{m}. 28 de large, y compris les piliers.

Nous ne pouvons terminer cette notice sur Gozon sans

dire un mot des dragonnières dont le nom s'est fidèlement conservé jusqu'à nos jours.

En traversant le plateau dans la direction du sud-ouest, à 3 kilomètres environ des Costes, de profondes déchirures se font remarquer dans les flancs de la montagne. Une gorge boisée, qui devient un torrent dans les orages, cache dans ses nombreuses sinuosités une caverne d'un abord pénible et tellement dissimulée par les arbres et les replis du terrain, qu'il serait difficile à quiconque ne connaît pas le pays de la découvrir sans un guide. Une petite source y naît et y entretient la fraîcheur. C'est ce lieu que Gozon avait choisi pour exercer ses chiens à l'attaque du monstre. Rien ne pouvait représenter plus exactement le repaire d'une bête féroce : la solitude du lieu, la difficulté des abords, l'horreur de la caverne rendaient l'illusion complète lorsque l'image du dragon était dressée au fond de la grotte. C'est là qu'il conduisait ses fidèles limiers, et, les lançant sur le mannequin hérissé de piquants et garni de viande sous le ventre, il leur apprenait le seul endroit vulnérable. Et c'est après s'être ainsi préparé à cette terrible rencontre qu'il quitta le Rouergue pour délivrer l'île de Rhodes et devenir, par la seule force du courage et de la vertu, grand-maître de l'ordre illustre qui fut si long-temps le boulevard de la chrétienté.

Si l'état des ruines de Gozon ne nous permet pas d'espérer qu'elles soient un jour relevées, nous sommes au moins certain qu'elles seront à l'avenir religieusement respectées. M. le marquis de Montcalm-Gozon, dont la famille fut substituée, en 1582, aux nom, armes et biens de Gozon par le mariage de Marthe de Gozon, héritière de son père, avec Louis de Montcalm de Saint-Véran, a racheté ces ruines, vendues nationalement en 1794. M. Vivier, curé des Costes-Gozon, homme aussi instruit que zélé, prend à ces

précieux restes un intérêt qui pourra assurer leur conservation, à laquelle tous les hommes qui ont le sentiment du beau et le culte des souvenirs s'intéressent vivement.

M. Dusan lit ensuite une notice sur le beau château de Najac : il en produit des plans et des dessins. Il ajoute, de vive voix, que ce château est près de périr : que des infiltrations dangereuses se sont faites ; que le donjon a été loué par la commune pour contenir une horloge et n'a pas d'autre destination.

M. de Caumont regrette que M. Félix de Verneilh ne soit pas présent au Congrès, ainsi qu'il l'avait fait espérer, pour donner des détails sur les donjons cylindriques appartenant à la même famille que celui de Najac, et il demande qu'on fasse la géographie de cette série de monuments militaires.

Le Congrès émet le vœu que le Conseil général prenne les mesures nécessaires pour la conservation du château et surtout du remarquable donjon de Najac. Le Conseil municipal de Najac ne pourrait-il capitaliser la somme de 60 fr. qu'il donne pour location de ce donjon, et l'acheter en le soldant par termes ?

Évidemment cela serait facile, et la Société française d'archéologie recommande cette pensée à ses membres.

M. de Caumont remercie particulièrement M. Dusan, du soin qu'il apporte à l'étude des châteaux du moyen-âge. C'est, dit-il, une des plus intéressantes et des plus fécondes.

M. Guirondet lit un mémoire fort intéressant sur l'église de Notre-Dame de Villefranche-de-Rouergue.

M. l'abbé Alibert donne ensuite lecture de son rapport sur la visite faite par le Congrès à la cathédrale.

VISITE DU CONGRÈS A LA CATHÉDRALE DE RODEZ,

PAR M. L'ABBÉ ALIBERT.

Les basiliques que le moyen-âge nous a léguées ne sont pas seulement des objets d'art remarquables ou des monuments aux formes sveltes et gracieuses, ils sont surtout une histoire permanente dont les pages, constamment ouvertes sous nos yeux, redisent sans cesse la pieuse munificence des pontifes et les efforts constants de plusieurs générations qui, pendant des siècles, travaillèrent les uns après les autres à élever des temples au Seigneur. Sur ces vieux murs noircis par les siècles sont inscrits, en caractères ineffaçables, les progrès des arts, les annales du moyen-âge et l'histoire des guerres civiles et religieuses qui, à diverses époques, désolèrent nos contrées.

La cathédrale de Rodez, dont la construction, commencée vers la fin du XIIIe. siècle, s'est poursuivie jusqu'après la Renaissance, résume l'histoire civile et religieuse de notre cité pendant une période d'environ trois cents ans. L'ancienne cathédrale, vieille déjà de sept ou huit cents ans, s'écroula, du moins en partie, le 16 février 1275, ainsi que le raconte l'inscription suivante qu'on lisait autrefois dans la cathédrale :

Anno Domini MCCLXXV, 13 kalendas martii, corruit caput hujus ecclesiæ. Eodem anno fuerat remotum altare B. Virginis. Fuerant autem anno septingenti et amplius ex quo prædictum altare constructum fuerat per bonæ memoriæ episcopum cui nomen erat Deusdedit, sicut ex gestis et scriptis antiquis in sacrario repertis constat evidenter. In circuitu etiam mensæ ejusdem altaris, scriptæ sunt tales litteræ : Deusdedit, episcopus indignus, fecit fieri hanc aram.

Cette inscription occupe la bordure extérieure de la table

qu'on voit encore à la cathédrale, dans la chapelle centrale du chevet de l'église. A l'intérieur on lit : *Gilbertus de Cantobrio hanc aram depingendam curavit.* M. Beaunis, ancien directeur des contributions indirectes, signale une erreur dans cette dernière inscription, qu'il a relevée lui-même et propose de lire ainsi : *Capellani de Cantobrio hanc aram depingendam curarunt.*

D'après le nom de l'évêque qui le fit ériger, cet autel remonterait au VIe. siècle; mais il a sans doute subi des retouches, car plusieurs des membres de la Société française d'archéologie qui ont visité hier la cathédrale ont cru reconnaître dans les ornements qui l'entourent une date moins ancienne. Cette pierre n'a jamais été ni un rétable, ni un devant-d'autel, comme quelques personnes l'ont avancé, mais la table même de l'autel. La cymaise qui règne tout autour, et sur laquelle sont sculptés les ornements susdits, a été sans doute pratiquée pour prévenir tout accident dans le cas où le calice serait renversé. C'est un caractère que M. de Caumont a constaté dans toutes les tables d'autels antérieures au XIe. siècle. Les colonnes de marbre qu'on voit au musée supportaient probablement cette table et furent employées plus tard à soutenir l'autel de la nouvelle église, où elles sont restées jusqu'en 1823.

Raymond de Calmont occupait le siége de Rodez lorsque l'ancienne cathédrale s'écroula. Son premier soin fut de retirer des décombres les saintes reliques que saint Martial avait apportées à Rodez. Parmi ces reliques, dont quelques-unes existent encore, étaient deux voiles, des cheveux, un fuseau et un soulier de la Sainte-Vierge; deux ampoules, *quarum una lac adhuc suum madidans, altera sanguinem continebat* (Légende du Propre de Rodez). Deux années après, il posait la première pierre du nouvel édifice, ainsi que l'atteste le manuscrit déposé aux archives départemen-

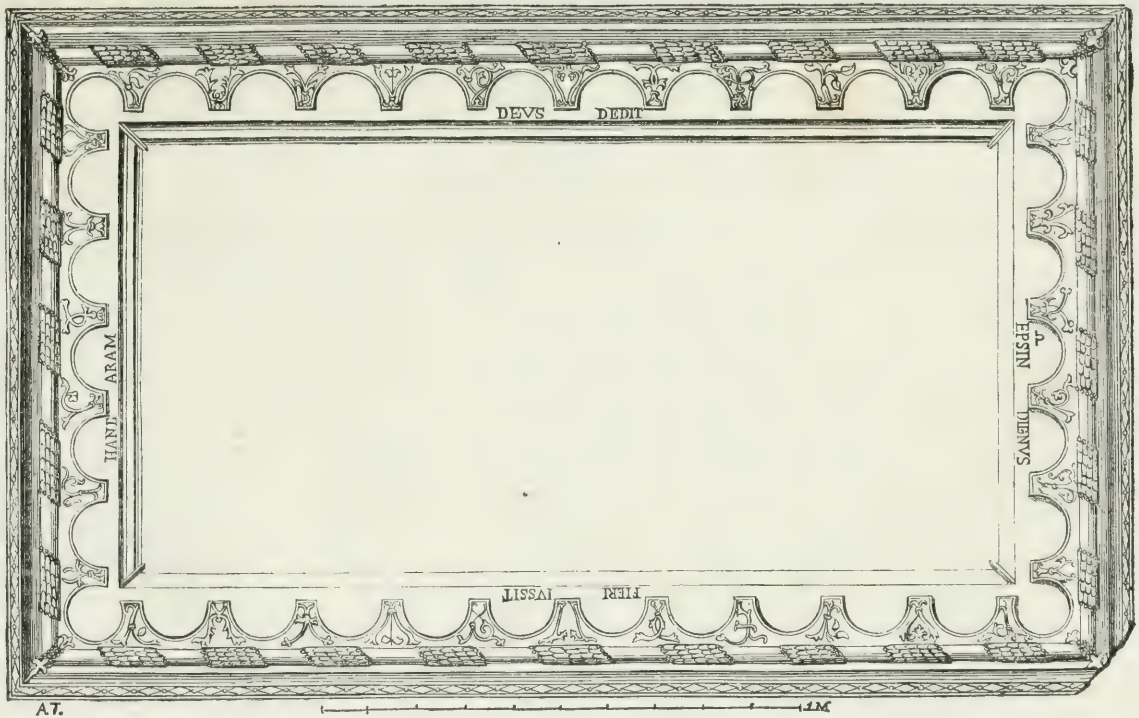

Dusan del.

ANCIENNE TABLE D'AUTEL DANS UNE DES CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ.

tales et communiqué par M. H. de Barrau à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron :

Anno Domini MCCLXXVII vjii kal. junii, reverendus ac venerabilis pater Ramundus de Calmonte divina gra. Ruthn. eps signavit et benedixit et posuit primu lapidem in fudamento eccl. Ruthen. in dextera parte Qui lapis est signatus de magna cruce. Et hoc fuit fact. in presenscia multor. canonicorum. Salz domini Galhardi. marchan precetoris pde. eccl. Ruthen. et magistri Deodati Depratis can^i et operarii eccl. pde. et multorum aliorū. testiū. et ego Deodatus Ebrardi qui ora vidi et manu propria scripsi anno et die supra scripto.

Raymond mourut en 1296. Les travaux devaient être bien peu avancés, car on ne voit dans la cathédrale aucun des caractères du XIIIe. siècle. Gaston de Corn en 1300, Gilbert de Cantobre en 1338, et leurs successeurs jusqu'à Guillaume de La Tour-d'Oliergues, avancèrent peu la construction de la cathédrale, qui, à la nomination de ce dernier, en 1429, n'allait pas au-delà des chapelles absidales qui entourent le chevet et les trois premières travées du chœur. Guillaume construisit le transept, les deux dernières travées du chœur et les premières de la nef, dans une des chapelles de laquelle on voit encore son tombeau ; on y lisait autrefois l'inscription suivante :

HIC JACET R. IN CH° PATER
D. GUILLELMUS DE TURRE, EPS RUTHENENSIS
QUI OBIIT DIE 20 MENSIS MARTII 1470
CUJUS AIA REQUIESCAT IN PACE.

Il se démit de son siége en 1457, en faveur de son neveu, Bertrand de Chalençon, qui jeta les fondements des dernières travées et enrichit en même temps l'église des belles boiseries du chœur et du jubé qui en ferme l'entrée du côté de

la nef. Il mourut en 1501 et fut inhumé sous le jubé, où on lisait sur sa tombe l'inscription suivante :

PRO R. IN CH^T PATRE BERTRANDO
DE CHALENÇONIO QUI OBIIT 24 MENSIS
OCT. 1501.

HÆC STRUCTURA TEGIT BERTRANDUM, CONDIDIT ILLUM.
ISTIUS ECCLESIÆ TENUIT MODERAMINA PRÆSUL.
IS CASTELLA. DOMOS. VIGIL ET SOLERS REPARAVIT
HEU! POSTQUAM PIETATIS OPUS PRUDENTER AMAVIT
ET COLUIT MULTIS ANNIS (TESTANTUR EGENI)
PARCA NOCENS RAPUIT : FLEVIT VIRTUTIS AMATOR.
GRESSUS SISTE TUOS, ORES, PENSES QUOQUE TECUM
UT CALCANDA SEMEL MAGNIS, PARVIS VIA LETHI.

Bertrand de Polignac lui succéda, mais il n'occupa le siége qu'une année et fut enterré à côté de lui. Voici l'inscription gravée sur sa tombe, qui a disparu comme la précédente :

PRO R^do IN CHRISTO PATRE
D. BERT. DE POLIGNACO EPISCOPO RUTHENENSI :
QUI VIAM CARNIS INGRESSUS EST ANNO 1501, DIE 2 NOVEMBR.
CUJUS ANA REQUIESCAT IN PACE.

CUM TRAHERET LACHESIS VITÆ PERDULCIA FILA
PRÆSULIS ATQUE CAPUT REDIMIRET INFULA CLARUM
ECCLESIÆ RUTHENÆ. MORTIS BERTRANDUS AMARIS
PERFODITUR TELIS. PATRUI QUOQUE TEGITUR ANTRO
CORDE SUO VOLVANT IGNOBILES ET GENEROSI :
PARCERE PARCA NEQUIT, ROGAT ORES INCLYTA VIRTUS.

Le B. François d'Estaing fut élu par le chapitre de la cathédrale le 11 novembre 1501. Il termina presque entièrement les travaux de la nef, dont Bertrand de Chalençon n'avait que jeté les fondements, et construisit la belle tour qui, à elle seule, suffirait pour illustrer la vie du pontife. La tour de pierre qui sert de base au clocher actuel était sur-

montée d'une charpente recouverte de lames de plomb. Elle fut dévorée par les flammes dans la nuit du 28 avril 1510. « Je reconnais bien, disait le lendemain le saint évêque, que Dieu se fait entendre depuis la nuit dernière : et si le son des cloches a cessé, sa voix parle assez haut pour m'annoncer ce qu'il veut de moi. » Les travaux furent rapides, et quinze ans après (1526), François put écrire au sommet de la lanterne qui sert de piédestal à la Vierge ces mots, trois fois répétés : *Consummatum est.* Si ces paroles exprimaient la joie qu'on dut éprouver à la vue du monument achevé, n'étaient-elles pas aussi un adieu à l'architecture ogivale que venait supplanter la Renaissance?

En même temps que le saint prélat s'occupait des travaux extérieurs, sa munificence décorait l'intérieur du temple. Il avait fermé le chœur d'une balustrade en bronze qui, partant des piliers opposés, venait s'arrondir devant le tabernacle en forme d'arcade pour supporter la croix. Autour de l'autel, six colonnes en bronze supportaient des anges adorateurs. La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter tous ses projets, mais il légua les fonds nécessaires pour construire la porte latérale du chœur, transportée en 1823 devant la chapelle de St.-Raphaël, devenue depuis un lieu de décharge. Le projet du saint évêque était de continuer cette décoration autour du chevet, comme l'indique la première des deux inscriptions suivantes, gravées sur le linteau de la porte. Aujourd'hui qu'elle est déplacée, cette inscription n'a plus de sens :

FRANCISCUS CLARO STANNORUM SANGUINE NATUS,
EGREGIUM CHRISTO HOC ÆDIFICAVIT OPUS.
SERIUS IN COELESTIA SI DEUS HUNCCE VOCASSET
VIDISSES OMNI LILIA TERNA CHORO,
SED TANDEM IN DOMINO FELICI MORTE SOPITUS,
POST FATUM ISTA DEDIT PIGNORA CHARA SUI. M 531.

A l'intérieur on lit :

VIRGINIS IMMENSO FLAGRANS FRANCISCUS AMORE,
EREXIT PRISCORUM HÆC MONUMENTA PATRUM;
POST MORTEM VIVENS OPERUM SPLENDORE SUORUM
VIDISTIS CUNCTI, NEMO NEGARE POTEST.
MUNERIS ACCEPTI SALTEM SI GRATIA RESTAT
AD TUMULUM VENIENS DIC REQUIESCAT EI. M 531.

Ces deux inscriptions sont surmontées, dans le tympan, de l'écusson de la maison d'Estaing, qui sont : de France au chef d'or pour brisure, armes qui furent concédées à un membre de cette famille, pour avoir remonté le roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines.

On doit encore au même prélat l'arcade qui précède l'entrée de la sacristie. Elle est, comme la porte dont je viens de parler, l'œuvre de Nicolas Bachelier, qui s'était formé à Rome sous le grand Michel-Ange. Toulouse possède encore plusieurs œuvres importantes de cet auteur, qu'avait emmené avec lui Georges d'Armagnac lorsqu'il passa du siége de Rodez à celui de Toulouse.

François mourut le 1er. novembre 1529 et fut inhumé dans le chœur, auprès du maître-autel, où l'on voyait, avant la Révolution, une plaque de bronze sur laquelle était gravée en quelques lignes l'histoire de sa vie.

Georges d'Armagnac lui succéda en 1530. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il avait emmené avec lui son secrétaire Philandrier, qui, de retour à Rodez, fit construire la façade occidentale de l'église et éleva à l'intérieur la tribune qui orne le fond de la nef et se prolonge sur les bas-côtés. C'est au-dessous de cette tribune qu'était la chapelle du St.-Soulier, dont l'autel existe encore à moitié enfoui dans la terre. La sacristie actuelle de la paroisse était la chapelle des reli-

ques, mais elles en furent retirées, quelque temps avant la Révolution, à cause de l'humidité de ce lieu, et placées sur un autel derrière celui du chœur, qui, à cette époque, était plus en avant.

La tour du midi, œuvre de Philandrier, porte deux inscriptions au-dessous de la quatrième corniche. La première, sur la face occidentale, est presque inintelligible :

NOS AUGUSTI SANCTÆ QUÆ CONSACRAT
LOCI SPECIEM MIREMUR.

La seconde, sur le flanc méridional, semble élever ce monument au rang des plus grandes merveilles, et ne dénote pas beaucoup de modestie chez l'auteur de ces tours massives :

FACESSANT ÆGYPTIORUM INSANE PYRAMIDARUM MOLES :
VALEANT ORBIS MIRACULA.

Le Congrès archéologique s'est transporté en corps à la cathédrale, après la séance du 4 juin.

La première chapelle qui a été visitée était autrefois dédiée à saint Michel. C'est là que se trouve un sarcophage antique remontant au Ve. ou au VIe. siècle. Il est en marbre et divisé, sur sa face antérieure, en arcatures. Celle du milieu renferme le Christ bénissant à la manière latine ; sur chacune des autres se trouve un apôtre tenant un rouleau à la main. Ce sarcophage fut trouvé en creusant les fondements de l'église actuelle de St.-Amans et aurait, d'après une tradition constante, servi de sépulture au premier évêque connu de Rodez. Quoi qu'il en soit, M. de Caumont n'a pas hésité à le classer au premier rang des richesses archéologiques que renferme la cathédrale. Il ressemble à d'autres tombeaux trouvés à Bordeaux, à St.-Guilhem-du-Désert et aux Aliscamps d'Arles.

Dans cette chapelle se trouve encore une statue de la Vierge, assez bien conservée, qu'on croit appartenir au XIVe. siècle, et un autre tombeau au-dessus duquel est couchée une statue en costume de chanoine avec l'aumusse. On lit l'inscription suivante sur les bords :

HIC JACET : VENERABILIS : VIR : DOMINUS :
GALHARDUS : DE CARDALHACO : ARCHIDIACONUS :
. . . . . ET EA . . . . . RUTHENENSIS :
QUI : OBIIT : ANNO DNI : M : CCC : LIX : DIE : XI MENSIS :
MAI : CUJUS : ĀIA : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN ✝

Dans la chapelle suivante, en remontant vers l'abside, on lit, sur une pierre incrustée dans le mur :

HIC : JACET : DAQ HECTOR : DE TORRENA :
QV : OBIIT : VI : DIE : OCTOB : ANNO : DI
M : CCC : XXXVII! E. A. R. I. PACE .

La première des cinq chapelles de l'abside était autrefois dédiée à saint Paul; elle est dite aujourd'hui de St.-François-Régis. C'est là que s'élève le mausolée de Mgr. Croizier, mort en 1855 et placé dans le même caveau que Pierre de Plaine-Chassaigne. La commission chargée d'ériger ce tombeau crut devoir adopter la forme du moyen-âge, en conservant toutefois les ornements du XIXe. siècle, pour la statue couchée sur le sarcophage. Il était difficile de concilier les exigences de l'art avec celles de la commission, et l'artiste chargé du plan a cherché à diminuer le contraste qui devait en résulter en choisissant la dernière période du style ogival et en donnant plus d'ampleur aux habits de l'évêque. Les membres du Congrès ont été presque unanimes à blamer cette disposition et à préférer un monument moderne.

Raymond d'Aigrefeuil est enterré dans la chapelle sui-

vante, qui porte, depuis quelques années, le nom de Notre-Dame-des-Indes. Son tombeau a subi de notables dégradations. M. de Caumont pense néanmoins, et avec raison, qu'il doit être conservé tel qu'il existe. Il serait difficile, en effet, si on entreprenait de le restaurer, de retrouver l'expression que l'artiste avait su donner aux têtes qui manquent. Cet évêque est mort en 1361. Son tombeau ne porte aucune inscription, mais ses armes sont sculptées sur la face antérieure.

La chapelle du centre, dédiée au Sacré-Cœur, a porté jusqu'en 1852 le nom de chapelle de Cantobre. C'est là que repose l'évêque de ce nom, mort en 1349. Son tombeau, plus orné que les autres, mais non moins dégradé, porte l'inscription suivante :

. . . . . DNI GUILBERTI BONÆ MEMORIÆ EPS RUTHEN.
ET OBIIT DIE XII MARTII ANNO DI . . . . . .
. . . . . AIA . . . . B . . . . . N.

C'est au-dessus de cette tombe que se trouve la table de marbre dont il a été question plus haut, et qui faisait partie de l'ancien autel du chœur.

Deux tombeaux occupent la chapelle suivante, en revenant vers la nef. L'un est terminé par deux frontons triangulaires avec des feuilles enroulées ; l'autre est un sarcophage dont la statue porte le costume des chanoines. L'un et l'autre sont privés de toute inscription.

Les deux dernières chapelles visitées par le Congrès ont été l'objet d'un sérieux examen. La première est celle du Jardin-des-Oliviers, où l'on voit, dans une arcade pratiquée au-dessus de l'autel, Jésus-Christ à genoux, adressant à son Père cette prière : *Transeat a me calix iste....* Au-dessus sont des anges portant les attributs de la Passion, au milieu desquels se trouve le Père-Éternel montrant un air compa-

tissant, mais semblant repousser la prière de son Fils. Dans un angle du tableau sont les trois apôtres endormis, saint Jean, saint Pierre et saint Jacques, auxquels on peut bien appliquer ces paroles de l'Évangile : *Erant enim oculi eorum gravati*, tant l'expression du sommeil est gravée sur leurs traits, malgré les dégradations qu'ils ont subies.

La seconde chapelle est encore plus curieuse ; c'est celle du Saint-Sépulcre, plus communément appelée Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Dans l'arcade placée derrière l'autel on voit Jésus-Christ étendu sur un linceul, dont Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent les extrémités. Tout autour figurent saint Jean et les saintes femmes. Tous ces personnages, de grandeur naturelle, portent le costume de l'époque de la construction de cette chapelle.

Au-dessus de l'arcade, l'artiste a représenté trois sujets. Dans le compartiment du milieu, Jésus-Christ apparaît à Madeleine, avec cette inscription au-dessus : *Mulier, noli me tangere.* A droite, saint Thomas est à genoux, mais l'image du Sauveur a disparu. On y lit : *Noli esse incredulus.* Enfin celui de gauche représente Jésus-Christ retirant les âmes des limbes, figurés par une tour noire d'où sortent ces malheureuses victimes. L'inscription est celle-ci : *Portas mortis Salvator dirupit.*

La frise qui surmonte ces trois tableaux porte l'inscription suivante, en lettres enchevêtrées les unes dans les autres : *O Deus omnipotens, Gualmardi miserere Ruffi qui structuram hanc ob tui nominis fabricavit honorem. Ejus peccatis.....*

L'arcature supérieure représente la Résurrection. Aux deux côtés du Christ, on voit les gardes en costume de chevalier et saisis d'épouvante. Un écusson d'or à un rosier au naturel, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, est sculpté sur le tombeau de l'autel et se trouve souvent répété dans l'ornementation qui le surmonte, accompagné des deux initiales G R.

La cloison percée à jour qui ferme la chapelle, du côté de la nef, est ornée de sept niches au dedans et autant en dehors. Dans celles de l'intérieur sont encore la figure du Christ et cinq sibylles portant des banderoles sur lesquelles sont gravés les mots : *Sy. Perica*, *Sy. Tiburtina*, *Sy. Ellespontina, Sy. Erithrea.* Celles de l'extérieur sont vides, mais elles ont dû renfermer six autres sibylles.

Les membres du Congrès ont exprimé le désir que cette chapelle fût conservée avec le plus grand soin, et qu'on fît disparaître certains ornements parasites qui sont venus s'y implanter. Depuis quelque temps on parle de la restaurer, mais la somme qu'on semble devoir y consacrer paraît bien minime pour employer des ouvriers habiles. Ne vaudrait-il pas mieux, dans ce cas, la conserver telle qu'elle est ?

Les boiseries du chœur et son jubé ont surtout attiré l'attention des hommes éminents que la ville de Rodez a l'honneur de posséder pendant la tenue du Congrès. Là s'est agitée la question qui, depuis quelque temps, préoccupe vivement l'opinion publique, savoir : l'enlèvement du jubé et le percement d'une porte à l'extrémité occidentale. M. de Caumont et tous les membres qui l'accompagnaient se sont énergiquement prononcés contre l'un et l'autre de ces projets, qui enlèveraient à notre cathédrale la physionomie que lui ont donnée nos aïeux. Le jubé de Rodez, a dit M. de Caumont, est une œuvre remarquable et d'autant plus précieuse que les jubés sont aujourd'hui bien rares. Qu'obtiendrait-on d'ailleurs en le supprimant ? une vaste nef comme il y en a partout, et rien de plus.

Les battants des deux portes d'entrée, d'une seule pièce et ornés de clous très-saillants rangés dans un ordre symétrique, ont été trouvés remarquables et dans un état parfait de conservation. Il serait difficile de dire ce que représentait le tympan de la porte nord. Dans celui du midi est une table

ayant la forme d'un tombeau. M. Desjardins, ancien archiviste du département, a découvert un manuscrit où il est rapporté que, le jour de la fête des Reliques, on exposait dans ce lieu élevé le voile de la Sainte-Vierge et plusieurs autres reliques insignes. Deux chanoines, assis de chaque côté, gardaient tout le temps ce précieux dépôt. M. de Caumont a donné à cette explication son adhésion entière.

Là s'est terminée la visite du Congrès. Espérons que le passage, dans notre ville, des hommes éminents que l'intérêt seul des arts et de l'histoire arrache à leurs foyers pour ces pérégrinations lointaines, laissera parmi nous des fruits abondants. On veillera avec plus de soin à la conservation de nos richesses archéologiques et surtout à l'intégrité de notre cathédrale, un des plus beaux monuments de la région méridionale de la France.

M. de Saint-Pol communique les remarques suivantes sur le style de la cathédrale :

OBSERVATIONS DE M. DE SAINT-POL.

Le Congrès archéologique, réuni dans la capitale du Rouergue, a visité la très-remarquable cathédrale de St^e.-Marie.

A la suite de cet examen, peut-être un peu rapide, M. l'abbé Alibert s'est chargé d'en faire le rapport.

Ce travail, très-intéressant, qui a fourni aux membres du Congrès quantité de documents historiques et descriptifs de la plus haute valeur, ne pouvait naturellement aborder une foule de détails, ni faire de remarques sur certaines dispositions architectoniques du curieux monument que nous éprouvâmes tous un si grand plaisir à visiter.

Ce sont ces caractères particuliers, très rares, je crois, que je prendrai la liberté de signaler à l'attention.

Il ne peut être ici question de ces deux anomalies considérables : l'absence d'un portail pratiqué sur la façade occidentale, et la position insolite de la tour placée au nord-est du chœur et ne faisant pour ainsi dire pas corps avec l'édifice principal ; construction d'une simplicité toute militaire dans sa partie inférieure et qui étale au contraire l'exubérance du style flamboyant, voisin de sa décadence, dans les régions supérieures. Tout a été dit, à ce sujet, par M. l'abbé Alibert.

Par son plan et ses dispositions architectoniques, la cathédrale de Rodez rappelle les grands monuments ogivaux du nord de la France : elle est à trois nefs, avec transept, triforium, chapelles rayonnantes autour du chœur, toits aigus, etc., etc.; l'influence qui a produit les grandes églises du midi (Alby, Perpignan, St.-Bertrand de Comminges) ne s'y fait sentir nulle part ; mais elle n'offre pas non plus la pureté de lignes et la remarquable sculpture d'ornementation des cathédrales à peu près contemporaines de Clermont-Ferrand et de Limoges.

Quoi qu'il en soit, en se plaçant le dos tourné à l'autel de la paroisse et le regard dirigé vers le rond-point du chœur, on éprouve un vif sentiment d'admiration en présence de l'effet produit par le rayonnement des arcs ogives du sanctuaire, la bonne disposition de la galerie ou triforium, de la claire-voie et des nervures des voûtes convergeant vers un centre commun. On serait presque tenté, pour un moment, de souhaiter l'enlèvement de ce jubé, qui, pendant la tenue du Congrès, a tant fourni matière à la controverse. Mais bientôt la raison de l'archéologue reprend son empire et l'on revient à former les vœux les plus sincères pour la restauration d'un de ces curieux monuments, qu'il

n'est pas désirable d'élever là où ils n'existent pas, mais que l'on doit conserver précieusement, tant ils sont rares aujourd'hui sur le sol de notre France.

Je m'aperçois qu'entraîné par l'admiration que me fait éprouver l'intérieur de l'église de Ste.-Marie, je n'ai rien dit encore de ces caractères particuliers dans la disposition et l'ornementation de l'édifice, qui font le sujet de ces quelques notes; je vais tâcher maintenant de les aborder.

Le chœur de la cathédrale de Rodez, conçu à la fin du XIIIe. siècle, a dû être commencé dans les premières années du siècle suivant et il en offre, en effet, les principaux caractères. Toutefois, la forme des piliers me paraît tout exceptionnelle, pour la date de sa construction. Au lieu d'une colonne ronde centrale, flanquée de plusieurs colonnettes, ou d'un pilier cruciforme sur les faces duquel sont engagées, plus ou moins, des colonnes secondaires qu'accompagnent d'autres colonnettes dans les angles rentrants, le pilier est bien ici cruciforme; mais les sections cylindriques dont il est composé sont reliées entre elles par une moulure onduleuse dont la concavité répond à la partie circulaire de l'ensemble.

Cette disposition très-fréquente à la fin du XVe. siècle et surtout à l'époque de décadence des premières années du XVIe., je ne l'ai rencontrée nulle part en France, au XIVe., dans les nombreux monuments que j'ai visités. Au lieu du chapiteau à double rang de feuillages, si gracieux encore, quoique inférieur pour l'effet, aux crochets plus ou moins fleuris du XIIIe. siècle, les impostes de ces piliers ne sont décorés que d'une suite de moulures saillantes et rentrantes de la plus grande simplicité, d'un usage fréquent, en Angleterre au XIIIe. siècle: ce qui faisait dire spirituellement à M. Vitet, dans ses Notes d'un voyage archéologique outre Manche, que tous les chapiteaux de la cathédrale de

Salisbury semblent avoir été fabriqués par un tourneur.

Cette disposition, moins rare en France que la précédente, se retrouve à Narbonne, à St.-Bénigne de Dijon, etc., mais semble toujours dénoter une grande pénurie de ressources chez les constructeurs du monument.

Quand du transept on pénètre dans le déambulatoire pourtournant le chœur, on remarque que, de chaque côté, les deux premières chapelles seules sont voûtées à nervures sur un plan carré, et que les suivantes, avant d'atteindre celles qui commencent à suivre le mouvement de courbure du chevet, forment, à l'intérieur du moins, autant de petites absides polygonales, avec nervures se réunissant sur une clef centrale. C'est encore là un caractère exceptionnel et qui n'a qu'une analogie très-éloignée avec la disposition des chapelles absidales de la cathédrale du Mans.

Si l'on porte maintenant le regard sur la claire-voie du chœur, on s'aperçoit aussitôt d'une singularité que bien peu de monuments doivent présenter : avant d'arriver à la courbure du chevet, où les baies se rétrécissent naturellement et diminuent le nombre de leurs ajours, les fenêtres latérales, qui en offrent quatre dans leur dessin, n'en ont en réalité que deux, ouverts dans la partie centrale ; les deux latéraux sont aveugles et cependant n'ont pas été bouchés après coup. L'appareil des pierres de construction fait corps avec celui des murs goutteraux ; il résulte de cette disposition, qu'on pourrait trouver toute naturelle dans un monument du Midi, un jour plus mystérieux dans l'abside ; mais là n'est pas, je crois, le but qu'a voulu atteindre l'architecte de la cathédrale de Rodez : les grands vents qui règnent, une partie de l'année, sur les hauteurs du Rouergue et en particulier sur la colline qui domine Rodez, l'auront sans doute engagé à ne présenter que le moins possible de surfaces vitrées aux efforts des ouragans. Souvent les plus fortes armatures de fer sont impuis-

santes à maintenir les châssis des vitraux pendant les violentes tempêtes.

Sur la façade occidentale, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, nous remarquons une balustrade crénelée, très-élégante ; ce genre de décoration, assez rare dans la France du nord, quoique très-usité en Belgique et en Angleterre, se rencontre fréquemment dans les monuments du midi, notamment à Béziers et à Narbonne ; je ne cite celle de Rodez que parce qu'elle est très-délicatement ajourée et d'un gracieux dessin.

Si de l'intérieur du monument nous passons à l'extérieur, il nous faudra signaler au pourtour du chœur la forme toute particulière des ressauts chanfreinés des contreforts, qui présentent ici des chaperons protecteurs d'une longueur inusitée, ce qui est dû sans doute encore à la rigueur du climat. J'ai entendu, du reste, émettre, à plusieurs membres distingués du Congrès, l'opinion que ces ressauts auraient pu être modifiés postérieurement.

Les pinacles qui s'élèvent au point de jonction des doubles arcs-boutants du chœur sont d'un dessin pauvre et d'une simplicité exagérée. Ce sont des pyramides carrées, tout unies, sans crochets ni imbrications, surmontées d'un assez maigre bouquet. Je n'en parle ici que parce qu'il semblerait que l'architecte primitif de Ste.-Clotilde de Paris serait venu tout exprès à Rodez pour s'inspirer de ces clochetons, qu'il a encore enlaidis et rendus moins corrects dans son église, en pratiquant, sur les faces latérales, des panneaux trilobés à moulures rectangulaires, ce qui ne se rencontre nulle part dans les monuments de l'époque ogivale (1).

Qu'il me soit permis, en terminant et en renouvelant ici

(1) M. Ballu, qui a succédé à M. Gau dans la direction des travaux de Ste.-Clotilde, a évité ce défaut dans les petites chapelles polygo-

l'expression de mon admiration pour les œuvres de sculpture si remarquables de l'époque de la Renaissance que renferme la cathédrale de Rodez, et dont plusieurs semblent sorties des mêmes mains auxquelles sont dues les merveilles du jubé de Ste.-Cécile d'Alby ; permettez-moi, dis-je, de faire appel au zèle et aux soins de MM. les membres du clergé, pour veiller à la conservation de ces précieuses richesses : qu'on s'abstienne surtout de ces décorations parasites qui, sous prétexte de mieux célébrer une fête de l'Église, ou d'honorer un saint avec plus de distinction, sont la plaie de nos monuments religieux.

Conjurons également l'Administration municipale de surveiller les abords du saint lieu : ces murailles déchaussées affligent le regard ; ces dépôts d'immondices, ces pierres qui, sous la main des enfants, deviennent autant de projectiles propres à mutiler les sculptures, devraient disparaître. Espérons que la présence du Congrès dans la capitale du Rouergue aura produit, sous ce rapport, une salutaire influence qui s'étendra, de proche en proche, dans ces belles contrées du Midi, si riches de la variété de leurs monuments religieux.

Mgr. Delalle explique l'une des inscriptions d'une des tours de la cathédrale et la construit ainsi : *Nos miremur speciem loci augusti sanctæque consecrati* (*Virgini* sous-entendu). — Admirons la beauté, l'aspect de ce lieu auguste consacré à la bienheureuse (Vierge). Il signale cependant des fautes d'ignorance, *consacrat* au lieu de *consecrati*, et *quæ* au lieu de *que*.

Un membre se lève et propose cette autre version : *Miremur speciem loci augusti quæ* (*species*) *consecrat nos*

nales qui, à l'est et à l'ouest, suivent immédiatement les tours de cette église désorientée.

sanctæ (Virgini). Construction controversée par plusieurs et trouvée non plausible.

M. l'abbé Cabaniols fait l'observation suivante sur le sarcophage renfermé dans une des chapelles de la cathédrale. Sur le fronton sont représentés des personnages, dont l'un enseignant. — Ce doit être N.-S. Jésus-Christ ou le principal acte du premier apôtre du Rouergue, saint Amans. Sa Grandeur répond que, d'après la tradition, ce ne fut pas saint Amans, mais saint Martial, depuis évêque de Limoges, qui porta la divine parole dans la province ; qu'on ne sait s'il y établit des évêques, mais que saint Amans fut le premier évêque connu.

M. l'abbé Vinas a remarqué, parmi les décorations de ce tombeau, un édicule comme on en voit sur les monnaies de Louis-le-Débonnaire, et dans le tympan du fronton de cet édicule un chrisme remarquable, indice bien connu d'un monument chrétien. Parmi les personnages, il a reconnu N.-S. Jésus-Christ enseignant et deux autres l'écoutant. C'est peut-être aussi le souvenir de la fondation de l'église du Rouergue. M. l'abbé Vinas mentionne plusieurs sarcophages semblables.

M. Trapaud de Colombe fait remarquer que les apôtres, contre l'ordinaire, ont les pieds chaussés. M. l'abbé Vinas lui répond que ce fait s'est souvent produit ; il donne pour date à ce sarcophage les Ve., VIe., VIIe. siècles, et peut-être, s'il osait se prononcer, l'époque de Charlemagne ; mais le faire est pourtant celui du IVe. au Ve. siècle.

Monseigneur de Rodez dit qu'il a souvent exprimé le désir de voir ce monument prendre une place plus convenable ; mais il est difficile de lui en assigner une ; il semble à Monseigneur qu'il serait possible de le mettre plus en relief, en en faisant le corps d'un autel avec de simples supports et une décoration en harmonie avec son style.

M. Peeters-Wilbaux croit que l'idée de Monseigneur est excellente, car autrefois les autels étaient comme des reliquaires et ce sarcophage ayant été très-probablement celui d'un saint personnage, il ne sort pas de sa destination ; les autels des Catacombes n'étaient que les tombes des saints.

Le Congrès approuve l'idée de Monseigneur.

Monseigneur, revenant sur la découverte, faite par M. l'abbé Cérès et mentionnée dans son rapport, d'une villa romaine, croit qu'il y aurait indice de l'époque de sa destruction ou du moins de l'époque où elle n'était déjà plus visible, si dans les fouilles qu'on y a faites on n'a trouvé aucun débris chrétien ; dans ce cas, elle aurait été ou pu être détruite avant la prédication de l'Évangile dans les Gaules.

M. de Caumont répond que jamais on n'a trouvé de débris chrétiens dans les villæ gallo-romaines en ruine, qui ont été observées et fouillées dans beaucoup de contrées de la France. Il est probable qu'elles ont été détruites au IIIe. siècle, époque des premières invasions.

M. de Roumejoux lit une notice, de M. l'abbé Alibert, intitulée : *Note sur les principaux monuments religieux de Rodez, sur les dégradations qu'ils ont subies ou qu'on voudrait leur faire subir.* »

NOTE DE M. L'ABBÉ ALIBERT.

Il a été un temps où les hommes passaient avec une indifférence presque dédaigneuse à l'ombre de nos vieilles cathédrales. La Renaissance, avec sa luxueuse ornementation, flattait davantage les mœurs légères de cette époque, et l'on traitait volontiers de barbares ces siècles de foi qui avaient semé sur le sol de la France ces monuments grandioses, l'orgueil de nos cités et l'admiration des étrangers. La génération présente semble se retourner vers ce passé, que nos

devanciers nous présentaient comme l'âge de l'ignorance et de la barbarie. Les vieux murs de nos basiliques, noircis par le temps, dépouillés de leurs inscriptions et de la plupart de leurs ornements, ont attiré l'attention des esprits sérieux. Des Sociétés savantes se sont formées de toutes parts pour la conservation et la restauration des monuments antiques. Le mouvement donné par ces Sociétés s'est bientôt communiqué d'un bout de la France à l'autre. De tous côtés l'on se met à l'œuvre; partout on veut restaurer, achever les monuments commencés. Malheureusement les règles de l'art ancien sont trop souvent sacrifiées aux exigences modernes, et il est vrai de dire que si jamais on a tant parlé de conserver et de réparer, jamais aussi on n'a tant détruit, modifié, gratté, badigeonné.

Il serait trop long et je ne serais pas en mesure de dire ici tout ce que les églises de cette province ont eu à souffrir de ce vandalisme, qui a la prétention de réparer. Je me bornerai à parler de ceux de ces antiques monuments qu'on a détruits à Rodez, et des dégradations qu'on a fait subir à ceux que nous avons encore le bonheur de posséder.

Je dois d'abord payer un juste tribut de regrets à l'ancien couvent des Cordeliers. Appelés, en 1232, par Henri de La Treille, évêque de Rodez, ces religieux construisirent, en dehors des murs de la ville, un cloître, vrai chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût. L'église ogivale qui s'élevait à côté était autrefois comme la chapelle des comtes, et le lieu ordinaire des mariages, des baptêmes et des sépultures de leur famille. On y voyait le tombeau de plusieurs comtesses, entre autres celui de Bonne de Berri, princesse du sang royal de France, mère du pape Félix V, laquelle passa plusieurs années dans un quartier séparé de ce couvent, sur la fin de sa vie..... Elle mourut le 30 décembre 1435, dans son château de Carlat, assistée d'Anne

d'Albret, sa fille ; d'Éléonor de Bourbon, fille de Jacques, roi de Sicile et de Jérusalem, et femme de Bernard, son fils puîné, qu'elle institua son héritier universel. Son corps fut porté aux Cordeliers, où elle fut ensevelie, en grande pompe, par Guillaume de La Tour, évêque de Rodez. Comme elle était morte en odeur de sainteté, il se formait tous les jours un si grand concours de peuple sur son tombeau, que les religieux furent obligés de le faire entourer d'une grille ; mais lorsqu'ils furent réformés en 1489, ils firent transporter les ossements de cette princesse dans leur clôture, après en avoir obtenu la permission du roi Charles VIII qui, dans ses lettres-patentes, donne à Bonne de Berri le titre de sa grande-aïeule, comme elle l'était en effet ; car la fille de son fils Amédée, duc de Savoie, avait épousé Louis XI, et était mère de Charles VIII. » (Bosc., t. II, p. 39.)

Ni de tels souvenirs, ni l'élégante structure de l'église et du cloître, n'ont pu leur faire trouver grâce devant le vandalisme de ce siècle. Après avoir servi de caserne à la gendarmerie départementale, ce bel établissement a été démoli, en 1834, pour faire place au palais de justice actuel. « Ces belles colonnades, si bien conservées, dont le Conseil général avait fait cadeau à la ville pour être employées à quelque bâtiment public, sont tout au plus jugées dignes de servir à la construction du mur de soutènement du boulevard. Comme il eût été trop long de les enlever une à une, on a trouvé un moyen plus expéditif et moins dispendieux : ainsi un câble, attaché à une colonne et fortement balancé, les renverse par douzaine, à peu près comme ferait une mine : chapiteaux, moulures, colonnes, tout est brisé ; on en jette, par forme, quelques tronçons dans un tombereau qui va les déposer dans l'ancien cimetière de Notre-Dame, et tout le reste est abandonné aux ouvriers qui élèvent le mur. En vérité, à voir un pareil cynisme de dégradation,

on dirait un pays sauvage en guerre ouverte avec les arts. Nous ne pouvons croire que l'Administration municipale ait autorisé un pareil scandale ; mais maintenant son indifférence deviendrait, nous osons le dire, une insulte pour la pudeur publique, et un déshonneur pour la ville » (*Gazette du Rouergue*, n°. du 9 avril 1834). Cette indifférence a cependant continué. Quelques amateurs ont enlevé de gracieux écussons, des clefs-de-voûte admirablement travaillées ; les autres ont été transportés dans le nouveau cimetière de la ville où l'on voyait, naguère encore, un réduit immonde construit avec les jolis chapiteaux du cloître. Comme il arrive toujours en pareille circonstance, toute observation fut regardée comme une révolte contre l'autorité ; mais aujourd'hui que le cloître n'existe plus que dans le souvenir, les regrets sont unanimes, et une note d'infamie restera toujours attachée au nom de ceux qui ont accompli cet acte déplorable de vandalisme (1). Les ossements des comtes et des pieux cénobites, qui avaient sanctifié ces lieux par la pratique constante des vertus chrétiennes, n'eurent pas un meilleur sort : mêlés à d'autres débris, ils ont servi de remblai à la promenade qui se déroule autour du nouvel édifice.

Rodez possède encore quelques maisons anciennes qui méritent de fixer l'attention ; la plus intéressante est sans contredit l'ancien hôtel des comtes d'Armagnac. « Aucun voyageur, dit M. Prosper Mérimée, ne doit manquer de visiter une charmante maison de la Renaissance (place de l'Olmet). Elle a conservé des pilastres couverts d'arabesques, de médaillons richement encadrés, enfin, quantité de détails d'une admirable exécution..... » (*Notes d'un voyage en Auvergne*,

(1) La seule chose qui nous reste est une vue de l'église due au crayon de M. Delmas, peintre à Rodez, qui a rempli long-temps les fonctions de conservateur de notre musée avec autant de zèle que de désintéressement.

p. 168). Cette belle construction n'a pu échapper à la manie de tout rajeunir. La pierre, noircie par le temps, a disparu sous une couche épaisse de badigeon ; les sculptures elles-mêmes ont été retouchées. Un des bas-reliefs représentait l'Annonciation ; l'artiste n'a cru devoir mieux faire, pour rendre un membre qui manquait, que de dépouiller l'ange de ses vêtements. Et tout cela s'est fait sous la direction d'un architecte !

Non loin de là, on entre dans l'église de St.-Amans, édifice complètement rebâti en 1754. Le sieur Cassanges, de Rodez, qui en a fourni les plans et dirigé la construction, a eu le bon goût de faire servir les chapiteaux et autres matériaux de l'ancien temple : aussi, un savant archéologue a-t-il cru d'abord, en y entrant, voir un monument du Xe. au XIe. siècle. Ici encore la manie du badigeon a exercé ses ravages, et des enluminures d'un goût détestable ont remplacé la teinte sévère qui convenait si bien. Je puis assurer que le digne pasteur, sous l'administration duquel s'est accompli ce remaniement déplorable qu'il n'a pas dépendu de lui d'arrêter, en a gardé un souvenir pénible qui a attristé le reste de ses jours.

Ce n'est pas, au reste, le seul acte qu'on ait à déplorer dans cette église. Entre autres objets, dont la perte est vivement regrettée, je mentionnerai les fonts baptismaux, surmontés d'un couronnement gracieux en bois de chêne ; des cornes d'abondance, retombant en festons, laissaient échapper une multitude de fruits que semblaient recueillir dans leurs mains quatre anges servant de supports. La couleur sombre de ce petit chef-d'œuvre attristait, sans doute, les regards de quelques moderniseurs à outrance ; car il a dû céder sa place à une urne de marbre blanc, munie d'un robinet et placée au-dessus d'une cuvette tout comme une fontaine de salle-à-manger. C'est probablement pour un motif d'économie

qu'on a cru devoir briser des statues en pierre, provenant de l'ancienne église, pour former les degrés, recouverts de marbre rouge, qui conduisent à ce singulier monument. Cette urne, élevée à grands frais, a été plus tard jugée incommode ; car on voit à côté, pompeusement installée sur une chaise boiteuse, une cuvette en cuivre rouge contenant l'eau baptismale.

Je ne sortirai pas de cette église sans mentionner un tombeau, trouvé en creusant les fondements de l'édifice actuel et qui, d'après une tradition constante, aurait servi de sépulture à saint Amans, premier évêque connu de Rodez. Ce tombeau est en marbre et orné de figures en bas-relief placées sous une arcade, à la manière des sarcophages qu'on trouve dans les environs d'Arles. Transporté dans l'église paroissiale de la Magdeleine, il fut transféré, lors de la démolition de cet édifice, dans le jardin de la Préfecture. Rendu depuis à l'évêché, Mgr. Giraud le fit placer dans l'une des chapelles de la cathédrale, où, pendant ces dernières années et malgré les réclamations de tous les hommes de goût, il a servi à renfermer les quinquets qui, pendant l'hiver, servent à l'éclairage de l'église. A l'approche du Congrès archéologique on les en a enfin retirés, non sans qu'ils aient déposé au fond une couche noire et infecte qu'une forte lessive a été impuissante à faire disparaître complètement. Ce tombeau, dont la construction remonte au IVe. ou au Ve. siècle, a été dessiné par MM. Tindal-Lagrave, Salar et Du Mège.

Il n'entre pas dans mon plan de faire ici l'histoire et la description de l'édifice dans lequel je viens de pénétrer. M. L. Bion de Marlavagne a fait, à ce sujet, un travail très-remarquable qu'il communiquera sans doute au Congrès, en attendant que, cédant à des instances plusieurs fois réitérées, il le livre à la publicité (1). Le rôle que j'ai à remplir est plus

(1) M. Louis Bion ancien archiviste de Rodez, était, au moment

triste, car la tourmente révolutionnaire d'une part, et de l'autre le vandalisme classique, infiniment plus destructeur et infiniment moins excusable, ont passé sur le malheureux édifice. Le premier a fondu ses cloches et ses calices, mutilé ses statues, brisé ses autels ; le second a changé (et change encore tous les jours) le vocable de ses chapelles, dispersé ou brisé les dalles funéraires, déplacé et mutilé de riches cloisons, caché sous le badigeon la pierre noircie par les siècles, déchiré ses tentures, etc., etc. Je ne puis qu'énumérer les actes nombreux de vandalisme dont notre cathédrale a été victime ; il en est cependant que je ne dois pas laisser passer sans un certain développement.

La chapelle de St.-Paul, l'une des cinq qui entourent l'abside, avait été convertie en sacristie pour les employés du bas-chœur, long-temps avant la Révolution. Le sol en fut exhaussé, et c'est probablement alors que disparut la tombe de Pierre IV de Plaine-Chassaigne, qui fut simultanément évêque de Rodez, patriarche de Jérusalem, légat du pape Clément V en Orient, et assista, en cette qualité, à la conquête de l'île de Rhodes par les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. L'influence dont ce prélat jouissait auprès de la Cour romaine valut à son chapitre de grands priviléges, entre autres celui, pour les quatre archidiacres, de porter la robe rouge, et pour les quatre bourdonniers la mitre épiscopale ; priviléges dont il a joui jusqu'à la Révolution, malgré les réclamations de plusieurs évêques.

Cette chapelle a repris son vocable en 1823 ; elle l'a perdu de nouveau, grâce à une statue de saint François-Régis, œuvre admirable de quelque berger, dont le moindre défaut est d'être trop courte d'un pied environ ; en revanche elle

du Congrès, atteint d'une maladie très-grave qui l'a empêché de prendre part à ses travaux.

est brillante de dorures, qualité essentielle de nos jours. Ce lieu fut choisi, en 1855, pour la sépulture de Mgr. Croizier. C'est alors qu'on retrouva le caveau où reposait depuis des siècles Pierre de Plaine-Chassaigne. Comme d'habitude, toute observation fut inutile, et ses cendres arrachées durent céder la place à son successeur. Quelques ossements, recueillis par une personne présente et renfermés dans un coffret, furent remis dans le caveau ; mais la plupart, réduits en poussière par la chaux vive et mêlés avec la terre dont ils étaient recouverts, furent portés dans un jardin.

Les chanoines qui précédèrent la Révolution avaient devancé son œuvre en faisant disparaître les pierres tombales sur lesquelles étaient venues s'agenouiller plusieurs générations. Une seule, celle de Gaston de Corn, évêque de Rodez, en 1300, sur laquelle on voyait la figure du prélat incrustée en plomb, avec ses armes et une inscription sur les bords, fut épargnée et avait même survécu à l'orage révolutionnaire ; il était réservé à d'autres vandales de la convertir en moëllons. Vers cette même époque (1823), le chœur subit de nombreux remaniements. Les murs qui fermaient l'entrecolonnement du chevet furent démolis et remplacés par les grilles en fer qu'on y voit aujourd'hui. Ces murs étaient, à l'extérieur, recouverts de peintures semblables à celles des nefs latérales et qui ont disparu sous le badigeon. L'intérieur était orné de riches tentures et de tapis historiés dont il ne reste plus que des lambeaux. L'un d'eux, représentant la naissance du Sauveur et sur lequel brillent, plusieurs fois répétées, les armes de la maison d'Estaing, est, tous les jours, foulé aux pieds et sera bientôt entièrement perdu.

Le bienheureux François d'Estaing avait résolu de remplacer les hautes murailles de l'abside par de gracieuses sculptures. La mort vint le surprendre au milieu de ces projets : mais il légua des fonds considérables à l'aide desquels

Nicolas Bachelier, élève de l'immortel Michel-Ange, put élever la porte latérale du chœur, que nous voyons aujourd'hui devant l'ancienne chapelle de St.-Raphaël. Ce déplacement n'a pu s'effectuer sans de nombreuses mutilations; on en voit les débris, dans une salle de l'évêché, parmi d'autres objets appartenant au musée. L'autel du chœur dut encore disparaître, malgré les résistances de l'architecte, qui dut enfin se rendre aux exigences des chanoines. C'était une pierre de 4 mètres environ de longueur, portant inscrits sur ses bords la date de son érection et le nom d'un pieux pontife. Transportée dans la cour de l'évêché, elle y est restée pendant plus de trente ans exposée à toutes les intempéries et s'est brisée en plusieurs morceaux, lorsqu'enfin, lui reconnaissant quelque mérite, on a essayé de la transporter ailleurs. Les colonnettes romanes qui la soutenaient, débris de l'ancienne cathédrale, sont déposées au musée.

Je ne ferai que mentionner la mosaïque, en marbre noir et blanc, qui ornait le chœur et dont il ne reste plus que quelques fragments; au bas des marches du sanctuaire, des boiseries, richement sculptées, provenant, pour la plupart, d'anciens monastères, et données à un marchand de Clermont en échange de deux glaces de médiocre valeur dont on crut devoir orner les deux sacristies; enfin, une croix byzantine en bois doré, recouverte de cabochons et d'émaux. L'un de ces émaux, acheté 15 francs par un amateur de la ville, a été revendu 125 francs pour le musée royal de Paris.

Le magnifique jubé qui décore l'entrée du chœur devait, lui aussi, tomber sous les coups de nos moderniseurs; mais le Conseil des monuments historiques refusa sa sanction, et c'est en vain qu'on eut recours à notre illustre compatriote, Mgr. d'Hermopolis, qui devait, cependant, connaître les exigences du culte aussi bien que nos valeureux champions

des convenances religieuses. On commençait alors à regretter ces belles productions de l'art, dont la plupart des cathédrales de France avaient été privées dans l'espace de quelques années. De tous ceux qu'on voyait autrefois à Rouen, Chartres, Paris, Noyon, Vienne, Laon, Beauvais, Amiens, Sens, Meaux, Orléans, Châlons, Reims, Bayeux, Bordeaux, etc., « à peine pourrait-on en citer une douzaine existant en France, à Rodez, à Troyes, à Alby, en Bretagne, etc. La Belgique, toujours empressée de nous imiter, a eu cependant le bon esprit de résister à la tentation dans cette circonstance; et l'Angleterre, malgré l'invasion du protestantisme, si contraire à la symbolique, a conservé presque tous ses jubés. » (J. P. S., *Encyclopédie du XIXe. siècle*, t. XIV, p. 738.)

Le refus énergique essuyé en 1823, le retour aux anciennes traditions semblaient mettre notre jubé à l'abri de nouvelles tentatives; mais, aux vandales qui ont signalé le commencement de ce siècle, d'autres ont succédé, non moins ardents à détruire, et le jubé est devenu l'objet des attaques persévérantes de la part de ceux-là même qui devaient veiller avec le plus de soin à sa conservation.

Quelques lignes, insérées en 1857 dans deux journaux de Paris, la *Revue de l'Art chrétien* et la *Voix de la Vérité*, vinrent révéler ce projet et donnèrent lieu à une lettre d'un membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. « Mg^r. Delalle, qui assistait à la séance, s'empressa de déclarer que les craintes manifestées par l'auteur de la lettre étaient sans fondement. Le jubé est une œuvre d'art trop remarquable pour qu'il soit possible d'y porter atteinte, afin de faire cesser certains embarras, certains inconvénients pour le service religieux, embarras qui sont réels pourtant » (Séance du 30 juillet 1857, p. 27). Mais après les articles publiés successivement par MM. Du Mège,

Félix Clément et L. Pouget dans divers journaux, et les explications échangées dans l'une des dernières séances de la Société, entre deux de ses membres, le doute n'est plus possible : on veut absolument en être délivré, et voici les principaux motifs dont on se sert pour justifier une telle proposition :

Les jubés n'ont pas toujours existé : en les détruisant, on revient donc à l'ancienne pratique de l'Église qui n'avait que des ambons ; ils masquent la vue de l'autel ; celui de Rodez n'est plus, d'ailleurs, qu'une ruine qu'il est impossible de réparer. Au surplus, on ne demande pas sa destruction, mais seulement sa translation sur un autre point de la cathédrale ; on le placerait, au reste, très-convenablement au fond de la nef, au lieu occupé par l'autel de paroisse qui resterait supprimé. Un autel à l'extrémité occidentale a quelque chose d'anormal, puisqu'il oblige les fidèles à tourner le dos à l'autel paroissial pour assister à la grand'messe. Dans ce projet, il n'est pas question de la tribune, pourtant remarquable, qui orne le fond de la nef et se prolonge sur les bas-côtés ; mais il va sans dire qu'elle serait sacrifiée : peut-on être arrêté par un si mince embarras ? Il est vrai qu'un autre projet consisterait à percer une porte d'entrée à l'occident ; mais alors que deviendrait le jubé ? Il subirait sans doute le même sort que les boiseries du chœur, dont un membre n'a pas craint de demander la suppression.

Les jubés n'ont pas toujours existé, « ils appartiennent entièrement à l'architecture gothique dont ils sont l'une des plus belles créations, quoiqu'ils ne se manifestent pas avant le XIVe. siècle. C'est la partie la plus richement décorée de l'édifice ; c'est là que l'architecture prodigua ses gracieuses ogives, ses capricieuses moulures, ses élégantes colonnettes ; que le sculpteur répandit à pleines mains ses guirlandes, ses fleurons, ses statuettes (*Encyclopédie du XIXe. siècle*, t.

XIV, p. 738). Celui de Rodez est l'œuvre de Bertrand de Chalençon, qui monta sur le siége de Rodez en 1457 et mourut en 1501. Il a donc 400 ans environ d'existence pendant lesquels, avant la Révolution du moins, le culte a été célébré avec une pompe que nous ne saurions y mettre aujourd'hui, n'ayant plus un personnel aussi nombreux ni des ressources aussi considérables (1).

L'histoire des jubés est, au reste, essentiellement liée avec celle des ambons de la primitive Église, et le chanoine Thiers, dans son précieux ouvrage sur les jubés, donne indistinctement ce nom aux ambons des premiers siècles désignés, dans les anciens auteurs, par *tribunal*, *pluteus*, *lectricium*, *auditorium*, *ostensorium*, etc. Les ambons étaient quelquefois au nombre de deux et placés de chaque côté du chœur, d'où quelques auteurs ont voulu faire dériver ce nom du latin *ambo*, deux; mais l'étymologie est fausse, car le plus souvent, surtout dans les grandes églises, il n'en existait qu'un seul dont la place la plus habituelle était devant l'entrée du sanctuaire, ainsi que l'attestent plusieurs auteurs, entre autres saint Germain, patriarche de Constantinople, qui dit positivement : *ambo coram porta tribunalis statuitur*. L'ambon, lorsqu'il était seul, présentait des dimensions considérables. Celui de Ste-Sophie de Constantinople, par exemple, devait être vaste, puisque, au rapport de Jean Catacazène, le patriarche, entouré des principaux officiers de l'église, y accomplissait la cérémonie du sacre des empereurs.

Dès les premiers siècles de l'Église, une clôture séparait le clergé des fidèles; ce fut d'abord une poutre (*trabes* placée en travers de la nef, à une certaine hauteur, et surmontée

(1) Le chapitre de la cathédrale se composait, avant la Révolution, de quatre archidiacres, 24 chanoines, 24 vicaires de chœur, 24 choriers et 6 hebdomadiers.

d'une croix ou d'un crucifix qui indiquait au loin la séparation des deux mondes dont parle saint Grégoire de Nazianze. Plus tard, lorsque les basiliques s'élargirent et que cette poutre ne put les traverser sans points d'appui, on y mit des colonnes, souvent très-rapprochées et séparées par de riches ornements en bronze. En succédant à ces clôtures, les jubés, dont l'usage devint général au XIVe. siècle, succédèrent aussi à tous les usages des ambons, sauf pour les prédications auxquelles les chaires étaient spécialement consacrées. Comme les ambons, ils ont deux escaliers, l'un pour le lecteur de l'épître et l'autre pour le lecteur de l'évangile.

Mais, nous dit-on, on ne demande pas la destruction, mais seulement la translation de cet objet d'art. Le jubé doit être considéré comme monument appartenant à l'histoire et comme objet d'art remarquable. Sous ce dernier rapport, n'en déplaise à M. Félix Clément qui a cru devoir prêter le secours de sa plume aux moderniseurs de Rodez, le jubé est cité par Oudin et Smith, dans leur Manuel d'archéologie, et par d'autres écrivains, comme le plus bel objet de notre cathédrale. C'est aussi, si je suis bien renseigné, le sentiment manifesté par M. Viollet-Leduc lorsqu'on lui proposait de l'abattre ; et M. Prosper Mérimée, qui cependant n'aime pas les jubés, écrivait en 1838 : « Bertrand de Chalençon avait construit le jubé qu'on voit à l'entrée du chœur, et qui, malgré de nombreuses mutilations, étonne encore par l'adresse surprenante avec laquelle on a refouillé dans la masse une profusion de feuillages tourmentés, d'une extraordinaire légèreté, et suspendus pour ainsi dire à de fragiles tenons de pierre. » (Ouvrage précité, p. 162). Plus loin, le célèbre archéologue exprime le regret qu'on ait employé des sommes considérables à ériger dans la cathédrale une chaire en désaccord avec tout le reste de l'édifice, au

lieu de les consacrer à restaurer le jubé ou quelques-unes de nos jolies chapelles. Lorsque M. Prosper Mérimée écrivait les lignes qui précèdent, sauf un pyramidion qui est tombé depuis, le jubé présentait le même état qu'aujourd'hui. Mais, si c'est une ruine, comme on ne cesse de le répéter, espère-t-on pouvoir le déplacer sans lui faire subir des dégradations telles qu'il serait impossible de le relever une fois abattu? Aussi suis-je persuadé que ce n'est là qu'un prétexte, mis en avant afin de pallier une proposition qui ne semble pas acceptable à ceux-là même qui la font.

Sous le second rapport, le jubé nous rappelle l'histoire de l'architecture religieuse pendant plus de trois cents ans; il est, de plus, l'œuvre de l'un des prélats qui ont mis le plus de zèle à construire la cathédrale. En même temps que Bertrand de Chalençon jetait les fondements des dernières travées de l'église, n'hésitant pas à sacrifier le palais épiscopal qui faisait obstacle à l'agrandissement de la nef, il élevait le jubé et cette magnifique boiserie du chœur, l'un des plus curieux monuments de la sculpture sur bois à la fin du XVe. siècle. Ce saint évêque mourut le 24 octobre 1501 et fut enterré sous le jubé, qui devint ainsi son propre mausolée. Ne serait-ce pas déchirer une des plus belles pages de ce livre de pierre que de le transporter ailleurs? Qu'est-ce, en effet, qu'un jubé déplacé, en supposant qu'il soit possible de le faire? Il pourra être un objet d'art; mais il perdra toute sa valeur historique.

« Le savant de l'Égypte cherchait l'histoire des temps sur les épaisses murailles de ses pyramides, sur les têtes gigantesques de sphinx, sur les tables de marbre qui conservaient les caractères sacrés. Les chrétiens cherchent l'histoire du catholicisme sous les voûtes de nos basiliques. Nos regards se tournent vers vous, antiques cathédrales: nous venons vous demander de pieuses inspirations, vous interroger sur

les progrès des beaux-arts, sur les annales du moyen-âge, sur les guerres civiles et religieuses, sur la mission divine accomplie par la pratique constante des consolantes doctrines du catholicisme » (*Toulouse monum.*). Conservons donc avec soin ces pages éloquentes que nous a léguées la foi de nos pères, respectons leurs œuvres si nous ne savons les égaler.

L'argument qu'on prodigue avec le plus de complaisance, c'est l'inconvenance d'avoir autel contre autel; mais cette disposition a-t-elle donc lieu de surprendre? Nous la retrouvons à Ste.-Cécile d'Alby, à Perpignan, à Nevers, dans les célèbres cathédrales romanes de Mayence, Trèves, Spire, Worms, et dans la plupart des églises rhénanes. Les cathédrales de Besançon, Verdun et Strasbourg présentaient autrefois une disposition semblable qui, au reste, est fort ancienne puisque Grégoire de Tours dit, en parlant de l'église bâtie à Clermont par saint Numatius : « Au-devant est une abside, de forme ronde : *inante absidem rotundam habens.* » Cet état de choses a souvent sa raison d'être et tient essentiellement à l'histoire locale. A Ste.-Cécile d'Alby, par exemple, le clocher fut construit sur la limite de deux communes rivales, celle de la ville et celle du Castelviel; la porte qu'on aurait percée à l'extrémité occidentale se serait ouverte hors du territoire sur lequel l'église elle-même avait été bâtie. A Rodez, la partie occidentale de l'église se trouvait en dehors des murs de la ville : aussi n'y voit-on que des portes latérales. Aujourd'hui que les murs d'enceinte ont à peu près disparu, la façade occidentale de la cathédrale nous rappelle les luttes archarnées que Rodez eut à soutenir contre les Albigeois et les partisans de la Réforme, qui ne purent jamais pénétrer dans la ville; elle nous rappelle encore que Rodez a été la première ville de toute la province d'Aquitaine à chasser les Anglais de son sein, ce qui lui a valu cette belle

devise qui, pour être contestée, n'est pas moins dans le cœur de tout bon Ruthénois :

Civitas Ruthena fidelis Deo et Regi.

Quant à l'autel placé au fond de la nef, la cathédrale l'a toujours eu. On l'appelait, avant la Révolution, autel du séminaire ; il est aujourd'hui affecté au service paroissial.

Au lieu d'enlever à cet édifice la physionomie que lui ont donnée nos aïeux, soit en détruisant le jubé, soit en perçant une porte à l'extrémité occidentale, au risque de rendre inhabitable une église déjà glaciale, n'y a-t-il pas assez de quoi stimuler le zèle de nos archéologues ? Si l'on veut ajouter à l'œuvre des Chalençon et des d'Estaing, qu'on restaure les deux portes d'entrée dont l'état est déplorable ; qu'on enlève la galerie qui contraste avec les boiseries du chœur qu'elle surmonte ; qu'on remplace les vitraux, dont la plupart tombent en ruine et laissent pénétrer la pluie jusque sur l'autel qu'on est obligé, à certains jours, d'abandonner ; qu'on rende à nos chapelles des autels convenables, au lieu de ces ornements en pâte ou en terre cuite dont on les a affublées ; qu'on fasse disparaître cette chaire de plâtre de laquelle M. Prosper Mérimée dit : « qu'il est impossible de trouver quelque chose de plus complètement laid et ridicule, etc., etc. »

A l'annonce d'un Congrès archéologique, les amis des arts et des anciennes traditions ont senti renaître leur espoir. Ils se refusent à croire que les hommes éminents qui ont fondé cette œuvre et la soutiennent au prix des plus grands sacrifices et de fatigues continuelles, prêtent la main à un projet que l'immense majorité de la population de la ville et du département verrait se réaliser avec douleur. Il serait temps enfin de mettre un terme à ces alarmes et de songer à se procurer des fonds pour restaurer le jubé, au

lieu de les employer à le détruire et de s'attirer ainsi le blâme sévère des générations futures.

Cette notice soulève une discussion à laquelle prennent part divers membres.

Relativement à ce projet de destruction du jubé dont elle fait mention, Monseigneur fait les observations suivantes : L'idée de la destruction du jubé de la cathédrale n'est pas nouvelle, elle s'est souvent produite. Dans une dernière circonstance, en 1862, Monseigneur a été mis en demeure de provoquer une décision ; ces bruits de destruction avaient été jetés dans le public avec inexactitude et exagération ; la question fut portée devant la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; il y eut dans le sein de cette Société une vive discussion. Antérieurement cependant, Monseigneur avait écrit à M. le Ministre des cultes pour demander une résolution définitive sur les réparations à faire à l'église de Rodez et particulièrement sur la conservation ou la destruction du jubé. Cette lettre, datée du 1er. mai 1862, serait jusqu'à ce jour restée sans réponse.

M. le Procureur impérial, M. l'abbé Noël après lui, à des points de vue divers, l'un au point de vue de l'unité, l'autre au point de vue liturgique, voudraient : le premier, que l'on déplaçât le jubé qui empêche de voir les cérémonies religieuses, ce qui nuit à l'ensemble, à la perspective, à l'unité de la cathédrale ; ils disent que certainement le plan primitif ne comportait pas cette sorte d'ajouté, et qu'on peut le déplacer sans inconvénient.

M. l'abbé Noël, au point de vue liturgique, prétend que l'autel de la paroisse n'est pas orienté, donc il peut et par cette raison doit être transporté ailleurs ; il rappelle une discussion qui eut lieu à ce sujet dans une des réunions de la Commission nommée par Sa Grandeur pour l'affaire du

jubé, et dont il était président ; on ne voulait point, dit-il, la destruction de ce monument, mais son déplacement, afin d'ouvrir aux fidèles la vue des cérémonies religieuses.

M. l'abbé Noël continue en donnant un aperçu de la symbolique chrétienne quant à la forme des églises : elles représentent la croix, instrument du supplice de N.-S. Il ajoute que les architectes du moyen-âge voulaient que le sanctuaire fût la partie la plus ornée de l'église ; que les nervures de la voûte, se réunissant sur un seul point, formassent comme un dôme, une couronne sur la portion supérieure de la croix, là où s'élève l'autel, là où N.-S. descend et s'immole pour le salut des hommes. Donc, si un autel est placé à l'extrémité opposée, le but proposé (le symbolisme) n'existe plus et les fidèles n'ont plus devant eux, pour les exciter davantage à la prière, la vue d'un autel placé par la perspective comme dans un lointain mystérieux, ni celle des statues des saints, le souvenir de leurs vertus et de leurs éclatants exemples.

La discussion continue : M. l'abbé Le Petit, M. Marchal, M. Peeters-Wilbaux, M. Rossignol, M. Ricard y prennent une part très-active.

M. Ricard donne de très-bons motifs en faveur de la conservation du jubé.

Enfin, M. de Caumont exprime ainsi son opinion : Le mieux est l'ennemi du bien, dit-il ; il y a en France plus de cent églises qui ont perdu beaucoup de leur valeur, parce qu'à tout prix on a voulu cette unité réclamée par quelques membres du Congrès. On a déplacé des autels, on a gratté ou changé des bases et des chapiteaux ; on n'a réussi qu'à faire du neuf, quelquefois du laid. On réclame une porte occidentale à Rodez, elle n'était pas évidemment dans le plan de l'architecte. Si on la creuse à l'extrémité de la nef, quelle dimension pourra-t-elle avoir, resserrée qu'elle sera

entre deux contreforts? Dans quel rapport sera-t-elle avec la hauteur de l'édifice? M. de Caumont pense que les membres de la Société française d'archéologie s'associeront à lui pour demander que l'on conserve le jubé. — Malheureusement, dans notre temps essentiellement mobile, le goût change; nous sommes dans un siècle où l'on veut tout voir, tout scruter, où l'on veut plonger le regard partout et sur tout; s'ensuit-il que le clergé doive tout sacrifier à ce goût, lui, le conservateur né des monuments religieux? Si le jubé s'abat, pourra-t-il être replacé ailleurs? On peut, à coup sûr, répondre que *non*. On a parlé de messes dites en même temps à l'est et à l'ouest de l'église; mais il suffit de changer l'heure des messes pour que l'inconvénient signalé, de fidèles se tournant le dos ou distraits par deux offices simultanés, n'existe plus. C'est ce qu'on a fait, en pareille occasion, dans beaucoup d'églises que l'on peut citer.

La séance se termine par quelques paroles de Monseigneur, qui regrette que cette question se soit soulevée d'une manière peut-être un peu vive, et par l'émission du vœu suivant:

Le Congrès se réfère aux opinions émises sur la conservation du jubé, pendant la visite qu'il a faite, hier 4 juin, à la cathédrale.

Le Secrétaire,

DE ROUMEJOUX.

Séance du 6 juin.

Présidence de Mg^r. DELALLE, évêque de Rodez.

Prennent place au bureau: MM. *Peeters-Wilbaux*, de l'Académie de Tournay (Belgique); le major commandant

à Rodez ; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *de Séguret*, ancien magistrat ; *Lunet*, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; *Valadier*, membre de la même Société.

M. *de Saint-Paul*, de Paris, membre de la Société française d'archéologie, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Roumejoux, de Périgueux, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Monseigneur ouvre la séance en demandant à faire une observation sur le fond de la question si chaudement débattue hier, au sujet de la conservation de certains accessoires importants des églises, tels que jubés, autels, etc. Monseigneur combat la forme un peu agressive du mémoire dont on a entendu la lecture, et qui tendrait à faire croire que les actes et les intentions destructifs qu'on a mentionnés ne seraient que de date récente. Il n'en est rien : antérieurement au mouvement archéologique actuel, ces actes étaient universels et se commettaient sur tous les points du territoire. Il ne faudrait donc pas insinuer, suivant Sa Grandeur, qu'ils sont particuliers à la ville de Rodez. A Paris même, des actes nombreux et très-regrettables de vandalisme ont été commis. A l'église, ancienne abbaye de St.-Germain-des-Prés notamment, vers les premières années de la Restauration, furent exécutés des travaux désastreux, alors que l'église menaçait ruine et réclamait une reprise en sous-œuvre. La forme de l'édifice ne fut pas modifiée, il est vrai, mais on rasa deux clochers couronnés de flèches, placés dans l'angle des bras du transept du côté du chœur ; on construisit, derrière le chevet, une chapelle de la Vierge du style le plus déplorable, et on plaça dans la nef une chaire de très-mauvais goût.

M. Didron, ajoute Monseigneur, a rendu un véritable service à la science archéologique et à l'architecture en

flétrissant de pareils abus et en qualifiant plaisamment le nouveau style du nom de son auteur, de l'épithète de *Goddique.*

Une Vierge magnifique, dite Vierge de St.-Denis, en marbre, du XIVe. siècle, restait placée et peu en vue dans la sacristie de l'église; depuis quelques années, elle occupe une place très-honorable. L'édifice entier a été livré au pinceau du plus religieux de nos peintres, M. Flandrin, qui y a exécuté de magnifiques pages de peinture chrétienne.

A Rodez, si l'on a affublé l'église St.-Amans d'une enveloppe si peu en rapport avec le type roman de l'édifice, c'est plutôt l'époque qu'il faut en accuser que les hommes; c'est là, suivant l'expression d'Henri IV, l'*injure du temps.*

Au palais des Tuileries, au sein même de la capitale de la France, on a fait, sous le règne de Louis-Philippe, une adjonction de deux ailes élevées sur d'anciennes terrasses qui dégageaient le dôme central; cette modification a donné au monument une lourdeur très-regrettable.

Dès cette époque même, dit Monseigneur, des idées plus saines se sont fait jour, se sont bientôt propagées et ont enfin été presque unanimement adoptées. M. Lassus, de regrettable mémoire, l'un des maîtres dans l'architecture ogivale, a prêché d'exemple en édifiant des édifices religieux très-importants et a ainsi rendu d'immenses services à l'art de notre temps.

Monseigneur termine son intéressante improvisation en donnant au Congrès lecture d'un travail déjà publié dans le *Bulletin monumental*, et établissant les plus sains principes de conservation et de soin à apporter à la restauration des monuments religieux. Ce remarquable travail a été adressé à tous les membres du clergé du diocèse de Rodez.

M. de Caumont appelle l'attention du Congrès sur une note de M. l'abbé L. Vinas, concernant la destruction, qui

s'opère présentement, des dernières assises d'un édifice religieux situé sur la commune de l'Hospitalet, destruction qui est imminente.

D'après l'opinion communément reçue, ce sanctuaire, aujourd'hui démoli, fut le siége de l'antique évêché d'Arisitum, au VIe. siècle : le cartulaire de saint Guilhem ne permet pas d'en douter. M. le Préfet de l'Aveyron ayant accueilli, avec une grande bienveillance, la réclamation de M. l'abbé Vinas, ce dernier se trouve encouragé à faire encore appel au bon vouloir de l'administration pour la conservation d'une des tours de l'enceinte murée de La Cavalerie, œuvre des Templiers.

M. le directeur de la Société française d'archéologie promet, au nom de la Société, une allocation pour commencer cette restauration qu'on pourrait confier à M. l'abbé Galzin, curé de La Cavalerie.

M. de Caumont donne au Congrès communication d'une lettre de M. le comte de Galembert, artiste dévoué à l'art du moyen-âge, qui a produit en Touraine des œuvres remarquables. M. de Galembert annonce la découverte d'un procédé héliographique qui permet d'exécuter sur pierre des vues photographiques, de les tirer à un très-grand nombre d'exemplaires, et, par conséquent, de pouvoir les livrer à bon marché. M. de Galembert profite de l'occasion pour réclamer contre une inexactitude commise par le secrétaire du Congrès de Saumur, qui lui fait dire (page 114 du Compte-rendu du Congrès) : A Chaumont et à Tavaux, les églises sont en grand appareil. C'est Tavaux qu'a dit M. de Galembert ; quant à Chaumont, dont l'église est du XVe. siècle, il n'en a pas parlé. M. de Galembert transmet à M. de Caumont le tarif des peintures qu'il peut faire exécuter au silicate de potasse.

M. Lunet donne lecture au Congrès d'un intéressant

mémoire sur les aqueducs et conduites établis par les Romains, pour amener l'eau au milieu de la capitale des Ruthènes. Ce système comprenait trois parties distinctes : l'eau était introduite d'abord dans un aqueduc souterrain, construit à grands frais, qui la conduisait de Vors à La Boissonnade, sur un parcours de 24 kilomètres ; à la Boissonnade, l'aqueduc devenait apparent et était supporté par des arcades jusqu'à Malan.

SUR L'AQUEDUC ROMAIN QUI CONDUIT LES EAUX DE VORS A RODEZ,

PAR M. LUNET.

MESSIEURS,

Les Romains avaient adopté, pour approvisionner d'eau potable l'ancienne capitale des Ruthènes, un système de conduites qui comprend trois parties distinctes.

L'eau était d'abord introduite dans un aqueduc souterrain, construit à grands frais, qui la conduisait de Vors à la Boissonnade, lui faisant ainsi parcourir près de vingt-quatre kilomètres.

A la Boissonnade, l'aqueduc devenait apparent, et était supporté par des arcades jusqu'à Malan.

C'est près de ce dernier village que commençait la conduite forcée qui élevait l'eau de Vors sur le plateau où est bâti Rodez, plateau qui domine de 130 mètres le lit de l'Aveyron. L'ensemble de la conduite offrait un développement d'environ trente kilomètres.

La série des découvertes archéologiques faites à Rodez, pendant ces dernières années, ne permet plus de douter que cette conduite n'ait fonctionné, et l'on peut conjecturer que l'eau y a coulé pendant des siècles.

On a le droit de s'étonner que ce grand monument soit demeuré inconnu jusqu'à nos jours, et que la tradition locale n'en ait pu conserver le souvenir.

Je m'estimerais heureux si la notice, sommaire et très-succincte, que je vais avoir l'honneur de lire pouvait amener quelques-uns des savants qui m'écoutent à penser avec moi que cette œuvre romaine n'a pas encore obtenu, parmi les archéologues, toute la notoriété dont elle est digne.

J'avais visité, en 1840, en compagnie de mon honorable ami, M. de Monseignat, et de quelques autres personnes, un tronçon de l'aqueduc souterrain, près du village de la Vallière. Je m'empressai de le signaler au moyen de la presse locale. M. Boissonnade, de son côté, en fit une description qui figure parmi les *Mémoires* de la Société des lettres de l'Aveyron.

Durant les années qui suivirent, je pus, au moyen de quelques fouilles et de nombreux renseignements que je recueillis, acquérir la certitude que l'aqueduc existait depuis les environs de Vors jusqu'au village de la Barthe, qui est peu éloigné du plateau de la Boissonnade.

En possession de cette donnée, je crus devoir soumettre, en 1852, au Conseil municipal de Rodez, le projet des eaux de Vors, projet dont l'exécution procure, depuis six années, aux Ruthénois l'avantage de boire les eaux archéologiques dont Monseigneur a parlé dans son discours d'ouverture. J'ai hâte d'ajouter que les eaux de Vors n'ont triomphé de celles de l'Aveyron, dont on était sur le point de doter notre ville, que grâce à l'appui énergique qu'elles ont trouvé au sein de la Société des lettres, pendant une lutte animée qui a duré près de trois années.

L'exécution de ce projet a prouvé que les recherches archéologiques ne sont pas aussi vaines ni aussi stériles qu'on se plaît à le croire; mais il faut reconnaître, d'un autre côté,

que l'aqueduc doit, à l'Administration municipale, d'avoir été exploré en entier, déblayé sur une grande étendue, complètement restauré sur quelques centaines de mètres.

L'exploration a eu lieu, en 1853, aux dépens d'un crédit voté par la municipalité. Les déblais furent faits, l'année suivante, aux frais de l'État, qui affecta à cette destination 15,000 francs.

Aqueduc souterrain. — L'orifice de l'aqueduc souterrain a été trouvé près du village de Vors, en un point qui est à 709 mètres au-dessus du niveau de la mer, et est supérieur de près de 80 mètres au point culminant de cette ville.

Il s'ouvre sur un bassin circulaire, qui a 4 mètres de diamètre et a été restauré. Une plaque en marbre y rappelle la date de cette restauration. En amont de ce réservoir, les Romains avaient construit un barrage souterrain qui arrêtait les eaux coulant dans le sol au-dessus de la couche imperméable. Les eaux, dont la qualité a paru douteuse, pénétraient dans le bassin par sept ouvertures qui ont été fermées.

L'orifice de l'aqueduc était formé par des pierres de taille qui ont été trouvées à leur place. Une feuillure indique qu'elles recevaient une vanne destinée à régler la quantité d'eau qui devait pénétrer dans la conduite.

Le trop plein s'échappait par un canal de fuite, qui a été retrouvé.

L'aqueduc a, en moyenne, 1 mètre 40 centimètres d'élévation sous clef. Les parois sont revêtues, jusqu'à la hauteur de 70 centimètres, d'une couche de ciment qui a conservé, sur plusieurs points, la solidité, le poli et même l'éclat du premier jour.

La largeur dans œuvre de la partie qui n'est pas cimentée

est de 68 centimètres, et celle de la partie cimentée d'environ 55 centimètres.

A l'intersection des parois et du radier, se trouve un fort bourrelet en ciment.

Entre les deux bourrelets, la largeur varie de 46 à 47 centimètres.

Le radier, dont la forme est légèrement convexe, se compose de trois couches formées d'éléments divers. Il a 60 centimètres d'épaisseur.

La pente moyenne de l'aqueduc est d'environ 1 millimètre 6/10 de millimètre par mètre.

De calculs qui ont été faits, il résulterait que, l'aqueduc souterrain ayant cette largeur, cette partie cimentée et cette pente, pouvait livrer passage à l'énorme quantité de 23,000 mètres d'eau par vingt-quatre heures.

Les murs latéraux ont une épaisseur constante de 50 centimètres. Celle de la voûte est de 30 centimètres. Ils reposent sur le roc presque partout. Ils le traversent quelquefois.

Les regards sont inégalement espacés. Leur forme varie.

Les plus rapprochés de Vors ont 1 mètre dans tous les sens, et sont ainsi plus larges que l'aqueduc. Ils sont pourvus d'une cuvette qui a 50 centimètres de profondeur. Ces cuvettes étaient destinées à recevoir le sable que l'eau entraînait; elles ont été trouvées remplies.

L'aqueduc traverse un tunnel, si l'on peut se servir de ce mot en parlant d'un monument romain, les cols de Monteils et de Naujac. Sur ce parcours, les regards sont très-rapprochés. Leur construction a dû être coûteuse. L'aqueduc a été trouvé à peu près intact sur cinq ou six points différents, qui réunis donnent une longueur totale de près de trois kilomètres.

Le radier est partout bien conservé. Les murs latéraux sont demeurés debout, mais ils ont été abaissés en quelques

lieux, dégradés dans d'autres. La couche de ciment s'était détachée là où la voûte s'était affaissée.

J'ai le regret d'avoir à ajouter que les ouvriers de Vassy, afin de pouvoir poser plus commodément, sur l'antique radier, leur conduite moulée, ont été autorisés à démolir la voûte, et qu'ils n'ont été tenus de la respecter que sur une longueur d'environ 200 mètres. Sur ce parcours, ils ont dû cimenter, à la façon des Romains, les parois de la conduite, dont la maçonnerie venait d'être restaurée aux frais de la commune.

De petits aqueducs sillonnaient les vallées et amenaient l'eau des sources dans la grande conduite. Il a été trouvé deux de ces aqueducs, qui sont tout entiers en ciment.

L'aqueduc contournait sept ou huit gorges. Il n'a été utilisé et, par conséquent, dû être déblayé que sur environ dix kilomètres. Le nouveau projet traverse les vallées au moyen de siphons.

Aqueduc supporté par des arcades. — L'existence des arcades est péremptoirement démontrée par les fondations, qui ont été mises à nu en 1853, d'une série de piles, dont la première se trouve à l'extrémité de l'aqueduc souterrain, et la dernière près le village de Malan. Ces piles avaient 2 mètres sur chaque côté et étaient distantes de 2 mètres l'une de l'autre. Plusieurs des voussoirs qui ont fait partie des arceaux ont été trouvés sur les lieux. La dernière pile, à en juger par les fondations, était beaucoup plus large que les autres.

La longueur des arcades était d'environ 800 mètres.

Conduite forcée. — Que nous reste-t-il de la conduite forcée ?

Elle n'est attestée que par deux murs, dont l'un apparaît

sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche de l'Aveyron. Le premier a été presque entièrement détruit il y a peu de temps; le second a 7 mètres de large. Il a dû supporter la conduite forcée, et cette largeur porte à penser qu'à Rodez, comme à Lyon, la conduite forcée se composait de plusieurs siphons juxtà-posés. Les arcades s'arrêtant près de Malan, et, d'un autre côté, les eaux de Vors ayant coulé à Rodez, comme l'attestent plusieurs réservoirs et des aqueducs en ciment, qui ont été trouvés intacts ou en ruine au Noviciat des Frères, sur la place de la Madeleine, sur celle de l'Évêché, dans la rue Penavayre et en d'autres lieux, on doit tenir pour certain qu'elles s'y sont élevées dans des siphons en plomb. Les Romains ont si bien connu l'usage des siphons, que Vitruve en donne la description. D'un autre côté, il est historiquement démontré qu'ils en avaient établi quatre pour approvisionner d'eau potable la ville de Lyon.

Les tubes n'ont pas été trouvés; mais faut-il s'en étonner? Ne sait-on pas avec quelle avidité les barbares recherchaient et s'appropriaient tout ce qui était métallique?

Je dois, du reste, ajouter que jusqu'à ce jour, aucune fouille n'a été faite sur le terrain qui a dû supporter la conduite forcée.

Ce grand monument, dont il devait être question dans la session du Congrès archéologique tenue à Rodez, a rendu sans doute à cette ville un grand service, puisqu'il lui a fourni la solution d'un grave problème; mais les études dont il a été l'objet ont eu une autre utilité : elles ont imprimé dans ce pays, aux recherches archéologiques, une impulsion sans laquelle notre amphithéâtre, dont MM. les Membres de la Société française désireront visiter les ruines, la villa de Montrozier, le camp de Montberle, et les mosaïques de Cadayrac, dont la conservation préoccupe la Société des

Lettres, seraient probablement encore cachés sous terre et inconnus.

C'est près de ce dernier village que commençait la conduite forcée qui élevait l'eau de Vors sur le plateau où est bâti Rodez, plateau qui domine de 130 mètres le lit de l'Aveyron ; l'ensemble de la conduite offrait un développement d'environ 30 kilomètres.

M. Affre prend la parole et s'exprime ainsi :

Qu'il me soit permis d'ajouter, à propos du remarquable travail de M. Lunet, dont le savoir et la louable obstination ont si puissamment contribué à doter Rodez de ses bienfaisantes eaux, que les archives du département possèdent un manuscrit d'un très-gros volume, qui, par une partie de son contenu, pourrait bien aider à résoudre la question de savoir si les eaux de Vors ont coulé à Rodez au temps de l'occupation romaine.

Il s'agit en effet, dans ce document, d'un aqueduc appelé touat, *toatum*, dans lequel fut trouvé, quelques années avant 1380, un trésor considérable, composé de plus de sept cents pièces d'or de grand module et réputées fort anciennes à cette époque.

Cette découverte fit naître un procès entre le procureur du comte d'Armagnac, seigneur du Bourg, et Géraud Canhac, marchand, prétendant l'un et l'autre à la propriété du trésor.

Le document dont il s'agit contient les dépositions des témoins entendus dans cette affaire.

Il résulte de ces témoignages : que cet aqueduc ou touat avait été visité depuis le milieu de la place du Bourg jusqu'au même point de celle de l'Olmet ; que sa construction était antérieure à celle des maisons bâties sur son parcours ; que sa largeur était de trois pans, et sa hauteur égale à celle d'un

homme de taille ordinaire ; qu'il était protégé par une voûte, et que les murs latéraux ne laissaient rien à désirer comme solidité. —Un témoin, Étienne Cayrouse, tailleur de pierres, dépose qu'il ignore si ledit touat a été fait pour l'utilité publique et commune, attendu, dit-il, qu'il n'a trouvé en lui nul *conduit*, et qu'il est *rectus sine receptorie alterius conducti.* — Enfin, un autre témoin, de même profession, ajoute que l'aqueduc est fort ancien, et qu'à son avis sa construction doit être attribuée aux Sarrazins.

Je n'ai pu, faute de temps, Messieurs, donner plus de développement à ma note. L'essentiel, du reste, est d'avoir signalé l'existence d'un document qui sera toujours mis à la disposition des personnes désireuses de le consulter.

M. le curé de St.-Laurent, qui a étudié de si près la question des voies et des stations romaines dans le Rouergue, dit, au sujet du plateau de la Boissonnade mentionné par M. Lunet, que sept voies romaines y aboutissaient, correspondant à autant de camps dans la direction de Montauban, Cahors, Narbonne, etc., etc. : preuve évidente de l'importance que les Romains attachaient à ce plateau.

M. le docteur Viallet donne lecture d'un mémoire, du plus haut intérêt, sur la fondation, l'organisation et les revenus des hôpitaux au moyen-âge, ayant pour titre : *Documents sur l'histoire des hôpitaux et des institutions charitables ayant existé ou existant en Rouergue en* 1790.

MÉMOIRE DE M. LE Dr. VIALLET.

MESSIEURS,

Parmi toutes les grandes institutions dont le catholicisme peut se glorifier, il en est une surtout qui a des droits par-

ticuliers aux sympathies, à la vénération et à la reconnaissance des peuples ; c'est la création des institutions charitables et des hôpitaux, inconnue au monde païen.

Les secours charitables prennent date des Apôtres. Avant de se séparer, ils convoquent leurs disciples, et ils instituent sept d'entre eux pour recueillir et distribuer les aumônes aux malades, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins, et saint Étienne, qui sera le premier martyr, fut mis à la tête de cette nouvelle organisation, et par conséquent a été le premier administrateur des pauvres. Saint Paul et les autres apôtres propagent de Jérusalem, dans tous les lieux où ils vont prêcher l'Évangile, la pratique de l'aumône, et de cette époque, l'exercice de la charité est et sera toujours, pour leurs successeurs, une de leurs plus grandes et plus belles attributions.

Ce mode de secourir les malheureux ne pouvant suffire dans toutes les circonstances, peu de temps après des hôpitaux apparaissent dans la Judée. Vers la fin du IVe. siècle, Fabiola, issue de la famille des Fabius, vend ses immenses domaines et en emploie le produit à ériger des hôpitaux à Rome, dans plusieurs villes d'Italie et à Jérusalem. Au IVe. siècle, saint Basile crée le grand hôpital de Césarée, dont l'organisation pourrait servir de modèle à nos hôpitaux modernes. Dans les siècles suivants, la France a elle aussi des maisons hospitalières, et dans le XIIIe. siècle, saint Louis, après avoir créé l'hospice des Quinze-Vingts, après avoir agrandi l'Hôtel-Dieu de Paris, fait une multitude incroyable de fondations diverses pour soulager tous les genres d'infortunes qui lui étaient signalés, bâtissait l'hôpital de Compiègne et il en faisait l'inauguration avec un cérémonial dont on ne saurait assez conserver le souvenir :

« Les bâtiments que saint Louis fit faire à cet Hôtel-Dieu, « dit son historien, Le Nain de Tillemont, lui coûtèrent

« douze mille livres parisis, sans compter ce qu'il donna « pour la fondation, pour les lits et pour les autres choses « nécessaires pour les malades et pour les pauvres. Lorsque « la maison fut en état, saint Louis, assisté du roi Thibault, « son gendre, y mit le premier malade, qu'il porta dans un « drap de soie, et il laissa le drap sur le lit du malade. Louis « et Philippe, ses deux fils aînés, portèrent de même le « second malade, et après eux, les barons qui étaient pré- « sents portèrent les autres. »

Le moyen-âge vit les hôpitaux se propager, grandir, prendre d'immenses développements. Les rois allaient s'héberger dans les hôpitaux qui étaient sur leur passage; les évêques, en prenant possession de leur siége, faisaient leur première visite à l'hôpital et de là allaient à leur basilique. Dans ces temps reculés dont l'origine touche aux premiers temps de l'ère chrétienne, tous les monastères qui se fondaient créaient tout autant d'hôpitaux, et bien des hommes puissants, après en avoir fondé ou doté d'autres, demandaient comme une faveur d'être inhumés au milieu des pauvres. Plus tard, les municipalités, la noblesse, la bourgeoisie, les confréries d'artisans en firent tout autant, et de là tous ces hôpitaux, toutes ces œuvres charitables dont le sol de la France était couvert.

Les hôpitaux, dès leur origine, reçurent tantôt toute sorte de malades et furent appelés à donner asile à tous les âges, à toutes les infirmités. Connus sous le nom de *nosocomium*, on leur donnait la même signification que nous attribuons au nom générique d'hôpital.

Ainsi, le grand hôpital de Césarée, dont nous avons déjà parlé, renfermait tous les différents services. Divisé par quartiers comme les nôtres, chaque spécialité y avait sa place, son terrain particulier. Tous les employés y étaient logés, y compris les médecins, afin que, nuit et jour, ils fussent à la

disposition des malades. Des ateliers de tous genres y étaient ouverts aux ouvriers ; on y donnait l'hospitalité aux passants, on y recevait les malades, on y admettait les infirmes ainsi que les indigents atteints de maladies contagieuses.

Il existait aussi des hôpitaux spéciaux : le *brethropium* recevait les enfants à la mamelle ; l'*orphanotropium* était la maison des orphelins ; le *pthocinium* recevait les infirmes et les mendiants ; l'*arginorium* renfermait les malades incurables ; le *gerontocomium* était le lieu de retraite des vieillards ; le *xenodochium* donnait asile aux étrangers et aux passants ; enfin la *villa languentium* admettait les convalescents.

Comme on le voit, les hôpitaux ne sont pas de création moderne, les spécialités ne sont pas d'origine récente, et c'est encore le cas de dire : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.*

La province du Rouergue ne fut pas étrangère, ainsi que nous allons le voir, aux institutions charitables : les nombreux hôpitaux dont nous avons trouvé les traces, et dont quelques-uns remontent aux VIe., VIIe., VIIIe., IXe., X^e. et XIe. siècles, *los caritats*, nom sous lequel étaient connus les secours et les aumônes distribués tous les ans par fondations, en sont la preuve.

Que l'on adjoigne, à toutes ces institutions charitables, cette sage et puissante organisation de travailleurs qui, au moyen des maîtrises, conservait tant de bras à l'agriculture, empêchait l'émigration des campagnes dans les villes, mettait obstacle à cette concurrence si désastreuse entre les ouvriers, et par suite à ces chômages si effrayants pour la société ; qui, au moyen de *corporations* infiniment préférables à nos *Sociétés de secours mutuels*, qui n'en sont qu'une ombre très-pâle, leur donnait des secours dans bien des circonstances ; qui, au moyen des *jurandes*, sauvegardait les consommateurs contre les exigences et souvent la mauvaise foi

du producteur, et l'on verra que ce moyen-âge, qui avait pour régulateurs de la charité saint Louis, le sire de Joinville et Pierre de Boylesve, l'épiscopat et les ordres religieux, plus tard Henri IV et Sully, et enfin Louis XIV et Colbert, savait connaître les besoins de la société autant que nos économistes modernes, qui, après avoir tout détruit, ont découvert enfin et arboré sur leur drapeau, au lieu du mot *charité*, les mots si élastiques et si peu définis de *bienfaisance*, plus tard, en 93, celui de *sensibilité* ou d'*humanité*, et en dernier lieu celui de *philanthropie*.

Les monastères avaient pour règle, en se fondant, de créer en même temps un hôpital : de là celui de Conques, qui remonte au Ve. siècle et qui existe encore ; celui de Nant, au VIIe. siècle ; ceux de Claravals ou Clairvaux, de St.-Antonin, de Peyrasse, de Vabres, au VIIIe. siècle ; ceux de Belmont, de Rieupeyroux, de St.-Sauveur, de Severac, qui dataient des IXe., Xe. et XIe. siècles, et qui ont disparu depuis long-temps, mais dont on trouve encore des vestiges, dans les chartes qui remontent à ces époques.

Venons à ceux qui sont plus connus, à cause de leur origine moins ancienne.

Au nord de la province du Rouergue, dans la contrée la plus âpre, la plus élevée, la plus sauvage, une route romaine reliait l'Auvergne au Languedoc et à la Guyenne. Cette montagne servait non-seulement de repaire à de nombreuses bandes de voleurs, mais à cause de ses neiges, de ses brouillards, de ses immenses solitudes, Aubrac était le tombeau de beaucoup de pélerins et de voyageurs. Adalard, vicomte de Flandres, entreprend un voyage à St.-Jean-de-Compostelle et est dévalisé. Conformément au vœu qu'il fait, un hôpital s'élève en 1120 au centre de ces montagnes.

Douze chevaliers, « pour deffendre et escorter les voyageurs », *des frères clercs et laïques*, pour le service de

l'hôpital et des pauvres, des *dames de qualité* ayant sous leurs ordres des servantes, pour laver les pieds des pélerins, nettoyer leurs habits et faire leurs lits, et des *prêtres* pour le service de l'église et l'administration des sacrements : tel était le personnel de la maison d'Aubrac, dans laquelle tout voyageur ou pélerin pouvait séjourner trois jours, et auquel on donnait des vivres, des habits et même de l'argent s'il était pauvre, afin qu'il pût se rendre à un autre monastère, où il recevrait des secours.

Une énorme cloche, dite *la cloche des perdus*, placée au sommet de la tour de l'église, appelait pendant les nuits d'hiver les voyageurs égarés; un flambeau, posé dans une lanterne au haut du clocher, servait de phare, et des basaltes, tirés des environs de cette contrée jadis tourmentée par des volcans, s'élevant de distance à autre et convergeant tous vers le vénérable hôpital, indiquaient au voyageur ce lieu de refuge, où se réconforteront, pendant plusieurs siècles, les pauvres, les malades et les voyageurs. Cette hospitalité si magnifique ne suffisait pas aux moines d'Aubrac, et en même temps que leurs ressources augmentaient, leur charité rayonnait au loin.

Ainsi ils fondaient, sous le nom de *commanderies d'Aubrac*, des hôpitaux ayant les mêmes statuts, soumis aux mêmes règles, recevant tous les passants, à Livinhac, à St.-Geniez, à Bozouls, à Rodez, à Milhau, à Najac, à Taussac, en Rouergue ; ils en créaient aussi à Marvejols, à Chirac, à Meyrueys, dans le Gévaudan ; à Lisle-en-Dodon, à Anduse, dans le Languedoc.

L'hôpital d'Aubrac dépensait à lui seul, peu de temps avant la Révolution, 5,000 francs par an pour les malades ou les voyageurs ; les aumônes aux paroisses voisines s'élevaient annuellement à 750 setiers de blé et à environ 2,000 fr. d'argent, sans compter tout ce qui se distribuait à la porte

du monastère, où toute personne qui se présentait recevait un pain de trois livres. On évalue à 15,000 francs de cette époque, les dons en denrées, en secours ou en argent : ce qui équivaudrait aujourd'hui à 40,000 francs donnés tous les ans.

Les revenus des hôpitaux et les charités s'élevaient, en 1789, à 20,000,000, répartis de la manière suivante :

Les biens des hôpitaux rapportaient. . .	8,000,000
Le quart des revenus ecclésiastiques, appartenant de droit aux établissements charitables.	8,000,000
Les aumônes du roi, les trois deniers imposés sur les généralités (1).	4,000,000
Total. . .	20,000,000

Les hôpitaux fondés ou entretenus par les religieux d'Aubrac n'étaient pas seuls en Rouergue.

Si nous suivons un ordre chronologique, nous trouvons un hôpital fondé sur le Larzac, en 1108, par le vicomte Guibert ; un autre, l'Hôpital-Mage, à Millhau, par la comtesse Imberthe, en 1198 ; un autre sous le nom d'hôpital du Saint-Esprit ; un autre sous le vocable de saint Antoine, en 1199 ; un autre sous le nom de saint Jacques, en faveur des pélerins, est également fondé à Millhau à la même époque. L'hôpital de Notre-Dame-du-Pas, desservi par une *dame* et des frères hospitaliers, est ouvert à Rodez en 1192, et dans le même siècle, la léproserie de Combecrose, près Rodez, en 1176, et la léproserie de St.-Thomas, en 1178, à Millhau. A Villefranche : 1°. un hôpital fondé par les moines de Loc-Dieu, vers 1134 ; 2°. l'hôpital de la Charité, en 1315 ; l'hôpital St.-Martial, fondé en 1348 par Barthélemy del Podio ; 4°. l'hôpital St.-

(1) Voyez le travail de M. Necker et de l'Assemblée constituante.

Loup ou de Notre-Dame-de-Pitié, fondé en 1354 par Géraud Teste, prêtre, devenu plus tard l'hôpital général.

Dans le XIIIe. et le XIVe. siècle, nous trouvons un hôpital fondé à Bozouls, en 1292, par Raymond de Calmont, évêque de Rodez; un hôpital sur le Larzac, sous le nom de St.-Michel, en 1302; trois nouveaux hôpitaux à Milhau s'ouvrent à peu près à la même époque, sous les noms de l'hôpital de l'Ascension, de St^e.-Catherine et de Dono-Guiraldo, nom de son fondateur; un hôpital était créé à Creyssels, en 1318; deux autres à St.-Afrique: l'un sous le nom d'hôpital St.-Jacques, en 1329, l'autre sous le nom de Plano-Roumino, nom du fondateur; un hôpital s'ouvrait, en 1334, à St.-Geniez, fondé par Verlaguet, notaire de cette ville; l'Hôtel-Dieu de Rodez était fondé par Breugnier-Barral, prêtre, en 1346; un autre à Villefranche, en 1380; un autre à Aubin, en 1348, par Raymond du Soulié; l'hôpital St^e.-Croix de Rodez était fondé, en 1373, par Hugues de Rostaing; un autre à Entraygnes, en 1375; un autre à Rodez, en 1384, rue Balestrière, fondés l'un et l'autre par Deodat de Laparra, ce dernier en faveur de douze ouvriers honnêtes; un à Villefranche, en 1445, l'hôpital des pélerins de St.-Jacques. Dans les XVe. et XVIe. siècles, la famille Vigouroux d'Arelieu en fonde un à Rodez; François de Borzes en crée un autre à Laguiole, Pierre de Barthélemy en fonde un nouveau au Mur-de-Barrez, en 1515, et celui qui existait auparavant y est annexé, de même que celui existant à St.-Geniez fut réuni à celui de Verlaguet; Jean, vicomte d'Estaing, en fonde un à Estaing, en 1589.

La peste sévit à Rodez, en 1525, et François d'Estaing ouvre deux nouveaux hôpitaux: celui de St.-Laurent, pour ceux de la cité, et celui de St.-Georges, pour les pestiférés du bourg. Le premier était dans la rue de la Barrière, le second en la rue Neuve. Enfin, au commencement du XVIIe.

siècle, Nicolas de Borgès, seigneur de Requista, transformait, en 1621, son château de Salgues en hôpital.

A côté de ces nombreux hôpitaux dont l'origine et le nom des fondateurs nous sont connus, nous trouvons celui d'Espalion, dont on fait remonter l'origine au XIIIe. siècle; ceux de Villeneuve, de Sauveterre, de Peyrusse, de Najac, de Marcillac, de St.-Sernin, de St.-Rome-de-Tarn, de Compeyre, de Severac-le-Château.

A côté de ceux-là, nous trouvons, d'abord, des vestiges d'anciens hôpitaux de pestiférés, connus sous le nom de *Boudonneies*; Étienne Cabrol en compte neuf dans le diocèse de Rodez : un à Villefranche, un deuxième à Aurenque, paroisse de Cabrespeires, réunie plus tard au monastère de Bonneval; un troisième à Aurière, paroisse de St.-Gervais-de-Redère, sur les bords de la Trueyre; un quatrième à Cadamarans, dans la paroisse du Neyrac; un cinquième à Colombiès, près de la paroisse de Rueyre; un sixième à Curière; un septième à Combapeyre, dans la paroisse de Mouret; un huitième à St.-Barthélemy-del-Vionne, uni à la collégiale de St.-Christophe; un neuvième à St.-Laché-del-Pasturals, ou bien à St.-Lazare, près le village d'Ague; un dixième à Teyssières, près Camprac, auxquels nous ajouterons celui de Rodez, au nord du faubourg St.-Cyrice, où l'on arrivait par la ruelle qui porte encore le nom de *Boudonne*, et qui était situé dans le pré qui porte ce même nom, traversé par la grande route de Rodez à Villefranche.

Ainsi, il faut lire rue de la *Boudonneie*, pré de la *Boudonneie*, et alors on conserve le souvenir d'un hôpital qui fut créé sans doute à l'époque de la fameuse peste du XIVe. siècle, qui décima l'Europe, au lieu d'un nom inconnu sous tous les rapports dans l'histoire de la ville de Rodez.

Nous rencontrons encore de nombreuses léproseries : une à St.-Mayme, une autre au confluent du ruisseau de Sau-

terne avec l'Aveyron ; une autre faubourg St.-Cyrice de Rodez ; une autre près le village du Pas ; une à St.-Afrique, à Villeneuve, à Najac, à Peyrusse, à Marcillac, à St.-Sernin, à Verfeil, près St.-Antonin ; à St.-Rome-de-Tarn, à Aubin, à Villefranche, en 1200 ; à Severac-le-Château, à la Panouse, à St.-Geniez, à St.-Memory, près Villefranche ; à Combenagre, sur la commune d'Olemps ; une autre à Combecrose, au-dessus du monastère sous Rodez, et de là le nom de côte de *lo Molautio*, ou la Maladrerie, conservé au chemin qui de ce village se dirige vers St^e.-Radegonde.

Si des hôpitaux nous passons aux *confréries charitables* aux *fraternités*, à *los caritats*, aux aumônes qu'étaient tenus de faire les établissements religieux, ou qui provenaient d'anciens hôpitaux détruits, nous en trouvons dans toutes les villes et dans un grand nombre de villages du Rouergue. La série des dons en nature en est tellement longue que nous ne croyons pas devoir entrer dans des détails : il nous suffira de dire que la charité publique donnait à elle seule, dans cette province, plus de dix mille setiers de blé tous les ans, sans compter toutes les ressources que les pauvres, les malades et les passants trouvaient dans les hôpitaux.

Les ravages que faisait la lèpre ayant diminué de plus en plus dans les XVe. et XVIe. siècles, les lépreux devinrent rares en France, et, au commencement du XVIIe. siècle, les biens des léproseries, devenues à peu près désertes, ayant donné lieu à une foule de désordres très-graves, d'usurpations, de dilapidations auxquelles les édits de François Ier. n'avaient pu mettre ordre, Henri IV institua, par un édit de 1606, héritiers des biens que possédaient les léproseries les gentilshommes pauvres et les soldats blessés ou invalides.

Bien des abus continuèrent d'exister : les lépreux et les faux-lépreux menaient une vie de vagabondage, quand

Louis XIV entreprit d'en finir avec eux, et une ordonnance de 1678 les confina tous à la maladrerie de Mesmin, près Orléans ; et dès ce moment, il n'en fut plus question. Les biens et les rentes de toutes les léproseries furent attribués aux hôpitaux des lieux où elles existaient, et une partie fut réservée pour la construction et la fondation de l'hôtel ou l'hôpital des Invalides, magnifique institution qui à elle seule illustrerait un règne, et où seront reçus les nobles débris des défenseurs de la patrie.

Louis XIV voulut aussi réglementer les établissements hospitaliers ; il ordonna la création d'hôpitaux généraux dans toutes les provinces du royaume, pour recueillir *les pauvres, les mendiants et les enfants trouvés.*

Pour ne citer qu'un exemple de ce qui se fit dans le Rouergue, nous prendrons pour comparaison ce qui eut lieu à Rodez :

En 1672, sous l'épiscopat de Levoyer de Paulmy, l'hôpital St^e.-Marthe ou d'Aubrac cessa d'exister, et à la place qu'il occupait en partie, fût bâti l'hôpital général. Les biens des léproseries de St.-Cyrice, de St.-Mayme, de Combecrose, ainsi que les hôpitaux St.-Laurent et St.-Georges pour les pestiférés, qui n'avaient plus de raison d'être, lui furent réunis, ainsi que leurs biens et revenus. Un séminaire fut bâti sur l'emplacement de l'hôpital de *Notre-Dame-du-Pas* ; on donna aux sœurs *de l'Union*, ou du travail, les bâtiments occupés par l'hôpital St^e.-Croix ; enfin, on leur attribua l'aumône du chapitre qui distribuait tous les jours, pendant le carême, un quintal de blé aux pauvres de la ville.

L'Hôtel-Dieu, fondé par Breugnier-Barral, en faveur des ouvriers de Rodez, continua seul d'exister et demeura, comme tous l'avaient été depuis leur fondation, sous la direction de l'évêque ou un de ses délégués.

Toutes les léproseries existant encore en Rouergue

furent en même temps annexées aux hôpitaux des localités où elles existaient.

Ces transformations, ces annexions furent heureuses, toutes dans l'intérêt des populations et d'une bonne administration, et on ne saurait trop applaudir à l'idée du grand Roi, qui voulait, sinon éteindre, du moins enrayer la mendicité, mettre un terme aux abus et donner des secours à ceux qui en avaient réellement besoin

On aurait dû s'arrêter là, on aurait dû conserver, tâcher de donner plus de développement aux hôpitaux existants dans les petites villes, dans les chefs-lieux de canton. Il y avait toutes sortes d'avantages à ne pas rendre, partout et toujours, les campagnes tributaires des villes; mais les encyclopédistes du XVIIIe. siècle voulaient détruire l'admirable institution des hôpitaux, créée, organisée, soutenue, agrandie par le catholicisme, et nos économistes politiques, qui ne rêvaient déjà que centralisation, aidèrent à battre en brèche toutes les institutions hospitalières.

Oubliant que la pauvreté est une des conditions inséparables de l'état des sociétés, ils se récrient contre toutes les institutions charitables, pour y substituer leurs utopies :

« Les fondateurs des hôpitaux sont si ignorants, dit l'auteur « de l'article HOPITAL dans l'*Encyclopédie*, si peu capables « de prévoir les changements que d'autres temps et d'autres « mœurs exigeront dans les mesures qu'ils prennent! alors « ces fondations deviennent *nuisibles* avant qu'on ait soup- « çonné qu'elles sont *inutiles*; ensuite, l'unique et véritable « motif de toutes ces fondations n'est le plus souvent que la « vanité du fondateur. »

Voilà comment les encyclopédistes jugeaient les établissements charitables, et ceux qui avaient consacré tout ou partie de leur fortune à fournir un asile, du pain et des soins aux

malades, aux infirmes, aux pauvres, aux vieillards et aux orphelins.

Pauvre siècle, où la charité était regardée comme *nuisible;* où la *vanité* était regardée comme le mobile de la charité!

Pour joindre l'exemple au précepte, pour donner une idée de la philanthropie de ces réformateurs, nous emprunterons, à la correspondance de d'Alembert avec Voltaire, un fait caractéristique.

A l'occasion d'un violent incendie, qui avait failli dévorer l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1772, d'Alembert écrit à Voltaire que l'archevêque Christophe de Beaumont a prescrit des prières pour remercier Dieu de ce que cet établissement n'a pas été entièrement dévoré par les flammes. « Je m'imagine, dit Voltaire, que Dieu répondra : *qu'il n'y a pas de quoi.* »

Les doctrines subversives des encyclopédistes gagnèrent malheureusement du terrain dans les provinces, même auprès de ceux qui auraient dû, par devoir et par position, se tenir le plus en garde contre ces novateurs. Il n'en fut pas ainsi, et pour enrichir des hôpitaux généraux, on détruisit tous nos hôpitaux des campagnes, et les fondations charitables leur furent livrées, quelle que fût la distance des lieux qui les séparait des hôpitaux; de sorte que les compensations furent illusoires et toutes au détriment des populations dépouillées (1).

La Révolution vint, et les successeurs des encyclopédistes s'adjugèrent charitablement les biens des hôpitaux, ou don-

(1) Cet état déplorable à tous égards continuait, quand Bonaparte vint et fit restituer aux hôpitaux les biens qui n'avaient pas été vendus, accorda des secours aux plus nécessiteux. Les religieuses rentrèrent auprès des malades. Peu de temps après, des Bureaux de bienfaisance furent créés pour remplacer les associations et les fondations charitables, et encore une fois la charité vint prouver que son bras ne s'était pas raccourci.

nèrent à leurs adeptes les moyens de les avoir à vil prix. Les fondations charitables cessèrent d'exister, et cette œuvre d'effroyable iniquité fut accomplie. Que devinrent les vieillards, les infirmes et les pauvres? On les mit presque tous à la porte. C'est un moyen si simple et si peu coûteux! Les sœurs hospitalières furent chassées, remplacées par des femmes mercenaires et souvent par des filles de mauvaise vie!

Veut-on avoir une idée de l'état où se trouvèrent les huit hôpitaux, en comptant celui de St.-Antonin, qui survécurent à la *sensibilité*, à l'*humanité* des hommes de 93?

Nous emprunterons cette statistique à l'ouvrage de notre compatriote Alexis Monteil, dont l'autorité ne saurait être suspecte :

Les hôpitaux et hospices du Rouergue avaient à nourrir en l'an VIII 547 pauvres, qui sans doute n'avaient pu être exclus à cause de leur grand âge ou de leurs infirmités, et les ressources de ces hôpitaux réunies ne s'élevaient qu'à 41,759 ₶, auxquelles cet historien veut bien joindre 15,000 ₶ comme produit du travail des pauvres; en tout 56,759 ₶, ce que nous avons tout lieu de croire exagéré. Comme, à raison de 45 ₶ par jour pour l'entretien de chacun d'eux, il fallait par an 89,844 ₶, la charité publique dut tous les ans combler le déficit, qui s'élevait à 33,085 ₶ (1).

J'aurais voulu pouvoir donner place à l'*archéologie matérielle* de ces *hôpitaux*, de ces *Maisons-Dieu*, de ces *Hôtels-Dieu*, et faire connaître tout ce qu'ils pouvaient offrir de remarquable sous le rapport de leur construction ou de leur distribution.

(1) La Convention, par un décret rendu le 19 mars 1793, sur la proposition de Barrère, confisque les biens des hôpitaux et alloue 4,187,833 livres aux 535 districts de la République, qui ne furent jamais payés.

Je n'ai trouvé, en général, que des ruines ou des constructions qui méritent d'autant moins d'être signalées, que dans cette province pauvre on ne pensait pas à bâtir des palais à la charité, mais des maisons modestes qui n'absorbassent pas par leur entretien une grande partie des revenus, et j'ai dû, dès lors, me borner à faire de l'*archéologie charitable.*

La lecture de ce travail est accueillie par de nombreuses marques d'approbation.

M. Affre prend ensuite la parole pour dire qu'on s'est trompé, en pensant qu'il avait à produire un travail épigraphique sur les monuments du Rouergue : il ne peut fournir que quelques inscriptions recueillies par M. Valadier, qui en a pris l'empreinte. L'une d'elles provient des débris recueillis au palais épiscopal ; d'autres ont été relevées dans l'église d'Espalion, une autre dans l'église de Perse. Cette dernière est en langue romane. On fait passer ces inscriptions sous les yeux du Congrès.

M. Affre lit ensuite une notice remarquable sur l'église de Perse, l'un des monuments religieux les plus intéressants du département de l'Aveyron, dont on peut voir au musée de la ville une représentation due au talent de M. Libastre.

M. de Rivières, d'Alby, demande la parole pour faire une observation. M. Affre, dit-il, en donnant la description du personnage qui, selon lui, serait le fondateur de l'église, a dit qu'il porte sur la tête une couronne de baron. M. de Rivières fait observer qu'au XIe. siècle, époque à laquelle M. l'archiviste fait remonter la sculpture en question, la forme des couronnes n'était pas encore établie, et que celle dont il est question ne peut avoir de rapport avec celles adoptées dans les temps modernes.

M. Affre exprime le regret qu'une Commission, choisie au sein du Congrès, n'aille pas visiter cet édifice, du plus

haut intérêt archéologique, classé parmi les monuments historiques du département. Monseigneur fait observer qu'une opération excellente serait d'enlever les terres rapportées, au milieu desquelles l'édifice est enfoui et qui avaient pour but de rendre possible un cimetière autour de l'église.

M. de Caumont propose à la Société française de voter une médaille de bronze à M. le vicomte de Barbeyrac Saint-Maurice, membre du Conseil général de l'Aveyron, pour les soins par lui apportés à la conservation des parties de voies romaines qui passent sur ses terres, au domaine de Cun, vis-à-vis des *Infruts*. La médaille est votée par acclamation.

M. l'abbé Vinas, dans une note additionnelle qu'il fait passer au Congrès, émet le vœu que partout, mais notamment sur le Larzac, on apporte le plus grand zèle à la conservation des tronçons de voies romaines, de ces jalons qui, de Milhau (Æmilianum) allaient se relier à la voie Domitia, qui traverse l'Hérault et le Gard, de Nîmes à Narbonne.

La parole est à M. l'abbé Touzery pour donner lecture d'une notice sur l'église de St.-Saturnin, très-intéressante, surtout à cause d'une coupole élevée à l'intersection des bras du transept. Avant d'entrer en matière, M. Touzery mentionne six églises romanes, dont cinq orientées, comme présentant tout au moins des parties intéressantes pour l'archéologie. Celle de Campagnac, entre autres, possède une partie d'ornementation qu'on pourrait peut-être faire remonter à la période mérovingienne ; de plus, elle a une coupole. Celle de Canac offre, ainsi que celle de La Roque-Valzergues, quelques parties d'appareil très-ancien.

M. l'abbé Azémar a découvert l'acte de donation de l'église de St.-Saturnin dans le cartulaire de Conques. Contrairement à l'auteur de la notice, il pense que c'est

l'édifice actuel qui a été donné et non pas une église précédemment démolie.

Monseigneur fait quelques observations au sujet de Canac. Il dit que, lors d'une de ses visites pastorales, il a été choqué à la vue d'un autel de mauvais goût, encombrant le rond-point du chœur et surmonté d'un détestable tableau qui empêchait d'apprécier la beauté du sanctuaire. Vous ne comprenez pas la beauté de votre église, dit Sa Grandeur à M. le curé de Canac. Lors d'une visite subséquente, le tout avait disparu, à la satisfaction de Mgr. l'Évêque et de tous les gens de goût.

M. de Caumont prend la parole et fait observer que, dans l'enlèvement de certaines parties du mobilier des églises réputées de mauvais goût, il faut apporter le plus grand discernement; qu'on a détruit des rétables, des boiseries magnifiques, sous prétexte qu'ils n'étaient pas du style de l'édifice ou qu'ils masquaient des baies ou des vitraux, etc. On en a déjà beaucoup trop détruit, et souvent des objets d'une très-grande valeur. M. le Directeur rappelle à ce sujet la vente du rétable de St.-Benoît-sur-Loire, lequel fut mis en vente publique. L'affiche portait qu'on donnerait pour 1,500 fr. un autel qui en avait coûté 100,000 et qu'il serait, au besoin, vendu par parties.

M. Bouet, de Caen, pense que les prétendus déblaiements et *désobstructions*, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont souvent fatales aux monuments; que la réaction en ce sens est trop forte, et qu'il est temps de la modérer.

M. Couderc, jeune artiste sculpteur, fait passer sous les yeux du Congrès plusieurs croquis par lui exécutés dans l'église de St.-Austremoine, près de Salles-la-Source (Aveyron). Le n°. 1 donne le plan et la coupe de la coupole, telle qu'on la voit aujourd'hui; le n°. 2 est une inscription, en caractères gothiques et en langue romane; le n°. 3, une in-

scription en lettres onciales, inscrite sur un chapiteau, et le n°. 4, le dessin d'une croix gothique qui s'élève sur la place qui précède l'entrée de l'église. M. Couderc accompagne la remise de ces dessins, de la lecture de quelques notes, après quoi la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

DE SAINT-PAUL.

VISITE DU MUSÉE LAPIDAIRE FORMÉ A L'ÉVÊCHÉ.

Présidence de M. DE CAUMONT.

Après la séance, les membres du Congrès ont visité une collection lapidaire intéressante, commencée dans une des salles de l'évêché et qui pourra devenir très-importante sous la direction de Mgr. Delalle. M. de Caumont a vivement engagé les habitants de Rodez à y déposer tous les fragments de sculpture que des démolitions de maisons ou d'autres édifices viendraient à produire, et à sauver ainsi des morceaux qui seraient inévitablement détruits si l'on n'avait un lieu de dépôt pour les recueillir. M. de Caumont recommande surtout d'indiquer les provenances par des étiquettes, afin que par la suite on sache bien d'où ces objets auront été apportés.

Dans son état actuel, la collection lapidaire de l'évêché de Rodez renferme plusieurs morceaux très-précieux: et d'abord on est frappé, en entrant, par les dimensions d'un tombeau gallo-romain du temps de l'incinération et qui, conséquemment, recouvrait une urne cinéraire.

Sur ce tombeau est une espèce d'édicule figuré par deux pilastres supportant un fronton : disposition très-

TOMBEAU GALLO-ROMAIN.

ordinaire dans les cippes funéraires de l'époque.

Ce cippe gallo-romain a 6 pieds de haut environ ; il a été creusé, postérieurement à l'établissement du christianisme, pour servir de cercueil. Deux côtés de ce tombeau sont ornés de bustes en relief ; la face principale présente, dans une niche cintrée, l'effigie d'un homme barbu, sans indication de vêtements ; au-dessous, et également en relief, se voit un vase, peut-être souvenir de la profession de celui pour lequel ce monument a été fait ; une inscription est au-dessous du buste ; sur le côté droit, et dans une niche carrée, est le buste d'une femme, avec une autre inscription. (V. la pl., p. 136.)

Vient ensuite un sarcophage des premiers siècles chrétiens (Ve., VIe. et VIIe. siècles), dont l'extérieur est orné de palmes. Si ce sarcophage n'est pas aussi intéressant par ses sculptures que celui qui existe dans la cathédrale, il n'en appartient pas moins à la même période temporaire, et il est

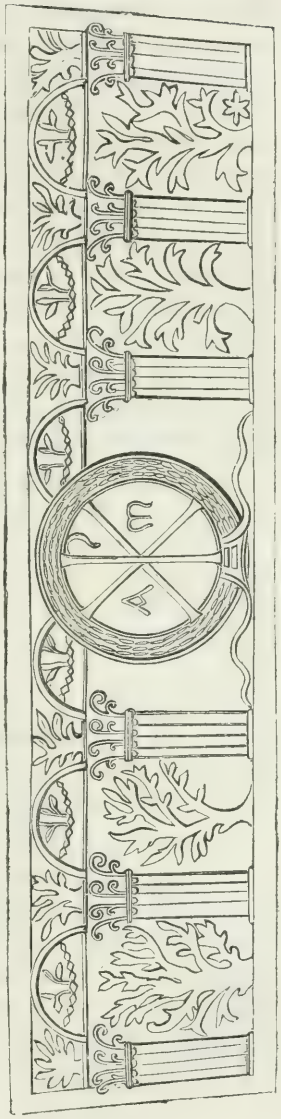

SARCOPHAGE CHRÉTIEN AU MUSÉE LAPIDAIRE DE L'ÉVÊCHÉ, A RODEZ.

précieux; l'ornementation est analogue à celle qui se voit sur quelques sarcophages du même temps.

Nous ne pouvons mentionner tous les fragments déposés dans le musée, mais nous devons particulièrement citer un grand nombre de fragments de belles sculptures du XVIe. siècle, provenant de la destruction d'une partie de la galerie en pierre qui servait de clôture au chœur, près du sanctuaire. Grâce à l'hospitalité donnée à ces beaux débris, ils n'ont pas été perdus et pourront fournir aux archéologues et aux artistes des types qu'ils pourront étudier, voir de près et mouler au besoin.

Le Congrès a quitté la collection, en demandant qu'on fasse le plus tôt possible un catalogue raisonné des objets qui s'y trouvent, afin que leur provenance soit connue de tous.

Le Secrétaire-général de la Société française d'archéologie,

L'abbé LE PETIT.

2e. Séance du 6 juin.

Présidence de Mg^r. DELALLE, évêque de Rodez.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier; l'abbé *Le Petit*, secrétaire de la Société française d'archéologie; *Gaugain*, trésorier de la même Société; *de Monseignat*, vice-président de la Société des Lettres; le baron *Petit de La Fosse*, receveur-général.

M. l'abbé *Pottier*, de Montauban, membre de la Société française d'archéologie, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Saint-Paul lit le procès-verbal de la séance du matin ; il est adopté.

M. l'abbé Saquet, qui devait lire un mémoire, annonce qu'il ne peut assister à la réunion.

M. le Président donne lecture de la 11e. question du programme, ainsi conçue :

Quelles sont l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur des points éloignés des habitations actuelles? En donner la description et les plans.

M. l'abbé Mas parle des souterrains de l'Aveyron, auxquels il rattache les grottes naturelles. Dans un récit poétique, il décrit ou mentionne les grottes de Solsac, St.-Laurent, Salles-la-Source, Rodelle, Balagnac, Lestang, près Saturnin ; Roquefort, La Poujade et Combalou. Rentrant dans le programme, M. Mas signale, à Céors, un curieux souterrain qui règne sous l'église, probablement chapelle de l'ancien château. Près des fonts baptismaux une trappe se soulève et donne accès dans un passage, long de plusieurs mètres, qui se divise en deux voies : l'une conduit à un impasse sans issue ; l'autre amène à une salle de 6 mètres de côté, dont la voûte est élevée et qui offre sur ses parois des embrasures carrées ; puis le passage se continue pour être bientôt obstrué. La tradition prétend qu'il sortait au loin sur la campagne. A Seveyrac, il existe une excavation dite cave des Anglais ; elle est taillée de main d'homme. M. Mas, d'accord avec M. Affre qui a déjà parlé de ce souterrain, suppose que l'on ne doit pas s'arrêter à cette dénomination ; il ajoute que le séjour des Anglais a duré huit ans dans ce pays. Puis il mentionne, dans la vallée de Dourdon, des assises de grand appareil qui règnent sur

une ligne de 300 mètres et forment un vaste amphithéâtre ; un château de la famille d'Armagnac était assis sur ces hauteurs. On raconte qu'un comte de cette maison serait mort de faim, enfermé dans le souterrain. Près du château de Rodin, dans un ravin profond, est la grotte dite de sainte Tarcisse. Cette sainte, de sang royal, vint dans cette solitude chercher un asile contre les orages du monde. Ses reliques sont vénérées au monastère, sous Rodez; d'autres font de sainte Tarcisse une sœur d'un évêque d'Arisitum.

M. l'abbé Pottier lit un rapport sur des fouilles qu'il a faites récemment à Bruniquel (Tarn-et-Garonne). M. l'abbé Azémar le remplace pendant la lecture de ce mémoire qui, outre le mérite de la forme, a celui d'appeler l'attention du Congrès sur une question aujourd'hui fort débattue dans le monde savant.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ POTTIER.

MESSIEURS,

Je ne viens pas jeter des clartés nouvelles sur une question qui, dans ce moment, préoccupe le monde savant, ni disserter de façon à écarter les doutes de vos esprits. Mon rôle est ici d'apprendre et non pas d'enseigner; en vous parlant de l'*âge de pierre exclusivement ébauchée*, de cette époque mal définie encore par l'archéologie appuyée sur la géologie, je n'entends pas faire une étude des races primitives les plus anciennes de l'Europe : il me suffit de vous signaler des découvertes intéressantes pour nos contrées.

Oui, Messieurs, si nous n'avons pas, comme l'Irlande, la Suisse ou le Dauphiné, des lacs qui cachent dans leur sein des débris d'une population anté-historique, les bords de nos fleuves peuvent offrir des traces d'habitation et surtout d'in-

dustrie, que l'on pourrait assimiler à l'industrie la plus reculée de ces lacs qui offrent diverses époques. Au mois de septembre dernier, je parcourais les bords de l'Aveyron le marteau et le crayon de l'explorateur à la main, avec un de mes amis, M. Eugène Trutot, déjà connu par ses succès scientifiques à l'Académie de Toulouse. Tout auprès de Bruniquel, notre attention fut éveillée dans une caverne placée immédiatement au-dessus de la rivière. Là, sous un épais glacis stalagmitique souvent exploré, étaient réunis et empâtés dans une pseudo-roche des ornements brisés ou calcinés, des pierres, des cailloux roulés, des morceaux de charbon. C'était jusqu'alors les seuls objets qui eussent été signalés. Sans beaucoup de recherches, nous ne tardâmes pas à trouver, détachés parmi des débris ou encore adhérents au dépôt calcaire, des fragments de silex. Il nous fut facile de reconnaître en eux des couteaux, des pointes de flèches, des crochets, signalés déjà dans le bassin de la Somme, dans le comté de Suffolk, en Suisse; en Amérique, dans les sables d'alluvion du Ramerez; en Asie, dans l'Euphrate, et, vous le savez, jusque sous les murs de Babylone.

La position de cette caserne, placée à un coude du fleuve, ne permettait pas de conclure péremptoirement, malgré toutes les probabilités, que là avaient vécu les peuplades dont nous retrouvons les traces: les eaux auraient pu les déposer dans une ouverture de rocher qu'elles devaient remplir à toutes les crues élevées. Mais, dans une seconde excursion faite avec M. le docteur Filhol, de Toulouse, et M. Lespèce, professeur de géologie à la Faculté de Dijon, il nous a été donné de constater, un peu plus bas, des traces incontestables d'habitations.

Ce n'est plus maintenant sous une couche calcaire, mais sous plusieurs mètres d'alluvion enlevés par les travaux du chemin de fer, et probablement dans le terrain quaternaire,

que nous avons trouvé les instruments de silex, non plus empâtés, mais librement mêlés à du sable, à des cendres, à des charbons, à des ossements brisés et non roulés. Là aussi une suite d'anfractuosités de rocher, apparentes encore malgré des éboulements, pouvaient offrir un abri.

Je vais essayer de vous dire quelques mots de ces divers instruments. Les couteaux, entiers et brisés, se rencontrent en grand nombre ; ils sont de grandeurs différentes : depuis 10 ou 15 centimètres jusqu'à la dimension de simple canif, si je puis pousser la comparaison jusque-là. En général, ils ont une surface plane, parfois concave ; le côté opposé est taillé à double biseau ; une des extrémités est pointue, l'autre carrée ou arrondie. J'ai même remarqué, pour certains, un élargissement en éventail. Ces sortes de lames sont souvent émoussées et offrent des brèches nombreuses, attestant leur usage ; d'autres coupent encore assez pour qu'il m'ait été facile de tailler un crayon avec leur aide ; dans des milliers d'années, nos couteaux pourront-ils en faire autant ?

Il est des instruments que l'on peut classer comme extrémités de lances, pointes de flèches ou de javelots : les uns sont recourbés en crochet ; d'autres affectent la forme de dard ou d'ellipse plus ou moins allongée; mais toujours une surface est unie, l'autre à facettes. J'ai recueilli aussi de très-petites pointes de silex, des sortes d'aiguilles ou de poinçons, qui pouvaient servir à coudre les vêtements de peau d'une race aussi primitive, puis des plaquettes taillées, arrondies aux extrémités. On les employait peut-être pour le râclage de ces mêmes peaux. C'est du moins l'opinion émise par M. Lartet, au sujet d'objets de ce genre. Enfin, des morceaux oblongs peuvent avoir servi de marteaux ou de pierres de fronde. Mêlées à ces débris, on trouve ce que je puis appeler les matrices de ces instruments, c'est-à-dire les morceaux de silex d'où ils ont été extraits et qui offrent comme leur em-

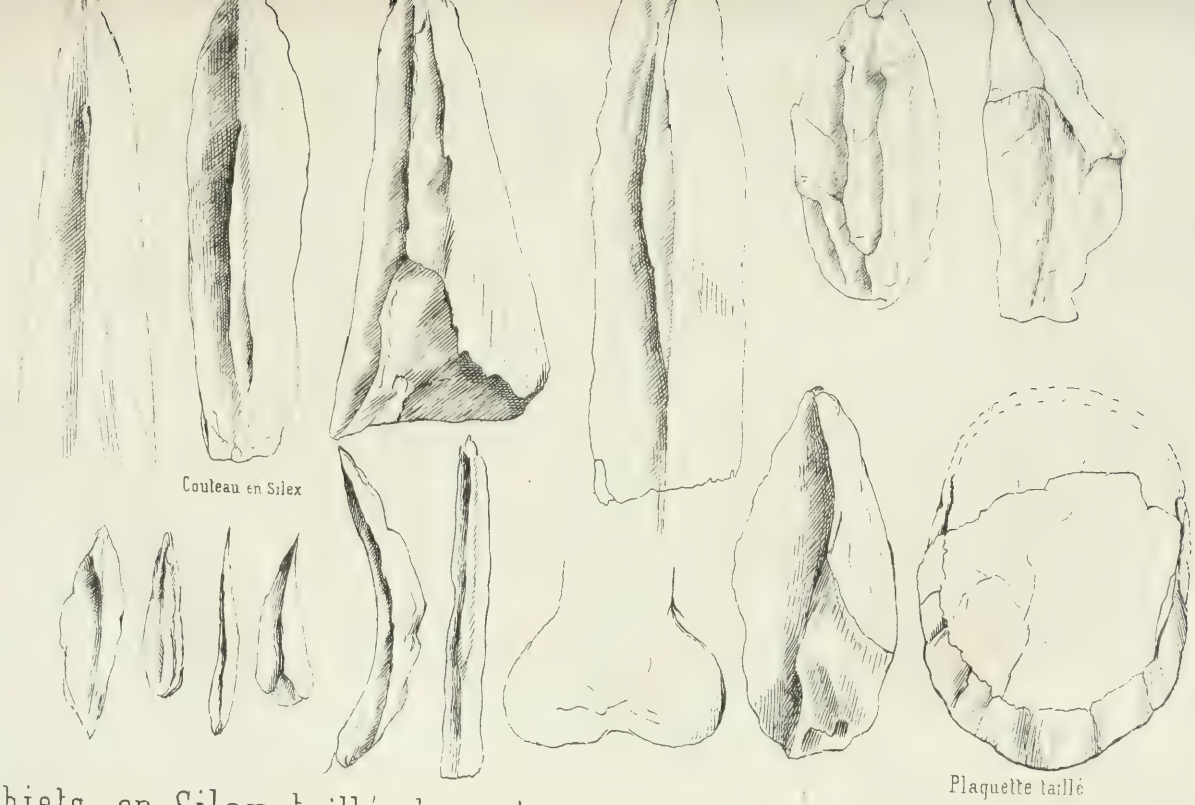

Objets en Silex taillé trouvés aux environs de Burniquel (Tarn & Garonne)

preinte. C'est donc là aussi que s'est exercée une industrie si fort dans l'enfance, une industrie cependant qui suppose des rapports assez étendus, puisque, chose étonnante ! le terrain jurassique dont est formé ce pays ne contient point de silex, et que pour en trouver il faut aller dans les terrains crétacés de la Dordogne.

A côté de ces outils, si simples et si grossiers, nous avons rencontré trace de ce que l'on pouvait faire avec leur aide. M. le curé de Bruniquel possède une très-curieuse tige en os, de 12 à 14 centimètres de longueur : de chaque côté, sont rangées symétriquement une suite de pointes très-acérées, formant arête de poisson ; au premier aspect, on prendrait cette arme pour une suite de vertèbres ; mais l'examen montre qu'il n'y a aucune soudure et que les mains de l'homme l'ont façonnée. M. Henri Filhol a trouvé un objet du même genre, moins long, mais terminé par une pointe en dard, ce qui en indique la destination. M. Lespèce a recueilli un os arrondi, de 1 centimètre de diamètre, taillé en bec de flûte et dont les côtés offrent des entailles en forme de V. J'ai moi-même une pointe de flèche, non plus en silex, mais en os.

Tout ce que je viens de mentionner, Messieurs, se rapporte, d'une manière évidente, à ce que M. Delanoue, dans son Rapport au ministre, appelle l'*âge de pierre exclusivement ébauchée*, antérieur à l'âge de pierre polie et par conséquent aux âges postérieurs de bronze et de fer ; cela se rapporte, dis-je, à cette période que l'on ne peut apprécier, à laquelle, comme nous le disait le *Bulletin monumental*, M. Morlot assignait récemment et d'une façon ingénieuse la date de 5 à 7000 ans. Le monde ayant 6000 ans, si l'on donnait une certaine vraisemblance approximative à ces calculs, nous aurions là les restes industriels d'une race assurément bien reculée, d'une race antérieure au déluge de

Noé : je suis loin de me prononcer; là-dessus, M. Boucher de Perthes parlait presque en oracle, il avait même et enfin une mâchoire humaine vraiment fossile, et vous savez ce que M. Élie de Beaumont lui répondait hier, avec tout le poids de la science.

Ce qui est certain, c'est que parmi ces silex il n'a pas été découvert un seul fragment de bronze ou de fer, une seule hache polie, si commune dans nos départements. Qu'il me soit permis de remarquer que ce fait semble se rapporter au récit de Moïse : ne nous dit-il pas que la découverte des métaux remonte à la dixième génération? Vous savez ce qu'était une génération de patriarche. Et si cela est vrai pour l'Asie, alors plus avancée dans les voies de la civilisation, on peut admettre une époque de beaucoup postérieure pour notre Europe. Tout cela, du reste, nous amène de plus en plus à l'impossibilité d'une chronologie générale et absolue, et c'est la conclusion de la Commission des antiquités de France.

Quoi qu'il en soit, ces débris sont mêlés à des espèces d'animaux sinon complètement détruites (ce que le défaut de connaissances paléontologiques ne me permet pas d'apprécier), du moins disparues de nos contrées depuis une époque indéterminée. Je citerai des ossements d'aurochs, de *felis* des cavernes, de cerf, de renne, des cornes presque entières de ces animaux, des restes d'oiseaux, des vertèbres de très-gros poissons. Ces os sont, en général, brisés près de leur tête et fendus dans leur longueur; on retrouve sur eux l'empreinte des instruments qui ont servi à les briser. Cela fait supposer que cette race, que M. Lartet prétend représentée aujourd'hui par les Lapons et les Samoïèdes, était, comme ces peuples, très-friande de la moëlle. Des voyageurs m'ont dit aussi que les Esquimaux portent d'une main les viandes à leur bouche, et de l'autre se servent de couteaux de pierre

pour couper ce qu'elle ne peut contenir. Nos habitants des bords de l'Aveyron employaient-ils à un semblable usage leurs couteaux de silex?

En terminant, Messieurs, je ne vous dépeindrai pas cette population : mon imagination, qui le pourrait seule, n'a pas mission pour cela. Des savants nous disent, après que longtemps l'on a cru à des géants, que les hommes de nos contrées étaient de petite taille, trapus et bruns. Ce que l'on peut supposer, c'est qu'ils vivaient là des produits de la pêche et de la chasse; peut-être même ne venaient-ils sur les bords de l'Aveyron que dans la saison du gibier : alors ils auraient pu apporter avec eux, du centre de la France, les silex dont nous trouvons des fragments non travaillés. En cela ils auraient agi comme certaines tribus sauvages, et vous savez les analogies que l'on remarque entre les peuples du Nouveau-Monde et les races qui nous occupent. Je dois remarquer que, dans ces stations, nous n'avons pas trouvé un seul fragment authentique de charpente humaine, si j'en excepte une dent. C'est ainsi que revient toujours le problème : Que devenaient les corps des hommes qui cessaient de vivre? Il y a bien, sur les hauteurs dominantes, des pierres levées que le peuple appelle les tombes des géants : on y a recueilli, avec des ossements des grains de collier, des rondelles blanches et plates, coniques à l'intérieur. Je n'ai pu encore explorer moi-même ces sépultures et ne saurais rien affirmer à leur sujet.

Du reste, Messieurs, je le répète, je n'entends ici rien conclure ni surtout vous imposer une race anté-diluvienne, la nature du terrain ne me le permettant pas. Comptons sur des découvertes postérieures : vous en ferez dans nos pays et nous en donnerez la jouissance.

M. Boisse, ancien ingénieur en chef des mines, a la parole. Il présente une carte de l'Aveyron, sur laquelle il a indiqué les voies romaines et les monuments celtiques; il fait

espérer qu'il complétera cet intéressant travail encore inachevé.

Après M. Boisse, M. Devals, archiviste du Tarn-et-Garonne, déroule sur le bureau une carte très-complète de son département. Il remarque que les voies qu'il a observées ne présentaient pas les trois couches que l'on rencontre ailleurs, mais une simple couche analogue au macadam moderne ; il remarque que ces routes antiques ont presque toutes conservé une dénomination qui les fait aisément reconnaître : ainsi *cami roumio, strata*, etc. Seize ou dix-sept de ces voies partaient du centre du pays des Tasconi, Montariol, aujourd'hui Montauban. Il donne quelques explications sur les tombes dites des Géants, mentionnées par M. l'abbé Pottier. Ce sont de grandes pierres disposées en forme de bière ; une grande dalle les recouvre. On n'y a recueilli que des ossements d'assez grande dimension et les grains de collier dont il a été parlé.

M. Trapaud de Colombe, de la Société française d'archéologie, rend compte de ses impressions au sujet du palais épiscopal, où le Congrès reçoit une si aimable hospitalité. Ce palais, du XVIIe. siècle, offre un ensemble spacieux et élégant ; ses terrasses et ses tours frappent tout d'abord, puis dans la cour le bel escalier à double rampe qui conduit au grand salon. C'est surtout sur cette œuvre intéressante que chacun a sous les yeux que s'arrête M. Trapaud, dans une improvisation qui est celle d'un connaisseur et d'un artiste. Les peintures qui décorent le plafond ont tous les caractères du règne de Louis XIV : ce sont des allégories ayant trait à la vie de ce prince. Dans le caisson du centre, le grand Roi est couronné par une Renommée ; un génie lui offre des lauriers. Un caisson voisin montre un berger veillant à la garde de son troupeau ; des loups n'osent s'approcher

ou s'enfuient à l'horizon. C'est l'image de la paix. La présence du monarque suffit pour mettre les ennemis en fuite et écarter les dangers. Dans un autre, c'est une statue qu'on remet sur sa base au moyen de cordages, image sans doute de la tranquillité dont devait jouir le pays par la révocation de l'édit de Nantes. Cette interprétation est celle de Monseigneur, et M. de Colombe y adhère pleinement.

Au fond de la salle est une sorte de dais adhérent au plafond, orné des armes de France et de la devise : *Nec pluribus impar.* Une restauration, dit M. Trapaud de Colombe, serait facile : les peintures qui ornent les caissons sont sur toile; elles ont en général peu souffert, et pour rendre à leur intégrité première les deux ou trois qui le réclament, il suffirait de les déclouer et de les rentoiler ; mais, en toute chose, que les restaurations soient sobres.

Mgr. Delalle remarque que déjà un léger travail a été fait à ce sujet ; les poutres qui aujourd'hui se relient si bien à la décoration générale avaient été blanchies à la chaux. C'est en faisant tomber ce badigeon, qu'il y a cinq ou six ans, M. Boissonnade a fait reparaître les fleurs de lis, les écussons et les entrelacs qui les ornent et encadrent les sujets. Les murs de ce beau salon disparaissent sous une curieuse collection de portraits des évêques du diocèse. Ces tableaux ont été recueillis par Mgr. Giraud ; ils offrent un grand intérêt historique et local. La cheminée a le caractère de l'époque. La salle à manger offre le même genre d'ornementation. Ces peintures ont été refaites de 1830 à 1840 par M. Ayffre, de Rodez, peut-être trop vivement.

Dans le centre est la Vérité sortant d'un puits ; elle tient un miroir ; des génies portent les insignes épiscopaux. Une discussion s'élève sur les sujets des angles ; M. l'abbé Maymard suppose qu'ils représentent les éléments.

Après les applaudissements donnés à l'improvisation de

M. Trapaud de Colombe, on écoute avec intérêt M. l'abbé Azémar, secrétaire de la session, qui lit une étude pleine d'érudition sur plusieurs églises du diocèse, dont l'une, celle de St.-Pierre-de-Bessuéjouls, n'avait pas encore été décrite.

NOTE DE M. L'ABBÉ AZÉMAR.

La petite église de St.-Pierre-de-Bessuéjouls, située à 3 kilomètres nord-ouest d'Espalion, présente, dans ses proportions réduites, un certain intérêt aux yeux de l'archéologue. Primitivement, elle consistait en une tour carrée, de 8 mètres environ de côté, flanquée au nord et au sud de deux ailes presque aussi élevées qu'elle et ornées, dans leur partie supérieure, d'une arcature à colonnettes que surmonte une corniche à modillons.

L'arcature comprend cinq arcades : celle du milieu, plus élevée que les autres, est à arc trilobé. On y distingue, de chaque côté, deux ouvertures étroites, évasées à l'intérieur avec colonnettes, destinées à éclairer les bas-côtés ou plutôt les couloirs de la chapelle qui, par une disposition peu ordinaire, se trouve ainsi placée au deuxième étage. Rien de plus orné que l'intérieur de cette chapelle, dans laquelle on pénétrait par un double escalier pratiqué dans l'épaisseur de la muraille. L'autel, qui a disparu aujourd'hui, sans doute pour servir à la nouvelle église bâtie vers le XVe. siècle dans le prolongement E de la tour, était placé entre deux fenêtres à double rang de colonnettes, ouvrant à l'est; et, vis-à-vis, contre le mur O, règne une arcature à quatre arcades dans le goût de celles que nous avons vues à l'extérieur. Les couloirs, larges tout au plus de 1 mètre et longs de 4, communiquent avec la chapelle par deux arcades que soutiennent des colonnes dont les chapiteaux sont richement historiés. L'un représente deux anges tenant en leurs mains deux banderoles, dont les inscriptions sont effacées.

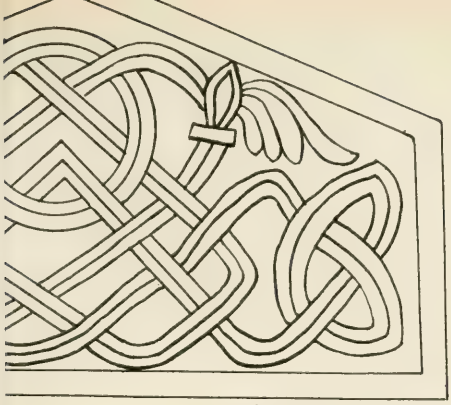

du Clocher. St Pierre de Bessuéjouls.

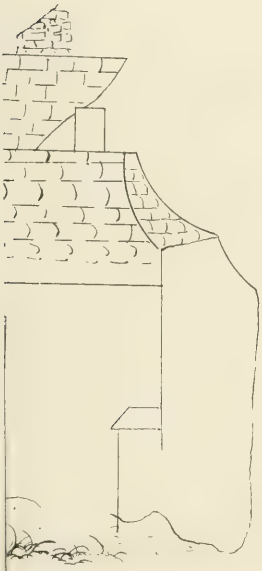

Inscription de St Pierre de Bessuéjouls

N° 3

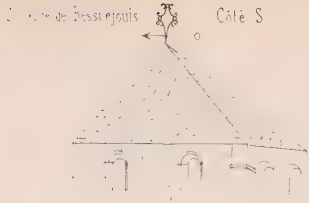

N° 2

Entrée du Clocher

St Pierre de Bessuejouls

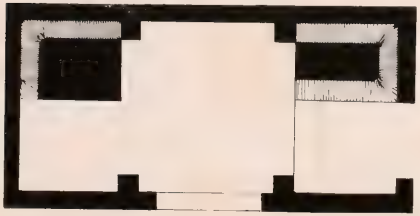

Inscription de St Pierre de Bessuejouls

N° 3

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Sur un autre, on voit deux personnages nus, une couronne sur la tête, enlacés à des pampres. Un autre, le plus curieux, porte deux monstres, à buste de femme et à queue de quadrupède, symbole de l'abondance. Les tores des chapiteaux sont à torsades.

Vis-à-vis de la porte de l'escalier, dont le tympan est orné d'une moulure que nous avons dessinée, se trouve, mais à la hauteur de 2 mètres environ, une autre porte ouvrant dans un cabinet dont nous n'avons pu comprendre la destination, et sur le tympan de laquelle se trouve gravée une inscription que nous avons fidèlement reproduite (V. la planche).

Il est regrettable que le millésime manque ; mais la forme des lettres, l'ensemble et les détails du monument semblent lui assigner la fin du XIIe. siècle.

Une particularité que je ne dois pas omettre, c'est que sur les quatre angles de la chapelle, hauts de 6 mètres environ, on voit des pendentifs destinés probablement à recevoir une coupole, qui n'existe plus aujourd'hui et qu'a remplacé un lourd clocher rectangulaire, à deux baies sur chaque face.

Dans un parallèle entre l'église de Bozouls et celle de Ste.-Eulalie-d'Olt, deux églises romanes conçues et exécutées sur le même plan, M. Azémar montre comment l'architecte de Ste.-Eulalie s'est inspiré de l'œuvre de son prédécesseur, mais en la perfectionnant ; et dans les ajoutés faits à cette dernière église vers le commencement du XVIe. siècle, il fait voir un exemple de ce système, adopté dans quelques églises du Midi, qui convertissait la maison de Dieu en une véritable forteresse. Enfin, M. l'abbé Azémar termine en fixant la date précise de cette église intéressante, par une inscription gravée, sur une pierre d'autel pour la restauration duquel il demande à la Société quelques fonds, qui sont immédiatement accordés.

M. de Castelnau est appelé à lire son rapport sur l'exposition et le musée de la ville ; espérant le donner plus complet, il demande que sa lecture soit renvoyée au soir. Une séance supplémentaire aura lieu à cet effet, à huit heures.

M. l'abbé Vayssier communique un rapport savamment pensé et élégamment écrit sur la langue du pays. Il donne l'étymologie de certaines terminaisons particulières à la région du Midi, comme *ac* dans Marcillac, Campagnac, etc., et *ens* dans Buzens, Goutrens, etc., par exemple. Il intéresse l'auditoire, les étrangers surtout, par la lecture de quelques pages d'une étude qu'il a faite sur notre idiome vulgaire, sur son ancienneté, son état présent, ses dialectes, etc. On applaudit le savant professeur, et Monseigneur lève la séance à cinq heures et demie.

Le Secrétaire,

L'abbé POTTIER.

Séance supplémentaire du 6 juin.

Présidence de Mgr. DELALLE, évêque de Rodez.

La séance s'ouvre à huit heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; *de Saint-Paul*, membre de cette même Société ; *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier ; le comte de *Toulouse-Lautrec*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

M. de Caumont prie M. l'abbé Pottier, de la Société

française d'archéologie, de remplir les fonctions de secrétaire, M. l'abbé Azémar étant absent.

M. de Castelnau, de la Société française d'archéologie, est appelé pour communiquer son rapport sur le musée et l'exposition archéologique. La plus grande attention lui est prêtée.

MÉMOIRE DE M. DE CASTELNAU

SUR L'EXPOSITION D'OBJETS ANCIENS FAITE A L'OCCASION DU CONGRÈS.

Vous avez bien voulu, Messieurs, me confier la mission, tout à la fois difficile et délicate, de vous présenter un rapport sur les diverses collections d'objets d'art antiques et du moyen-âge, réunies en ce moment, à l'occasion du Congrès archéologique, dans la ville de Rodez, où nous recevons, depuis quelques jours, de Sa Grandeur et de vous tous, une si cordiale et si bienveillante hospitalité. Mais, avant de satisfaire au vœu que vous m'avez exprimé, je dois réclamer votre indulgence pour un travail auquel je n'étais pas préparé et pour la rédaction duquel les facilités de tout genre qui m'ont été procurées et l'empressement de MM. les exposants à me fournir les indications les plus indispensables, ne pouvaient suppléer au défaut de temps, à l'absence de catalogues et surtout à l'incompétence de votre rapporteur. Vous voudrez donc bien, Messieurs, excuser des lacunes et des imperfections, nombreuses sans doute, mais inévitables pour moi; vous n'aurez égard qu'au désir bien sincère que j'ai eu de répondre à vos désirs. J'ai dû compter sur votre sympathie, sinon sur votre adhésion : vous ne me la refuserez pas.

Deux collections distinctes d'objets d'art antiques et du

moyen-âge ont été soumises, Messieurs, à votre examen : l'une appartenant à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, et portant plus spécialement le nom de Musée archéologique ; l'autre, formée à l'occasion du Congrès actuel et comprenant une exposition d'objets envoyés par diverses personnes de la ville et du département, au nombre de près de soixante, parmi lesquelles je citerai : MM. Valadier, Amable Frayssinous, Melchior de Saint-Remy et le vicomte de Saint-Remy, Pons d'Hauterive, Mayran, Thédenat, l'abbé Cérès, l'abbé Azémar, Adolphe Boyer, Grailhe, le docteur Viallet, l'abbé Maymard, de Valady, Miquel, et deux dames, Mmes. Vence et Alary, auxquelles le Congrès doit des remercîments tout particuliers pour l'empressement avec lequel elles ont bien voulu répondre à votre appel.

Dans le musée archéologique, et parmi les objets antiques, se trouve d'abord une collection trop peu nombreuse, il faut le dire, pour un département aussi riche que celui-ci en monuments et en souvenirs de l'ère gauloise et gallo-romaine ; c'est celle d'objets divers de ces deux époques, tels que haches, couteaux et pointes de flèches en silex, vases en terre, urnes funéraires en terre et en verre, lampes, lacrymatoires, fragments de marbres et de mosaïques, tuyaux d'hypocauste, antéfixes, bustes et médaillons. Plusieurs de ces objets sont d'un grand intérêt pour l'histoire locale, et parmi ceux-ci j'ai remarqué surtout ceux provenant de la villa d'Argentelle, si bien décrite devant vous par M. l'abbé Cérès, et une belle patère en bronze, don de M. Pescheloche.

La collection des médailles romaines, consulaires et impériales, et celle des médailles françaises donnent lieu à exprimer le même regret ; peut-être aussi la méthode qui a présidé à leur classification laisse-t-elle à désirer comme exactitude, car il nous a paru qu'il y avait des erreurs d'attribution à rectifier. Une réunion de sceaux et de poids de la ville de

Rodez et du département est de nature à jeter un grand jour sur l'histoire locale, et mérite l'attention des archéologues du pays.

Parmi les objets d'orfévrerie émaillés, j'ai remarqué dans ce musée une élégante navette, de la seconde moitié du XIIe. siècle, ornée de gracieux enroulements, mais privée malheureusement de son pied. Les navettes de cette époque sont rares, et nous devons remercier M. l'abbé Bousquet d'en avoir enrichi la collection de Rodez. A côté de cette navette sont deux petits ciboires ou custodes, de la même époque, dont l'un, provenant de la chapelle du château de Séverac et donné par M. l'abbé Castan, offre ce caractère remarquable que son couvercle, au lieu d'être conique, suivant la forme ordinaire, est en forme de petit dôme ou coupole circulaire, rappelant l'un des principaux éléments de l'architecture religieuse dans des contrées voisines.

En œuvres de sculpture, nous devons signaler : 1°. un fragment de dalle de marbre blanc orné, en sa surface, du chrisme et de rinceaux dont le style m'a paru se rapporter à l'ère gallo-romaine ; 2°. quatre colonnettes en marbre blanc qu'on présume avoir supporté l'autel de l'évêque *Deusdedit*, à la cathédrale, et appartenant probablement à l'art du VIIIe. ou du IXe. siècle ; elles sont pourvues de bases d'un profil très-fin et coiffées de chapiteaux d'une extrême élégance de sculpture ; il serait à désirer de les voir publier comme modèles de l'art de cette époque dans la contrée ; 3°. une dalle de marbre blanc sur laquelle est sculpté, en bas-relief et dans le style du commencement du XIIe. siècle, un beau Christ assis sur un fauteuil en X, les pieds nus et posés sur un escabeau, vêtu d'une longue robe à plis nombreux et pressés, bénissant d'une main à la latine et de l'autre tenant un livre. Il ne reste plus malheureusement qu'une partie de la tête, mais on peut encore apprécier la finesse des traits du visage et celle de la barbe.

Quelques boiseries ornent aussi cette collection. Parmi elles il en est une fort intéressante pour l'histoire de l'une des églises de cette ville ; c'est un panneau sur lequel est sculptée en relief, au-dessous d'un écusson, la plus grande partie d'une inscription en langue romane, constatant la date (1407) du chœur de l'église St.-Amans, fondé par la dame Vigoroza, femme du seigneur Raymond Bornazel. Ce panneau est un don de M. Privat. — N'oublions pas le moulage en plâtre d'une autre inscription gothique constatant que, le 10 juillet 1474, fut bâti le portail de St.-Austremoine par dom Coste, recteur de l'église.

Je voudrais indiquer encore, ne fût-ce qu'à titre de simple mention, quelques armures des XVe. et XVIe. siècles, telles que cuirasses, casques, épées, fers de lances et de flèches. Ces pièces, dont plusieurs sont très-dégradées et rouillées, n'offrent rien de particulièrement intéressant qu'on ne retrouve dans d'autres collections ; on n'y remarque ni damasquinures, ni nielles, ni fines ciselures, ni noms d'artistes, ni formes spéciales. Elles ont, toutefois, cet intérêt, toujours très-grand, d'appartenir à l'histoire du pays et d'en rappeler les souvenirs ; nous devons donc engager la Société à continuer de les recueillir, et peut-être un jour son zèle sera-t-il récompensé par la rencontre de quelques-unes de ces belles armes qui font l'orgueil des musées de Dresde, de Madrid et de Paris.

Mais vous avez hâte, je le comprends avec vous, d'entrer dans la salle de l'exposition, où tout a été disposé par les soins de MM. Pescheloche et Valadier avec une entente si heureuse, et d'avoir sur les différents objets d'art qui y sont placés sinon une appréciation exacte qu'il me serait impossible de vous présenter en ce moment, du moins un inventaire de ceux qui vous ont paru les plus dignes d'intérêt et sur lesquels doit se porter naturellement notre attention. Entrons

donc et arrêtons-nous devant celles des vitrines plus spécialement consacrée à renfermer les œuvres de l'art antique recueillies sur votre sol. Vous aurez souvent à regretter, comme moi, de n'avoir pas d'indication sur la découverte et la provenance du plus grand nombre de ces objets; mais ceux de MM. les exposants dont je ne pourrais citer les noms voudront bien, je l'espère, n'attribuer mon silence qu'à l'extrême précipitation apportée à la rédaction de ce travail, et nullement à l'intention de voiler leur zèle ou de cacher leur dévouement à la science, pour l'amour de laquelle nous sommes ici rassemblés.

La collection des antiques de cette exposition est peu nombreuse, mais elle est bien choisie; ses haches en silex et en bronze, ses agrafes, ses bracelets parmi lesquels deux ou trois m'ont paru dater de l'époque mérovingienne; ses antéfixes, ses lampes, ses fioles et ses urnules en terre et en verre sont presque toutes d'une parfaite conservation, et plusieurs d'une forme élégante. Dans le nombre des vases en terre, deux sont d'une pâte grossière, siliceuse, pourvus d'un bec et d'une anse, avec des rugosités sur la surface ou de grossiers dessins à la pointe, qui, joints à une certaine couverte ou brillant métallique, me les feraient supposer d'une époque et d'une civilisation postérieures. La réunion de fragments de moules de vases ou de détails d'ornementation est aussi remarquable par la finesse des dessins. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de rechercher les noms des potiers ou les marques de fabrique, mais ce n'est que l'une des moindres lacunes de ce travail sur lesquelles toutefois il est à propos d'appeler votre attention.

A côté de cette vitrine est celle qui renferme les œuvres d'orfévrerie et les émaux incrustés, c'est-à-dire ceux ou toutes les lignes du dessin, profondément gravées et entaillées sur un excipient métallique, sont ensuite remplies d'une pâte

vitrifiable ou cristal coloré par des oxydes métalliques et soumis à la fusion. Cette vitrine contient les pièces les plus riches et les plus brillantes de l'exposition ; l'une des plus remarquables, à mon avis, serait la croix appartenant à M. de Frayssinous, de St.-Côme, croix émaillée en taille d'épargne, à fleurons gravés et dorés, et que sa forme, les caractères de sa décoration et les caractères iconographiques des personnages qui y sont représentés, m'ont porté à attribuer à l'art de la seconde moitié du XIIe. siècle. Sa branche et sa traverse forment quatre bras, de longueur à peu près égale, et sa conservation serait parfaite si l'une des plaques de cuivre dont elle se compose, qui se trouvait placée à l'une des deux intersections, n'avait disparu par suite d'un vol. Sur la principale face de cette croix est représenté le Christ dans cette pose naturelle et simple que, plus tard, des siècles moins soucieux des traditions affectèrent de rendre maniérée, et, suivant le style de nos jours, plus réaliste, plus anatomique, si l'on veut, mais d'un effet moins touchant, moins religieux surtout. Le Christ a la tête ornée du nimbe crucifère ; chacun de ses pieds est percé d'un clou ; un jupon, rattaché par une ceinture à ses hanches, descend jusqu'à ses genoux ; à ses côtés sont sa Mère et saint Jean, figurés à mi-corps, et dont la physionomie exprime la plus amère douleur. Comme complément à cette première scène de tristesse, l'artiste en a figuré une autre à la suite, que nous trouvons représentée sur les portails de nos églises romanes et du commencement du XIIIe. siècle, mais dont je ne me rappelle pas avoir vu d'exemple sur des œuvres de ce genre et de cette époque. Je veux parler de cette représentation de l'Église et de la Synagogue : la première, debout, pleine d'espérance, le regard dirigé vers le Rédempteur et la main prête à recevoir, dans un calice, le sang divin ; la seconde, au contraire, dans une attitude affaissée, la tête inclinée et re-

couverte d'un voile, laisse échapper de ses mains son étendard brisé; l'avenir ne lui appartient plus, et au-dessus d'elle la lune, figurée dans sa dernière phase, ne jette plus qu'une faible lueur sur la loi ancienne, tandis qu'un soleil radieux s'élève et brille sur la loi nouvelle. Aux pieds du Christ surgit le corps nu d'un homme, les mains levées vers son Sauveur, et tout au sommet de la hampe un ange est en adoration devant ce drame divin qu'une main simulée, sortant des nuages et symbole du Père, paraît bénir. Au revers de la croix sont représentés, sur chacun des bras, les symboles des Évangélistes, accompagnés d'anges portant des phylactères. La partie réservée du métal est ornée de fleurons gravés au trait et dorés.

J'ai cru devoir insister, peut-être plus que cela n'a paru nécessaire à plusieurs d'entre vous, Messieurs, sur la description de cette belle croix, qu'il serait à désirer de voir publier un jour ; je serai plus court, bien malgré moi d'ailleurs, en vous parlant de ce qui nous reste à examiner. Le temps me presse, et c'est à peine si je pourrai présenter la nomenclature des autres œuvres que nous avons étudiées ensemble.

Petite châsse émaillée dans le même genre, d'une époque un peu plus moderne, d'un très-joli travail, représentant des scènes empruntées à la légende de saint Martial, d'une parfaite conservation ; les personnages ont beaucoup d'animation dans la pose ; ceux de la partie inférieure ont le visage émaillé, ceux du couvercle ont le visage gravé seulement. — Fond du métal orné d'enroulements délicatement gravés et dorés (elle appartient à M. Melchior de Saint-Remy).

Autre petite châsse, d'un travail beaucoup moins beau, ornée de cabochons et de personnages à mi-corps, à vêtements émaillés en cuivre repoussé et appliqués sur un fond gravé de fleurons; inscription au bas.

Un ciboire émaillé, un Christ en cuivre fondu, couronné,

à jupon émaillé, du XIIIe. siècle; un fragment de châsse du XIIIe. siècle, triangulaire.

Émaux peints nombreux, des Léonard Limosin, des Nouailher, des Laudin, représentant divers saints et saintes; un de Pierre Raymond, important, mais dégradé.

Une croix processionnelle en cuivre, du XIVe. siècle avec le Christ en cuivre fondu et doré, son nimbe crucifère émaillé, et inscription émaillée I H S NAZARENUS R. J. (la Capelle-Mouret). Un crucifix à pied quadrilobé, orné de cabochons, d'écussons armoriés, servant de reliquaire; très-élégant (Flaujac). Un autre crucifix sur pied carré, du XIVe. siècle, à cabochons, avec inscription émaillée, JESUS NAZARENUS, REX JUDEORUM (Radelle). Une croix processionnelle en cuivre, gravée et autrefois dorée, du XIIIe. siècle, le Christ couronné. Deux croix en argent repoussé, du XVIe. siècle, relevé de cabochons: l'une avec le Christ et des médaillons en vermeil repoussé, représentant les symboles des Évangélistes; l'autre avec la Vierge et saint Jean, en argent repoussé, dont les vêtements et la coiffure annoncent le XVIe. siècle. Les bords des branches de la croix relevés de perles en vermeil et de glands (St.-Salvadon et La Roque-Bouillac). Enfin une croix processionnelle en cuivre repoussé, du XVIe. siècle, assez commune, et une autre à branches et corps cylindriques.

Quatre calices: 1°. l'un du XVe. siècle, en vermeil, à pied lobé, à nœud relevé de six petits médaillons, émaillés de personnages à mi-corps, avec au-dessous une inscription: ANDREAS M A MIKAELIS ME FECIT, provient du cardinal Piccolomini et appartient à M. l'abbé Galut. 2°. Autre calice en vermeil à pied polylobé, à nœud relevé de huit médaillons émaillés d'un fleuron, petit crucifix en argent ciselé, soudé sur l'un des côtés (XVIe. siècle). 3°. Autre calice en vermeil du XVIe. siècle, à coupe relevée de flammes, nœud à mé-

daillons ornés de têtes émaillées, Christ émaillé sur l'un des lobes du pied, provenant de la paroisse de Cadayrac. 4°. Autre calice à pied polylobé, flabellifère, médaillons émaillés, fleurs de lis sur le manche. 5°. Beau calice du XVIe. siècle, en vermeil, avec de beaux reliefs au repoussé, pied à bordure ciselée à jour (cathédrale).

Deux reliquaires ou monstrances en argent, du XVIe. siècle, l'un en plomb, l'autre en cuivre doré.

Une paix du XVIIe. siècle, très-remarquable; camée représentant l'Annonciation : l'ange Gabriel en perruque timbrée d'une petite croix ; la Vierge à cheveux épars, sous un dais dont deux anges relèvent les courtines; Dieu au-dessus et la colombe du Saint-Esprit. Appartient à M. Miquel, notaire.

Un grand plat de faïence à reflets métalliques; un autre, façon Palissy ; un vase à goulot, faïence émaillée de Nevers ; une coupe en bronze, à damasquinures d'argent, de travail mauresque (M. Grailhe, de Sauveterre).

Ivoires. — Un petit panneau de dyptique, du commencement du XIVe. siècle, représentant deux scènes : la naissance de Jésus-Christ et l'ascension; envoyé par M. Thédenat, d'Espalion. Un autre petit panneau de dyptique à quatre scènes, de la fin du XIVe. siècle, représentant la flagellation, le portement de croix, la crucifixion, la mise au tombeau. Un petit dyptique complet, du XIVe. siècle, dont chaque volet a quatre scènes tirées de la vie du Christ, et un autre dyptique, de la même époque, représentant aussi des scènes de la vie de J.-C., d'une très-belle conservation, d'une très-belle sculpture, pleine de verve et de finesse; appartenant à Mme. la comtesse douairière de Valady.

Un chapelet avec croix et médaillon en filigrane d'argent, fourni par Mme. Alary.

Un beau choix de médailles consulaires et impériales pro-

venant de la collection de M. le vicomte de Saint-Remy, avec un sou d'or mérovingien et une médaille de Vercingétorix.

Une belle série d'empreintes de sceaux, moulés par M. Valadier aux archives départementales de l'Aveyron.

Une intéressante suite d'empreintes de pierres gravées existant sur l'orfévrerie du trésor de Conques.

Des manuscrits à vignettes, sur parchemin et sur vélin, des XIVe., XVe. et XVIe. siècles; des Heures imprimées sur vélin, du XVIe. siècle.

Deux Vierges en bois, du XIIe. siècle, dont une malheureusement restaurée et repeinte, toutes deux assises et portant l'enfant Jésus; mais une ne l'a plus.

Un fer à hosties, du XIVe. siècle, très-bien conservé (Flaujac).

Une collection d'anciens poids de la ville de Rodez et une belle mesure venant de Conques, datée de 1540, envoyée par M. Thédenat.

Un coffre, un panneau en bois sculpté, des XVe. et XVIe. siècles (M. Grailhe, de Sauveterre), et un beau tryptique, dont la partie centrale sculptée à la fin du XVIe. siècle, peinte et dorée, représente en ronde-bosse la scène de l'Adoration de Jésus-Christ par les rois Mages; sur les deux volets sont peints, d'un côté, la Naissance de Jésus-Christ; de l'autre, la Circoncision; ce tryptique est intéressant et d'assez bonne conservation; il appartient à la confrérie des Pénitents de St.-Geniez.

Meubles du XVIIe. siècle, déposés dans une des salles au premier étage du musée : le premier à panneaux sculptés en relief de scènes religieuses diverses : la Tentation, etc., avec des chaînes de fruits sur les angles et des têtes d'anges, d'un bon caractère; le second, un peu plus ancien, à panneaux décorés de moulures et de bas-reliefs représentant des

caryatides dont le costume rappelle ceux des armées de Louis XIV.

D'anciens fonts en plomb, du XIIIe. siècle, avec personnages sous arcatures, et au bas, dans des médaillons circulaires, la croix de Toulouse, le château de Narbonne, une fleur de lis (Aubin).

Des fragments de chasuble ou de chape, brodés de laine et de soie, malheureusement très-dégradés, du XVIe. siècle (Bonneval).

Des tableaux, parmi lesquels un fort remarquable, représentant des anges en adoration devant les clous de la croix du Sauveur, est de Jouvenet, et provient de l'ancienne chapelle du collége Mazarin, à Paris, aujourd'hui la grande salle des séances de l'Institut. Un beau portrait, attribué à Rigaud, mais dont la tête paraît avoir subi des retouches; ils sont la propriété de M. l'abbé Maymard.

Un tableau sur bois, à fond d'or, du XVIe. siècle, très-fin, bien conservé, représentant la Vierge portant l'enfant Jésus, apparaissant à saint Bernard et à saint André. Envoyé par M. Melchior de Saint-Remy.

Un antiphonaire manuscrit, de 1693, provenant de la cathédrale de Rodez, sur vélin, à vignettes peintes et lettres ornées, dont quelques pages ont été malheureusement enlevées.

Une série de nombreux dessins, de M. Valadier, sur les dolmens et autres monuments de l'Aveyron attribués à l'ère celtique.

Tel est, Messieurs, le résumé de mes impressions, et je voudrais dire de celles du plus grand nombre d'entre vous, sur les richesses qui ont été soumises à notre examen. Je désire qu'il puisse vous convaincre de l'intérêt avec lequel je les ai étudiées, et de la sincérité des vœux que je forme pour que le goût de ces collections des œuvres de nos

pères, œuvres dont la perfection désespère parfois les meilleurs artistes de nos jours, se répande et s'accroisse parmi vous.

Après des marques réitérées d'approbation données au travail qu'on vient d'entendre. M. Valadier lit une note relative à une plaque de cuivre doré, de 15 centimètres 1/2 de diamètre, trouvée récemment sur les ruines de l'ancien château-fort de Laguiole, et dont il présente un croquis. Au centre est une fleur de lis, surmontée d'une couronne de baron. Une guirlande de chêne l'entoure et enlace, sous forme de lobes, les inscriptions suivantes : *Vive qui m'arme. Veur fetie prie Dieu pour eux*, et au-dessous : *Jofray Tchota.* C'est, sans doute, le nom du fabricant ou du propriétaire de cette plaque, probablement plastron pectoral d'une cuirasse. Sa forme et ses ornements la font supposer du XVe. siècle.

M. l'abbé Pottier, de Montauban, membre de la Société française d'archéologie, prend la parole pour ajouter quelques mots à ce qui a été dit. Il annonce au Congrès, si jaloux de voir les monuments se conserver, qu'il espère être arrivé à préserver de la ruine la belle église de l'abbaye de Beaulieu, qui deviendra la paroisse de la commune sur laquelle elle est située. Ce résultat sera obtenu grâce au concours des autorités et avec l'aide si puissant de M. Violet-Leduc. Cette abbaye, encore très-complète, dont un plan est déposé sur le bureau, faisait, avant 89, partie du Rouergue. Elle a été fondée en 1141, sous la règle de Citeaux, dans le vallon de Sège. Son site est délicieux ; on y arrive facilement de la station de Lexos. L'abbé Potier, dans une courte improvisation, décrit ses constructions, ses réfectoires, sa salle capitulaire. L'église, du XIIIe. siècle, est un monument d'une pureté de style très-rare dans ces contrées; sur le transept s'appuie une coupole éclairée par quatre roses, fait assez rare;

l'ornementation végétale des chapiteaux ou des consoles est, en partie, empruntée à la flore du pays et traitée avec délicatesse ; tout est plein de charmes dans cet édifice aux lignes simples et harmonieuses. Sans donnée positive sur la date de la construction, l'abbé Pottier la suppose de 1259, s'appuyant sur ce que Vivianus, évêque de Rodez, est regardé comme un autre fondateur de l'abbaye. A ce sujet, il est heureux de citer un trait qui honore la mémoire de ce prélat en venant prouver que Rodez, au milieu du XIIIe. siècle, comme si souvent plus tard et notamment dans le courant du XIXe. siècle, avait un évêque protecteur des arts. En 1257, Vivianus mandait, *sub pœna interdicti*, aux abbés et archidiacres qu'ils exhortassent le peuple de son diocèse à contribuer en quelque chose à la construction de St.-Salvy d'Alby (église dont va s'occuper le Congrès), accordant, pour cette coopération, 40 jours d'indulgence (*Gallia christiana*).

Il signale la curieuse église de Varen, voisine de celle de Beaulieu.

Sachant qu'on a parlé de Najac sans mentionner l'église, du XIIIe. siècle, il en dit quelques mots, s'arrêtant surtout à une particularité très-remarquable. Les fenêtres sont inscrites dans une très-grande arcature ; elles sont géminées et l'intervalle des meneaux est garni par des plaques de pierre, comme dans certaines églises antiques de Grèce et d'Italie. Dans ces plaques sont découpés des trèfles ou des quatre-feuilles, qui, garnis de vitraux, dispersent la lumière. M. de Caumont, interrogé à ce sujet, regarde ce fait comme très-rare. Cette église a conservé une très-belle croix en vermeil, couverte de filigranes. Sur une place de Najac, on remarque une curieuse fontaine monolithe, portant la date de 1344 ; elle est à pans coupés et offre 10 mètres 90 centimètres de circonférence. M. Bouet dit que M. de Verneilh avait recommandé cette église comme intéressante.

M. l'abbé Vayssier ajoute de nouvelles explications sur les terminaisons et syllabes particulières aux noms propres de la région du patois. M. Ricard mêle son érudition à la sienne pour faire d'intéressantes remarques.

M. l'abbé Pottier exprime le vœu devoir un jour Montauban jouir des bienfaits du Congrès. Cahors pourrait occuper la même session; ces deux départements offrent des monuments remarquables : Moissac, Figeac, la cathédrale et les cloîtres de Cahors. M. Devals, archiviste du Tarn-et-Garonne, donne son assentiment à cette demande. M. de Caumont veut bien répondre d'une manière favorable. L'année prochaine, le Congrès se réunira à Fontenay ; mais le tour de Montauban viendra tôt ou tard. L'abbé Pottier le remercie de cette bonne promesse.

Monseigneur exprime ses regrets de voir se terminer le Congrès ; il témoigne de tout l'intérêt qu'il a éprouvé, et dit combien il apprécie tout le bien qui peut en résulter pour le pays au point de vue archéologique. Ce sera, ajoute-t-il, une époque mémorable : nous en conserverons long-temps le souvenir.

Demain dimanche, jour du Seigneur, il n'y aura pas de réunion, et lundi le Congrès se rendra à Conques pour visiter la magnifique église et étudier son trésor. Mardi est le jour fixé pour le départ, la deuxième session s'ouvrant le 10, à Alby. Sa Grandeur veut bien engager les membres du Congrès à passer la soirée du dimanche dans ses salons. Des marques nombreuses d'approbation ont accueilli ses paroles.

M. de Caumont se lève à son tour ; il se fait l'interprète de la Société française d'archéologie ; il remercie Monseigneur d'avoir bien voulu honorer de sa présidence toutes les séances du Congrès. Souvent, ajoute-t-il, nos Congrès ont eu l'honneur d'être présidés par des évêques et des archevêques, mais bien rarement avec la persévérance

et l'assiduité de Monseigneur de Rodez, qui n'a pas manqué à une réunion.

M. de Caumont exprime ensuite sa reconnaissance aux membres du clergé, qui ont si bien prouvé qu'ils suivaient l'impulsion donnée par l'autorité épiscopale, impulsion qui se continue chaque jour dans les cours de M. l'abbé Azémar, le zélé secrétaire-général de la session, auquel sont dus des remercîments tout particuliers.

Enfin, la Société des lettres de l'Aveyron, si bien organisée et qui a si fortement contribué à la réussite du Congrès, voudra bien continuer l'œuvre commencée. Elle consignera sur une carte tous les monuments antiques du pays; enrichira ses collections, déjà nombreuses. M. de Caumont parle aussi du musée lapidaire de l'évêché; il recommande un catalogue raisonné, indiquant les origines. C'est aux Sociétés locales que revient ce travail.

Il termine en exprimant le désir de revoir un jour les mêmes membres du Congrès, de nouveau réunis à Cahors et à Montauban, quand la Société pourra y tenir ses assises.

Le témoignage le plus vif de sympathie est donné à M. de Caumont, après cette chaleureuse improvisation.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

L'abbé POTTIER.

VISITE AUX MONUMENTS D'ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE DE LA VILLE DE RODEZ.

Le dimanche 7 juin il n'y a pas eu de séance, mais les membres du Congrès ont visité les anciennes maisons et quelques monuments de la ville. M. Trapaud de Colombe a bien voulu se charger de résumer les résultats de cette visite.

Pendant la session du Congrès archéologique tenue à Rodez, la Société française d'archéologie, suivant son usage, a visité les monuments religieux, civils et militaires que cette ville possède.

La cathédrale a attiré tout d'abord son attention par ses vastes proportions, ses beaux portails, ses curieux tombeaux, son intéressant jubé et surtout son remarquable clocher élevé en 1519 par François d'Estaing, évêque de Rodez. Mais nous n'avons pas à insister sur ces détails qui ont été, ainsi que quelques autres monuments religieux, l'objet de rapports précédents. Notre but seulement est de résumer les impressions que vous a causées la visite des monuments civils et militaires épars dans la ville et aux environs ; heureux si, dans cette description nécessairement bien imparfaite et pour laquelle nous réclamons toute votre indulgence, nous ne nous montrons pas trop au-dessous de la mission qu'a bien voulu nous confier notre honorable directeur.

L'ancienne capitale du Rouergue est assise sur le plateau d'une montagne élevée, au pied de laquelle coule l'Aveyron. Les Romains, dont l'attention dut être appelée par une position aussi favorable, y ont laissé quelques monuments dont on voit encore aujourd'hui les restes ; ces restes sont ceux d'un aqueduc qui, réparé à diverses époques, conduit

de nos jours les eaux dans la cité, et ceux d'un amphithéâtre situé hors la ville et dont il subsiste, indépendamment de nombreuses substructions, les murs de soubassement d'une porte, construits en petits moëllons réguliers avec rangées de briques.

De l'époque du moyen-âge il ne reste plus de souvenirs. Rodez était alors divisée en cité placée sous la juridiction de l'évêque, et en bourg sous celle d'un comte; des fossés et une enceinte murale la défendaient; la cathédrale ainsi que l'évêché bordaient ses murs, disposition très-souvent remarquée dans les villes gallo-romaines. Ces fortifications ont été détruites, les fossés ont été comblés et métamorphosés en boulevards plantés d'arbres; quant aux murs, on en retrouve quelques portions bâties en blocage, et des tours qui ajoutaient à leur force deux subsistent encore. L'une d'elles, près du Lycée, accuse le XIVe. siècle par ses archères en croix; la seconde, dont le couronnement est postérieur, est située à l'extrémité occidentale de l'évêché et sert de dépôt d'archives.

L'ancien palais épiscopal, qui était attenant à la cathédrale, fut démoli par suite de l'agrandissement de celle-ci vers la fin du XVe. siècle. Sur une partie de son emplacement fut reconstruit, cent ans plus tard environ, le palais actuel: c'est donc un monument d'architecture moderne, il est vrai, bâti entre cour et jardin, mais dont le plan, la distribution générale et la décoration intérieure de quelques appartements méritent notre attention. Mg^r. Delalle avait bien voulu mettre ce palais à la disposition du Congrès pour y tenir ses séances, et c'est un devoir aussi bien qu'un honneur pour nous de rappeler tout à la fois le zèle et la bienveillance avec lesquels ce savant prélat venait chaque jour présider à nos travaux et nous accueillait dans ses salons. Sur le milieu de la façade, au midi, se détache en saillie

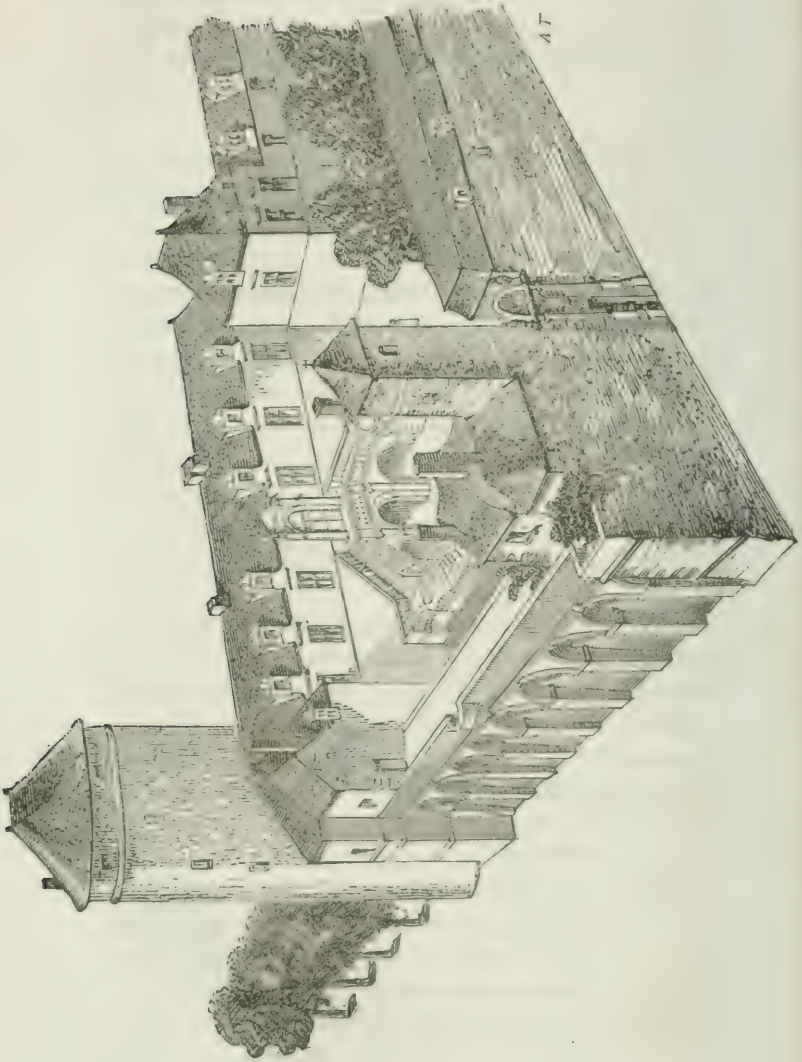

un large escalier semi-circulaire dont les doubles volées conduisent à un perron précédant immédiatement la grande salle du palais ; c'est dans cette salle que se réunissait le Congrès, et vous vous souvenez, Messieurs, combien nous fûmes tout d'abord frappés de sa grandeur et du style de son ornementation. Cette salle, en effet, appartient en entier à l'art de la fin du règne de Louis XIV, et son plafond à caissons relevés de peintures en est la partie la plus intéressante. Ces peintures, faites sur toile et rapportées après coup, comprennent plusieurs sujets allégoriques, dont l'ensemble constitue une sorte d'apothéose du grand Roi. Dans le tableau central, le prince, en costume d'empereur romain, est assis sur un quadrige emporté au milieu des nues. La Religion lui présente la couronne et le sceptre, tandis que la Gloire tient au-dessus de sa tête une couronne de laurier ; les autres tableaux sont accompagnés de légendes glorifiant la vertu, la piété, le courage et la force de Louis-le-Grand. Le sujet de ces peintures et le caractère déjà âgé du visage du roi font présumer que l'exécution de ce plafond est postérieure à la révocation de l'édit de Nantes. Des médaillons, des trophées et des devises, parmi lesquels on remarque les doubles L couronnées, une tête rayonnante avec autour NEC PLVRIBVS IMPARS *(sic)*, le portrait de Louis XIV avec la légende LVD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. RE., ornent les poutres qui servent d'encadrement général à ces tableaux qui, au point de vue de l'art décoratif, ne sont pas sans valeur et dénotent, de la part de l'artiste, une grande habileté jointe à une certaine naïveté d'invention qui ne sont pas sans offrir de l'intérêt. A la suite de cette salle est un salon dont le plafond moderne cache peut-être des peintures ; la salle à manger qui se trouve après est ornée d'un plafond peint, de forme carrée, et qui a été restauré, sinon complètement refait, il y a peu d'années, par un peintre enfant de Rodez,

actuellement à Paris, M. Affre, dont le musée de la ville possède une bonne toile représentant le si regrettable Mgr. Affre, archevêque de Paris. Au centre de ce plafond sont les armes de Mgr. de Lusignan, docteur en Sorbonne, évêque de Rodez de 1693 à 1716, auquel probablement est due la construction du palais épiscopal; les quatre angles sont ornés de larges médaillons peints présentant des femmes, symbole des quatre éléments; entre ces médaillons sont des paysages figurant l'eau, la terre, l'air et le feu.

Une cour, circonscrite d'un côté de bâtiments et de l'autre par le mur d'enceinte de la ville, précède le palais; dans une des salles situées au rez-de-chaussée de ces bâtiments, ont été déposés quelques fragments de sculpture antique et du moyen-âge.

La façade du palais opposée à la cour donne sur un vaste jardin, à compartiments réguliers, que bornent des allées de grands arbres dont l'épais ombrage ajoute au caractère de grandeur que respire l'ensemble de cette belle résidence épiscopale.

Comme spécimen d'une architecture plus simple, mais non moins intéressante, Rodez possède plusieurs anciennes maisons, dont les dispositions générales présentent le plus ordinairement deux étages en encorbellement, se terminant par un étage moins élevé percé de nombreuses ouvertures et qui rappelle les galeries des maisons de l'Italie et du midi de la France; les toits sont aigus et couverts d'ardoises grossières à pureau arrondi et quelquefois ogival. Les pieds-droits de quelques-unes des fenêtres sont garnis, au-dessous des linteaux, d'anneaux de fer avec crochet destinés, suivant M. Viollet-Leduc, à recevoir des perches auxquelles étaient fixées des bannes, et dont on ne retrouve l'usage que dans les départements méridionaux, en Italie et en Espagne.

Parmi celles de ces maisons dont le caractère et l'ancienneté présentent le plus d'intérêt, nous citerons d'abord, place du Chapitre, une maison du XVIe. siècle, dans la cour de laquelle on entre par une large porte ogivale, surmontée d'une sorte de parapet formant galerie avec arcatures trilobées en application, et que termine, à chacune de ses extrémités, un petit balcon circulaire en saillie, supporté par un encorbellement décoré de fines moulures. Dans la cour de cette maison, dont l'entrée, comme nous venons de le voir, n'est pas sans rappeler le souvenir de dispositions militaires, est un puits dont la margelle polygonale se compose de dalles sur la face extérieure de chacune desquelles est sculpté un bourdon de pélerin.

Près de ce logis, au coin de la place d'Estaing et de la rue St.-Roch, est une autre maison dont la façade extérieure offre peu d'intérêt, mais qui, dans la cour, présente, au premier étage, sur deux de ses côtés en retour d'équerre, une étroite galerie découverte, à balustrade flamboyante. La portion de cette galerie qui est en face de la porte de la cour surmonte un petit porche, à deux travées voûtées d'ogives et ajouré de deux arcades à accolade et choux frisés. Il est à présumer que sa galerie se prolongeait sur le troisième côté de la cour, au-dessus de la porte; car à l'angle extrême de ce côté se trouve un cul-de-lampe très-saillant, sur lequel est sculpté un mendiant montrant son pied et au cou duquel est suspendu un écusson portant en relief deux mains enlacées, emblème qui constitue les armoiries de St^e.-Foy de Conques. Le linteau de la porte de cette maison offre une longue inscription gravée en capitales du XVIe. siècle, mais très-mutilée. Dans la cour est un puits d'une forme élégante et digne d'intérêt.

Tout à côté de la maison dont nous venons de parler, à l'extrémité opposée de la rue St.-Roch, s'élève, sous forme

de tour carrée, une haute construction qui nous a été indiquée sous le nom de *maison des Anglais*, remarquable surtout par les curieuses fenêtres géminées du XIVe. siècle qui décorent ses deux façades.

Mais le mieux conservé et le plus intéressant des logis de Rodez est certainement celui qui porte le nom de *maison d'Armagnac;* c'est un grand hôtel, de la Renaissance, dont les étages en encorbellement reposent sur un système de charpente fort curieux, dont les figures suivantes donnent une idée;

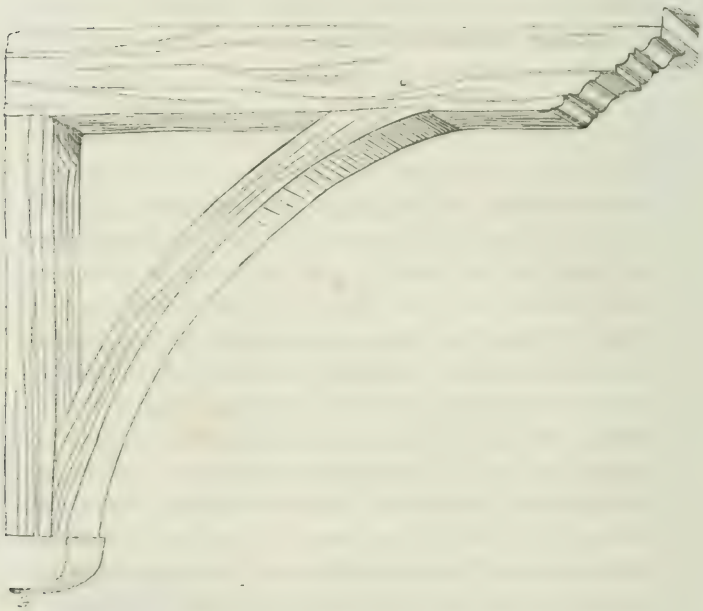

ses fenêtres à meneaux sont ornées de nombreux médaillons finement sculptés, d'une ressemblance frappante avec ceux que l'on admire dans la cathédrale, dans le reste de la clôture du chœur attribuée à Bachelier, artiste toulousain, qui avait long-

temps travaillé en Italie, sous les plus illustres maîtres de la Renaissance. A l'angle de cette maison, qui fait le coin de deux rues, est représentée en relief l'Annonciation. Dans la partie des bâtiments en façade sur la cour est une porte à écusson, ouvrant sur un escalier à vis, dont la cage se termine par une voûte, recouverte en terrasse, où l'on arrive par un petit tourillon, et de laquelle on admire un magnifique panorama.

Quelques autres maisons offrent encore des restes, du moyen-âge noyés au milieu de constructions plus modernes.

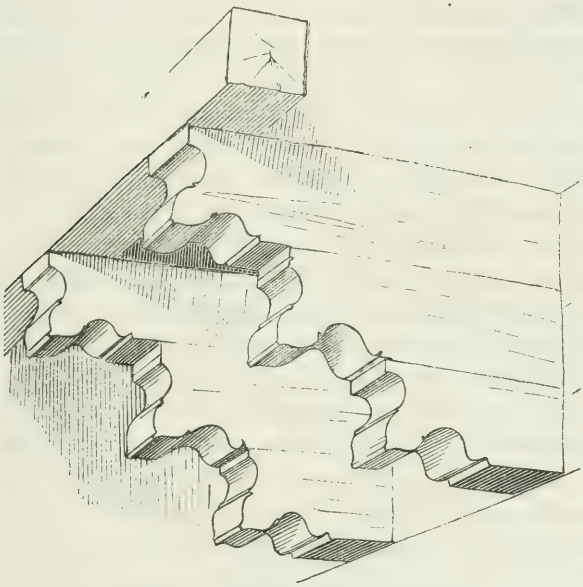

ENCORBELLEMENTS DE MAISONS, A RODEZ.

En dehors de la ville, et décrivant une longue courbe autour de celle-ci, coule l'Aveyron dont les bords, encaissés par de belles montagnes, sont des plus pittoresques. Une promenade sous les frais ombrages qui bordent cette rivière peut encore donner lieu à d'intéressantes observations; plusieurs

ponts traversent en effet son lit, et quatre d'entr'eux surtout nous ont paru remarquables par leur ancienneté et leurs dispositions.

Le premier, connu sous le nom de *pont de l'Ayoulle*, est à deux rampes inégales formant un angle obtus, et sous lesquelles ouvrent cinq arches ogivales, dont la largeur va en diminuant du sommet de l'angle vers ses extrémités. Quatre avant-becs triangulaires, sur l'un desquels s'élève une croix, défendent ces piles en amont et forment, au niveau du tablier, autant de réduits. La construction de ce pont, dont la largeur n'a pas au-delà de 12 pieds, nous a paru dater du XIIIe. siècle.

Au siècle suivant, c'est-à-dire au XIVe. siècle, remonte la fondation du pont situé près du pittoresque village du Monastère; son tablier étroit forme deux rampes supportées par cinq arches en plein-cintre, que séparent des piles épaisses, précédées d'avant-becs à réduits moins aigus que dans le pont de l'Ayoulle. Ses parapets en encorbellement reposent sur des consoles en forme de machicoulis. Au sommet de l'un des avant-becs s'élève aussi une croix. Dans les *Annales du Rouergue*, par M. le baron de Gaujal, t. Ier., p. 372, on trouve que le comte Jean fit bâtir ce pont en 1339; mais nous croyons que les piles appartiennent seules aujourd'hui à cette époque, et que leurs arches et la chaussée sont postérieures. Près de ce pont on en voit un autre, jeté sur un des affluents de l'Aveyron : il est à trois arches ogivales et nous a paru du XIVe. siècle. L'église du village se compose de deux nefs voûtées d'ogives précédées, à l'ouest, d'un clocher carré dont les murs sont percés d'archères en croix.

Le dernier pont que nous avons remarqué se trouve au village de la Mouline; suivant l'auteur que nous venons de citer, le comte Jean l'aurait aussi fait bâtir et l'évêque de

Rodez, Gilbert de Cantobre, aurait de son côté activé sa construction, en accordant des indulgences à ceux qui allaient y travailler (1). Ce pont est à trois arches ogivales, celle du milieu est plus grande que les deux autres ; ses piles sont défendues en amont par des avant-becs aigus, s'arrêtant aujourd'hui au-dessous du tablier, dont la construction et celle des parapets appartiennent à une époque postérieure. Sur l'un de ces parapets s'élève une croix. Les arches, à deux rangs de claveaux étroits, sont d'une grande hardiesse, parfaitement appareillées et d'un style des plus remarquables.

Plusieurs membres se sont dirigés vers les anciennes arènes, dont on voit l'emplacement tout près de la ville, au nord-ouest de la cathédrale. Les murs ont été presque entièrement démolis, mais les pentes qui portaient les gradins sont toujours reconnaissables. Nous donnons le plan de cet amphithéâtre, tel qu'il existe aujourd'hui (V. la page suiv.).

Nous croyons enfin devoir signaler à l'attention des touristes une chartreuse, du XVIIe. siècle, située au couchant de la ville, et qui, si nos souvenirs sont exacts, est affectée à un dépôt d'étalons. D'autres monuments, sans doute, méritaient notre attention, mais le temps nous a manqué pour les étudier ; nous n'avons pu tout voir et nous prions nos lecteurs d'excuser l'imperfection de ce rapide compte-rendu.

Le Rapporteur,

TRAPAUD DE COLOMBE.

(1) M. Félix de Verneilh : Architecture civile du moyen-âge (*Annales archéologiques*, t. XVI, p. 397).

Straight line
Straight line

EXCURSION A CONQUES.

Présidence de M. de Caumont.

Le 8 juin, à quatre heures et demie du matin, comme il en avait été convenu depuis plusieurs jours, et malgré une pluie violente, les membres du Congrès partaient de Rodez, dans plusieurs voitures, pour aller à Conques.

La première partie de la route offre peu d'intérêt; au village de Salles-la-Source, nous admirons, en passant, deux pittoresques cascades qui viennent bouillonner jusqu'au bord du chemin. Après avoir passé sous deux hauts viaducs du chemin de fer, nous arrivons à Marcillac, à six heures. M. l'abbé Maymard, parti depuis la veille de Rodez pour organiser des moyens de transport de Marcillac à Conques, vint au-devant de nous, accompagné de M. le curé de Marcillac qui n'avait pas voulu, nous dit-il, laisser passer les membres du Congrès dans sa paroisse, sans venir les saluer et offrir ses hommages à M. de Caumont, leur honorable directeur.

Nous avions une heure à passer à Marcillac; la pluie avait cessé et le soleil, qui se levait, faisait espérer une belle journée: aussi tout le monde se dispersa-t-il; les uns furent voir l'église, construction des XIVe. et XVe. siècles, se composant d'une nef et d'une abside polygonale voûtées en ogive; d'autres, se promenant dans les rues étroites de cette petite ville, regardent les vieilles maisons, dont les étages sont en encorbellement, et remarquent à quelques fenêtres de vieux volets.

Nous partons de Marcillac dans de nouvelles voitures. Le chemin que nous parcourons, resserré entre des montagnes, est des plus accidentés et nous présente à chaque

détour des aspects nouveaux, d'un effet grandiose, qui rappellent les gorges les plus pittoresques des Pyrénées. A neuf heures et demie, nos voitures nous déposent devant l'auberge où nous devons dîner et qui est située au bas de Conques, que nous apercevons sur le haut d'une montagne en face. Nous nous hâtons de la gravir, les uns par la route neuve, qui est très-praticable ; les autres par l'ancienne, long escalier où les pierres roulent sous les pieds à chaque pas.

La ville est peu importante et se compose de quelques maisons antiques, dominées par la célèbre église abbatiale de St.-Foy, construite de 1030 à 1060 par l'abbé Odolric (1). M. le marquis de Castelnau, dans une des séances du Congrès fera un rapport sur cette belle et intéressante église et sur son curieux et inestimable trésor, que M. le Curé nous a fait admirer avec la plus grande complaisance dans tous ses détails.

Quelques ecclésiastiques et habitants des environs s'étaient joints au Congrès pour cette visite : nous devons mentionner M. le curé de St.-Partin, qui avait apporté de sa paroisse une belle croix, en argent, du XVIe. siècle, sur laquelle une inscription indique qu'elle a été faite par *Parochii Parzenii*, et qui a été admirée par les membres du Congrès après la visite du trésor de Conques.

Au nord de l'église abbatiale était un cloître, aujourd'hui disparu et remplacé par la maison curiale. M. le Curé nous ayant dit qu'il possédait plusieurs fragments intéressants de ce cloître, sur son invitation, le Congrès s'est rendu chez lui ; sur la terrasse qui domine son jardin, nous avons remarqué plusieurs chapiteaux romans et surtout les restes du bassin qui était au milieu du cloître. Ce bassin était rond et tout en basalte; il était formé à l'extérieur de plaques de ba-

(1) *Bulletin monumental*, t. IV, p. 225.

salte, décorées de colonnettes à bases et chapiteaux romans qui supportaient une bordure en saillie. Il ne serait pas impossible de reconstruire ce riche réservoir, car toutes ses parties, nous le croyons du moins, existent encore et sont en très-bon état.

Après avoir contemplé une dernière fois la magnifique église et les pittoresques maisons qui se sont groupées autour de cette abbaye bénédictine, nous nous dirigeons vers l'auberge. Nous nous arrêtons un instant sous la halle, qui possède encore de vieilles mesures en pierre pour mesurer le blé (Voir la planche, p. 180); nous jetons un coup-d'œil sur la petite chapelle qui, placée sur un mamelon escarpé, a remplacé un château dont il n'existe plus qu'une tour d'enceinte, et sur la porte qui fermait l'entrée de la rue principale de Conques.

A deux heures et demie, un repas commandé à l'avance, et dans lequel la plus franche cordialité n'a cessé de régner, réunissait les vingt-neuf archéologues qui, le matin, étaient partis de Rodez

Avant de quitter Conques, nous allâmes rapidement voir le pont ancien qui traverse la jolie rivière le Dourdon. Ce pont, à cinq arches, est à deux rampes; le tablier en est étroit et quatre avant-becs saillants le protégent en amont (V. la page 181).

Nous partions de Conques à cinq heures, et à dix nous rentrions à Rodez, tous heureux d'une journée bien remplie et dont le souvenir durera long-temps.

Le Rapporteur,

TRAPAUD DE COLOMBE.

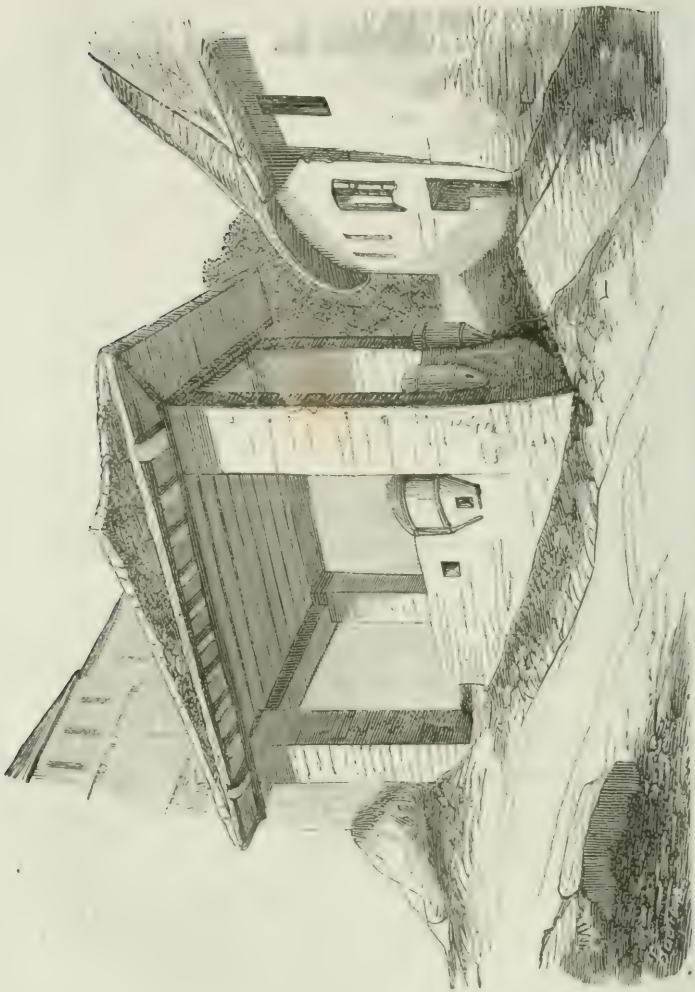

VUE DE LA HALLE DE CONQUES.

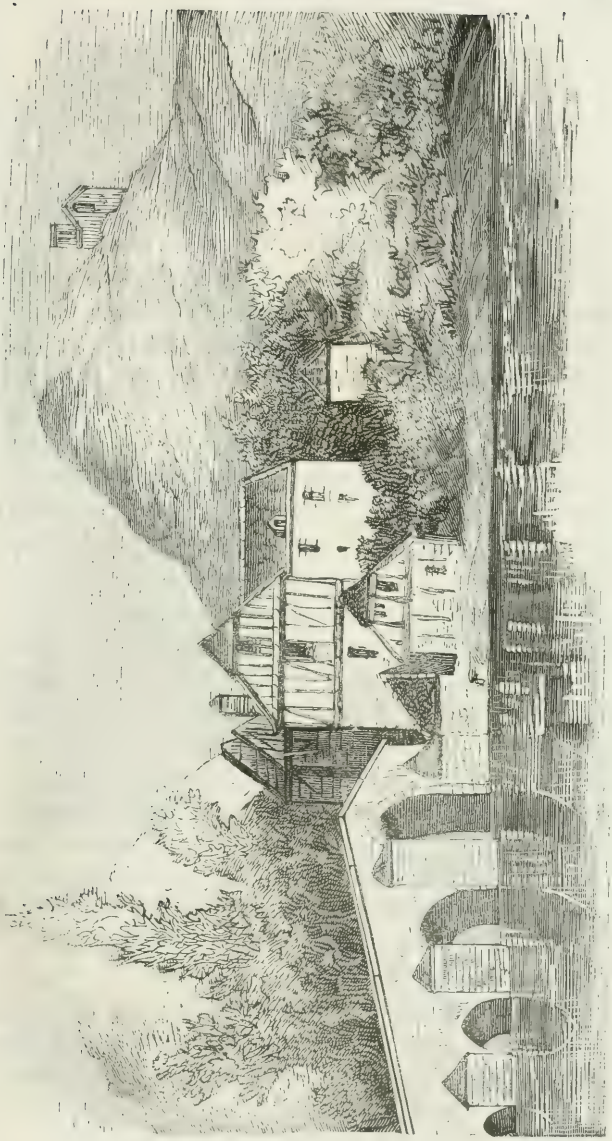

VUE DE L'AUBERGE ET DU PONT JETÉ SUR LE DOURDON, PRÈS CONQUES.

L'ÉGLISE ABBATIALE DE CONQUES (AVEYRON),

Par M. le marquis DE CASTELNAU-D'ESSENAULT.

Au nombre des excursions que les membres du Congrès archéologique de Rodez s'étaient proposé de faire aux environs de cette ville figuraient, en première ligne, la visite et l'étude de l'église abbatiale de Conques, monument important qui nous avait été tout d'abord signalé comme étant du plus haut intérêt, moins encore par le style roman de sa belle architecture, son ornementation sculpturale et son mobilier, que par son magnifique trésor d'orfévrerie, le plus riche trésor de France, dont la conservation, due au désintéressement, à la loyauté et au respect des habitants de la commune, est un titre d'honneur pour cette pauvre bourgade du Rouergue, et lui assure à jamais un droit à notre reconnaissance.

C'était donc une fête pour nous que la visite d'un monument de cette importance, et nous voulions y prendre part. Mais le temps, cette monnaie si rare et si chère, le temps nous manquait; car nous étions déjà au 8 juin, et, le 10, plusieurs d'entre nous devaient se trouver à Alby pour y assister à l'ouverture de la seconde partie du Congrès. En outre, d'autres excursions attrayantes étaient inscrites pour le même jour sur notre programme. Or, comme malgré notre zèle et notre bon vouloir nous ne pouvions être ensemble et partout à la fois, force fut bien de nous diviser, sauf à nous rendre compte plus tard de nos courses diverses et de nos impressions.

Naturellement, ceux de nos confrères de l'Aveyron qui avaient déjà vu Conques se mirent gracieusement à l'écart; d'autres, quoique avec plus d'hésitation, renoncèrent à

l'excursion; quelques-uns, enfin, se laissèrent effrayer par les menaces d'un ciel pluvieux. Cependant nous étions encore, au moment du départ, vingt-neuf personnes, que nos dévoués commissaires s'occupèrent de distribuer dans les véhicules de toute grandeur et de toute forme qu'ils étaient parvenus, non sans peine, à se procurer.

L'un de nos jeunes et zélés confrères, M. Trapaud de Colombe, vous a présenté le rapport qu'il avait été chargé de faire sur tout ce qui s'est offert d'intéressant, au double point de vue de l'archéologie et du paysage, dans notre trajet de Rodez à Conques. La tâche que notre cher et savant Directeur a bien voulu me confier est à la fois plus délicate et plus lourde.

Résumer fidèlement vos impressions en visitant l'église abbatiale; indiquer, parmi les divers caractères de son architecture, ceux qui, ayant attiré plus spécialement votre attention, constituent l'intérêt du monument, son originalité et peuvent servir à préciser l'époque de sa construction; rappeler à vos souvenirs l'ensemble et l'iconographie de ses sculptures; signaler tout au moins les parties les plus intéressantes de son mobilier; analyser, enfin, ne fût-ce qu'en quelques mots, le travail et la richesse de ces œuvres d'or et d'argent, qui font du trésor de Conques la plus vieille et la plus curieuse orfévrerie de France; c'est là, en effet, Messieurs, un travail que je ne saurais faire et que vous ne pouvez attendre de votre rapporteur. D'un examen et d'une étude aussi rapides que ceux auxquels nous nous sommes livré, il ne peut nécessairement résulter que des impressions incomplètes ou fugitives. Heureux encore si, dans ce résumé trop imparfait de vos nombreuses et savantes observations, vous trouvez du moins un vague reflet de ces beautés artistiques dont notre esprit saura conserver l'impérissable et brillant souvenir.

Il n'y a pas encore trente ans que l'église de Conques et son trésor ont été, pour ainsi dire, découverts et signalés à l'attention publique par M. Mérimée, alors inspecteur-général des monuments historiques. Depuis cette époque, Conques est resté peu connu. Sa situation reculée dans l'une des parties les plus sauvages de la France; son isolement; la difficulté d'y parvenir, naguères encore, autrement qu'à pied, en rendaient l'accès rebutant. Aujourd'hui qu'une route carrossable a été tracée au fond de la vallée pittoresque que dominent les pentes abruptes où ce bourg est bâti, les archéologues sont moins excusables que personne de négliger ce pélerinage, et le Congrès tenait à ne pas mériter le reproche d'indifférence ou de tiédeur.

Quand on a gravi laborieusement cette longue rampe escarpée et caillouteuse qui, du fond de la gorge resserrée où les voitures sont obligées de s'arrêter, conduit au sommet de la montagne où Conques est assis, on débouche sur une petite place irrégulière entourée de quelques masures, sorte de plateau étroit sur lequel est bâtie l'église, dont la façade occidentale s'offre brusquement aux regards.

Devant cette façade romane aux larges dimensions, et dont l'ensemble, complété par deux tours carrées, forme un contraste si imposant avec la pauvre bourgade qu'elle semble protéger de son ombre, vous vous êtes arrêtés pour étudier ses dispositions : et tout d'abord votre attention s'est portée sur son vaste portail en plein-cintre, qui vous a offert, dans le tympan, l'une des plus belles représentations du Jugement dernier que l'art du moyen-âge ait produites en France.

Au centre de ce tympan, dans une gloire elliptique, est le Christ, assis sur un trône et entouré de nuées. Son attitude pleine de gravité, sa physionomie sévère et son geste impérieux suffiraient seuls pour indiquer son terrible pouvoir de juge, plus clairement exprimé encore par le mot IVDEX,

écrit sur le nimbe crucifère qui orne sa tête. Des anges et de nombreux personnages légendaires, ceux-ci jouissant déjà de la gloire céleste, ceux-là remplissant les fonctions d'assistants ou d'interprètes de la justice divine, sont groupés des deux côtés du Christ. Au-dessous du Souverain-Juge se pressent, à sa droite, les élus, qu'un ange introduit dans le Paradis, et à sa gauche les réprouvés, déjà précipités dans l'enfer, où ces malheureux sont soumis aux tortures les plus cruellement variées par une légion de diables hideux, dont Satan, du haut de son trône, semble exciter la férocité. De nombreuses inscriptions, peintes ou gravées, facilitent l'interprétation de tous ces sujets, que relevaient autrefois des peintures, et dont la description dépasserait les bornes de ce travail; car un volume suffirait à peine pour spécifier tous les détails de cette immense page sculpturale, où les diverses scènes du grand drame chrétien comptent plus de cent personnages et sont reproduites avec une verve et une animation inexprimables.

Au-dessus de ce portail, qui est encadré dans un fronton, s'élève en arrière-plan le mur de façade, percé de deux belles fenêtres en plein-cintre et d'un oculus éclairant la nef. L'élévation géométrale de cette façade se fait remarquer par une grande simplicité de dispositions qui donne à son ensemble sévère un caractère plein de grandeur. La sculpture est presque nulle en cette partie, et rien n'y attire l'attention que deux étoiles appareillées, en grès de diverses couleurs, formant mosaïque sur le parement du mur, et qui rappellent un système de décoration fréquemment usité dans les églises de l'Auvergne.

Les deux tours qui flanquent la façade ne s'élèvent pas plus haut aujourd'hui que le mur du pignon de la nef. Un incendie en a détruit les sommets et fait désirer leur prompt rétablissement.

Nous entrons ensuite dans l'église, dont le plan vaste et harmonieux, d'une ressemblance frappante avec ceux de l'école auvergnate, comprend une nef à collatéraux simples, un transept dans chaque bras duquel ouvrent, au levant, deux chapelles, et un chœur entouré de bas-côtés où débouchent trois absidioles.

La nef se compose de six travées, voûtées en berceau plein-cintre renforcé d'arcs-doubleaux et séparées par des piles rectangulaires, cantonnées alternativement d'une colonne mi-engagée ou d'un pilastre reposant sur un socle circulaire. L'élévation de chacune de ces travées se divise en deux étages, dont le premier comprend une large archivolte cintrée, à deux rangs de claveaux, ouvrant dans les bas-côtés, et le second une arcade géminée à colonnes élégantes donnant sur une galerie qui se prolonge au-dessus des collatéraux, tout autour de l'église, et dont les voûtes en demi-berceau contrebuttent la poussée du berceau de la nef centrale. De ces six travées de la nef, la première, à l'ouest, forme un porche intérieur, au nord et au sud duquel ouvre une chapelle bâtie au rez-de-chaussée de chaque tour.

Les bas-côtés sont voûtés d'arête avec des arcs-doubleaux retombant, d'une part, sur les piliers de la nef, et, de l'autre, sur des pilastres. Chacune de leurs travées est percée d'une baie en plein-cintre, projetant la lumière jusque dans la nef, dont les œuvres hautes ne sont éclairées que par les fenêtres des galeries.

Toute cette disposition des nefs est à la fois simple et élégante, et les proportions générales en sont heureuses. La construction, déjà savante, dont le badigeon ne cache point l'appareil, se comprend au premier coup-d'œil et dénote un art parvenu à un haut degré de développement. On retrouve dans les bases des colonnes le profil antique, et la sculpture des chapiteaux, soit qu'elle reproduise des scènes légen-

daires, soit qu'elle emprunte ses motifs à l'ornementation végétale, est toujours ferme, souvent d'un galbe très-pur, et trahissant partout un ciseau exercé.

Ces divers caractères, dans un édifice de l'une des contrées au nord de la Loire, nous reporteraient sans hésitation au XIIe. siècle; mais dans le Rouergue, limitrophe de l'Auvergne, et surtout à Conques, placé, pour ainsi dire, à cheval sur les limites de ces deux provinces et où nous retrouvons, dans le plan et les dispositions de l'église abbatiale, des ressemblances si frappantes avec ceux des églises auvergnates, nous devons tenir compte de ce voisinage et ne pas oublier qu'au XIe. siècle l'architecture de cette dernière école se trouvait en avance sur celle des autres provinces.

Nous sommes donc porté à croire qu'à l'exception du portail occidental, œuvre du commencement du XIIe. siècle, la nef et ses ailes appartiennent à la seconde moitié du siècle précédent, c'est-à-dire au temps de l'abbé Odolric II, dont la longue et sage administration, qui dura près de 40 ans (1037-1074), fut une époque de prospérité pour l'abbaye.

Cette opinion, qui résulte de l'étude du monument, semblerait d'ailleurs confirmée par l'histoire; car, dans la *Gallia christiana*, t. I, col. 243, nous trouvons, en lettres italiques, la copie du texte suivant : « *Odolricus idem basilicam ex maxima parte consummavit. Corpus beatæ Fidis de veteri ecclesia in novam basilicam transtulit, ac etiam monasterium in ea forma, in qua est, ad honorem Dei et beatæ Fidis fecisse creditur tempore Henrici Francorum regis. Enumerari autem vix potest quot prædia, quot ecclesias, mansas, honores, sua diligentia et industria monasterio comparaverit.* » Le portail seul et le cloître, aujourd'hui détruit, seraient l'œuvre de l'abbé Bégon (1099-1119).

Au milieu du transept s'élève une coupole à huit pans

portée sur quatre arcs-doubleaux et quatre piles, plus fortes que celles de la nef, mais également cantonnées de colonnes. Cette coupole, dont la voûte ogivale date du XIVe. siècle, est éclairée sur chacune de ses huit faces par une baie en plein-cintre. De ses quatre pendentifs, deux sont ornés des statues de saint Gabriel et de saint Michel, tandis que sur les deux autres se détachent des bustes portant des lambels où sont écrits les noms de saint Pierre et de saint Paul. Sur les chapiteaux des colonnes engagées dans les piles, sont sculptés des anges tenant des livres marqués aux noms de saint Raphaël, saint Gabriel, saint Séraphin et des quatre Évangélistes.

Chacun des croisillons comprend trois travées, pareilles dans leur élévation à celles de la nef, avec collatéraux et galerie au-dessus, mais seulement des côtés est et ouest, la communication d'une galerie à l'autre sur les faces nord et sud n'ayant lieu que par une large corniche, portée sur des modillons historiés ou des arcatures en plein-cintre.

L'ensemble de ce transept nous a paru d'une époque un peu plus ancienne que la nef, à en juger par le style de sa construction, et surtout la sculpture moins riche des chapiteaux : caractère plus frappant encore dans les chapiteaux des colonnettes libres, soutenant les arcatures des chapelles qui ouvrent au levant des croisillons. Celles de ces chapelles les plus rapprochées du chœur ont leur rond-point précédé d'une travée voûtée en berceau, et dont les murs sont décorés d'arcatures en plein-cintre que supportent des colonnettes détachées, reposant sur une sorte de banquette ; les deux autres absidioles, plus petites, se composent d'un simple hémicycle en cul-de-four.

De l'examen du transept passons à celui du chœur. Son système de voûtes et ses dispositions générales sont les mêmes que dans la nef; mais, comme dans le transept,

avec un caractère plus ancien. Toutefois, si nous n'avons pas à insister sur l'ensemble de son architecture, nous ne saurions omettre de rappeler avec quel intérêt votre attention s'est portée sur les curieuses grilles en fer forgé qui ferment les entrecolonnements de ce chœur et du sanctuaire. Signalées pour la première fois par l'un de nos plus savants confrères, M. Darcel, qui les a décrites et dessinées avec le plus grand soin dans le t. XI des *Annales archéologiques*, ces grilles se composent de montants, reliés entre eux par de légères bandes de fer recourbées en volute, suivant des formes aussi gracieuses que solides, et couronnés d'épis aux pointes aiguës et barbelées dont l'aspect, quelque peu menaçant, est adouci par des fleurs de lis en tôle repoussée qui se détachent au sommet du réseau. C'est un chef-d'œuvre de ferronnerie, le plus considérable et le plus complet que nous possédions en France, d'une harmonie parfaite dans son ensemble, malgré quelques mutilations, et que nous croyons, comme M. Darcel, appartenir au commencement du XIIe. siècle.

Les bas-côtés du chœur sont voûtés d'arêtes et éclairés par trois fenêtres en plein-cintre, percées dans la partie des murs latéraux comprise entre l'ouverture de chaque chapelle absidale. De ces trois chapelles, celle du rond-point est un peu plus longue que les deux autres; toutes sont voûtées en cul-de-four et ont chacune trois fenêtres cintrées. Au-dessus du pourtour règne une galerie en demi-berceau, comme dans la nef; mais, cette galerie, nous la croyons un peu postérieure au reste du chœur : suivant nous, elle aurait succédé à une simple toiture en appentis ou peut-être à un dallage, selon l'usage des églises d'Auvergne. Ce qui nous le fait supposer, c'est d'abord l'appareil de sa construction, l'absence de fenêtres, des traces d'un travail de reprise et la présence, sur le parement extérieur du mur du rond-point

du sanctuaire, aujourd'hui masqué par cette galerie, de pilastres étroits et saillants, destinés sans doute à être arrondis et dont on ne saurait expliquer l'utilité au seul point de vue de la construction.

L'autel majeur, un autel vulgaire surmonté d'un rétable du XVIIe. siècle, est au fond du sanctuaire et forme l'entrecolonnement du rond-point. C'est au-dessus de cet autel, dans une armoire de bois dont les panneaux sans caractère glissent l'un sur l'autre, qu'est renfermé le magnifique trésor de l'église. M. le Curé de Conques a bien voulu vous en faire lui-même les honneurs, et ce n'est que justice de lui renouveler ici nos remercîments, pour l'extrême bienveillance avec laquelle ce digne ecclésiastique, préposé à la conservation de ces richesses inestimables, les a mises à notre disposition et s'est joint à nous pour nous aider à en apprécier le mérite artistique et l'extrême rareté.

M. Darcel, dans un très-important travail, a donné le premier une description détaillée et de nombreux dessins du trésor de Conques (1). M. F. de Verneilh a trouvé également l'occasion de présenter, sur les caractères et l'origine de quelques-unes de ces pièces d'orfévrerie, des explications du plus haut intérêt (2). C'est donc à ces deux éminents archéologues qu'eût dû revenir l'honneur et le soin de nous faire apprécier ce trésor. Jusqu'au dernier moment de la session, nous avions même espéré que l'un d'eux, au moins, viendrait nous apporter le concours de sa haute expérience et de ses lumières. Malheureusement, notre attente a été trom-

(1) *Trésor de l'église de Conques*, par A. Darcel, attaché à la Direction générale des musées impériaux. In-4°. avec 15 planches sur acier et plusieurs gravures sur bois. Paris, librairie archéologique de Didron.

(2) *Les émaux français et les émaux étrangers*, par F. de Verneilh. *Bulletin monumental*, t. XXIX.

pée, et c'est aux descriptions si précises, d'ailleurs, de nos deux confrères qu'à défaut de connaissances techniques et spéciales suffisantes, nous avons dû recourir pour étudier sommairement les objets précieux exposés à nos regards.

Aujourd'hui, si vous me le permettez, Messieurs, c'est encore aux travaux de MM. Darcel et F. de Verneilh que j'emprunterai les éléments principaux de cette partie difficile de mon rapport. Ces excellents confrères, auxquels m'unissent des liens d'amitié, voudront bien me pardonner d'avoir largement puisé dans leurs écrits et substitué leur autorité à la mienne.

Le trésor que vous avez admiré comprend quatre-vingts objets différents, savoir : deux autels portatifs, trois reliquaires, une lettre de métal, trois statuettes, deux phylactères, une ceinture, un ostensoir, une monstrance, un chef et un bras de métal, une croix processionnelle, deux bassins émaillés, divers ornements ou détails, et cinquante-neuf pierres antiques, intailles ou camées, appliquées sur ces œuvres d'or et d'argent où, malgré de regrettables mutilations, on suit en quelque sorte l'histoire de l'orfévrerie du IXe. au XVIe. siècle.

Ce qui donne à ce trésor le plus haut intérêt, indépendamment de celui résultant du travail, du style et de la richesse des objets qui le composent, c'est que presque tous ces objets sont l'œuvre de l'abbé Bégon (1099-1118), dont le nom est reproduit sur plusieurs reliquaires et se rattache à l'achèvement du monastère (1). En outre, quelques-unes de ces œuvres d'orfévrerie sont rehaussées de ces émaux, dits *cloisonnés*, dont l'extrême rareté a fait croire, d'abord, qu'il n'en subsistait pas en France, parce qu'on en aurait

(1) « Claustrum construxit, reliquias in auro posuit..... » *Gall. christ.*, t. I, col. 244.

jamais fait en ce pays, et que ces émaux étaient tous d'origine grecque ou vénitienne.

Aujourd'hui que, par les savantes études de M. F. de Verneilh, nous savons combien sont rares en France les émaux à date précise, et que des émaux cloisonnés ont été fabriqués en Aquitaine, le trésor de Conques prend une importance plus considérable encore que celle qu'on lui supposait d'abord, importance qui ne pourra que grandir.

Aussi regardons-nous comme un devoir de constater avec quelle vive attention et quel recueillement soutenu vous vous êtes livrés à l'examen de cette précieuse orfévrerie, dont celles des œuvres qui ont surtout excité votre intérêt sont : les autels portatifs, l'un des phylactères, l'A de Charlemagne, le reliquaire du pape Pascal II, la lanterne de saint Vincent, la statue en or de sainte Foy et la grande croix processionnelle.

Quelques mots seulement sur chacun de ces objets suffiront pour fixer vos souvenirs.

L'un des autels portatifs se compose d'une plaque d'albâtre, enchâssée dans un ais en bois, que recouvre une garniture en argent doré relevée de filigranes et d'émaux cloisonnés d'or. Dix de ces émaux représentent des figures ; les quatre autres ne forment que des dessins. La face antérieure de cet autel est seule complète ; la face postérieure et les tranches ont été recouvertes, à une époque inconnue, par des feuilles de tôle et de cuivre. M. Darcel attribue l'ornementation de cet autel du IXe. au XIe. siècle ; suivant M. de Verneilh, elle appartiendrait, au contraire, au temps de l'abbé Bégon, et nous inclinons pour cet avis.

L'hésitation est impossible, quant au second autel portatif qu'une inscription, niellée sur la bordure entourant la plaque de porphyre rouge, constate avoir été commandé par Bégon et consacré, en 1106, par Pons, évêque de Barbastro, en

Aragon. Sa décoration principale consiste dans des plaques d'argent ornées d'arcatures, sous chacune desquelles est la figure niellée d'un saint ou d'une sainte.

Le reliquaire singulier connu sous le nom d'A de Charlemagne, parce qu'il a, en effet, la forme de cette lettre, et que, suivant une tradition en honneur à Conques, il aurait été donné à l'abbaye par le grand Empereur, se compose d'un bâtis en bois de chêne recouvert de plaques d'argent doré qui sont rehaussées de filigranes et de cabochons. Au sommet de l'A, sur la face antérieure, est enchâssée une grosse lentille en cristal de roche, destinée à laisser voir la relique; sur l'autre face est une large plaque circulaire en vermeil, ornée de filigranes et de médaillons garnis, alternativement, d'une rosace repoussée et d'un émail cloisonné à dessins. La base sur laquelle reposent les deux branches de l'A, base ajoutée peut-être après coup, est recouverte de feuilles d'argent doré, dont les rinceaux en repoussé semblent d'une époque moins ancienne que l'ornementation du reste de la lettre, ainsi que les deux anges en argent, aussi repoussé, qui ont été fixés sur cette base.

La tradition qui a imposé le nom de Charlemagne à ce curieux reliquaire n'est pas, tant s'en faut, inattaquable : le bon goût des filigranes et des émaux, et cette inscription au repoussé : *Abbas formavit Bego reliqviasqve lo[cavit]* qu'on lit sur l'une des tranches de ce reliquaire, sont de nature à inspirer des doutes sérieux sur son âge. Déjà, en 1860, M. Darcel hésitait beaucoup en présence d'une attribution à une époque aussi reculée et déclarait « que son « étonnement ne serait point extrême si, au lieu de reporter « le reliquaire à une époque antérieure à Bégon, on lu« prouvait qu'il est postérieur d'un demi-siècle au moins à « cet abbé. » Aujourd'hui, M. F. de Verneilh n'admet plus d'hésitations et croit qu'il faut réunir cette œuvre d'orfévrerie à toutes les autres œuvres de Bégon.

L'opinion de nos deux confrères prend encore plus de force quand on étudie, comme nous l'avons fait, l'un des deux phylactères qui se trouvent dans le trésor. Ce phylactère, incomplet et dégradé, est celui en forme de carré surmonté d'un trapèze. Il présente, en son milieu, des fragments disjoints qui se composent d'une lentille de verre entourée de neuf perles, d'un anneau de verres pourpres taillés en triangle et cloisonnés d'or, de deux bordures en argent niellé et de trois plaques niellées. Le dessin des feuilles cordiformes qu'on remarque sur ces nielles; ces verres teints, si ressemblants à ceux que l'on rencontre dans les bijoux francs, et la grossièreté de tous ces travaux peuvent bien se rapporter à l'époque de la restauration de l'abbaye par Pépin. Sans doute, il ne s'agit ici que de fragments, mais leurs divers caractères nous ont paru appartenir à un art bien antérieur au XIIe siècle, antérieur surtout au temps de l'A reliquaire dont nous venons de parler, et, à ce titre, un haut intérêt se rattache à l'étude comme à la conservation de ce phylactère.

Le reliquaire, appelé sans motifs plausibles « lanterne de St.-Vincent », est un petit monument qui rappelle par sa forme générale le clocher de St.-Front de Périgueux et est regardé par M. Darcel comme étant de travail byzantin. Il se compose d'un socle cubique, dont la partie supérieure passe à l'octogone au moyen de plans en biseau. Sur cette partie octogone reposent huit colonnes, ou pilastres arrondis, supportant un dôme à toiture côtelée que termine un petit cylindre creux.

Ce reliquaire était partout revêtu de plaques d'argent doré et repoussé, excepté dans la partie supérieure de l'entrecolonnement que garnissent des lames de verre pour laisser voir les reliques. Il ne subsiste plus sur la base qu'une seule des plaques métalliques qui représente, dans un médaillon

circulaire, David à cheval sur un lion dont il déchire la gueule de ses deux mains. Quant aux plaques garnissant la partie inférieure de l'intervalle entre les pilastres, chacune d'elles est décorée d'un buste de saint, et les pilastres qui les enchâssent ont leur fût orné d'imbrications et de rinceaux. La frise qui se développe au-dessus de ces pilastres, à la base du petit dôme, porte une inscription dont les lettres sont en relief et qui constate que ce reliquaire est dû à l'abbé Bégon. C'est donc une œuvre des premières années du XIIe. siècle qui, par sa forme particulière, sa décoration et sa date, doit être mise au rang des pièces les plus curieuses du trésor.

Notre attention a été appelée au même titre sur le reliquaire du pape Pascal II, parce qu'il contient un morceau de la vraie croix envoyé par ce pontife, en 1100, à l'abbaye de Conques, avec plusieurs autres reliques; mais il a été fait par ordre de Bégon, ainsi que le constate cette inscription, tracée au repoussé sur l'une des plaques :

ME FIERI IVSSIT BEGO
CLEMENS CVI DOMINVS SIT

Tel qu'il existe aujourd'hui, après bien des mutilations, ce reliquaire se compose d'une petite stèle en bois dont la face, les bas-côtés et la base sont recouverts de plaques d'argent repoussé orné de cabochons; le revers n'a qu'une plaque de fer-blanc. La crucifixion, qui forme le sujet principal de sa décoration, nous montre le Christ attaché sur une croix fixée dans un monceau de têtes de morts. Au-dessus de Jésus sont le soleil et la lune, personnifiés par un buste d'homme et de femme nimbés, dont la physionomie et le geste expriment l'affliction. La Vierge et saint Jean, dans une attitude de désolation, sont debout au pied de la croix.

De nombreuses inscriptions au repoussé sont tracées sur ce reliquaire et en expliquent le sujet, la date et la provenance.

Nous passons maintenant à la statue de la patronne célèbre de l'abbaye, sainte Foy, statue qui est l'œuvre sinon la plus belle, du moins la plus riche et l'une des plus curieuses du trésor de Conques. C'est à l'époque de la translation du corps de la Vierge d'Agen à Conques, sous Charles-le Chauve, que M. Darcel attribue la fabrication de cette statue, opinion qui lui a été suggérée par quelques ornements du fauteuil où elle est assise et divers fragments en argent repoussé d'un âge très-reculé.

Cette statue est en or repoussé; sa tête porte une couronne fermée dont les quatre branches et le bandeau, formés de plaques à charnière, sont couverts de pierres gravées, de cabochons et d'émaux translucides d'une grande finesse. Le visage de la Sainte, animé par des yeux d'émail, présente une rigidité de traits qui lui donne une physionomie masculine empreinte de gravité et d'un aspect étrange. Les cheveux ont la forme d'un bourrelet saillant entouré d'un réseau en torsade filigranée et sur lequel porte la couronne. Aux oreilles sont fixés des pendants, véritables bijoux, d'une forme élégante et d'une extrême délicatesse.

La robe, assez ample, est fermée à la naissance du cou et terminée dans le bas par une large bordure enrichie de perles et ornée de filigranes, de cabochons ou de pierres antiques. Les plis disparaissent en quelque sorte sous la quantité de plaques, de fragments, de pierres montées et d'émaux dont ils sont surchargés. Toute la partie inférieure du buste est masquée par un reliquaire en tryptique, surmonté d'une espèce de fronton architectural, et dont l'ensemble appartient au XIIIe. siècle.

Enfin, cette statue est assise sur un fauteuil en vermeil

ayant un haut dossier semi-circulaire et des accoudoirs garnis de quatre boules en cristal de roche. L'ossature en fer de ce siége est recouverte d'un bandeau de métal orné de filigranes et de cabochons. Les panneaux garnissant l'intervalle de l'ossature se composent de larges plaques en vermeil ajourées de croix à branches égales et frangées d'une bordure à palmettes d'un aspect antique.

Mais la pièce du trésor que, par sa grandeur et sa belle conservation, les habitants de Conques estiment par-dessus tout, est une superbe croix processionnelle qui a 2 mètres 62 centimètres de longueur totale, y compris le bâton. Elle est en bois revêtu de lames d'argent ornées de feuillages au repoussé, sur lesquelles se détachent en saillie des cabochons et des pierres antiques. Son sommiet et les extrémités des bras se terminent, tant sur la face que sur le revers, par des fleurons plats dont chaque pétale en accolade porte une grosse perle d'argent doré. Sur ces fleurons s'appliquent des figures d'argent repoussé qui représentent Dieu le Père, la Vierge Marie, saint Jean et les quatre Évangélistes. Ces figures, d'un travail et d'un style fort remarquables, paraissent dater aussi du XVe. siècle et, suivant M. Darcel, qui s'est assuré de leur origine française par l'étude des poinçons qui y sont frappés, ont été faites par quelque élève de l'École bourguignonne. Le centre de la croix est occupé, sur la face, par un Christ, et, sur le revers, par une statuette de sainte Foy, portant d'une main une palme et de l'autre un gril, instrument de son supplice. Le pied de la croix repose sur un nœud octogone, garni aux angles de riches contreforts entre lesquels, sur chacune des faces, se dresse une statue d'apôtre sous dais. Quant au bâton, il est garni de deux feuilles d'argent enroulées en spirale et frappées chacune d'ornements dont une partie ne remonte pas au-delà de la Renaissance.

Que n'aurions-nous pas à rappeler encore, si nous voulions consulter tous les souvenirs de notre visite! Que d'observations nous ont suggérées l'examen des autres pièces de ce merveilleux trésor et celui de divers objets tels que crosses, bâtons de chantre et de confrérie, chandeliers, encensoirs, tapisseries et guipures, déposés dans la sacristie ou conservés au presbytère! Mais de nouvelles descriptions pourraient lasser votre bienveillance, tout en donnant à ce rapport une extension démesurée. Hâtons-nous donc d'en finir, et sortons de l'église pour rechercher, à l'extérieur de ses murs ou dans son voisinage, ce qu'il est important de rappeler encore au point de vue de l'art et de l'histoire.

Les flancs de la nef, des bas-côtés et du transept sont d'une construction simple et d'un aspect sévère; leurs contreforts, sans ressauts; leurs fenêtres, à archivoltes et pieds-droits tout unis. Au-dessus de la lanterne octogone qui surmonte la croisée s'élève un second étage, percé de baies en plein-cintre d'une époque très-postérieure. Le chœur et le sanctuaire, d'un ensemble harmonieux, sont étayés par des contreforts que terminent des colonnes engagées, coiffées de beaux chapiteaux romans qui profilent avec une élégante corniche à modillons historiés. Les murs des absidioles du pourtour, couronnés d'une corniche à peu près semblable, sont décorés de colonnettes dont quelques chapiteaux, d'un galbe et d'une sculpture plus anciens que ceux des autres, ressemblent beaucoup aux chapiteaux que nous avons déjà remarqués dans les chapelles des transepts. On serait tenté de reconnaître en eux des restes de l'église carlovingienne.

Dans le mur de l'aile méridionale sont creusés trois *enfeux*, ou tombeaux romans, dont les archivoltes en plein-cintre reposent sur des colonnettes. Ces tombeaux sont vides, mais dans l'un d'eux vous avez lu, avec un pieux intérêt, l'inscription suivante, en deux corps séparés, et dont notre confrère, M. Bouet, a relevé un estampage:

HIC EST ABBAS IT⁹
DIVINA LEGE PERIT⁹
VIR DOMINO GRATVS
DE NOMINE BEGO VOCATVS
HOC PERAGENS CLAVSTR
VM ⁝ QVOD VERSV⁹
TEDIT AD AVSTRVM
SOLLERTI CVRA BONA GESS
IT ET ALTA PLVRA ⁝ HI
C ⁝ E LAVDAND⁹ PER SE
CVLA VIR VENERAND⁹
Q VIVAT IN ETNV RE
GE LAVDADO SVPNV ⁝

Cette inscription, où les C sont carrés et les O aigus, porte les caractères de l'épigraphie du commencement du XIIe. siècle; rien ne s'oppose donc à ce que le tombeau dans lequel elle est placée soit le tombeau de Bégon, surtout quand on sait que c'était précisément au flanc sud de l'église qu'était adossé le cloître où, dès lors, il est tout simple d'admettre que l'illustre abbé ait été enseveli dans l'une des galeries qu'il avait construites et dans les fondations mêmes de l'église qu'il avait achevée et enrichie de ses dons.

De ce cloître et du monastère, il ne reste plus que des substructions éparses et quelques tronçons de fûts avec des chapiteaux recueillis par M. le Curé et déposés au presbytère, plusieurs de ces chapiteaux sont en pierre basaltique et très-délicatement fouillés.

L'appareil général de l'église est de moyenne grandeur et taillé avec soin; il est en grès dans les parties principales, telles que la façade, les contreforts, les angles, les piles, les fenêtres, et en calcaire très-fin pour les chapiteaux. Les voûtes et le remplissage des murs sont en moëllon schisteux dans un bain de mortier. L'état général de solidité est bon. D'assez fortes lézardes sillonnent, il est vrai, les voûtes des galeries dans la portion de l'église qui avoisine le transept; mais elles ont été causées par le grand incendie dont nous avons déjà parlé, et c'est à peu près la seule partie de l'édifice où des réparations sont urgentes.

Ici prend fin mon rôle de rapporteur. Toutefois, il

nous reste, Messieurs, un dernier devoir à remplir, un dernier enseignement à recevoir de notre visite à Conques. Reportons-nous, en effet, par la pensée, vers ces temps reculés qui ont vu s'élever l'abbaye; résumons les nombreuses difficultés qu'ont dû vaincre ces fils de saint Benoît pour, dans un lieu aussi sauvage, construire en peu d'années, indépendamment de vastes bâtiments conventuels, une immense église, alors qu'il n'existait pas de voie de communication et que les pierres, extraites de carrières fort éloignées, ne pouvaient arriver sur les chantiers qu'à dos de mulet; songeons à cette multitude d'ouvriers qu'il fallait loger, entretenir et diriger; considérons le haut degré de prospérité où l'abbaye devait être parvenue, aux XIe. et XIIe. siècles, pour entretenir des relations avec l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, et créer dans ses cloîtres de nombreux ateliers d'orfévrerie, de ciselure, d'émaillerie et de peinture. Puis, ces réflexions faites, sans donner d'inutiles regrets à ces temps d'agitation et de luttes qui ne peuvent et ne doivent plus revenir; sans tomber non plus dans des récriminations ignorantes contre ces hommes dont nos plus profonds philosophes et nos meilleurs historiens reconnaissent les services immenses rendus à la cause de la civilisation, rendons hommage à ce que nous remarquons en eux de qualités précieuses; honorons leur force d'âme, leur caractère énergique, leur fermeté de croyances; respectons leurs œuvres, et rappelons-nous, dans nos jours d'épreuve, que c'est un de ces moines si injustement dédaignés, Pierre de Blois, qui, en plein moyen-âge, écrivait ces fières paroles où se trouve résumé ce qui devrait être le code politique de toutes les époques : « Il y a deux choses « pour lesquelles tout fidèle doit résister jusqu'au sang : la « justice et la liberté (1). »

(1) *Les moines d'Occident*, par le comte de Montalembert. — Introduction, p. XXXIX.

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE VILLEFRANCHE

DE ROUERGUE;

Par M. L. GUIRONDET,

Membre de la Société française d'archéologie.

§ 1er. — Détails historiques.

C'est en 1260, époque où l'architecture ogivale avait atteint sa forme la plus parfaite, que l'on commença à construire Notre-Dame de Villefranche. L'église de St.-Jean-d'Aigremont, appelée St.-Carpil, était alors la paroisse de cette ville.

Cette église étant devenue trop petite pour la population, qui s'était accrue avec rapidité, l'on prit le parti d'en bâtir une plus vaste sur la place.

Provisoirement, on éleva sur les lieux une chapelle qui fut desservie par un chapelain, au nom du curé de St.-Jean.

La juridiction de celui-ci s'étendit sur la nouvelle église jusqu'à ce que Pierre Pleine-Cassagne, évêque de Rodez, eût transféré l'archiprêtré de cette ville à Villefranche, en 1301, et lui eût annexé les églises de St.-Jean-d'Aigremont, de St.-Jean-de-Venzac et de St.-Mémory en qualité de succursales.

L'archiprêtre conserva la prérogative, qu'il avait au chapitre de Rodez, d'être assis auprès des archidiacres avec

l'habit de chœur, ainsi que celui d'avoir sa place au synode, de percevoir même des droits synodaux dans l'étendue de son district. Tous les ans, au jour de Pâques, il payait à l'évêque ou au chapitre une *albergue* ou *pastum* en pain ou en argent, d'une valeur au moins de dix écus.

Le premier archiprêtre de Notre-Dame de Villefranche fut Hugues de Saint-Gemme. Le 14 septembre 1302, il passa en cette qualité, avec Pierre Pleine-Cassagne, avec Dom Elie, abbé de Locdieu et son monastère, une transaction qui lui confirma la rente de cinq setiers de froment et de cinq setiers d'avoine que Dom Bernard, abbé de Locdieu, avait, en 1272, établie au nom de son monastère en faveur de Raymond Boyer, curé de St.-Mémory, pour le terroir de l'Albergue, situé dans cette paroisse.

En reconnaissance de l'établissement de l'archiprêtré à Villefranche, on mit à la deuxième et à la troisième clef de la voûte de l'église les armes de Pierre Pleine-Cassagne, qui sont « d'azur, à trois demi-vols d'or, 2 et 1, » et celles de Hugues de Saint-Gemme, qui sont « d'azur, à trois roses d'argent, 2 et 1, avec une étoile d'or posée en cœur. »

La construction de Notre-Dame n'était pas poussée avec activité. Les travaux furent souvent suspendus, surtout lors de l'occupation de la Guyenne par les Anglais. Ils étaient aussi ralentis à cause des faibles ressources dont la ville disposait.

Il est vrai que chacun voulait contribuer à l'édification du principal monument de la cité. Les moines de Locdieu firent don de trente-deux chênes pour la charpente de Notre-Dame, ce qui valut à la maison qu'ils possédaient près de la porte Savignac, d'être exemptée de la taille (1).

L'archiprêtre s'engagea pour une somme annuelle de 25

(1) Acte du 6 août 1321. — Irraquiou, notaire.

livres, comme il ressort d'un acte passé entre Bernard de Tudières et les consuls, le 30 juillet 1331. Grâce aux dons, les travaux étaient repris; mais ils ne pouvaient être poussés avec vigueur, parce que les dons étaient promptement épuisés et que les ressources étaient insuffisantes. En 1327, on termina le petit clocher adossé au transept septentrional. En 1356, on s'occupa du grand clocher; mais les guerres de l'Angleterre et de la France arrêtèrent dans leur œuvre religieuse les habitants de Villefranche, qui durent songer à l'entourer de murailles afin de résister aux soldats anglais, au cas où ceux-ci viendraient mettre le siége devant leur ville.

Après l'expulsion des Anglais, des jours de calme et de tranquillité succédèrent aux jours d'orage et d'agitation qui, trop long-temps, avaient bouleversé la France. Les habitants de Villefranche purent reprendre les travaux de leur église; mais les dépenses considérables qu'ils avaient été obligés de faire pour fortifier leur ville et pour soutenir la lutte contre les Anglais, les avaient réduits à l'impuissance d'en terminer la construction. L'église était couverte en paille et dépérissait. En 1419, les habitants de Villefranche présentèrent requête à Charles VI afin d'obtenir l'exemption, pendant vingt ans, des tailles et subsides. Le 23 mars 1419, Charles leur fit don de 300 livres et leur accorda ce qu'ils demandaient.

Ils se mirent à l'œuvre avec ardeur. En 1432, les consuls firent faire leur orgue. En 1444, la couverture de l'église fut achevée et l'on posa les vitraux de l'abside.

Ce fut alors que les consuls de Villefranche, d'accord avec l'archiprêtre, songèrent à faire ériger leur église en chapitre collégial.

Après de longues et pénibles contrariétés, ils obtinrent du pape Eugène IV l'érection qu'ils avaient sollicitée. En 1448,

Nicolas V la confirma. Ce dernier pape réunit l'archiprêtré au chapitre de Notre-Dame et y ajouta les deux prieurés de Pachins et de Marin. Il voulut que le prévôt conservât la place de l'archiprêtre au chœur de la cathédrale de Rodez ; en outre, il lui donna le droit de pontifier avec le bâton pastoral.

En souvenir de l'érection de l'archiprêtré en chapitre, l'on mit à la quatrième clef de la voûte les armes de Nicolas V, qui sont « d'azur, à trois pattes d'argent, » et à la cinquième clef celles de Guillaume Cortini, qui fut le premier prévôt du chapitre. Les armes de ce dernier sont « d'azur, à la tour d'argent, à la bande d'or brochant sur le tout. »

A la mort de Cortini, Villefranche eut à lutter contre Guillaume de Latour, évêque de Rodez, qui s'était opposé à l'érection et qui ne tint aucun compte de la bulle du pape, ce qui occasionna de graves désordres.

Le 28 février 1453, il intervint entre le chapitre de Villefranche et lui un accord qui mit fin à toutes les contestations. En témoignage de paix, on plaça en divers endroits de l'église les armes de Guillaume de Latour, qui sont « d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable. »

Toutes les difficultés étant aplanies, on reprit les travaux de l'église. On donna au clocher un second étage (1453), et on conçut le dessein de faire construire un chœur en bois de chêne, dessein qui ne reçut son exécution qu'en 1496, après de longs débats entre les consuls et le chapitre. En 1474, l'on termina la voûte.

Les troubles religieux du XVIe. siècle, qui firent naître tant d'intérêts opposés, tant de rivalités haineuses et qui jetèrent dans le monde catholique je ne sais quelles idées contre lesquelles il ne sut pas toujours se prémunir, nuisirent à l'achèvement des églises ogivales. D'ailleurs, l'art

architectural avait subi une profonde altération par l'étude de l'art grec, qui rappelait une époque raisonneuse et qui allait si bien à la taille des artistes sensualistes, incapables de s'élever désormais à l'intelligence de la pensée vraiment chrétienne des siècles qui venaient de finir.

Notre-Dame de Villefranche dut se ressentir de la secousse violente qui déplaçait les idées. En 1581, on travailla à la plus haute voûte du clocher; mais les forces manquèrent et les fonds aussi pour achever la construction de cette énorme tour. On la recouvrit d'une toiture de colombier.

Le règne de l'art chrétien était passé. La foi, qui avait remué tant de pierres, était minée par le doute. Les prêtres eux-mêmes, se laissant entraîner par le torrent qui emportait la société tout entière vers les idées païennes, « procé-
« daient, dit M. de Montalembert, avec une logique désespé-
« rante, à la destruction méthodique de tout ce qui devait
« leur rappeler le mieux la glorieuse antiquité du culte dont
« ils étaient les ministres..... Non contents de l'envahisse-
« ment des statues et des tableaux païens sous de faux
« noms, on les vit, pendant le cours du XVIIIe. siècle,
« substituer presque partout à l'antique liturgie, à cette
« langue sublime et simple que l'Église a inventée et dont
« elle seule a le secret, des hymnes nouvelles où une lati-
« nité, empruntée à Horace et à Catulle, dénonçait l'inter-
« ruption des traditions chrétiennes. On les vit ensuite dé-
« foncer les plus magnifiques vitraux, parce que, sans doute,
« il leur fallait une nouvelle lumière pour lire dans ces nou-
« veaux bréviaires; puis encore abattre les flèches prodi-
« gieuses qui semblaient destinées à porter jusqu'au ciel
« l'écho des chants antiques qu'on venait de répudier; après
« quoi, assis dans leurs stalles nouvelles, sculptées par un
« menuisier classique, il ne leur restait plus qu'à attendre
« patiemment que la Révolution vînt frapper aux portes de

« leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du « paganisme ressuscité, en envoyant les prêtres à l'échafaud « ou en transformant les églises en temples de la Raison (1) »

L'église Notre-Dame ne vit pas, que je sache, la déesse de la Raison assise sur l'autel du Dieu trois fois saint. Elle trouva même grâce devant les démolisseurs révolutionnaires, qui en firent un magasin à fourrages, sans la mutiler. Les vitraux seuls et les archives ne furent point épargnés; les cloches furent transformées en canons. Les vandales de 93 n'allèrent pas aussi loin que leurs devanciers de la Réforme.

Quand l'orage qui avait dévasté la France eut fait place à des jours plus sereins, l'église fut donnée aux prêtres constitutionnels qui la gardèrent jusqu'au jour où un jeune conquérant, qui rêvait une couronne, rattacha la société française à la foi de Rome, à cette foi que ni les prisons, ni l'échafaud, ni les ruses de la diplomatie ne sauraient détruire.

§ 2. — Description de l'église Notre-Dame.

L'église Notre-Dame est du style ogival dans toutes ses parties; mais les caractères architectoniques ne sont pas les mêmes partout. Ici règne le style rayonnant, là le style flamboyant, plus ou moins prononcé, plus ou moins fleuri, selon que l'édifice appartient au XVe. siècle ou à la première moitié du XVIe.

Le clocher est placé en avant de l'église à laquelle son dessous sert de porche. Il se compose d'un soubassement, flanqué de quatre contreforts, dont les angles sont décorés de plusieurs étages de clochetons, qui n'en sont en quelque sorte que la continuation et qui sont ornés de crochets se

1. Montalembert, *De l'état actuel de l'art religieux en France.*

détachant en saillie sur les arêtes. Ces quatre faces de soubassement sont percées d'un rang de croisées qui donnent sur une galerie que contregarde une balustrade en quatrefeuilles. Cette galerie est coupée, sur chaque face, par les contreforts d'angle dans l'épaisseur desquels on a ménagé un passage. Au-dessus de la galerie règne un autre rang de croisées, mais seulement sur trois faces.

Ces croisées sont carrées. Elles sont divisées, celles du midi et du nord, par un meneau qui les coupe horizontalement; celle de la face occidentale par des meneaux en croix. Cette dernière est couronnée de moulures formant un arc en talon, qui se termine par un bouquet à plusieurs branches et qui est compris dans un arc en ogive, surmonté aussi d'un bouquet et orné de crosses végétales.

Les croisées qui sont au-dessus de la galerie se composent d'une grande arcade divisée, dans son intérieur, par deux arcades dont le tympan est un réseau de pierre d'un travail gracieux et délicat. Chacune de celles-ci en contient deux autres géminées et trilobées.

Les côtés de l'arcade principale sont décorés de deux aiguilles dont le sommet est garni d'un bouquet à cinq branches. Le soubassement devait être couronné par une seconde galerie. Du milieu de cette galerie devait s'élever un dôme percé de huit arcades, à plein-cintre, recouvert d'une coupole hémisphérique et surmonté d'une lanterne pour la cloche de l'horloge. Cette lanterne devait être aussi recouverte d'une coupole au-dessus de laquelle se serait élancée la croix. Il est certain que ce couronnement n'entrait pas dans le plan primitif: il appartient à un second plan que je possède et qui est signé par Bachelier. C'est sans doute Bachelier, de Toulouse, architecte de la Renaissance.

La partie du soubassement qui sert de porche est percée de trois arcades ogivales au nord, au midi et à l'ouest. Les

deux premières ne s'élèvent qu'aux deux tiers de la hauteur de la troisième, qui correspond exactement à la façade orientale. Celle-ci forme le pignon de l'église. Quelques niches ornent ces arcades; mais les principaux détails se trouvent à la partie de l'est.

La porte est formée d'une suite d'arcs concentriques et décroissants qui simulent une perspective fuyante. Ces arcs sont enrichis de deux rangs de niches que les excès de la Réforme ont privées de leurs saints, et qui se font remarquer par un travail délicat. On dirait que la pierre se façonnait, comme l'argile, sous la main de l'artiste. Ce sont des ciselures fines, de petites croix dentelées, des animaux, des feuilles de vigne et de chêne, des grappes de raisin.

Le piédestal de ces niches n'est autre chose que le dais d'une niche inférieure.

Le plus grand arc de la porte est en talon. Il s'élance, à son amortissement, en belle croix ornée de ciselures comme les niches et hérissée de crosses végétales. Cette croix est décorée, à sa base, d'une rose gracieusement découpée, et s'élève en avant et presque à la hauteur de l'arc ogival qui surmonte la porte. Le fond de l'arc ogive est occupé par une fenêtre qui appartient au style flamboyant, et ses côtés sont garnis de pinacles à plusieurs clochetons qui ont leurs aiguilles hérissées de crochets.

La porte est partagée en deux par un pilier dont la destination était symbolique. D'après les idées de l'architecte du moyen-âge, la porte devait représenter deux voies, l'une à droite, l'autre à gauche : la première pour les bons, la seconde pour les méchants. C'est une traduction des paroles de la terrible sentence. Au milieu du pilier est creusée une niche pour une statue de la Sainte-Vierge. N'est-ce pas une idée consolante d'avoir placé la Mère de miséricorde dans ce souvenir du Jugement dernier ?

Le dais de cette niche est dans le tympan de la porte. Pour lui livrer passage, on a échancré la traverse en pierre qui repose sur le pilier. Il est délicatement ouvragé et se marie bien avec les festons trilobés qui ornent l'intrados de la voussure et la traverse.

L'aspect de la façade produit un bel effet. Mais, hélas! derrière cette belle croix qui monte vers le ciel, voyez cette fenêtre à cinq meneaux dont un réseau de pierre occupe la moitié de la hauteur. Il y a dans ce réseau des cœurs, des larmes et des flammes: des cœurs qui voudraient remonter à un passé qu'une froide raison ne leur permet plus d'atteindre; des larmes, pour pleurer d'avance les saints que la Réforme va chasser de leurs niches; des flammes, image d'une époque qui fait un effort pour dire à Dieu : « Je vous aime, je crois en vous comme les siècles qui m'ont précédée ». Mais ces flammes, le souffle du doute les agite et les courbe vers la terre. Luther n'est pas loin. Pour nous aussi, il vient un âge où se flétrissent une à une les belles fleurs dont le parfum embauma les jours de notre enfance. L'horizon perd les flots de lumière où notre regard aimait à plonger; le ciel, dont la couleur d'azur faisait s'épanouir notre âme, prend une teinte grisâtre. Une activité tourbillonnante crée en nous des idées plus mobiles que les sables de l'Océan, nous éloigne du port tranquille où s'écoulait notre vie, et nous pousse comme des vagues sous le vent de la tempête. Oh! qui dirait tout ce qu'il y a de pleurs dans nos yeux, de tourments dans nos cœurs, d'ardeur dans nos âmes pour regagner le rivage perdu, lorsque, au milieu de notre traversée, nous sentons la rame s'échapper de nos mains. Alors se réveille le souvenir de la patrie que nous avons abandonnée, de la chanson naïve que l'on chantait sur notre berceau, de la verte pelouse sur laquelle nous nous livrions à d'innocents ébats. Mais le doute veut nous en-

traîner... Il veut nous entraîner, nous promettant, au terme de nos incertitudes, une riante terre où nous nous reposerons de nos fatigues. Nulle langue humaine n'a d'expression pour rendre cette lutte, tant est poignante la douleur qu'excite en nous la perte de nos jours de sainte ignorance et de douce félicité.

Le portail est du XVe. siècle. Les colonnes n'ont point de chapiteaux; elles ne sont que de minces nervures prismatiques, d'une admirable perfection de travail, sans doute; mais ces nervures tranchantes ne peuvent être appréciées à distance. L'effet de la perspective perd quelque chose, et cette perte n'est point rachetée par la hardiesse du profil, par la pureté des angles, par la délicatesse des détails.

Je disais que l'édifice entier appartient au style ogival. La porte latérale du sud m'avertit que je me suis trompé dans mon assertion. Il fallait bien un peu de Renaissance. Cette porte n'est pas cependant un chef-d'œuvre. Oh! mon Dieu, non. C'est un travail grossier, insolente protestation contre le style grandiose et religieux de l'église. Le nom de *porte-fausse* qu'on lui a donné lui convient bien.

La masse de l'édifice s'appuie sur un grand nombre de contreforts, dont quelques-uns ont le sommet décoré de fleurs de lis ou de croix.

La tour, construite en 1327, sert de contrefort au transept septentrional et au mur de refend de l'ancienne chapelle que l'on appelle improprement *jubé*. Elle se compose d'un stylobate hexagone, surmonté d'une plate-forme que contregarde une balustrade à claire-voie. Les compartiments de cette balustrade sont formés de quatre-feuilles lancéolés. Du milieu de la plate-forme s'élance une flèche.

Entrons dans l'église par le portail occidental. Vous êtes sous un porche dont la voûte est à arêtes et à ogives, et qui communique avec la nef par un arceau à anse de

panier. Si vos regards plongent dans la vaste nef jusqu'au fond de l'abside, s'ils s'élèvent jusqu'à leurs voûtes, vous éprouvez une impression religieuse qu'il vous est impossible de définir ; mais cette impression s'amoindrit à la vue du lait de chaux dont on a fardé les murailles.

« Pourquoi chercher à les faire paraître d'hier, tandis « qu'elles comptent déjà plusieurs siècles d'existence ? « L'on s'émeut vivement au milieu de ces murs et de ces « colonnes, sous ces voûtes dont les pierres sont empreintes « de la poussière que les siècles y ont successivement dé- « posée, et dont les échos semblent murmurer encore « quelque chose des chants et des prières des générations « écoulées. Vous cherchez en vain ces sensations dans un « temple bâti de la veille et qui n'a encore retenti qu'au « bruit du marteau et des cris des ouvriers. Ces pierres « neuves sont muettes. Elles n'ont rien à vous raconter ; « tout ce qui vous entoure est dénué de souvenirs. Eh bien ! « ces souvenirs, vous les bannissez de l'église antique que « vous vous efforcez de rajeunir en la blanchissant à l'aide « du pinceau ou de la râpe. Le badigeon n'est pas seulement « un contre-sens ; c'est une profanation (1). »

Je ne vais pas jusqu'à bannir des églises la peinture murale. Les belles fresques de Giotto, de Memmi, d'Orcagna, de Fiesole et de Raphaël seraient la meilleure réponse à mon puritanisme ; mais il ne faut pas qu'un système décoratif égoïste, n'obéissant qu'à ses propres caprices, voile les formes génériques de l'architecture. Il ne faut pas que la peinture emmaillote celle-ci « dans de riches bandelettes, « comme les momies des rois d'Égypte, jusqu'à ce qu'on « doute si c'est un corps organisé qu'elle recouvre (2). »

(1) L'abbé Bourassé, *Archéologie chrétienne.*

(2) Schmidt, *Eglises gothiques.*

L'église a la forme d'une croix latine ; mais elle n'a point l'harmonie géométrique de celle de quelques églises des XIIe. et XIIIe. siècles. La longueur et la largeur des transepts ne sont point proportionnées à celles de la nef et de l'abside.

La nef a 55^m. 50^c. de longueur dans œuvre sur 13^m. de largeur. Les transepts ont 26^m. de longueur dans œuvre sur 7^m. 80^c. de largeur. Les chapelles, dans le sud de l'axe de la nef, ont 5^m. de largeur sur 7^m. 47^c. de longueur; celle de Notre-Dame-de-Pitié n'a que 3^m. 45^c. de longueur, ainsi que le porche de la porte latérale du sud. La hauteur de la nef et du transept, sous clef de voûte, est de 22^m. ; celle des chapelles de 9^m. 50^c. La surface totale de l'aire de l'église, en y comprenant les chapelles, est de 971 mètres carrés.

Deux styles prédominent dans l'ensemble de l'église : celui du XIVe. siècle triomphe dans la plus grande partie de l'édifice; celui du XVe. siècle règne exclusivement dans la galerie de l'orgue, dans la première et la deuxième travée de la nef et dans une rosace de l'abside.

Occupons-nous de la galerie de l'orgue et de la nef.

La galerie de l'orgue est éclairée par la fenêtre à sept meneaux dont j'ai parlé. Une balustrade, qui est découpée à jour et dont les dessins se composent de larmes ou de flammes, la contregarde. Le long des moulures sur lesquelles elle repose et le long de celles qui en forment l'entablement, rampent des feuilles de vigne et des grappes de raisin, d'un travail qui atteste que le ciseau du sculpteur était conduit par une main savante et exercée.

La nef est entourée de huit chapelles, dont quatre sur chaque face latérale. Deux de ces chapelles ont subi une transformation : l'une est devenue le porche intérieur de la porte méridionale ; l'autre, la tribune, que l'on appelle improprement *jubé*. Celle-ci est surmontée d'une galerie,

dite la galerie des archives, dont la balustrade a pour ornements des fleurons crucifères.

Cette nef et ces chapelles sont voûtées en arête et en ogives. Leurs travées se correspondent. La première et la deuxième travée de la nef sont séparées par une branche ogive qui prend naissance bien au-dessus du niveau de la galerie de l'orgue; les autres le sont par des arcs-doubleaux qui reposent sur des colonnes engagées dans les murs de refend des chapelles et qui sont ornées de moulures largement profilées. Autour de ces colonnes se groupent des colonnettes qui frappent par leur légèreté et leur élancement, élégants faisceaux ramifiés à leur sommet et s'épanouissant en fusées, pour produire de gracieuses ogives qui se croisent à leur foyer et qui sont comme la charpente de la nef. Du point de jonction de ces ogives se détachent des médaillons, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre de patience et de goût. On dirait des stalactites. *C'est une véritable dentelle de pierre filée au fuseau des fées* (1)

La nef est éclairée par huit fenêtres, dont une se trouve dans la galerie des archives. Quatre de ces fenêtres appartiennent au style du XVe. siècle. Elles sont larges, divisées, dans leur intérieur, par trois arcades trilobées; mais le lobe qui est à leur sommet est plus développé que les lobes latéraux. Celui de l'arcade médiane ressemble à un fer de lance.

Ces arcades occupent à peu près les deux tiers de la hauteur des fenêtres et sont couronnées par des flammes. Dans deux de ces fenêtres on a découpé, au-dessus des flammes, un quatre-feuilles dont le pétale inférieur se prolonge en angle très-aigu. Les quatre autres appartiennent au style rayonnant. Les trois de la nef se composent d'une grande ogive dans laquelle s'encadrent deux arcades géminées et trilobées;

(1) Michelet, *Hist. de France.*

entre les sommités de ces arcades et celle de la grande ogive, on a ouvert un quatre-feuilles dont les lobes sont arrondis. La fenêtre de la galerie des archives est étroite et peu allongée. C'est une lancette encadrant un arc trilobé.

Le système rayonnant se montre dans les fenêtres des chapelles avec plus ou moins de pureté. Les plus belles sont celles des chapelles St.-Roch et du Sacré-Cœur. Dans celles de cette dernière un trèfle encadré remplace le quatre-feuilles.

Les ogives des chapelles reposent sur des modillons engagés et ornés, les uns, de feuilles de vigne; les autres, d'écussons dont les armes sont détruites. Quelques-unes sont supportées par des figures d'ange ou de moine.

Je ne parlerai pas des autels qui décorent ces chapelles: ils n'ont rien qui mérite de fixer l'attention.

La chaire est adossée au mur de refend des chapelles de St.-Roch et du Sacré-Cœur. Elle est en pierre; son style est celui du XVe. siècle. Dans les panneaux, profondément fouillés, s'inscrivent des arcs en talon, hérissés de crochets et couronnés de bouquets à plusieurs lobes. La voussure de ces arcs est ornée, à l'intrados, de festons trilobés. Dans la partie des panneaux que n'occupent point les arcs règnent de petites arcades, surmontées d'une plate-bande dont les ornements sont des flammes. Le dais de la chaire est en bois et de date récente.

L'étranger qui visite Notre-Dame ne s'arrête pas devant cette chaire, dont le travail est pourtant délicat. Il ne faut pas tout-à-fait l'en blâmer. Ira-t-il découvrir de la pierre ciselée sous des couches de couleur ou de dorure? Ne sera-t-il pas repoussé par cette couleur imitant le bois d'acajou dont on a sali les panneaux de la rampe? Ou s'il contemple ce précieux morceau de sculpture, quels traits satiriques ne lancera-t-il pas contre les barbouilleurs! et qui sait s'il épargnera ceux qui l'ont livré à des pinceaux inintelligents?

L'aire des transepts est plus élevée que celle de la nef. Ces transepts sont de forme semi-circulaire et à cinq pans. Ils sont voûtés en arêtes et en ogives et éclairés chacun par deux fenêtres, dont l'une est de beaucoup plus allongée que l'autre. Ces fenêtres appartiennent, comme celles des bas-côtés, au style rayonnant, c'est-à-dire qu'elles se composent d'une grande ogive encadrant des arcades géminées et trilobées, et ayant à son amortissement un quatre-feuilles. La tour du transept septentrional a été, sans doute, un obstacle à l'ouverture d'une troisième fenêtre, dont l'absence produit un défaut d'harmonie dans l'ensemble.

Le transept méridional n'a rien qui mérite d'être remarqué.

Dans le transept septentrional, le tableau de sainte Geneviève, par Boulanger, attire les regards.

Ce tableau est admirable dans les accessoires. Les lois de la perspective aérienne sont bien observées, les teintes bien dégradées. Dans le fond du tableau, l'on voit la ville de Lutèce et le soleil qui se couche à l'horizon. Comme la lumière est épandue avec habileté dans le paysage! Quelle pureté de dessin! Et les moutons qui boivent, et ceux qui paissent çà et là, et la pose, l'intelligence du chien que caresse sainte Geneviève, et le livre que la Patronne de Paris tient sur ses genoux, et le puits, tout cela est vrai; mais le sujet ne dit rien au cœur ni à l'esprit : il est dénué d'inspiration religieuse ; cette bergère n'est pas sainte Geneviève.

Un profond écrivain (1) a dit que la femme chrétienne est un modèle surnaturel comme l'ange; qu'elle est plus belle que la beauté. Boulanger n'a pas compris cela. La sainte, ainsi que saint Germain et saint Loup, sont, dans la toile, d'une trivialité peu commune.

(1) De Maistre, *Examen de la philosophie de Bacon.*

L'art chrétien demande plus qu'un brillant coloris, plus que l'art du dessin, plus que la connaissance des règles de la perspective : il veut de la foi, de l'amour, de l'humilité.

Comme l'on reste froid en présence du tableau de Boulanger!

Le maître-autel, aujourd'hui placé au centre du transept, s'élevait autrefois à l'endroit où est maintenant le pupître, sous le médaillon de la voûte absidale. Le chœur dérobait aux regards le sanctuaire et était séparé de la nef par une clôture à claire-voie, surmontée d'un jubé. Le pupître, selon les règles liturgiques (1), était devant l'autel. Les chanoines de Notre-Dame mirent, un beau jour, le chœur et le pupître en arrière et l'autel en avant. On exhaussa et on planchéia l'aire du chœur qui fut appuyé contre le chevet de l'église. Ce changement, qui eut lieu en 1727, amena la mutilation des colonnes de l'abside et des pyramides saillantes qui séparent les panneaux du chœur.

Le chœur est en bois de chêne et se compose de deux rangs de stalles, dont l'un est plus élevé que l'autre. Il est fermé par une cloison, divisée en autant de panneaux qu'il y a de stalles et couronnée par une galerie qui saille en dedans. Des pyramides hérissées de crochets garnissent les côtés des panneaux dans lesquels sont inscrites des arcades ogivales qui en renferment, jusqu'à la moitié de leur hauteur, de petites accolées les unes aux autres. Au-dessus de celles-ci, le style flamboyant déploie sa riche combinaison. Ici, des flammes, droites et renversées, entourent un quatre-feuilles dont les lobes latéraux sont arrondis et les lobes inférieur et supérieur lancéolés. Là, une réunion de flammes dessine des formes fantastiques. Ailleurs, le trèfle lancéolé s'élève sur le trèfle de la même espèce.

(1) « Fecit stare cantores ante altare », dit *L'Eglise de saint Grégoire*.

Ce système règne dans la clôture dont j'ai parlé; mais, dans cette clôture, les ornements sont découpés à jour. La porte est la partie la plus riche. Les panneaux étalent ou des arbres ou des fleurs de lis formés par l'ingénieux arrangement des flammes.

Les stalles supérieures ont six entrées dont les panneaux, profondément fouillés, sont en harmonie avec les ornements du chœur, et comprennent une grande arcade que divisent des lancettes géminées et coupées par des meneaux. L'arcade principale est couronnée d'une plate-bande enrichie de flammes ou de quatre-feuilles arrondis. Sur quelques-uns des panneaux on voyait autrefois deux statues, entre lesquelles l'artiste avait sculpté des rinceaux d'une admirable perfection de travail; mais les statues ont été sciées par le vandalisme de la Réforme.

Quatre des stalles supérieures sont fermées, d'un côté, par deux enroulements où s'épanouissent des feuilles de chou frisé et des feuilles de vigne d'une délicatesse incroyable. Sur l'enroulement inférieur s'élève un saint, placé sous un dais à quatre faces. Ce dais, sculpté à jour, est porté par un ange qui paraît sortir de l'enroulement supérieur.

Les reliefs qui sont sous les siéges des stalles sont très-variés : ce sont des feuilles de vigne, de chou, des aigles, des serpents, etc., etc. Quelques-uns représentent des moines caricaturés. C'est la malice, c'est le doute du XVe. siècle. Luther est anticipé dans les œuvres de l'artiste ou plutôt il est annoncé. Voyez : ce moine a le museau du renard ou du lapin; celui-là, la gueule du chien ou le ventre de l'oie; voyez, sous ce capuchon, le groin d'un porc; plus loin, un moine fait rôtir une pièce de gibier; un autre, pour comble de méchanceté, a la forme du dragon infernal. L'ouvrier s'est affranchi de la tutelle ecclésiastique; il a pris son essor; mais il a oublié son bienfaiteur. Le moine

l'avait créé, le moine l'avait instruit, et pourtant il a mis le moine au rang des bêtes. La reconnaissance pèse !

L'abside est à sept pans ; elle est éclairée par cinq fenêtres et deux rosaces. Les fenêtres appartiennent au style rayonnant ; elles ressemblent à la plus longue des transepts. La rose méridionale se compose de quatre-feuilles ; celle du nord a pour pétales de petites flammes ; sa corolle est gracieusement découpée.

Les fenêtres avaient autrefois des vitraux, répandant dans le chœur ce clair-obscur qui convient si bien aux églises ogivales. Sur quelques-uns de ces vitraux, on voyait les armoiries du cardinal Georges d'Armagnac et celles de Jacques de Corneillan, son neveu, tous deux évêques de Rodez et bienfaiteurs de Notre-Dame. La Révolution les a fait disparaître et a défoncé les magnifiques verrières. Une seule fenêtre a gardé son vitrail, mais mutilé. Il en existait un dans le transept septentrional : on l'a transporté dans l'abside. Pour adapter à la fenêtre les panneaux, il a fallu sacrifier la forme des personnages : c'est fâcheux.

Les deux vitraux appartiennent au XVe. siècle. Le verre, en jaune transparent, s'y montre au milieu du verre bleu et du verre rouge, et, comme on le sait, la couleur jaune ne fut employée que dans le XVe. siècle (1). D'ailleurs, on le reconnaît à la manière dont les sujets sont représentés. Ce sont des saints portant des *phylactères* et placés dans des niches dont le dais est surmonté de deux ou trois étages de clochetons.

A droite et à gauche de l'abside sont deux dépendances. Celle du nord est la *sacristie*, l'ancien *diaconicon*, où sont

(1) Le bienheureux Jacques Lallemand, dominicain du couvent de Bologne au XVe. siècle, étant occupé à enfourner l'ouvrage qu'il avait peint, laissa tomber par mégarde un bouton d'argent d'une de ses manches parmi la chaux qui servait à stratifier le verre ; une partie

déposés et gardés les ornements et les vases sacrés ; celle du sud renferme des objets nécessaires au culte ; c'est le *prothesis* ou *secretarium* des anciennes basiliques où étaient préparées et conservées les provisions de pain et de vin nécessaires au sacrifice et à la communion des fidèles (1). Ces dépendances sont de style ogival. La sacristie a été agrandie en 1519, mais aux dépens des règles de l'art. Le mur oriental a été démoli et remplacé par un grand arceau à plein-cintre, afin que le *diaconicon* communiquât avec une substruction de mauvais goût.

J'ai achevé de te décrire, ma chère et belle église. Je me demande pourquoi tu n'as point part aux faveurs gouvernementales. Aucune voix amie n'a plaidé ta cause ; ne mériterais-tu que des dédains ?

§ 3. — Curé de St.-Jean-d'Aigremont et de la chapelle de Villefranche.

OSILLON DE MORLHON.

1282. Transaction entre Osillon de Morlhon et les consuls au sujet du droit des mariages.

§ 4. — Archiprêtres.

I. — HUGUES DE SAINT-GEMME, de 1301 à 1323.

1314. Noble Bernard Balaguier fonda une chapellenie dans l'église archipresbytérale et en fit patrons les consuls.

II. — N....., de 1324 à 1330.

III. — BERNARD DE TUDIÈRES, de 1331 à 1378.

Selon toute apparence, Bernard de Tudières descendait de

de ce bouton étant entrée en fusion, le métal teignit en jaune le verre sur lequel il reposait. Émile Thibaud, *Considérations sur les vitraux anciens et modernes et sur la peinture sur verre.*

(1) Spanhein, *Hist. ecclésiastique.* — Ducange, SECRETARIUM. — Guinebault, *Annales de philosophie chrétienne*, t. XVII, p. 427.

la maison de Tubières (branche de Lévy). Par corruption, le D a remplacé le B. Les armes de cet archiprêtre étaient celles de la maison Tubières-Lévi : « *d'azur, à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent.* »

1332. Réglements faits par les consuls de Villefranche pour la sacristie de l'église archipresbytérale.

1336. Construction de la chapelle de St.-Jean dans ladite église, avec fondation d'une chapellenie par Pierre Gauthier.

1346. Barthélemy del Podio, ou Delpech, fait bâtir la chapelle de St.-Blaise dans l'église archipresbytérale.

1348, 15 octobre. Pierre Bonet lègue, par testament, 100 livres pour la construction de la chapelle de St.-Martial.

1354, 12 octobre. Hugues Caville lègue, par testament, 50 deniers d'or pour la construction de l'église.

IV. — ÉTIENNE DE NOVIER, ou DE NOGUIER, de 1379 à 1395.

V. — HUGUES DE SAINT-MARTIAL, de 1396 à 1399.

Hugues de Saint-Martial était sorti du Limousin. Il fut créé cardinal par le pape Innocent VI, en 1361. Il mourut en 1399. Ses armes étaient : « *d'azur, au lion de gueules, à la bordure de sable, chargé de 8 besans d'argent.* »

VI. — BERNARD DE BATTUT, de 1400 à 1407.

Bernard de Battut était oncle ou grand-oncle de Jean de Montrozier, qui fut élu évêque de Montauban, le 18 novembre 1455.

« L'an 1403 se vendit une maison qui était de Mr. Jean « Scorbiac, laquelle il avait laissée avec tous ses autres biens « pour faire la chapelle de St.-Sébastien, suivant son tes- « tament retenu par Mr. Jean de Mirols, notaire, laquelle « dite maison fut venduë à Guillaume Salomo (acte retenu « par Mr. Echier Borrel, notaire), pour le prix de 100 livres « 5 sols par M. Pons d'Ageul, exécuteur testamentaire « dudit Jean de Scorbiac, qui en prit l'argent. »

Jean CABROL. — *Annales de Villefranche.*

Par testament reçu par Jean Raynaldi, notaire, le 3 novembre 1406, Jean Colom légua à l'église de Villefranche ses biens et ses droits : « moun gady et mas autras drechuras. » Pierre Colom, décédé avant lui, avait légué la moitié de ses biens à l'église Notre-Dame, pour la construction de la chapelle de St.-Pierre et St.-Paul et de St.-Martial. L. GUIRONDET. — *Biographie aveyronnaise.*

VI. — GÉRAUD BORIES, de 1408 à 1410.

VII. — RIGAL DE TOURNEMINE, de 1411 à 1412.

VIII. — BERNARD BOUYSSONIS, 1413.

Après la mort de Rigal de Tournemine, Guillaume d'Ortolan, évêque de Rodez, fit à Bouyssonis collation de l'archiprêtré de Villefranche. Dans l'acte de collation on trouve ces mots : *de illo* (l'archiprêtré) *per annuli traditionem investivit.* C'était par la tradition de l'anneau que l'archiprêtre recevait son institution. Ce qui explique le droit, qu'eurent les prévôts du chapitre de Villefranche, de porter un anneau comme les évêques.

IX. — Noble JEAN D'HÉBRARD, fils de JEAN D'HÉBRARD, seigneur de St.-Sulpice en Quercy, de 1414 à 1422.

Jean d'Hébrard avait été chanoine de Rodez.

En 1414, les prêtres obituaires de Villefranche achetèrent une rente annuelle de 3 quartes de froment, payable par Pierre Manenc. Celui-ci fut excommunié, en 1445, pour n'avoir pas voulu payer la rente.

En 1419, requête présentée par les consuls et habitants de Villefranche à Charles VI pour obtenir octroi, pendant 20 ans, des tailles et subsides qui seraient imposés par les États du Rouergue, afin de terminer leur église. Le 19 avril 1429, Charles VII, alors régent du royaume, leur accorde 300 livres pour l'achèvement de l'église.

X. — GUILLAUME CORTINI, de 1422 à 1446.

Guillaume Cortini, licencié en droit, était juge-mage du Rouergue avant d'être archiprêtre.

1426, 19 juillet. Ordonnance de Vital de Mauléon, évêque de Rodez, qui confirme la réunion du prieuré de St.-Christophe au chapitre collégial de Villefranche, dès qu'il serait érigé. *In augmentum lotis canonicorum in ipsa ecclesia instituendorum*, dit l'ordonnance.

1428, 18 juin. Par testament, Guillaume Genson, cordonnier (*semelator*), donne tous ses biens à l'église de Villefranche. *Cui ecclesiæ*, dit-il, *lego gadium meum, et alia jura quæ in me habet.* Ce legs devait principalement servir à la construction du grand clocher, que le testament qualifie de *magnum opus*, que d'autres appellent *citadelle.*

1432. Confection des orgues.

1432, 16 février. Les consuls donnent, pour 250 écus d'or, la partie de l'église qui était à construire à Jean Masse, à Laurent Saint-Thomier et Jean d'Orlhens, maçons. (Acte reçu par Guillaume Depodio, notaire.)

1433. Confection de la boiserie des orgues. — Construction de la chapelle St.-Michel. — Institution des treize processions générales, qui commençaient le mercredi après Pâques, à la suite d'un vœu fait par Villefranche pour la cessation de la maladie contagieuse qui avait ravagé cette ville et pour la conservation des fruits de la terre.

1434. Lettres-patentes de Charles VII, en date du mois de mai, accordant amortissement des rentes foncières à la communauté des prêtres obituaires de Notre-Dame, à la charge par eux de dire à perpétuité pour lui, ses prédécesseurs et successeurs, des messes solennelles chaque semaine, savoir : le lundi, une messe des *morts;* le samedi, une messe en l'honneur de la Vierge. Ces lettres ont été enregistrées en la Cour des comptes, à Paris, le 29 mai 1434.

1435. Confection du banc des consuls qui fut placé dans la chapelle de St^e.-Lucie, aujourd'hui Notre-Dame-du-Rosaire (transept septentrional).

1436. Construction de la chapelle de St.-Antoine, aujourd'hui Notre-Dame-de-Pitié, en face de la *porte-fausse.*

1443. Pose des vitraux de l'abside.

§ 5. — Prévôts.

« Depuis plusieurs années, les habitants de Villefranche « avaient conçu le dessein d'établir dans leur église un cha- « pitre collégial aux dépens des obituaires et des revenus « de l'archiprêtré. Le maréchal Amalric de Sévéras, qui « avait fondé, en 1407, le collége de St.-Christophe, ayant « eu connaissance de ce dessein, voulut, pour en favoriser « l'exécution, que St.-Christophe fût réuni au chapitre de « Villefranche, dès qu'il serait érigé, et que les biens dont « il avait doté sa fondation servissent à augmenter les re- « venus des chanoines qui seraient établis dans l'église Notre- « Dame.

« Le chapitre de la cathédrale de Rodez, informé du « projet d'union, chercha à le traverser. Une assemblée « capitulaire fut tenue le 19 octobre 1430; Guillaume de « Latour, évêque de Rodez, la présida. On y résolut de « s'opposer à l'avenir aux unions des bénéfices, sans une « nécessité urgente ou une utilité incontestable. Cette déli- « bération du chapitre fut confirmée, le 9 avril 1431, par « une bulle du pape Eugène IV. L'abbé de Conques fut « nommé commissaire pour empêcher l'effet des conventions « entre le prieur de St.-Christophe et l'archiprêtre de « Villefranche. L'érection du chapitre fut ajournée; mais « Eugène IV la permit par une bulle du 31 août 1444.

« Guillaume de Latour et son chapitre obtinrent, de la « Cour de Rome, des lettres apostoliques qu'ils firent signi- « fier, le 25 septembre 1445, à l'archiprêtre, aux consuls « et aux habitants de Villefranche. Ceux-ci s'adressèrent de

« nouveau au pape Eugène, qui confirma l'érection le 8
« janvier 1445.

« Guillaume de Latour et ses chanoines formèrent une
« nouvelle opposition. Ils obtinrent de la Cour de Rome une
« sentence qui leur était favorable.

« A la mort du pape Eugène, les consuls, la plus grande
« partie des prêtres obituaires, l'archiprêtre Cortini, les
« magistrats royaux et Guillaume d'Estaing, sénéchal de
« Rouergue, prièrent Nicolas V de favoriser les pieux désirs
« des habitants de Villefranche. Ils firent valoir auprès du
« Souverain-Pontife que, cette ville étant la capitale du
« Rouergue et le siége de la sénéchaussée, il importait de
« donner de la pompe aux cérémonies religieuses qu'on
« célébrait dans l'église archipresbytérale. Le pape Nicolas
« examina à fond l'affaire et octroya une bulle qui mettait
« fin à toutes les oppositions et qui érigeait Notre-Dame en
« collégiale. (13 des calendes de décembre 1447.)

« Les prêtres obituaires que l'on choisit pour former le
« nouveau chapitre furent mis en possession de leurs cano-
« nicats, le 25 janvier 1448. Ce ne fut pas sans de grandes
« difficultés.

« Aimery de Roquemaurel, évêque de Montauban, com-
« missaire du Saint-Siége, avait député Jean Carreyronis,
« de Caylus, bachelier ès-droits, et le prieur de St.-Antonin
« pour faire exécuter la bulle du pape. Mais les opposants à
« l'érection avaient obtenu des lettres-royaux qu'ils firent
« signifier à Guillaume d'Estaing, à Cortini, avocat du roi,
« et aux consuls de Villefranche. Ils avaient ameuté des ar-
« tisans et des laboureurs. Cette populace, pourvue d'armes,
« fit sonner le tocsin, entra furieuse dans l'église, en chassa
« les chanoines qui célébraient les saints mystères, et s'em-
« para des calices ainsi que des ornements sacerdotaux.

« Le syndic du nouveau chapitre porta plainte au Sou-

« verain-Pontife contre l'évêque, les consuls et quelques « habitants de Rodez, instigateurs de ces graves désordres. « Le chanoine Garibaldi fut chargé de poursuivre, à Rome, le « châtiment des impies et la confirmation de la première « bulle d'érection. Le pape termina le procès par une lettre « apostolique, en date du 25 octobre 1448, qui imposait « silence aux opposants et frappait d'excommunication ceux « qui, à l'avenir, auraient la témérité de combattre l'éta- « blissement du Chapitre de Notre-Dame.

« Cette bulle de perpétuel silence ne mit pas fin aux « contestations. Une sentence d'excommunication avait été « fulminée contre ceux qui avaient enlevé les titres et docu- « ments appartenant aux chanoines. Les prêtres obituaires « qui les avaient soustraits voulaient les retenir; l'évêque et « son chapitre cathédral avaient même fait saisir les fruits et « revenus de l'archiprêtré. L'autorité royale intervint. Le « 31 mars 1449, Charles VII ordonna à Guillaume d'Estaing « de soutenir l'érection du chapitre de Villefranche, et, le « 10 octobre de la même année, le Saint-Siége donna une « monition aux détenteurs des titres, à l'évêque de Rodez, « à son chapitre et aux prêtres obituaires opposants.

« L'archiprêtre Cortini fut le premier prévôt du chapitre. « A sa mort, toutes les difficultés se renouvelèrent. Les « chanoines de Notre-Dame avaient élu prévôt Olivier Gari- « baldi. L'évêque revint à son système d'opposition et nomma « l'abbé de Firminhas archiprêtre de Villefranche.

« Astorg de Firminhas vint se mettre en possession de « sa dignité, ce qui occasionna de graves désordres. Le « chapitre voulait percevoir la dîme des fruits et les revenus « de l'archiprêtré. Firminhas s'opposa à la perception par « la violence. Assisté de ses frères Pierre et Raymond, abbé « de Locdieu, des religieux de cette maison et de ceux qui « l'appuyaient dans ses prétentions, il fit enlever les grains

« dans les champs. Le sang coula. Une sentence d'excom-
« munication fut lancée contre lui et ses adhérents. Malgré
« cette sentence, les partisans de Firminhas eurent l'audace
« d'entrer un dimanche dans l'église Notre-Dame pendant la
« grand'messe paroissiale, à laquelle assistait une foule nom-
« breuse, pour y commettre des abominations. Ils y avaient
« fait porter du vin, du pain, du gras-double et des pieds de
« mouton. Ils mangèrent, ils burent, sans respect pour la
« maison de Dieu, tournant en dérision le prêtre qui célé-
« brait le Saint-Sacrifice, l'insultant et l'invitant à manger,
« à boire avec eux. Le service divin fut suspendu. Les cha-
« noines, craignant d'être égorgés, prirent la fuite ou se
« cachèrent. Une ordonnance provisionnelle fut rendue par
« le sénéchal de Rouergue en faveur des chanoines, contre
« Firminhas. Celui-ci en appela au Parlement de Toulouse.
« Le Parlement nomma une commission pour informer sur
« les lieux et ouïr les parties. Par une sentence du commis-
« saire du Parlement, les fruits du chapitre ou de l'archi-
« prêtré furent mis en séquestre entre les mains de noble
« Arnaud de Tourlouy, premier consul, et de Jean Colom,
« marchand, jusqu'à évacuation du procès. Six prêtres
« furent choisis pour desservir l'église Notre-Dame et pour
« administrer les Sacrements. Le 28 février 1451, le Par-
« lement de Toulouse rendit un arrêt contre Firminhas et
« les impies profanateurs de la maison de Dieu, qu'il dé-
« signa sous le nom de *mange-tripes* de Villefranche, d'où
« vient le dicton : *Mango tripos de Bilofranco.*

« Bardin, conseiller au Parlement, fut député comme
« commissaire pour faire exécuter l'arrêt. Le 6 avril 1451,
« assisté du sénéchal, du juge-mage, des consuls et de
« plusieurs habitants de Villefranche, il se transporta à la
« maison de l'archiprêtré pour y installer le chapitre, que
« représentaient Jean Tarenque, Jean Arquejuyre et autres

« chanoines. Astorg de Firminhas et un chanoine de Rodez « s'en étaient saisis et en défendaient l'entrée avec Étienne « Ribayrol, Bertrand Coderie, moines de Locdieu; Pierre « de Firminhas et des gens d'Asprières, de Bouillac, de « Montbazens, tous armés. Bardin y pénétra, suivi du « sénéchal, du juge-mage et de quelques habitants de « Villefranche. Il fit les commandements et défenses portés « dans ses lettres de commission. Son rôle se borna à cela; « car Firminhas s'opposa à la prise de possession de la « maison archipresbytérale.

« Le 28 février 1453, il intervint entre le chapitre de « Villefranche et Guillaume de Latour, évêque de Rodez, « un accord qui mit fin à toutes les contestations. La bulle « d'érection octroyée par Nicolas V fut confirmée; les droits « et priviléges que le prévôt aurait dans l'église cathédrale de « Rodez furent fixés, et les consuls furent reconnus comme « patrons de Notre-Dame. La ville députa Dumoulin, premier « consul, et Jean Testes auprès du Souverain-Pontife pour « faire ratifier la transaction, et fit, en témoignage de paix, « placer en divers endroits de l'église les armes de Guil- « laume de Latour, qui sont: « *d'azur, semé de fleurs de « lis d'or, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable,* » « qui est de La Tour-d'Auvergne.

« Bertrand de Chalençon succéda à Guillaume de Latour. « Villefranche eut à défendre sa collégiale contre les préten- « tions du nouvel évêque qui, après la mort de Firminhas, « conféra l'archiprêtré à Pierre de Latreille, conseiller au « Parlement de Toulouse; mais le Parlement en démit La- « treille par un arrêt en faveur des chanoines (1457). Tou- « tefois, les craintes du chapitre ne cessèrent qu'en 1460, « lorsque Pie II, par sa bulle du 30 août, eut confirmé la « transaction du 28 février 1453. »

(Fragments de notre *Histoire de Villefranche.*)

I. — GUILLAUME CORTINI, de 1447 à 1452.

II. — OLIVIER GARIBALDI, de 1453 à 1467.

1453. Le grand clocher est exhaussé d'un étage. Les entrepreneurs étaient Antoine et Guillaume Vacquières, maçons.

1456. Anciens statuts du chapitre collégial, présentés le 1er. septembre au cardinal Alain, dit le cardinal d'Avignon, légat du pape, et confirmés par lui d'autorité du Saint-Siége : « Lesquels statuts, dit l'annaliste Jean Cabrol, furent receus et « jurez d'observer à l'avenir par les dits chanoines et habi- « tuez : et ce fut en vertu de cette bulle que ce prévost « obtint le privilége de se servir, luy et ses successeurs « prévosts, du baston pastoral pour marque de cette éminente « dignité. »

1456. Dessein d'unir le prieuré de la Ramière au chapitre de Villefranche. L'union n'eut pas lieu.

III. — ALEXANDRE DECOMBA, de 1468 à 1492.

1471. Bulle de Sixte IV, en date du 14 mars, qui donne au prévôt juridiction sur les chanoines.

1473. Le chapitre traite pour la confection du chœur avec André Supplici, menuisier, de Marvéjols (diocèse de Mende), au prix de 600 livres et de 60 pipes de vin.

1474. Achèvement de la voûte de l'église.

1476. Bulle de Sixte IV qui exempte le chapitre de la collégiale de la juridiction de l'évêque de Rodez, moyennant un tribut annuel de deux ducats d'or. Le chapitre fut soumis directement au Saint-Siége.

1477. Pourvoi de l'évêque de Rodez contre la bulle de Sixte IV. — Excommunication lancée par l'évêque contre le chapitre qui est replacé sous sa juridiction.

1482. Noble Isabeau Iolande, veuve et héritière de noble Pierre Teinturier, garde de la Monnaie de Villefranche, par son testament du 14 mai 1482, *legavit dominis de capitulo* LOC POSIMEN *quod ipsa testatrix amovere fecit, prout*

dixit ab aula domus suæ habitationis quod voluit poni in choro ecclesiæ Beatæ Mariæ dum et quando chorus erit factus.

1486. Les consuls, trouvant le chœur trop vaste, en font retrancher huit stalles. — Opposition du chapitre qui obtient un arrêt en sa faveur. Les consuls, irrités, s'emparent des clefs de la sacristie, afin de priver les chanoines de leurs calices et vêtements sacerdotaux. Le jour de l'Assomption, ils enlèvent le calice qui était sur l'autel, font dépouiller le diacre et le sous-diacre. Les chanoines sont forcés de se procurer ailleurs ce qui était nécessaire pour la célébration de la grand'messe. Ils avaient choisi, pour prêcher le sermon du matin, un prédicateur distingué, Amans de Valla, professeur de théologie. Les consuls font placer leurs sergents ou massiers devant la chaire, afin d'empêcher le prédicateur d'y monter. Le soir, ils font publier que les habitants eussent à se rendre à Notre-Dame pour ouïr le prédicateur qu'ils avaient choisi et qui fut maître d'école à Cordes. Cet intrus monte en chaire et prêche contre le chapitre.

L'annaliste Cabrol dit : « Il est surprenant que des consuls, « qui avaient quelque mérite, se soient oubliés jusqu'à ce « point. »

1487. Transaction entre le chapitre et les consuls au sujet du chœur.

IV. — Antoine d'Estaing, de 1493 à 1515.

Noble Antoine d'Estaing, dom d'Aubrac, après avoir été élu par les chanoines, fut pourvu du titre de prévôt par Bertrand de Chalençon, évêque de Rodez, auquel appartenait la collation. Il fut confirmé dans son titre par le Saint-Siége. Le 28 janvier 1494, il prit possession de la prévôté. Les consuls lui firent présent d'une barrique de vin, de quatre torches en cire, de deux pains de sucre, de quatre boîtes de confitures, de quatre setiers d'avoine, d'une demi-dou-

zaine de perdrix et d'une demi-douzaine de chapons. Le chapitre lui fit un don en denrées, d'une valeur de 3 livres 19 sols.

1514. « Les consuls, s'appuyant sur leur qualité de pa-
« trons de l'église, nommèrent quatre quêteurs, vulgaire-
« ment appelés *bassiniers*, pour l'œuvre du Purgatoire.
« Deux de ces quêteurs, Guillaume Védel et Gérard Foulé,
« placèrent une tinette à l'entrée de l'église, aux fêtes des
« morts, afin que ceux qui voudraient offrir du vin pour les
« âmes des trépassés pussent l'y mettre. Le syndic du cha-
« pitre, Pierre Rossal, prêtre, intenta un procès aux deux
« *bassiniers*. L'official de Rodez les excommunia. Arrêt de
« défaut, en cas d'excès, en faveur de Pierre Rossal et du
« chapitre contre Védel, qui avait voulu empêcher le syndic
« de percevoir les offrandes, le jour de Pâques, dans la
« chapelle des St.-Innocents, et qui l'avait maltraité d'une
« manière grave, en compagnie de Foulé. Le sacristain,
« Guillaume Patras, qui plaidait contre le chapitre, n'avait
« pas été étranger aux voies de fait dont s'était rendu cou-
« pable le *bassinier* Védel. Les consuls avaient, cela va sans
« dire, épousé la cause de ce dernier. Par leur ordre, Rossal
« avait été incarcéré, non sans avoir reçu force injures de
« la part d'une populace ameutée. Mais Antoine d'Estaing,
« évêque d'Angoulême et prévôt du chapitre, n'avait pas
« pensé tout-à-fait comme les consuls. Il avait fait con-
« damner Védel à faire amende honorable devant l'église
« collégiale, une torche allumée à la main, et à payer une
« amende de mille livres. Védel subit sa peine : il demanda
« pardon au chanoine Rossal, devant le peuple, dans la
« chapelle des St.-Innocents où le scandale avait été com-
« mis. Toutefois, par sentence du sénéchal, il fut dit et
« ordonné que l'official procéderait à l'absolution des deux
« bassiniers. » (L. GUIRONDET, *Hist. de Villefranche.*)

V. — RAYMOND D'ESTAING, de 1515 à 1522.

Raymond était neveu d'Antoine d'Estaing. Il fut installé le 25 octobre 1515 et il décéda en 1522.

1519. Le 24 juin, le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, consacra l'église collégiale de Villefranche, à la requête des consuls de cette ville.

VI. — GABRIEL MEJANI, de 1523 à 1539.

Mejani fut installé prévôt le 11 mars 1523. Il décéda le 8 décembre 1539 et fut inhumé dans la chapelle de St.-Blaise de l'église collégiale. Après sa mort, le juge-mage Ferrandier défendit au chapitre de procéder à l'élection d'un prévôt prétendant que la nomination de ce dignitaire appartenait au roi depuis le concordat. Les chanoines passèrent outre. Guillaume Patras, chanoine sacristain, fut élu par le chapitre et installé le 16 avril 1540. Son élection fut confirmée par des arrêts obtenus contre Antoine de Morlhon, chanoine, qui lui disputait la charge.

VII. — GUILLAUME PATRAS, de 1540 à 1553.

Patras légua au chapitre 300 livres pour l'augmentation du nombre des enfants de chœur.

VIII. — GUILLAUME PATRAS, neveu, de 1554 à 1569.

Ce prévôt était neveu du précédent. Il se démit de la prévôté entre les mains de Jacques de Corneillan, évêque de Rodez.

1461. « Le 15 novembre, les catholiques étaient réunis « dans l'église Notre-Dame, où prêchait Raymond de Fino, « religieux dominicain. Un parti de calvinistes, conduit par « Gautier de Savignac, entre dans la ville et va attaquer la « collégiale. Partout règnent le désordre et la confusion. « Les prêtres emportent le pain sacré dans la demeure des « hommes de bien. Les catholiques, pris à l'improviste, « n'opposent qu'une faible résistance. Les protestants en pro- « fitent, mettent le feu aux portes de l'église, abattent les

« autels, brûlent les images des saints, pillent les orne-
« ments sacerdotaux et l'argenterie de la collégiale, font
« prisonnier l'abbé de Fino, expulsent les prêtres et les
« magistrats qui n'avaient pas voulu adopter la nouvelle
« religion.

« Cependant les catholiques se retranchent dans le grand
« clocher, d'où ils envoient la mort sur les huguenots qui
« se pressaient sur la place et dans les rues adjacentes.
« Mais ceux-ci voient grossir leur nombre par les partisans
« qu'ils ont dans la ville et par ces hommes qui, n'ayant
« rien à perdre et beaucoup à gagner dans le pillage, s'em-
« pressent de faire partie de tous les troubles.

« Les calvinistes renoncèrent à s'emparer du clocher et
« allèrent piller le moulin que les chanoines possédaient au
« faubourg Guiraudet. »

(GUIRONDET, *Hist. de Villefranche.*)

IX. — BLAISE FERRANDIER, de 1569 à 1582.

Blaise Ferrandier, chanoine, licencié ès droits, décéda le 9 novembre 1582. Par son testament du 24 avril 1582, il fit, entr'autres fondations, celle du lavement des pieds à douze pauvres, le Jeudi-Saint. Cette fondation s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

1581. Construction de la plus haute voûte du clocher; elle coûta 584 écus d'or.

X. — MARTIAL CLAUX, de 1582 à 1594.

François de Corneillan, évêque de Rodez, confirma l'élection de Martial Claux. Celui-ci dressa de nouveaux statuts qui furent approuvés par délibération capitulaire, le 4 février 1583. — Le Chapitre fit faire, à cette époque, la tapisserie en laine qui était au chœur et dont quelques fragments sont aujourd'hui au banc de la Fabrique. Martial Claux avait lui-même indiqué les sujets, qui devaient être représentés en dix pièces. Ce prévôt fit la fondation du *Stabat*, que l'on

chantait le Vendredi-Saint après l'office. Il mourut le 15 octobre 1594.

XI. — JEAN-JACQUES COLONGES, de 1594 à 1610.

Colonges fut élu prévôt le 27 octobre 1594. Son élection fut confirmée par Bernardin de Corneillan, coadjuteur de l'évêque de Rodez.

1608. Le 31 janvier, Colonges obtint du Parlement un arrêt par lequel son chapitre fut maintenu en possession du droit de présentation aux canonicats de la collégiale, en cas de vacances par résignation ou permutation. Il mourut le 28 novembre 1610.

XII. — ANTOINE FAJES, de 1610 à 1617.

XIII. — JEAN DURIEU, de 1617 à 1621.

Jean Durieu, bachelier en droit-canon, chanoine de Notre-Dame, fut élu prévôt au mois de juin 1617. Il fut assassiné, le 21 août 1621, par les huguenots de St.-Antonin. Son corps fut inhumé dans l'église de Caylus.

XIV. — ANTOINE BABAVEL, de 1621 à 1622.

Babavel fut élu le 10 septembre 1621. Il ne prit possession de la prévôté que le 4 novembre de la même année. Se voyant troublé dans sa charge par Guillaume Vaysse, conseiller-clerc et prieur du Cujoul, qui avait été pourvu de la prévôté par l'évêque de Rodez et aussi par François Deygua, prieur de Lussac, qui avait obtenu des provisions de Rome, il se démit de sa dignité le 1er. octobre 1622.

XV. — ANTOINE HÉRAIL, de 1622 à 1656.

Antoine Hérail, prieur de Durenque, de Toloujac, de Pachins et de Marin, fut élu prévôt par le chapitre et mis, le 21 octobre 1622, en possession de sa charge. Le 6 février 1623, il obtint un arrêt de maintenue en sa faveur contre ses compétiteurs. Il s'efforça de faire disparaître les dégradations que les huguenots avaient commises dans l'église Notre-Dame, et de faire fleurir la musique et les orgues. En

1633, il procura l'union des deux prieurés de Pachins et de Marin au chapitre de Villefranche. Après avoir exercé sa charge pendant 34 ans, il s'en démit en faveur de Gabriel de Lévi de Caylus, abbé de Locdieu, et mourut dans son domaine de Toloujac (aujourd'hui la propriété de M. Brolher de Saint-Simon), âgé de 82 ans. Il fut inhumé au tombeau des chanoines avec une grande pompe. Le P. Théronde, de la Doctrine chrétienne, prononça son oraison funèbre.

XVI. — GABRIEL DE LÉVI DE CAYLUS, de 1656 à 1657.

Le 21 mars 1656, Gabriel de Lévi prit possession de la prévôté. Il se démit de sa charge en 1657.

XVII. — JEAN BABARD, de 1657 à 1671.

Jean Babard fut pourvu de la prévôté, sur la résignation de Gabriel de Lévi. Il en prit possession, le 28 décembre 1657, et résigna sa charge en 1671. Il décéda le 4 décembre 1674 et fut enterré dans la chapelle du séminaire de Notre-Dame-des-Treize-Pierres, dont il était directeur.

XVIII. — JEAN-FRANÇOIS DE MOLINERY, docteur en théologie, de 1671 à 1724.

Molinery n'était encore que sous-diacre lorsqu'il fut élu prévôt. Il prit possession de sa charge le 11 août 1671. Il eut de nombreuses contestations avec son chapitre. Il mourut le 2 juin 1724.

XIX. — JOSEPH LAVERGNE, docteur en théologie, de 1724 à 1755.

Lavergne fut installé prévôt le 14 juin 1724.

XX. — PIERRE-ANTOINE REYNIER, de 1755 à 1786.

XXI. — BERNARD, de 1786 à 1793.

MÉMOIRE

SUR

LES HABITATIONS TROGLODYTIQUES EN GÉNÉRAL,

ET SPÉCIALEMENT

SUR CELLES DU DÉPART^t. DE TARN-ET-GARONNE ;

Par M. DEVALS aîné,

Archiviste du département de Tarn-et-Garonne.

MESSIEURS,

Le Congrès archéologique de France a inscrit une question aussi neuve qu'intéressante au nombre de celles qui doivent être discutées dans sa 30e. session :

Quelles sont, dit le programme, *l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur des points éloignés des habitations actuelles?*

Qu'il me soit permis de rechercher d'abord quelle était la destination de ces curieux monuments ; ce sera, je le crois du moins, un grand pas de fait vers la connaissance de leur origine.

Un mot auparavant sur l'existence de ces souterrains au sein de diverses régions qui diffèrent essentiellement entre elles par leur climat et par les mœurs de leurs habitants. De même que pour les *tumuli*, les menhirs et les dolmens disséminés sur presque toute la surface du globe, il y a peut-être dans ce fait, non moins que dans l'identité aujourd'hui bien constatée de ces grottes artificielles, une preuve assez

concluante qu'en général ces excavations correspondent partout à un état social identique, à un même degré de civilisation.

Ainsi, l'Asie nous offre les grottes de Kennery, dans l'île de Salsette; de Carli, entre Bombay et Pouna; les 170 excavations de Dhoumnar, province de Malva, dont l'ensemble forme, pour ainsi dire, une ville troglodyte; les 2,000 grottes de Ghoulghoula, composées de chambres carrées et creusées dans les collines de la vallée de Bamiyan (Afghanistan), et les salles souterraines de Palætyr, au pays primitif des Phéniciens, entre Tyr et Sidon. L'Afrique possède les grottes taillées dans le flanc des montagnes de la Nubie. L'Europe, mieux étudiée et plus connue, compte, dans les îles de la Méditerranée, les souterrains de Malte; de la vallée d'Espica, en Sicile; de Bornova, de Giave, de Busachi et d'Itiri, en Sardaigne; ceux de Nauplie, en Grèce; de Gravina, en Italie; ceux d'Allemagne et de Suède, parmi lesquels on distingue le monument de Kivik; ceux de New-Grange et de Dowth, en Irlande, et les souterrains de France. Parmi ces derniers, je citerai seulement celui de St.-Sulpice, département du Tarn; ceux de Mamajou, de Selve et de La Batterie, dans la vallée du Viaur, département de l'Aveyron, et pour le département de Tarn-et-Garonne, où ce genre de monuments abonde; les chambres souterraines, admirablement conservées en général, du Fau, du Cruzel, des Poulidets et d'Arbussy, dans la commune de Montauban; de Léojac; de St.-Sernin-d'Ordalilles, commune de St.-Nauphary; de Dardé, commune de Corbarieu; de Goudou, de Marsal et de Biscardel, commune de Lamothe-Capdeville; de Las Borios, de La Clote et de Langle, commune de Génébrières; de Pénardières, commune de St.-Étienne-de-Tulmon; de St.-Maurice, commune de Lafrançaise; de Gaillardou, commune de Montastruc; de Piquecos; de Pelouze, commune

de Lhéribosc; des Garrigues, commune de l'Honor-de-Cos; de St.-Barthélemy, de Catou et des Garrigues, commune de Mirabel; de Grezel, d'Allard et de St.-Vincent-d'Antéjac, commune de Réalville; de Bioule; du Soulié, commune de Caussade; de St.-Christophe, commune de Molières; de St.-Pierre-de-Livron, commune de Caylus; de Loze; de Montbartier; de Poui-Débat, commune de Cordes-Tolosanes; de Miramont; de Bosc-Grand, commune de St.-Beauzel; enfin, les quatre souterrains de Chouastrac, commune de Vaissac.

Recherchons maintenant quelle pouvait être la destination de ces cavernes, toutes creusées de main d'homme. Si l'on consulte les auteurs anciens et les traditions locales, on obtient presque toujours pour réponse que ces souterrains ont servi d'habitation à des races primitives. Il en est ainsi, en Asie, pour les grottes de Kennery, de Carli (1), de Dhoumnar (2) et de Ghoulghoula (3); pour celles de la Nubie, en Afrique (4); à Nauplie (5), à Malte (6), dans la vallée d'Espica, en Sicile, et à Gravina, dans les Pouilles (7). Pour l'Allemagne, nous avons un témoignage des plus explicites, celui de Tacite : « Il est assez connu, « dit le grand historien, que les peuples de la Germanie « n'habitent point de villes et qu'ils ne souffrent pas de « demeures contiguës : ils vivent séparés et dispersés, selon

(1) Valentia, *Voyages and travels to India.*

(2) Colonel Tod, *The annals and antiquities of Râdjastân.*

(3) Burnes, *Travels into Bokhara.*—Letronne, *Journal des Savants.*

(4) Strabon, *Géographie*, livre XI. — Pline, *Histoire naturelle*, livre V, 8.

(5) E. Puillon-Boblaye, *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée.*

(6) *Italie pittoresque.*

(7) Ch. Didier, *Voyage en Sicile et dans les Pouilles.*

« qu'une fontaine, un champ, un bois leur a plu.....
« Ils ont aussi coutume de se creuser des cavernes souter-
« raines sur lesquelles ils entassent du fumier ; c'est un
« refuge contre l'hiver et un lieu de dépôt pour les grains.
« La disposition de ces lieux adoucit l'âpreté du froid, et
« si l'ennemi vient, il ne trouve à ravager que les choses
« qui sont à la surface; mais pour celles qui sont cachées et
« enfouies, ou il ne les découvre pas, ou elles le déroutent
« par la nécessité de les chercher (1). »

Suivant toutes les apparences, les nombreuses cavernes artificielles qui existent en France ont également servi d'habitation ou de refuge à la race gallique, à l'époque reculée où les Galls, au corps tatoué et teint de bleu, vivaient dans les forêts de chasse et de pêche et n'avaient pour armes que des flèches, des couteaux et des haches en silex (2). Des armes de ce genre, mêlées à des ossements humains, ont été recueillies dans plusieurs souterrains du département de Tarn-et-Garonne. Ce serait déjà un indice d'habitation; mais s'il existait à cet égard quelques doutes, ils seraient bientôt levés par la simple inspection des lieux. Partout, en effet, ces souterrains offrent au moins deux issues débouchant dans des directions diamétralement opposées et visiblement destinées à assurer la fuite de leurs habitants, dans le cas où l'une des entrées aurait été découverte et forcée par un ennemi. Partout les baies des salles ont leurs tableaux munis de trous superposés, qui ont été creusés évidemment pour recevoir au moins deux traverses de bois propres à barricader la porte. Partout la voûte des salles est percée d'un à trois soupiraux circulaires et verticaux,

(1) Tacite, *De moribus Germanorum*, XVI. Traduction de Dureau de La Malle.

(2) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. I, p. 2 et 3.

dont le diamètre varie de 10 à 15 centimètres, et qui, après avoir traversé des couches d'une épaisseur quelquefois considérable (3 à 7 mètres), aboutissent à la surface du sol extérieur et permettent ainsi d'aérer les salles et même d'y faire pénétrer un peu de jour. Dans certains souterrains, qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la conservation, tels que ceux des Poulidets et de St.-Sernin d'Ordalilles, il existe plusieurs silos, dont la dimension permettait de faire un ample approvisionnement de grains, et, de plus, le premier offre, dans une de ses chambres, une petite niche encore noircie par la fumée de la *candela* gallique, tandis que le second renferme une citerne profonde pleine d'une eau excellente. La niche se trouve aussi dans les souterrains de Dardé et de St.-Maurice, et ce dernier contient, en outre, un réservoir d'eau.

A ces divers caractères, il est impossible d'hésiter un instant sur la destination de ces grottes factices et l'on doit admettre, conformément aux traditions locales et aux assertions des auteurs anciens, qu'elles ont été creusées dans le seul but de servir d'habitation. Je n'ignore pas que, sur certains points, comme en Sardaigne et en Sicile, ces excavations, qui offrent pourtant les mêmes caractères que dans nos contrées, ont été considérées comme des tombeaux (1). Mais cette appréciation qui, après tout, peut être erronée, et que, du reste, Charles Didier rectifie, quelques lignes plus loin, pour ce qui concerne les souterrains de la vallée d'Espica, en Sicile (2), n'est nullement justifiée pour les

(1) Houel, *Voyage pittoresque dans les Deux-Siciles*, t. IV, p. 11. — Ch. Didier, *Voyage en Sicile*, p. 44.

(2) « Il demeure donc constant que les cavernes d'Espica ont servi « de sépulture aux premiers chrétiens, ... mais il n'en résulte « point qu'elles n'aient pu, à des époques antérieures, en servir à « d'autres. Ce ne sont certes pas les chrétiens qui ont creusé ces mon-

souterrains du Tarn-et-Garonne, et ne saurait en rien modifier l'opinion qu'on doit s'en faire après un examen consciencieux des particularités qui les caractérisent.

Je crois avoir suffisamment démontré la destination réelle de ces monuments; je dois maintenant rechercher quelle en est l'origine.

Il est essentiel de constater auparavant que, pour les habitations souterraines du Tarn-et-Garonne, il existe une parfaite analogie dans le mode de construction, et que ce mode remonte à une haute antiquité. Partout, en effet, l'empreinte des outils, qui est encore très-visible sur les parements, témoigne que ce travail a été fait ou du moins terminé avec des instruments assez renflés près du tranchant, tels que les haches en pierre; partout les voûtes des chambres ont des murs perpendiculaires pour points d'appui et offrent deux faces rectilignes se réunissant supérieurement à angle aigu, comme dans l'arcade en mître, forme élémentaire commune à tous les pays et qu'on retrouve notamment dans plusieurs monuments celtiques et dans les constructions cyclopéennes. Cette antiquité, qui semble devoir résulter du mode de construction, est loin d'être démentie par les traditions locales.

Ainsi, sur plusieurs points du département, on croit que ces excavations ont jadis donné asile à des sauvages. Il en est de même, du reste, pour les souterrains des autres contrées de l'Europe et de l'Asie.

A Carli, entre Bombay et Pouna, les Indous les regardent comme l'œuvre des démons et des mauvais génies (1).

« tagnes : elles le furent par la nature bien avant eux ; il se pourrait « donc que quelque peuplade sicanienne, serrée de près par la civi- « lisation grecque, y eût déjà cherché une retraite. » (Ch. Didier, *Voyage en Sicile*, p. 44.)

(1) Valentia, *Voyages and travels to India.*

Du temps de Strabon, c'est-à-dire dès les premières années de l'ère chrétienne, les habitants de Nauplie attribuaient aux Cyclopes les cavernes creusées de main d'homme dans la gorge qui s'élève en arrière du faubourg de cette ville (1).

A Gravina, dans les Pouilles, on croit que les innombrables souterrains qui s'ouvrent sous la ville même et aux alentours, et dans lesquels on retrouve encore des traces d'habitation, ont jadis servi de retraite aux dieux d'abord, puis aux hommes (2).

A Malte, ce sont, d'après la tradition, des Troglodytes qui ont creusé et habité les excavations qu'offre la vallée située à l'ouest de Médina (3).

C'est encore à une race inconnue, sœur des Troglodytes égyptiens, que les croyances populaires assignent pour demeure les grottes de la vallée d'Espica, en Sicile (4).

En Suède, un archéologue distingué, M. Nilsson, a cru retrouver, dans les chambres souterraines de Kivik, des témoignages d'adoration envers Baal, divinité du feu ou du soleil (5).

Lorsque, sur des points si divers du globe, on est d'accord pour attribuer ces monuments soit à des êtres surnaturels, soit à des races disparues depuis une longue suite de siècles, et que ces monuments eux-mêmes témoignent, par leur mode de construction ou par les débris de l'industrie humaine qu'on y recueille, qu'ils appartiennent à la plus haute antiquité, comment ne pas conclure que leur origine remonte aux époques reculées où les peuples primitifs, « pous-

(1) Strabon, *Géographie*, liv. VIII.—E. Puillon-Boblaye, *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée*, p. 50.

(2) Ch. Didier, *Voyage dans les Pouilles*, p. 52.

(3) H. T., *Voyage à Malte*, p. 61.

(4) Ch. Didier, *Voyage en Sicile*, p. 44.

(5) *Revue des Deux-Mondes*, t. XLII, p. 167-169.

« sés uniquement par les besoins de la vie matérielle et « obéissant à la même loi qui enseigne au lion à chercher « un refuge dans la profondeur des cavernes, songeaient « surtout à se mettre à l'abri des intempéries des saisons et « des attaques des bêtes féroces, et dans ce but se creusaient « des grottes dans les flancs des montagnes (1)? » On doit aussi reconnaître que ces habitations souterraines, étant généralement l'expression d'un état social identique, d'un même degré de civilisation, sont nécessairement d'autant plus anciennes que la civilisation a plus tôt pénétré dans le pays où elles existent, et qu'ainsi les souterrains de l'Inde, berceau de la civilisation, datent de bien plus haut que ceux de la Grèce et de l'Italie; de même que ces derniers sont antérieurs à ceux de France et surtout d'Allemagne, où cette coutume de se creuser des abris souterrains subsistait encore du temps de Tacite, dans le IIe. siècle de l'ère actuelle, tandis qu'un siècle auparavant les Grecs, au dire de Strabon, rélégnaient déjà dans les temps fabuleux l'origine des excavations de Nauplie.

Après avoir étudié la destination et l'origine de ces grottes artificielles où l'humanité, dans son enfance, a trouvé un asile, je vais donner, conformément au programme, la description de quelques-unes de celles qu'offre le département de Tarn-et-Garonne et qu'on peut considérer comme autant de types auxquels se rapportent presque toutes les autres.

1°. Souterrain de St.-Pierre-de-Livron, commune de Caylus.

En remontant la délicieuse vallée de La Bonnette, on trouve à gauche, à 1,500 mètres au nord de Caylus, le petit

(1) Batissier, *Histoire de l'art monumental chez les anciens*, p. 35 et 36.

village de St.-Pierre-de-Livron assis sur la hauteur, dans un site des plus pittoresques. C'est là qu'en 1853 l'extraction de quelques blocs de tuf amena la découverte d'une cavité, au fond de laquelle s'ouvrait une étroite galerie souterraine paraissant s'étendre à une certaine distance, dans la direction de l'ouest quart nord-ouest. C'était une des chambres d'une habitation gallique, qu'on venait ainsi de détruire en la rencontrant.

Après un parcours de 4 mètres, le corridor débouche dans un petit réduit, à peu près circulaire, d'environ 1^{m}. 50^{c}. de diamètre, dont la voûte sphéroïdale est percée d'un soupirail. Au sortir de cette chambre, la galerie se dirige, en décrivant une courbe, vers le nord-nord-ouest, et à 3 mètres de là elle donne accès dans une salle, de forme ovoïde, longue de 5^{m}. 30^{c}. sur 2^{m}. 25^{c}. de largeur, dont le grand axe court de l'est quart nord-est à l'ouest quart sud-ouest. La voûte, de forme angulaire, n'offre qu'un soupirail situé à l'entrée. A l'extrémité opposée de cette pièce s'ouvre un nouveau corridor plus étroit que le premier et long de 3^{m}. 50^{c}., qui, suivant la direction de l'ouest quart nord-ouest, conduit à une chambre, irrégulièrement arrondie, dont le diamètre ne dépasse point 2^{m}. et dont la voûte est percée de deux soupiraux. Un autre couloir, long de 3^{m}., met cette pièce en communication avec une autre chambre circulaire, d'égal diamètre, située au sud de la précedente et dont la voûte, sphéroïdale comme dans cette dernière, n'offre qu'un soupirail.

Il faut maintenant revenir au point de départ de cette branche de souterrain, c'est-à-dire à l'entrée de la grande salle ovoïde. Une galerie se dirige de là vers le nord quart nord-est en décrivant une contre-courbe, et, après un parcours de 5^{m}. 50^{c}., elle débouche dans une autre grande salle formant un rectangle, à la voûte angulaire, longue de 4^{m}.

30c. sur une largeur de 1m. 90c., et dont le grand axe court de l'est à l'ouest. Du côté opposé s'ouvre une autre galerie plus large tendant au nord-nord-est, qui, à une distance de 2m. 40c., se bifurque. La branche de droite aboutit, par une courbe de 2m. de développement, à une pièce circulaire de 2m. de diamètre et à la voûte sphéroïdale, située au sud-sud-est de la bifurcation. Quant à la branche de gauche, qui n'est autre chose que l'entrée primitive de l'habitation, elle se dirige vers l'ouest-nord-ouest; mais, après un parcours de 4m., elle est obstruée par des éboulements. C'est dans la partie du souterrain située au nord de la grande salle que, lors de la découverte, on recueillit des ossements humains et plusieurs vases en terre cuite d'une forme grossière et d'une pâte micacée et granuleuse.

Le souterrain de St.-Pierre-de-Livron est creusé dans le tuf. S'il fallait juger de son antiquité par la grossièreté de l'exécution, on n'hésiterait pas à le classer bien avant tous ceux que renferme le département de Tarn-et-Garonne. Partout ailleurs, en effet, les formes plus régulières, le fini du travail accusent un progrès sensible dans l'art de construire ces demeures souterraines, et on comprend que le sentiment du beau, qui existe en germe dans tous les esprits, a déjà reçu un certain développement.

2e. Souterrain de Goudou, commune de Lamothe-Capdeville.

Entre les villages d'Ardus et de Loubejac, la colline qui encadre la rive droite de l'Aveyron se replie pour donner passage à un maigre filet d'eau qu'on nomme le ruisseau de *Mothe-Vieille*. C'est au flanc oriental de cette gorge que s'ouvre, à mi-côte, au-dessous d'un bouquet de chênes, l'habitation souterraine de Goudou.

On y pénètre par une sorte d'entonnoir au fond duquel se prolonge, sur 2m. de longueur et dans la direction de l'est, un boyau bas et étroit qui va déboucher dans l'angle inférieur de droite d'une salle à peu près carrée, de 2m. 65c. sur 2m. 48c., dont le grand axe court de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est. A l'angle supérieur de gauche commence une autre galerie dirigée dans le même sens que la chambre et qui, à une distance de 2m. 30c., se détourne à angle droit vers le sud-sud-est, et, après un parcours de 3m., aboutit à l'angle inférieur de gauche d'une grande salle formant un rectangle de 4m. 17c. sur 1m. 88c, et dont le grand axe suit la même direction que celui de la première salle. Un nouveau couloir, plus large, s'ouvre dans l'angle supérieur de droite et, suivant une ligne droite, il débouche, à 1m. 60c. de son point de départ, dans l'angle inférieur de gauche d'une autre grande salle, de même forme et à peu près de même dimension que la précédente (4m. 37c. sur 1m. 86c.), et dont le grand axe se dirige du sud-sud-est au nord-nord-ouest. C'est là que se termine cette habitation troglodytique.

Le souterrain de Goudou, le seul du département qui soit partout de plain-pied, est remarquable par la régularité géométrique de son plan. Ses galeries, dont la largeur varie de 0m. 45c. à 0m. 75c., font exception, pour la forme de leur voûte, aux galeries des autres souterrains du Tarn-et-Garonne. La voûte en est, en effet, angulaire surbaissée, tandis que partout ailleurs elle est en plein cintre. Quant à ses trois chambres, elles sont voûtées à angle aigu et elles n'offrent chacune qu'un soupirail percé du côté opposé à l'entrée.

3°. Souterrain des Poulidets, commune de Montauban.

Il existe dans le vallon du Tescou, à 6 kilomètres sud-est

de Montauban, sur la voie antique de Montauriol à Albi, un hameau nommé jadis Montcenda (*Mons Cendanus*) et aujourd'hui Le Carreyrat. Après avoir, suivant toutes les probabilités, dépendu d'une riche villa gallo-romaine située dans le voisinage et dont plusieurs vestiges, tels que tuiles à rebords, mortiers antiques, révèlent l'existence, ce hameau et les terres adjacentes devinrent, pendant la seconde moitié du Xe. siècle, la propriété de l'abbaye de St.-Théodard, qui les inféoda au commencement du siècle suivant.

C'est dans un champ dépendant de ce fief et situé au sommet de la colline qui longe la rive gauche du Tescou qu'un éboulement, survenu le 11 septembre 1847, amena la découverte du souterrain des Poulidets.

L'entrée de cette habitation regarde le nord-ouest. On y descend par une galerie en rampe, dirigée vers le sud-est, dont la pente moyenne n'est pas moins de 0^m^. 69^c^. par mètre. A 4^m^. 60^c^. de l'entrée, cette galerie tourne à droite dans la direction du sud quart sud-ouest, et, après un parcours de 3^m^. 30^c^., elle se bifurque. Les deux baies qui donnent accès dans ces deux nouvelles galeries présentent extérieurement une feuillure qui a dû jadis recevoir une porte. La place des gonds est encore visible en deux endroits. A l'entrée du couloir de droite, qui se dirige vers l'ouest quart nord-ouest, il il existe, à la suite l'un de l'autre, deux silos de 1^m^. de profondeur sur 0^m^. 80^c^. de diamètre à la base, dont l'orifice occupe en grande partie la largeur du passage. Ces silos étaient entièrement vides lors de la découverte du souterrain. A 3^m^. de son point départ, le couloir débouche dans une grande salle rectangulaire, de 4^m^. sur 2^m^., dont le grand axe court de l'est quart nord-est à l'ouest quart sud-ouest, et dont la profondeur perpendiculaire atteint 7^m^. 80^c^. Sa voûte offre près de l'entrée un seul soupirail. Il en existait sans doute un autre, à l'extrémité opposée, comme dans la

seconde salle ; mais le mauvais état de cette partie de la voûte en fait disparaître tout vestige. Dans l'angle supérieur de droite s'ouvre un étroit boyau, aux trois quarts obstrué par des éboulements considérables et qui, après avoir suivi, l'espace de 3m., la direction du sud quart sud-ouest, se détourne dans celle de l'est quart sud-est pour s'arrêter, à 2m. de distance, devant une masse de terres éboulées. Suivant toutes les apparences, c'était là une autre issue pour pénétrer dans le souterrain.

Le corridor de gauche, qui forme la seconde branche de la bifurcation, se dirige d'abord vers le sud-est ; mais, après un parcours de 2m. 50c., changeant brusquement de direction, il prend celle du sud-sud-ouest, qu'il suit sur une longueur d'environ 2m., et il aboutit à une chambre formant un rectangle, de 3m. 40c. sur 1m. 40c., dont le grand axe va du nord-ouest au sud-est. La baie qui donne accès dans la seconde partie de ce corridor offre, comme celles dont il a déjà été question, une feuillure évidemment destinée à recevoir une porte. Cette salle, dont l'aire est située à 9m. de profondeur perpendiculaire, est dans un parfait état de conservation. Sa voûte est percée, aux deux extrémités, de deux soupiraux aujourd'hui bouchés à une certaine hauteur, et, comme celle de la première salle, elle est de forme angulaire surbaissée. Le côté nord-ouest offre une petite niche en plein-cintre, creusée à 0m. 80c. au-dessus du sol et propre à recevoir la chandelle en usage chez les populations galliques. Dans l'angle supérieur de droite il existe une ouverture, peu profonde aujourd'hui à cause des éboulements, mais qui a dû, suivant toutes les apparences, donner accès dans un boyau semblable à celui qui passe derrière la première salle.

La dimension des galeries varie de 0m. 65c. à 0m. 80c. pour la largeur, et de 1m. 40c. à 1m. 90c. pour la hauteur.

L'habitation souterraine des Poulidets a dû être découverte une première fois et utilisée pendant la domination romaine. J'ai recueilli, en effet, au fond de la première salle, entre les squelettes de deux femmes qui peut-être y avaient cherché un refuge lors des invasions des Barbares, plusieurs débris de poteries dont la provenance ne saurait être mise en doute en présence de la finesse et de la compacité du grain, de leurs moulures aux angles si vifs, aux cordons et aux gorges si bien arrondis, et de leur brillante couverte rouge. Un autre fragment, de couleur noire, est orné d'une belle torsade en relief. C'est probablement à la période gallo-romaine qu'il faut attribuer les feuillures taillées dans les trois baies et la pose des portes, dont les gonds ont laissé en deux endroits des traces fort apparentes.

4. Souterrain de Saint-Sernin-d'Ordalilles, commune de Saint-Nauphary.

La colline qui borde la rive droite du Tescou détache, au-dessous du hameau de Bellegarde (9 kilomètres sud-est de Montauban), un contrefort qui, s'inclinant vers la vallée, se prolonge, dans la direction du sud, entre le ruisseau de Trapassou et celui des Caoussous ou de la Golse. A l'extrémité méridionale de ce contrefort, sur le plateau étroit qui domine le confluent des deux ruisseaux, là même où s'élevait jadis l'antique église de St.-Sernin-d'Ordalilles, un éboulement se produisit, au commencement de 1861, sous la pioche de quelques paysans occupés à creuser un vivier, et mit à nu l'entrée d'un boyau souterrain, dont la pente rapide semblait descendre à une grande profondeur. C'était une nouvelle habitation troglodytique à ajouter à la liste déjà bien longue de celles du Tarn-et-Garonne.

La véritable entrée du souterrain est encore bouchée,

mais le couloir auquel elle donnait accès, et qui est parallèle à celui qui s'est formé par suite de l'éboulement, est dans un assez bon état de conservation. Ce couloir, qui se dirige au nord, descend en rampe, et, après un parcours de 4m. 17c., il tourne à gauche vers l'ouest et se prolonge dans ce sens sur une longueur de 9m. 06c. Vers le milieu de cette galerie s'ouvre un autre corridor, dans la direction du sud, que le séjour d'une épaisse couche d'eau a long-temps rendu inaccessible et qui, après avoir été récemment asséché, s'est trouvé décrire une courbe vers le sud-ouest et s'arrêter brusquement à une distance d'environ 12m. Le couloir principal, tournant à angle droit, prend de nouveau la direction du nord. Un puits ou une citerne, profonde d'environ 3m. 50c., se trouve au détour et occupe toute la largeur du corridor. Après un trajet de 6m. 55c., cette galerie se bifurque dans la direction de l'est-nord-est et dans celle de l'ouest-sud-ouest. Le couloir de droite, long de 2m., offre à son entrée une porte dont l'archivolte se compose d'une ligne creuse, légèrement ondulée, qui suit le contour de l'arc à une distance d'environ 0m. 10c. Les côtés de la baie correspondant à la feuillure sont percés de deux trous longitudinaux superposés, destinés évidemment à recevoir deux traverses de bois pour assurer la fermeture de la porte. Ce couloir aboutit, par une pente ascendante, à une salle à peu près quadrangulaire, de 3m. 03c. sur 2m. 95c., dont le grand axe va de l'ouest quart sud-ouest à l'est quart nord-est, et dont la voûte, un peu détériorée par des éboulements, affecte la forme d'une ogive mousse. Le sol de cette salle est percé de trois trous circulaires, disposés en triangle, qui ne sont autre chose que les ouvertures de trois silos, profonds de 1m. 50c. sur 1m. 35c. de diamètre inférieur, dont les parements ont été, pour ainsi dire, polis avec le plus grand soin. Ces silos n'offraient aucune trace des grains qui pouvaient y avoir été jadis emmagasinés.

En sortant de cette pièce, on rentre dans le couloir principal, qui se dirige à l'ouest-sud-ouest sur une longueur de 4m. 25c., pour se détourner encore vers le nord et déboucher enfin, à une distance de 2m. 90c., dans une grande salle formant un rectangle, de 7m. 52 sur 3m. 56 de large. Cette galerie principale offre ainsi un développement d'environ 30m. Sa largeur moyenne est de 1m., tandis que sa voûte, qui est en plein-cintre, a une hauteur moyenne de 1m. 20, et sa pente moyenne est de 0m. 27 par mètre.

La porte qui donne accès dans la grande salle est, comme la première que j'ai décrite, munie sur ses tableaux de deux trous carrés superposés, propres à recevoir des traverses de bois; mais son ornementation est autrement remarquable. Ses jambages sont couronnés de deux plinthes superposées, formant une imposte grossière qui supporte les retombées d'une archivolte de physionomie byzantine, à trois zones; l'inférieure et la supérieure mouchetées de petits trous allongés faits avec un instrument à la pointe très-émoussée, et la zone intermédiaire parfaitement lisse, de même que le tympan, qui est très-bien accusé. Le grand axe de cette salle court de l'est à l'ouest, en inclinant légèrement vers l'ouest quart sud-ouest. Les murs, qui sont perpendiculaires sur une élévation de 1m. 95, offrent, dans le sens de la longueur de la pièce, une retraite d'où s'élance, à une hauteur de 2m., une voûte dont les côtés, comme dans l'arc en mitre, sont formés de deux faces rectilignes qui se réunissent supérieurement à angle aigu. Au sommet de la voûte, en face de la porte, s'ouvre un soupirail circulaire et vertical, dont le diamètre varie de 12 à 15c. et qui, après avoir traversé une couche d'environ 4m., aboutit à la surface du sol extérieur. D'après toutes ces données, l'aire de la grande salle se trouve à une profondeur perpendiculaire d'environ 8m. Près de l'angle nord-ouest s'ouvre une nouvelle galerie,

très-basse, que je ne pus explorer à cause de la quantité d'eau dont elle était remplie, mais j'ai su depuis qu'elle allait, après plusieurs zig-zag, déboucher au dehors, à l'opposé de l'entrée principale.

La décoration, sans contredit, la plus remarquable de la grande salle consiste en une colonne-pilier engagée dans l'angle sud-est et qui, sans avoir rien à supporter, s'élève jusqu'au niveau de la retraite où la voûte prend son point d'appui. Cette colonne trapue, due probablement à une fantaisie artistique d'un des habitants du souterrain, est haute, tout compris, de 1m. 95c. Elle se compose d'un piédestal, d'une base, d'un fût quadrangulaire et d'un chapiteau. Le piédestal, qui ne ressemble à aucun piédestal connu, est formé d'une large plinthe, d'un chanfrein, d'une seconde plinthe beaucoup plus étroite et d'un dé conique. Il pourrait très-bien passer pour un chapiteau renversé. La base se compose d'un tore elliptique, et le fût est couronné d'un astragale formé d'un tore elliptique plat. Quant au chapiteau, il offre quelque analogie avec les chapiteaux d'ordre dorique du portique de Philippe, à Délos, dont le large tailloir n'a point de saillie et dont l'échine, également large, ressemble plutôt à une corbeille conique qu'à un ove (1). Mais il diffère encore moins des chapiteaux aux formes pesantes et cubiques adoptés par les Byzantins à partir du IVe. siècle, et il a notamment plus d'un rapport avec les chapiteaux de la Kapnicaréa d'Athènes et surtout, sauf l'ornementation qui est nulle ici, avec ceux de l'église St.-Vital de Ravenne et de l'église de Parenzo, en Istrie (2). Ce chapiteau a pour tailloir une large plinthe non saillante, et sa corbeille conique repose sur une seconde plinthe plus étroite, qui a toutes les

(1) *Ionian antiquities*, t. III.

(2) A. Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 365, 399 et 400.

allures d'une autre corbeille conique, et sur un chanfrein. Le tout (chapiteau, fût, base et piédestal) est parfaitement lisse et n'offre pas la moindre trace d'ornementation.

On ne peut, à mon avis, expliquer la présence de sculptures byzantines dans une habitation gallique qu'en admettant que, du Ve. au VIIIe. siècle de l'ère actuelle, ce souterrain ait été habité de nouveau, agrandi et décoré. Les dimensions inusitées de la grande salle et la position de la porte, qui débouche à peu près au tiers de cette pièce, contrairement à l'usage suivi dans toutes les habitations souterraines, où les baies s'ouvrent exactement au milieu des chambres quand ce n'est pas dans un angle, sembleraient, en effet, témoigner qu'un agrandissement de près de 2^m. a eu lieu dans la partie est de la salle. Peut-être un pieux anachorète se réfugia-t-il, à l'exemple des premiers solitaires, dans le souterrain d'Ordalilles, et de même que d'autres cavernes habitées par des ermites devinrent célèbres au moyen-âge et virent s'élever des monastères, de même serait-ce de celle-ci que tirerait son origine l'église construite plus tard, sur ce même point, sous l'invocation de saint Sernin et érigée, vers la fin du XIIIe. siècle, en prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Théodard ?

5° Souterrain de Dardé, commune de Corbarieu.

Près du château de Beau-Désert, pâle et chétive réminiscence de celui de Versailles, la colline qui encadre la rive droite du Tarn se resserre entre la plaine fertile et les gorges boisées de La Guitardie. C'est là, sur le versant qui regarde la plaine, que s'ouvre, à mi-côte, le souterrain de Dardé, découvert en 1849.

Au fond d'une grande cavité, assez semblable à un entonnoir, se trouve l'entrée de cette habitation faisant face au

sud. On pénètre dans une galerie en plein-cintre qui se rétrécit à mesure qu'on avance et, à une distance de 4^{m}., on arrive, en descendant toujours en ligne droite, dans une chambre rectangulaire, de 3^{m}. sur 1^{m}. 80^{c}., dont le grand axe va de l'est à l'ouest. La galerie reprend du côté opposé, mais cette fois en montant constamment jusqu'au fond de la grotte, et suivant d'abord la direction du nord, puis celle du nord-nord-est, puis encore celle du nord pour tourner bientôt vers le nord-est quart est, l'est quart sud-est, le sud-est et le nord-est; elle passe au-dessous d'une petite chambre presque carrée, de 1^{m}. 60^{c}. sur 1^{m}. 50^{c}., située à gauche, dont le grand axe court parallèlement à la direction de la galerie et dont l'aire est plus élevée de 1^{m}. que le sol de celle-ci. La voûte de cette pièce est sphéroïdale. Après avoir parcouru ces diverses sinuosités, dont le développement atteint 23^{m}., le corridor se bifurque à 2^{m}. 30^{c}. au-delà de la chambre.

La branche gauche prend la direction du nord-nord-ouest et, à 2^{m}. de distance, elle débouche dans une grande salle rectangulaire, orientée comme le corridor qui y conduit et longue de 5^{m}. 50^{c}. sur 3^{m}. 50^{c}. de largeur. La voûte, haute de 4^{m}. 65^{c}., en est angulaire et n'offre aucune trace de soupiraux, à cause sans doute des dégradations que l'humidité lui a fait subir. On remarque, de chaque côté de la porte, des trous carrés, de forme allongée, propres à recevoir des traverses de bois.

Après être revenu sur ses pas jusqu'à la bifurcation, on suit la branche droite de la galerie dans la direction du sud-sud-est, l'espace de 1^{m}., jusqu'à une nouvelle bifurcation, dont la branche droite continue de se diriger vers le sud-sud-est et ne tarde pas à disparaître sous des éboulements. Quant à la branche gauche, elle se prolonge vers le nord-est sur une longueur de 5^{m}. 75^{c}., en traversant, par son petit

axe, une chambre à peu près carrée, de 2m. sur 1m. 95c., jusqu'à une troisième bifurcation. La branche droite s'incline alors à l'est-nord-est et, à près de 6m. de distance, elle est bouchée par les terres éboulées; mais la branche gauche, se dirigeant par une courbe légère au nord-nord-ouest, après avoir rencontré à gauche l'entrée d'un nouveau corridor, qu'un éboulement a entièrement obstrué, se détourne à droite dans la direction du nord-est, passe devant un petit réduit situé à gauche, et, après un trajet d'environ 14m., elle se bifurque pour aboutir, du côté de l'est, à une chambre presque quadrangulaire, de 1m. 75c. sur 1m. 50c., et, du côté du nord, à une salle rectangulaire, de 3m. 90c. sur 2m. 60c., au fond de laquelle se trouve une sorte de niche.

La voûte de cette salle, qui est à angle aigu comme celle de la salle et des autres chambres, offre à son sommet deux soupiraux verticaux et circulaires et un soupirail carré, qui s'infléchit et décrit une courbe très-prononcée. Près de l'angle sud-est s'ouvre un nouveau corridor, dirigé vers l'est et obstrué, à peu de distance, par des éboulements. On remarque, de chaque côté de la porte, de même qu'à l'entrée de la chambre et dans l'intérieur de la galerie, entre le réduit et la bifurcation qui conduit aux deux dernières salles, des trous carrés et longitudinaux évidemment creusés pour y placer des traverses de bois dans le but de barrer le passage.

Au nord et au sud de l'avant-dernière chambre s'ouvrent aussi deux corridors, bouchés tous les deux à 1m. de distance, mais dont le prolongement semblerait devoir atteindre, pour l'un, la branche droite de la galerie, et pour l'autre, le couloir de la dernière salle, à moins de détours aboutissant au dehors ou à d'autres chambres inconnues.

L'habitation souterraine de Dardé est incontestablement

une des plus remarquables du Tarn-et-Garonne, à cause de la longueur, de la multiplicité et de la complication de ses galeries, qui en font un véritable labyrinthe. J'ai dit qu'à partir de la première chambre le sol offrait une pente constamment ascendante ; je dois ajouter que, sur divers points des corridors, il a dû être taillé en escalier et que les marches sont encore très-apparentes.

6°. Souterrain de Saint-Maurice, dit Grotte de Saint-Jean, commune de Lafrançaise.

Sur la rive droite de l'Aveyron, à une distance à peu près égale du Tarn, s'élève, au pied de la colline qui domine le confluent des deux rivières, le riant village de St.-Maurice. Après avoir gravi la hauteur à travers les vignes et les champs d'artichauts, on trouve au sommet une route neuve qui vient de Lafrançaise et se dirige vers Mirabel en se tenant toujours sur la crête de la colline. C'est un chemin de grande communication qui a remplacé, il y a quelques années seulement, la voie antique de Moissac à Bioule, nommée le *Chemin Moissaguais*, dont le tracé était exactement le même. En baissant le niveau de l'ancienne voie pour construire la nouvelle, un éboulement assez considérable se déclara près de l'embranchement qui conduit au hameau de St.-Simon, autrefois propriété de l'Ordre de Malte et dépendance de la Commanderie de Vaour. C'était la voûte d'une chambre, située au-dessous même de la voie romaine, qui venait ainsi de s'effondrer sous les pics des travailleurs. On descendit dans cette cavité et l'on reconnut que la chambre était mise en communication, d'un côté, avec le dehors par une galerie creusée sous la voie et allant déboucher dans la gorge au fond de laquelle coule le ruisseau de St.-Maurice; de l'autre côté, avec d'autres chambres sou-

terraines situées au nord de celle que le hasard venait de faire découvrir.

L'entrée du souterrain se présente actuellement sur le talus septentrional du fossé qui borde la route. On y pénètre par une galerie dirigée vers le nord quart nord-est, et, à 2m. 77c. de distance, on se trouve dans une chambre de 2m. 90c. sur 2m., dont le grand axe va de l'ouest quart nord-ouest à l'est quart sud-est. Au fond de cette pièce s'ouvre un autre corridor, long seulement de 0m. 83c., qui donne accès dans une grande salle de 4m. 26c. sur 2m. 36c., orientée au nord quart nord-est. La porte de cette salle offre une large et profonde feuillure, et sa voûte, faisant exception à la forme angulaire généralement adoptée pour les souterrains du département, est en plein-cintre. Une autre galerie, conduisant peut-être à d'autres chambres ou à l'extérieur, s'ouvrait autrefois dans l'angle inférieur de droite; mais elle est aujourd'hui entièrement comblée par des éboulements. Cette pièce est mise en communication, au moyen d'un petit couloir creusé à son extrémité supérieure, avec une autre grande salle, de 4m. 40c. sur 2m. 34c., dont le grand axe tend au nord-est quart nord. A droite existe un bassin ovale, d'une profondeur suffisante pour contenir environ 200 litres d'eau. Du côté opposé, un large passage va déboucher dans une salle, de 3m. 45c. sur 2m. 30c., dont le grand axe court du sud-est au nord-ouest, et dont la voûte a la forme d'une ogive mousse.

Ces quatre pièces sont toutes de forme rectangulaire.

On rentre dans la troisième salle et l'on trouve au fond une nouvelle galerie qui se dirige vers le nord-est et se bifurque à une distance de 3m. 22c. La branche droite qui, suivant toutes les apparences, conduit à l'entrée primitive du souterrain, se prolonge, dans la direction de l'est quart sud-est, sur une longueur de 4m. et finit par devenir inaccessible à

cause des éboulements. Quant à la branche gauche, elle suit la direction du nord quart nord-est, et, après un parcours de 2m. 20c., elle donne accès dans une salle à peu près carrée, de 3m. 08c. sur 3m., orientée de la même manière et au fond de laquelle on remarque une petite niche propre à recevoir la *candela* gallique. Dans l'angle inférieur de droite s'ouvre un nouveau corridor tendant vers l'est quart sud-est, qui, à 4m. 30c. de son point de départ, tourne brusquement à gauche dans la direction du nord quart nord-est et débouche presque aussitôt dans une dernière salle, ayant la forme d'un rectangle de 3m. 44c. sur 1m. 64c., dont l'orientation est exactement identique à celle de la salle voisine.

Les galeries ont une largeur moyenne de 0m. 60c., et leur voûte est partout en plein-cintre. Quant aux voûtes des chambres, elles sont angulaires, sauf pour les deuxième et troisième chambres, et elles n'offrent aucune trace de soupiraux, sans doute par suite des nombreuses dégradations résultant du temps et de l'humidité.

Une ancienne tradition locale avait consacré le souvenir du souterrain de St.-Maurice, et la découverte de la date « 1572, » gravée au-dessous d'une croix sur la voûte de la cinquième salle, vint, en effet, témoigner que, près de trois siècles avant d'être retrouvé, ce souterrain avait été visité et peut-être même avait momentanément servi de refuge pendant nos guerres civiles.

Presque au-dessus de la dernière salle, tout près de l'entrée primitive de la grotte de St.-Jean, une pierre isolée, à moitié enfouie dans le sol, est encore de nos jours l'objet de croyances superstitieuses. On raconte que, des paysans voisins l'ayant enlevée pour l'utiliser dans des constructions, la maison où elle avait été employée était devenue inhabitable à cause du vacarme effroyable qui y avait lieu toutes les nuits, et qu'on n'avait recouvré la tranquillité qu'en rapportant la

pierre à sa place. Ailleurs, la pierre s'était dégagée d'elle-même des massifs de maçonnerie qui la recouvraient et était allée toute seule reprendre son poste séculaire. Il n'est pas rare d'y trouver assis des enfants, entourés de leurs parents. Ce sont de jeunes malades qu'on apporte sur la *Pierre de Saint-Jean*, dans l'espoir que son contact leur rendra la santé. Cette pierre, qui est plantée de champ dans le sol, est longue d'environ 0m. 80c., sur 0m. 67c. de large et 0m. 54c. d'épaisseur. Elle offre, sur sa face supérieure, une cavité profonde et à peu près circulaire, dont le diamètre est de 0m. 35c. C'est évidemment une de ces pierres caves que tous les archéologues reconnaissent comme ayant dû recevoir le sang des victimes humaines, et sa présence à l'entrée du souterrain de St.-Maurice est d'autant plus remarquable, que d'autres pierres de ce genre ont été recueillies dans les souterrains d'Irlande et de Malte (1).

7°. Souterrain de Bosc-Grand, commune de Saint-Beauzel.

A un kilomètre et demi au sud-sud-ouest du petit village de St.-Beauzel, on trouve une gorge étroite, au fond de laquelle coule un maigre affluent du ruisseau de Tancane, et que dominent de trois côtés les hameaux de Bosc-Grand, de Castagnés et de Balentou. C'est au-dessus du premier hameau qu'a été découverte, il y a une vingtaine d'années, une habitation souterraine des plus curieuses sous le double rapport de la régularité et du nombre de ses chambres, qui dépasse celui des autres habitations connues jusqu'à présent. On y pénétra par une cavité qui se produisit dans la voûte de la septième salle, et c'est par là qu'on s'y introduit encore,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, t. XLII, p. 169.

parce que les deux issues sont bouchées, la première par des blocs de tuf, et la seconde par un éboulement. Je vais dégager, par la pensée, l'entrée principale et décrire le souterrain en commençant par la partie méridionale.

Une belle galerie en plein-cintre, large de près de 1^{m}. et haute de 2, s'offre tout d'abord, et, se dirigeant vers le nord-est quart-nord, conduit, par une pente ascendante, à une grande salle, de 3^{m}. 75^{c}. sur 2^{m}. 25^{c}., dont le grand axe court de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest. C'est là le centre d'une des trois séries de salles dont se compose la grotte de Bosc-Grand, et qui en contiennent : les deux premières trois chacune, et la troisième quatre. Ce seraient comme autant d'appartements indépendants les uns des autres, s'ils n'étaient reliés entre eux par la galerie principale, qui traverse les trois salles centrales par leur petit axe. Aux deux extrémités de cette salle se trouvent deux chambres, qu'un passage fort court met en communication avec la pièce centrale. Elles sont orientées : la première au nord-ouest, et la seconde au sud-est quart est, et leurs dimensions sont à peu près les mêmes (3^{m}. sur 2^{m}. 25 et 2^{m}. 80 sur 2^{m}. 35).

Le corridor principal reprend du côté nord-nord-est de la première pièce, et, à une distance de 1^{m}. 80^{c}., il débouche dans une autre grande salle, de 3^{m}. 65^{c}. sur 2^{m}. 65^{c}., dont l'orientation est exactement identique à celle de la pièce qu'il vient de quitter. Cette salle, qui est le centre de la deuxième série, présente, sur sa face est-sud-est, deux ouvertures hautes et étroites par lesquelles on pénètre dans une chambre de 2^{m}. 95^{c}. sur 1^{m}. 90^{c}., orientée comme la première chambre de la première série, et dans une seconde chambre, de 2^{m}. 70^{c}. sur 1^{m}. 90^{c}., dont le grand axe se dirige de l'ouest à l'est.

En sortant de la deuxième pièce centrale, la galerie

principale se prolonge, dans la direction du nord-nord-est, sur une longueur de 3m. 10c., jusqu'à une troisième grande salle, centre de la troisième série. Cette pièce, orientée comme celles qui la précèdent, est longue de 4m. 20c. sur 2m. 50c. de largeur. Elle communique, par un passage ouvert sur sa face est-sud-est, avec une chambre, de 2m. 87c. sur 2m. 20c., dont le grand axe tend de l'ouest quart nord-ouest à l'est quart sud-est, et par un autre passage courbe ouvert sur sa face ouest-nord-ouest, avec une seconde chambre, de 2m. 80c. sur 2m. 45c., orientée de l'est à l'ouest. Cette chambre est, à son tour, mise en communication par un étroit passage creusé en diagonale dans sa face sud avec une petite pièce, de 2m. sur 1m. 40c., exactement orientée comme les trois salles principales, et reçoit, au centre de sa face ouest, le débouché d'une autre grande galerie obstruée, à 2m. 75c. de distance, par des éboulements et qui aboutissait auparavant à l'extérieur.

Toutes ces pièces ont, sans exception, la forme d'un rectangle.

Les trois grandes salles offrent sur leurs pieds-droits, comme dans le souterrain de St.-Sernin-d'Ordalilles, une petite retraite d'où s'élancent des voûtes à angle aigu, percées à leur sommet de trois soupiraux. Les voûtes des sept autres chambres sont angulaires, surbaissées, et comptent seulement deux soupiraux, sauf toutefois celle de la plus petite pièce, qui est réduite à un seul creusé au milieu.

Les habitations souterraines du département de Tarn-et-Garonne, à l'exception de celle de St.-Pierre-de-Livron qui est pratiquée dans le tuf, sont toutes taillées de main d'homme dans des roches de grès en voie de formation. Ce grès est agglutiné par un ciment argileux et calcaire, mais il est tendre et friable. Chose remarquable ! on n'aperçoit

nulle part, dans le voisinage de ces grottes, la plus légère trace des masses énormes de terre qu'il a fallu en extraire quand elles ont été creusées.

Ces antiques monuments, naguère encore ignorés, que leur situation exceptionnelle a seule préservés d'une destruction certaine, sont à peu près les seuls vestiges des races inconnues qui nous ont précédés sur le sol que nous habitons. Ils témoignent hautement de la condition misérable de l'homme primitif, contraint de se creuser une sorte de tanière pour échapper aux rigueurs du climat et à la dent des bêtes féroces, quand ce n'était point aux agressions de son semblable. Lorsqu'on se reporte de ce lugubre point de départ de l'humanité aux splendeurs de notre civilisation, on ne saurait trop admirer la puissance progressive des facultés intellectuelles qui sont le noble apanage de l'homme, et remercier la Providence des dons qu'elle nous a si libéralement départis!

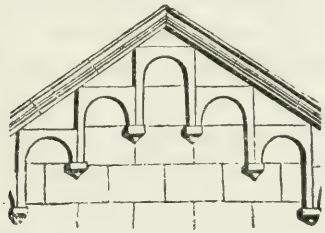

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE PERSE

(AVEYRON);

Par M. Henri AFFRE.

MESSIEURS,

Permettez-moi d'appeler un instant votre attention sur un monument digne de tout votre intérêt au double point de vue de l'art et de l'ancienneté. Et, comme notre mission à nous tous qui sommes ici n'est pas seulement d'admirer, mais encore de provoquer la restauration de ce qui nous reste des siècles passés, afin d'en assurer la conservation indéfinie, je conjure chacun de vous de ne pas perdre de vue, dans l'occasion, que l'église de Perse, objet de cette courte notice, monument historique de l'Aveyron, source d'admiration et d'étude pour l'archéologue, réclame et sollicite depuis longtemps quelques travaux réparateurs.

Elle est située à la distance de 1 kilomètre à peu près de la petite ville d'Espalion, sur le bord d'un tertre qu'environnent de beaux arbres. Le baron Taylor la mentionne avantageusement dans son *Voyage pittoresque*, et M. Mérimée, à son retour de Conques, n'a pas dédaigné de la visiter et de lui consacrer une brève, mais substantielle notice.

L'abbé Bosc, un de nos bons historiens, parle de l'existence de l'église de Perse antérieurement à l'an 900; de son côté, une tradition fort ancienne dans le pays attribue la fondation de cette même église à Charles-Martel. Ces deux assertions,

qu'aucun motif sérieux ne porte à rejeter, ne peuvent néanmoins s'appliquer à l'édifice actuel; car il est manifestement démontré, par la manière dont les chapiteaux sont historiés, par la forme bien déterminée des boucliers aux mains des guerriers représentés sur ces mêmes chapiteaux, par celle des lettres, en assez grand nombre, qu'on remarque sur la porte principale, par d'autres caractères enfin qu'il est inutile d'énumérer ici, que Perse est un édifice reconstruit au XIe. siècle. Quant à moi, sauf meilleur avis, j'incline à penser que cette église fut fondée par un des hauts et puissants barons de Calmont-d'Olt, seigneurs d'Espalion, et que le personnage représenté sur l'archivolte de la porte déjà mentionnée, personnage à la tête ceinte d'une couronne de baron et tenant dans ses mains un objet qu'on s'est accordé jusqu'ici à prendre pour un marteau, n'est autre que l'image du fondateur.

Cette manière de voir, du reste, me semble d'autant plus admissible, qu'en premier lieu il existe aux Archives départementales de l'Aveyron un titre, de l'an 1060, par lequel Hugues II, baron de Calmont, et Foy, sa femme, donnent à Conques le monastère de Perse; et qu'en second lieu sainte Foy, dès les temps les plus anciens, était la patronne de cette dernière église.

Ce monument, d'un aspect si gracieux, surtout dans sa partie orientale, reçut d'abord la forme d'une croix latine, terminée par une abside semi-circulaire aux côtés de laquelle s'élèvent deux chapelles de même forme, mais d'une moindre dimension.

Je dirai tout à l'heure à quelle époque et par qui cette forme primitive fut légèrement modifiée.

Son orientation est parfaite. Les fidèles, qui s'y rendaient pour prier, avaient la face tournée vers la contrée qui fut le berceau du christianisme.

Ses dimensions, prises à l'intérieur, donnent 25 mètres du levant au couchant ; les transepts n'en mesurent pas tout-à-fait 15.

L'abside est une partie que l'architecte a traitée avec beaucoup de soin.

Dans la nef, la voûte est en berceau, renforcée d'arcs-doubleaux fort épais. Dans les transepts, au contraire, elle est d'arêtes garnies de nervures carrées.

Les colonnes, sans être des chefs-d'œuvre, présentent cependant des chapiteaux qui ne sont pas sans quelque mérite d'exécution. Ici, ce sont des gladiateurs à pied ou montés sur des coursiers, armés de l'épée ou de la masse d'armes et du bouclier. Ils s'observent attentivement, se mesurent et se préparent évidemment à une lutte terrible. Là, on voit deux colombes se désaltérant en plongeant leur bec effilé dans la même coupe. Ailleurs, c'est la personne du Christ, facile à reconnaître au nimbe crucifère. Il est assis au milieu des Apôtres ou des Docteurs de la loi ; de sa bouche sortent des paroles divines qui sont recueillies avec la plus religieuse attention.

A l'extérieur, les nombreuses colonnettes qui décorent l'abside, au-dessus desquelles règne un cordon de figures fantastiques des plus variées, présentent un aspect qui captive.

La porte principale a été pratiquée au midi, dans la partie inférieure de l'église. C'est le point privilégié, celui que l'ouvrier prit plaisir à décorer avec le plus de magnificence. On y distingue, au centre d'un multiple bandeau d'archivoltes ornées de rinceaux, d'arabesques et de différentes sortes d'enroulements, d'abord les trois personnes augustes de la Trinité. Viennent ensuite, sur un second plan, les Apôtres dans le Cénacle et recevant l'Esprit vivificateur que Jésus leur avait promis. La Vierge Marie est au milieu d'eux. Chaque personnage de cette scène, à l'exception de la Mère

de Dieu, tient dans ses mains un rouleau à demi déplié, sur lequel on peut encore lire, à droite et à gauche de la Vierge, les noms de saint Jean, le disciple bien-aimé; de saint Jacques et de saint Pierre. Au-dessous, sur un troisième plan, se voit une représentation complexe par laquelle, évidemment, son auteur s'est proposé d'agir sur les imaginations en inspirant une salutaire terreur : je veux parler du jugement dernier, du pésement des âmes et des supplices de l'enfer.

Au centre de cette scène multiple apparaît un cercueil que dominent les deux plateaux de la terrible balance. Des âmes, sous forme de têtes humaines, entassées çà et là, attendent, dans l'anxiété la plus vive, que leur tour d'être jugées soit arrivé; tandis qu'un ange, armé d'un fléau et dominant la scène, s'efforce de maintenir l'ordre et veille à ce que plusieurs démons, pressés à côté de l'instrument d'épreuve, n'enlèvent pas injustement, comme ils paraissent vouloir le faire, une part de l'héritage céleste.

A droite est Jésus, entouré de plusieurs anges qui l'adorent ou reçoivent ses ordres, et des figures symboliques des quatre Évangélistes. Il est assis sur un trône placé dans une *vesica piscis*. Ici, de même que dans l'église, le Fils de Dieu se reconnaît au nimbe crucifère. On remarque sur ses genoux un enfant emmailloté : c'est sans doute une âme qui a été trouvée, au moment où la mort l'a séparée de son enveloppe terrestre et corruptible, revêtue de la robe d'innocence du jeune âge. Jésus, la résurrection et la vie, l'introduira au séjour d'éternel bonheur. Cette âme est seule, apparemment pour rappeler aux chrétiens ce passage peu rassurant des livres sacrés : *Multi vocati, pauci verò electi.*

A gauche du pésement des âmes une gueule énorme de monstre, aux dents robustes et acérées, figure le lieu ou plutôt l'entrée du lieu des supplices éternels. Derrière elle, dans un pêle-mêle effroyable, les damnés et les démons, ceux-

ci sous d'horribles formes, luttent de rage et de désespoir.

Tout autour, sur l'archivolte, on remarque trois figures placées sur le même cordon, représentant les archanges Raphaël, Gabriel et, selon moi, le baron fondateur de l'église.

Enfin, en dehors de l'archivolte, à gauche, on voit trois personnages couronnés qu'il est impossible de ne pas prendre pour les trois Rois mages adorant le Rédempteur nouveau-né, assis, à côté, sur les genoux de sa mère.

En 1471, Perse, alors église paroissiale d'Espalion, fut modifiée dans sa forme primitive par trois chapelles ajoutées à l'édifice du côté du nord. Deux inscriptions, placées diversement dans deux de ces chapelles, nous apprennent que cet agrandissement eut lieu aux frais de deux familles généreuses qui jouissaient alors d'une certaine considération. Plusieurs titres de nos archives particulières établissent, en effet, qu'Arnaud de Belloc et Pierre Triadou, chefs de ces deux familles, remplirent à différentes reprises la charge consulaire à Espalion. Pendant long-temps ces inscriptions, en langue romane, sont demeurées illisibles pour tous ceux qui les ont examinées de près. C'est à tort que l'abbé Bosc, l'un d'entre eux, a tiré de leur existence la preuve certaine de la grande ancienneté de Perse. Elles n'ont aujourd'hui rien de caché. La principale des deux, placée sur la façade latérale de l'une des trois chapelles, porte : « L'an 1471 et le 10 d'avril, Arnaud de Belloc et Flore, sa femme, firent la chapelle. » La seconde, formant clef de voûte, donne quatre noms propres : « Pierre Triadou, Jeanne, sa femme; Ar-« naud de Belloc, Flore, sa femme. »

A l'ouest de l'église, dont le pavé est en contre-bas du sol extérieur, s'élevait jadis le monastère mentionné dans l'acte de 1060. Il n'en reste plus trace, et il est très-probable que cet établissement, existant encore en 1546, fut ruiné quelques années plus tard par les bandes calvinistes.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXe. SESSION.

SECONDE PARTIE TENUE A ALBI,
LE 10 JUIN 1863 ET JOURS SUIVANTS.

Séance du 10 juin.

Présidence de M. Bermond, maire d'Albi.

La séance est ouverte, à 2 heures après midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *d'Aldéguier*, président de la Société archéologique du midi de la France ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; le vicomte *de Juillac*, inspecteur divisionnaire de la même Société ; *César Daly*, architecte diocésain, d'Albi ; *Deyres*, président du Tribunal civil ; l'abbé *Bourdarie*, supérieur du grand-séminaire d'Albi ; *Cassanac*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; *Serville*, ex-président de la Société de Castres ; le marquis *de Solages ;* le docteur *Rigal*, de Gaillac ; l'abbé *Pottier*, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de Tarn-et-Garonne ; *Ricard*, inspecteur de la même Société pour le département de l'Hérault ; *Cahuzac* et *P. Prunet*, adjoints au maire d'Albi ; l'abbé *Azémar*, *Rossignol*, comte *de Toulouse-Lautrec*, secrétaires-généraux du Congrès.

Les adhérents au Congrès sont :

S. G. Mgr. DE JERPHANION, archevêque d'Albi.

MM. TOURANGIN, préfet du Tarn, à Albi.

le comte D'ADHÉMAR, mainteneur des Jeux-Floraux, à Ravy.

ALBRESPY, membre de l'Institut historique, à Montauban.

Louis ALBY, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Castres.

Le marquis Charles D'ARAGON, au château de Saliès.

Le comte R. D'ARMAGNAC, à Rabastens.

Eugène D'AURIAC, à Neuilly (Seine).

ALIBERT, pharmacien, à Roquecourbe.

Henri O'BYRNE, au château de St.-Géry.

BODIN LE GENDRE, inspr. des édifices diocésains, à Albi.

BAYNAC, inspecteur des Contributions indirectes en retraite, id.

Félix BARLUET, directeur de l'usine du Saut-du-Tarn, à St.-Juery.

DE BARRAU DE MURATEL, président de la Société littéraire et scientifique, à Castres.

Louis BELLOUARD, avocat, à Albi.

Adrien BERENGUIER, docteur en médecine, à Rabastens.

Charles DE BERMOND, au château d'Herculanum (Tarn).

BERTRAND, secrétaire de la Mairie, à Albi.

Le marquis DE BOURNAZEL, de Toulouse.

Auguste BOUSQUET, géomètre de première classe, à Albi.

L'abbé Casimir BOYER, supérieur du petit-séminaire, à Castres.

Jules BOYER, avocat, membre du Conseil général, à Albi.

L'abbé BRUNET, à Gaillac.

Edward O'BYRNE, au château de St.-Géry.

L'abbé BERBIÉ, chanoine, secrétaire de l'archevêché.

Gabriel BONNEL, avocat, à Narbonne.

MM. Le comte Charles DE BAYNE, au château de Rayssac.
Le docteur Hippolyte BORIES, à Albi.
Sylvain BORIES, chef de division à la Préfecture, id.
Alexandre CALMELS, adjoint au maire, à Cahors.
Victor CANET, membre de l'Institut des provinces, à Castres.
Alf. CARAVEN, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
CARRIÉ, officier d'Académie, à Albi.
L'abbé CARRIÈRE, secrétaire-adjoint de la Société académique du midi de la France, à Toulouse.
CARCENAC, avocat, à Albi.
CASSAN, docteur en médecine, id.
Gaspard CAUSSÉ, juge d'instruction, à Toulouse.
L'abbé CAZALS, vicaire de St.-Michel, à Gaillac.
Victor CHAMAYOU, docteur en médecine, à Rabastens.
Gustave DE CLAUSADE, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et de la Société archéologique du midi de la France, id.
Hte. CROZES, vice-président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Albi.
Germain CROZES, avocat, id.
Salvy CROZES, avocat, id.
Firmin CARLES, à Lavaur.
COUZY, architecte, id.
Le baron Sylvain DE CARRIÈRE, à Gaillac.
Fernand DE CARRIÈRE, à St.-Ferdinand.
Louis CAVALIÉ, à Cunac.
Clément COMPAYRÉ, à Teyssode.
L'abbé CHEVALZ, à Rocamadour.
Constans DE SAINT-SAUVEUR, à Gaillac.
Louis DE COMBETTES LA BOURELIE, au château de la Bourelie.
Anacharsis COMBES, président honoraire de la Société littéraire et scientifique, à Castres.

MM. CIBIEL, à Albi.

François DARDÉ, avoué, à Carcassonne.

DEVALS aîné, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

L. DEVILLE, avocat, à Tarbes.

Le comte DECAZES, ancien préfet, à Albi.

Le baron DECAZES, au château de St.-Hippolyte.

Victor DOAT, propriétaire, à Albi.

Etienne DUPONT, ingénieur en chef des mines, directeur de l'École des mines, à St.-Étienne.

Émile DESPLATS, négociant, à Castres.

Félix DUSSAP, propriétaire, à Florentin.

Raymond DUMESNIL, à Albi.

Isidore ESQUILAT, avocat, maire de Saussenac.

Joseph ENGALIÈRE, peintre, à Toulouse.

Albert DE FALGUIÈRES, à Rabastens.

L'abbé FAURÉ, missionnaire diocésain, à Notre-Dame de la Drèche.

Le comte DE FOUCAUD, membre du Conseil général, au château de Braconac.

Bernard FOURNALÈS, professeur d'anatomie, à Toulouse.

Adolphe GARRIGOU, à Tarascon.

Antonin GAUBERT, à Rabastens.

Louis GAUBERT, avocat, à Albi.

Jules GAUGIRAN, avoué, id.

Le baron DE GOUTTES LA GRAVE, au château de la Grave.

Ludovic DE GOUTTES LA GRAVE, à Albi.

GLEIZES, colonel du génie, au château de Lavelanet.

Onézime DE GUIBERT, maire de Veilles.

Adrien DE GÉLIS, à Lisle-d'Albigeois.

Melchior DE GÉLIS, id.

Prosper DE GORSSE, ancien maire d'Albi.

Le baron DE GUALY, directeur des Contributions directes, à Albi.

MM. Amable DE GÉLIS, à Lisle-d'Albigeois.
DE GORSSE fils, à Albi.
D'HEILLES, ancien magistrat, à Lavaur.
JOLIBOIS, archiviste-paléographe, à Albi.
Léon LAFFON, pharmacien, à Vabres.
Louis DE LAFITTE-PELLEPORT, à Rabastens.
DE LAPANOUSE, notaire, à Albi.
Le vicomte DE LAPASSE, ancien secrétaire d'ambassade, secrétaire perpétuel de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
LIÉNARD, ingénieur des mines, à Albi.
MARCEL, notaire, à La Bastide-de-Levis.
Louis MAZENS, notaire, aux Graysses.
L'abbé MICAUT, au Collége des Frères, à Cordes.
MONCLAR, propriétaire, à Marssac.
Le vicomte Gustave DE MONTCABRIER, à Réalmont.
DE MONTAZET, à Albi.
Le vicomte DE MARTRIN DONOS, au château des Bruyères.
L'abbé MICHAU, curé de la Madeleine, à Albi.
PASQUIER, directeur des Contributions indirectes, id.
Le marquis DE PÉRIGNON, à Perignon (Tarn-et-Garonne).
ABDON PROUHO, membre du Conseil général du Tarn, à Rabastens.
Le vicomte DE PUYSÉGUR, ancien député, id.
PALIÈS, à Albi.
MAMERT-RAVAILHE, banquier, id.
RIGAL, docteur-médecin, ancien député, à Gaillac.
RIVET, architecte, à Albi.
L'abbé DE RIVIÈRES, chanoine, id.
L'abbé ROBERT, aumônier de l'École normale, id.
Henri DE RODIER, à Toulouse.
Ernest ROSCHACH, conservateur du musée des antiques, archiviste de la ville, etc., à Toulouse.

MM. Le baron DE SEGANVILLE, sous-intendant militaire, à Montpellier.

Isidore SARRAZY, contrôleur des Contr. directes, à Albi.

SARRUT, principal du Collége, id.

Jules SCHOELCHER, id.

SOLON, juge au Tribunal civil, à Auch.

Le marquis DE SOLAGES, au château de la Verrerie.

Gabriel SOULAGES, avocat, à Albi.

Louis SUDRE, avoué, à Toulouse.

Le comte DE SAINT-FÉLIX-MAUREMONT, au château de Cajar.

Henri DE TONNAC-VILLENEUVE, à Gaillac.

Le comte DE TOULOUSE-LAUTREC-MONTFA, au château du Bosc.

TAUPIAC, avocat, à Castel-Sarrazin.

Emile VAÏSSE, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

L'abbé Siméon VENTOUILLAC, professeur au petit-séminaire, à Lavaur.

L'abbé VIDAL, curé de Notre-Dame de Camon (Ariége).

Jules DE GENTON DE VILLEFRANCHE, à Lavernière.

Gaston VIREBENT, rue Fourbastard, à Toulouse.

Timoléon DE VIVIÈS, au château de Viviès.

Henri DE VIVIÈS, ancien officier de marine, au château de Tauriac-Salvagnac.

Le marquis DE VOISINS, ancien officier de cavalerie, au château de Lestard.

Étienne DE VOISINS-LAVERNIÈRE, l'un des quarante mainteneurs des Jeux-Floraux, président du Comice agricole, à Lavaur.

Joseph DE VOISINS-LAVERNIÈRE, à St.-Georges.

Auguste VEYRIAC, maire, à Carmaux.

L'abbé VERGNE, vicaire-général, à Albi.

Le baron D'YVERSEN, à Gaillac.

M. Bermond, maire d'Albi, se lève et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« L'idée qui donna naissance aux Congrès scientifiques fut une idée généreuse et féconde. — Constater périodiquement l'état et les progrès de la science, — répandre et compléter l'éducation intellectuelle, — réveiller le goût des arts sur tous les points de la France, — combattre, par la diffusion des belles études, les irrésistibles entraînements auxquels nous convient les conquêtes industrielles de la civilisation moderne, et proclamer ainsi qu'autant l'âme est supérieure au corps, autant le culte des travaux de l'esprit l'emporte sur celui des instincts matériels : tel est le but des réunions pareilles à celle qui nous rassemble. — L'expérience en a, dès longtemps, consacré l'utilité pratique et les fertiles effets, et toute ville, où la science a marqué le siége de ses bienfaisantes assises, doit aux maîtres qui la visitent une reconnaissante hospitalité.

« Nous vous l'offrons cordiale et sincère, Messieurs..., et c'est avec une vive gratitude que nous saluons à votre tête l'archéologue éminent, le savant distingué qui, le premier en France, jeta les fondements de l'admirable institution des congrès, et qui, depuis cette époque, a voué les nobles ardeurs de son intelligence d'élite à la vulgarisation non moins qu'à l'avancement de la science.

« A la lueur de ses enseignements, et sous sa haute direction, les travaux du Congrès dissiperont les préventions que certains esprits peu réfléchis attachent à la science que vous propagez ; — ceux qui méconnaissent encore les liens étroits qui unissent les arts aux institutions sociales et au mouvement des idées, apprendront de vous que le caractère d'une époque n'est jamais aussi sûrement défini que par les inscriptions,

les médailles et les monuments qu'elle a laissés ; — vous leur direz comment les mœurs, les usages civils et religieux, les événements des temps antiques s'affirment dans la forme sensible qu'ils ont revêtue et se dégagent de la physionomie incertaine que leur donnent les longues perspectives de l'histoire ; — et comme la doctrine du progrès s'appuie sur l'étude des civilisations disparues et sur leur perfection, il faudra bien admettre que l'archéologie est une des sources les plus profondes du progrès...

« Soyez donc les bienvenus, missionnaires du progrès!

« Dans la région que vous allez explorer, bien des témoins muets du passé solliciteront vos lumineuses investigations.

« Au sein même de l'édifice qui nous réunit, nos vieilles archives, récemment sorties de la poussière qui les rongeait et classées par M. Jolibois avec autant d'érudition que d'infatigable dévouement, offriront à vos études de rares et précieux documents ; — les livres des consuls non interrompus depuis plus de cinq siècles, les statuts, les contrats, les chartes des priviléges et libertés de la commune ancienne vous révéleront le caractère, les usages, les conditions de la vie civile et politique de nos ancêtres, les luttes incessantes de l'esprit municipal aux prises avec les empiétements des seigneurs sur les franchises de la cité, — et, peut-être, y trouverez-vous d'intéressants matériaux pour une page nouvelle de l'histoire nationale des communes.

« Autour de nous, des monuments de divers âges, les uns debout, d'autres en ruine, vous diront, par leur date et par leur style, les transformations successives de l'état social, des idées et de l'art chez les générations qui foulèrent avant nous ce sol.

« Vous réserverez néanmoins l'inépuisable admiration qu'il commande pour le gigantesque et majestueux vaisseau de notre cathédrale, où tout reflète le rayonnement de l'émo-

tion religieuse et du sentiment chrétien ; — où la peinture a prodigué des couleurs qu'elle n'a plus retrouvées, et le génie plastique ce qu'il eut jamais de plus parfait et de plus sublime ; — où chaque époque a laissé sa trace et ses souvenirs, depuis les délicatesses infinies de la Renaissance jusqu'aux mutilations qui marquèrent le douloureux enfantement des grandeurs de la société moderne..... Mais pourquoi vous parler de Ste.-Cécile, Messieurs, quand nous apercevons à nos côtés l'artiste supérieur qui imprime à sa restauration le sceau de son merveilleux talent (1) ? — C'est à sa parole imagée de vous dire, comme nul autre ne le saurait faire, les splendides beautés de l'édifice auquel son nom doit rester attaché.

« Le Congrès archéologique trouvera donc à Albi, Messieurs, d'abondants aliments pour les profitables leçons que nous espérons de lui, et nous sommes impatients de les entendre.

« Laissez-nous, cependant, vous dire, avant de nous taire, que, pour mieux intéresser vos travaux et faciliter vos recherches, nous avons fait appel aux lumières d'une commission à laquelle nous devons le témoignage public de notre gratitude. — Grâce à la sûreté de jugement, au bon goût, à l'activité de ses membres, une collection d'objets d'art et de débris antiques a été réunie, et nous avons le patriotique orgueil de croire que l'exhibition, qui vous est offerte, de cette faible partie des richesses du département prouvera que notre pays est, moins que d'autres, rebelle au sentiment de l'art et au culte du beau. »

Ce discours est salué par de nombreux applaudissements.

M. de Caumont se lève pour remercier M. le Maire d'Albi,

(1) M. César Daly.

du bienveillant accueil qu'il a fait au Congrès archéologique de France et du zèle et de l'activité déployés par lui pour rehausser l'éclat de cette session. Il remercie tous ceux qui ont secondé M. le Maire et le Bureau du Congrès dans les préparatifs de cette réunion, et trace en quelques mots l'ordre des travaux.

M. le comte de Toulouse-Lautrec, un des secrétaires-généraux, rend compte de la correspondance et communique à la Société diverses lettres de MM. Aubertin, Couaraze, Gabriel de Vigan, Garrigou, Edward O'Byrne. Il présente les ouvrages suivants offerts au Congrès :

Reboisement des montagnes, compte-rendu de 1862 ; par M. Vicaire, directeur-général des forêts ;

Principes d'archéologie pratique appliqués à l'ameublement et à la décoration des églises ; par M. R. Bordeaux ;

Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge, par M. de Caumont ;

Nécrologie gallo-romaine, par le Même ;

Définition élémentaire de quelques termes d'architecture, par le Même ;

Feuille de route de Caen à Cherbourg en 1860, par le Même ;

Annuaire de l'Institut des provinces, année 1862 ;

Séance académique internationale tenue à Dives en 1862 : *Napoléoniennes*, par Louis Guirondet.

M. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Tarn, prend la parole sur la première question du programme, ainsi conçue :

Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue? Existe-t-il, dans ces contrées, des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants ? La religion et les

superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les campagnes?

NOTE DE M. ROSSIGNOL.

Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire d'Occident, on trouve, dit M. Amédée Thierry, la race des Galls occupant le territoire compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, et appelé de leur nom la *terre des Galls* ou *Gaule*. La population gallique se divisait en tribus qui formaient entr'elles de grandes confédérations : la confédération des *Celtes*, hommes des forêts; des *Armoriques*, peuples des bords de la mer; des *Arvernes*, peuples des montagnes; des *Éduens*, des *Séquanes* et autres; la première étant la plus importante, on désignait aussi la Gaule sous le nom de *Celtique*. Par suite d'invasions et de migrations successives, la nature de la population de la Gaule se modifia considérablement, et au moment où les Romains parurent sur la scène, trois familles humaines se partageaient le pays que les Romains divisaient en trois principales parties : l'*Aquitaine*, comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan; la *Belgique*, entre la Seine, la Marne, les Vosges, le Rhin et l'Océan, et la *Celtique* proprement dite qui occupait le reste.

La Celtique proprement dite était divisée par le Tarn, l'Agout, le Thoré, les Cévennes, le Rhône, l'Isère et les Alpes en deux parts, dont l'une, qui était méridionale, était appelée *Gallia braccata*, du nom du vêtement que portaient ses habitants; et l'autre, *Gallia comata*, de la longue chevelure que ses peuples laissaient croître. Dans la Gaule chevelue, dont les peuples étaient spécialement désignés sous le nom de *Galls*, trois grandes confédérations, les Arvernes, les Éduens et les Séquanes, se disputaient la suprématie.

L'autre partie de la Gaule était habitée par les Volsques (soit que ce peuple y fût indigène, ou bien soit que, dépendant de la Confédération des Belges, il eût traversé la Gaule proprement dite au IVe. siècle, et se fût établi entre la Garonne, les Cévennes et la Méditerranée), qui se divisaient en deux tribus : les Volsques *Tectosages*, entre les Cévennes et la Garonne avec Toulouse pour capitale, et les Volsques *Arécomikes*, entre les Cévennes et la mer. Le territoire qui forme aujourd'hui le département du Tarn était peuplé par deux races distinctes : au nord du Tarn, de l'Agout et du Thoré, qui forma plus tard l'Albigeois, par les Gaulois chevelus ; et au sud de ces rivières, qui forma plus tard le Vaurais démembré du Toulousain, par les Volsques Tectosages.

Il est impossible de donner les noms particuliers des peuplades gauloises qui occupaient, au moment de la venue des Romains, la partie du département du Tarn comprise au nord de la grande limite du Tarn, de l'Agout et du Thoré, et bornée au couchant par le ruisseau du *Passé* qui va se jeter dans le Tarn au-dessous de Rabastens. Toutes devaient sans doute appartenir à la Confédération des *Ruteni*, qui était une des plus puissantes de la Celtique après celle des *Arverni*. On peut cependant, profitant des travaux remarquables sur la géographie de la Gaule du baron Walkenaer et de M. Du Mège, placer avec presque toute certitude les *Umbranici*, que Pline énumère parmi les peuples de la Gaule narbonnaise, aux environs d'Ambres, rive droite de l'Agout ; les *Rutheni provinciales* sur les rives du Tarn, à droite et peut-être même à gauche ; les *Rutheni eleutheri*, qui étaient, d'après César, *sub Arvernorum imperio*, sur les montagnes, au nord d'Albi, jusqu'au-delà de Rodez ; et enfin les *Tasconi* aux bords des deux petites rivières qui portent leur nom, le *Tescou* et le *Tescounet*, et vont se jeter dans le Tarn auprès de Montauban. C'est à ces trois ou quatre noms de peu-

plades que se bornent nos historiens. Le pays n'en était pas moins habité par une population nombreuse, si l'on considère comme ayant une origine celtique tous les lieux terminés en *ac* (ce qui sera discuté plus loin), qui y sont en si grande quantité, et si l'on en juge par les médailles découvertes en bien des endroits, par les monuments funéraires, politiques ou religieux qui y sont debout, et enfin par les traces que la religion et les superstitions druidiques ont laissées dans les populations des campagnes. Des noms de lieux et de rivières dérivent aussi de la langue celtique. Circonscrivant les bornes de cet article aux limites de l'arrondissement de Gaillac, j'aurai bien des monuments à faire connaître et des preuves irréfragables à donner de l'habitation des Gaulois dans la contrée.

Mentionnons d'abord, pour mémoire, les instruments en silex (hachettes et flèches) qui ont été trouvés à Montans et en d'autres lieux, et qui, bien que façonnés, paraît-il, à une époque beaucoup plus reculée, auraient cependant été employés par les populations gauloises. Les médailles celtiques aideraient à prouver notre thèse; mais, leur étude rentrant plus particulièrement dans la 34e. question de votre programme, je vais passer à l'examen des dolmens et pierres levées disséminés dans l'arrondissement.

Les monuments en pierre brute désignés sous le nom de *dolmens* et de *pierres levées* se rencontrent, dans l'arrondissement de Gaillac, dans les communes de Verdier, de St^e.-Cécile-du-Cayrou, de Vaour, de Rounayrol, de Tonnac et de Vieux.

Deux dolmens existaient dans la commune de Tonnac; je dis existaient, car mes recherches personnelles dans la contrée m'ont amené à croire qu'ils avaient été renversés et détruits depuis quelques années. L'un de ces dolmens, sis à *Las Téoulieiros* (aux Briqueteries), avait, en 1837, année où M. d'Alayrac le visita, ses supports brisés par le poids

de la table, qui mesurait 3 mètres 33 centimètres de long sur 2 mètres 66 centimètres de large et 44 centimètres d'épaisseur. Les paysans avaient amoncelé contre le dolmen les pierres qu'ils relevaient en cultivant leurs champs : de sorte, dit M. d'Alayrac dans une lettre qu'il écrivait en 1837 à M. de Combettes-Labourelie, que « personne n'a eu la fantaisie de le dégager et de le fouiller. » L'autre était au lieu dit le *Poumpidou ;* sa table mesurait, en tous sens, 5 mètres 33 centimètres et avait une épaisseur de 0,32 centimètres. Il a été fouillé par M. d'Alayrac, qui a raconté, dans la lettre déjà citée, le résultat de ses travaux : « Je trouvai, dit-il, dans ce tombeau (car je ne pense pas que les dolmens soient des autels druidiques) les restes de deux individus enterrés l'un à côté de l'autre, ayant leur tête placée sur deux ardoises brutes en guise de coussin. Le contact de l'air réduisit bientôt en poudre les deux crânes. J'ai trouvé dans la terre trente-sept dents bien conservées ; leur inspection me fit supposer qu'elles appartenaient à deux jeunes gens, morts peut-être en combattant sur les lieux mêmes, car le *poumpidou* est un mot patois qui veut dire assommer, à ce que je crois. Ce monument se dirigeait du nord au sud. Les montants ou supports étaient enchâssés dans une bâtisse faite à chaux et à sable d'une grande dureté. » Ces détails circonstanciés de la découverte sont très-précieux. M. d'Alayrac, qui les écrivait il y a plus de vingt-cinq ans, était par son savoir au-dessus de beaucoup de ses contemporains, et il disait juste en avançant, contrairement à l'opinion presque unanimement adoptée alors, que les dolmens étaient des tombeaux, ce qu'une infinité de découvertes postérieures ont constaté d'une manière péremptoire ; et les écrivains du *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France* ont été beaucoup trop loin en disant, dans un style à effet, à propos du dolmen qui nous occupe :

« Dans quelques dialectes de l'Albigeois, *pompi* signifie *assommer ;* le nom de *Pompidou*, donné aux lieux où ces monuments sont élevés (1), peut faire penser qu'il s'accomplissait là quelque horrible mystère de la religion des Gaulois, et que ces dolmens leur servaient d'échafauds ou d'autels. »

Dans la commune de Vaour, sur un sol rocailleux et aride, mais parsemé çà et là de quelques touffes d'arbustes constamment dévorés par la dent des troupeaux, se dresse un dolmen à l'endroit précis où la route de Cordes à St.-Antonin fait sa jonction avec celle de Vaour à cette dernière ville. La pierre horizontale a 3 mètres 60 de long et 2 mètres 60 de large sur 0,60 centimètres d'épaisseur ; elle est supportée par deux pierres verticales, plantées parallèlement à une distance de 1 mètre 60 l'une de l'autre, et ayant au-dessus du sol une hauteur d'environ 1 mètre, et anciennement par une troisième pierre qui fermait l'extrémité du monument, dirigé du nord au sud. Lorsque cette dernière pierre a manqué, la table s'est partagée en deux dans le sens de sa largeur et une partie s'est affaissée jusqu'au sol. Les supports sont aujourd'hui considérablement usés par le temps, et il est à craindre que ce même monument, respecté par les hommes, ne subsiste pas long-temps. Non loin de ce lieu est le hameau de *Peyralade*, qui prend sans doute son nom du voisinage de notre monument, qu'on appelle dans le pays *Peyrolebado*, désignation qui sert, au reste, pour tous les monuments de ce genre. Un autre dolmen, mais de dimensions plus petites, se trouve à quelques kilomètres de ce lieu que

(1) C'est là une erreur, puisque le mot *pompidou* est spécialement appliqué au dolmen de Tonnac, et même aujourd'hui il n'est plus dans le souvenir d'aucune des personnes du village que j'ai consultées à ce sujet ; c'est le mot de *peyrolebado* qui désigne habituellement ces sortes de monuments.

nous venons de décrire, et dans la commune de Roussairoles.

Au Verdier se trouve un dolmen au lieu de *Peyralade*, tout près du chemin du Verdier à St.-Beauzile; mais aucune de ses pierres, dit-on, n'est restée debout; et, cassées, elles sont toutes réunies en un seul et même tas. Dans le voisinage du Verdier, sur un plateau calcaire entremêlé de fragments de silex, au-dessus du hameau de Bausac, et auprès du lieu où était autrefois une église dédiée à saint Paul, dont la commune du Verdier a vendu le cimetière en 1817, se trouve, mais dans la commune de St^e.-Cécile-du-Cayrou, un autre dolmen. Ce monument est formé de trois pierres plantées dans le sol, deux parallèlement à une distance de 1 mètre 20 centimètres, presque du nord au midi, et l'autre perpendiculairement à celles-ci, de manière à boucher une extrémité; une quatrième pierre est posée horizontalement sur les trois premières, qui sortent de 1 mètre environ hors de terre. Cette dernière a 3 mètres 80 centimètres dans sa plus grande longueur, 2 mètres 70 dans sa plus grande largeur, et 0,80 centimètres d'épaisseur. Le temps a exercé cruellement ses ravages sur ce monument tumulaire de nos premiers ancêtres: il a délité par plaques irrégulières les pierres qui le composent, dont les débris amoncelés à la base l'ont recouverte en partie; des ronces et des épines croissent confusément dans ces anfractuosités et tapissent de leurs tiges flexibles une partie du monument. On raconte que *las faxillieiros* (les fées) venaient pendant la nuit danser autour de cet édicule et continuaient leur ronde échevelée sur le plateau aride au milieu duquel il est situé. Aujourd'hui nul, dans le pays, n'a retenu le nom de *plateau des Fées* (1) que

(1) Les dolmens de Laugeac en Auvergne sont appelés, en patois, *peyres de las fadas* (pierre des fées).

les anciens avaient donné à cette localité, et l'aridité du sol, par les progrès de la culture moderne, a été transformée, en certains points, en champs fertiles où croît un blé vigoureux.

Je n'ai eu à parler jusqu'ici que des monuments celtiques nommés *dolmens* (1), mais voici un *peulvan* ou *menhir* (2).

En descendant la rivière de Vère, sur sa rive gauche, à environ 1 kilomètre du village de Vieux, on a devant soi une pierre de 2 mètres 60 centimètres de hauteur et 2 mètres 40 centimètres dans sa plus grande largeur, sur 0,50 centimètres environ d'épaisseur, qui se dresse dans la vallée, orientée du nord au sud, c'est-à-dire ses faces regardant le levant et le couchant; c'est la pierre dite *peyrolebado* que la tradition désigne comme ayant été apportée en cet endroit par sainte Carissime dans l'un des pans de sa robe. Aussi est-elle, pour ainsi dire, révérée dans le pays par toutes les personnes pieuses, et l'on raconte que l'ancien propriétaire du champ ayant voulu l'enlever, il ne put en venir à bout, parce que dans la nuit une main invisible comblait les tranchées qu'il y avait fait faire pendant le jour. Cette tradition, dit M. Du Mège, a été substituée à une plus ancienne légende, et la pierre qui en est le sujet est un de ces monuments en pierre brute que les Celtes ont élevés soit comme simulacre religieux, soit comme témoins d'un événement, d'un triomphe, d'une alliance, ou comme limites de territoire. Notre pierre, en effet, n'a pas été taillée et n'a pas de forme arrêtée; elle est bien un de ces monuments celtiques que l'on nomme *peulvans* et qui ont eu une destination religieuse, civile ou militaire. Des traces de sépultures ayant été observées au dessous

(1) Du celtique *del*, table, et *men*, pierre.

(2) Du celtique *peul*, pilier, et *man*, en construction, ou *van*, pierre; *men*, pierre, et *hir*, longue.

des peulvans, on les a considérés aussi comme étant des tombeaux. J'ignore si des fouilles profondes ont été faites auprès de cette pierre qui, pour se soutenir debout dans un terrain meuble, doit être profondément enfouie dans le sol; et quelle que soit sa destination, elle doit être regardée comme un de ces rares objets élevés par nos pères en monuments : *positi sunt in monumentum!*

Positi sunt in monumentum! Toutes ces pierres, il est vrai, ont été posées en monument par un peuple qui habitait anciennement la contrée ; nous les retrouvons encore debout après plus de deux mille ans que ceux qui les ont élevées ont disparu de la scène. Elles attestent la grandeur et la force de ce peuple dont bien des croyances et des usages, quoique considérablement altérés, se sont conservés parmi les populations des campagnes. La croyance aux *fées* et aux *faxilieiros*, si répandue dans le pays, ne vient-elle pas des premiers habitants de la Gaule? La vénération pour certains arbres et en particulier pour le gui, ce parasite si commun de nos arbres fruitiers qu'aucune main profane n'oserait couper, a-t-elle une autre origine? Et les feux de joie allumés dans toutes les localités, hameaux et villages, au solstice d'été et particulièrement le soir de la St.-Jean, ne nous viennent-ils pas des Gaulois? Qu'est-ce que les fontaines sacrées? Ne sont-elles pas encore l'objet d'un culte particulier? ne leur attribue-t-on pas des cures merveilleuses et ne leur fait-on pas des offrandes en jetant dans leurs eaux des pièces de monnaie, du pain et des fleurs? — Je ne puis qu'effleurer et indiquer ici toutes ces diverses choses auxquelles la masse du peuple, il n'y a pas un siècle, croyait avec une conviction profonde ; mais je terminerai en parlant d'une fontaine sacrée située à quelques kilomètres de Montans, à *St.-Rafine*, de ses vertus curatives, et des pratiques qu'il fallait suivre pour que les eaux eussent toute leur efficacité.

St^e.-Rafine, ou mieux St^e.-Croix, était dans l'ancien consulat de St.-Félix et est aujourd'hui comprise dans la commune de Peyrole. La fontaine porte le nom de fontaine bénite, *foun benesido.* C'est le matin avant le lever du soleil et avec la rosée qu'il faut aller boire de ses eaux, ou en chercher dans une fiole quand le malade ne peut se rendre lui-même sur les lieux. On doit s'en approcher humblement, les mains jointes, déposer des pièces de monnaie en nombre impair, 3, 5 ou 7, mais 5 habituellement, à côté de la source ou les jeter dans le bassin, et s'en retourner dans la même posture que l'on y est venu sans regarder derrière soi, sous peine de faire perdre aux eaux toutes leurs vertus curatives. Ces eaux qui sont légèrement ferrugineuses, sont employées comme breuvage ou en lotion ; elles guérissent surtout des fièvres intermittentes, du mal *rouz* si commun chez les petits enfants, du *mal fondement*, expression vulgaire qu'aucun de ceux qui l'emploient n'a jamais su m'expliquer; du mal d'yeux, de l'hydropisie, et enfin donne la fécondité aux femmes stériles. Les pièces de monnaie données en offrande sont, selon les uns, enlevées par l'esprit invisible gardien de ces eaux; car on ne les a jamais retrouvées dans la fontaine après un curage attentif, et bien des fois les habitants du voisinage, courant à la fontaine au moment où ils voyaient les adeptes s'en éloigner, n'ont pu, malgré des recherches minutieuses, apercevoir aucune des pièces qui y avaient été sûrement laissées (1); selon d'autres, elles étaient, au siècle dernier, recueillies par le curé du lieu qui avait fait placer, à ces fins une grille à la source et en employait le produit à dire des messes et

(1) Des chasseurs m'ont raconté qu'ils avaient vu, un jour, un malade s'éloigner de la fontaine; ils y accoururent aussitôt et aperçurent cinq morceaux de papier flottants sur l'eau : ils s'en emparèrent, les ouvrirent et trouvèrent dans chacun d'eux des rognures d'ongles. — Je ne sais si c'est là encore une pratique superstitieuse.

réciter des prières, convertissant ainsi en une des pratiques les plus augustes de notre religion le produit d'une superstition invétérée depuis tant de siècles dans l'esprit de nos populations.

M. Alfred Caraven, de Castres, lit le récit de la découverte faite, sur le plateau de St.-Foy, aux environs de Castres, d'un cimetière qu'il croit gaulois, quoique plusieurs membres de l'Assemblée pensent, d'après sa description, que ce seraient des sépultures gallo-romaines.

MÉMOIRE DE M. ALFRED CARAVEN.

Au mois de janvier 1863, MM. Bonhomme, Viriés et Sié, possédant une pièce de terre sur le plateau de St.-Foy, voulurent y planter une vigne; à cet effet, ils firent ouvrir, sur toute l'étendue de leurs champs, des tranchées parallèles, contiguës, de 60 à 80 centimètres de profondeur; les déblais provenant d'une tranchée servaient à remblayer la tranchée précédente, et ainsi de suite.

Le premier coup de pioche fit surgir des vases noirâtres renfermant des cendres et des ossements à moitié calcinés; après avoir acquis la certitude qu'ils ne renfermaient point d'or, leurs précieux fragments furent dispersés. Ce vandalisme continua pendant dix jours. Le 20 janvier, une épée gauloise, ainsi que des bracelets, apparurent à leur tour. Averti de cette découverte le 22 au matin, je me rendis en toute hâte au plateau de St.-Foy; mais j'eus la douleur d'apprendre que l'épée et les bracelets avaient été enlevés, et je pus me convaincre que la moisson eût été grande en voyant les débris de plus de cent vases gisant sur le sol : j'en recueillis de nombreux fragments.

Il est à regretter que la Société littéraire et scientifique de

Castres n'ait pas cru devoir s'occuper de ces fouilles, qui, sous son impulsion, eussent acquis un plus large développement.

Les vases de Ste.-Foy étaient placés dans le sol à une profondeur de 60 à 70 centimètres; ils étaient déposés par groupes le plus souvent d'un nombre impair, ayant une urne à leur centre. Cette urne, sous laquelle gisaient des épées et des bracelets, renfermait les cendres, soit du chef de famille, soit celles d'un illustre guerrier.

Ces vases étaient rangés sur des lignes parallèles, de l'est à l'ouest, espacés entre eux d'environ 60 centimètres; leur approche était indiquée par un amas de pierres qui faisait assez comprendre que les Gaulois, après avoir fait les tranchées, avaient réuni là toutes les pierres du plateau jusqu'à une hauteur de 30 centimètres.

Les Gaulois de Ste.-Foy sont contemporains de Jules César, de Vercingétorix, de Jésus-Christ ou de César Auguste; « mais ce qu'il y a de certain, me faisait l'honneur de m'écrire M. l'abbé Cochet, c'est que vous avez à Ste.-Foy des nationaux pur sang. »

La forme la plus commune des vases trouvés à Ste.-Foy ressemble à celle de ces pots à fleurs décrits et découverts par M. l'abbé Cochet, à Moulineaux, près Rouen; au Vaudreuil (Eure); à Port-le-Grand (Somme). Quant aux urnes, elles sont assez semblables à celles que M. de King exhuma des tombes et des forêts de l'Alsace.

Cependant, il en est quelques-unes qui diffèrent de cette forme générale.

Un fait important à mes yeux, c'est que, dans les pots que j'ai vidés, je n'ai pu constater que la présence des os du crâne; l'absence des autres parties du squelette a été presque générale; ces os appartiennent à des adultes ou à des hommes avancés en âge; j'en conclus, avec les antiquaires de France

et M. Thomas Wright, de Londres, que les enfants au-dessous de sept ans étaient inhumés, tandis que les adultes étaient livrés aux flammes. Les cimetières gaulois découverts et décrits par M. l'abbé Cochet à Fécamp, à Cany, à Lillebonne, sont venus donner à cette assertion le plus grand poids.

Les perles que j'ai découvertes à Ste.-Foy ont une bien plus grande importance. M. l'abbé Cochet m'écrivait : « Les « perles d'ambre, communes dans les sépultures franques, « sont rares ou à peu près inconnues dans les incinéra- « tions romaines ; mais je ne les soupçonnais pas chez les « Gaulois (1). »

Si nous avons à déplorer la perte d'un grand nombre de vases, j'ai été assez heureux pour sauver des poignards, des épées, des couteaux, des bracelets, des broches, etc.

Quatre épées ont été découvertes à Ste.-Foy ; leur longueur varie de 40 à 42 centimètres ; de même que les épées franques et romaines, les épées gauloises de Ste.-Foy sont tranchantes des deux côtés ; une petite baguette en relief partage d'une manière symétrique, et sur toute la longueur, leur lame ; la pointe des épées est émoussée ; je crois cependant qu'elles devaient être pointues. Le manche et la lame sont en fer d'une seule pièce.

Le poignard que j'ai trouvé mesure 33 centimètres de long ; la lame n'a que 3 centimètres de large, tandis que celle des épées atteint 4 à 5 centimètres. Son manche est en fer et a été façonné d'une seule pièce.

Il en est de même du couteau : la lame mesure 16 centimètres de longueur ; sa forme est presque celle des couteaux catalans.

Les bracelets ont été trouvés en grand nombre : ce sont

(1) Lettre de M. l'abbé Cochet, du 2 mai 1863.

des anneaux circulaires, d'inégal diamètre, que les Gaulois, si avides de parure, plaçaient sur tout leur corps ; ils étaient couverts d'armilles depuis les pieds jusqu'à la tête ; ils en avaient aux bras, aux jambes, au cou, aux doigts et même à la ceinture ; c'est ce qui explique pourquoi il s'en trouve de toutes dimensions.

Nos bracelets gaulois diffèrent essentiellement de ceux découverts à Vinol, près Montbrison (Loire), par M. S. Durand, et dont le dessin et la description se trouvent relatés dans le *Bulletin monumental*, 3e. série, t. IX, 29e. volume, n°. 3, année 1863.

Les bracelets de St^e.-Foy ont une circonférence continue, et l'ornementation en est fort simple : ce sont des dessins gravés, imitant des dents de scie, tandis que ceux découverts par M. Durand sont ouverts et affectent la forme d'un croissant elliptique, aminci à ses extrémités.

Pour mettre les bracelets de St^e.-Foy aux bras, il fallait d'abord y passer la main, tandis que ceux de Vinol, par la malléabilité du métal, s'ouvraient ; et, une fois aux bras, on n'avait qu'à serrer pour les assujettir, comme cela se pratique encore.

M. le comte de Toulouse-Lautrec signale la découverte de haches celtiques à Rabastens, St.-Sulpice et Roquesérière (Haute-Garonne), sur les limites du Tarn.

M. Gustave de Clausade regrette que M. Rossignol ait attribué à M. d'Alayrac la destruction de dolmens aux environs de Cordes.

M. l'abbé Cazals se lève pour combattre l'opinion émise par M. Rossignol sur l'origine druidique des feux de la St.-Jean ; il leur donne une origine chrétienne. Une discussion s'engage. M. l'abbé Bourdarie, supérieur du grand-séminaire, appuie M. l'abbé Cazals et cite le texte de saint

Jean : *Erat lucerna lucens et ardens ;* l'explication est l'expansion de la joie causée par le christianisme. M. le comte de Toulouse-Lautrec se range à cette opinion.

M. Daly déclare qu'à toutes les époques historiques le feu a servi de symbole : témoins les Mexicains qui célébraient, tous les 50 ans, leur cycle solaire par des feux et des sacrifices : le feu traduisait l'expression de leur joie. Chez les Gaulois, même explication. Dans le catholicisme, ce sentiment a pris un corps dans nos églises du moyen-âge et est devenu la couronne de lumière.

M. l'abbé Cazals reprend, et parlant de la nativité de saint Jean, ajoute le texte : *Et multi in nativitate ejus gaudebunt* (Saint Luc, c. Ier., v. 14). M. l'abbé Azémar dit que le christianisme a sanctifié cet usage, païen à l'origine. M. Daly ajoute que le feu et l'eau ont été, à toutes les époques, les formes de la purification. M. l'abbé Azémar répond et dit que l'usage du feu est païen, à l'inverse de l'eau qui sert au sacrement du baptême dans l'Église catholique. M. Daly répond que les symboles sont pris dans les usages matériels de tous les temps et de tous les peuples. M. d'Aldéguier résume la question et, se rattachant au développement donné par M. Daly, adopte l'opinion de M. le supérieur du grand-séminaire sur l'origine chrétienne des feux de la St.-Jean. M. Daly répond que ces deux opinions contraires sont vraies l'une et l'autre et ne se contredisent pas. M. d'Aldéguier maintient son opinion sur l'origine chrétienne de ces feux. M. l'abbé Bourdarie maintient aussi son opinion : *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (1). M. de Clausade croit voir une concordance entre le solstice d'été et la fixation de la fête de saint Jean-Baptiste tombant le 24 juin. M. l'abbé Brunet

(1) Saint Jean, c. Ier., v. 9.

fait observer que la fête de saint Jean se célèbre le jour fixe de la nativité de ce saint, qui naquit six mois avant Notre-Seigneur Jésus-Christ. M. le président déclare la discussion close. M. le comte de Toulouse-Lautrec, un des sécrétaires-généraux, annonce l'ordre du jour. La séance est levée à 4 heures et le Congrès va visiter, en corps, l'église de St.-Salvy et le palais archiépiscopal.

Le Secrétaire,

Baron Edmond DE RIVIÈRES.

VISITE A L'ÉGLISE SAINT-SALVY ET AU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La Société s'est rendue, en corps, à l'église St.-Salvy d'Albi et au palais archiépiscopal.

M. l'abbé *Cazals*, qui tenait la plume, rend compte de cette intéressante visite dans les termes suivants :

Vos premiers pas dans la ville d'Albi vous ont mis en présence d'un monument bien cher à notre pays par les souvenirs qui s'y rattachent. Le grand Saint qu'il est destiné à glorifier est né à Albi, il y a passé sa vie ; il en a été l'évêque ; ses reliques reposent encore dans les lieux sanctifiés par sa présence.

Là où s'élevait autrefois le monastère témoin des vertus de saint Salvy, vous avez d'abord remarqué les restes d'un vaste cloître (V. la page suivante). Des arcades à plein-cintre reposant sur deux petites colonnes se succèdent régulièrement. Cette suite d'arcades est coupée au milieu par une arcade trilobée, entourée d'un cordon plus orné se terminant à angle aigu. La même particularité se retrouve aux extrémités de cette ligne. Les chapiteaux sont très-variés : il y en a d'historiés où la scène si connue des démons et de leurs victimes est bien

ARCADES DU CLOITRE DE ST.-SALVY D'ALBI.

exprimée ; d'autres sont couverts de feuilles, soit détachées, soit unies, et se retournant en crochet aux angles supérieurs.

Dans l'intérieur du cloître, appliqué contre le mur de l'église, se trouve un petit oratoire. La partie supérieure se compose de trois niches, séparées par de petites colonnes et réunies par des arcades à plein-cintre.

La niche du milieu, plus élevée que les autres, renferme une statue de la Sainte-Vierge, avec l'enfant Jésus à ses côtés; dans les niches latérales sont deux religieux, en prière. La partie inférieure, plus grande, s'ouvre par une double arcade trilobée, garnie de cordons et reposant sur des colonnes du même genre. Sur celle du milieu on remarque les restes d'une statue ; une épée et un livre sont dans ses mains. Ce sont les caractères iconographiques de saint Paul.

Tout près de cet oratoire, on voit les restes d'une inscription entourée de palmettes : c'est une inscription tumulaire, destinée à rappeler le souvenir de deux frères qui furent l'ornement du cloître. Le petit monument que nous venons de décrire pourrait bien être le mausolée consacré à leur mémoire. C'est en 1273 qu'il aurait été élevé.

L'intérêt inspiré par ce cloître serait bien plus grand si on n'était porté à croire que ses diverses parties, recueillies dans des monuments plus anciens, n'étaient pas faites pour se trouver réunies. Une date historique fixe la construction du cloître de St.-Salvy à l'année 1270.

L'église a ensuite fixé votre attention. Elle a subi les vicissitudes inséparables des luttes brutales dont l'Albigeois a été le théâtre. Plusieurs fois détruite, elle s'est toujours relevée, mais en subissant de profondes modifications.

C'est ainsi que son aspect extérieur nous offre, en même temps, les principaux caractères du style roman et du style ogival.

La disposition des lignes principales, l'ornementation des chapiteaux, la base des colonnes, surtout des deux absidioles,

nous révèlent le style roman dans une de ses premières périodes; tandis que les contreforts, reliés à la nef principale par de larges arcatures, leurs ornements, la plupart des baies, indiquent l'influence du style gothique.

Une tour carrée s'élève à l'extrémité du transept, du côté de l'évangile; de grandes arcatures géminées décorent sa partie inférieure. Au-dessus, sur un cordon reposant sur de petits modillons, on voit de légères colonnes réunies par des arcades trilobées. Là, s'arrêtent les détails d'ornementation : au-dessus, il n'y a plus qu'une masse de maçonnerie surmontée, à l'un de ses angles, d'une tour de forme très-originale.

On entre dans l'église par une porte latérale placée vers le fond, du côté septentrional. En admirant la belle disposition de la porte primitive, visible encore dans ses principales lignes, vous avez tous regretté qu'une ouverture d'un style plus qu'équivoque soit venue la remplacer.

Ce n'était pas la seule porte destinée à permettre l'accès de ce monument : il y avait, au fond de la nef, des ouvertures dont nous avons pu considérer quelques détails dans les maisons adossées à la face ouest de l'église. Au-dessous d'un oculus quadrilobé s'ouvraient, autant que nous avons pu en juger, trois grandes arcatures à plein-cintre reposant sur de grandes colonnes engagées et ornées de chapiteaux historiés. Il est probable que, sous ces arcatures, s'ouvraient des portes correspondant aux diverses nefs.

Vous avez, Messieurs, exprimé le vœu de voir cette église dégagée des maisons qui lui enlèvent son entrée principale, comme aussi de ces constructions à moitié élevées sur le côté nord. Alors l'église de St.-Salvy, bien assise sur ses bases restaurées, mise dans toutes ses parties en harmonie avec l'ensemble, malgré la variété de son style, présenterait un aspect plein d'intérêt au regard de l'archéologue. L'église forme une

croix latine à trois nefs avec une abside principale et deux absidioles. Sous les nefs latérales s'ouvre une suite continue de chapelles. L'intérieur de l'édifice se présente avec la même originalité. Le style roman dans sa plus grande simplicité caractérise les absidioles et la chapelle dite des Augustins, à l'extrémité du transept, du côté de l'épître. On reconnaît les formes du même style dans les dernières travées de l'église, mais avec une ornementation plus riche. Le reste de l'église porte un autre caractère. Si les piliers qui séparent la nef principale des nefs latérales sont lourds et massifs, la disposition des voûtes et les baies indique l'influence du style ogival, sans en reproduire toute la pureté et l'élégance.

Autour de l'abside, vous avez remarqué, Messieurs, de grandes ouvertures à lancettes géminées, d'une largeur considérable : elles frappent encore plus par leur longueur. Entièrement dégagées et ornées de belles verrières, ces baies produiraient le plus bel effet. A la naissance de ces ouvertures, et sur le plan incliné du mur intérieur, reposent des statues; un *Ecce-Homo* occupe le centre de l'abside; les autres statues l'entourent. Leur dessin est assez régulier; elles ne paraissent pas sans affinité avec les statues du chœur de St^e.-Cécile, quoique moins belles. On croit qu'elles datent de la fin du XVe. siècle. Leurs caractères iconographiques, peu indiqués, ne permettent pas de leur donner un nom. La forme de leur coiffure et de leur manteau pourrait bien indiquer des personnages de l'Ancien-Testament. On s'est demandé si ces statues étaient bien à leur place. Il est évident que le plan incliné qui précède une ouverture n'a aucun caractère capable d'en faire la base d'une statue.

Une crypte, située au-dessous du maître-autel, a spécialement attiré votre attention. Elle est de forme ronde, à voûte surbaissée et unie; un banc en pierre en fait le tour. Vers le fond, on distingue les ruines d'un autel un peu plus en-

foncé dans le mur. C'est probablement dans la partie du mur formant le rétable de l'autel qu'a dû se trouver le tombeau de saint Salvy ; tout autour, à une hauteur médiocre, on retrouve les traces d'anciennes peintures. Le motif principal est une croix fleuronnée à fond rouge. Elle est encadrée, d'un côté, dans un losange ; de l'autre, dans un médaillon circulaire. On y remarque des traces de dorure. Ces caractères donnent à cette crypte une antiquité beaucoup plus reculée que celle de l'église.

En même temps, on a mis sous vos yeux plusieurs urnes trouvées dans les décombres qui remplissaient cette crypte. Une seule, par sa forme inusitée et originale, a fixé votre attention. On n'a pas cru généralement devoir lui attribuer une très-grande ancienneté. Un dessin, du reste, en a été pris : il pourra servir à des études plus approfondies.

Des dates précieuses pour l'histoire de ce monument nous ont été conservées, elles vous donneront la raison de ces différences de style. Au temps de saint Salvy, au VIe. siècle, se trouvait là une église. C'est à cette église primitive qu'appartient sans doute la crypte. En 942, l'église fut relevée une première fois, et l'année 1257 vit le commencement de sa reconstruction partielle ou totale, peut-être de son achèvement (*Gallia christiana* (1.7-49 ; 2-50).

L'église de St.-Salvy a traversé plusieurs siècles sans subir d'autres modifications. Mais le temps exerçait sur elle son action destructive. Plusieurs de ses parties étaient menacées d'une ruine imminente. Une pensée digne d'éloges engagea la municipalité d'Albi à prévenir de nouveaux désastres. Sa générosité a rendu à ce monument toute sa solidité ; puisse-t-elle lui rendre tous ses anciens caractères !

Les voûtes et les murs intérieurs demandent des ornements. Le zèle du vénérable curé, la générosité des fidèles de cette paroisse nous font espérer de belles et grandes choses.

Messieurs, la Société française d'archéologie ne veut pas que ses travaux soient stériles. Elle s'efforce de faire prévaloir, dans la restauration des édifices religieux, les saines idées d'un art sublime. C'est ainsi que le Congrès voudrait que ce travail de décoration fût basé sur les véritables traditions de l'art chrétien. Votre opinion, Messieurs, aura l'avantage d'éviter à nos regards ces peintures non moins repoussées par le simple bon sens que par le sentiment chrétien. Ce sera en même temps un encouragement. La générosité ne craindra pas de faire fausse route. Votre autorité verra se grouper toutes les sympathies autour d'une œuvre dont le goût ne saurait être contesté, à jamais unie au précieux souvenir de votre présence dans cet auguste sanctuaire.

Palais archiépiscopal. — Le palais archiépiscopal vous a ensuite occupés. Il offre, à l'extérieur, de curieux et bizarres caractères. Est-ce un palais? Est-ce une forteresse? Ses élégants pignons, ses belles terrasses, ses grandes murailles, les tours, le donjon (1), tout lui donne quelque chose d'extraordinaire. Destiné à servir de résidence aux évêques d'Albi, il était aussi un lieu de sûreté et de défense dans les luttes si fréquentes du XIIIe. et du XIVe. siècle, époque de sa construction. Cet édifice, contemporain de l'église St^e.-Cécile, a été construit sous les mêmes inspirations. Ces deux monuments, dans l'ensemble de leurs constructions, se complétaient l'un l'autre (2).

(1) Le donjon du palais archiépiscopal offre la même disposition de machicoulis que celle du palais des Papes, à Avignon.

(2) On voit encore, dans une cour de l'archevêché, au pied du donjon, les restes d'une porte de l'ancienne cathédrale, antérieure à la cathédrale actuelle. Ce sont trois colonnes, avec chapiteaux ornés de feuillages, formant les pieds-droits de trois voussoirs. Ces débris se trouvent enchâssés dans un vieux mur en pierre, à une hauteur de 7 à 8 mètres au-dessus du sol.

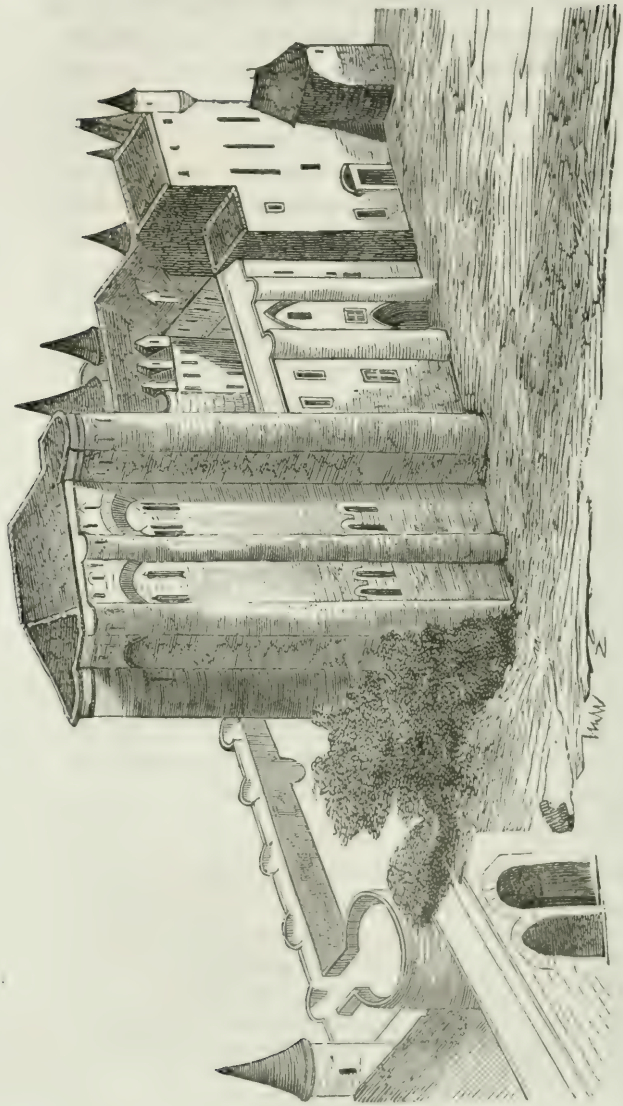

VUE DU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL D'ALBI (CÔTÉ DU SUD).

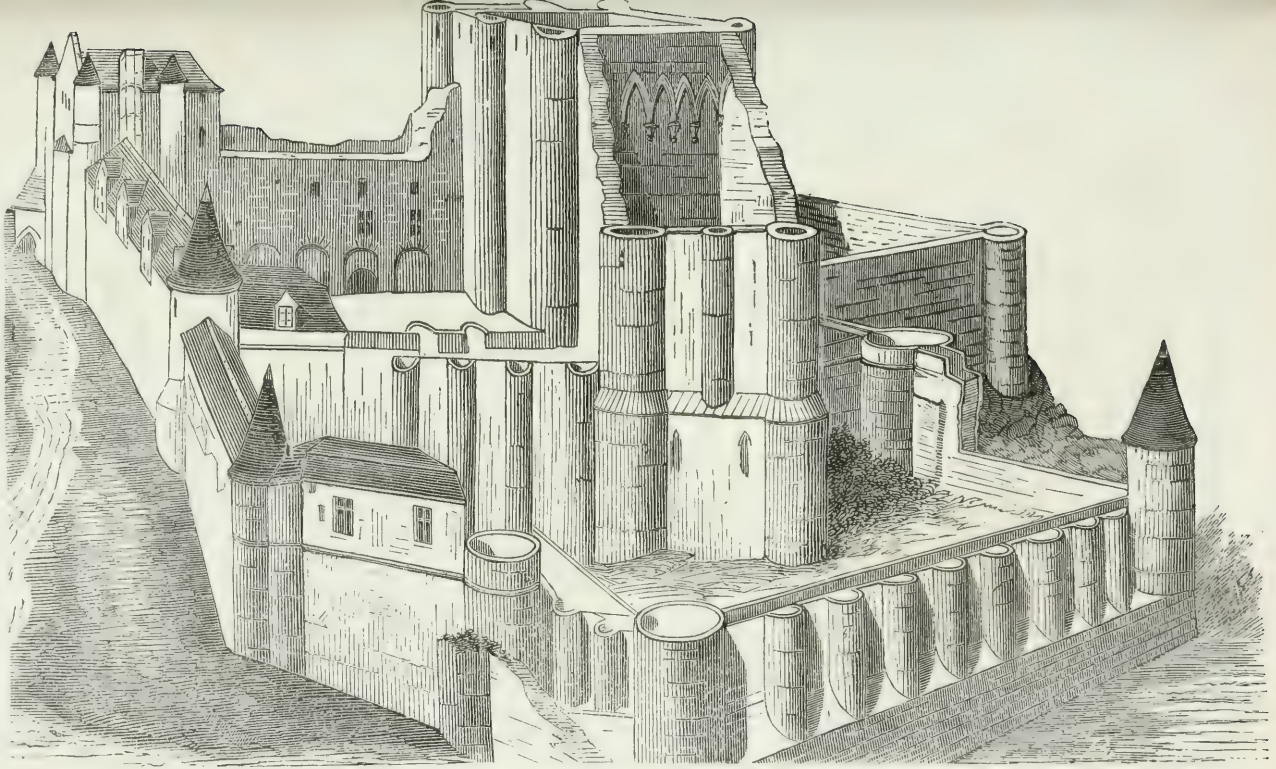

Bouet del. VUE CAVALIÈRE DE L'ARCHEVÊCHÉ D'ALBI (CÔTÉ NORD).

Ses vastes salles, gracieusement ouvertes à vos études, vous ont offert de belles voûtes ogivales avec des arêtes taillées avec soin.

Vous avez admiré surtout un grand et beau salon richement décoré. Des peintures du temps de Louis XIV ornent le plafond, dans toutes ses parties Ce brillant travail, après avoir subi les vicissitudes auxquelles n'échappent guère les œuvres d'art, a revu le jour et a été restauré avec soin.

Le palais archiépiscopal, autrefois mutilé et dévasté, retrouve aujourd'hui son ancienne splendeur sous la haute inspiration de Mgr. l'Archevêque d'Albi.

Le Secrétaire.

L'abbé CAZALS.

2e. Séance du 10 juin.

Présidence de M. BERMOND, maire d'Albi.

La séance s'ouvre à huit heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la même Société ; *Gaugain*, trésorier ; *d'Aldéguier*, président de la Société archéologique du Midi ; *Hte. Crozes ; César Daly*, architecte diocésain ; le vicomte *de Juillac ; Deyres*, président du Tribunal civil ; le docteur *Rigal ; Ricard*, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Hérault ; *de Bonnefoy*, inspecteur des Pyrénées-Orientales.

M. le comte *de Toulouse-Lautrec*, secrétaire-général du Congrès, lui fait hommage de quelques livres et brochures.

M. Rossignol lit un mémoire remarquable sur les 2e. et 3e. questions du programme, ainsi conçues :

Occupation de la contrée par les Romains. — Quelles étaient les limites de la province au temps de Jules César? Histoire de la conquête; monuments qui peuvent la rappeler (camps retranchés, stèles romaines, etc.).

Agriculture et industrie à l'époque de la conquête et, plus tard, sous la domination romaine. — Etablissements céramiques de Montans.

MÉMOIRE DE M. ROSSIGNOL.

Les Romains, qui méditaient l'asservissement de tous les peuples connus et qui eurent assez de génie pour assouvir leur ambition, les Romains, dis-je, cherchèrent à s'immiscer dans les affaires des Gaulois pour les dominer ensuite; et prenant parti, en l'année 154 avant J.-C., pour les Massaliotes, ils envoyèrent une armée qui força les Ligures à demander la paix. Dès ce moment ils ne cessèrent d'intervenir dans les querelles de ces peuples, et en arrivèrent à s'approprier les possessions des vaincus: en 121, le territoire des Allobroges et de quelques peuplades Ligures fut déclaré *province romaine*. Les Volsques Tectosages, alliés d'abord de la République romaine, virent bientôt à Toulouse une garnison italienne, et, cette ville elle-même prise et saccagée par leurs amis, devenus sous peu des adversaires implacables (106), leurs possessions furent incorporées dans la province romaine. Dans le siècle suivant, aussitôt que ses affaires intérieures le lui permirent, le sénat romain songea à faire de nouvelles conquêtes dans la Gaule, et à avoir le pays tout entier sous sa domination. Suivant sa politique traditionnelle, il divisa les peuples qui l'habitaient; mais ceux-ci, instruits à l'école du malheur, s'unirent contre lui: c'est alors que le sénat donna mission à César de comprimer la coalition et de soumettre la Gaule (59 avant J.-C.).

A cette époque, les limites de la province romaine devaient être, du côté du nord-ouest, celles des Volsques Tectosages, c'est-à-dire le Tarn, l'Agout, le Thoré et les Cévennes qui séparaient ces peuples des Arvernes et des Ruthènes; mais il est peut-être à croire que le Vaurais n'était pas la seule partie de notre département soumise alors aux Romains, et que la plaine du Tarn sur les deux rives leur appartenait aussi: les peuplades qui l'habitaient, les *Umbranici* (sur la rive gauche, aux environs d'Ambres), les *Rutheni provinciales* (sur la rive droite, depuis le ruisseau du *Passé* près Rabastens jusqu'en amont au-dessus d'Albi), par suite du voisinage, s'étaient abouchés avec les Romains et avaient reconnu leur domination.

La lutte fut ardente et il fallut au grand capitaine huit années de guerre pour subjuguer la Gaule. Nous n'avons pas à raconter les détails de cette défense que les Gaulois surent prolonger si long-temps, par amour de leur liberté. N'oublions pas cependant de consigner que les atrocités de César en Gaule révoltèrent le sénat romain, et que pour la postérité qui juge impartialement les hommes et leurs actions, non d'après leur résultat, mais d'après leur moralité, le véritable héros de cette guerre, ce n'est pas Jules César qui triompha du monde presque en entier, mais bien le prisonnier couvert de chaînes qui, plongé depuis six ans dans un cachot infect, périt le jour de ce triomphe par la hache du bourreau, le patriote gaulois, le grand et magnanime Vercingétorix! César a été lui-même l'historien de ses guerres; l'écrivain a amnistié le général; mais aujourd'hui le voile est en partie soulevé, et toutes les sympathies sont pour les vaincus de cette guerre d'indépendance, qui déployèrent tant d'héroisme et de prodiges, malgré mille passions contraires et funestes.

La Gaule irrévocablement sous le joug, le conquérant travailla à la pacifier et y forma une seconde province, sous le

nom de *Gaule chevelue*. Octave-Auguste, qui était par-dessus tout bon administrateur, organisa la Gaule et en fit une nouvelle division : l'ancienne province romaine prit le nom de *Gaule Narbonnaise*, *Gallia Narbonensis*, du nom de sa capitale ; l'*Aquitaine*, agrandie, recula ses limites jusqu'à la Loire et renferma le pays entre cette rivière, l'Océan, les Pyrénées et les Cévennes ; ses frontières au sud-est furent celles de la Narbonnaise ; la *Belgique* s'étendit aussi, et enfin la *Lyonnaise*, longue et étroite, allait de l'Océan au Rhône. — Le territoire qui forma plus tard l'Albigeois et qui était alors occupé par les *Rutheni provinciales*, les *Umbranici*, les *Eleutheri*, les *Tasconenses*, au moins en partie, et autres peuplades, dut être compris dans l'Aquitaine, dont la capitale était *Bourges*, *Avaricum*, et ensuite *Bituriges*, si nous en jugeons par les délimitations diocésaines. On sait, en effet, que la circonscription des diocèses suivait, dans le principe, la division civile établie dans l'Empire, et l'évêché d'Albi était un des suffragants de l'archevêché de Bourges : on peut soutenir, sans crainte de se tromper, que son territoire était placé dans l'Aquitaine. Dans la suite, la Gaule fut partagée en cinq et même en sept provinces, et la *Novempopulanie*, démembrée de l'Aquitaine, eut notre pays dans sa circonscription ; mais l'Église ne voulut pas s'assujettir aux changements que le temps amenait dans la division des provinces romaines, et conserva l'ancienne délimitation de ses diocèses.

Auguste s'appliqua à faire disparaître les traditions nationales : il dépouilla de leurs vieux noms les villes qui se recommandaient le plus au respect de la Gaule, par la double illustration d'une grande existence avant la conquête et d'un noble rôle pendant la lutte, et chercha à imprimer une forte unité politique à ces petits États, à ces confédérations, à ces races diverses et isolées. Des écoles y furent fondées, et le culte druidique en partie proscrit ; des voies y facilitèrent

les communications ; l'industrie et le commerce s'y créèrent, et la Gaule devint florissante. De même que les Celtes ont laissé dans notre contrée de nombreux témoignages de leur existence, soit par des monuments, soit par des usages et des appellations diverses, ainsi que nous l'avons montré précédemment, les Romains y ont laissé aussi des preuves non équivoques de vastes établissements et d'une quantité considérable d'habitations qui prouvent la prospérité du pays sous leur domination.

Limitant, comme précédemment, nos recherches à l'arrondissement de Gaillac, nous pouvons avancer que ce canton fut occupé par les Romains au temps de César et d'Auguste, sinon antérieurement, et les camps retranchés qu'ils établirent au confluent du Tarn et de l'Agout, à Avignonet, à Montans et sur d'autres points, sont une preuve de conquête violente ou bien de fortifications mises stratégiquement dans des positions avantageuses sur la rive gauche du Tarn et ailleurs.

Les traces d'un camp romain au confluent du Tarn et de l'Agout, à Confouleux, ou mieux à *Cofolencio*, *Conflouens*, comme on disait au moyen-âge, ce qui rappelle très-bien la position topographique du lieu, sont parfaitement caractérisées. Le camp était situé tout-à-fait au confluent ; les abords en étaient défendus par les deux rivières qui se réunissent à angle droit, par le ravin profond de la *Sodrone* qui se jette dans le Tarn, et du côté de la plaine par un large et profond fossé qui va perpendiculairement du ravin de l'Agout, auprès duquel il est toutefois à peine marqué. La terre de ce fossé, rejetée dans l'intérieur du camp, y forme sur toute sa longueur un rebord d'environ 2 mètres ; il a d'escarpement environ 5 mètres, et, à une distance de 50 mètres, un second talus, parallèle au premier, limite sa largeur. Le camp ainsi retranché, et dont la porte est marquée par une interruption dans les deux talus du fossé, a la forme d'un

grand quadrilatère d'environ 300 mètres de côté (1). Il a été le théâtre de luttes sanglantes. La preuve en est dans la découverte d'une quantité considérable d'ossements humains dans le fossé, lorsqu'on a percé sur le talus du ravin la route escarpée par laquelle on y pénètre aujourd'hui du côté du levant, et encore sur divers points de l'intérieur du camp. Là, on trouve aussi parfois, en cultivant la terre, des débris d'armes de toute nature et notamment des fers de flèche à pointe quadrangulaire et de riches agrafes (2). Les habitants désignent, sous le nom de *redoutes*, le fossé et ses talus qu'ils n'ont pas défrichés. Ce nom marque, chez eux, une vague connaissance des événements qui se sont jadis accomplis en cet endroit; celui de *camp de Jul* ou *de Julio* (camp de Jules), qu'ils appliquent à la partie de la plaine qui s'étend au-delà du fossé, confirme cette supposition, et ils montrent encore l'emplacement que suivait la voie romaine qui, après avoir desservi la station, se dirigeait vers l'Agout qu'elle passait à un point qui a retenu le nom de *ga* ou de *gué*.

Une station, en effet, existait en cet endroit, à en juger par les nombreuses briques gallo-romaines que l'on trouve dans ses environs. Les bords de l'Agout étaient probablement fortifiés vers cette époque, et on observe, en remontant son cours, une suite de mottes placées alternativement sur l'une et l'autre rive; ceux du Tarn, sur une étendue de plus d'une lieue, jusqu'au-delà de St.-Pierre-de-Bracou, offrent une quantité considérable de tuiles à rebords. On en retrouve

(1) A l'angle du camp le plus rapproché de la jonction des deux rivières, s'élève une motte de terre entourée de fossés qui était, au moyen-âge, surmontée d'une tour. On a plusieurs exemples de mottes féodales construites, aux Xe. et XIe. siècles, à l'un des angles d'un camp romain.

(2) Une de ces flèches, que possède M. le comte de Toulouse-Lautrec, mesure 10 cent. de long sur 10 à 15 millim. d'épaisseur.

aussi, avec des médailles romaines, auprès de l'église de Loupiac, au lieu dit *le Consistoire*. De ce point à *Avignonet*, en remontant le Tarn, il n'y a que quelques kilomètres, et à Avignonet, se voit un autre camp romain nettement dessiné, d'un plan très-allongé, perpendiculaire à un ravin profond et dominant la rivière. A Montans, les restes de retranchements sont très-apparents sur les berges du Tarn, à partir d'un point appelé *Viocave ;* ils sont désignés sous le nom caractéristique de *tjet, lou tjet.*

J'ai cru encore retrouver des traces de camp romain entre le Tarn et le Dadou, dans la commune de Peyrole, au lieu dit *al Sucurlet ;* c'est un des mamelons qui se dressent au levant du village de Puybegon. On y distingue d'une manière vague, mais cependant assez précise, des travaux de main d'homme, sur une longueur de 80 mètres et suivant un plan oblong. Ici, les habitants racontent qu'en cet endroit avaient été braqués les canons qui détruisirent les villes de Peyrole et de Puybegon !

D'un autre côté, maintenant, et sur un des mamelons qui, s'avançant sur la vallée de la Vère, hors de la ligne de coteaux, permettent à l'œil de suivre à droite comme à gauche une grande partie de son étendue, existe, au pic de *Malmort*, une tranchée de 5 à 6 mètres de large, sur une profondeur de plus de 3 mètres et une longueur de plus de 35, qui isole du coteau l'extrémité du mamelon, dont les flancs calcaires sont taillés à pic. La terre du fossé fait rebord dans l'intérieur du camp ou poste de surveillance, et on y a découvert, mêlées à des ossements, des armures en fer, des épées, des fibules et des clefs grossières. C'est là, dit-on, que les catholiques, chassés du château de Lagarde, allèrent se retrancher. Il en est toujours ainsi : la tradition populaire attribue à l'époque la plus rapprochée de nos discordes civiles l'accomplissement d'événements beaucoup plus anciens dont elle a une notion vague, qu'elle croit ainsi bien mieux préciser.

Les établissements, ai-je dit, que les Romains formèrent dans la contrée, après la conquête, furent nombreux et florissants. La fusion opérée entre les vainqueurs et les vaincus par l'administration habile d'Auguste et d'Agrippa, dont on relève à chaque pas des médailles, le commerce et l'agriculture prirent de grands développements : des routes sillonnèrent le pays et le mirent encommunication avec Toulouse, Rodez et Cahors. La route de Toulouse à Rodez se divisait en arrivant au Tarn, et tandis qu'un de ses embranchements suivait la rive gauche et desservait l'établissement céramique de Montans, l'autre suivait, sur la rive droite, les nombreuses *villas* établies au pied des coteaux, et la route qui menait à Cahors sillonnait la vallée du Cérou, dans laquelle s'élevaient de riantes maisons. N'oublions pas que le Tarn est une rivière navigable et qu'elle pouvait faciliter les communications de la contrée avec les grandes cités sises sur ses bords. Les plaines et les vallées étaient habitées, de préférence au sommet des coteaux, par les populations gallo-romaines, et il n'en est pas dans l'arrondissement qui n'eût plusieurs maisons de campagne : j'en ai vu des restes sur différents points de la plaine du Tarn et dans les vallées du Tescou, de la Vère, du Cérou et de l'Aveyron.

Prenons d'abord la rive gauche du Tarn et les petites vallées qui s'y embranchent. Nous avons déjà constaté la présence de tuiles à rebords, qui à elles seules indiquent l'origine gallo-romaine d'une localité, sur divers points des communes de *Confouleux* et de *Loupiac ;* nous les retrouvons dans la plaine de *St.-Martin-du-Tarn*, au-dessous d'*Ayral*, à *Laprése*, à *Ferran*, à *Rau*, à *Montans*, où elles couvrent une superficie de plus de 50 hectares ; à *Peyrole*, et encore dans la commune de *Brens*, notamment auprès de *Labourelie.* Sur la rive droite et le long du Tarn, nous en remarquons à *Rabastens*, où elles sont en assez grande quan-

tité, auprès de *St.-Géry*, à *Avens*, à *St.-Sauveur*, auprès de *Gaillac*, à *Villecourtés*, et enfin à *Rivières* où s'élevait une belle *villa* avec toutes ses dépendances, salles de bains à pavés en mosaïque. Le versant des coteaux du Tarn, que le soleil levant réchauffe de ses rayons bienfaisants, était parfaitement habité, et une route désignée sous le nom de chemin *Toulse* desservait toutes les localités qui y étaient placées : c'étaient, pour en indiquer quelques-unes, celles de *St.-Jean-de-Blossac*, près Rabastens, où une mosaïque a été découverte, de *Lapeyrière*, de *Ste.-Cécile-d'Avès* et de *St.-Laurent-de-Pompirac*, à la maison d'habitation de M. Guiral.

Les bords du Tescou, quoique ayant été habités par une peuplade particulière, nous ont fourni peu de preuves matérielles de l'occupation romaine ; mais nous en voyons de bien considérables dans la vallée de la Vère : au pied de *Malmort*, au château de *Mazières*, à la combe de *Gourrat*, auprès de l'église *St.-Jean-du-Causse*, à *Vieux*, auprès d'*Itzac*, auprès de *Montels* et à *Granéjouls*. Là existait une *villa* romaine des plus considérables, dont plusieurs salles pavées de belles mosaïques viennent d'être mises à jour par les travaux du chemin de fer. Les édifices romains étaient aussi nombreux dans la vallée du Cérou et celle des petits ruisseaux qui s'y embranchent. M. d'Alayrac, avec une activité intelligente, a recueilli bien des objets précieux qui y ont été découverts : des médailles, des statuettes et des bijoux, notamment un médaillon en or d'Alexandre-Sévère trouvé à *Roumagnac*. Des substructions d'une *villa* ont été observées auprès d'Alayrac même, et l'on y a remarqué une étuve de forme particulière que l'on a d'abord improprement nommée autel taurobolique. Voici ce que dit M. Du Mège de ce monument dans ses Études manuscrites sur le département du Tarn : « Ce monument offre une surface carrée

dont chaque côté a 10 pieds 8 pouces ; la masse est voûtée ou plutôt formée en arc ; elle a 1 pied 2 pouces d'épaisseur, et le tout est composé d'un ciment rougeâtre très-dur. Plusieurs rangées de trous ont été ménagées à la surface ; quelques-uns, plus grands que les autres, sont divisés en quatre parties par des tuileaux placés en croix. Le dessous offrait encore en 1821, époque à laquelle j'ai visité ce monument, beaucoup de cendres et de charbons, ce qui annonce qu'on avait fait du feu sous cette voûte. La chaleur passant par les ouvertures de la surface devait se communiquer à la masse de la maçonnerie : de sorte qu'un individu placé dessus, dans une enceinte fermée, devait bientôt être couvert de sueur. Sans doute que l'on n'entrait dans cette étuve que lorsque la combustion était terminée. Je n'ai pu reconnaître dans ce lieu qu'une étuve et non un autel taurobolique. » Des vestiges de voies ferrées se montrent sur divers points du canton de Cordes, notamment à St.-Marcel et dans la vallée du Cérou d'où elles se dirigeaient, en suivant la rivière, sur *Milhars* dont le nom doit venir d'une des bornes milliaires que les Romains plaçaient sur leurs routes. La voie de la vallée du Cérou faisait communiquer l'Albigeois avec le Quercy, ainsi que le prouve l'itinéraire que suivirent, en 655, les serviteurs de saint Didier, évêque de Cahors, transportant le corps de ce dernier, mort dans un de ses domaines de l'Albigeois, à Cahors, sa ville épiscopale : ils s'arrêtèrent avec leur précieux fardeau à Milhars, où une femme qui était possédée du démon fut délivrée par l'intercession du Saint.

Le Cérou va se jeter dans l'Aveyron. Le bassin de cette rivière ne nous a guère fourni que quelques médailles romaines d'Auguste, d'Agrippa, de Tibère et autres empereurs, trouvées au village de Penne.

C'est donc sans exagération que l'on peut dire, en nous

répétant, que notre arrondissement était très-peuplé à l'époque gallo-romaine ; il est hors de doute que les *villas* recouvertes avec des briques à rebords étaient la demeure de riches propriétaires, les colons devant habiter des cabanes recouvertes simplement de chaume et de bruyère ; le nombre des premières étant considérable, celui des secondes l'était sans doute beaucoup plus, et par suite le sol de notre pays occupé par une population aussi nombreuse que celle qui l'habite aujourd'hui.

Jusqu'ici nous avons à peine indiqué le lieu de Montans ; nous devons cependant une mention spéciale à son établissement céramique, et ceci nous amènera à traiter en partie de la troisième question : *Agriculture et industrie à l'époque de la domination romaine.*

Nous ne savons, de l'agriculture à cette époque reculée, que ce que nous en ont appris les récits généraux sur la prospérité de la Gaule sous la domination romaine ; et notre contrée ayant été, comme on vient de le voir, très-peuplée, la culture de son territoire fertile dut y être considérablement en honneur. Il en est à peu près de même de toutes les branches de l'industrie, et il faut nous contenter des termes vagues et généraux qu'ont écrit à ce sujet les auteurs contemporains, poètes ou prosateurs. Bien des objets de prix, notamment les statuettes de bronze, les pierres incises et le collier d'or trouvé à Montans, ont une provenance étrangère ; mais il n'en est pas de même des poteries dont se servaient les populations de la contrée, qui venaient toutes d'un établissement particulier de céramique établi à Montans, et dont les produits devaient encore être répandus dans une grande étendue de l'Empire.

La ville romaine, à Montans, avait une superficie de plus de 50 hectares, et dans toute son enceinte on rencontre des débris de construction de toute sorte et plusieurs fours à potier, les

uns pleins des vases qui y avaient été placés pour la cuisson ; les autres vides, mais trouvés près de tas de poteries de rebut. Ces vases, la plupart de couleur rouge, sont recouverts d'un vernis solide et brillant qu'un séjour de près de deux mille ans dans la terre n'a pu altérer, et ornés à l'extérieur de sujets en relief ; ils étaient tous moulés sur d'autres vases ayant leurs sujets en creux et à l'intérieur : ces *moules* ont une grande valeur, parce qu'ils sont nécessairement moins répandus que les vases proprement dits, et que sur eux seuls on peut juger de la pureté des lignes, du fini des figures, des détails en un mot du sujet que l'on voit figuré sur les vases. Il s'est trouvé à Montans une quantité considérable de ces moules, et je puis dire que j'en possède, entiers ou par fragments, un nombre aussi grand que celui des vases. L'ornementation des vases gallo-romains est excessivement variée : on y voit des feuilles entrelacées, des oiseaux, des quadrupèdes, des animaux fantastiques ou domestiques, des satyres, des génies, et enfin des chasses, des combats de gladiateurs et d'autres détails sur les amusements, les occupations, les costumes du peuple d'alors ; le tout encadré dans une bordure composée ordinairement de festons et de guirlandes de feuilles.

Tous ces sujets étaient gravés sur les moules au moyen de matrices détachées que l'artiste potier, faiseur de moules, appliquait sur ces vases, préalablement divisés en compartiments suivant les motifs d'ornementation qu'il voulait y placer ; et c'est ainsi que diverses figures provenant de matrices identiques se trouvent reproduites dans des vases à ornementation différente. Il y aurait une étude des plus intéressantes à faire sur le mode d'ornementation des vases gallo-romains, et, je le répète, c'est sur les moules seuls qu'on peut la faire d'une manière complète : je l'entreprendrai peut-être un jour, et elle terminera les divers articles sur la

poterie gallo-romaine de Montans auxquels le *Bulletin monumental* a bien voulu successivement donner l'hospitalité (1). Les moules ou *creux*, fabriqués d'abord en Italie exclusivement, se répandaient de là dans tout l'Empire ; bientôt ce ne furent plus que les matrices qui vinrent de la métropole, et enfin les artistes de province arrivèrent à fabriquer eux-mêmes, avec les moules, les coins des objets qu'ils voulaient y figurer. C'est de ce moment que l'examen des sujets offre le plus d'intérêt, car ils sont la représentation de cérémonies, d'occupations, d'objets et d'ustensiles particuliers au pays. De bonne heure, à Montans, les ouvriers potiers s'affranchissent de la métropole : j'ai la preuve qu'ils étaient eux-mêmes les auteurs des moules dont ils se servaient, et leurs ouvrages sont la représentation des sujets, costumes, armes offensives et défensives particuliers aux peuples de la Gaule.

La céramique formait une branche importante de l'industrie à l'époque romaine, où elle était soumise à des réglements particuliers. Les ateliers établis à Montans étaient des plus importants, et j'ai déjà recueilli en cette localité les noms de cent ouvriers qui y travaillaient. Montans avait sa route par terre sur Albi ou plutôt sur Rodez, sur Toulouse et sur Cahors ; il avait aussi une voie facile par la rivière du Tarn, aux bords de laquelle elle est située, et les produits de ses fabriques s'écoulaient dans les différentes provinces de la Gaule.

La ville romaine de Montans l'emportait de beaucoup sur tous les établissements agricoles disséminés dans les environs, et indépendamment de son importance industrielle, elle devait en avoir une administrative. Son ressort aurait embrassé plusieurs localités sur l'une et l'autre rive du Tarn. Les médailles romaines qui y ont été trouvées jusqu'ici sont toutes

(1) Années 1859, p. 692; 1861, p. 392, et 1852, p. 701.

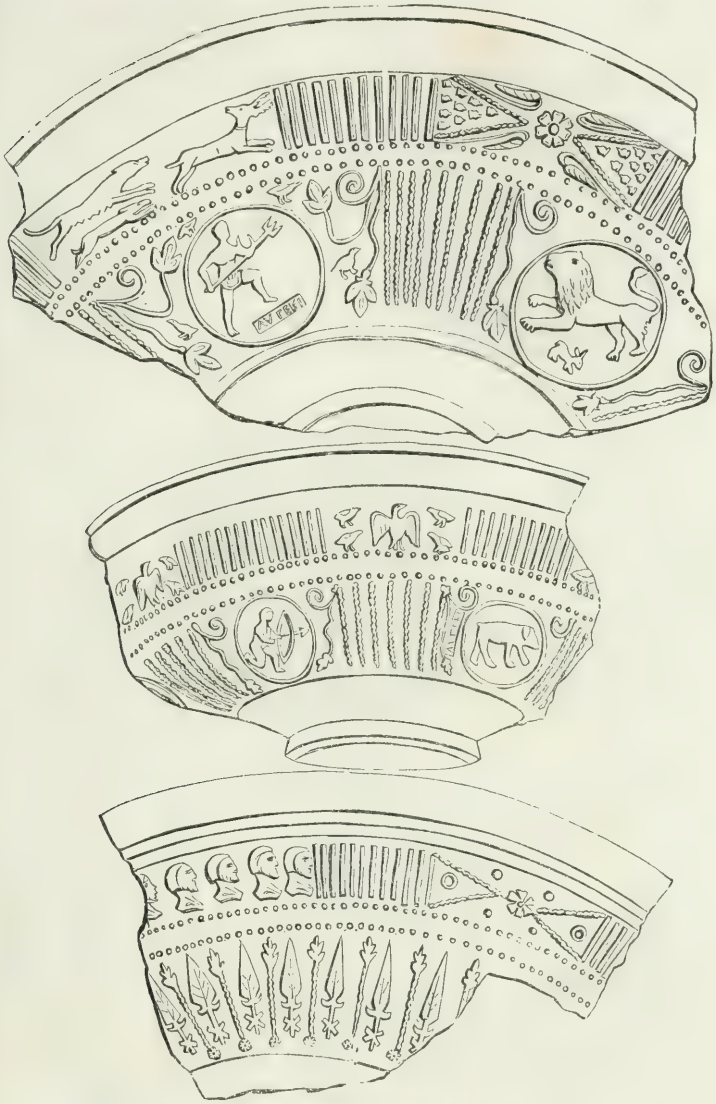

POTERIES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A MONTANS.

POTERIES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A MONTANS.

comprises entre Auguste et Marc-Aurèle ; mais de ce fait il faudrait se garder de conclure que la ville ait cessé d'exister après le règne de ce dernier empereur ; car les grands-bronzes du Haut-Empire, et ceux de Marc-Aurèle en particulier, ont eu cours jusqu'au VIe. siècle de notre ère. La ville seulement aurait pu, quelque temps après le règne de Marc-Aurèle, perdre un peu de son importance ; les barbares qui inondèrent la Gaule pendant le Ve. siècle durent aussi la dévaster ; mais, à coup sûr, adoptant ici l'opinion de M. d'Auriac (1), Montans ne fut pas ruiné entièrement : il se releva de tous ses désastres, et, au commencement du Xe. siècle, le territoire qui dépendait de sa juridiction s'étendait assez loin, ainsi que le prouve une donation faite, en l'année 920, à la cathédrale d'Albi de biens situés à Ste.-Cécile-d'Avès, au pays d'Albigeois, district de Montans, *in pago Albiense et ministerio Montaniense.*

M. Caraven donne lecture d'une note sur l'inscription que présente un vase trouvé près de Castres, inscription ainsi conçue : *Otius fecit.* Il attribue ce nom d'*Otius* à un ouvrier du pays ; il donne ensuite la description et l'historique d'une fabrique de poterie trouvée au lieu de St.-Jean.

M. de Clausade prend la parole pour dire que M. Rossignol, dans le mémoire qu'il vient de lire, a parlé d'un camp romain situé au confluent du Tarn et de l'Agout, mais qu'il croit que c'est un camp gaulois. Il s'appuie sur la découverte qu'on y a faite d'une pièce de Philippe de Macédoine, qui est maintenant entre les mains de M. de Combettes du Luc.

M. Rossignol répond qu'il n'est pas étonnant qu'on y

(1) *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi*, p. XLII et suiv. ; 25, 31 et suiv.

ait trouvé cette médaille, puisqu'il y a eu lutte, combat.

M. Ricard ajoute qu'il arrive souvent que, dans les camps romains, on trouve des pièces plus anciennes que ces camps; que ces monnaies ont eu cours pendant plusieurs siècles; que leur découverte n'implique nullement que ces camps soient gaulois: une seule pièce, plusieurs même, ne suffiraient pas pour le prouver. Il cite des exemples à l'appui.

M. de Clausade fait remarquer que jamais on n'a trouvé de monuments romains dans le camp précité. Il demande quelle différence il y a entre les camps romains et les camps gaulois; quels lieux étaient généralement choisis pour les établir et quelle forme ils avaient.

Après un intéressant débat entre M. d'Aldéguier et M. Ricard, M. de Caumont ajoute qu'il a visité plus de cent camps romains; qu'il a étudié les ouvrages des Anglais, si bons observateurs, sur les fouilles et les découvertes qu'ils ont faites à ce sujet. Il résulte de ces études que les Romains s'affranchissaient de toutes les règles de régularité, toutes les fois que le terrain présentait trop de difficultés; que les camps de forme régulière se trouvent plus généralement dans les plaines, là où aucun accident de terrain ne pouvait arrêter, rompre la rectitude des lignes; ainsi le camp de Néris, près de cette petite ville célèbre par ses eaux thermales, a été tracé selon la forme de la presqu'île où il est situé. Les Romains affectionnaient les confluents pour établir leurs campements, et on en connaît beaucoup en France dans cette position. La découverte de médailles gauloises dans ces établissements n'implique pas qu'ils ne soient pas romains: elles étaient très-répandues et ont eu cours pendant très-long-temps. Il n'est donc pas surprenant que les Romains en aient eu en leur possession.

M. de Clausade parle d'une mosaïque trouvée près de Rabastens; elle a été mesurée et dessinée; elle a la plus

grande analogie avec celle qui vient d'être découverte dans les travaux du chemin de fer de Toulouse. On pourra les comparer, puisqu'on dessine aussi cette dernière à Lexos, à Granéjouls.

M. Daly trouve qu'elle ressemble aussi à celle de Giroussens : même dessin, mêmes caissons; entourage général formé par une grecque et une torsade.

M. le comte de Toulouse-Lautrec compare et décrit ces mosaïques ; elles n'ont pas le même caractère. Celle de Giroussens lui a paru inférieure.

M. d'Aldéguier croit être agréable au Congrès en lui apprenant que M. Roschach publiera la mosaïque de Granéjouls. On la grave en ce moment.

On donne lecture de la 4e. question du programme, ainsi conçue :

Présenter le tableau des voies romaines du Midi et des contrées voisines.

En réponse à cette question, le Dr. Cassan lit les notes suivantes :

Entre le vallon de la commune de Saliés et celui de la route de Castres, à 4 kilomètres d'Albi, et sur le plateau de la Vène, depuis plus de vingt ans, on extrait de la pierre calcaire pour les nombreuses constructions qui se font à Albi. Les ouvriers employés à ce travail me montrèrent quelques objets en cuivre qu'ils avaient trouvés dans de petits trous pratiqués dans le roc; ces objets attirèrent mon attention, et l'espoir de nouvelles découvertes me détermina à faire des recherches dans ce même endroit. Je reconnus que l'ancien chemin d'Albi à Castres, qui porte le nom de Viane et qui passe tout près de la carrière d'où l'on extrait la pierre, était une voie romaine, caractérisée par trois couches de pierre et deux couches de chaux ou de mortier, intercalées dans

les couches de pierre ; ce qui peut se voir parfaitement encore aujourd'hui. Cette voie a environ 5 mètres de largeur et se dirige, d'un côté, sur Albi, et de l'autre, sur Castres.

Tout près de ce chemin, on aperçoit deux fossés parallèles taillés dans le roc, mais aujourd'hui pleins de terre dans la partie qui reste, l'autre partie ayant été détruite pour enlever la pierre; dans ces fossés, on a trouvé quelques fragments de poterie romaine. Ces fossés sont à peu près orientés et leurs extrémités regardent le levant et le couchant ; ils joignent la voie romaine du côté du couchant et forment avec elle un angle aigu. C'est à gauche et à droite du chemin, et à côté des fossés, qu'on trouve les traces d'un ancien cimetière. La terre végétale y est très-peu épaisse : sa profondeur varie de 25 à 50 centimètres. En enlevant la terre pour mettre à jour le calcaire, on trouve, à des distances de 1 à 3 mètres, de petites excavations peu profondes, pratiquées dans le roc et qui contiennent des débris de poterie noire et grossière. Quelquefois ces débris appartiennent à un seul vase; d'autres fois ils font partie de plusieurs vases qui avaient été mis les uns dans les autres. Ces vases, dont je n'ai pu déterminer la forme d'une manière positive, tant les fragments en étaient divisés, renferment des restes d'os calcinés, mêlés avec de la terre noire et des cendres ; presque toujours au milieu de ces débris se trouvent quelques objets de cuivre, plus ou moins bien conservés, recouverts de l'émail antique et qui avaient servi probablement à l'usage de la personne inhumée dans cet endroit ; ce sont, en général, des épingles à cheveux, de forme variée, des épingles simples à têtes retournées, des bracelets de fer ou de cuivre d'un travail grossier, des fibules, des boutons, des anneaux, de petites urnes lacrymatoires d'une fabrication commune, et d'autres objets dont les usages n'ont pu être déterminés : entre autres,

deux morceaux de pierre ou d'ivoire, taillés en forme de poisson, que l'on pourrait peut-être rapporter à ce poisson mystérieux des premiers chrétiens, type de la régénération baptismale et symbole de Jésus mort et ressuscité.

A côté de ces débris d'urnes funéraires et dans le même terrain, on trouve parfois des ossements humains qui n'ont pas subi l'action du feu, puisqu'ils sont entiers et qu'il a été facile de reconnaître à peu près toutes les parties du squelette. Ces débris datent probablement d'une époque postérieure à celle des urnes mentionnées plus haut. Non loin de là, et sur le revers du coteau, du côté d'Albi, les mêmes ouvriers m'ont assuré avoir trouvé, il y a quelque temps, une espèce de grand fourneau bâti en pierre et en brique; il était plein de cendres et de charbons mêlés à des ossements calcinés. J'ai supposé que c'était le lieu où les cadavres étaient brûlés. On n'a trouvé, dans ces divers endroits, ni inscriptions, ni médailles, ni monnaies d'aucune époque. D'après mes recherches, je suis porté à croire que les premiers débris contenus dans des urnes peuvent se rattacher à l'époque gallo-romaine; quant aux autres, je ne puis leur assigner de date, les ossements n'étant accompagnés d'aucun objet qui puisse en faire préciser l'époque.

Les deux fossés parallèles, creusés dans le roc et sur une élévation, pourraient aussi faire soupçonner l'existence d'un camp retranché. Plusieurs des objets que j'ai recueillis sont dans la salle de l'exposition archéologique; une foule d'autres ont été abandonnés par les ouvriers, qui n'en connaissaient pas l'importance.

M. Rossignol lit ensuite, sur la même question, un mémoire plein de faits intéressants. Une discussion s'élève entre MM. Bermond, Cassan, de Saint-Sauveur, sur l'existence d'une des voies signalées par M. Rossignol; les deux

premiers croient que la composition du terrain a pu tromper M. Rossignol ; M. de Saint-Sauveur a reconnu cette voie aux environs de sa propriété. A ce sujet, M. Jolibois lit une note de M. Rivière, conducteur des ponts-et-chaussées.

NOTE DE M. RIVIÈRE.

Monuments celtiques. — Presque tous les monuments celtiques qu'on rencontre dans le département sont connus et décrits ; mais il en existe un d'une forme toute particulière que nous croyons ignoré. Il est situé sur la montagne Noire, au pic de Nore, à la limite du département du Tarn d'avec celui de l'Aude ; il se compose de six grandes pierres circulaires superposées ; celle qui est à la base est d'un moindre diamètre que celle qui la recouvre et graduellement jusqu'à la supérieure, qui est la plus grande. Leur diamètre varie de 1 mètre 80 à 2 mètres 50 ; la hauteur du monument est d'environ 5 mètres.

Camps. — Sur le faîte qui sépare la vallée du Tarn d'avec celle de l'Agout, à partir un peu à l'amont d'Albi jusqu'au confluent de ces deux rivières, se rencontrent plusieurs positions qui paraissent avoir été occupées par des troupes ; la première se trouve à Rayssac : c'est le point sur lequel on a découvert un grand nombre de cercueils de pierre ; le second point est le Pech de Rhantel, traversé par une voie antique et où l'on trouve des urnes avec des ossements ; le troisième, Campêché (signifiant camp sur la hauteur), dans la commune du Séquestre ; le quatrième, Campalauzié (signifiant camp à la limite ou au bord), dans la commune de Terssac ; le cinquième, Campmas, dans la commune de Montans ; le sixième, le camp de Julio, dans la commune de Confouleux, à la jonction du Tarn et de l'Agout ; enfin Camp-Granier, situé sur la rive droite du Tarn, dans la commune de Rabastens ; dans ce dernier endroit il a été décou-

vert aussi plusieurs cercueils en pierre. Toutes ces diverses positions, paraissant par la conformité du terrain avoir été très-susceptibles d'être fortifiées, n'auraient-elles pas été occupées par les troupes romaines, lorsque César fut instruit du dessein de Vercengétorix d'envahir la Narbonnaise (*Commentaires*, livre VII, §§ 11 et 12)?

Voies romaines. — Un tronçon de voie antique existe aux environs d'Albi, parfaitement bien conservée sur deux ou trois cents mètres de longueur; on la rencontre dans la commune de la *Millarié*, qui peut-être ne doit son nom qu'à l'existence de quelque borne milliaire dans cette contrée; la chaussée se compose d'une première couche de béton, la seconde de galets posés à plat, et la couche supérieure de cubes en grès de 0,20 à 0,30 de côté; sa largeur est de 5 mètres 50 et le bombement de 0,30. Cette voie paraissait se diriger du sud au nord; on peut suivre sa trace jusqu'à Albi, d'un côté, et jusqu'à Lombers, de l'autre; sur tout ce parcours, on trouve des débris soit de briques à rebords, soit des poteries.

Substructions. — Des substructions gallo-romaines se rencontrent en abondance sur les divers points du département. Nous citerons celles qui nous ont paru les plus importantes:

Dans la commune de Lautrec, sur la droite du Bagas à la jonction du ruisseau de Merdalou, on trouve en quantité, sur une grande étendue de terrain, des débris de briques plates à rebords, des poteries avec figures, des petits cubes de marbre et des débris d'amphores. Lorsque les champs sont ensemencés de blé, dans le mois d'avril, on peut facilement suivre la direction des murs, qui forment comme des rues ou des compartiments d'appartement; on les reconnaît à la couleur jaunâtre des herbes, dont les racines ne peuvent pas pénétrer profondément. Cette localité porte, dans la contrée, le nom de *Teoulous*.

D'autres débris de même nature se trouvent dans la forêt de Belvert, commune de St.-Martin-Laguépie; ces ruines couronnent le sommet d'un coteau qui domine la petite plaine de Riols.

Lors de notre visite, on trouva parmi ces ruines un morceau de mosaïque avec des inscrustations de verre.

Dans la commune de Giroussens, au lieu de Salles, tout près de la rivière d'Agout, se trouvent à 0,60 sous terre de magnifiques mosaïques, dont nous avons donné le dessin. L'espace qu'occupent ces substructions est d'environ 2 hectares; les fouilles qui en amenèrent la découverte furent entreprises sur trois points différents, distants entr'eux d'une cinquantaine de mètres. Du dessous de ces carrelages surgissent d'abondantes sources. D'après les renseignements fournis par le propriétaire, on aurait trouvé, en travaillant le sol environnant, des fondations dont la direction et l'étendue, rétablies au moyen de piquets, présentaient dans leur ensemble un grand parallélogramme; au milieu, on aurait rencontré les bords d'un grand bassin circulaire dont la plus grande partie serait encore sous terre.

M. de Caumont demande si l'on a des données sur la topographie de la ville gallo-romaine d'Albi, si l'on a constaté l'existence de débris quelconques de cette époque, par exemple, des restes de murs d'enceinte. On n'a, a-t-il été répondu, nulle indication sur cette époque; M. Sarrazy, qui a reconstitué le plan de l'ancienne ville d'Albi, n'a pas trouvé de trace de ces débris; M. Crozes, ni dans les chartes, ni dans les actes publics ou privés, n'a vu qu'on en fît mention, et aucune constatation de ces substructions n'a été faite lors de la destruction des murailles de la ville en 1671.

A ce sujet, M. Cassan prend la parole pour dire qu'on lui

a assuré que sur la route d'Albi à Gaillac on a détruit, il n'y a pas long-temps, un pont qui présentait toutes les apparences d'une construction romaine de petit appareil. On a trouvé, ajoute-t-il, dans les environs du pont du chemin de fer, une mosaïque grossière, et tout à côté une statue; il appelle l'attention du Congrès sur cette statue qui se trouve à l'exposition. M. de Rivières constate, au même endroit, la découverte de tuiles à rebords, de tuiles plates, de tuiles creuses.

M. de Caumont rappelle que le musée de Sens, un des plus curieux musées gallo-romains de France, a été, grâce aux soins de la Société française d'archéologie et de la municipalité, composé de débris provenant de l'enceinte de cette ville, et qu'à leur aide on a pu reconstituer presque entièrement un temple.

Sur la 6e. question il ne se produit aucun mémoire; M. le baron de Rivières demande que la 7e. question soit réservée à une prochaine réunion.

Personne ne se présente pour traiter la 8e. question. M. de Clausade fait remarquer qu'on n'a pas trouvé jusqu'à ce jour d'inscription romaine dans le département du Tarn; il demande que cette particularité soit insérée au procès-verbal.

M. de Caumont répond qu'en effet ce fait est extraordinaire; mais que la pierre généralement en usage dans le pays, le grès bigarré, se délite très-facilement, et par suite ne peut conserver long-temps l'empreinte des caractères qu'on y trace.

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault fait un rapport sur la visite que le Congrès a faite précédemment à l'église de Conques (Aveyron) (Voir le mémoire, p. 182).

Au moment où la séance se termine, M. de Toulouse-Lautrec annonce au Congrès que le Cercle d'Albi veut bien ouvrir ses salons aux membres étrangers du Congrès.

Le Secrétaire,

A. DE ROUMEJOUX.

VISITES A LA CATHÉDRALE DE SAINTE-CÉCILE,

LE 11 ET LE 12 JUIN,

Sous la direction de M. DALY.

A 8 heures du matin, d'après une décision prise la veille, en séance publique, MM. les Membres du Congrès, auxquels s'étaient joints plusieurs notables habitants d'Albi et des localités voisines, se sont réunis sur la place considérablement agrandie qui permet d'apercevoir le chevet de la cathédrale. Le concours fut d'autant plus nombreux que la nouvelle, un moment indécise, de la présence de l'éminent architecte de l'édifice, M. César Daly, était alors pleinement confirmée et que l'on attendait avec une très-vive et légitime impatience les explications et renseignements de toute sorte qu'allait fournir sur place M. l'architecte, et que lui seul était en état de présenter.

Entouré du cercle nombreux de ses auditeurs, M. Daly, dès les premiers mots, captive, deux heures et demie durant leur attention, par la clarté de son exposition, sa parole pleine d'élégance, se distinguant par l'emploi constant du mot propre, bien que ne perdant jamais de vue que ce n'est point à des hommes du métier, mais bien à des archéologues qu'il s'adresse.

M. Daly appelle tout d'abord l'attention de ses auditeurs

sur ce fait que les fondements de la cathédrale d'Albi sont du XIIIe. siècle, bien que la plus grande partie du vaisseau ne soit que du XIVe. ; que le plan même, ainsi qu'il arrive très-fréquemment, avait dû être connu long-temps avant le commencement des travaux et modifié au bout de très-peu de temps. La conception première était d'un caractère tout militaire : l'édifice religieux se reliait à un ensemble de fortifications, comprenant l'archevêché et une muraille flanquée de tours qui, depuis ce second édifice, se continuait, en passant au pied de la tour occidentale, puis faisait retour, dans la direction de l'ouest à l'est, en venant aboutir et se relier à celle contre laquelle s'élève le magnifique baldaquin dont il sera question plus loin.

La cathédrale d'Albi est donc un édifice exceptionnel, d'un aspect extraordinaire et par conséquent dans lequel on ne doit pas s'étonner de rencontrer des dispositions peu habituelles, surtout quand on a étudié l'architecture religieuse dans les monuments du Nord et du domaine royal en particulier.

Déjà au commencement du XIVe. siècle, des modifications importantes se font remarquer au plan du chevet de l'édifice : l'abside, commencée sur le plan d'un demi-décagone, se transforme, à une certaine hauteur, en un demi-duodécagone.

La forme arrondie des contreforts, l'étroitesse des fenêtres, l'aspect puissant des murailles, tout contribue à produire un air de château-fort qu'on ne peut méconnaître. Plus tard, à une époque où le besoin de la défense se faisait moins impérieusement sentir, l'on voulut donner plus de jour aux chapelles et l'on tailla dans le massif de briques, au-dessous des fenêtres primitives, des baies de moindre hauteur, dont l'ébrasement n'offre point le travail soigné et les retraits chanfreinés de celles qui sont au-dessus. Leur sommet même ne présente pas de régularité : tantôt c'est une section d'ellipse, tantôt

une lancette, quelquefois une ogive émoussée d'un aspect désagréable.

Le couronnement de l'édifice est la partie qui a éprouvé le plus de modifications, dans les intelligentes restaurations et restitutions de M. l'architecte, et par conséquent celle qui est le plus exposée à la controverse ; sans anticiper sur ce qui sera dit plus loin à ce sujet, lors de la visite des combles et galeries supérieures qui en font le tour, M. Daly explique tout d'abord le parti pris d'en hausser les murailles au-dessus de l'origine des fenêtres, dont la détestable couverture antérieure de l'édifice entamait même la pointe extrême, par la nécessité d'isoler le plus possible les surfaces exposées aux intempéries et de préserver l'admirable décoration des voûtes intérieures si bien conservées jusqu'à présent. Quant aux clochetons qui surmontent les tourelles, M. Daly répond aux observations qui lui sont adressées, qu'au moment d'en entreprendre la construction, il y en avait un existant, offrant toutes les apparences d'une construction définitive, lequel était situé à l'est-nord-est du chevet, et dont il n'avait fait que reproduire exactement les formes, en accusant un peu plus celle des crochets qui n'étaient qu'épannelés dans le clocheton primitif; qu'en outre, du côté méridional de l'église vers la tour occidentale, subsistaient les souches de quatre autres clochetons : preuve évidente de l'intention qu'avait l'architecte primitif de compléter la décoration du monument, ainsi que le fait aujourd'hui M. Daly.

Les croix de fer dont M. l'architecte a couronné les pinacles des tourillons sont l'objet d'une critique de M. le Directeur de la Société française, qui n'admet pas leur multiplicité et les aurait tout au moins préférées en pierre.

Bien d'autres remarques furent encore ajoutées sur cette partie de l'édifice, qu'il serait impossible de consigner ici, après un examen aussi rapide ; aussi continuons, sous la direction de

l'honorable M. Daly, la visite des membres divers de cette grande œuvre que nous devons successivement passer en revue.

Arrivés au pied du grand escalier qui donne accès à l'entrée méridionale de St^e.-Cécile, MM. les membres du Congrès admirent un portail ogival en forme d'arc isolé, placé perpendiculairement aux murailles de l'église, offrant tous les caractères du XIVe. siècle avancé; il donne accès au palier précédant les grands degrés qui conduisent au célèbre baldaquin. Cet arc est en pierre blanche et la sculpture extrêmement soignée; il s'appuie du côté gauche sur une tour en briques qui dépendait évidemment des fortifications qui régnaient autrefois autour de la cathédrale, et a reçu la dénomination de Porte de Dominique de Florence, du nom du prélat sous l'épiscopat duquel il fut élevé.

On avait hâte d'arriver à la remarquable construction connue sous le nom de baldaquin, par malheur étayée et divisée présentement par les planchers des échafaudages dressés pour sa restauration. On désirait vivement entendre les explications et les détails pleins d'intérêt que devait donner M. Daly sur ce magnifique hors-d'œuvre, gravement compromis dans ces derniers temps et dont il a si habilement entrepris la restitution.

Élevé sur un plan carré et construit en grès bigarré d'une teinte jaune-grisâtre et qui s'effrite assez facilement quand il n'est pas bien choisi, le baldaquin est supporté par deux énormes piliers recouverts, du côté extérieur, d'une riche ornementation de style flamboyant, et, du côté de l'église, par des contreforts de même style adossés à l'édifice. Commencé à la fin du XVe. siècle ou au commencement du XVIe. sur des plans préparés probablement sous l'épiscopat d'un membre de la puissante et opulente famille d'Amboise, son exécution a été poursuivie par les successeurs de ce prélat pendant près de cinquante ans.

Cet immense dais de pierre, ouvert et sans voûtes et depuis long-temps exposé aux causes de ruine incessantes produites par les intempéries des saisons et les infiltrations des eaux pluviales, avait-il été voûté dans l'origine, ou n'était-ce qu'une vaine ornementation, une fantaisie admirable, mais sans but; un monument d'orgueil et rien de plus? Aux yeux des observateurs superficiels comme l'étaient les voyageurs du XVIIIe. siècle, et comme le sont encore trop souvent les nôtres, ce pouvait être une question; quant à MM. les membres du Congrès, avant même qu'ils eussent entendu la parole de M. l'architecte diocésain, ils étaient tous, je n'en doute pas, édifiés à ce sujet, après avoir jeté un coup-d'œil sur les arrachements des nervures primitives très-apparents, tant aux angles intérieurs de la construction qu'aux surfaces planes des quatre côtés, où sont adhérentes aussi les deux branches d'une lierne arrondie : preuve évidente de l'existence d'une de ces voûtes à réseau compliqué, si communes à la fin du XVe. et au commencement du XVIe. siècle.

Au-dessus de la baie d'entrée de l'église, M. l'architecte fait remarquer aussi les naissances des divers membres d'une claire-voie ajourée, de style flamboyant, obstruée naguère par un déplorable plâtrage et qui, une fois rétablie par ses soins et vitrée, permettra, à l'aide du jour oblique auquel elle donnera passage, d'admirer les nombreux et minutieux détails de ce jubé qui n'est pas l'une des moindres gloires de St^e.-Cécile d'Albi.

M. Daly invite MM. les membres du Congrès à le suivre sur les échafaudages supérieurs, afin d'appuyer de plus près et *de visu* ses démonstrations; toutefois il engage les visiteurs à se fractionner en plusieurs groupes, ne pouvant répondre de la solidité des plates-formes, sous le poids d'une assistance aussi nombreuse.

Pendant, donc, qu'une partie de MM. les membres, sur l'indication de M. Daly, vont examiner, dans les ateliers de M. Nelli, divers morceaux de sculpture ornementale parfaitement exécutée, d'autres suivent leur guide dans son ascension scientifique et, par suite d'un examen fait de très-près, acquièrent bientôt la conviction que toutes les opinions émises par M. Daly sont parfaitement fondées.

Mais comment rétablir cette voûte compliquée? Les éléments en sont encore très-rares et se réduisent à de simples indications. A la suite de recherches persistantes, à la fin couronnées de succès, M. Daly a retrouvé plusieurs fragments des nervures primitives et de deux clefs de voûte à fortes saillies; elles étaient employées dans des constructions de la ville. Dès ce moment, le problème était résolu et vous avez pu voir, Messieurs, avec quel succès, en examinant le plan que M. Daly a bien voulu soumettre à MM. les membres du Congrès.

L'un d'eux appelle l'attention de M. Daly sur ce point, que les pierres de la corniche établie au-dessus de l'ouverture des grands arcs ont perdu leur horizontalité et vont en s'inclinant vers les clefs, de leur sommet. M. l'architecte répond que c'est là une disposition primitive et non pas un indice d'affaissement des arcades: les chenaux d'écoulement des eaux, pratiqués dans les mêmes pierres, ont leur inclinaison en sens opposé et se dirigent vers les angles de la construction.

Une espèce de chapelle, venant partiellement s'appliquer sur le côté occidental du baldaquin et l'obstruer, a été démolie et bientôt l'on pourra admirer l'ensemble du monument pouvant se produire alors avec tout son effet grandiose.

Suivons maintenant M. l'architecte, qui se dirige vers l'énorme tour s'élevant à l'extrémité occidentale de l'édifice.

Gravissons l'escalier provisoire qui nous permet de nous

élever déjà à une hauteur très-respectable sur une plate-forme du haut de laquelle nous planons sur la ville d'Albi, cité à la physionomie tout italienne, et sur ces admirables plaines du Tarn, si fertiles et si artistement colorées. Là, les plus intéressants détails nous sont fournis par M. Daly.

Suivant une tradition locale qui eut cours très-long-temps, la base de cette immense construction de briques était massive ; la chapelle, actuellement existante, qui renferme l'autel de la paroisse y aurait été taillée comme dans un rocher. Tout en gravissant les degrés, M. Daly fait remarquer une ouverture allongée en forme de longue barbacane ogivale, pratiquée dans ce massif supposé plein, et qui était bien destinée à éclairer cette partie de l'église qui de tous temps fut voûtée et évidée. Une toute petite porte donnait, de l'église, accès à cette chapelle; ce n'est que plus tard que fut pratiqué ce grand arc établi sous la tribune de l'orgue et, à sa place, une peinture représentant le Souverain-Juge présidant au jugement dernier venait compléter la série des scènes, dont il ne reste plus aujourd'hui que des fragments.

Les énormes contreforts circulaires qui flanquent la tour sont pleins et massifs presque jusqu'au niveau du comble de l'église ; ils ont environ 7 mètres d'épaisseur ; un machicoulis d'une grande portée, en tout semblable à ceux qu'on remarque au donjon de l'archevêché, et qui était établi dans la partie rentrante, a été plus tard bouché : nouvelle preuve de l'abandon de l'idée et de la destination militaire donnée à l'édifice.

A la balustrade de pierre où nous sommes arrivés, finit le travail du XIVe. siècle ; sur les énormes contreforts ronds de la tour en forme de longues-vues étirées, la reprise est visible et il y a un défaut d'ajustement avec l'ancienne maçonnerie très-sensible. La partie octogone date de l'épiscopat de Louis d'Amboise Ier.

Au sommet du premier contrefort circulaire de l'extrémité ouest de la nef, s'élève encore un édicule en forme de clocheton, terminé en poivrière. Est-ce une guette ou un petit oratoire destiné au prélat, quand il venait lui-même inspecter les travaux? Je laisse à de plus compétents que moi le soin de résoudre la question,

Je me sens arrivé, Messieurs, à la partie la plus ardue et la plus difficile de ma tâche, et c'est pour moi une nécessité de réclamer l'indulgence du Congrès et plus particulièrement celle de M. Daly, pour l'insuffisance de mes connaissances, je dirai même mon incompétence, pour rendre compte des explications données d'une manière si remarquable par M. l'architecte à MM. les membres du Congrès sur le couronnement de l'édifice, son mode de couverture et les précautions infinies qu'il a prises pour garantir les voûtes et leurs admirables peintures des infiltrations des eaux pluviales.

Sous la conduite de M. Daly, nous pénétrons dans les combles, sous la charpente, dans ce qu'on appelait autrefois la forêt sous les tois aigus de nos vastes cathédrales du nord de la France. Ici, l'on est frappé tout d'abord d'une disposition nouvelle due aux ressources de l'esprit fécond de M. l'architecte: dans ce mode de charpente, les poinçons sont supprimés, même au point où viennent converger, au chevet, les fermes qui suivent la direction de ses nervures.

L'extrémité des fermes engagée jadis dans des sablières, et le tout noyé dans de la maçonnerie, se pourrissait promptement et n'offrait pas une garantie de durée satisfaisante; par l'invention de sabots en fonte, on espérait obvier à ce grave inconvénient; mais la différence de température des deux matières en contact produisait bientôt la décomposition et la pourriture des bois. Grâce à un système mixte, de l'invention de M. Daly, cette cause incessante de ruine a disparu. A l'aide d'un chemin qui suit la ligne des clefs de voûte jus-

qu'à l'extrémité des combles, des brouettes peuvent circuler aisément pour les travaux et réparations de l'édifice.

Quand M. Daly fut chargé de la restauration de Ste.-Cécile d'Albi, des masses énormes de décombres pesaient sur les reins des voûtes et y formaient des réceptacles préparés pour l'eau, en cas d'orages et de fonte de neiges. Après leur enlèvement, de doubles voûtes protectrices furent établies sur ces cavités angulaires et c'est au contraire sur les arcs-doubleaux des chapelles des bas-côtés que les tuyaux d'écoulement furent établis.

A la partie inférieure du comble, le couronnement du bahut continu qui règne autour de l'édifice, composé d'énormes dalles parfaitement jointes, est muni néanmoins de canaux protecteurs pratiqués sous cette première assise, lesquels rejetteraient extérieurement, sur la galerie dallée, les eaux infiltrées, si par hasard le ciment des joints venait à disparaître.

De distance en distance, d'énormes tuyaux de descente conduisent les eaux dans des canaux pratiqués dans les tourillons, et là un système des plus ingénieux, qu'il serait trop long de détailler, est mis en usage pour le rejet des eaux avec orifice de décharge, en cas d'orage exceptionnel.

Veuillez m'excuser, Messieurs, de n'avoir pas mieux fait apprécier, en les décrivant convenablement, toutes les créations de l'architecte distingué chargé depuis long-temps des travaux de restauration de la cathédrale d'Albi ; c'est là son œuvre propre, c'est là qu'il a déployé les ressources de son esprit fécond ; félicitez-vous, Messieurs, de ce qu'un édifice d'une si haute valeur soit tombé entre les mains d'un homme qui, aux connaissances techniques de son art, joint le goût sûr d'un archéologue de premier ordre.

Vous avez dû remarquer, Messieurs, que la partie historique n'est pas même effleurée dans le présent rapport ; ce

n'était pas, en effet, à un étranger, qui n'est dans vos murs que depuis deux jours, à courir sur vos brisées. Qu'une voix donc plus autorisée que la mienne entreprenne cette tâche difficile, mais attrayante, et, grâce à la réunion de ces travaux divers, on obtiendra bientôt un ensemble des plus intéressantes informations sur un monument qui fait la gloire de la France méridionale.

Le lendemain, à 1 heure, conduits par l'éminent architecte, nous gravissons les escaliers en spirale qui aboutissent à la plate-forme du jubé. Là, M. Daly reprend son explication commencée hier, à l'extérieur, sur la cathédrale envisagée comme édifice militaire. En premier lieu, nous savons que, l'église étant terminée à la fin du XIVe. siècle, il n'y avait point de chœur; cependant on avait toujours eu le projet d'en élever un, mais de quelle manière, nous l'ignorons. Ce n'est que lorsque Louis d'Amboise Ier. (1) voulut donner à sa cathédrale le caractère d'un édifice religieux et non plus d'une forteresse, que le chœur fut construit tel que nous l'admirons encore. Les chapelles du pourtour du chœur, actuellement éclairées par des fenêtres étroites aux ogives obtuses, ne recevaient alors aucun jour de l'extérieur : on était donc parfaitement en sûreté dans le bas de l'édifice, la magnifique porte principale actuelle et le porche de style flamboyant n'existant pas encore. Cette entrée de l'église devait être de dimensions beaucoup plus restreintes et analogue à la porte septentrionale actuelle du côté du palais épiscopal, et à la porte, aujourd'hui murée, qui occupait la place de l'autel de la chapelle dite du Crucifix et aboutissait à la Manécanterie.

(1) Louis d'Amboise Ier. fut évêque d'Albi, de 1473 à 1502.

Quant aux tribunes, elles existaient ; mais en même temps que l'on éleva le chœur, à la fin du XVe. siècle, on changea leurs balustrades. Il se peut qu'il y ait eu un crénelage, de telle sorte que, admettant que l'ennemi eût envahi le bas de l'édifice, il n'en était pas encore le maître. Les tribunes communiquaient entr'elles par des ouvertures petites et basses qui toutes ont été agrandies, et ce qui démontre la connexité entre les tribunes de l'église et la demeure épiscopale, c'est qu'il existait un passage voûté reliant la cathédrale avec l'évêché.

Nous connaissons l'église, envisagée au point de vue militaire. Examinons maintenant le symbolisme du chœur. Est-ce seulement une clôture destinée à abriter les chanoines, et ces murs si délicatement ouvragés ne disent-ils rien à l'âme ? Là-dessus, M. Daly nous raconte que, lorsqu'il eut étudié la cathédrale et mis plusieurs mois à la comprendre, il communiqua au Chapitre réuni la signification de cette ornementation si élégante. Un bon vieux chanoine, vivement ému du rapport de l'éminent architecte, vint l'embrasser en pleurant et lui dit : « Ah ! Monsieur, pourquoi faut-il que je sois par-« venu à l'âge de 75 ans sans avoir jusqu'ici compris le sens « de cette merveille ? » M. Daly fut très-touché de l'effet produit sur ce digne prêtre, *chez lequel*, ajoute-t-il, *le combustible sacré vivait toujours.*

Dans le chœur de S^te.-Cécile est résumé l'ensemble de la Religion chrétienne, envisagée au moyen des Patriarches, des Prophètes de l'Ancien-Testament et des Apôtres prédicateurs de l'Évangile : promesses, figures, prophéties.

Quand on entre dans une église, c'est vers le sanctuaire que se tournent les regards et que l'on offre à Dieu d'ardentes prières. C'est aussi vers l'autel que converge la triple décoration formée par les statues du jubé, du pourtour et de l'intérieur du chœur. Suivons les collatéraux et arrivons aux

portes du sanctuaire. Sur la clôture extérieure, nous voyons représentés les personnages de l'ancienne loi, de la loi mosaïque, les Prophètes; car, dans l'histoire du peuple de Dieu, les personnages sont à la fois des réalités et des figures. Au chevet du chœur, la dernière statue représente le saint vieillard Siméon auquel il fut donné, avant de mourir, de tenir dans ses bras le Dieu fait homme.

A côté de lui, pour relier l'accomplissement des prophéties avec les promesses, on voit le patriarche Jacob, ancêtre direct de Jésus-Christ. On lit, sur le phylactère de ce patriarche, la prophétie annonçant que le sceptre ne sortirait point de la race de Juda jusqu'à la venue du Messie (1).

Entrons dans le chœur. Tout autour de l'autel sont représentés les Apôtres prédicateurs de la loi nouvelle; ils sont là, escortant le Saint des Saints et tenant un article du Symbole sculpté sur un phylactère, car pour aimer Dieu il faut croire. Élevons nos yeux vers la voûte, et dans le triangle précédant immédiatement le rond-point de l'abside, à la place d'honneur de tout l'édifice, nous voyons le Christ dans sa gloire, tenant le livre de vie : EGO SVM LVX MVNDI. Ce triangle est d'une plus grande dimension que tous les autres. Tout autour, à chaque impériale des chapelles absidales, sont peints deux apôtres; ainsi, à la voûte et dans le chœur, le Roi de gloire est entouré des disciples qui ont prêché sa doctrine. Le centre du chœur est occupé par une image de la Vierge; à cette place choisie, la Mère de Dieu représente la glorification de la chasteté et l'ennoblissement de la femme par le catholicisme.

La femme, si rabaissée dans l'antiquité, a été élevée par la religion chrétienne au plus haut point de sainteté et de gloire :

(1) Non auferetur sceptrum de Juda et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est. *Gen*, cap. XLIX, v. 10.

chez les peuples païens, au contraire, la femme n'est qu'une esclave et un instrument des passions les plus brutales. A côté de la Vierge est représenté saint Jean-Baptiste, le type de la pureté, et formant le lien entre la loi mosaïque et l'Évangile.

Nous étions dans le haut-chœur. Descendons quelques marches et contemplons ces anges si élégants, dont plusieurs tiennent le monogramme IHS entouré de la couronne d'épines; d'autres, les initiales AM (*Ave Maria*) enlacées; un autre, l'écusson des d'Amboise (1); un autre enfin, la colonne de la Flagellation. A l'exception d'un seul, sur la banderole duquel on lit ces mots qui retentirent pour la première fois quand vint au monde le Désiré des nations: GLORIA IN EXCELSIS, les soixante-douze anges qui forment une ligne continue sur les parois du bas-chœur (2), portent tous des phylactères entièrement blancs et lisses.

M. Daly s'est convaincu que ces statues sont achevées et n'ont jamais porté d'inscriptions. Pourquoi cela? C'est que les anges sont les intermédiaires entre les hommes et leur divin Créateur : leur joie naît de la contemplation directe des splendeurs de la Divinité, et l'expansion de leur joie est intense quand ils célèbrent la gloire de Dieu et chantent ses louanges. Lorsque les hommes élèvent leur cœurs vers l'Éternel dans un acte d'adoration, des phalanges de ces intermédiaires célestes descendent à leur tour vers la terre pour mêler leurs voix et leurs louanges à celles des hommes. Il a été dit, du langage céleste, que l'oreille humaine ne saurait en percevoir les sons; que l'œil humain est impuissant à en distinguer les caractères. Ce sont les caractères invisibles de ce langage divin; ce sont les accents du ciel, insaisissables

(1) Les armes d'Amboise se blasonnent : Palé d'or et de gueules de six pièces.

(2) Il y avait soixante-quatorze statues d'anges, mais deux ont disparu probablement pendant la Révolution.

pour notre impuissance, qui figurent sur ces phylactères pour les yeux de la foi, là où notre œil matériel ne reconnaît qu'une blancheur immaculée.

Et le jubé que nous dit-il ? Nous le voyons dominé par le Christ en croix : la croix, salut du monde.

Au-dessous sont les statues d'Adam, à droite, et d'Ève, à gauche. Ainsi le mystère divin de notre Rédemption et la chute de l'homme sont unis dans un même tableau. Les autres statues, disparues pendant l'époque désastreuse de la Révolution, ont pu représenter les Patriarches descendants d'Adam, ancêtres du Messie dont la venue leur fut promise : Noé, Enoch, Mathusalem; Abraham, choisi de Dieu pour être le père d'un grand peuple; Isaac et ses descendants.

Revenons sur nos pas et essayons de saisir le symbolisme des peintures de la voûte. Dans les deux angles inférieurs du triangle au centre duquel est peint Jésus-Christ entouré d'esprits célestes, sont représentés nos premiers parents. Adam est à droite et Ève à gauche; dans d'autres parties de l'église, on retrouve la femme à cette place peu honorable.

La femme, ayant péché la première, cède toujours, au moyen-âge, la place à l'homme qui représente la force, l'énergie, le courage, la lutte avec les difficultés de la vie, tandis que la femme ne symbolise que la beauté.

Ce n'est que lorsqu'il y a quatre saintes que les artistes se sont départis de cette règle à Ste.-Cécile. Adam et Ève sont peints bien au-dessous du Roi de gloire, signifiant ainsi l'état dans lequel les avait réduits leur chute. Mais Jésus-Christ a communiqué à des hommes d'élite la science des choses divines, et aussi nous voyons dans l'azur de la voûte, bien au-dessus des lignes architecturales, les quatre grands docteurs de l'Église latine. Au-dessus d'eux encore, et plus près du Christ, sont les disciples qui, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ont écrit la bonne nouvelle : les quatre Évangélistes.

Cette réhabilitation de la chasteté par la femme, nous la retrouvons dans les autres travées de la voûte : d'abord le Couronnement de la Vierge par son divin Fils, puis la parabole des vierges sages et des vierges folles, puis sainte Cécile et saint Valérien, son époux. L'illustre patronne de l'église d'Albi avait gardé la continence dans son union. Un peu plus loin, nous voyons le triomphe de la chasteté dans la représentation de la Salutation angélique et de la miraculeuse Incarnation qui prépara le salut spirituel du monde. L'ange Gabriel se voit du côté de l'évangile, et la Vierge Marie en regard, du côté de l'épître. Dieu rayonne au centre d'un triangle, un peu au-dessus, mais entre ces deux figures.

Toutes ces peintures n'étaient point livrées au caprice des artistes : elles étaient inspirées par la reine de toutes les sciences. Aussi ont-ils, dans l'impériale au-dessus du jubé, du côté de l'épître, représenté la *Théologie;* elle est dans une auréole et, la tête ceinte d'une couronne, tient un sceptre à la main : THEOLOGIA EST.

La science des choses de Dieu doit aboutir à la connaissance de Dieu sauveur du monde, du Dieu de paix, et en nous avançant, nous voyons successivement à la voûte IHS, le mot PAX et le Christ ressuscité apparaissant à ses disciples et leur disant ces paroles : PAX VOBIS. Mais ce n'est point sur cette terre, c'est dans le céleste séjour que nous jouirons de l'éternelle paix.

Ce Dieu, né d'une Vierge, a aussi sa généalogie temporelle et nous voyons aussi, depuis les quatre dernières travées jusqu'à l'orgue, les ancêtres de Jésus-Christ représentés sur deux lignes parallèles.

Il est, dans le groupement des sujets, des dispositions qui ne semblent point s'accorder avec une parfaite unité dans l'ensemble de la composition. M. César Daly nous fait remarquer qu'il y a pour lui des difficultés d'interprétation qu'il

n'a pu vaincre à sa complète satisfaction; l'éminent architecte croit qu'une étude des peintures religieuses italiennes, antérieures à la Renaissance, pourra l'initier au sens de quelques points qui lui paraissent obscurs, car les peintures de S^te.-Cécile sont l'œuvre d'artistes italiens. Il se peut aussi que, de 1503 à 1513, dates du commencement et de la fin des travaux, il y ait eu interruption ou changement d'artistes par la mort de Louis d'Amboise II, évêque d'Albi (1510), qui eut pour successeur Charles de Robertet. De là, probablement, des modifications et des changements dans les peintures.

Le Dieu de paix est aussi le Dieu qui doit venir juger les vivants et les morts, et au-dessous de l'orgue, etons nos regards sur la grande scène du Jugement dernier. Cette peinture, exécutée au commencement du XVe. siècle d'après les données dantesques, représente, dans sa partie inférieure, les sept châtiments infligés aux sept péchés capitaux. Au-dessus, ceux qui ne sont pas encore jugés, s'avancent portant, ouvert sur leur poitrine, le livre de leur vie; car en ce jour terrible les plus secrètes actions seront dévoilées. Les élus qui jouissent déjà de l'immortelle gloire sont plus haut, à droite.

Au centre, on voyait le Souverain-Juge; mais lorsqu'on a ouvert, au commencement du XVIIIe. siècle, l'arcade cintrée qui forme l'entrée de la chapelle de S^t.-Clair, une portion de cette terrible composition a disparu (1). Il existait, sans nul doute, une porte basse et étroite à peu près semblable à celle qui conduit à l'escalier de l'orgue. L'épaisseur extraordinaire du mur des tours et la difficulté qu'éprouvèrent les ouvriers

(1) Ces peintures du Jugement dernier, dont la conservation est si importante au point de vue de l'histoire de l'art au moyen-âge, ont encore souffert, il y a peu de semaines, par suite de la pose de draperies et de lumières pour la fête de l'Adoration perpétuelle. On devrait bannir ces enjolivements passagers et d'un goût très-souvent contestable, cause habituelle de dégradation pour nos vieux monuments.

à exécuter ce travail, ont accrédité l'opinion que la chapelle de St.-Clair avait été taillée dans l'épaisseur de la base du clocher. Il suffit, pour détruire cette assertion, d'examiner les fenêtres intérieures qui datent de la construction du monument et n'ont point été taillées dans le vif de la maçonnerie.

Mais le Congrès tenait à voir de plus près les peintures des tribunes. Conduits par M. Daly, MM. les membres descendent du jubé et vont à la sacristie, divisée en deux magnifiques salles, jadis séparées l'une de l'autre par un double mur; la communication n'a été établie que lorsque Louis d'Amboise Ier. chercha à faire perdre à l'église son caractère militaire. Les membres du Congrès gravissent l'escalier tournant qui mène aux tribunes. Un peu avant d'arriver aux galeries, on aperçoit le commencement du passage voûté qui mettait en communication la cathédrale et l'évêché, formant ainsi une double forteresse.

Les tribunes sont reliées entr'elles par des portes basses et étroites, percées dans l'épaisseur des contreforts intérieurs; ces portes ont été altérées sous diverses influences. Arrivés à la tribune de la chapelle terminale de l'abside, M. Daly nous fait admirer le magique coup-d'œil que présente, de cette place, l'ensemble de l'église, du chœur et des voûtes.

Nous voyons ici de près ces peintures imitant des mosaïques de marbre, et qui, vues d'en-bas, font un si grand effet. M. Daly nous fait observer la variété infinie qui existe dans l'exécution de cette partie purement décorative. Ces artistes, venus du beau ciel italien, avaient à peindre plusieurs milliers de mètres carrés de murailles. Dès lors, il n'est pas étonnant que, fatigués d'employer toujours les mêmes tons, ils aient donné à la couleur un aspect un peu brutal et violent, dont les verrières peintes viennent amortir admirablement l'effet. Les cinq tribunes du chevet sont de nouveau ornées

de vitraux représentant la vie de la Vierge, la légende de sainte Cécile, celle de saint Valérien (1). En s'avançant de l'abside vers l'orgue, les membres du Congrès voient jusqu'où pouvait aller la fantaisie des artistes. Si l'on examine de près chaque tribune, on trouve, mêlés dans l'ornementation, un nombre infini d'objets pris dans la vie réelle : fruits, fleurs, têtes, portraits, masques, caricatures, inscriptions, vêtements, bijoux, meubles, allégories, galanteries, sujets scabreux, rébus, paysages, etc. A mesure que l'on marche vers l'orgue, la décoration devient politique. On y voit, outre les armes du Chapitre de St^e.-Cécile (2), celles de Louis d'Amboise, puis de Charles de Robertet (3); les écussons de France et de Bretagne, allusion à l'union récente de ce duché à la Couronne par le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne. Quelquefois les murs sont semés de fleurs de lis, de mouchetures d'hermines et bordés par des dauphins affrontés rappelant le souvenir des deux fils de Louis XII qui moururent en bas-âge. Le millésime des peintures (1503 à 1513) est aussi indiqué à diverses reprises. Enfin, dans la tribune, immédiatement après la grande porte de l'église, on voit inscrit en grands caractères un nom de femme : LVCRECIA CANTORA BOLOGNESA. Était-ce la mère, l'épouse ou la maîtresse d'un des peintres? Question demeurée sans réponse. Comme correctif, la tribune suivante porte ces mots : IN TE DOMINE CONFIDO NE CONFVNDAR.

(1) Les nouvelles verrières, exécutées en style du XIVe. siècle, sont l'œuvre de MM. Steinheil et Lusson, habiles peintres-verriers de Paris.

(2) Le Chapitre métropolitain de St^e.-Cécile d'Albi porte : de gueules à une croix d'or alésée et pattée, ornée de pendants et de pierres précieuses; en cœur, sur une turquoise, l'image de sainte Cécile.

(3) Charles de Robertet portait : d'azur à la bande d'or chargée d'une aile de corbeau de sable accompagnée de trois étoiles de 6 rais d'argent posées, une en chef, et deux en pointe.

M. Daly explique le procédé employé pour cette immense décoration. Dans l'habile restauration des cinq tribunes de l'abside, on s'est astreint à ne refaire que les parties complètement effacées; tout le reste a été simplement nettoyé, et le raccordement des parties neuves avec les anciennes est si parfait qu'il est très-difficile à reconnaître (1).

Arrivés à l'orgue, œuvre du siècle dernier, maladroitement restauré il y a vingt-cinq ans, l'éminent architecte fait remarquer à l'assistance l'échancrure pratiquée dans cette partie de l'église. Les deux tours sur lesquelles se déroule la grande page du Jugement dernier, s'élevant en retrait, pénétraient la grande voûte. On les tailla à vif, en 1736, lorsque Mgr. de La Croix de Castries fit poser l'orgue pour remplacer celui du jubé. La solidité du clocher n'a nullement souffert de cette imprudente mutilation.

Revenant sur nos pas, nous remarquons que la voûte de la grande porte de l'église et celle qui lui correspond sont plus élevées que les voûtes des autres chapelles. Nous reprenons le même escalier et visitons une belle salle voûtée, à nervures ogivales, occupant le dessus de la première sacristie. Cette salle, servant aujourd'hui de chapelle des catéchismes, est défigurée par d'ignobles peintures, comme bien des églises de la contrée (2) qu'un zèle maladroit a le plus souvent voulu décorer à l'imitation de Ste.-Cécile d'Albi.

(1) La restauration des peintures a été confiée à M. Alexandre Denuelle, peintre d'un talent éprouvé, connu par de nombreux travaux dans divers monuments historiques, auteur de la partie décorative des peintures de l'église de la Madeleine, à Albi. Les portions déjà restaurées des peintures de Ste.-Cécile présentent, grace aux progrès de la chimie, plus de garanties de durée que les anciennes.

(2) J'en excepte l'église de la Madeleine à Albi, dont les récentes et remarquables peintures, œuvre de MM. Romain Cazes et Denuelle, font l'admiration de tous les amis des arts.

Mais le temps s'était écoulé, et le Congrès vit arriver avec peine le moment de se séparer de M. César Daly. Cette voix sympathique et enchanteresse, ce merveilleux talent de causeur et d'artiste, nous en avons joui pendant plus de deux heures écoulées comme un rêve, et sans le respect dû au lieu saint, l'admiration générale se serait traduite par d'unanimes et enthousiastes applaudissements.

Les Rapporteurs,

P.-L. DE SAINT-PAUL. Le baron Edmond DE RIVIÈRES.

OUVERTURE DE L'EXPOSITION.

Le 4 juin, à midi, le Congrès s'est rendu en corps à l'Exposition artistique et archéologique pour en faire l'ouverture. Il a été reçu par la Commission organisatrice de cette exposition, très-intéressante et extrêmement riche.

1re. Séance du 11 juin.

Présidence de M. D'ALDÉGUIER, président de la Société archéologique du Midi.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont; de Barreau*, président de la Société littéraire et scientifique de Castres; *César Daly*, architecte diocésain; *Canet*, secrétaire de la Société littéraire et scientifique de Castres; l'abbé *Le Petit*, curé-doyen de Tilly-sur-Seulles; le vicomte *de Juillac; Deyres*, président du Tribunal civil; le marquis *de Solages;* le docteur *Rigal*.

M. *Trapaud de Colombe* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le baron de Rivières donne lecture du procès-verbal d'une des dernières séances.

M. de Toulouse-Lautrec annonce que la Société française d'archéologie a tenu hier une séance, et qu'elle a nommé membres de la Compagnie :

MM. le vicomte DE MONTCABRIER ;
Joseph DE VOISINS-LAVERNIÈRE ;
CANET, membre de l'Institut des provinces.

M. de Caumont remercie M. César Daly, architecte diocésain, qui, le matin, a accompagné les membres du Congrès dans leur visite à la cathédrale, et qui a donné des explications, que tous ont été heureux d'entendre, sur les réparations bien entendues faites à la cathédrale par l'éminent architecte.

M. d'Aldéguier, président de la séance, ajoute que tout le monde sera heureux de joindre ses remercîments à ceux que M. de Caumont vient de faire à l'honorable architecte de la cathédrale d'Albi.

M. de Caumont ajoute que des remercîments doivent aussi être adressés aux exposants, et à ceux qui ont organisé l'exposition fort remarquable que les membres du Congrès viennent de visiter, avant d'entrer en séance, et sur laquelle un rapport spécial sera présenté. Il continue en rendant compte de la correspondance.

MM. Fillon et de Rochebrune ont envoyé leur ouvrage, *Poitou et Vendée*, et l'offrent au Congrès. M. Fillon, dont le nom est bien connu de ceux qui s'occupent de numismatique, a demandé, pour l'année prochaine, la réunion du Congrès archéologique à Fontenay-le-Comte. Le programme, dont il sera donné lecture dans une des prochaines séances, se compose déjà de soixante questions.

M. l'abbé Briffaut, de Saumur, offre au Congrès un travail sur une cloche pesant 3,509 livres et portant la date 1539 : cette cloche servait de timbre dans l'église St.-Pierre de Saumur ; et un autre mémoire sur une maison de Saumur nommée *maison du Roy*, et qui aurait servi d'habitation à plusieurs grands personnages historiques, parmi lesquels nous citerons Henri IV et Louis XIII.

M. de Caumont offre au Congrès une brochure ayant pour titre : *Réponse aux questions d'organisation académique.*

Il est également offert au Congrès une brochure portant le titre : *Des chèvres d'Angora ;* trois photographies de la ville de Cordes sont aussi présentées au Congrès par M. l'abbé Micaut.

M. le Président donne la parole à M. Alibert, qui lit un mémoire sur des découvertes archéologiques faites près de Castres (Tarn).

MÉMOIRE DE M. ALIBERT.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots pour compléter le travail remarquable de M. Caraven sur les découvertes archéologiques des environs de Castres.

Il existe à 9 kilomètres de cette ville, près de Roquecourbe, un plateau dominant la vallée de l'Agout et offrant la configuration d'un camp, avec butte naturelle d'un côté et dépression de terrain sur tous les autres points ; c'est le plateau de *Lacam* dominé par un monticule appele *Mons.*

Sans attacher une extrême importance à l'étymologie des noms propres de lieu dont on a tant abusé, je prie Messieurs les membres du Congrès de vouloir bien remarquer l'heureuse association de ces appellations : *Lacam*, *Mons*, *Mon-*

fanet, qui évidemment n'ont pas été inventées pour les besoins de la cause que j'ai à plaider, et qui pourraient bien y avoir quelque rapport. Toutefois, comme il n'entre pas dans mon plan d'appuyer des conjectures sur des conjectures, je passe au fait principal qui a donné lieu à cette digression.

En 1857, des ouvriers occupés à défoncer un champ sur la plaine de *Lacam* découvrirent, à 40 ou 50 centimètres de profondeur, sur une étendue de 200 mètres de longueur et de 12 mètres environ de largeur, une quantité considérable de vases de terre, d'une forme et d'une exécution tout-à-fait rudimentaires. La cupidité avait fait briser les premiers de ces objets qui parurent à la surface du sol ; l'indifférence fit continuer leur destruction en masse, et lorsque, averti de cette découverte, j'arrivai sur les lieux, le champ était jonché de débris sur presque toute son étendue. Je recueillis de la bouche des paysans, et je constatai sans peine, que ces vases renfermaient chacun une poignée d'ossements humains mêlés à de la terre, et que j'avais sous mes pas une vraie nécropole. Les fouilles furent continuées sous mes yeux. En général, la présence d'un groupe de ces objets (car ils n'étaient jamais isolés) était annoncée par un coup de pioche sur une large dalle. La dalle enlevée, on voyait, au-dessous d'ordinaire, trois urnes de forme ollaire recouvertes d'un plateau ayant la forme d'une assiette. A côté de ces urnes, renfermant presque toutes des ossements, se trouvaient quelquefois des vases de plus petite dimension posés sur le sol. C'est dans ces plateaux que nous avons recueilli quelques ornements en cuivre recouverts d'une espèce de vernis ou d'émail de couleur verte, tels que aiguilles, anneaux, bracelets ; et, dans quelques gîtes particuliers, des anneaux en terre, ou petits disques percés au milieu d'un petit trou, et qui pourraient bien avoir servi d'amulettes. L'une de ces coupes nous a paru d'un travail plus correct et plus fini ; elle

offre deux rangées de denticules, alternativement colorées de rouge et de noir. Au reste, absence complète de dates et d'inscriptions.

Cette découverte avait piqué la curiosité : elle ne devait pas demeurer stérile. En effet, en 1861, sur la hauteur de *Mons*, qui domine le plateau de *Lacam*, des travaux de défoncement amenèrent encore la découverte d'objets à peu près semblables, sur une zone de même largeur et d'une longueur un peu moindre. Mais, ici, l'intérêt fut excité à un bien plus haut degré par la présence d'objets en fer, épées, couteaux, poignards, trouvés à côté de groupes d'urnes d'un galbe évidemment plus parfait, et offrant cette particularité remarquable qu'au lieu de trois, elles existaient quelquefois au nombre de sept ou de neuf, de forme identique et de dimensions graduées depuis 20, jusqu'à 3 centimètres de diamètre. Les ornements abondaient dans les plus grandes; les petites ne contenaient que de la terre. Toutes se brisaient sans effort au contact de l'air. Quelques-uns de ces fragments nous ont vivement intéressé par l'apparence de lignes grossièrement tracées, mais offrant la forme de caractères alphabétiques. Sur l'un de ces fragments, nous avons cru pouvoir déchiffrer ces deux mots : *Animus vivit.*

Quant aux armes trouvées en cet endroit, les lances en fer étaient fortement oxydées ; mais les anneaux en cuivre qui ornaient la poignée, et même la corne dont les manches étaient faits, étaient en général assez bien conservés.

Tels sont, Messieurs, les objets découverts aux portes de Roquecourbe et dont vous pourrez voir quelques échantillons dans la salle de votre exposition.

Maintenant, Messieurs, me sera-t-il permis de hasarder une conjecture ? Les preuves d'une occupation militaire, d'une station plus ou moins prolongée ne seraient-elles pas là sur cette hauteur de Mons : ce point me paraît bien choisi :

par son élévation au-dessus du plateau inférieur, il aurait pu servir de poste de vedette, comme le mamelon de la *Fosse*, près de Castres, où l'on a trouvé récemment des preuves irréfragables d'une construction religieuse, d'un temple que les anciens, sous le nom de *fanum*, construisaient de préférence sur les hauteurs?

Au reste, entre ces deux buttes de Mons et de la Fosse, il existe un point intermédiaire naturellement indiqué pour relier les deux premiers par des signaux et par la facilité des communications. Ce point, c'est le mamelon de Monfanet (*mons fani*). Qui sait s'il n'y aurait pas là aussi quelques vestiges du passage ou du séjour de l'ancienne peuplade? A défaut d'autres preuves, nous y avons trouvé le sol jonché, en quelques endroits, de débris de tuiles à rebords, et nul doute que, si des fouilles étaient pratiquées en cet endroit, il n'en résultât quelques faits à l'appui de notre opinion. Ce qui semblerait la corroborer, c'est la tradition d'un *cami ferrat* allant de l'un à l'autre de ces postes et se dirigeant vers le plateau de St.-Jean, près de Castres, où l'on a trouvé toute une collection de médailles romaines.

Nota. — On se sera peut-être demandé, en écoutant ce rapport, si les fragments d'ossements humains trouvés dans les urnes des environs de Roquecourbe appartiennent à toutes les parties de la charpente humaine, dont les pièces principales auraient été brisées mécaniquement ou divisées par l'action du feu.

J'ai partagé cette opinion jusqu'au moment où, lors des secondes fouilles, j'ai pu me convaincre que les tibias, les fémurs, etc., avaient été réservés pour être renfermés dans une espèce de fosse commune découverte dans le même champ.

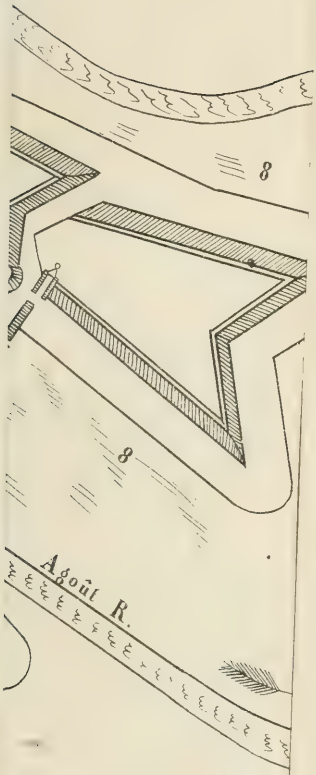

ECOURBE.

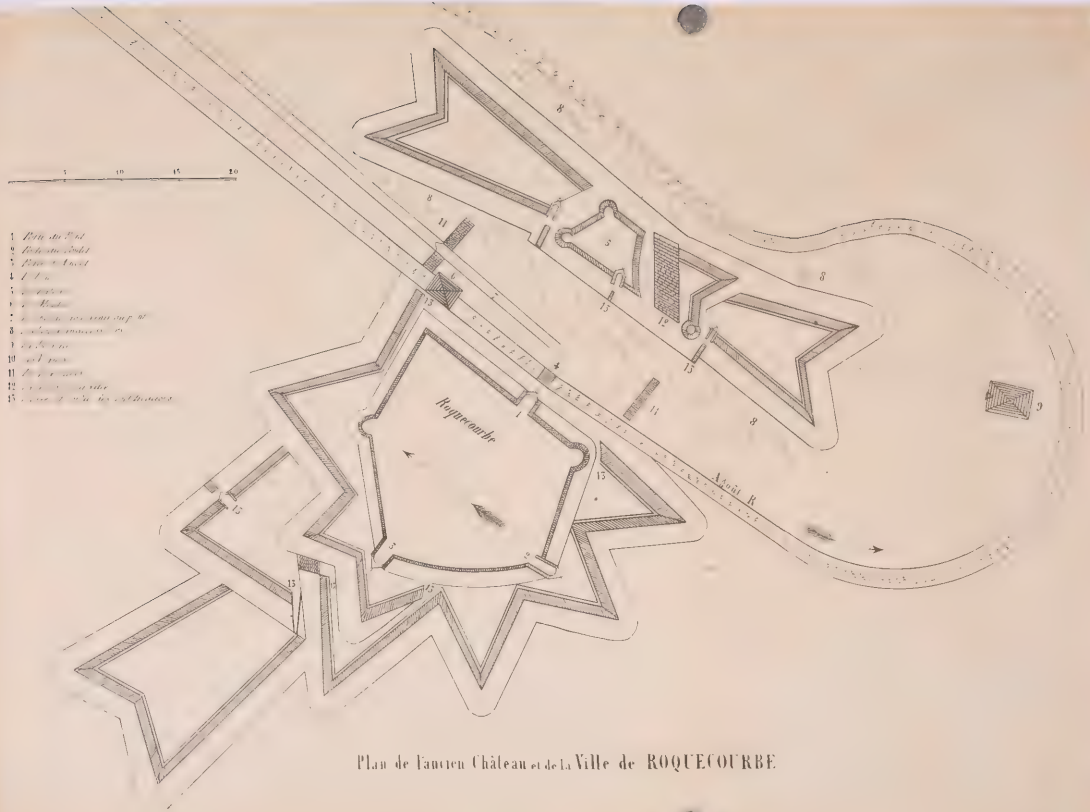

Plan de l'ancien Château et de la Ville de ROQUECOURBE

On donne lecture des 7e. et 9e. questions du programme, ainsi conçues :

Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants? En prendre des plans mesurés.

Quels sont les tombeaux romains ou mérovingiens trouvés dans la contrée?

M. le baron de Rivières, en réponse à ces questions, lit le mémoire suivant.

MÉMOIRE DE M. LE BARON DE RIVIÈRES.

Le sol du département du Tarn est parsemé de vestiges de substructions gallo-romaines. Il ne se passe point d'année, point de mois même, sans que le soc de la charrue ou la bêche du cultivateur ne fassent sortir de terre des fragments de murs, des tuiles à rebords, des pavés-mosaïque et bien d'autres objets attestant la domination du peuple-roi sur notre contrée. — Après avoir fait partie de la monarchie des Mérovingiens et puis de celle des successeurs de Charlemagne, après avoir été le siége d'une importante vicomté (1) sous la suzeraineté des comtes de Toulouse, le pays d'Albigeois était destiné à être dévasté et ruiné par la cruelle guerre des Albigeois. — Le traité de Paris, conclu en 1229, dépouilla, au profit du roi de France, le comte Raymond VII de la partie de l'Albigeois située sur la rive gauche du Tarn; le reste de cette vicomté fut réuni au domaine royal à la mort de Jeanne, comtesse de Toulouse, épouse d'Alphonse, comte de Poitiers, fille et héritière du dernier comte souverain de l'illustre maison de Toulouse (1271) (2). — Les guerres de religion, au XVIe. siècle, et la tourmente révolutionnaire, à la fin du XVIIIe., ont aussi ra-

(1) Les vicomtes d'Albi et Ambialet.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, tome III, pages 371 et 522.

vagé notre pays et l'ont couvert de sang et de ruines. Aussi les monuments du moyen-âge sont assez clair-semés dans une partie du département du Tarn. Plus heureux en cela, les nombreux restes de l'époque gallo-romaine que renferme notre sol ont dû à la terre, qui les avait recouverts à la longue, de pouvoir traverser une période de quinze siècles et être l'objet des recherches des archéologues. Les pages que l'on va lire offrent la relation fidèle de fouilles ayant eu pour résultat la découverte, à Rivières, d'antiquités gallo-romaines et franques.

Située dans le canton de Gaillac, la commune de Rivières est limitée, à l'est et au nord, par la commune de La Bastide de Lévis; au nord, par celle de Sénouillac; au nord et à l'ouest, par celle de Gaillac. Elle est bordée au midi, dans toute sa longueur, par la rivière du Tarn qui la sépare des communes de Lagrave et Brens, d'où son nom de *Rivieres*, *Ribieyra*, *Ribieyros* en langue romane. Sa contenance est entièrement comprise dans la riche et belle plaine qui commence sur la rive droite du Tarn, en aval du pont de Marssac, et se termine à la pointe St.-Sulpice, lieu où le Tarn reçoit l'Agout.

La position de Rivières est donc des plus heureuses : le sol, en partie argilo-calcaire, se recommande par sa fertilité ; des sources abondantes atténuent un peu les chaleurs de l'été, si insupportables dans notre Midi, et activent la végétation ; les bords du Tarn sont couverts d'arbres magnifiques. Aussi, dans ce lieu agréablement situé, ne doit-on pas s'étonner de trouver des traces du séjour des Romains (1).

(1) Je renvoie, pour l'histoire de la baronnie de Rivières, à l'*Histoire des communes de l'arrondissement de Gaillac*, par mon savant confrère, M. Élie Rossignol, l'un des secrétaires-généraux du Congrès archéologique.

I. — DÉCOUVERTE D'UNE MOSAÏQUE GALLO-ROMAINE.

La route impériale n°. 88 traverse la commune de Rivières; quand on est parvenu au quatorzième kilomètre d'Albi, au midi de la route et dans une largeur d'environ 500 mètres, les champs sont parsemés de débris de tuiles à rebords, de tuiles creuses, de moëllons, de débris de mortier, et cela dans une étendue de 15 hectares environ. On y a trouvé, à diverses reprises, des restes de murs recouverts d'une couche de terre de 30 à 50 centimètres d'épaisseur, des médailles impériales, des vases en terre samienne, etc. D'abord, d'autres sources arrosent ces champs et expliquent la nature des restes de constructions dont nous aurons à parler un peu plus loin. Mais, à part les médailles romaines dont M. de Combettes-Labourelie nous a conservé la description (1), à part

(1) Médailles trouvées à Rivières, dans des sarcophages de pierre :
Auguste. — MB. — Avers. D CAESAR AVG. PONT. MAX. — R. ROMA. SC.
Id. PB. — Id. Autel de Lyon.
Tetricus. — R. SPES AVG.
Id. R. SALVS AVG.
Id. R. SOLI . C . AVG.
Id. R. PAX AVGVSTA.
Constantin-le-Grand. — R. PROVIDENTIA AVGVSTA.
Id. — R. VOT XX. Légende : DN MAX AVG.
Id. R. SOLI . INVICTO . COMITI.
Id. Id.
Id. Id.
Crispus. — CRISPVS NOB. CAES. — R. CAESARVM NOSTRORVM (VOT).
Constantin. — CONSTANTINVS IVN. NOB. C. — R. PRO . . . . . CAESS.
Cons. — R. FEL . TEMP.
Constans. — FL . IV . CONSTANS . NOB. C . — R. GLORIAE . EXERCITVS.
Trois autres médailles de Constantin.
Quatre autres médailles des trente Tyrans des Gaules.
Quatre autres, frustes.

le nom d'un champ rappelant le souvenir d'une maison de campagne de l'époque romaine (1), personne, jusqu'à l'année 1845, ne s'était occupé de rechercher les traces de la présence des Romains en ce lieu.

Au commencement de l'année 1846, mon père faisant défoncer un champ jusqu'alors stérile, les ouvriers, parvenus à la profondeur de 40 centimètres, mirent au jour une belle mosaïque. On essaya de l'enlever de terre, mais l'opération fut mal faite et la mosaïque perdue.

La mosaïque se composait d'une rosace formant le centre d'une croix, dont les quatre branches étaient divisées en caissons et bordée d'une torsade entourant quatre caissons carrés, à chacun des angles rentrants de la croix. La même disposition se reproduisait; seulement il y avait quelques légères variations, telles que des chevrons dans les caissons des autres croix. Une bordure entourait le tout : elle était formée d'une bande de losanges, puis d'une spirale dont les intervalles étaient garnis de feuillages, et enfin d'une grecque. On retrouvait dans cet ouvrage les couleurs ternes et un peu effacées des mosaïques romaines : la rosace était bleu pâle, jaune et rouge ; les caissons blancs, noirs et rouges ou jaunes et rouges ; les torsades bleu pâle, noir et blanc, etc. Une chose digne de remarque, c'est cette disposition de torsades formant encadrement. Les diverses mosaïques romaines découvertes dans le pays présentent toutes cet ornement : ainsi, la mosaïque trouvée à Rabastens en 1840, celle de Giroussens trouvée en 1861, et celle, encore plus belle, mise au jour à Granéjouls dans les travaux exécutés, au mois de

(1) Je possède un champ, de plus de 1 hectare d'étendue, bordant le côté sud de la route n°. 88; ce champ, où l'on trouve fréquemment des fragments de tuiles à rebords, porte en langue romane le nom de *Can de la Bilo*. Il est aisé d'y reconnaître le mot latin *villa*.

mars 1863, pour la construction du chemin de fer de Toulouse à Lexos, offrent également des torsades. Ces divers ouvrages ont pu être exécutés par les mêmes ouvriers; de là viendrait, malgré la variété des dessins, cette ressemblance d'ornementation.

La mosaïque était formée de petits cubes de pierre de 1 centimètre de côté; les pierres étaient, comme je l'ai dit, de diverses couleurs, il n'y avait point de marbres. Sans nul doute, c'était le pavé d'une habitation gallo-romaine; les petits cubes formant la mosaïque reposaient sur une couche de béton, d'environ 15 centimètres d'épaisseur.

Dans le même champ, on trouva bon nombre de débris d'amphores et d'autres vases qui ne furent point conservés. Tous les décombres ou pans de murs existant à côté de la mosaïque furent enlevés sans soin, mon père étant mort sur ces entrefaites.

II. — DÉCOUVERTE D'UN HYPOCAUSTE GALLO-ROMAIN.

Le champ où eut lieu cette découverte, d'une contenance de 50 ares, est borné au sud par un chemin vicinal. Au-dessous du chemin, je possède aussi un autre champ dont l'étendue est d'environ 6 hectares. J'avais souvent remarqué en ce lieu des débris de tuiles romaines, et je croyais même voir des restes de murs affleurer dans le tertre du fossé bordant le champ.

A la fin du mois de décembre 1860, je voulus suivre la trace de ces vestiges et fis procéder à une fouille régulière. Aux premiers coups de pioche, on trouva des murs parfaitement bâtis et d'une grande solidité. Je fis déblayer en même temps, et dans les premiers jours de janvier 1861 mes fouilles étaient terminées. Ce sont les restes d'un hypocauste et de deux piscines. Toutes ces constructions, recou-

vertes d'une couche de terre de 30 à 40 centimètres d'épaisseur, étaient bâties en petit appareil romain et composées de grès, de pierre calcaire, de tuf alternés avec des briques; les mortiers, bien que soumis à l'action de l'humidité depuis tant de siècles, avaient conservé leur dureté.

La première pièce de l'hypocauste offre dans œuvre un carré de 3 mètres 50 centimètres; les conduits, d'une largeur moyenne de 30c., ont aussi 30c. de hauteur et se relient tous à un tuyau central; je n'ai retrouvé aucune trace du dallage qui devait les recouvrir.

En continuant, à l'est, on trouve deux autres pièces de 3m. 50c. de longueur sur 1m. 40c. de large et n'offrant rien de particulier; point de pavé. Ces deux pièces sont adossées à une piscine, la partie la mieux conservée de ces ruines. Elle est en demi-cercle et parfaitement dallée d'une couche de ciment formé de chaux, de sable et de brique pilée. La portion de mur semi-circulaire, revêtue aussi de ciment coloré d'un rouge bien conservé, présente une hauteur de 50 centimètres sur une égale largeur. Derrière la piscine, on voit un tuyau carré, de 50 centimètres de largeur et d'une profondeur identique, suivant la courbe de la piscine dans plus de la moitié de son étendue; ce conduit est dallé en grandes tuiles à rebords faites exprès, car elles s'adaptent parfaitement à la courbe. Il existe un trou dans le mur de la piscine. Était-ce pour faire arriver la vapeur par un petit tuyau?

A partir de ce point, le mur contournant la piscine se continue, en suivant une ligne oblique, à 1 mètre au-dessous du mur de l'hypocauste.

Enfin, à 3m. 50c. au sud de la piscine, on trouve une seconde piscine plus grande et d'une forme plus allongée que la première; elle a 5m. 52c. de long et 2m. 97c. de large; il n'existe ni pavé ni revêtement de ciment. Les murs ont

40^c. d'épaisseur. Cette piscine se relie à la première par un mur, en partie détruit.

Dans l'espace compris entre la seconde piscine et le mur du conduit, j'ai trouvé deux tronçons de colonnes en grès d'un diamètre de 40^c. et longs, l'un de 45^c. et l'autre de 70. Ces deux fragments étaient debout enfouis dans le sol.

La terre qui recouvrait ces ruines était noire et gluante, mêlée de charbons de bois, de scories, de pierres, de mortier et de nombreux fragments de tuiles. Les fondations des murs avaient 60^c. de profondeur.

Le chemin bordant immédiatement toutes ces constructions, les murs qui terminaient l'hypocauste et la pièce à côté ont disparu au nord. Il doit y avoir sous le chemin, d'autres restes de murs, car ces ruines n'étaient qu'un appendice de la *villa* romaine qui s'étendait au nord du chemin dans le lieu où fut découverte la mosaïque en 1846. Entre l'emplacement de cette dernière et l'hypocauste, il n'y a, du reste, qu'une distance de 15 mètres.

Voici les divers objets ou fragments trouvés dans les fouilles :

1°. Briques plates à rebords, en argile blanche et rouge, formant le dallage du tuyau autour de la première piscine : largeur, 41^c. ; longueur, 86^c. J'en possède plusieurs entières.

2°. Tuiles creuses : longueur, 43^c. ; largeur, 12^c. J'en ai une entière.

3°. Fragments de tuiles plates à rebords et de tuiles creuses, de diverses dimensions.

4°. Briques en quart de cercle, servant à faire des piliers ou des colonnes. Les quatre réunies forment un cercle de 34 centimètres de diamètre (1).

(1) Voir, dans le *Bulletin monumental* (année 1861), p. 400 et 402, l'article de M. Élie Rossignol sur Montans.

5°. Fragments de briques en argile blanche, plates et minces, munies chacune d'un appendice ou crochet de forme pyramidale et d'une hauteur de 8 centimètres.

6°. Fragment de tuile sur laquelle on voit les lettres A et V enlacées, se détachant en relief sur un carré creux.

7°. Fragments de briques plates et de tuiles creuses sur lesquelles on voit des sillons, soit droits, soit circulaires. Ces sillons ont dû être tracés à la main : mes doigts s'y adaptaient parfaitement (1). On trouve tantôt trois, tantôt quatre rainures.

8°. Très-nombreux fragments de vases de différentes formes, en argile blanche ou rouge ; anses et goulots d'amphores, etc.

9°. Fragments de vases, pots-au-feu, etc., en grès, recouverts d'une couleur noirâtre ; autres vases en terre de couleur gris de fer.

10°. Petits carrés en argile percés d'un trou. Hauteur, 10c. ; largeur, en haut, 5c. ; largeur, en bas, 7c. ; épaisseur variable. M. Meillet, chimiste à Poitiers, a vu, dans la commune de St.-Benoît-du-Sault (Indre), de semblables morceaux d'argile servir de poids pour la pêche à la ligne. D'après M. l'abbé Pottier, de Montauban, ce seraient des poids de tisserand. M. Rossignol en a recueilli aussi un bon nombre à Montans.

11°. Très-nombreux et très-petits fragments de vases, plats, assiettes, coupes, etc., en terre de Samos, revêtus d'un très-beau vernis rouge ; quelques-uns sont colorés en noir-verdâtre. La terre dont étaient faits ces vases, d'une grande finesse, n'a nullement souffert d'un séjour de plus de quinze siècles sous le sol. Tous ces vases ornés de filets formant bordure.

(1) Voir l'article précité de M. Élie Rossignol.

12°. Fragments de vases, en terre de Samos, ornés de sujets en relief représentant des aigles, des chasses, des personnages, des animaux, des feuillages, des rinceaux, etc. Autres fragments de vases ornés d'une simple bordure. D'autres enfin bordés d'un ornement fait *à la barbotine* (1). Ces vases provenaient, sans doute, des ateliers de poterie d'*Alba Julia*, aujourd'hui Montans.

13°. Fragments de vases revêtus d'une couverte blanche et ressemblant assez à notre faïence, moins le brillant (2).

14°. Fragments de pavé en mosaïque formé de petits cubes en pierres de diverses couleurs, de 1 centimètre de côté.

15°. Fragment de plat en marbre blanc. Ce plat rond pouvait avoir 15 centimètres de diamètre et 2 centimètres de profondeur.

16°. Clous en fer, à tête carrée et ronde; leur longueur varie de 6 à 12 centimètres. Poignée en fer.

17°. Une très-grande quantité d'écailles d'huîtres et de coquilles de St.-Jacques.

18°. Fragments de fioles et vases en verre.

19°. Moyen-bronze à l'effigie de l'empereur Marc-Aurèle; il porte la barbe et est couronné de laurier. On lit tout autour : ANTONINVS AVG. Le revers offre l'image d'une femme debout, étendant la main droite et tenant de la gauche une corne d'abondance. Les deux lettres S C (*senatus consulto*) se lisent l'une à droite et l'autre à gauche. Cette médaille est un peu fruste.

20°. Morceau de marbre veiné, blanc et rouge; ce marbre devait appartenir à un dallage.

(1) Voyez, dans le *Bulletin monumental* (année 1859), p. 698, l'article de M. Rossignol sur la poterie romaine de Montans.

(2) *Bulletin monumental* (année 1861), p. 400.

21°. Fragments de vases, en terre samienne, recouverts d'un vernis vert foncé (1).

III. — TOMBEAUX FRANCS.

Il y a une trentaine d'années, la fabrique de l'église de Rivières fit faire des fouilles devant la porte d'entrée de l'église, à l'effet de construire un porche. A peine eut-on creusé le sol que l'on trouva une trentaine de cercueils, les uns en grès, les autres en tuf très-poreux. Malheureusement j'ignore si, dans ces sépultures, on trouva avec les squelettes des bijoux ou autres objets de toilette, armes, etc. Ces cercueils furent brisés ou servirent en guise d'auges pour abreuver les bestiaux.

En 1849, M. l'abbé Mazens, curé de Rivières, voulant ajouter une quatrième chapelle à l'église, qui n'en possédait que trois, fit procéder à une fouille dans un lieu vague séparé seulement par un chemin du mur méridional de l'église. Là, aussi, on trouva une quinzaine de cercueils, les uns en tuf, les autres en grès; plusieurs de ces cercueils, qui contenaient presque tous des ossements, avaient une échancrure pour recevoir la tête. M. le Curé de Rivières, qui surveillait avec soin le travail, ne put découvrir dans les cercueils aucun objet; les ossements tombaient en poussière. Plusieurs se trouvaient vides (sans doute, les ossements avaient été consumés par le temps). La fouille ne fut pas terminée, mais M. le Curé m'a répété plusieurs fois qu'ayant

(1) Depuis la tenue du Congrès archéologique, j'ai trouvé au même lieu, dans le mois de septembre 1863, un fragment de vase en terre de Samos portant le mot IVCVNDV. C'est le nom d'un potier. M. Élie Rossignol a trouvé à Montans plusieurs vases, ou débris de vases, portant la même marque de fabrique.

fait enlever une couche de terre de 30 centimètres d'épaisseur dans l'espace occupé par le chemin, il avait vu quantité de cercueils pressés les uns contre les autres, *comme des livres sur un rayon de bibliothèque.* La terre fut remise en place, et j'ai l'intention de reprendre un jour cette fouille. Je possède un de ces cercueils : il est en tuf très-poreux, long de 2^m. 13^c., large de 0^m. 68^c. à la tête, et de 50^c. aux pieds; à la place où reposait la tête est une échancrure. La profondeur est de 30^c.

A quelle époque appartenaient ces cercueils? Étaient-ils gallo-romains? Étaient-ils mérovingiens? C'est ce que je ne puis dire.

Mais au nord-ouest de l'église de Rivières, à une faible distance, se trouve un champ qui possédait, il y a encore deux ans, un tumulus de 2 mètres de hauteur sur 15 mètres environ de diamètre (1). Dans ce champ, qui m'appartient, on avait trouvé à diverses reprises des cercueils en pierre; pendant l'hiver de 1856, mes métayers mirent au jour, en travaillant, un cercueil en pierre qui se brisa quand on voulut le déplacer. Il contenait un squelette; à la hauteur de la poitrine, on trouva un ornement que j'avais pris d'abord pour une pince épilatoire; mais M. l'abbé Cochet, le savant auteur de *La Normandie souterraine*, à qui j'en ai envoyé le dessin, m'a démontré que c'était une paire de fibules mérovingiennes. Malheureusement les ardillons ont disparu, et il ne reste à chacun qu'un rudiment de charnière. Les fibules ont 9^c. 5^mm. de long et sont ornées de cercles gravés en creux; elles offrent une grande analogie, pour la forme, avec une fibule reproduite par M. l'abbé

(1) J'ai rasé ce tumulus et j'ai découvert des murs très-épais, des débris de poteries. Il me reste à terminer ces fouilles pour pouvoir relever le plan de ces substructions.

Cochet dans son *Tombeau de Childéric*, p. 217. L'existence de deux fibules pareilles dans un cercueil n'est pas rare, ainsi que l'ont démontré, dans ces dernières années, les fouilles pratiquées en France, en Belgique, en Angleterre, en Suisse et en Allemagne. Ces antiques ornements sont en cuivre, et l'analyse chimique faite par M. Limouzin-Lamothe, d'Albi, m'a appris qu'ils ne contenaient pas la moindre parcelle d'étain ni de plomb.

Le 14 avril 1858, on découvrit dans le même champ un autre cercueil en grès. Il contenait le squelette bien conservé d'un adulte ; le corps était incliné du côté gauche, les bras pendants le long du corps, la tête au midi, les pieds au nord. Point d'ornements ni d'objets de toilette. Le couvercle du cercueil avait la forme d'un toit à quatre égouts, avec une petite corne ou aile à chaque angle. Le cercueil avait 2^{m}. de long sur 72^{c}. de large à la tête et 60^{c}. aux pieds ; la profondeur était de 31^{c}. Je suis porté à croire, vu le voisinage du lieu où fut trouvé le premier cercueil, que c'était une sépulture franque.

Enfin, le 22 mars 1862, en faisant enlever une partie des terres du *tumulus* pour voir s'il ne contenait point de tombeaux, je découvris, à une profondeur de 60^{c}., un troisième cercueil en grès. En voici les dimensions : longueur intérieure, 1^{m}. 60^{c}. ; largeur, à la tête, 52^{c}. ; largeur, aux pieds, 28^{c}. ; profondeur, 29^{c}. ; épaisseur de la pierre, 05^{c}. Le cercueil possédait un couvercle à quatre faces très-grossièrement exécuté. Dans l'intérieur du cercueil, rempli d'une terre friable mélangée de lignite ou de charbon de bois, je trouvai des ossements brisés et qui n'étaient point dans leur position normale ; ils paraissaient avoir appartenu à un individu adulte. La tête était tournée sens dessus dessous ; les mâchoires, tombant en poussière, avaient encore quelques dents ; les tibias étaient aussi brisés ; quant aux plus petits os, ils tom-

baient en poussière au moindre contact. L'intérieur du crâne était rempli de terre ; à la hauteur de l'oreille, se trouvait un ornement très-petit, de forme triangulaire, arrondi par un bout et pointu de l'autre avec échancrure sur les deux côtés ; cet objet, en fer, était une attache terminale de ceinturon et portait encore la goupille servant à maintenir l'ardillon. Des objets trouvés en 1854 et 1855 à Envermeu, et absolument pareils de forme à celui-ci, sont décrits et gravés dans *La Normandie souterraine*, pl. XI, n°. 44, et dans les *Sépultures gauloises, romaines, franques*, etc., de l'abbé Cochet, p. 74 et 191. Ce savant explorateur de tombeaux a bien voulu m'expliquer la destination de cet ornement, que j'avais d'abord pris pour une fibule.

J'en reviens à l'objet de mon étude : je trouvai, à la hauteur de la poitrine, un morceau de fer triangulaire entièrement oxydé et dont j'ignore l'usage. Vers le bassin, je trouvai l'anneau d'une boucle de ceinturon ; cet anneau, en fer, de forme ovale et d'une longueur de 3 centimètres, était dépourvu de son ardillon et légèrement oxydé ; à côté se voyait un autre fragment, également en fer, d'attache de ceinturon.

Le déplacement anormal des ossements m'a fait supposer que cette sépulture avait été violée à une époque déjà reculée. Le cercueil était posé sur une terre noire et friable, mêlée de charbon de bois et de lignite provenant sans doute de la décomposition du bois ; elle contenait aussi quelques débris de tuiles à rebord et de poteries grossières. Cercueil et couvercle étaient fendus et se brisèrent en les soulevant de terre. Voici l'orientation : la tête se trouvait au nord-ouest et les pieds au sud-est. A 20 centimètres de distance du tombeau existe un mur, qui va du nord au sud et fait partie de substructions que j'ai rencontrées dans ce même lieu. — En résumé, cette sépulture remonte à l'époque mérovingienne.

Ce ne sont point, au reste, les seuls tombeaux francs que l'on ait découverts dans l'Albigeois. Les fouilles pratiquées à Albi autour de l'église St.-Salvy, de 1857 à 1861, pour le percement de la rue Mariès et l'abaissement de la place qui environne le chevet de cette antique collégiale, ont mis au jour une très-grande quantité de cercueils, en grès pour la plupart. M. Hippolyte Crozes a fait, sur ces travaux, un intéressant mémoire qui a trouvé place dans le *Bulletin* des Sociétés savantes. Dans cette quantité de tombeaux trouvés au lieu où existaient, avant la Révolution, les deux cimetières de St^e.-Martianne et de St.-Salvy, un certain nombre appartenaient à l'époque romaine : témoins les médailles impériales et autres objets dont nous parlerons un peu plus bas. Mais on y a trouvé aussi des sépultures de la période franque. M. le docteur Cassan possède une boucle de ceinturon avec plaque ornée de ciselures d'un bon effet; la boucle présente une grande analogie avec celle trouvée à St^e.-Marguerite-sur-Saône et gravée à la page 45 de *La Normandie souterraine.* Cet ornement, qui a 8 centimètres de long, provient aussi du même cimetière.

IV. — TOMBEAUX GALLO-ROMAINS.

Je n'ai point encore parlé des sépultures romaines trouvées à Rivières; j'aurais cependant dû commencer par là pour suivre l'ordre chronologique, mais j'ai voulu donner le résultat de mes recherches telles qu'elles ont été entreprises.

A environ 150 mètres, à l'ouest, du lieu où j'ai découvert l'hypocauste, il existe un carrefour dont le centre était occupé par un orme séculaire; ce carrefour n'est séparé que par un chemin du champ où ont été trouvés les tombeaux francs. Au pied de cet arbre on avait élevé une croix qui servait de station aux processions dominicales de la paroisse

de Rivières. Mais, cet arbre tombant de vétusté, il fallut songer à l'abattre. Le 21 février 1821, à peine eut-on fouillé le sol pour couper les racines qu'on trouva des fragments de vases romains et deux squelettes ensevelis dans ce lieu ; malgré une si longue suite de siècles, la terre avait conservé l'empreinte du bois des cercueils. Je ne puis préciser l'âge ni le sexe des individus dont les squelettes étaient là gisants, mais c'étaient des adultes. Ils avaient été inhumés les pieds au nord, la tête au sud. La couche de terre qui les recouvrait, épaisse seulement de 30 centimètres, était noire et contenait du lignite provenant de la décomposition du bois des cercueils. M. l'abbé Cochet mentionne plusieurs fois la présence du charbon de bois près des squelettes (1). Une chose également digne de remarque, c'est que cette sépulture placée entre plusieurs chemins se soit conservée jusqu'à nos jours, protégée par les racines d'un vieil arbre. « Plusieurs fois », dit le savant abbé Cochet, que nous aimons à citer, « nous « avons remarqué que les sépultures principales étaient « placées sous de vieilles souches de chêne, comme si ce « symbole païen de l'immortalité avait été planté sur la « cendre de l'homme, afin de proclamer l'éternelle durée « d'une seconde vie » (2).

Mais ce que cette fouille a offert de plus remarquable, ce sont les vases qui accompagnaient les squelettes. C'est d'abord une fiole en verre, à laquelle le temps et un long séjour dans la terre ont donné de beaux reflets irisés; elle a 8^c. 5^mm. de hauteur et s'écaille facilement quand on la touche. Puis un vase à deux anses, en argile blanche, revêtu d'une couverte blanche unie tombant par écailles : hauteur, 17^c.; diamètre, 16^c. Puis deux petits vases en terre rouge, dite de Samos :

(1) *Normandie souterraine*, 2e. édition, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 90 et 91.

l'un d'eux a la forme de nos bols actuels ; son diamètre est de 10c. 5mm. ; le second, de même diamètre, a une forme très-élégante ; malheureusement il a été brisé d'un coup de pioche.

Autres fragments de fioles et de vases en verre ; l'un d'eux, dont je ne possède que le bord supérieur, avait 6c. 5mm. de diamètre intérieur, et le bord lui-même 1c. 5mm. de largeur. Autre vase, en argile blanche revêtue d'une couverte blanche, presque entièrement brisé ; il pouvait avoir 20c. de hauteur. Puis un autre objet, dont je n'ai pu préciser la destination ; c'est un tuyau en argile de 5c. de diamètre avec deux anses. Cela ressemble assez à nos tuyaux de drainage.

Tous ces vases étaient placés, les uns à la tête, les autres aux pieds des squelettes ; je regrette de n'avoir pu me trouver sur les lieux au moment de la découverte : je n'arrivai qu'à la fin pour sauver de la destruction ces quelques objets qui avaient séjourné intacts pendant quinze siècles dans le sein de la terre.

Quelle époque peut-on assigner à cette sépulture? Il est aujourd'hui généralement admis que l'usage de brûler les corps disparut chez les Romains à partir du règne de Constantin Ier. D'un autre côté, il n'y a aucune trace de christianisme, au contraire; car les Francs ne mettaient qu'un seul vase dans chaque sépulture et habituellement aux pieds (1). La finesse et le nombre des vases me permettent d'affirmer que ce tombeau est gallo-romain et ne remonte pas plus haut que le IVe. siècle de notre ère.

Peu de mois après cette fouille, au printemps de cette même année 1861, la commune de Rivières a fait construire un nouveau presbytère au midi de l'église, à quelques pas du lieu où avaient été trouvés les cercueils en 1849. En

(1) *Normandie souterraine*, p. 37.

creusant les fondations, les ouvriers ont trouvé un cercueil en grès; il était vide. On a aussi découvert, à une profondeur de 50c., des débris de poterie romaine et deux morceaux de marbre veiné, blanc et gris ; ces deux fragments étaient polis et avaient sans doute fait partie d'un dallage.

Rivières n'est pas le seul lieu où l'on ait découvert des sépultures gallo-romaines. Ainsi que je le disais plus haut, les fouilles pratiquées aux abords de l'église de St.-Salvy, à Albi, ont mis au jour une très-grande quantité de cercueils et quelques médailles, parmi lesquelles des monnaies romaines en bronze portant les effigies de Claude, Adrien, Trajan et Agrippa. Il existe aussi dans la collection de M. le docteur Cassan, d'Albi, un objet trouvé dans le même cimetière; c'est, je crois, une pince épilatoire formée de deux branches reliées par deux clous rivés. Elle est revêtue d'une sorte d'émail vert. Une des branches est unie, l'autre est ornée de bandes qui se croisent et forment des losanges et des triangles limités par une bordure; ce petit objet a 7c. 5mm. de long.

M. le docteur Cassan possède encore une épingle à cheveux, trouvée dans une urne mêlée avec des ossements calcinés; elle est émaillée de vert. La tête est formée d'un cercle dans lequel sont inscrits cinq petits cercles, reliés l'un à l'autre en forme de croix. Cet objet de toilette, d'une longueur de 15c. 5mm., est évidemment romain, puisqu'il était avec des ossements brûlés. Il a été découvert à La Vène, lieu éloigné de 4 kilomètres d'Albi et où l'on voit les restes d'une voie romaine. On y a aussi trouvé fréquemment des débris de poterie grossière et de vases en terre samienne avec bon nombre d'urnes contenant des ossements; mais rien de tout cela n'a été conservé. On a encore trouvé des tuiles à rebord et des substructions à Rabastens (1861), à Sénouillac (1858), à Cordes (1862), à Castelnau-de-Lévis, à Terssac, à Combefa, à St.-Sauveur-lès-Lavaur et à Gaillac.

Ainsi, notre pays renferme encore bien des vestiges du passé. Que d'objets précieux se sont perdus sans retour, faute d'un archéologue pour les étudier et en apprécier la valeur! Je ne saurais trop engager les personnes amies des travaux sérieux à s'adonner à l'étude de l'archéologie, cette science qui offre tant d'attrait, et, pour terminer, j'extrais les lignes suivantes d'une lettre que m'adressait, il y a peu de mois, M. l'abbé Cochet, le savant distingué qui m'a guidé dans mes recherches sépulcrales : « Dans vos contrées, les éléments ne sont ni moins bons ni moins nombreux qu'ailleurs : « ce sont les hommes qui manquent aux éléments que le « sol renferme » (1). Espérons que, grâce à l'heureuse impulsion imprimée à notre pays par la tenue, dans la ville d'Albi, du Congrès archéologique de France, il n'en sera pas ainsi à l'avenir.

M. l'abbé Cazals dit avoir remarqué dans la commune de Vieux, sur une hauteur, des tombes creusées dans le calcaire et présentant la forme de la tête ; il n'a rien trouvé dans ces tombes. M. l'abbé Brunet dit avoir trouvé des tombes dans les mêmes conditions, mais dans lesquelles il a rencontré des ossements.

M. Cassan lit un mémoire en réponse à une des questions traitées par M. de Rivières.

M. Caraven donne lecture d'un mémoire sur l'archéologie franque.

M. d'Aldéguier, président, donne lecture de la 10e. question du programme, ainsi conçue :

Existe-t-il des mottes artificielles qui, observées isolément,

(1) Lettre du 21 août 1862.

ont été quelquefois improprement appelées tumuli? Est-il possible d'assigner un but à l'ensemble qu'elles présentent, soit sur le bord des rivières, soit sur le point culminant des coteaux? A-t-on quelques données sur l'époque où ces travaux ont été exécutés?

En réponse à cette question, M. Carrié, professeur à l'École normale, lit un mémoire qui est écouté avec beaucoup d'intérêt.

M. de Toulouse fait observer, à propos de certains *tumuli* qu'il connaît dans la vallée de l'Agout, une série considérable de mottes artificielles, peu éloignées les unes des autres; il dit en avoir compté 39 sur une longueur de 20 kilomètres environ, et ajoute que d'autres mottes se trouvent non loin de cette ligne formant série; mais il croit qu'elles n'en font pas partie et ont plutôt servi de fortifications aux temps des guerres de religion. Sur trois de ces mottes sont construites des églises: celles de Viviers-lès-Lavaur, de Banières et de Lugan, dans le canton de Lavaur.

M. Constant de Saint-Sauveur fait remarquer que M. Rossignol doit connaître un tumulus aux environs de Montans. Ce tumulus est situé à Fioles.

M. de Caumont engage tous ceux qui le pourront à étudier avec soin toutes ces éminences nommées *tumuli*. On a confondu, et on confond encore trop souvent, les *tumuli* avec les éminences qui ont servi de fortifications. Les *tumuli* qui ont servi de fortifications sont ordinairement entourés de fossés, et lorsque, comme ceux que vient de signaler M. de Toulouse, ce fossé a 10 mètres de large, on ne peut douter qu'il n'ait été fait dans le but de se fortifier. Le directeur de la Société française d'archéologie engage donc à étudier et à classer ces monuments très-intéressants. S'il fallait en fouiller quelques-uns, la Société française d'archéologie pourrait accorder une allocation dans ce but.

MM. les secrétaires-généraux feront connaître ceux de ces *tumuli* qu'il serait utile de fouiller.

M. de Toulouse dit que, près de Lavaur, existent deux mottes qui doivent être des fortifications : le Puech, et le fort de Preignan, que surmontait autrefois une église, dans la commune de St.-Sauveur-Marzens.

M. de Roumejoux ajoute qu'il connaît, en Périgord, une suite de mottes entourées de fossés et qui sont éloignées les unes des autres d'environ 7 ou 8 kilomètres. Près de ces mottes existent des villages très-anciens, et, sur le flanc de l'une d'elles, on voit une tour antique. Ce sont donc des emplacements de châteaux du moyen-âge.

M. de Toulouse croit que ces lignes de mottes, qui ont une certaine analogie avec les *blockaus* d'Afrique, ont dû, comme ces derniers, servir de postes.

M. Baynac dit que, près de Barres, il y a trois *tumuli* qui ne sont éloignés les uns des autres que de 15 ou 20 mètres.

M. de Clausade fait observer que, dans les environs de Cordes, plusieurs *tumuli* ont été fouillés ; on y a trouvé du fer, et, dans un, une poignée d'épée en or. On y a également rencontré des médailles; ces *tumuli* étaient des tombeaux.

M. de Caumont dit qu'il est très-difficile de savoir quel est l'âge des *tumuli* : on penche aujourd'hui à en regarder quelques-uns comme remontant plus haut que l'époque celtique, telle qu'on la comprend généralement ; il y en a de celtiques, sans doute, mais d'autres paraissent gallo-romains. Dans le Finistère, on en a fouillé et on a trouvé dans quelques-uns des vases ou poteries romaines. M. Du Chatellier, dans un mémoire publié dans le compte-rendu du Congrès de 1862, a donné des explications détaillées sur ces fouilles qu'il a dirigées et sur les objets qui ont été trouvés.

Sur une observation de M. d'Aldéguier, président de la séance, M. de Caumont ajoute que, dans quelques-uns de

ces *tumuli*, M. Du Chatellier annonce avoir trouvé des haches celtiques avec des vases romains : ce qui ferait supposer que les Romains se seraient servis, à leur tour, de différents *tumuli* celtiques pour leurs sépultures. Dans un de ces *tumuli*, on a trouvé des médailles d'Antonin. La Commission de la Carte des Gaules s'occupe de la question des *tumuli* ; déjà M. Bertrand en a publié une classification, et quoique ce travail ne soit pas sans appel, il pourra jeter beaucoup de jour sur les problèmes qui nous occupent.

La Société française d'archéologie a commencé de son côté, il y a déjà long-temps, une enquête qui sera continuée et produira d'utiles renseignements.

M. le Président donne lecture de la 11e. question du programme :

Quelles sont l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur les points éloignés des habitations actuelles ? En donner la description et les plans.

M. de Caumont croit que souvent on s'est trompé au sujet des souterrains naturels et de ceux creusés de main d'homme ; il serait utile de ne pas se méprendre sur ce fait ; cette question a été déjà longuement examinée à Rodez.

M. Rossignol lit à ce sujet le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. ROSSIGNOL.

Les monuments civils et religieux, églises, chapelles, châteaux, manoirs et demeures féodales, ont eu jusqu'ici presque seuls le privilége exclusif d'attirer l'attention ; ils sont connus dans toutes leurs dispositions et ont été rangés suivant une classification dont les lois ont pu être parfaitement établies. Mais il est des monuments d'un autre genre, dont l'existence vient depuis peu d'être révélée au monde savant : les souter-

rains creusés de main d'homme avaient jusqu'à ce jour échappé à toutes les investigations, et pour être restés longtemps ignorés, ils n'en ont pas moins une importance capitale : ils ont servi de demeure pendant des siècles à plusieurs générations de nos ancêtres, et à ce titre leur emplacement et leur distribution intérieure doivent être pour nous d'un grand intérêt.

Les souterrains sont très-nombreux dans notre pays. J'en ai visité une quinzaine dans l'arrondissement de Gaillac seulement. Sans avoir la même importance, tous ont entr'eux les plus grands rapports et un plan presque identique ; les uns sont composés, à peine, de deux ou trois chambres contiguës avec leurs silos particuliers et une entrée commune, et les autres ont de vastes appartements, composés de plusieurs pièces et reliés entr'eux par une chambre centrale où vont aboutir leurs corridors étroits et en zig-zag. — J'ai constaté l'existence de deux souterrains à Montans, deux à Avignonet, deux à St.-Géry, un à Saurs, un à Senouillac, trois à Castelnau-de-Montmiral, un à Lasclottes, un à Roquemaure, un à Convers, un à Peyrole, trois à Mondragon. Je les ai tous explorés, à l'exception de trois ou quatre, dont l'entrée est actuellement bouchée ou dont l'intérieur est en partie envahi par les eaux, et les plus remarquables sont ceux de Peyrole, du château de Mazières, près Montmiral, et de St.-Géry ; en voici la description exacte et détaillée, telle que l'exige la nature de ces monuments encore si peu étudiés.

Souterrain de Peyrole. — Le souterrain que j'appelle de Peyrole est au lieu de la *Marquio*, sur la propriété de M. de Gélis. Il a été creusé dans un mamelon peu élevé, sur lequel croissait naguère un bois vigoureux, remplacé par une belle vigne ; un affaissement du sol le fit découvrir, il y a quelques années à peine. Le trou par lequel on pénètre dans ce sou-

terrain est circulaire à 1 mètre environ de profondeur au-dessous du sol, et donne dans une salle oblongue creusée dans le grès molasse et dont la voûte est ogivale, ou mieux est formée de deux faces rectilignes se coupant suivant un angle presque aigu ; cette voûte est percée au sommet d'un soupirail vertical, de forme conique, ayant à la base 30 centimètres environ de diamètre, et vers le milieu, de petits trous de 20 à 25 centimètres de profondeur se correspondant des deux côtés de la salle. Cette salle a deux grandes niches demi-circulaires de 1 mètre 50 de large, formant banc pour s'asseoir, placées diagonalement, et trois corridors, deux opposés aux niches et le troisième faisant face au point par lequel nous avons pénétré dans l'intérieur de la place. L'entrée de ce dernier est précédée de deux silos, de 50 centimètres de diamètre d'ouverture. Engageons-nous dans ce corridor, qui a environ 70 c. de large sur 1 m. 50 c. de haut. Après quelques pas, nous remarquerons contre les parois deux trous carrés superposés, dont l'un est pourvu d'un appendice de 50 c. de long, creusé horizontalement et légèrement recourbé à l'extrémité ; ces trous se correspondent et devaient recevoir des barres de fermeture, dont l'appendice permettait facilement l'introduction. A notre gauche, nous trouverons ensuite une porte avec rainure sur chaque montant, ouvrant dans un réduit rectangulaire de 1 m. de large, sur 0,70 c. de profondeur et 1 m. 30 c. de haut. A ce point, le couloir dévie à droite pour se retrouver après quatre ou cinq pas à gauche et appuyer encore plus à gauche, après une égale distance, pour reprendre à angle droit sur la droite et déboucher dans une vaste salle rectangulaire. Avant d'entrer, constatons que les parois qui font face aux 2e. et 3e. parties du corridor sont creusées un peu plus profondément de manière à former une niche, la dernière mieux marquée et pourvue dans le haut d'un soupirail. On voit, dans le couloir, avant l'ouver-

ture de la porte, des trous de fermeture semblables aux précédents. La salle a 3 m. de large sur 7 de long, et la voûte prend naissance à une hauteur de 2 m. environ du sol ; le mur dans lequel est percée la porte et celui qui lui est opposé présentent chacun, vers le milieu, un petit trou de 0,20 c. environ de profondeur, légèrement évidé à la base. Le mur latéral, à gauche de la porte, est pourvu d'une niche demi-circulaire de 80 c. de large sur autant de haut, creusée à 1 m. 50 c. au-dessus du sol de la pièce.

Retournons maintenant sur nos pas dans la salle d'arrivée et prenons le corridor qui est sur notre droite : nous nous trouverons, après deux ou trois pas, dans une salle latérale étroite de 2 m. 50 c. sur 9 m. ; nous y apercevrons dès l'entrée une grande niche avec banc servant de siége, et au fond trois silos. Faisant face au couloir par lequel nous avons pris notre chemin, un second couloir de 1 m. 80 c. de long sur 1 m. de large, offrant à son ouverture une rainure pour porte et vers le milieu un silo, nous mènera à une petite salle circulaire de 3 m. de diamètre. Un troisième couloir, opposé à la salle étroite précédemment décrite, se trouve interrompu par un grand trou rectangulaire de 3 m. de profondeur qui occupe, sur 2 mètres de long, toute sa largeur ; au niveau du sol du couloir on voit, de chaque côté, des trous assez rapprochés qui, à n'en pas douter, recevaient les solives d'un plancher. Franchissant cet obstacle et marchant droit devant nous dans un couloir dont les murs sont pourvus de rainures, nous irons dans une salle carrée dont l'entrée est précédée, contre les parois du corridor, de trous destinés à recevoir des traverses de bois ; nous visiterons ensuite une salle irrégulière que nous avons laissée à droite : ses parois offrent aussi des trous à différentes hauteurs ; son extrémité se rétrécit, le sol se relève en pente douce, et elle aboutit sans doute au dehors.

Sor

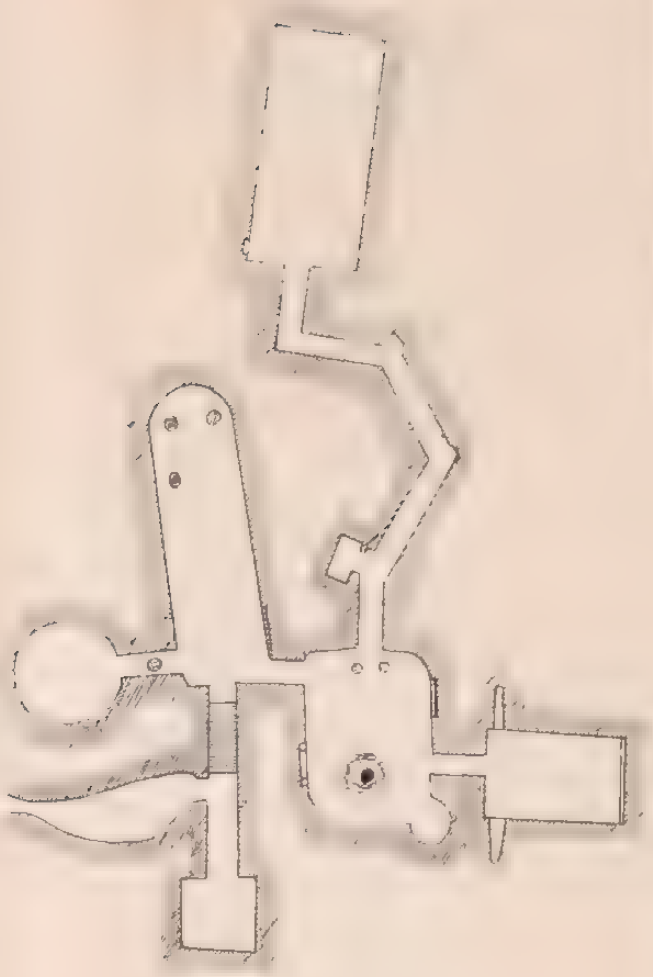

Souterrain de Peyrole

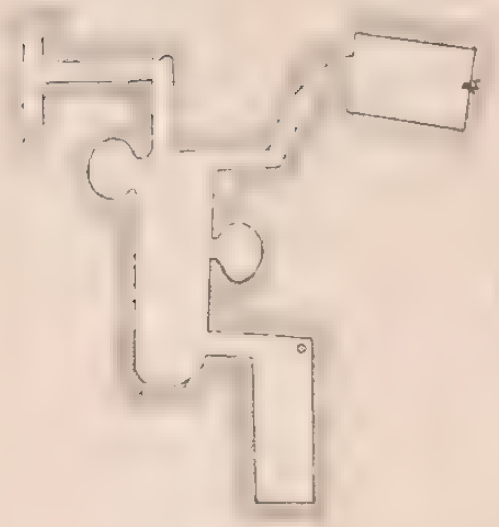

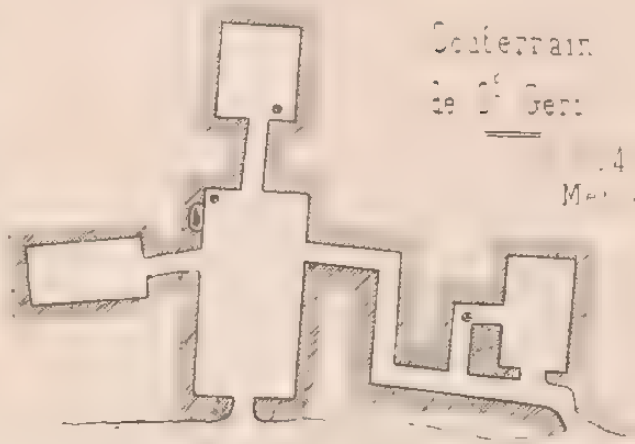

Souterrain
de St Geri

Revenu une seconde fois à notre point de départ, il nous restera encore à pénétrer dans le troisième conduit dont nous avons dès le début constaté l'existence. Ce conduit a aussi des trous pour traverses de bois et des rainures; il nous introduit dans une pièce barlongue de 2 m. 50 sur 4 m., au fond de laquelle est un banc de 0,70 c. de large, taillé dans le roc sur toute la largeur de l'appartement. A la voûte sont deux soupiraux coniques. A droite en entrant se trouve un réduit de 1 m. 50, creusé perpendiculairement au mur latéral, avec rainure à l'entrée; il se rétrécit à l'extrémité. A gauche est un réduit à peu près semblable, mais plus petit (0,90 c. de large sur 1 m. de haut), au fond duquel se voit un trou circulaire s'enfonçant horizontalement dans la roche et qui pourrait bien avoir été creusé par les lapins et les hôtes nombreux de même nature qui hantent aujourd'hui le souterrain. Enfin dans la salle d'entrée est ménagé, à côté de ce dernier corridor, un réduit circulaire comblé en partie par la terre qui a pénétré dans le creux par l'ouverture extérieure; il ne peut pas s'étendre bien avant par suite de la déclivité du mamelon, et il régularisait sans doute la salle d'entrée, dont l'ouverture aurait été placée vers le milieu de la voûte et non contre une de ses parois. Ce souterrain a 120 mètres carrés environ. Il est à noter que, non loin de cet endroit de *la Marquio*, on a trouvé des tuiles à rebord.

Souterrain de Castelnau-de-Montmiral. — Au château de Mazières, près Montmiral, existe un souterrain creusé dans le grès molasse, au haut d'un mamelon de moyenne élévation appartenant à M. Calvet. On y entre par un trou circulaire, pratiqué à la voûte d'une salle et contre un des côtés. Cette salle, de 3 m. 40 c. de long sur 2 m. de large, a la voûte en ogive et est pourvue de soupiraux; elle présente au fond un corridor d'environ 0,70 c. de large qui dévie un peu à gauche

pour reprendre, après une distance de 3 m. sur la droite où il ouvre, au bout de quelques pas, dans une vaste salle de 2 m. 25 c. de large sur 6 m. 50 c. de long. Un second corridor, perpendiculaire au premier, présente d'abord un trou contre l'angle formé par une de ses parois et le mur de la salle, et des trous, les uns avec appendice pour recevoir des traverses de bois ; après trois pas environ, il se retourne presque à angle droit, et une niche creusée dans la roche surveille les deux avenues, pour déboucher, après un espace de 3 m., dans un couloir qui lui est perpendiculaire et dont la partie de gauche semble s'élever comme pour annoncer une sortie, tandis que la partie de droite paraît s'enfoncer ; au reste, la terre extérieure a pénétré en cet endroit et a motivé peut-être cette déclivité du sol. La salle, dans laquelle nous rentrons est pourvue, sur ses côtés, de deux niches circulaires de 1 m. 50 c. de diamètre, placées diagonalement par rapport l'une à l'autre ; elle se termine presque en hémicycle ; sa voûte est percée de soupiraux. Presque à son extrémité, sur le côté gauche par rapport au point d'entrée, se trouve un couloir qui débouche dans une salle de 5 m. de long sur 2 m. de large ; il est pourvu, dans son parcours, de plusieurs trous de fermeture. Au fond de la salle, à 0,50 c. du mur terminal, sont creusés, contre les côtés, plusieurs trous superposés l'un à l'autre et se correspondant, qui auraient pu servir à fixer des barres et des tentures, ménageant ainsi un réduit au fond de la pièce. La voûte est pourvue d'un soupirail, et contre le mur dans lequel est la porte d'entrée, d'un trou circulaire de 0,50 c. de diamètre, cylindrique et bien différent des soupiraux, qui sont coniques et n'ont que 0,20 c. de diamètre à leur base : ce trou communique avec le sol extérieur : il donnait du jour au souterrain et pouvait encore lui servir d'issue. L'entrée habituelle était de plain-pied ; mais, dans le cas de nécessité, on pouvait, au moyen

d'échelles, de barres ou de trous ménagés dans les murs, entrer et sortir par cette autre issue, et être ainsi doublement en sûreté dans la place. Le trou par lequel nous y avons nous-même pénétré est semblable au trou que nous décrivons. Ceci nous ramène à la salle d'arrivée où nous remarquerons, dans un angle, l'ouverture d'un couloir fort étroit (0,50 c. de large) et d'une porte encore plus étroite (0,30 c. de large); ce couloir, par suite de la déclivité du sol extérieur, devait être une des entrées à plain-pied du souterrain.

Nous n'avons pas signalé la hauteur des salles et des corridors de cette habitation, parce que le sol, par suite de l'infiltration des eaux pluviales qui ont entraîné des matières terreuses et fait détacher quelques parties de voûte, est réhaussé de plusieurs décimètres; il a été également impossible de constater s'il y avait des silos dans les salles et les corridors. Ce souterrain devait s'étendre bien plus loin et occuper tout le mamelon; le couloir, dans lequel nous n'avons pu pénétrer, devait aboutir dans d'autres salles dont on nous a assuré l'existence à 100 m. environ du creux que nous avons exploré. Le mamelon de Mazières a été habité par les Romains et on y retrouve en quantité des briques à rebord.

Souterrain de St.-Géry. — A 1 kilomètre environ de St.-Géry qui, on le sait, était au VIIe. siècle la propriété de saint Didier, évêque de Cahors, et remontant le Tarn, se trouve un souterrain creusé dans la berge de la rivière. Il a deux entrées que l'on voit à quelques mètres au-dessus du chemin de halage actuel. La plus accessible ouvre dans une salle rectangulaire de 2 m. 60 c. de large, sur 6 m. de profondeur et une hauteur de 2 m. 50 environ. Cette salle sert de débouché à trois couloirs, l'un au fond et les deux autres un de chaque côté. Au fond de la salle à l'angle de gauche

est un silo, et à côté, mais contre le mur latéral à 1 mètre au-dessus du sol, une niche cintrée de 1 m. de large sur 0,90 c. de profondeur. Contre la voûte, vers l'extrémité de de la salle, sont des trous pour fermeture, ceux de droite avec appendice pour faciliter l'introduction des traverses. Le couloir du fond, de 1 m. 50 c. environ de haut sur 0,65 c. de large, offre d'abord, à quelques pas de son orifice, une rainure tout autour avec deux trous profonds au sommet et coulisse horizontale dans le haut pour y laisser pénétrer une barre qui aurait retenu, par son extrémité supérieure, un châssis ou une claie libre du bas et s'ouvrant ainsi de bas en haut et du dedans au dehors. Après cette porte, on voit encore vers le milieu du couloir des trous pour traverses, à 0,80 c. du sol. Le couloir, de 2 m. de long, mène dans une salle presque carrée de 2 m. 30 sur 2 m. 80; un silo est à droite en entrant. Le couloir de gauche a 1 m. 65 de long sur 0,55 c. de large; il est pourvu aussi de trous pour fermeture avec appendice, et conduit à une salle carrée-longue de 3 m. 50 sur 1 m. 70 c. Cette salle n'offre de particulier que deux trous pratiqués contre la voûte à l'angle gauche, cylindriques, de 0,12 c. de diamètre, s'élevant obliquement dans la roche pour atteindre au sol extérieur. Le troisième couloir, presque en face de ce dernier, fait plusieurs crochets à angle droit et conduit à la seconde entrée du souterrain; il sert de débouché à un autre couloir qui lui est perpendiculaire, et qui, après quelques pas, se retourne à angle droit (un silo se trouve au point de déviation) pour mener à une pièce rectangulaire, de 3 m. 20 sur 1 m. 80. Cette dernière offre des trous pour traverses de bois contre les murs latéraux, et à la voûte des trous légèrement coniques de 0,50 à 0,70 c. de profondeur; elle a une autre entrée qui donne dans le couloir principal, auprès de la seconde issue du souterrain.

Voilà les trois souterrains principaux que je puis mention-

ner dans l'arrondissement de Gaillac ; il en est d'autres cependant qui, sans avoir la même importance, ont néanmoins un certain intérêt, et celui d'*Avignonet* les surpasserait peut-être s'il pouvait être exploré dans toutes ses parties. Ce souterrain d'Avignonet est situé sur les berges du Tarn, non loin du camp romain que nous avons signalé dans un de nos articles précédents ; la porte d'entrée est à plein-cintre et pourvue, tout-à-fait au sommet, de deux trous pour traverses de bois ; sa fermeture s'ouvrait donc de bas en haut et du dedans au dehors. Un couloir de 1 m. de large s'enfonce dans la roche en descendant légèrement, et se trouve pourvu, au bout de 5 m., d'une porte après laquelle on descend trois marches, et le couloir se retourne à angle droit pour continuer quelques pas encore et aboutir, après de nouvelles marches, à une vaste salle, remplie d'eau lors de notre dernière visite. Ce souterrain est d'une exécution on ne peut plus soignée et diffère autant des autres qu'une maison de brique ou de moëllon d'une cabane en pisé ; il devait être l'habitation d'un chef ou d'un personnage important de quelque tribu. Le petit souterrain de *Convers* a bien aussi son intérêt. La seule salle qu'il offre a la forme rectangulaire, un peu arrondie à l'extrémité (2 m. 50 sur 4 m. 50) ; le sol se relève légèrement vers le fond, et à ce point se trouve, perpendiculairement au mur latéral, un réduit de 2 m. de long sur 0,70 c. de large et autant seulement de haut. Cette salle offre encore un trou ovale-allongé (1 m. 10 sur 0,50 c.) creusé dans le sol ; la voûte est percée de trois soupiraux coniques de 0,25 c. de diamètre. La porte d'entrée, placée à un coin, a 0,75 c. d'ouverture et se termine, à hauteur d'homme, par un arc presque à plein-cintre orné intérieurement de deux tores dont l'un est sculpté en torsade. On remarque, au-dessus de ce cordon, une croix à sommet tréflé profondément gravée dans la roche, et à côté, mais bien moins accusées et sans doute postérieures,

des lignes contournées, figurant des empreintes de pieds ou de semelles de soulier, ou encore des flammes grossièrement imitées, une tête barbue de profil, et une espèce d'écusson. Le couloir qui mène à cette salle est coupé à angle droit par un second conduit, et presque en face de ce dernier est une embrasure creusée dans le roc, munie, à son milieu, d'un soupirail qui pourrait bien être ici une écoute : une personne de taille ordinaire, assise et le buste droit, a son oreille juste à la hauteur de ce trou et pouvait ainsi facilement percevoir le moindre bruit extérieur. On y a trouvé des débris de poterie grossière et deux médailles d'argent du moyen-âge, frustes.

Il me reste enfin à signaler, en dehors de mon arrondissement, le vaste souterrain de *Mondragon*, creusé dans la roche sur laquelle le village est assis, aux bords du Dadou. Il a été mis au jour, sur une longueur de plus de 50 mètres, par l'éboulement de la roche qui, minée par la base, s'est détachée et a couvert le rivage de blocs énormes. On ne peut ainsi se rendre un compte exact de ce souterrain, mais on voit qu'il était considérable ; il est d'une exécution très-soignée et présente un plan parfaitement tracé. C'est un long corridor à zig-zag avec ses dépendances et petits couloirs adjacents, parfois superposés l'un à l'autre, avec silos dans leur parcours, qui tantôt se relève et tantôt s'abaisse ; des salles rondes et carrées ouvrent sur ce corridor et ont encore d'autres communications entr'elles au moyen des trous pratiqués contre leurs parois. Les portes sont pourvues de rainures, et les couloirs de trous pour traverses de bois. Les salles ont aussi de petits trous creusés contre les murs latéraux, et quelques-uns même contre le mur terminal, en face de la porte.

Après toutes ces descriptions exactement, mais minutieusement écrites, telles cependant que le demandent ces sortes de

monuments encore si peu connus et qui ont entr'eux, comme on le voit, les plus grands rapports, la question qui se présente naturellement est celle de l'époque de la construction de ces creux et de leur destination, et malheureusement, sur ces deux points, il est presque impossible encore de pouvoir rien donner de positif.

On sait par les auteurs anciens que les peuples primitifs de la Gaule, comme ceux de la Germanie et d'autres contrées, se creusaient des demeures souterraines, et, d'un autre côté, que bien des chrétiens, dans les premiers siècles de notre ère, se creusaient, pour fuir le monde, des cavernes de leurs propres mains et menaient là une existence tout-à-fait solitaire et retirée. On a donc un champ bien vaste pour se livrer à toutes les suppositions qu'une imagination ardente voudra bien concevoir. Tous les souterrains que nous avons décrits ne peuvent, selon nous, avoir été creusés par des solitaires ; car à quoi bon pour une personne consacrée entièrement à Dieu, pour laquelle la vie est un fardeau, et qui regarde la mort comme un bienfait, toutes ces vastes salles et ces appartements compliqués, ces corridors en zig-zag, ces trappes et ces écoutes? Elle n'a besoin que d'une seule salle pour prier Dieu en paix et d'une simple fermeture pour se préserver des bêtes sauvages. Nous écartons donc, au moins pour nos souterrains, l'idée d'un ermitage, tout en reconnaissant cependant que des solitaires aient bien pu habiter des creux qu'ils auraient trouvés tout faits; et celui de Convers, notamment, qui offre une croix tracée au-dessus de la porte dans l'intérieur de la salle, pourrait peut-être avoir servi de retraite à quelque pieux solitaire ; circonstance rendue peut-être un peu vraisemblable par suite de l'église qui est élevée sur ce lieu et littéralement au-dessus du souterrain. L'église de St.-Jean-de-Senespe est aussi élevée auprès du vaste souterrain de Lasclottes que nous avons signalé plus haut.

Nous sommes donc ramené à la première de nos suppositions et conduit à chercher si nos creux n'auraient pas été faits par les peuples primitifs de la Gaule. Nous consignerons seulement à ce sujet, et à nos yeux notre observation a une grande importance, que le plus grand nombre de nos souterrains se trouvent sur des points qui ont été occupés par les Romains et des tribus celtiques, ou au moins tout auprès. Ainsi à Montans, où j'ai recueilli plusieurs médailles celtiques et où un vaste établissement céramique s'élevait sous les Romains, se trouvent trois souterrains dans l'enceinte pour ainsi dire de la ville gallo-romaine ; à Avignonet, sont aussi trois souterrains, et un camp romain est placé tout auprès ; à St.-Géry, localité sans doute aussi romaine, sont deux souterrains ; Convers est tout près du tumulus celtique de St.-Salvy et de la villa gallo-romaine de la Peyrière, etc., etc. Les débris d'objets celtiques, haches en silex et vases gaulois trouvés dans des creux semblables aux nôtres, et les poteries grossières, aussi bien gauloises que mérovingiennes de Convers, ont également une importance capitale que les médailles du moyen-âge, de villes ou de seigneurs, trouvées à Convers et à Lasclottes ne peuvent affaiblir. La forme des voûtes, les silos qui garnissent les salles, et les couloirs et les trous avec appendice pour la fermeture des portes ne peuvent rien faire préjuger sur le degré d'ancienneté de ces habitations. Ainsi, la forme ogivale et l'arc en mître se retrouvent dans tous les pays, et, comme on l'a déjà remarqué dans plusieurs monuments celtiques et dans les constructions cyclopéennes, les silos ont été faits de tous temps pour conserver les grains, depuis les Celtes et les Romains jusqu'aux dernières époques du moyen-âge. En 1448, l'abbé de Candeil, Pierre de Grave, permit aux habitants de Labessière de creuser des silos pour serrer leurs grains ; enfin, les trous avec appendice pour fermeture ont été en usage jusque dans ces derniers temps, et

nous en avons vu de tout-à-fait semblables au portail du XIIe. siècle de l'église de Roumanou.

Les souterrains dont nous nous sommes occupé ont été long-temps habités, ce que prouve d'une manière irrécusable la détérioration par le frottement de la partie inférieure de la plupart des montants de porte et des angles des couloirs. Les bancs pour s'asseoir, les trous pratiqués dans les salles, destinés à soutenir des barres pour y suspendre des instruments, des vêtements, des armes et autres objets; les niches, espèces d'armoires ou de salles retirées, et les silos nombreux : tout marque la demeure d'une famille entière avec ses dépendances nécessaires, à ces époques reculées, pour un séjour commode, aussi bien court que prolongé. D'un autre côté, les doubles ou nombreuses issues soit de plain-pied, soit par des trous faits aux voûtes, les fermetures solidement assurées et les traverses placées sur divers points des couloirs, les corridors multiples et les zig-zag qu'ils décrivent (quelques-uns pourvus en outre de niches de surveillance), les écoutes placées dans ces couloirs, les silos habilement ménagés jusque dans les couloirs pour servir de piége à l'ennemi qui s'y serait engagé, et enfin le creux, espèce de citerne si caractéristique, qui occupe toute la largeur d'un corridor à Peyrole, et qui était recouvert d'un plancher que l'on pouvait enlever et replacer à volonté; tout cela nous assure de l'idée de retraite et de refuge, dans des temps de troubles, qui a présidé à la construction de ces édifices souterrains et en fait pour nous de véritables demeures fortifiées.

M. le comte de Toulouse a reçu une lettre de M. Couaraze, qui a découvert un souterrain creusé de main d'homme, à 3 kilomètres au nord du village de Jouani, département de la Marne. Ce souterrain est de petite dimension. Une niche ogivale est creusée dans une des chambres de ce sou-

terrain, dont les murs latéraux ont été unis au moyen d'une couche de terre argileuse.

M. de Castelnau demande à M. Rossignol si les souterrains dont il vient de parler et qui, par leurs dispositions, semblent avoir une certaine analogie avec le système de fortification ou de défense des châteaux des XIe. et XIIe. siècles, n'auraient pas été creusés à l'époque des guerres des Albigeois ; en d'autres termes, s'il existe dans le pays des lieux de refuge de cette époque ?

M. Rossignol répond que, sur un des souterrains qu'il a visités, existe une église antérieure à la guerre des Albigeois.

M. de Castelnau dit que, dans le département de la Gironde, M. Léo Drouyn a découvert un souterrain qu'il a, avec juste raison, nommé un lieu de refuge et qui est situé à Lugarrac. La description en a été faite dans l'avant-dernier volume du *Bulletin monumental.*

M. Rossignol croit que les souterrains sur lesquels il vient de lire un mémoire ont été creusés avant la guerre des Albigeois, mais qu'à cette époque ils ont pu servir de lieu de refuge.

M. de Caumont dit que le fait d'un souterrain placé au-dessous d'une église s'est reproduit plusieurs fois : dans les départements du nord, on en a trouvé des exemples. Les souterrains placés au-dessous des églises étaient souvent en communication avec elles et le plus souvent avec le clocher. On a supposé que ces souterrains étaient du moyen-âge et servaient, en temps de guerre, aux habitants qui se réfugiaient dans les églises, pour y déposer leurs meubles et leurs objets précieux. M. Boutor, d'Amiens, doit avoir publié un travail sur cette question. M. de Longuemar, de Poitiers, a décrit plusieurs souterrains refuges du Poitou.

M. Bouet croit que les souterrains qu'il a visités servaient, en temps de guerre, de lieux de refuge pour les habitants, qui se retiraient dans les églises.

M. de Clausade ajoute qu'à Rabastens un chemin creux aboutissait à l'ancienne église Notre-Dame dans le château. Il dit connaître soixante ou quatre-vingts chemins creux dans l'arrondissement de Gaillac ; mais une différence très-grande existe entre les chemins creux et les souterrains servant d'habitations. Aux environs de Cordes, il a trouvé un souterrain qui était un chemin creux et qui conduisait à un château dont l'histoire n'a jamais parlé et dont il reste une enceinte très-bien déterminée. Les habitations souterraines, dit M. de Clausade, doivent avoir près d'elles des silos : le silo est une preuve d'habitation. En terminant, M. de Clausade croit qu'il faut rechercher avec soin la différence qui existe entre les chemins creux et les souterrains.

M. Rossignol donne quelques explications et croit ne s'être pas trompé, en désignant comme souterrains les excavations avec de nombreuses chambres à droite et à gauche qu'il a décrites et dont il montre les plans, et qui, par suite, ne peuvent, en aucune manière, être assimilées à des chemins creux ; elles ont, d'ailleurs, toutes des silos que M. de Clausade lui-même regarde comme une preuve d'habitation.

M. le Président ajoute que, lorsqu'on se trouve en présence d'un souterrain, il serait désirable d'en faire une étude très-approfondie avant de lui donner le nom de lieu de refuge, d'habitation ou de chemin creux.

Il annonce une promenade archéologique à Lescure pour le lendemain matin ; le départ est fixé à cinq heures et demie.

Ce soir, à huit heures, la séance ordinaire. Une réunion de l'Institut des provinces aura lieu après cette séance.

Le Secrétaire,

TRAPAUD DE COLOMBE.

2e. Séance du 11 juin.

Présidence de M. Maurice de Barreau.

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *d'Aldéguier*, l'abbé *Berbié*, *Anacharsis Combes*, *Peters*, *Ricard*, *Bouet*; le comte *de Toulouse* et *Rossignol*, secrétaires-généraux.

M. *Canet*, secrétaire de la Société littéraire et scientifique de Castres, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Carrié fait hommage au Congrès de sa *Géographie du département du Tarn.*

M. de Caumont demande s'il n'y a point, dans la contrée, d'églises qui portent des sculptures plus anciennes que la construction de ces édifices, et qui, provenant d'églises antérieures, pourraient être reportées à la période carlovingienne.

M. l'abbé Cazals signale l'église de Roussergues comme présentant des restes d'architecture qui pourraient être antérieurs à l'an 1000; M. Rossignol attribue, au contraire, ces débris à une époque postérieure.

M. de Caumont compare les églises du Nord avec celles du Midi. Il fait remarquer que le style basilical a été adopté plus spécialement en Italie et dans le midi de la France que dans le nord.

Sur une observation de M. Bouet, que l'église de La Couture, au Mans, offre cette disposition de chapelles latérales pratiquées dans les murs latéraux de sa nef unique, M. de Saint-Paul fait remarquer qu'il n'existe pas de chapelles dans les travées de cette église, mais que de grands arcs ogives sont bandés d'un pilier à l'autre.

M. de Toulouse signale la construction de deux nouvelles chapelles dans l'église de St.-Alain de Lavaur. M. Firmin Carles ajoute que les premières chapelles étaient une modification au plan primitif. Cette modification s'est encore continuée par l'addition de nouvelles chapelles.

Au sujet des modifications que la forme basilicale a subies et sur lesquelles M. de Caumont a appelé l'attention, M. Rossignol signale le sanctuaire de l'église de Gabriac. Ce sanctuaire a le plan d'un demi-décagone ; mais il offre cette particularité singulière que les côtés, qui sont la continuation de la nef, sont de beaucoup plus allongés (au moins du double) que ceux de l'extrémité du chevet.

Du reste, les modifications, dans presque toutes les églises, sont nombreuses du XIIIe. au XVIe. siècle.

M. Rossignol examine et traite la 16e. question, ainsi conçue :

Y a-t-il, dans les départements du Tarn et de l'Aveyron, des églises anciennes à dates certaines ? Jusqu'à quelle époque le style roman a-t-il été en honneur dans cette partie du midi de la France?

MÉMOIRE DE M. ROSSIGNOL.

L'architecture romane a-t-elle été en honneur dans le midi de la France pendant tout le XIIIe. siècle ? Je réponds : dans toute sa pureté, peut-être, pendant la première moitié et mitigée avec l'architecture en ogive pendant l'autre moitié. Les traditions romaines, qui s'étaient conservées dans ce pays bien plus que dans le nord, et la distinction complète de gouvernement du Languedoc avec celui de la France proprement dite, motivèrent la persistance de cette architecture à une époque où l'ogive était ailleurs dans tout son éclat. C'est

cependant avec une extrême réserve qu'il faut aborder cette question, que la description suivante de quelques églises servira peut-être à élucider.

Par église ou édifice à date certaine, nous entendons un monument dont on connaît l'époque de construction, soit par un document écrit, soit parce qu'il se trouve dans une ville ruinée ou fondée à un moment précis. Les monuments de cette nature sont toujours très-rares, parce que les titres, le plus souvent, ne nous sont pas parvenus, et que ces monuments ont été remaniés dans leur plan primitif. Nous en avons à peine trois ou quatre dans l'arrondissement de Gaillac, mais les données qu'ils nous fournissent suffiront pour prouver la vérité du fait que nous venons d'avancer.

En 972, l'évêque d'Albi, Frotaire, consacra un autel dans l'église de St.-Michel, à Gaillac, et donna à l'abbé l'église de St.-Pierre, sise dans la même ville. Plus tard, en 1271, il fut décidé, par une délibération solennelle tenue en présence de l'Inquisiteur de la foi, que ces deux églises de St.-Michel et de St.-Pierre seraient reconstruites en entier; tous les habitants de la ville furent cotisés pour ces travaux et devaient payer de mois en mois; l'abbé Bernard s'engagea à donner, pour aider à cette construction, la somme de cent livres caorcens à chaque voûte qui se ferait à l'église de son couvent, et le commandeur de St.-Pierre celle de cent cinquante livres pour toute la réparation faite à son église. Ces deux églises n'étaient pas encore terminées au siècle suivant. Elles furent détruites en partie par les protestants, en 1568; relevées quelque temps après, elles furent réparées encore au siècle dernier.—Il ne reste rien, dans ces édifices, des constructions primitives du Xe. siècle; mais tous deux offrent des parties considérables faites au XIIIe. siècle.

A St.-Michel, tout autour du chœur, qui est plus étroit que la nef et terminé en hémicycle, règne un couloir de

3m. 50 de large, dont le mur extérieur fait suite à celui de la nef. Dans ce couloir ouvrent, par un arc à plein-cintre, trois chapelles demi-circulaires, voûtées une partie à arête et l'autre en quart de sphère pour les deux chapelles latérales, et toutes à arête pour celle du milieu, qui est dans l'axe de l'église. Ces chapelles ont chacune cinq fenêtres à plein-cintre, décorées de colonnettes avec chapiteaux historiés, celles de l'hémicycle unies l'une à l'autre par un cordon. Les colonnes qui supportent l'arc-doubleau et l'arc d'ouverture, dans le rond-point, ont les chapiteaux historiés, d'une admirable conservation, et les tailloirs ornés de rinceaux qui se continuent sur le cordon qui relie les colonnettes et fait tout le tour de l'absidiole. Tout le couloir, d'une assez forte élévation, est voûté à arête et divisé en sept travées; les arcs-doubleaux sont en ogive; les chapiteaux du côté des chapelles sont historiés, et du côté du chœur feuillagés seulement; contre ce côté, les fûts des colonnes ne descendent que de quelques pans au-dessous des chapiteaux et sont terminés sur des culos en coquille. Ce couloir était éclairé par quatre fenêtres, ménagées entre les chapelles à plein-cintre, avec colonnettes et chapiteaux dont le tailloir se continue en cordon sur le mur; elles sont aujourd'hui bouchées. Enfin ce couloir ouvre dans la nef par un arc à plein-cintre, supporté par des colonnes à chapiteaux et tailloir sculptés; les bases se rattachent aux angles du socle par des feuilles et des pattes, dont deux figurent un crapaud et une tortue.

Cette partie si remarquable de l'église de St.-Michel semblerait appartenir à une époque antérieure au XIIIe. siècle. Le plan des chapelles et les décorations sont du roman le plus pur, mais les voûtes, surtout celles de la chapelle du milieu, sont incontestablement aussi du roman de transition; la voûte du couloir, à l'exception des deux arcs qui ouvrent dans la nef et qui sont à plein-cintre, est franchement à ogive, et il

faudrait voir dans le tout une œuvre du XIIIe. siècle, si l'on ne supposait, peut-être avec raison, des reconstructions dans les parties hautes que l'on ne peut cependant affirmer dans l'état actuel du monument. Le plan du couloir s'adapte parfaitement à celui de la nef, qui est un vaste vaisseau uniforme, et la partie de l'église que nous décrivons pourrait être l'abside d'un édifice à trois nefs. Nous conjecturons donc qu'à la fin du XIIe. siècle, ou au commencement du XIIIe., l'abbé de St.-Michel aurait songé à reconstruire son église sur de vastes proportions et suivant le style de l'architecture romane, que les religieux ont été les derniers à abandonner. L'édifice commençait à s'élever hors de terre ; les chapelles du chœur étaient prêtes à être voûtées lorsque la guerre des Albigeois vint interrompre les travaux qu'empêchèrent ensuite de poursuivre les démêlés de l'abbé de Gaillac avec l'évêque d'Albi, qui se prolongèrent jusqu'au milieu du siècle. C'est après tous ces divers événements que la construction fut reprise et que se tint l'assemblée solennelle de 1271, qui en facilita l'achèvement par une imposition générale sur tous les habitants de la ville.

La façade de l'église St.-Pierre, où se voit, en saillie, un très-beau portail en pierre sculptée, du XIVe. siècle, présente, au-dessus du portail, une grande fenêtre en ogive, accostée de deux autres fenêtres plus petites à plein-cintre. Une autre fenêtre romane se voit au-dessous de ces fenêtres et éclairait une chapelle. — Ce mur de l'église, et quelques chapelles qui ont des chapiteaux et tailloirs à décorations romanes, quoique les arcs d'ouverture soient en ogive, datent pour nous évidemment de l'année ; ces parties présentent un mélange des styles roman et ogival.

Nous ne quitterons pas Gaillac sans mentionner un troisième exemple du mélange des deux styles dans la seconde moitié du XIIIe. siècle, et nous le prendrons dans l'archi-

tecture civile. C'est la tour de *Palmata*, remarquable à bien des titres, qui nous le fournira. Elle est carrée. Le rez-de-chaussée, voûté en ogive, offre un grand arceau ogival qui occupe toute une de ses faces; le premier étage est voûté à arête d'ogive et avait une grande fenêtre à plein-cintre, et enfin le second a quatre belles fenêtres, une sur chaque face, à plein-cintre, avec arcature géminée et colonnette à chapiteau et base entièrement romans. — Ce curieux édifice est de quelques années seulement antérieur à l'année 1271.

La fondation de Cordes date de l'année 1222. Les églises, à cette époque, n'étaient pas les premiers édifices que l'on s'occupait à bâtir, ou si l'on en construisait une, c'était à la hâte et sur de petites proportions; ce n'était que plus tard, lorsque la ville prenait de l'accroissement et de la prospérité, qu'on songeait à élever un temple vaste et bien décoré auquel on retouchait encore dans la suite, suivant le mouvement de la population. L'église de Cordes a le sanctuaire à chevet droit, plus étroit que la nef, avec une chapelle de chaque côté qui occupe la moitié du mur latéral; les arcs de la voûte sont légèrement en ogive, et les colonnes sur lesquelles s'appuie le grand arc d'ouverture, dans la nef, sont romanes, avec des scoties à rigoles. Les fenêtres sont larges et à plein-cintre, avec montants en grès chanfreiné à l'extérieur. Le clocher, placé au fond de la nef, sur le côté de l'épître, a la forme d'une tourelle carrée et élancée. L'appareil de construction du chœur et du clocher est en pierre schisteuse, tandis qu'il est en grès dans les autres parties de l'édifice, qui ont été construites à des époques bien éloignées l'une de l'autre. Le chœur et le clocher remonteraient donc, pour nous, en partie au milieu du XIIIe. siècle, ou peut-être mieux aux années 1290 et 1300, dates que nous avons trouvées comme indiquant des réparations importantes faites à l'église. Les autres réparations ont été faites, d'après

les renseignements fournis par les archives de la ville, dans les années 1345, 1449 et 1452.

La ville de Lisle, et ce sera notre dernier exemple, a été fondée au milieu du XIIIe. siècle. A l'emplacement qu'elle occupe sur les bords du Tarn, existaient auparavant deux ou trois maisons d'habitation appartenant à quelques-uns des chevaliers de Montaigut. Lors de la destruction de la ville de Montaigut, en 1229, ces chevaliers appelèrent auprès d'eux leurs vassaux, et bientôt s'éleva à cet endroit, et sur un plan régulier et caractéristique, une ville qui est citée dans les actes de 1248, et était gouvernée en 1249 par quatre consuls. L'église paroissiale de la ville a une petite porte latérale en saillie sur le mur et dans le style roman. On a avancé que cette porte était le reste d'un ermitage construit en ce lieu avant la fondation de la ville; mais, pour nous, elle est une partie de l'église que les habitants qui allèrent se fixer à Lisle bâtirent dans la première moitié du XIIIe. siècle. Quelques années après, la population ayant considérablement augmenté et ses richesses s'étant accrues, on songea à bâtir une église sur de plus vastes proportions. On en jeta les fondements à la fin du même siècle, et nous voyons dans la chapelle, du côté du nord, le fond de la nef et la base du clocher, des ouvertures à plein-cintre combinées avec les ouvertures en ogives; le clocher présente une belle fenêtre géminée romane, au-dessus de la porte d'entrée qui est en tiers-point.

Après ces quelques exemples, qui pourraient être multipliés, nous n'en doutons pas, par des observations faites sur d'autres points du département, on pourrait être fondé, ce nous semble, à avancer que l'architecture romane a été exclusivement en vogue dans le pays pendant toute la première moitié du XIIIe. siècle, et encore dans la seconde moitié, mais associée alors à l'architecture ogivale qu'Alphonse de

Biteers, fils de France, importa dans le pays, et que les rois de France, ses successeurs, implantèrent tout-à-fait. Il aurait été peut-être intéressant de poursuivre, pour les siècles suivants, cette étude des caractères architectoniques d'un édifice, contrôlée par des documents écrits, seule manière de la mener à bonne fin; mais nous avons dû nous renfermer dans les limites tracées par le programme.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

CANET.

EXCURSION A LESCURE ET A ARTHÈS,

Le 12 juin.

Ce n'est guère l'usage des archéologues fervents de se laisser arrêter dans leurs projets d'excursion par les inclémences du temps; aussi, dès six heures du matin, malgré la pluie qui tombait à flots, le plus grand nombre de ceux des membres du Congrès qui s'étaient inscrits pour aller visiter Lescure et Arthès se trouvaient-ils réunis sur la place du Palais, d'où le départ devait avoir lieu. Abrités sous nos parapluies ou groupés dans la salle d'un café voisin, nous attendions que le soleil chassât devant lui ces nuages épais et sombres qui nous voilaient son éclat; rien dans l'état du ciel ne faisait présager une réalisation prochaine de nos espérances; la pluie continuait et les chevaux étant attelés aux voitures où nous devions prendre place : chacun de nous y monta, et le signal du départ fut donné.

Au sortir de la ville, après avoir franchi le Tarn sur un ancien pont du XIIIe. siècle dont les arches ogivales et la construction en briques présentent encore tant de caractère,

nous traversons le faubourg de la Madeleine et nous entrons dans cette belle plaine où, trois jours auparavant, nous avions admiré des céréales, des fourrages et des vignes offrant les plus belles espérances de récolte, aujourd'hui, hélas ! ravagés et détruits par une grêle dont nous avions déjà pu, sous les arbres des promenades d'Albi, prévoir et déplorer les effets désastreux. Au travers de ces champs désolés nous continuons notre course, et, la pluie tombant toujours, après avoir passé devant le village de Lescure, nous descendons en face de l'ancienne église que le programme de l'excursion avait fixée pour but de notre première halte.

Là, Messieurs, notre attention est tout d'abord appelée par MM. de Toulouse-Lautrec et Rossignol, secrétaires-généraux du Congrès, sur un beau portail du XIIe. siècle, bâti en avant-corps sur la façade occidentale de l'édifice, et dont nous admirons l'élégante architecture et la riche ornementation. Ce portail se compose de quatre archivoltes en plein-cintre, ayant leur angle saillant amorti en boudin et leurs voussures décorées de fleurons, d'entrelacs, de gros boutons et de damiers. Les trois plus grandes de ces arcades retombent sur des colonnes isolées dont le fût, reposant sur des bases à profil attique et pourvues de griffes au-dessus des angles de la plinthe, se termine par des chapiteaux sculptés, la plupart, des scènes légendaires, où nous reconnaissons dans toute leur naïveté la Tentation de nos premiers parents, le Sacrifice d'Abraham, le Châtiment du mauvais riche et la Récompense du pauvre Lazare. Deux seulement de ces chapiteaux représentent des quadrupèdes et des oiseaux affrontés. En dehors de ces archivoltes, sur le nu du mur, sont trois chrismes en relief entourés chacun d'un cercle orné de damiers. L'avant-corps se termine par une belle corniche horizontale dont la tablette, décorée de palmettes, repose sur une rangée de modillons sculptés en

DÉTAILS DE LA PORTE SAINT-MICHEL DE LESCURE.

têtes d'hommes et d'animaux d'un profil vigoureux, et entre lesquels, sur le fond du mur et sous le parement de la tablette, se détachent, en rappelant les métopes et caissons de l'architecture antique, des masques orbiculaires et de superbes fleurons à pétales étalés. Comme complément de décoration, chaque angle saillant de l'avant-corps est cantonné d'une colonne engagée, à chapiteau historié représentant, celui au nord, un personnage assis et demi-nu dont deux dragons dévorent la tête, symbole peut-être de l'Orgueil; l'autre, une femme dont le corps très-mutilé n'a plus que ses jambes nues entourées de serpents, avec un hideux démon de chaque côté, — personnification, sans doute, de la Luxure ou de l'Envie, — suivant les données de l'*Iconographie chrétienne.*

Nous entrons ensuite dans l'église, dont le plan et l'architecture paraissent se rapporter à l'art monumental des XIe. et XIIe. siècles. Elle se compose d'une nef à bas-côtés très-étroits, d'un transept accusé seulement à l'intérieur, d'un petit chœur et d'un sanctuaire en hémicycle. La nef, recouverte ainsi que les collatéraux d'un simple lambris, comprend deux travées que séparent des piles carrées sur trois des faces desquelles sont appliquées des demi-colonnes soutenant les arcs-doubleaux et archivoltes latérales qui sont en plein-cintre et à deux rangs de claveaux unis. Ces colonnes, à bases attiques, ont des chapiteaux sculptés, la plupart, de feuillages dont quelques-uns sont restés à l'état d'épanellement, d'oiseaux et de quadrupèdes; un seul offre un personnage nu, assis, les mains levées et entouré de feuilles lisses. Les bas-côtés sont aussi partagés chacun en deux travées par des murs ajourés de deux arcades, superposées l'une à l'autre et remplissant les fonctions d'arc-doubleaux. La nef, sans jours directs, n'est éclairée que par de petites baies en plein-cintre, évasées et à parois lisses, percées dans les murs des bas-côtés.

La partie centrale de la croix est recouverte d'un plancher vulgaire, au-dessus duquel nous avons constaté l'existence de trompillons dans les angles des murs, et celle d'un cordon à chanfrein qui se développe en ligne horizontale sur les murs. Chacun des croisillons est voûté en berceau plein-cintre, parallèle à l'axe de l'édifice, et éclairé par deux fenêtres ouvrant l'une à l'est, l'autre au nord ou au midi. Celles-ci ressemblent exactement aux baies des collatéraux, mais dans les fenêtres, au levant, vous avez remarqué que leur archivolte reposait sur des colonnettes dont les bases affectent la forme d'un chapiteau conique renversé, ayant un galbe et une décoration se rapportant à l'époque la plus ancienne de l'église, si même elles ne sont des restes d'un monument antérieur. D'anciens autels en pierre, sans intérêt, sont adossés à celui des murs de ces croisillons qui fait face au levant.

Le chœur est aveugle et voûté en berceau plein-cintre ; l'arc-doubleau qui le sépare du transept, l'arc triomphal, retombe sur deux colonnes engagées dont les chapiteaux historiés représentent : celui au sud, Daniel dans la fosse aux lions ; celui au nord, l'entrevue de Jacob et d'Esaü, suivant l'avis de quelques-uns de nos collègues. Le sanctuaire, voûté en cul-de-four, est éclairé par trois petites fenêtres en plein-cintre, tout unies, et dont celle qui occupe le rond-point est masquée par un tableau sans valeur, du siècle dernier, surmontant un autel vulgaire.

L'église est sous le vocable de saint Michel; sa construction est en pierre de moyen appareil. L'extérieur offre peu d'intérêt : de minces contreforts sans ressauts ni larmiers se détachent sur les murs latéraux. L'abside seule est couronnée d'une corniche décorée de damiers et supportée par des modillons sculptés en tête d'hommes, mufles d'animaux, moulures et fleurons. Les baies de toutes les fenêtres sont dépourvues de colonnettes, à l'exception de celles ouvrant au

levant dans chaque croisillon. Sur le parement du mur septentrional de l'église, et à une certaine hauteur, on remarque un masque circulaire analogue à ceux que nous avons déjà signalés sous la corniche du portail.

Au-dessus de la partie centrale du transept s'élève un clocher carré, du XVIe. siècle en grande partie, dans lequel est une cloche de 1757 portant les noms du seigneur et des consuls de Lescure, avec celui des fondeurs, Jean et Pierre Boyer.

L'intérieur de cette église ne renferme aucun mobilier digne d'intérêt; mais, avant de la quitter, notre attention s'est portée sur deux pierres tombales et une inscription funéraire, des XVIe. et XVIIe. siècles, rappelant le souvenir d'une famille et d'un nom qui plus tard devait retentir dans l'histoire où il brille aujourd'hui de cet éclat que donne la triple illustration de la gloire, de la religion et du malheur; ce nom, c'est celui de Lescure, Messieurs, l'un des héros d'une guerre et d'un peuple que le plus grand des guerriers modernes n'a pas craint d'appeler, — lui qui s'y connaissait, — un peuple de géants. Nous avons salué ce nom avec respect et, tout émus encore des souvenirs qui s'y rattachent, nous avons repris notre course.

Nous revenons d'abord vers le village devant lequel nous avions passé une heure auparavant et où nous remarquons une ancienne porte fortifiée, du XVIe. siècle, dont la baie ogivale, pourvue encore des rainures de sa herse, ouvre sous une tour barlongue en briques, défendue sur ses côtés par une bretèche ou moucharabys, et d'une tournure pittoresque. Vous avez ensuite voulu voir l'église St.-Pierre, monument dont les parties les plus anciennes ne remontent pas au-delà du XVIe. siècle, et dont la nef accompagnée de chapelles latérales, avec sanctuaire à chevet droit, des voûtes ogivales remaniées, sinon refaites au XVIIIe. siècle, ne contient rien d'intéressant que deux grands cadres en bois sculpté,

PORTE FORTIFIÉE, A LESCURE.

d'un bon style et du temps de Louis XIV ; un *Ecce-Homo* en bois peint, de la même époque ; une pierre tombale d'un membre de la famille de Lescure, et les armoiries de cette famille sculptées sur l'une des clefs de voûte de la nef, avec la date de 1736 à côté. Nous constatons ensuite l'emplacement de l'ancien château, dont il ne reste plus rien que des écuries, du siècle dernier ; mais nous remontons en voiture en nous dirigeant vers Arthès pour y voir le Saut-du-Tarn.

Les archéologues n'aiment pas, en effet, seulement les vieux monuments ou les souvenirs de l'histoire, comme on nous le reproche tous les jours. Les scènes de la nature ou ses accidents pittoresques parlent aussi vivement à leur imagination et à leur cœur. Vous l'avez reconnu, Messieurs, en présence du Saut-de-Sabo (1), — ce paysage aux aspects tourmentés et grandioses que le pinceau du peintre pourrait seul tenter de reproduire, mais qu'il est impossible, du moins à la parole et à la plume de votre rapporteur, d'essayer même de décrire. Vous avez admiré ces masses de roches schisteuses, déchirées de coupures profondes où mugissent et se précipitent en blanchissant d'écume les eaux limpides de la rivière. — Tableau magique auquel servent de repoussoir un vieux moulin fortifié, une grande usine pour la fabrication de l'acier et les arches hardies d'un pont moderne en briques, dont la sombre couleur et le style sévère sont en harmonie avec ces belles scènes de la nature. La pluie avait cessé, et des rayons de soleil donnaient un effet puissant à cet ensemble devant lequel nous écoutions le récit piquant et animé, que nous ont fait quelques-uns de nos confrères, des faits presque légendaires dont ces lieux ont été le théâtre ; et, enfin, l'heure du retour ayant sonné, après nous être arrachés, non sans re-

(1) Le Saut-du-Tarn est aussi appelé Saut-de-Sabo, du nom d'un aventurier qui périt en voulant le franchir.

gret, à ce magnifique spectacle, nous sommes rentrés à Albi où la statue de La Pérouse nous rappellera d'autres souvenirs de gloire et de dévouement que nous savons également honorer et respecter.

Le Rapporteur,

Marquis DE CASTELNAU-D'ESSENAULT.

1re. Séance du 12 juin.

Présidence de M. César DALY.

La séance est ouverte à trois heures.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, le vicomte *de Juillac*, *Anacharsis Combes*, le marquis *de Castelnau-d'Essenault*, le marquis *de Solages*, *Canet*. MM. le comte *de Toulouse-Lautrec* et *Rossignol*, secrétaires-généraux.

Sont admis, comme membres de la Société française d'archéologie :

MM. le marquis DE SOLAGES.
Le docteur CASSAN.
Le baron J. DE GISSAC.

M. de Caumont donne communication de plusieurs lettres qu'il vient de recevoir.

M. Tournal, de Narbonne, regrette de n'avoir pu assister aux séances du Congrès et annonce qu'il va publier un riche recueil d'inscriptions mérovingiennes qui sera inséré, en partie, dans le *Bulletin monumental*.

M. de Vigan, inspecteur des forêts à Pau, regrette que son service ne lui permette pas d'assister à nos séances. Il recueille, dans ses excursions, des renseignements sur les antiquités du Béarn et signale de très-intéressants mémoires,

imprimés à Pau en 1821 à un petit nombre d'exemplaires, sur l'*Histoire naturelle des Pyrénées et des pays adjacents*, suivis de *Recherches relatives aux anciens camps de la Novempopulanie*, par M. Palassou, correspondant de l'Acacadémie des sciences de Paris, ainsi que les chroniques sur Notre-Dame de Sarranec et Notre-Dame de Betharram, par M. Menjoulet, curé d'Oloron. Il entre dans quelques détails sur la remarquable église d'Oloron, bâtie en 1080, et l'église de Lescar. Ces deux villes étaient autrefois des évêchés.

M. le colonel de Morlet a fait pratiquer dans les Vosges des fouilles, aux frais de la Société française d'archéologie. Ces fouilles ont amené la découverte de tombes gallo-romaines de l'époque de l'incinération. Il en envoie deux photographies, l'une pour Albi, l'autre pour Rodez.

M. de Caumont fait remarquer que ces récentes découvertes confirment l'opinion, aujourd'hui admise, sur la manière dont les urnes étaient placées sous les cippes, et que ces tombes offrent la forme pyramidale particulière à l'Alsace, ainsi qu'on peut s'en convaincre en visitant la curieuse collection du musée de Saverne. Il engage les archéologues à étudier les sépultures gallo-romaines, étude qui offre un champ très-vaste et très-varié.

M. Daly, appuyant les idées que vient d'émettre M. de Caumont, ajoute que, lorsqu'une science est dans l'enfance, on est disposé à trop de rigueur ou à trop de suppositions; tandis qu'après des études approfondies, on arrive à une classification. L'anatomie, par exemple, est toujours comparée, et c'est ainsi qu'elle est arrivée à la perfection; pour cela il faut des faits. De même, lorsque les pierres tombales auront été l'objet d'une étude comparative, la classification se fera. — M. de Caumont a débrouillé la science, il ne s'agit plus que de recueillir une grande quantité d'observations pour la perfectionner.

M. Carles, revenant sur la question des silos, dit qu'il habite une contrée où ils sont très-nombreux : il en a chez lui et en connaît au moins cent, sur quatre lignes, dans une petite propriété, creusés en forme d'amphore dans un sable durci. Il demande à quelle époque on a commencé et fini de s'en servir, et comment on a pu les établir si régulièrement sans bâtir?

M. de Toulouse répond que M. de Virevent, maire de Magrin, a, dans ses archives de famille, un *livre de raison* de 1743 où il est écrit : *Septembre. Nous avons mis les grains au silo.* Il ajoute qu'à Rabastens on en a trouvé une quinzaine très-bien faits et dans un espace très-restreint. On a constaté, en outre, l'existence de plusieurs autres silos dans des métairies, entr'autres à l'ancien manoir du Bastié, chez M. le comte de Foucaud; dans la commune de Gebrondes, M. de Toulouse en a vu communiquant entr'eux de deux en deux.

M. Rossignol dit qu'il existe à la Bessière une charte de 1448, par laquelle l'abbé permet aux habitants de la ville de creuser un silo devant leur porte. — M. de Clausade en a trouvé, l'année dernière, quatre se touchant presque, sous une écurie à Rabastens. — M. Daly demande si l'écurie est antérieure ou postérieure au silo. — M. de Clausade répond qu'elle est postérieure.

M. Cassan raconte que le ministère de la guerre a fait faire de sérieuses études sur les silos en Algérie, et qu'il a été constaté que des silos construits à la file l'un de l'autre étaient faits pour être loués aux habitants.

M. de Caumont rappelle l'existence de magasins à Mende, pratiqués sous les rues, voûtés en pierre et communiquant aux maisons. — M. Canet a fait la même observation à Castres. Il a vu à Narbonne et à Béziers ces souterrains, venant de chaque côté jusqu'au milieu de la rue, séparés par une simple muraille et servant à divers usages.

M. Daly dit que l'usage de construire sous la rue est uni-

versel en Angleterre : tout le service se pratique dans les soubassements, et ces constructions occupent le dessous des trottoirs, qui sont fort larges. Il entre dans de curieux détails sur les usages orientaux, en fait de silos. En Moldavie, on les construit par vitrification. Une fois bâtis en terre grasse, mêlée de fragments de verre, on y allume un feu très-vif ; le verre se fond, et lorsqu'on retire le combustible après refroidissement, on a fabriqué une énorme bouteille.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 17e. question du programme, ainsi conçue :

La cathédrale d'Albi a-t-elle fait école au point de vue de sa nef unique, de son architecture et de sa sculpture polychrome?

M. de Toulouse-Lautrec parle de St.-Alain de Lavaur, qui offre de nombreuses imitations de Ste.-Cécile. Le portail est orné de colonnes en spirale ; une *Adoration des Mages* et des statues placées dans des niches rappellent celles du jubé d'Albi. Cette église, qui mériterait, dit-il, une monographie, possédait un jubé inspiré évidemment par celui que nous admirons à la métropole, mais qui fut malheureusement détruit au XVIIIe. siècle par Mgr. de Castellane.

M. Carles trouve, comme M. de Toulouse, que l'imitation est évidente sur bien des points : le clocher repose sur quatre piliers massifs, comme à Albi. Il croit avoir la certitude que la pierre qui a servi au portail de St.-Alain a été prise à la même carrière que celle du jubé d'Albi, près de Graulhet, entre Albi et Lavaur. Il ajoute que si, en bien des endroits, on trouve des inspirations prises à Ste.-Cécile, on ne pourrait en dire autant de l'ensemble, qui a été remanié à dix reprises différentes au moins. — Sur l'interpellation de M. de Castelnau, M. Carles ajoute que le fait caractéristique d'un double étage de chapelles ne se retrouve pas à Lavaur.

M. Daly, prenant la parole, dit qu'il peut y avoir imita-

tion, à divers points de vue, soit par la nef unique, soit par l'ornementation, soit par la peinture, etc. Autrefois on voyageait moins qu'aujourd'hui, et on copiait de plus ou moins loin le chef-d'œuvre de la contrée qui faisait type. Tout autour de Strasbourg s'élèvent une foule de petites cathédrales construites sur le modèle de celle de cette ville, et ce fait se reproduit partout où se trouve une œuvre capitale. — Il y a lieu de décomposer l'étude. Ici, le contrefort, au lieu d'être extérieur, est intérieur, abrité contre les ravages du temps et élargissant la capacité de l'église. Voilà une observation majeure; or, M. Daly a remarqué une foule d'églises autour d'Albi construites dans le même système. Quant aux décorations, ajoute-t-il, autre chose est d'examiner celles qui se rattachent au style général d'une époque ou celles qui sont particulières à un édifice. — La peinture, qui fait de la voûte d'Albi un immense tableau, est unique, et presque toutes les églises de l'Albigeois ont été bien ou mal peintes, mais toujours dans un esprit d'imitation.

M. de Caumont rappelle la question soulevée la veille sur les modifications introduites dans les églises à une nef, et demande si quelqu'un a étudié spécialement la marche du gothique Plantagenet qui, né en Anjou, se répandit ensuite en Poitou et en Guyenne. — M. de Castelnau, prenant la parole, pense que cette question peut se rapporter à celle dont vient de parler M. Daly. Ne serait-il pas à propos, dit-il, de rechercher l'histoire du plan à une nef? Il est constant qu'au XIIe. siècle presque toutes les églises de l'Anjou, du Poitou et du Midi sont à une nef (l'exception ne porte guère que sur les églises qui, pour divers motifs, étaient soumises à un plan forcé). Quelques-unes sont à coupole, comme Cahors et Périgueux; d'autres s'en rapprochaient, sillonnées de nervures ne servant à rien par rapport à la solidité, et formant des voûtes domicales. — Dans la deuxième moitié du XIIe. siècle, l'ogive se manifesta dans

les cathédrales du Midi. Par où fait-elle invasion? Par le chœur, comme, par exemple, à la cathédrale de Bordeaux. De la grande nef, transept et chœur, soit arrondi, soit rectangulaire, on passe au chœur ogival. Les contreforts sont peu saillants dans les églises à coupole; si l'on ajoute les galeries, on arrive à une nef avec double étage de chapelles, comme à Ste.-Cécile. Ce monument, où nous trouvons des pilastres pour supports des voûtes, représente l'apogée du système, arrivé à son complet développement par les transformations successives.

M. Daly trouve le système des nefs à coupole très-fondé. Pour s'en rendre compte, il faut considérer que tout effort d'un arc qui s'opère à droite est équilibré à gauche; mais au chevet il n'en est point ainsi: chaque arc rayonnant ne trouve pas un autre arc pour l'équilibrer; le mouvement, ne pouvant se faire en dehors, se fait en dedans: aussi a-t-on substitué le polygone à douze côtés au polygone de dix côtés. C'est sans doute à la suite de bien des culs-de-four écroulés qu'on eut l'idée de faire des chapelles au chevet formant contrefort. Ste.-Cécile est entièrement de ce système.

M. de Saint-Paul demande si le germe des contreforts intérieurs ne serait pas dans les chapelles qu'on eut l'idée d'ajouter entre les contreforts extérieurs. Il cite M. Viollet-le-Duc, qui a constaté qu'en 1250 on recula le mur existant entre les contreforts de Notre-Dame de Paris. Ces chapelles une fois établies, l'idée ne vint-elle point de les mettre à l'extérieur?

M. Daly répond que plus d'un chemin mène à Rome, mais que l'origine qu'il a donnée lui paraît plus directe.

M. le vicomte de Montcabrier fait part au Congrès d'observations qu'il a faites à la cathédrale de Nîmes, qui remonte au moins à l'an 1200, et qui confirmeraient l'opinion émise par M. de Saint-Paul.

M. l'abbé Brunet et M. le vicomte de Montcabrier émettent

d'intéressantes opinions sur l'origine des chapelles dans les cathédrales.

M. Daly, président, dit que cette étude sort de la 17e. question qui est suffisamment discutée, et qu'il y a lieu à passer à la question suivante.

La 18e. question est ainsi conçue :

De l'emploi habituel de la brique au moyen-âge dans les constructions religieuses, militaires et civiles du Languedoc, et des caractères qu'il a imprimés aux clochers, tours et donjons. — Types: le clocher des Jacobins à Toulouse, et le donjon du palais archiépiscopal à Albi.

M. de Caumont fait remarquer que cette question a été traitée en 1852 par M. Victor Petit, et qu'on peut se reporter à ce qui fut dit alors.

M. Daly raconte les observations qu'il a faites sur l'emploi de la brique, dans l'immense travail qu'il dirige avec tant de succès à St^e.-Cécile. Suivant les traditions romaines, l'appareil de la brique est grand : avec de grandes briques on peut mieux produire des surfaces tourmentées. A la cathédrale, la brique a 5 centimètres d'épaisseur; le joint, 3 centimètres. Des tassements étaient à redouter dans une pareille couche de mortier : aussi a-t-on employé du béton ; les petits cailloux qui entrent dans sa composition forment du silicate avec la chaux, et l'édifice est inébranlable. La grosseur du joint est d'ailleurs nécessaire pour l'emploi de briques bien cuites. — Toutes les tourelles de St^e.-Cécile sont taillées ; afin d'obtenir une pellicule plus résistante, l'éminent architecte avait fait faire un calibre reproduisant la courbure des tourelles; mais il fallut en revenir à la taille, par suite de la difficulté de faire accepter cette innovation aux ouvriers. — M. Daly trouve peu logique l'arcature en losange, qui fut adoptée pour plusieurs monuments en briques: à la tour des Jacobins de Toulouse, par exemple, et à celle de l'église de St.-Lizier,

figurée dernièrement, dans le *Bulletin monumental*, par M. Anthyme Saint-Paul.

ABSIDE ET TOUR DE L'ÉGLISE DE ST.-LIZIER.

M. le vicomte de Juillac fait observer que dernièrement, à Toulouse, on a démoli plusieurs tours de l'ancien rempart pour faire place à divers monuments d'utilité publique, et que les archéologues de cette ville ont constaté que ces tours très-anciennes, qui n'offraient aucune lézarde et aucune trace de tassement, n'avaient, pour relier les briques entre elles, d'autre ciment qu'une terre très-molle, et cela jusqu'au ni-

veau du sol, tandis qu'au-dessous de terre la construction devenait romaine et exigeait l'emploi de la mine.

M. Carles demande quelles causes ont fait substituer la brique à la pierre. Avant le XIIe. siècle, on construisait les édifices religieux en pierre; il en cite de nombreux exemples, entr'autres l'église de Lescure et partie de celle de St.-Salvy.

M. Daly répond qu'il n'a pas étudié la question d'une manière spéciale, mais que son expérience personnelle peut l'aider à la résoudre. La pierre est très-inégale dans ce pays: il trouva lui-même le grès rouge de Saliés superbe à l'aspect, sonore, et malgré cela, souvent après la taille, et même la sculpture, il se manifeste des fissures fines qui laissent passer l'eau; ce sont de vraies trahisons. Ou une usure très-rapide à la surface, ou des fentes, voilà ce qu'amène cette pierre. Lescure est le monument de pierre le mieux conservé, quoique bien détérioré en certains endroits, et il n'a été préservé que par la végétation qui couvre sa surface: il périrait si elle était enlevée. Le grès de Castres est une mauvaise pierre, composée d'éléments agglomérés, rebelle à la taille. — M. Daly croit qu'on fut amené à l'usage de la brique par suite des déceptions qu'occasionna la pierre de taille. A St^e.-Cécile, on fait usage de la pierre de Monestier, d'un grain plus gros, ayant beaucoup moins d'apparence, mais qui ne trompe pas. — M. Daly ajoute qu'une remarque à joindre à celles qui ont été faites, au sujet des caractères spéciaux de l'architecture méridionale, est l'extrême épaisseur des voûtes. Le Nord n'offre pas d'exemples pareils; celle de la métropole a 1 mètre 15 centimètres, y compris l'arête.

M. Président lit la 19e. question:

Quelles églises de la région possèdent des vitraux peints, des pierres tombales, des pavés émaillés, des peintures murales, des inscriptions, des boiseries sculptées, des tableaux intéressants, des tapisseries, des statues anciennes?

M. Rossignol lit un mémoire sur les pierres tombales, il regrette la destruction dont un si grand nombre ont été l'objet. Il en décrit une du XIVe. siècle, aujourd'hui conservée dans l'église St.-Pierre à Rabastens; on y voit, gravées au trait, l'image et les armes de Pierre de Cun, chevalier; il en signale une autre du XVIIe. siècle dans l'église St.-Michel de Gaillac.

NOTE DE M. ROSSIGNOL.

Les pierres tombales qui couvraient, il n'y a pas très-longtemps encore, le sol de presque toutes nos églises sont aujourd'hui en très-petit nombre, au moins dans l'arrondissement de Gaillac. De tous côtés, les églises sont réparées et carrelées à neuf, et les pierres qui rappelaient les noms des personnages considérables dans l'endroit, des dignitaires ecclésiastiques, des bienfaiteurs de l'œuvre, ont dû céder la place à des dalles neuves d'un poli irréprochable; rejetées comme une parure ancienne dont il est temps de se débarrasser et qui d'ailleurs aurait fait tache au milieu d'ornements d'un éclat plus brillant, elles ont été déposées, en trop petit nombre, dans quelque coin obscur, et la majeure partie, cassées en plusieurs morceaux, ont été utilisées comme du vil moëllon. A l'église de Florentin, on voyait naguère dans le chœur, du côté de l'évangile, une grande pierre avec cette inscription : *Hic jacet dominus Bernardus Leguier abbas sancti Michaelis Galliaci qui obiit die vigesima quarta mensis madii anno Domini* 1538; aujourd'hui le chœur a été redallé et la pierre qui recouvrait les restes de l'abbé de Gaillac a été enlevée et placée dans la première chapelle, du côté de l'épître : mais on a eu le soin de la retourner, c'est-à-dire de poser l'inscription contre terre ! C'est ainsi que, dans certaines localités, on comprend les réparations ! Bien des églises et des chapelles d'abbayes et de maisons religieuses où les riches et notables

habitants regardaient comme un honneur d'être enterrés avec les fondateurs de l'ordre et les abbés et religieux, ont été détruites ; et ici nous ne pouvons exprimer que nos regrets pour la perte de monuments intéressants pour l'histoire du pays. — Parmi les pierres tombales qui existent dans nos églises, nous en citerons trois seulement, comme ayant un intérêt historique ou étant remarquables par les sentiments que leurs inscriptions expriment.

La plus belle, comme la plus ancienne est dans l'église de St.-Pierre-des-Pénitents-Blancs, à Rabastens. Elle présente, sous un encadrement trilobé au sommet et relevé en accolade avec fleurons, un guerrier revêtu de sa cotte de mailles avec un grand bouclier et l'épée au côté ; il a ses pieds posés sur un lion et dans le champ ses armes (trois coins, posés 2 et 1) sont répétées sur les quatre angles. La légende, tout autour de la pierre est ainsi conçue : ANNO DOM. M.C.C.C. XXX. II. NONAS MENSIS. SEPTEMBRIS. OBIIT. DOMNVS. PETRVS. DE. CVNHO. MILES. Q. (Ici, quelques mots que je n'ai pu lire à la première inspection) ET. FECIT. FIERI. ISTAM. CAPPELLAM. CVIVS. ANIMA. REQVIESCAT. IN PACE. AMEN. PATER NOSTER. AVE MARIA. Cette belle pierre tombale, du XIVe. siècle, était à l'église des Cordeliers. Elle nous apprend les grandes libéralités que le chevalier Pierre de Cun fit en faveur de l'établissement à Rabastens de ces religieux, qu'un de ses ancêtres avait appelés au lieu même de Cun, sur la rive gauche du Tarn, il y avait quelque centaine d'années, et nous fixe ainsi l'époque de translation du couvent de Cun à Rabastens.

A Gaillac, dans l'église St.-Michel et dans la chapelle à gauche en entrant, est une pierre du XVIIe. siècle intéressante par son inscription. On y voit d'abord un écu mi-parti : à droite, trois tiges feuillées, surmontées d'une étoile et d'un croissant ; à gauche, un dragon, une croix et deux croissants, et au-dessous, l'inscription suivante :

CUJUS DESIGNAT FACIEM IPSA FIGURA DRACONIS
EJUS IN HOC TUMULO MEMBRA SEPULTA JACENT.
STIRPE PROBA NATA EST ET CLARO JUNCTA MARITO
INTACTO VIXIT NUPTA PUDORE GRAVIS
ILLA, SED EST PARCÆ NUNC VICTIMA NIL MISERANTIS
PRO QUA TU LECTOR PECTORE FUNDE PRECES
OBIIT IN CHRISTO DIE..... 16...

Ces trois distiques, sur la mort d'une jeune femme de la famille d'Aragon, ne respirent-ils pas la douleur et une profonde tristesse?

L'autre pierre est aussi à Gaillac, dans l'église St.-Jean de Tartage. On y lit ces mots : *Cy gît Jean Al. mestre tonnelier du château de Gaillac, a fait son heretier l'œuvre de la présente esglise partie de laquelle a esté réédifiée, et décéda le* 28 *octobre* 1590. *Requiescat in pace. Amen.* — On remarque ce membre de phrase : *partie de laquelle a été réédifiée*, sans doute au moyen des libéralités du défunt. Cette église, ruinée par les protestants, fut relevée quelques années après et le sieur Jean Al... (le nom a été effacé), tonnelier du château de l'Olme, contribua puissamment à sa reconstruction. C'est donc une date importante que fournit cette dalle, qui devrait être précieusement conservée.

M. Bories décrit plusieurs pierres tombales qui existaient à St.-Martin-de-Rouffiac ; l'une d'elles était au pied du maître-autel.

M. de Montcabrier rappelle celles de Lescure.

M. de Toulouse parle des peintures murales de Rabastens, sur lesquelles il a fait des études très-approfondies. Depuis la notice qu'il a publiée, les découvertes ont continué. Dans la chapelle de St.-Jacques, des parties considérables sont anciennes ; d'autres ont été restaurées. A cause de l'heure

avancée, M. de Toulouse ne donne pas lecture de son mémoire, que les membres du Congrès liront imprimé.

M. de Clausade dit qu'il serait urgent de prendre des mesures pour la conservation des pierres tombales qui restent. Il apprend au Congrès que la remarquable pierre dont M. Rossignol a donné la description sert actuellement de rampe à un escalier, dans l'église de St.-Pierre à Rabastens : de sorte qu'elle peut être heurtée par ceux qui montent ou descendent et se trouve dans une position qui rend son examen très-difficile. — M. de Toulouse dit qu'il fera tous ses efforts pour obtenir que cette pierre ait une place sûre et convenable, et qu'il espère y réussir. — M. de Caumont offre de subvenir aux frais du déplacement de cette pierre tombale, avec les fonds de la Société française d'archéologie.

M. Daly, avant de lever la séance, engage les membres du Congrès à visiter les belles sculptures sur pierre et sur bois qui ornent l'église de Monestiés. — M. de Toulouse offre de passer le lendemain à Monestiés, soit en allant à Cordes, soit en revenant, cette route n'étant guère plus longue.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire,

Baron J. DE GISSAC.

2e. Séance du 12 juin.

Présidence de M. TOURANGIN, préfet du Tarn.

La séance est ouverte à huit heures.

Siégent au bureau : MM. *Bermond*, maire d'Albi ; *d'Aldéguier*, *César Daly*, *H. Crozes*, le vicomte *de Juillac*, *Anacharsis Combes*, le marquis *de Solages*. MM. le comte *de Toulouse-Lautrec* et *Rossignol*, secrétaires-généraux.

M. *Etienne Mazas* remplit les fonctions de secrétaire.

La parole est à M. Rossignol pour donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Canet. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Castelnau donne ensuite lecture d'un compte-rendu de l'excursion faite, dans la matinée, à Lescure et à Arthez. (V. la page 391).

M. le Président accorde la parole à M. H. Crozes pour la lecture de son mémoire sur St.-Cécile d'Albi.

MÉMOIRE DE M. CROZES.

Gloriosa dicta sunt de te... (Ps. 86, v. 3.)

C'est la condition et l'honneur des chefs-d'œuvre du génie humain, d'offrir aux amis des arts un sujet inépuisable d'étude, d'admirations enthousiastes et de curieuses recherches. Les siècles passent, les générations se succèdent sans que le temps, qui est la loi de toutes choses, puisse affaiblir les hommages dont ils sont l'objet.

Telle est la cathédrale de St.-Cécile d'Albi.

Œuvre sublime d'une époque féconde en merveilles architecturales, l'une des plus éclatantes manifestations de cette période qui enfanta l'ogive, résumant l'architecture de trois siècles dont elle présente la magnifique formule, nous la voyons traverser les âges, appuyée par des suffrages unanimes et éminents. — De grands pontifes présidèrent à sa construction et à ses embellissements successifs ; les prêtres, le peuple et les seigneurs voulurent participer à l'édification de ce monument : Raymond, comte de Toulouse ; Malfred, vicomte de Narbonne ; les comtes d'Albigeois ; Trincavel, vicomte de Béziers ; enfin, le fameux Sicard d'Alaman, firent de nombreuses largesses ou laissèrent des legs pieux pour en réaliser l'exécution.

La renommée signalait au monde les merveilles du nouvel édifice, qui reçut dans ses murs les plus célèbres pélerins.

— En 1419, le fils du malheureux Charles VI, plus tard devenu roi de France sous le nom de Charles VII, inclinant son front royal sur le seuil de ce temple, demandait à son illustre patronne de racheter, par des jours meilleurs, les malheurs et les humiliations du règne de son père qu'il vengeait, en effet, peu d'années après, sous les murs d'Orléans, par son courage et par l'héroïsme d'une autre vierge, des funestes journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. — En 1439, Louis Dauphin, plus tard Louis XI, venu dans le midi de la France pour y chercher un refuge contre le ressentiment du roi, visitait la magnifique cathédrale et exprimait au nombreux cortége de seigneurs dont il était environné l'admiration qu'elle lui inspirait. — En 1494, le roi d'Aragon l'honorait de ses dons et de ses royales faveurs. — Henri d'Albret, roi de Navarre, et la reine Marguerite de Valois, dont la fille (Jeanne d'Albret) fut la mère d'Henri IV, déposaient, en 1535, leur couronne sur les autels de St^e.-Cécile. Le cardinal de Richelieu la proclamait, en 1629, *une des merveilles du monde ;* tandis que, de nos jours, l'un des plus grands génies du siècle, Châteaubriand, la nommait *un magnifique musée.*

A l'époque déplorable où le génie des arts eut à gémir de tant de destructions, la Révolution s'arrêta devant ce monument. Le Comité d'instruction publique de la Convention ordonna qu'il serait sursis à la vente ; et M. Rolland de La Plâtrière, alors ministre de l'intérieur, donnait l'ordre aux administrateurs de respecter un édifice qui, suivant la pensée qu'il exprimait avec la réserve d'alors, *a tout à la fois quelque chose de précieux pour les amis des arts, d'utile à leurs progrès, de touchant pour ceux qui étudient les rapports du présent au passé.*

Sans doute, il n'a pu traverser sans dommage cette désastreuse époque. Mais, grâce à la généreuse intervention d'un gouvernement ami des arts, les travaux de restauration de ce

monument se poursuivent, avec autant de bonheur que d'intelligence, sous la direction de M. César Daly, rédacteur de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics.* — Honneur à celui dont le génie est appelé à effacer les traces de regrettables mutilations! Ce qu'il a réalisé dans l'exécution de ces admirables travaux est un sûr présage d'avenir.

Cette œuvre de réparation montrera le fondement d'une grande pensée que l'un des membres les plus éloquents et les plus autorisés de la Société française d'archéologie exprimait, à l'occasion de l'orfévrerie nationale, dans un de ses derniers Congrès :

« Il y a dans les arts, comme dans la vie des peuples, des « époques douloureuses, mais dont les nations généreuses « savent se délivrer par une énergie secrète et vitale. Il en « sera de notre *architecture nationale* comme de nos ba- « taillons. Ils savent mourir sur tous les champs de bataille, « mais le pays n'est jamais plus fort qu'après ces défaites, « parce que de leur sang, comme de celui des martyrs, re- « naît un peuple plus nombreux et aussi vaillant (1). »

Vous contribuerez puissamment, Messieurs, à cette heureuse régénération. L'imposante assemblée qui m'écoute n'est-elle pas le plus éclatant témoignage qu'il ait été donné à la cathédrale d'Albi, de recevoir dans la suite des temps?

L'honneur de cette initiative est due au savant illustre (2) qui s'est attribué la mission de glorifier les monuments de notre patrie, de développer dans les esprits le respect des temps anciens et des œuvres d'art qu'ils ont produites. Par ses nobles et persévérants efforts, l'archéologie française siége

(1) Mémoire de M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, inspecteur des monuments du département de l'Aisne, lu au Congrès de Reims en 1861. Compte-rendu de la 28e. session, vol. de 1862, page 150.

(2) M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie.

en reine sur le trône de la science; tous les jours, de nouveaux vassaux viennent lui offrir leurs hommages et se ranger, avec bonheur, sous ses pacifiques bannières. — Grâces soient rendues au célèbre fondateur des Congrès archéologiques, qui a résolu que ces assises annuelles fussent tenues dans cette cité, au pied de l'antique cathédrale, témoignant ainsi que, quelle que puisse être la richesse artistique de la région, il entendait, avant tout, honorer et glorifier le plus magnifique monument de la France méridionale. — Par là, il lui assurait un nouveau triomphe, sous le haut patronage de l'éminent prélat qui a su rendre plus brillante encore la couronne de vertus et de gloire à lui transmise par ses illustres prédécesseurs, en se montrant, à leur exemple, jaloux de l'honneur de son église. La restauration de cet édifice s'accomplit, en effet, sous sa noble égide, par l'entremise du premier magistrat de ce département, dont l'esprit élevé, qui ne trouve d'égal en lui que la bienveillance, s'est si bien associé à toutes les gloires de ce pays.

N'attendez pas, Messieurs, que je vous présente le tableau saisissant de la majestueuse cathédrale. Vous avez pu admirer par vous-mêmes ses splendeurs, alors aussi qu'une consciencieuse étude en offre à vos esprits l'image fidèle, avec ses infinis détails (1). J'ajoute, alors surtout, que l'homme éminent qui préside à sa restauration vous a révélé, avec une voix plus autorisée que ne saurait être la mienne, toutes les merveilles de l'art qui a présidé à sa construction (2).

Nous sommes entraîné par une autre pensée.

(1) *Monographie de la cathédrale d'Albi*, par l'auteur de ce *Mémoire*, 3e. édition. 1861.

(2) M. César Daly, lors de la visite du Congrès à la cathédrale de S^te.-Cécile, visite dont les comptes-rendus ont été faits au Congrès dans de remarquables rapports : pour l'extérieur de l'édifice, par M. de Saint-Paul, et pour l'intérieur, par M. le baron Edmond de Rivières.

Nous voulons vous faire connaître le passé de la cathédrale d'Albi, mettre les titres qui constituent son histoire et le génie de son architecture en présence des mœurs, des institutions, des événements et des aspirations des siècles qui furent les témoins de sa fondation ou de ses embellissements. —Il y a entre ces faits des affinités et des relations qui prouveront, une fois de plus, que de même que la littérature est l'expression de la société et des diverses époques de l'histoire, les beaux-arts en sont le fidèle reflet. En même temps seront affirmées les harmonies qui règnent dans les diverses parties de l'œuvre, alors qu'elles appartiennent, par leur exécution, à des âges différents.

Veuillez suivre cette initiation. — Heureux, si elle pouvait ajouter à l'honneur de votre présence, quelque chose d'utile à la glorification du monument.

Le XIIe. siècle, brillant à son début, n'acheva pas sa course comme il l'avait commencée; et quand, le soir venu, il disparut de l'horizon pour se perdre dans l'abîme des temps, l'Europe et le monde semblèrent s'incliner avec lui, chargés d'un pesant avenir. Néanmoins, malgré de sinistres pressentiments, et, de même qu'une éclatante lumière succède aux plus épaisses ténèbres, le XIIIe. siècle se leva sous de magnifiques auspices. Ouvert par Philippe-Auguste, continué par saint Louis et fermé par Philippe-le-Bel, il forme une des plus brillantes époques de la monarchie française. Les batailles de Bouvines et de Taillebourg ne laissent rien à envier aux autres faits d'armes de notre histoire; la France, agrandie de plusieurs provinces, voit reculer ses frontières, tandis que l'affranchissement des serfs, les établissements de saint Louis, l'abolition du duel judiciaire, la monarchie des trois États et celle des parlements lui assurent l'impérissable conquête d'une civilisation avancée.

Laissons une politique étroite flétrir, d'un sourire de dédain,

la grande expédition des Croisades. — Ce n'est pas par les revers ou par le succès que se porte le jugement de l'histoire. Si un ermite n'avait pas poussé ce cri : *Dieu le veut !* et que les papes fussent restés sourds à sa voix, la civilisation européenne aurait peut-être disparu sous le vernis de la civilisation arabe ; la loi du Christ, qui est celle de l'amour et de la liberté, eût été forcée de céder le sol européen à une religion d'esclavage et de sang ; et, sur ces belles contrées, pèseraient la tyrannie domestique et politique, l'ignorance et la plus orgueilleuse immobilité.

Qu'est-ce à dire, d'ailleurs ? Le sentiment qui fit les Croisades n'a-t-il pas placé notre généreux pays au faîte de la civilisation du monde ? Les nations savent, depuis cette époque, *que partout où l'on voit le drapeau de la France, une grande cause le précède, un grand peuple le suit* (1). Il y a quelques jours à peine, on applaudissait à cette guerre de Syrie, où nos valeureux soldats se sont montrés les dignes enfants des héros qui portèrent si glorieusement dans ce pays la bannière du Christ ; à ces expéditions de la Chine et de l'Indo-Chine, dont le seul but est de faire triompher le droit, la justice et l'humanité. — Et si, naguère, la sagesse de la raison d'État a arrêté un généreux élan à l'égard de la malheureuse Pologne, une seule pensée a pu soulager les cœurs, à savoir : que, dans les balances de la civilisation, le sang d'un martyr qui meurt sans défense pèse plus que le sang de mille combattants qui meurent en se défendant.

C'est surtout par l'élément religieux que s'accomplirent les grandes destinées du XIIIe. siècle. — L'Église et l'opinion, fortement unies, gouvernaient le monde et formaient de toutes les nations un même faisceau régnant sur la pensée et sur le cœur des peuples. — Au faîte de l'ordre social était assis le

(1) Paroles de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, lors du départ de l'expédition de Syrie.

Pontife universel, sur un trône dont la majesté et l'éclat commandaient l'obéissance et imposaient des lois dictées par la justice et obéies par la conscience. C'était Innocent III. — Cette grande figure domine le siècle qu'il inaugure, et l'influence de son génie se perpétue au milieu des événements divers qui se produisent dans la suite des âges. Quels qu'aient pu être les détracteurs de cet éminent pontife, l'histoire est forcée de reconnaitre que jamais la majesté, la puissance et le talent ne s'étaient assis sur un plus haut piédestal. — A la fois vicaire de Dieu et représentant de l'humanité sur la terre, une main sur l'autel et l'autre sur le monde, il entraîne les générations, les défend contre les abus du pouvoir et les violences des souverains. — L'Europe s'incline aux pieds du pontife, qui termine sa glorieuse carrière par le concile de Latran, où furent préconisés les deux grands ordres de St.-Dominique et de St.-François, dont la propagation et la puissance deviennent un des faits historiques les plus importants de l'époque. — Désormais, l'Église a à son service deux armées puissantes prêtes à envahir le monde. Aussitôt, les glorieux patriarches de cette régénération, dirigés par l'inspiration céleste qui les guidait, se partagent leur sublime ministère. — Ils ne défaillirent pas à leur mission.

Mais ce n'est pas seulement sur les âmes que les ordres religieux exercèrent leur empire. Ils attirèrent à eux et embrassèrent l'esprit humain tout entier. Leur action s'étendit à toutes les productions de l'art, à tous les progrès de la science. Leur génie créateur se montra surtout dans l'architecture, qui est le premier des arts. L'immense mouvement représenté par saint Dominique, saint François et saint Louis, se manifesta, au dehors, par ces magnifiques cathédrales, qui, suivant un apologiste éloquent de cette grande époque (1),

(1) M. le comte de Montalembert, Préface de l'*Histoire de sainte Elisabeth*.

semblent faire monter jusqu'au ciel, par la cîme de leurs tours et de leurs flèches élancées, l'hommage éclatant et sensible de l'amour et de la foi victorieuse des chrétiens.

L'enthousiasme pour les monuments sacrés fut porté au plus haut point : tout se fit pour les églises et par l'action puissante des prélats ; la foi, soulevant les voûtes, produisit ces admirables chefs-d'œuvre qui sont l'orgueil de nos cités et le plus bel ornement de notre patrie.

Bernard de Castanet occupait alors le siége d'Albi. — Homme de génie, esprit initiateur et pénétrant, il était capable de comprendre son siècle et de suivre l'impulsion donnée de toutes parts. Il fonda dans sa ville épiscopale trois établissements religieux : celui des Carmes, des Dominicains et des Cordeliers, remarquables monuments, dont l'un existe encore en partie et forme le Palais-de-Justice, tandis que les autres n'ont pu échapper au temps de nos désastres. Les merveilles qui surgissaient dans toute la chrétienté eussent suffi pour engager le prélat à réaliser un vœu qui était la préoccupation générale des esprits, à savoir la construction d'une église cathédrale ; si, d'ailleurs, une considération plus puissante n'avait sollicité l'éminent pontife dans l'exécution de ce projet.

A peine un demi-siècle s'était écoulé qu'une hérésie, partie de l'Orient, était venue asseoir son camp principal dans le midi de la France et avait choisi pour foyer le pays d'Albigeois qui lui a laissé son nom dans l'histoire. — C'est au sein de cette contrée que furent étouffées, par la célèbre croisade dont Simon de Montfort fut le terrible champion, ces théories antireligieuses et antisociales qui, un moment, avaient paru menacer l'Église, si l'Église pouvait périr. Mais ces sectaires vaincus, repoussés de dessous le soleil, se réfugièrent dans les ténèbres, s'efforçant, au moyen de mystérieuses associations, de continuer leurs funestes doctrines. Ils traversaient les années, laissant à de fanatiques adhérents l'héritage

obscur de leurs espérances et de leurs dogmes pervers. Ainsi se perpétuait l'erreur, apparaissant çà et là, comme ces animaux féroces qui suivent, dans les forêts, des routes ignorées, faisant, de temps à autre, une irruption subite au milieu des populations dont ils deviennent l'effroi.

Homme de Dieu et pasteur vigilant, Bernard de Castanet avait opposé d'abord à ces dangers une puissante digue, par la fondation des ordres religieux. Il voulut que la construction de la cathédrable devînt une éclatante manifestation en faveur de la vérité, dans le sein même et dans la capitale de ce pays où l'erreur avait établi le siége de son empire.

Affirmer la puissance en face de l'hérésie, élever un redoutable boulevard contre les ennemis de l'Église, telle fut la pensée de Bernard, telle fut la première donnée qu'il s'appliqua à réaliser dans la création du nouvel édifice.

Un tel principe de construction n'était pas sans exemple en France et en particulier dans les provinces méridionales, où le souvenir des guerres civiles avait donné à certains édifices religieux le caractère de l'architecture militaire, alors surtout que l'autorité des évêques s'efforçait de se substituer à celle des seigneurs; tendance favorisée par le pouvoir royal au détriment de la féodalité, dont il voulait affaiblir la redoutable puissance. — L'église abbatiale de Moissac avait été fortifiée lors de la croisade; les cathédrales de Narbonne, de Béziers, un grand nombre d'églises et d'établissements monastiques du XIIIe. siècle, défendus comme de véritables citadelles, affectaient des formes simples, prenaient des jours étroits et rares à l'extérieur, se couronnaient de tours, s'entouraient d'enceintes, se construisaient sur des points déjà protégés par la nature, n'ouvraient que des portes latérales gardées par des ouvrages avancés. — Ce parti est énergiquement accusé dans la cathédrale de St^e.-Cécile d'Albi. — La tour occidentale est un véritable donjon, symbole de puissance et de

force. Du côté méridional, une porte fortifiée se reliant à une vaste enceinte défend l'entrée de la place. Au même aspect et sur le flanc de l'édifice, s'élevaient des tours et de colossales constructions, tandis que, du côté du nord, les dépendances de l'église rattachaient, par de gigantesques bâtiments, la cathédrale à l'archevêché, abrité, lui-même, par de hautes murailles et de redoutables donjons défendus par la rivière du Tarn. Cet entourage faisait de l'église une imprenable citadelle.

Restait, pour Bernard de Castanet, une seconde donnée plus difficile à remplir. Comment, avec ce formidable appareil, élever un monument digne de la magnificence du siècle ; comment trouver, d'ailleurs, les moyens d'une construction élégante, dans une contrée où la pierre fait défaut à l'architecte ? Les créations de l'art chrétien se présentaient au prélat comme un défi jeté à son impuissance. — Il appartient au génie de triompher des plus sérieux obstacles. C'est dans cette impuissance même que Bernard trouva le secret de sa conception. Il comprit que, tandis que l'extérieur de l'édifice ne pouvait présenter, à raison de son caractère, que le degré d'intérêt qui naît de la sévérité des lignes et du grandiose des proportions, l'ordonnance du plan et l'élégance de son architecture intérieure devaient le faire apprécier à l'égal des plus heureuses conceptions de l'époque.

Cette idée enfanta une création originale et un véritable chef-d'œuvre d'art.

La voûte de Ste-Cécile fut formée par une nef unique, soutenue par des contreforts comprenant deux étages de chapelles dont les voûtes supérieures, en arc d'ogive, atteignent à son niveau. — Ce système de construction, à la fois imposant et gracieux, offre, dans toutes ses parties, la régularité la plus parfaite, les dimensions les plus heureuses, une pureté dans les lignes qui surprend et charme l'œil ; dispo-

sition grandiose qui semble en doubler l'étendue et imprimer, à l'intérieur de ce temple un caractère de majesté propre à saisir l'esprit le plus froid et le plus blasé sur les effets de l'art.

Tandis que les églises du Nord et du Centre sont divisées en plusieurs nefs, la cathédrale de St-Cécile d'Albi a inauguré une forme nouvelle au point de vue de sa nef unique et de ses proportions architecturales. Innovation heureuse et féconde, qui a fait école dans le midi de la France. — Par là, on le voit, nous n'hésitons pas à affirmer la question de votre programme (1) et à reconnaître que cette conception originale a produit, en effet, dans nos contrées de nombreuses imitations. — Telles sont les églises de St.-Pierre et de St.-Michel à Gaillac ; de Notre-Dame, à Lisle-d'Albi ; de St.-Sulpice de la Pointe ; de St.-Alain et de St.-François, à Lavaur ; de St.-Blaise, à Labastide-de-Lévis ; de St.-Michel, à Cordes ; de St.-Pierre, à Monestiés, dans le diocèse d'Albi ; celles de la Dalbade, de Notre-Dame-du-Taur et des Cordeliers, à Toulouse ; les églises abbatiales de Moissac et de St.-Bertrand-de-Comminges ; celles de Montpezat, de Castel-Sarrasin, de St.-Jacques, à Montauban.... — Si ce type ne dépassa pas cette partie du Midi où il s'était développé, il s'y perpétua jusqu'à l'époque de la Renaissance ; il fut pour les architectes une véritable ressource et un heureux expédient dans cette contrée de la France, où la brique, vu la rareté et le prix de la pierre, est le seul élément possible de construction. — Épuisée d'ailleurs par les guerres religieuses des XIIe. et XIIIe. siècles, cette malheureuse contrée, en adoptant l'église à une seule nef, sans bas-côtés, comme type de ses monuments religieux, obéissait à la nécessité : ces constructions étant moins dispendieuses que les églises du Nord, avec leurs transepts, leurs collatéraux, leurs chapelles rayonnantes autour du chœur,

(1) 17e. question : *La cathédrale d'Albi a-t-elle fait école, au point de vue de sa nef unique, de son architecture et de sa sculpture polychromes?*

leurs galeries supérieures, leurs arcs-boutants et leurs grandes claires-voies à meneaux décorés de splendides verrières (1).

C'est ainsi que les formes de l'architecture savent se plier et se soumettre à l'exigence des temps et aux matériaux fournis par la nature. Heureux, lorsqu'une sage direction donne à chacun de ces éléments la place qui lui appartient, de même que, dans la création, chaque chose a son rôle tracé par une main divine.

Cependant l'entreprise de Bernard de Castanet, commencée en 1282, ne put se terminer avec le siècle dont elle était l'expression. De pareils travaux ne sont pas l'œuvre d'un jour, et plusieurs générations d'hommes devaient concourir à l'exécution de ce monument. — Bérald de Fargis et Jean de Saya, successeurs de ce prélat, firent travailler à sa continuation. — Guillaume de La Voulte, en 1383, termina la dernière arcade du côté du couchant et éleva le clocher au niveau de la toiture. — En 1475, par les soins de Louis d'Amboise, premier évêque de ce nom, cette tour atteignit à la hauteur qu'elle a aujourd'hui. — Enfin, la cathédrale ne put être consacrée que le 23 avril 1480 et ne fut entièrement terminée qu'en 1512, c'est-à-dire 230 ans après sa fondation.

Curieuse et frappante destinée de cet édifice ! Les admirables travaux de sculpture et de peinture qui font sa richesse, exécutés à deux siècles de distance, sous les aspirations d'une autre époque, s'accordent merveilleusement avec le système de sa construction primitive. — Appliquons-nous à découvrir comment s'est produite cette remarquable harmonie.

Les mêmes causes qui laissèrent inachevés la plupart des monuments du XIIIe. siècle avaient retardé l'exécution de la cathédrale d'Albi. — Ni la prévoyance de Bernard de Castanet,

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XIe. au XVIe. siècle*, par Viollet-le-Duc, architecte du Gouvernement, inspecteur-général des édifices diocésains. Tome 1er., page 227.

ni le zèle de ses successeurs n'avaient fait défaut à cette œuvre. Mais les événements sont plus puissants que la volonté des hommes. — Alors s'ouvrit pour la France cette ère de calamités qui, se prolongeant du premier des Valois jusqu'au règne de Louis XII, laisse à peine entrevoir, à divers intervalles, quelques rares lueurs. La longue et désastreuse guerre contre les Anglais, les ravages de la peste, la captivité du roi Jean, les entreprises des routiers, la démence de Charles VI, les trahisons d'Isabeau de Bavière et les excès de Louis XI, assombrirent près de deux siècles de notre histoire. Le génie des arts se voila, se consolant du présent par les splendeurs du passé et l'espérance de l'avenir.

Néanmoins, si l'essor donné aux constructions religieuses se ralentit, l'art n'eut pas à subir de regrettables déviations. Le style ogival, si rapidement passé de la jeunesse à la virilité, poursuivit sa course, plus timide et plus réservé, mais sans perdre de vue le point de départ, s'attachant seulement à modifier, par la profusion ou la diversité des détails, les dispositions de l'ensemble. — Arrivé à la seconde époque de son existence, lors de la fondation de la cathédrale de St.-Cécile, ce genre d'architecture était à peine parvenu à sa troisième période, lorsque, deux siècles plus tard, ce monument reçut, par la création du jubé et du chœur, le complément de sa construction. C'était donc sous l'empire des mêmes lois architecturales que devait se terminer et s'accomplir ce grand œuvre. Par là s'établit l'harmonie qui règne dans les divers membres de l'édifice, quoiqu'ils aient été élevés à des époques éloignées les unes des autres.

Sans doute, les formes et les procédés sont différents : les voûtes de St.-Cécile se distinguent par la simplicité des lignes, le sentiment de l'ensemble, le cachet de la grandeur et de la magnificence ; tandis que, dans l'architecture du jubé et du chœur, on dirait que le génie du constructeur s'est complu

dans l'exécution des détails, la profusion des richesses, la légèreté et la hardiesse de l'appareil ; mais, alors même qu'on reste frappé de la variété des formes et des procédés qui ont servi à produire les diverses parties de l'édifice, il existe entre elles une parfaite harmonie, comme on l'observe entre les différentes branches sorties du même tronc.

Arrêtons-nous un moment devant ce jubé et ce chœur, l'une des plus belles conceptions connues de l'art chrétien.

Quelle richesse d'ornementation dans la façade de ce monument ! — Il offre dans son ensemble une magnifique décoration, plus admirable encore par ses détails. L'œil ne peut se lasser de considérer ces pierres réduites en dentelles, d'admirer la légèreté de leurs rinceaux, la variété de leurs guillochis, de leurs ciselures, de leurs coupures : fruits merveilleux des fantaisies d'une imagination libre et inépuisable. Quelle majesté dans ces piliers ornés de grillages ! Quel art merveilleux dans les voûtes du péristyle ! Quelle délicatesse dans ce pourtour intérieur du chœur, surmonté d'élégants clochetons percés à jour, de pyramides et d'obélisques découpés avec une perfection que rien ne saurait atteindre ! A l'intérieur du chœur, quelle grâce naïve dans ces petites statues d'anges dont les traits semblent respirer le ciel, et dont les figures contrastent si bien avec les grandes statues des Apôtres renfermées dans le sanctuaire et celles qui, placées au pourtour extérieur, représentent les Prophètes et les principaux personnages de l'Ancien-Testament !

Je ne m'étonne pas que ces admirables sculptures aient excité l'enthousiasme de tous les hommes qui possèdent le sentiment de l'art.

« La sculpture du XVe. siècle, a dit le célèbre Méri-
« mée, a épuisé dans cette œuvre tous ses délicieux ca-
« prices, toute sa patience, toute sa variété. On passerait des
« heures entières à considérer ces détails gracieux et toujours

« nouveaux ; à se demander, avec un étonnement sans cesse « renaissant, comment on a pu trouver tant de formes élégantes « sans les répéter, comment on a pu faire, avec une pierre « cassante, ce que de nos jours on oserait à peine tenter avec « du fer et du bronze (1). »

Le sentiment d'admiration et de surprise exprimé par ce savant de nos jours fut éprouvé par le cardinal de Richelieu visitant, en l'année 1629, la cathédrale d'Albi. L'histoire raconte que le ministre de Louis XIII, qui était venu dans ces contrées, pour l'exécution du traité d'Alais, étonné de ce merveilleux travail, voulut s'assurer par lui-même de la matière qui avait servi à composer ce magnifique ouvrage. Un rapide examen ne trompa pas la haute perspicacité du prélat : il reconnut que la pierre seule avait servi d'élément à cette œuvre. Ce fait, que la tradition constate, révélé, d'ailleurs, par les éléments constitutifs de l'appareil, et qui n'a jamais fait question pour les hommes spéciaux, est aujourd'hui démontré par un irrécusable témoignage. La science interrogée a répondu par la voix de ses maîtres les plus autorisés, et sa réponse a été conforme à la tradition et aux données architecturales (2).

(1) Notes d'un voyage dans le midi de la France.

(2) Les données géologiques et les expériences chimiques ne peuvent plus permettre le moindre doute à cet égard, doute qui n'a, du reste, jamais été soulevé par les hommes spéciaux. M. Bodin-Legendre, inspecteur des édifices diocésains, a bien voulu nous fournir un échantillon du jubé. Cet échantillon, dont l'amorce est intacte et s'adapte parfaitement au point d'où il a été pris, a été soumis aux hommes de science les plus compétents qui en ont extrait les fragments nécessaires à leur expérimentation. Ces savants consultés, M. Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne ; M. Leymerie, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse ; M. Filhol, professeur de chimie à la même Faculté ; M. Lamothe, chimiste, et M. Victor Doat, à Albi, ont affirmé que, d'après le résultat de leurs investigations, cette matière était certainement une pierre naturelle et non un ciment. — Depuis l'époque du

Aussi bien, le doute même qui a été élevé à cet égard témoigne de l'étonnement que produit dans tous les esprits ce remarquable ouvrage.

Mais revenons à notre sujet.

Il faut le reconnaître : alors même que le jubé et le chœur de Ste.-Cécile sont l'expression éclatante, comme la manifestation la plus complète de la dernière période de l'architecture ogivale, dérivant néanmoins du même principe que le monument primitif, ces enfants d'une même mère, réunis par une commune origine, ont entre eux des analogies et des ressemblances qui aident à l'effet de l'ensemble et concourent puissamment à la beauté harmonique de l'édifice.

Ces harmonies trouvent encore un merveilleux complément dans le riche manteau de peintures qui recouvre les murs et les voûtes du monument. — C'est par ce côté même que ressort le caractère original qui le distingue.

Nos grandes cathédrales gothiques n'auraient pu supporter cette décoration polychrome, à laquelle les formes ogivales pures, la multiplicité des nefs, la diversité des voûtes eussent fait obstacle. — La cathédrale de Ste.-Cécile, au contraire, édifice ogival dans ses moyens d'exécution, est, comme disposition, complètement romane. Ses voûtes offrent à la peinture de grandes surfaces planes capables de fournir aux sujets les plus larges développements; tandis que les arcs qui les occupent et les divisent, les retombées de ces mêmes arcs, laissent des vides et forment des encadrements destinés à donner à l'ensemble de l'œuvre une heureuse variété. D'un autre côté, les jours, dont l'influence est si grande sur les

Congrès, nous avons recherché et découvert la pierre qui a servi à la construction du jubé de Ste.-Cécile. La carrière est au nord et dans le voisinage de *Lombers*, canton de Réalmont, et son gisement s'étend jusqu'à *Puygouson*, canton d'Albi. Cette pierre, d'ailleurs parfaitement semblable à celle du jubé, soumise à l'analyse chimique, a donné des résultats analogues.

œuvres du dessin, sont adoucis par leur passage à travers les contreforts, sans que la lumière ainsi ménagée soit arrêtée à l'intérieur par aucun obstacle.

Aussi bien, la peinture, par son union avec l'architecture ogivale, loin d'en affaiblir le caractère primordial, forme une combinaison nouvelle et puissante qui se prête et s'adapte merveilleusement aux aspirations de l'art chrétien. L'ogive, c'est la prière, l'idée d'élévation, la tendance vers le ciel. — La peinture n'a-t-elle pas pour objet l'expression des mêmes sentiments? Et où s'est-elle produite avec de plus éclatantes manifestations que dans les voûtes de S^te^.-Cécile? Si l'on considère ces immenses surfaces peintes sous le rapport technique de l'art, où trouver plus de mouvement, d'expression et d'harmonie dans toutes ces combinaisons de lignes, de figures et de formes, plus de perfection dans l'ordonnance linéaire, qui, à l'élément symétrique, a su joindre l'élément pittoresque, la fusion des couleurs, le ton, la perspective aérienne, le clair-obscur, les grandes masses d'ombres et de lumières, les dégradations finement nuancées, qui font de ce grand ouvrage un immense tableau auquel aucun autre ne peut être comparé?...

Mais ce n'est pas seulement une page éclatante, remarquable par les beautés de l'art, la régularité des lignes et l'imitation de la nature : envisagée par ce côté, on n'aperçoit que l'écorce et l'enveloppe matérielle de l'œuvre. Si, négligeant la surface des choses, nous nous laissons solliciter par l'esprit qui l'a dicté, un monde s'offre à nos regards; monde de nobles pensées, de saintes inspirations, de salutaires enseignements. Cette page religieuse nous apparaît alors sous les formes symboliques dont il a plu à nos pères de revêtir leur pensée. Ces voûtes, interrogées, nous révèlent le mystère de Dieu et de l'humanité, ce drame admirable qui commence à l'origine des choses par la promesse du Sauveur des hommes, se réalise par la Rédemption et se continue, par le ministère

de l'Église de Dieu, jusqu'au moment suprême où, la religion et le monde ayant accompli leurs destinées, tout doit se terminer par l'acte solennel du jugement universel de tous les hommes. Tel est le caractère, telles sont les sublimes harmonies du monument dont nous avons voulu esquisser l'histoire.

Je m'arrête, Messieurs, et je me résume : S^te.-Cécile, c'est le triomphe de l'Église, l'hérésie vaincue, l'affirmation de la puissance, le symbole de la force, l'hymne de la croisade triomphante. S^te.-Cécile, c'est l'expression du génie au moyen-âge, l'art avec ses magnificences et ses harmonies.

Nous avons essayé d'affirmer devant vous ce glorieux passé.

Puissent nos efforts servir à l'honneur d'un édifice qui fut toujours l'objet de notre admiration et de nos études, le culte de toute une vie !

Aimons les monuments qui sont la gloire de notre patrie. Ils ont traversé les siècles au milieu des hommages des générations qui se sont succédé. Expression éloquente et sublime de la piété de nos pères, ils nous diront que la religion et la science sont sœurs et doivent avoir une destinée commune. Avouons cette puissance de l'art chrétien, dont les conceptions d'aucune autre époque n'ont pu faire pâlir l'éclat. Il faut le reconnaître : du ciel émanent les grandes pensées. La véritable inspiration est comme la lumière, elle nous vient d'en-haut.

Les applaudissements de l'Assemblée témoignent à l'auteur de ce beau travail le plaisir qu'il lui a fait éprouver.

M. le comte de Toulouse-Lautrec, un des secrétaires-généraux du Congrès, communique à l'Assemblée le programme de la journée du lendemain. Le départ pour Cordes aura lieu à six heures. On se réunira sur la place du Palais. Sur l'avis de M. de Caumont, il n'y aura pas de séance le soir.

Le Secrétaire,

Étienne MAZAS.

EXCURSION A CORDES ET A MONESTIÉS,

Le 13 juin.

La ville de Cordes est située sur un monticule des bords du Cérou, isolé entièrement de la chaîne de coteaux qui limitent à gauche le bassin de la rivière, dont on peut suivre, de ce point élevé, une grande partie du parcours et le riant vallon qu'elle arrose. Elle y a été bâtie vers l'année 1222, sans doute d'après les instigations du comte de Toulouse, seigneur du pays et qui y avait établi précédemment, dit-on, un rendez-vous de chasse. C'était le moment où les croisés avaient détruit les châteaux de St.-Marcel et de Laguépie. La ville de Cordes pouvait remplacer avantageusement ces deux forteresses. Le comte de Toulouse favorisa son extension qui devint rapide, car, en 1229, la ville était déjà une des premières du pays et fut au nombre de celles qui durent être livrées par le comte au roi, en garantie du traité de paix qui mit fin à la guerre des Albigeois. Cordes prit des développements considérables ; elle fut une place militaire importante et joua un rôle des plus actifs dans toutes les guerres nationales de la France et dans les démêlés des seigneurs laïques et ecclésiastiques, incessants, pour ainsi dire, pendant tout le moyen-âge ; ses enceintes de murailles furent successivement portées à cinq. Cordes était aussi une ville commerçante, populeuse et industrielle ; elle fut une des premières de l'Albigeois et envoyait des députés aux États-Généraux du Languedoc.

La ville de Cordes a conservé encore presque toute sa physionomie du moyen-âge, et le voyageur, après avoir escaladé péniblement le rocher sur les flancs duquel les maisons sont assises et passé sous plusieurs portes auprès desquelles

sont encore les restes des tours qui en défendaient les approches, le voyageur, disons-nous, arrivant enfin, à travers des rues raides et tortueuses, au haut de la ville, se croirait être, en parcourant la grand'rue, en plein XIVe. siècle, si quelques constructions modernes n'altéraient point l'uniformité des maisons ogivales qu'il voit apparaître de tous côtés à ses yeux étonnés.

Cette ville méritait donc, à divers points de vue, l'honneur d'être visitée par le Congrès archéologique siégeant à Albi. Une excursion, en effet, a été organisée dans ce but; elle s'est effectuée dans la journée d'hier, malgré la pluie qui n'a cessé de tomber et qui n'a pu arrêter l'ardeur des savants étrangers, tous brûlant de connaître ses monuments remarquables. Ils ont bien voulu me charger de la rédaction du procès-verbal de visite, et ce procès-verbal, par suite de mon insuffisance, ne sera qu'un écho très-affaibli des profondes impressions que chacun d'eux a ressenties.

Les maisons ogivales de Cordes, sur lesquelles l'attention du Congrès s'est portée d'abord, sont disséminées sur tous les points de la ville. On en compterait plus de vingt; les plus remarquables bordent la grand'rue qui court en ligne droite, quoique sur un niveau en pente, de la porte de *Rous* à la porte des *Houmets*. Elles sont presque toutes construites d'une manière uniforme; une ornementation plus ou moins riche en fait seule la différence. Le rez-de-chaussée est composé d'une suite d'arcades ogivales sans aucune décoration, avec lucarne carrée ou à plein-cintre entre chaque arcade; le premier et le deuxième étage sont percés de deux ou trois fenêtres continues en ogive, dont les voussures nombreuses reposent sur des faisceaux de colonnettes à chapiteaux sculptés: c'est la partie la plus ornée de l'édifice; quelques maisons ont encore un troisième étage dont les ouvertures peu nom-

breuses sont aussi ornementées. Ces maisons sont construites avec des pierres de grès d'assez forte dimension. Des cordons ou *bandeaux* sculptés courent sur la longueur de la façade et désignent la base extérieure des ouvertures et la naissance des ogives ; des quadrupèdes, des oiseaux et des figures humaines en haut-relief sont posés sur ces cordons et en occupent l'extrémité. Des scènes complètes sont sculptées aussi sur quelques-unes de ces façades. Toutes avaient des anneaux de fer attachés à une tige de même métal, recourbée à angle droit et fixée dans la muraille à la hauteur de l'ogive des fenêtres, et même, pour l'une d'elles, au haut de la maison, au-dessus des dernières ogives. La destination de ces anneaux a paru assez problématique, et, des explications échangées à ce sujet par les savants visiteurs, il résulterait qu'ils auraient pu avoir servi à recevoir de longues barres de bois qui soutenaient, soit une banne pour arrêter les rayons du soleil, soit des tentures pour les jours de réjouissances publiques, afin de pavoiser les maisons, soit encore pour étendre et faire sécher au soleil des langes d'enfant et autres étoffes : usage auquel ils servent encore aujourd'hui en bien des endroits. Ces anneaux se voient aux maisons les plus pauvres comme aux plus riches et ont été en usage à différentes époques : une maison située presque au bas de la ville, du côté du levant, en montre deux, ornés d'une fleur de lis, fixés dans une façade en colombage, à droite et à gauche de la fenêtre.

Le Congrès a remarqué, entre toutes ces maisons, particulièrement celles que l'on désigne habituellement sous les noms de maison du *Grand-Fauconnier*, du *Grand-Écuyer* et du *Grand-Veneur*.

Sur cette dernière, qui est en face la porte de l'église, est sculptée une scène du plus grand intérêt : un homme à cheval, un épieu à la main, s'apprête à frapper un sanglier qu'un

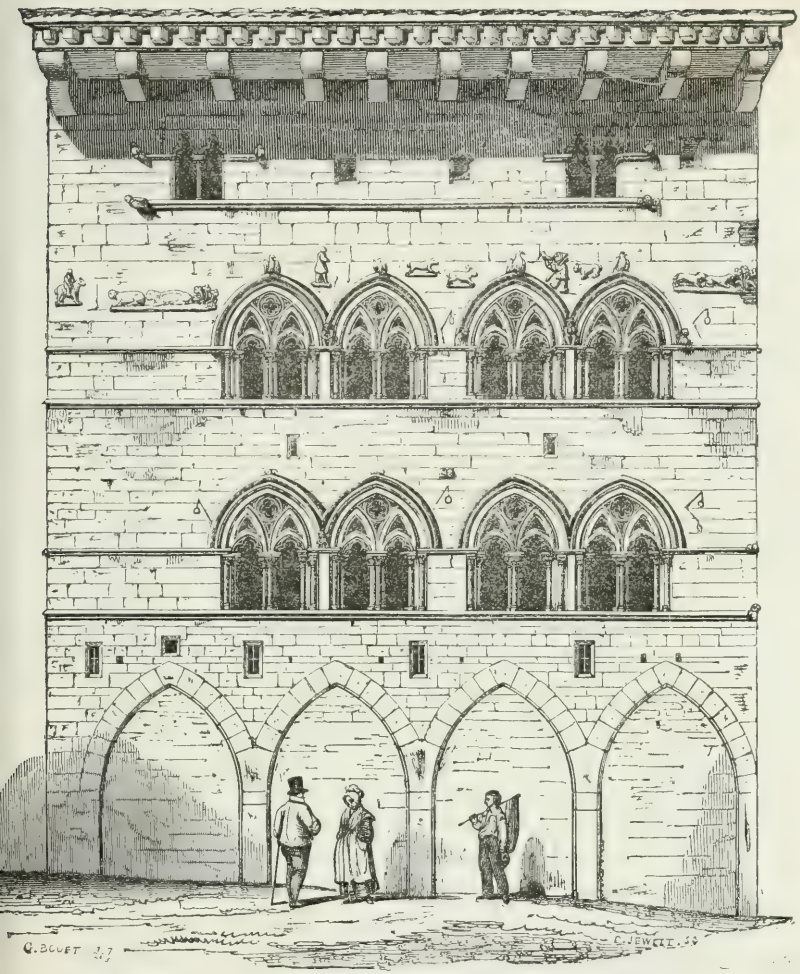

MAISON DITE DU GRAND-VENEUR, A CORDES.

chien vient de faire sortir d'une forêt, indiquée ici par un arbre; un archer lance une flèche sur un lièvre que poursuit un chien, et un autre chasseur appelle, aux sons d'une longue corne, ses chiens qui viennent se ranger auprès de lui, tandis que les sangliers et les bêtes fauves rentrent dans la forêt. — Il est inutile d'insister sur l'attribution fausse de ces maisons, soit au comte de Toulouse, soit à Sicard d'Alaman ou à quelqu'autre grand de sa cour, puisque ces maisons datent du XIVe. siècle, époque à laquelle et depuis bien long-temps, les comtes de Toulouse et leurs serviteurs n'existaient plus.

La maison en face de la halle offre, dans une des arcades du bas, une fermeture de porte cochère avec tympan au milieu duquel a été clouée, très-anciennement déjà, une tête de sanglier. Les fenêtres du premier étage sont au nombre de deux, à trois ouvertures chacune à deux baies, tandis que celles du second sont au nombre de trois, à deux ouvertures seulement. Des têtes humaines, des animaux accroupis, des oiseaux et des têtes de chevaux et de chiens se détachent en haut-relief, de divers points de sa façade que décorent encore des aigles et des oiseaux de proie, un groupe de chiens, de sirènes et des oiseaux timides. — Il fut question, nous a-t-on assuré, il y a quelques années, d'acheter cette maison intéressante pour en faire un hôtel-de-ville, et que le Gouvernement voulait contribuer pour une forte part aux frais d'achat; et cependant la maison ne fut pas achetée, par la raison qu'elle nécessitait de grands travaux de restauration On aima mieux bâtir un hôtel-de-ville sans style et d'une solidité douteuse, et abattre les restes du château des comtes de Toulouse et de la chapelle St.-Salvy, qui en était une dépendance, bâtis au haut du mamelon. Sur cet emplacement est aujourd'hui la promenade dite de la *Bride*, du nom d'un fort voisin dont il reste encore quelques traces; et de cette

hauteur, l'œil découvre un magnifique horizon qu'il ne nous a pas été donné, malheureusement, de contempler dans tout son éclat.

Enfin, une troisième maison, la plus basse en allant vers la porte des *Houmets*, est d'un fini d'exécution remarquable. Le rez-de-chaussée a cinq arcades et six petites lucarnes à plein-cintre ; le premier et le second étage présentent une rangée de cinq fenêtres, celle du milieu à une seule baie, mais les autres à deux baies et colonnette à chapiteau sculpté. Les bas-reliefs figurent des sirènes, des oiseaux tenant une proie entre leurs serres ; des chiens et autres quadrupèdes, et encore des personnages dont l'un tient une espèce de violoncelle entre ses bras. Vis-à-vis de cette maison, il en est une autre dont les ouvertures, aux deux étages supérieurs, ont leur arc alternativement plus élevé l'un que l'autre, l'arc élevé formant une fenêtre à une seule baie, et l'autre à deux baies ; ces fenêtres alternent sur les deux étages. Plusieurs autres maisons présentent cette disposition singulière.

La disposition intérieure des maisons de Cordes a été modifiée et appropriée à des besoins nouveaux. Les arcades du rez-de-chaussée devaient former portique ou galerie qu'éclairaient les lucarnes placées dans les pleins des ogives. C'étaient sans doute là les magasins et les boutiques : on y en voyait encore, il y a peu de temps, avec leur fermeture de l'époque, des bancs de pierre pour s'asseoir, à côté des portes d'entrée. M. Viollet-le-Duc a signalé ces boutiques et ces bancs dans son *Dictionnaire d'architecture*, et M. César Daly les avait aussi remarqués. Ils ne se retrouvent plus aujourd'hui : ils ont disparu, ainsi que les fermetures des portes avec leur heurtoir si curieux. Le Congrès a pu cependant voir deux heurtoirs, du XVIe. siècle, à forts anneaux de fer attachés au centre d'une grande rosace découpée à jour, à la maison de M. d'Alayrac et au presbytère.

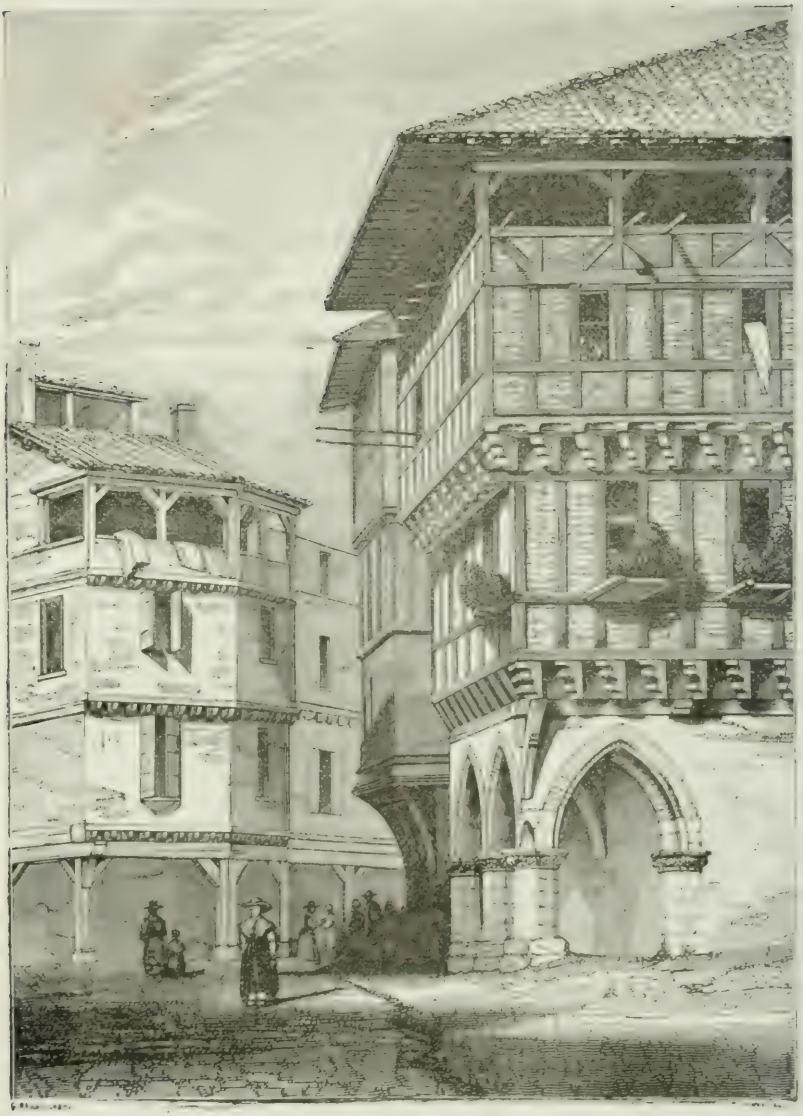

MAISON, A COLMAR.

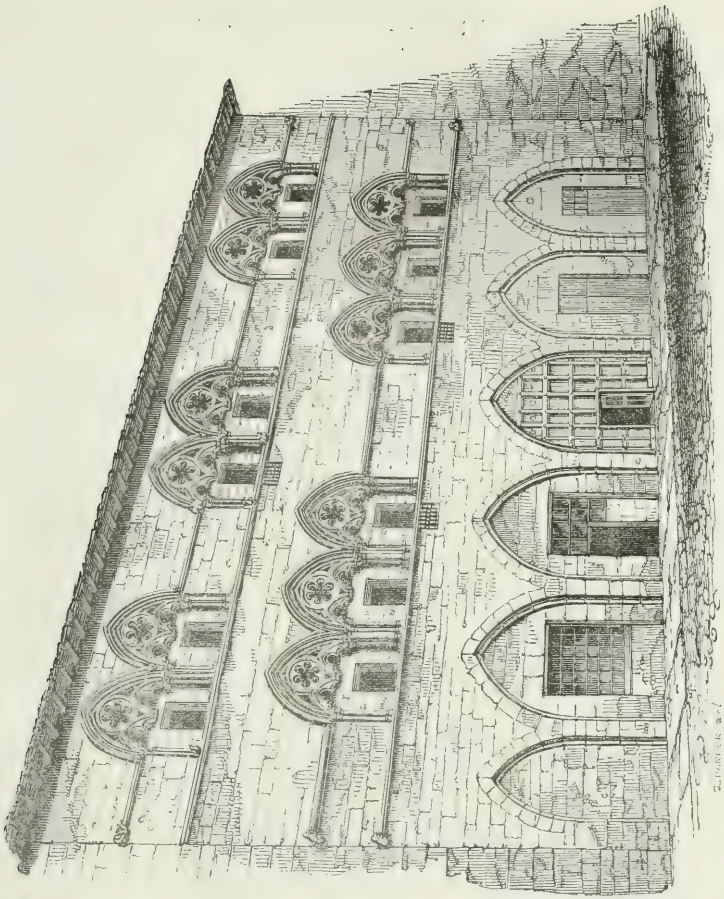

UNE DES MAISONS ANCIENNES DE CORDES.

La maison de M. d'Alayrac offre une cour intérieure à arcatures supportées par des pilastres à huit pans, du XVIe. siècle, et contre le mur, en face de la porte d'entrée, un reste de console pour pilastres, avec des feuilles de figuier en relief ; cette console est du XIVe. siècle et paraît être contemporaine de la construction de la maison, ainsi que le haut d'un tuyau de cheminée qui a une couronne circulaire ornée du même feuillage. La cour intérieure était commune à la plupart des maisons, et les appartements, même ceux de la façade, y prenaient jour par des fenêtres, ainsi qu'on peut le constater à la cour de la maison du presbytère où se trouve une belle fenêtre ogivale intérieure. A cette maison il existe, mais ceci est d'une date postérieure (du XVIe. siècle), une espèce de réduit d'environ 2 m. de large sur 3 m. 50 de long, voûté à arête en deux travées, et porte d'entrée en accolade. On désigne par le nom de chapelle cette petite salle à l'angle de laquelle est comme un reste de cheminée à décorations, aussi en accolade. Un escalier en pierre tournant mène, sur le derrière de la maison, dans des ruelles à un niveau bien plus bas que la grand'rue par suite de la déclivité de la montagne.

Dans une autre maison enfin, dans la dernière que nous avons décrite, sont, au premier étage, deux chambres dont l'une avec tentures et cheminée en pierre, sur laquelle un grand médaillon encadre le sujet de l'Amour à cheval sur un dauphin, et l'autre avec un lit à langes et une cheminée de bois ornée d'un tableau, présentent un ensemble complet d'ameublement du XVIIe. siècle. Aux deuxième et troisième étages sont des cheminées de pierre, dont les montants à colonnes supportent un manteau fortement en saillie, à face inférieure évidée et ornée de petites voûtes d'arêtes sur les retours, contre lesquels sont aussi des colonnettes engagées. Ces cheminées sont contemporaines de la construction de la

maison (du XIVe. siècle), et quelques-unes attestent même des artistes plus avancés.

Ces maisons à fenêtres à ogives si ornementées sont en grosses pierres de grès; d'autres sont en pierre schisteuse et ont des fenêtres quadrangulaires, divisées en deux baies par une colonnette à chapiteau sculpté. Elles pourraient être de quelques années postérieures. Nous les avons remarquées sur divers points, et notamment à une tour de ville non loin de la halle et à la porte des *Houmets*. Contre cette porte sont des murs à ouvertures presque à plein-cintre et, tout auprès, des restes des murs de la seconde enceinte de la ville avec leurs créneaux. L'appareil est aussi en pierre schisteuse, et remonterait peut-être aux années 1289 et 1300, dates fournies par les archives de la ville pour des réparations considérables faites aux fortifications. Non loin de là est une autre porte, dite de Notre-Dame, avec ses deux tours circulaires.

Les constructions des XIIIe. et XIVe. siècles ne sont pas les seules que l'on ait à étudier dans la ville de Cordes : il y en a encore des XVe. et XVIe., et le Congrès a remarqué particulièrement la maison avec ses belles fenêtres qui est dans la seconde enceinte, en face la porte d'entrée de la grand'rue, du côté du levant.

La halle a été aussi l'objet d'un examen particulier, et ses vingt-quatre piliers octogones, d'une grande élévation, supportant une vaste toiture, mais dont plusieurs malheureusement surplombent un peu, ont attiré votre attention. Une halle avait été construite à Cordes en 1358, mais elle fut réédifiée postérieurement, et les piliers qui sont aujourd'hui debout sont du XVIe. siècle. Contre un de ces piliers est une croix en fer dont les bras dorés sont ornés de quatre pétales, repliés sur eux-mêmes le long des tiges et terminés en fer de lance; croix du XVIe. siècle, qui a remplacé celle que l'autorité ecclésiastique fit planter en 1321, lorsque fut levée

l'excommunication qu'avaient encourue, près de cent ans auparavant, en 1233, les habitants de Cordes, pour avoir massacré les inquisiteurs et précipité leurs cadavres dans le puits qui était creusé au milieu de la place. L'ouverture de ce puits fut alors murée, mais il existe encore et une dalle que l'on foule tous les jours aux pieds recouvre son orifice; elle porte ces mots : *Ici est un puits de* 100 *mètres de profondeur.* Ce puits fut ouvert une première fois en 1793, et une seconde en 1826; on descendit alors jusqu'à 86 mètres, le reste étant obstrué par un tas de décombres; on constata que l'orifice, de 15 mètres de circonférence dans le haut, n'avait plus, en cet endroit, que 6 mètres; qu'à partir des décombres, en montant, les parois étaient construites en pierres de taille numérotées, et cela jusqu'à la hauteur de 52 mètres, après laquelle la roche naturelle en formait seule les parements.

Il nous reste enfin à parler de l'église de St.-Michel. Elle est placée presque au haut du mamelon et sa belle architecture ne le cédera en rien, de son côté, à celle des maisons qui ornent si bien la ville. Le sanctuaire est à chevet droit, plus étroit que la nef, avec deux chapelles, une de chaque côté, qui occupent la moitié inférieure seulement de ses faces latérales. Il est éclairé par de grandes fenêtres à plein-cintre, et ses voûtes d'arête, tant du chœur que des chapelles, ont les arcs appuyés sur des colonnettes terminées après une longueur de quelques mètres sur des culos. La base des colonnes du grand arc d'ouverture dans la nef est romane, avec des scoties à rigole, et le chapiteau a son ornementation seulement auprès du tailloir. On y voit un immense rétable, à colonnes en torsade et personnages de grandeur naturelle, qui n'est pas sans caractère et qu'il serait regrettable de voir enlever.

La nef est entièrement à ogive. Ses travées ont toutes des chapelles dont les voûtes s'élèvent aussi haut que celles de la nef qu'éclairent leurs belles fenêtres ogivales à meneau. L'une

d'elles, près du chœur, a ses chapelles partagées dans le sens de la hauteur par une seconde voûte. Les nervures des arcs vont mourir sur les colonnes. C'est un beau vaisseau, du XVe. siècle, qui offre plusieurs traits de ressemblance avec l'architecture de St^e.-Cécile d'Albi. Les belles peintures murales de la métropole ont inspiré celles que l'on voit à l'église de Cordes, et qui ont été appliquées récemment lors d'une restauration dirigée par une des personnes les plus honorées du pays et dont les services éminents sont présents à tous les souvenirs ; mais, ici, l'exécution a trahi en partie la bonne volonté du décorateur, et vous n'avez retrouvé qu'à la voûte de la chapelle (côté de l'épître) du sanctuaire seulement, une heureuse et louable imitation.

Contre le mur terminal de la nef sont deux chapelles profondes et une belle rose, du XVIe. siècle, placée un peu à côté de l'axe de l'église par suite de la position du clocher. Dans la plus grande de ces chapelles est le tombeau de l'ancienne et illustre famille de Clary ; une large pierre avec un anneau scellé à son milieu en bouche l'ouverture, et il a été respecté à la Révolution.

La porte d'entrée, latérale et à la place d'une chapelle, est ornementée dans le style du XVIe. siècle. Le clocher est à l'angle du mur terminal ; on y monte par un escalier tournant, pratiqué dans une cage de forme carrée qui s'élève plus haut que la tour principale, dont les dernières assises présentent des fenêtres à grande baie. Un grand arceau ogival relie, à l'extérieur, le clocher à l'angle opposé du mur terminal de la nef. Cette partie de l'église est, comme le sanctuaire, en pierre schisteuse, et les fenêtres romanes du sanctuaire ont leur montant en grès chanfreiné, et les murs une couronne de consoles supportant une corniche. Nous la faisons remonter à la fin du XIIIe. siècle, en 1290 et 1300, dates marquées dans les archives de la ville pour des constructions

faites à l'église, qui auraient pu encore, surtout dans la voûte du chœur, être retouchées en 1345. La nef a un appareil très-régulier, en grès, et a été élevée en entier au milieu du XVe. siècle (1449-1452), date fournie aussi par les archives ; et ainsi l'on retrouve dans tout l'édifice, ce qui est plein d'intérêt, les caractères de construction propres à chacune des époques signalées par l'histoire particulière de la ville.

Les bords du Cérou, entre Cordes et Monestiés, présentent un aspect des plus pittoresques : tantôt resserrés entre des coteaux qui semblent joindre leurs flancs sombres et dénudés, et tantôt élargis en de riants bassins, mais toujours entourés d'arbres vigoureux élevant leur tête vers le ciel ou la courbant vers les eaux murmurantes, ils présentent des sites du plus bel effet, que des souvenirs historiques contribuent à rendre pleins d'attrait. Ces lieux, en effet, sont remplis encore de récits, vrais ou légendaires, de faits d'armes accomplis pendant les guerres des Albigeois et des Anglais ; et les ruines de St.-Marcel, assises sur un roc indestructible, disent assez haut combien furent violentes ces guerres nationales. Mais un tout autre intérêt a guidé les membres du Congrès sur ces rives pittoresques. Il s'agissait d'aller voir les statues religieuses de l'ancien château des évêques d'Albi, de Combefa, et pas un n'a hésité, malgré les rigueurs du temps, à se diriger vers la petite ville de Monestiés où elles sont rassemblées.

A l'extrémité du bourg de Monestiés s'élève une chapelle de modeste apparence. Elle est fermée par une porte en chêne contre laquelle est un petit heurtoir en fer, aux armes d'Amboise ; à droite et à gauche sont rangées des boiseries, des stalles avec leur couronnement qui portait anciennement une galerie frangée, et enfin, tout au fond, des statues de pierre, de grandeur naturelle, groupées dans un ordre particulier. D'abord, au centre, dans une niche dont les parois

sont garnies de statuettes d'anges, Notre-Seigneur est étendu tout de son long sur un drap dont deux personnages, Joseph d'Arimathie et Nicodême, soulèvent chacun un des coins; ils sont debout, en dehors du tombeau, un de chaque côté, et ont auprès d'eux, rangés sur un soubassement légèrement circulaire, savoir : Joseph d'Arimathie : saint Jacques ou saint Jean tenant la couronne d'épines ; un autre saint tenant un livre avec sa bourse ; un autre saint et une sainte femme éplorée ; et Nicodème : la Vierge, soutenue par Marie-Cléophas, sans doute, Marie-Madeleine avec son vase de parfums, et une autre sainte femme. Au-dessus du sépulcre où repose Notre-Seigneur, et sur un soubassement en rocaille et coquilles pétrifiées, probablement d'une date postérieure, on voit encore le Christ étendu sur les genoux de sa mère ; son disciple bien-aimé, saint Jean, lui soutient la tête, et à ses pieds se trouve Madeleine ; enfin quatre femmes groupées auprès de la Vierge complètent ce tableau taillé, dit-on, dans un seul bloc de pierre et que couronne une boiserie sculptée, en forme de dais, avec galerie frangée.

Toutes ces figures, d'une exécution remarquable, ont une expression profondément religieuse. M. Daly, avec sa parole saisissante et imagée, a fait ressortir toute l'esthétique de cette puissante composition. Rappelant d'abord les considérations qu'il avait développées la veille, à Ste.-Cécile d'Albi, sur la place donnée aux femmes par les artistes du moyen-âge, il a fait observer qu'ici encore les hommes étaient à la droite du Christ, et les femmes à gauche ; la nécessité seule a fait déroger à cette règle, en mettant Nicodème à gauche et par suite une femme à droite ; mais celle-ci est alors la dernière en ligne. Les statues d'hommes lui paraissent être des moulages de figures de personnes vivantes alors, et les costumes ceux de l'époque. La figure de Joseph d'Arimathie a particulièrement attiré son attention : gravée par un habile sculpteur,

elle respire à la fois admirablement, et la bestialité dans la partie inférieure, et le spiritualisme le plus pur dans le haut. Les femmes ont toutes aussi quelque chose qui répond aux idées de beauté du temps : menton fin, nez pincé, yeux bridés, figure encavée, et par suite les caractères de la finesse, de la mignardise même. Toutes sont vêtues de riches habits bordés de fourrures, que marquent très-bien les reliefs et les couleurs des manteaux et des robes. C'était l'époque où l'on anoblissait les saints, et où l'on disait : *Monsieur*, *Mons igneur* saint Pierre, *Madame* la bonne Vierge, *Madame* sainte Anne. Quelques caractères de l'alphabet sont gravés sur ces statues.

Le dallage qui est devant ce remarquable monument est aussi du temps. Il est formé d'une suite d'hexagones émaillés de bleu et de jaune, chaque hexagone composé de cinq pièces, celle du milieu carrée, aux armes d'Amboise. C'est, en effet, l'évêque d'Amboise qui fit exécuter le tout pour la chapelle de son château épiscopal de Combefa, d'où il a été, peu d'années avant la Révolution, transporté à Monestiés, par les soins des habitants de la ville qui sont aujourd'hui, et à si juste titre, si fiers de le posséder.

L'église paroissiale de Monestiés est du XVe. siècle. Vous avez voulu, Messieurs, la visiter, et une de ses chapelles, de l'époque romane, remarquable tant au dehors qu'au dedans, n'a pu échapper à votre attention ; le clocher la surmonte et il présente, adossée contre lui, une cage d'escalier pratiquée dans une tourelle graduellement plus étroite de bas en haut.

Ici se termine, Messieurs, la tâche de votre rapporteur, il n'a plus qu'à réclamer de nouveau toute votre indulgence.

Le Rapporteur,

Élie-A. ROSSIGNOL.

Séance du 14 juin.

Présidence de M. Hippolyte Crozes, vice-président du Tribunal civil d'Albi, membre du Conseil général du Tarn.

Siégent au bureau: MM. *de Caumont*, le vicomte *de Juillac*, *Ricard*; *Deyre*, président du tribunal civil d'Albi; le marquis *de Solages; de Tonnac*, capitaine du génie en retraite, ancien représentant; *Peeters; Rossignol*, et le comte *de Toulouse-Lautrec*, secrétaires-généraux.

M. le baron *de Rivières* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont communique une lettre, de M. le marquis Costa de Beauregard, invitant MM. les membres du Congrès à assister à la 30e. session du Congrès scientifique de France, dont l'ouverture aura lieu à Chambéry, le 10 août prochain.

M. le Président donne communication de l'épitaphe d'*Antoinette de Salvan de Saliès, dame de Fonvieille.*

Voici cette épitaphe :

D. O. M.
ET PIIS MANIBUS
ANTONIÆ DE SALVAN
RELICTÆ ANTONII DE FONVIEILLE
DOMINI DE SALIÈS
IN CIVITATE ET TRACTU ALBIENSI
REGIS VICARII
ILLUSTRIORUM SUI SECULI FOEMINARUM
FACILE ÆMULÆ
MORUM SIMPLICITATE COMMENDATISSIMÆ,
IN OMNI MODO SCRIBENDI GENERE PERITISSIMÆ
VENUSTIORIBUS ANIMI DOTIBUS ORNATISSIMÆ
DULCI PATRIÆ SUÆ DECORI,
QUAM ALUERUNT SACRI LEPORES

CUI ET PATAVINA GENS SUOS INTER PALÆSTRITAS
LOCUM ADSCRIPSIT;
QUÆQUE LONGEVA QUAMVIS
ET NATIVOS PENE ALLEVATA ANNOS
IMMATURA TAMEN VIDETUR RAPTA FAMOSE;
AT NON MORITUR CUJUS FAMA IN ÆVUM FLOREBIT.
EJUS OBITUM LUGENT CAMENÆ,
DEFLENT VENERES CUPIDINESQUE
MŒRENTUR OMNES BONI.
FATO CESSIT NONAGENARIA MAJOR DIE 14 JUNII
ANNI 1730.

Au Dieu très-bon et très-grand,

Et aux mânes d'Antoinette de Salvan, veuve d'Antoine de Fonricille, seigneur de Saliès, lieutenant du roi pour la ville et le pays d'Albi.

Digne émule des femmes les plus illustres de son siècle, elle se distingua par la simplicité de ses mœurs et par ses succès dans presque tous les genres de littérature. Ornée des qualités les plus aimables du cœur et de l'esprit, elle fut élevée par les Grâces elles-mêmes pour être les délices et la gloire de son pays; la ville de Padoue lui donna rang parmi ses docteurs. Quoiqu'elle soit morte chargée d'années, elle semble nous avoir été ravie par une mort prématurée. Mais elle ne meurt point la femme dont la renommée doit être éternellement florissante.

Les Muses, les Grâces et les Amours pleurent sa mort; tous les gens de bien sont dans la désolation.

Antoinette de Salvan mourut plus que nonagénaire, le quatorzième jour de juin de l'année 1730.

M. de Caumont lit ensuite une lettre de M. Baynac, donnant la description de plusieurs monnaies et bijoux de l'époque mérovingienne dont il est possesseur, et dont voici la teneur :

« MESSIEURS,

« Je crois me rendre utile à la science archéologique, que vous cultivez avec soin et une intelligence si bien sentie, et conséquemment appréciée de tous ceux qui ont l'avantage d'assister à vos séances, en vous signalant qu'il y a à peu près deux ans, un cultivateur des environs de Noailles (près Cordes) découvrit, en labourant un champ, un tombeau mérovingien dans lequel il trouva deux objets de l'époque, que je possède, et quelques ossements humains qui se réduisirent en poussière au simple toucher.

« L'un de ces objets est un tiers de sol en or, d'une conservation fleur de coin, sur lequel on lit le nom du monétaire : VENCEMIVS. MARL.

Le champ est occupé par un monogramme qu'on peut expliquer par *Rutenis*, et qui permet d'attribuer cette pièce aux *Ruteni*, ou peuple de Rodez.

« L'autre objet est un bijou, précieux à cause de sa rareté, reconnu comme tel par un savant distingué, M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, conservateur des antiques, au Louvre.

« C'est une fibule, ou épingle servant à attacher les vêtements.

« Ce bijou est en vermeil ; la plaque, de forme carrée, a 3 centimètres et demi de diamètre et 1 centimètre d'épaisseur ; elle est divisée en seize compartiments garnis de verre transparent, rouge et vert ; celui du milieu, de forme ronde, est garni d'un grenat d'un poli irréprochable, ce qu'on ne retrouve sur aucun de ceux qui ont été découverts *de cette époque*. (L'épingle manque.)

« Je possède également deux autres tiers de sol de cette époque, qui ont été trouvés aux environs d'Albi.

« L'un a été frappé à Clermont ; l'autre à Besons, petite localité fort ancienne, près Paris.

« Ce dernier porte pour légende VASIVNIS (*Vasiunis*), et au revers le nom du monétaire (que je n'ai pu lire) se trouve autour d'une croix ancrée.

« J'ai presque la certitude que cette pièce n'a pas été publiée. »

M. Ricard est chargé par le Congrès de vérifier ces objets.

Sont proclamés membres de la Société française d'archéologie :

MM. VEYRIAC, maire de Carmaux ;
Le marquis Charles D'ARAGON ;
Paul BERMOND, maire d'Albi.

On passe à la 21e. question du programme, ainsi conçue :

Inscriptions murales de la sacristie de la cathédrale de Lavaur ; leur importance au point de vue historique et archéologique.

M. le comte de Toulouse-Lautrec fait une description abrégée de ces peintures, dont l'ensemble forme un armorial à peu près complet des évêques de Lavaur.

RAPPORT DE M. DE TOULOUSE-LAUTREC.

La sacristie de la cathédrale de Lavaur se compose de deux salles. La première est carrée, d'une dimension considérable ; elle possède une voûte d'arête, dont la clef porte les armoiries de Jean du Boucher, élu en 1433, évêque de Lavaur par le Chapitre ; elles sont d'argent au chevron renversé de gueules, accompagné, en dedans, d'une étoile à huit rais d'azur ; en dehors, de deux tourteaux de gueules, et en pointe, d'un écureuil au naturel, assis, la queue relevée, portant à sa bouche, avec ses pattes de devant, une pomme de couleur indécise.

Cette salle ne présente aucun intérêt, mais elle communique avec une autre plus petite, pareillement voûtée, longue de 7m. 67c., large de 4m. 90c. et haute de 5m. 60c., dont les murs sont couverts des peintures sur lesquelles a été appelée l'attention du Congrès.

Ces peintures, d'après M. Clément Compayré (*Études historiques sur l'Albigeois*), furent exécutées par M. Audran, chanoine et aumônier de Mgr. de Mailly, évêque de Lavaur, de 1687 à 1711.

C'est dire qu'au point de vue artistique, elles n'offrent pas un intérêt considérable. Il n'en est pas de même sous le rapport historique.

D'après ce qui nous en reste, elles ont dû représenter, sur les côtés ouest, nord et est, les armoiries de tous les évêques de Lavaur, prédécesseurs de Mgr. de Mailly, et, sur le mur du sud, les principaux faits de la croisade contre les Albigeois dans lesquels la ville et le château de Lavaur (*oppidum et castrum Vauri*) eurent une large part d'héroïsme et de souffrances; l'énoncé des actes des Conciles de Lavaur, les noms des principaux personnages qui y assistèrent, etc.

Constatons, avec regret, que ces espèces d'archives figurées de la cathédrale n'ont pas été traitées avec le respect sur lequel avait droit de compter le prélat illustre qui avait conçu la pensée de les mettre ainsi sans cesse sous les yeux, comme un souvenir glorieux et un édifiant exemple. De hautes armoires et un confessionnal, adossés au mur du sud, en masquent toute la partie inférieure; ce local est devenu une sorte de garde-meubles de dégagement pour la sacristie principale. La dégradation des blasons peut avoir eu pour cause, outre l'incurie, l'humidité ou la mauvaise qualité des couleurs employées.

Nous serions heureux que l'intérêt exprimé par le Congrès décidât le déblaiement de cette salle, et assurât la conservation de ces nobles débris. Il nous a été dit que le digne

et vénérable curé de St.-Alain la destinait à la tenue des conférences mensuelles du canton; nous ne saurions assez applaudir à une inspiration de la plus haute convenance.

Voici la plupart de ces inscriptions, recueillies par M. l'abbé Lapisse, vicaire de St.-Alain, et M. l'abbé Ventouillac, professeur au petit-séminaire de Lavaur, membre de la Société française d'archéologie, avec le concours de M. d'Heilles, ancien magistrat, pour la partie héraldique.

Mur de l'ouest, en face de l'entrée.

Les écussons et inscriptions y sont disposés sur cinq lignes.

La première porte uniquement les armoiries du pape Jean XXII, avec la tiare et les clefs en sautoir :

« Écartelé, aux 1er. et 4e., d'azur au lion d'or, à la bordure d'argent chargée de tourteaux de gueules ; aux 2e. et 3e., fascé de gueules et d'argent de six pièces. »

Au-dessous, à la seconde ligne, sur un cartouche allongé, on lit :

IACOBVS DE OSSA, IOHANNIS XXII...
CATHEDRALIS VAVRENSIS FVNDATOR.
1318.

A droite :

1er. écusson. — « Écartelé, aux 1er. et 4e., d'argent au lion de gueules ; aux 2e. et 3e., de gueules au léopard lionné d'or. »

ROGERIVS DE ARMAGNACO
(d'Armagnac), évêque
en 1318 (1).

(1) Nous ajoutons, après chaque nom, les dates qui ne sont pas exprimées dans les inscriptions. Elles ne portent que l'écusson et les noms et qualités. Le nom est parfois accompagné de la traduction française, en lettres italiques.

A gauche :

2e. écusson. — « D'argent à trois pals de gueules, écartelé d'argent à trois vaches passantes de gueules. »

ROBERTVS DE FVXO
Donitani Toparcha R. de Foix.
1338.

La troisième ligne porte les quatre blasons qui suivent, séparés du milieu par un cartouche renfermant trois médaillons : celui du centre porte une crosse épiscopale ; ceux de droite et de gauche, chacun une croix.

On ne lit plus, de l'inscription, que les débris suivants :

CVRVA TR. . . . . REGIT, PARS VLTIMA
PVNGIT.

3e. écusson. — « De gueules au lion d'or accompagné de quatre-feuilles d'argent, mouvant des quatre angles de l'écu. »

Couronne de comte. Manteau de pair.

ARCHAMBALDVS DE LAVTREC
d'Ambres. . . . . ex Vaurensi
Catalanensis comes. . . et par
Franciæ.
1348.

4e. écusson. — « D'azur à la croix d'argent, accompagné de deux étoiles à huit rais d'or : la première au canton sénestre du chef, la seconde au canton dextre de la pointe ; à la bande de gueules chargée de trois quatre-feuilles d'argent. Parti aux armes du pape Jean XXII, décrites ci-dessus. »

DE VIA D
de Vie de Villemur
IOANNIS XXII EX SORORE
PRONEPOS.
1360.

5e. écusson. — « De sable à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules. »

Chapeau de cardinal. Masse de chancelier en sautoir.

ÆGIDIVS ACELINVS (*Aicelin*)
ex VAURENSI MORINENSIS E
FRANCIÆ CANCELLARIUS CARDINALIS.
1383.

6e. écusson. — « D'azur à la bande d'argent, accostée de cinq cotices d'argent, deux en chef et trois en pointe. »

ÆGIDIVS DE BELLAMARA
(*de Bellemère*) PRIMÙM VAVRENSIS
DEIN ANICIENSIS, *ac demùm*
AVENIONENSIS ANTISTES.

En quatrième ligne figurent, sans interruption, sept écussons.

7e. écusson. — « D'azur à trois demi-pommes de pin d'argent à la bordure festonnée, également d'argent. »

GVIDO DE RVPE.
1391.

8e. écusson. — « De sinople à la fasce d'or accompagnée de trois hastes d'argent, la pointe en bas. »

B. . . . . DE CAVENNONE
(*de Chevenon*)
ex VAVRENSIS AGINENSIS
ET BELLOVA. . . PRÆSVL.
1395.

9e. écusson. — « Palé d'hermines et de gueules de six pièces. »

PETRVS DE VISSAC (*de Vissac*)
ex ADMINISTRATORE *sancti* FLORI
VAVRENSIS EPISCOPVS.
1396.

10e. écusson. — « D'argent à la bande d'azur accompagnée de 14 roses de gueules, rangées en orle. »

BERTRANDUS DE MALIMONTE
(*Bertrand de Maumont*) BRANTOM. . . ABBAS
AB VI. . . CIS MIRAPISCENSIBVS
AD VAVRENSES ERECTVS.
1405.

11e. écusson. — « De sable au demi-chien d'argent, mouvant du flanc sénestre de l'écu, tenant dans sa gueule un enfant de carnation dont les jambes sont pendantes, et ayant sur le museau une croix d'argent. »

Chapeau de cardinal.

PETRVS NEPOS EX
VAVRENSIS, ALBIENSIS
EPVS CARDINALIS.
1408.

12e. écusson. — « D'azur à la bande d'argent, à la bordure également d'argent, chargée de neuf tourteaux d'azur. »

Chapeau de cardinal.

PETRVS GIRARDI (*Girard*)
CARDINALIS VAVRENSIS
ADMINISTRATOR.
1410.

13e. écusson. — « D'argent à la bande de gueules, surmontée d'une étoile à huit rais d'azur, accompagnée en chef de deux tourteaux de gueules, et en pointe d'un écureuil au naturel, assis, la queue relevée, tenant à sa bouche avec ses pattes de devant une pomme également de gueules. »

IOHANNES BELLI (*Bely*) ROTA
AVDITOR TOLOSANVS SENATOR
VAVRENSIS *pontifex*.
1415.

La quatrième ligne contient quatre écussons séparés, au milieu, par un cartouche, avec l'inscription suivante.

EPISCOPORVM VAVRENSIVM
NOMINA
CVM EORVM INSIGNIBVS.

14e. écusson. — C'est l'écusson décrit à la clef de voûte de la sacristie.

IOANNES BOVCHERIVS
(*Boucherie*) VAVRENSIS
ARCHIDIACONVS EPISCOPATV
INSIGNITVS.
1433.

15e. écusson. — « D'argent à trois fasces vivrées de gueules, à la bande d'azur, semé de fleurs de lis d'or, brochant sur le tout. »

IOANNES DE GENTIAN
(Gentian de Preissac)
PARLAMENTIS PARISIENSI
ET TOLOSANO CONSILIARIVS.
459.

16e. écusson. — « Écusson effacé. »

IOANNES VIGERIVS
(Viger) ex PARISIENSI CANONICO
ad episcopatum VOCATVS.
1469.

17e. écusson. — « D'azur à trois fleurs de lis d'or, à une barre d'argent. »

HECTOR BORBONIVS
. . . . . .
ex VAVRENSI EPISCOPO *Tolosæ*
METROPOLITA.
1497.

Sur le mur du nord, les peintures ont été encore plus endommagées que sur le précédent. Il ne reste plus que la ligne inférieure des écussons à peu près intacte ; entre Hector de Bourbon (1497) et le cardinal de Birague, il y a une lacune de 80 ans.

CARDINAL DE BIRAGUE.
1577.

Armoiries à demi effacées, avec la masse de chancelier de France en sautoir.

HONORÉ DE BIRAGUE.
1583.

« D'argent à trois fasces de gueules, contrebretessées de cinq pièces chacune. »

CLAUDE DU VERGER.

1606.

« D'azur à une fasce d'or, chargée d'une cloche de gueules, accompagnée, en pointe, d'un lion passant d'or et d'une croix d'or. »

D'ABRA DE RACONIS.

1637.

« Aux 1er. et 4e. d'azur à une brosse d'argent en fasce liée de gueules ; aux 2e. et 3e. d'azur au lion d'or, lampassé de gueules, tenant dans ses pattes un bourdon d'or, posé en pal, et sur le tout un écusson écartelé, aux 1er. et 4e., d'azur à 6 annelets d'argent, posés 3-2-1 ; aux 2e. et 3e., d'azur à une brosse d'argent, comme ci-dessus. »

JEAN-VINCENT DE TULLE.

1646.

« D'argent à un pal de gueules chargé de trois papillons d'argent. »

MICHEL ANCELOT DE GOURNAY.

1671.

« D'azur au soleil d'or rayonnant en chef, et trois cœurs, aussi d'or, en pointe, 2 et 1. »

N (nom effacé).

D'après la liste de M. Compayré.

RENÉ LE SAUVAGE.

1673.

« D'azur à la bande dentée d'argent accompagnée, en chef, de deux flèches d'or, la pointe en bas ; et, en pointe, d'une flèche, également d'or, la pointe en l'air. »

LE GOUX DE LA BERCHÈRE.
1677.

« D'argent à la tête de More de sable, accompagnée de trois étoiles évidées de gueules, 2 et 1. »

Écusson vide.

« D'argent au pin de sinople. N... »

Le mur de l'est porte un médaillon sous la pointe de l'ogive, sur lequel sont peintes les armoiries suivantes :

« D'azur à une porte maçonnée d'argent, à trois baies. »

On lit, au-dessous, dans un cartouche :

MEMENTOTE *præpositorum vestrorum quorum intuentes exemplum conversationis imitamini finem.*

DE MAILLY.
1687.

A droite, un écusson :

« D'argent à trois maillets de sinople.

DE MALEZIEUX.
1713.

A gauche :

« D'azur au chevron d'or accompagné, en chef, de deux lis au naturel et, en pointe, d'un lion d'or. »

Le mur de l'ouest conserve assez intacts un certain nombre d'épisodes de l'histoire locale. Nous avons pu relever

les inscriptions suivantes, placées chacune au-dessous d'une petite peinture représentant le fait dont il est question :

1°. *Exterior castelli faciei, ex parte Vaurensis oppidi.*

2°. . . . . *de Monte Regali, pro Albigensibus castri defensor, suspendium passus est.*

3°. *Geralda, Vauri domina, hereticorum patrona, præceps in puteum dejecta fuit.*

L'auteur, dans ses dessins, ne s'est pas mis en frais de composition. Deux ou trois personnages indiquent ces scènes de violence ; dans celle-ci, deux chevaliers tiennent, auprès d'un puits, la courageuse et infortunée dame de Lavaur.

Simon, comes de Montis Fortis, Cassioleiorum dux oppugnatis Vauri oppido et castro
Anno Domini 1211.

4°. *Amalricus, Narbonæ primas, sanctæ Sedis apostolicæ legatus, purgatis ab omni labe hæresiæ Vauri castro et oppido, ibidem Concilium congregavit*
Anno Domini 1213.

5°. *Prostratis Albigensibus et eorum errore ex Occitania depulso, successit postea Anglorum in fines ejus eruptio. Sed Vauri castellum a solis Vaurensibus defensum, cunctos hostium conatus invaluit, rejecto subinde in Occitaniam..... catholicos et calvinistas.....*

Les autres lignes ne présentent plus que quelques mots épars, dont il serait difficile de déterminer le sens.

Une colonne s'élève le long de ces inscriptions, elle est surmontée de deux oriflammes, à côté desquelles on lit :

PHILIP.... DOM.....

Sur le fût de la colonne sont placés trois écussons. On lit, au-dessous du premier : *Simon, Machabeus alter ;* sous le second : *Guido Fidei Mariscal;* sous le troisième : *de Voisins d'Ambres.*

Le reste des inscriptions est relatif au Concile de Lavaur, et malheureusement les lacunes sont si nombreuses, qu'il est presque impossible de les relever. Voici celles qui sont encore lisibles :

Concilio præfuit Arnaldus Amalricus Populati, grandi silvæ Cistercensium generalis abbas, dux et primas Narbonæ primarius, in Gallia fidei inquisitor sanctæ Sedis apostolicæ legatus.

On trouve, plus loin, l'indication d'un concile à Lavaur en 1368 ; à gauche des armes du pape Urbain V, on lit :

Guillelmus de Grisan de..... Grimoard de..... de Baronibus..... Urbano V, summo pontifice.

Au-dessus, on a écrit :

Concilium trium provinciarum Vauri congregatum anno Domini 1364, *pro reformandis christianorum moribus et restituere..... disciplina.*

Concilii præsulis: Petrus de Judiciis (de La Jugée), *primas, cardinalis Clementis VII papæ, sorore pronepos.*

Gottfridus de Viroles, archiepiscopus ortus ex nobili..... eorum familia, a Cadurcensi. Philippus, Soricini abbas, vicarius generalis.

Quelles que soient les lacunes de ces inscriptions, nous pensons qu'il serait facile de les compléter et de restituer d'une manière complète la pensée de Mg^r. de Mailly ; ce serait une tâche qu'il serait doux de remplir. La Révolution a

emporté, de l'ancienne ville de Lavaur, bien des souvenirs; ses archives ont été brûlées, son palais épiscopal détruit, l'évêché supprimé. La vieille cathédrale conserverait fidèlement les traces d'un glorieux passé.

M. le Président déplore le triste état de ces peintures si curieuses pour l'histoire du pays ; il insiste pour leur restauration. Le Congrès s'associe à ce vœu.

L'ordre du jour appelle la 22e question : *Exposer le système de peintures murales employé depuis quelques années dans la région ; en signaler les abus.*

M. le comte de Toulouse-Lautrec se lève, et dit que le respect dû à des intentions excellentes ne peut l'empêcher de regretter l'abus de la peinture murale, fait en ces derniers temps, dans cette région. Il y a une vingtaine d'années, des Italiens, uniquement recommandés par leur nationalité à des ecclésiastiques, dont le zèle n'était pas servi par des connaissances artistiques suffisantes, ont fait irruption dans plusieurs églises, et les ont couvertes de décorations prétentieuses et sans aucune valeur. On peut ajouter, avec regret, que leur influence a survécu à leur passage et que cette *école* a laissé quelques élèves.

M. Crozes partage entièrement cette opinion. M. de Toulouse cite comme modèle l'église de la Madeleine d'Albi, dont la splendide décoration, exécutée tout récemment par MM. Romain Cazes et Alexandre Denuelle, est une des œuvres modernes les plus remarquables du Midi; le choix de ces artistes fait, à lui seul, l'éloge du zèle et de l'intelligence de M. le Curé de la Madeleine. Il signale encore les églises de Bagnères-de-Luchon et de St.-Mamet, peintes par M. Romain Cazes, et celle de Villemur, peinte par M. Benezet. Ces trois églises sont situées dans le diocèse de Toulouse.

M. le Président donne lecture de la 23e. question :

Signaler les autels et les fonts baptismaux anciens, les cloches à inscriptions gothiques, les objets d'orfévrerie et les autres meubles et ornements du moyen-âge que renferment encore les églises de la région.

M. de Rivières a la parole ; il parle des anciennes cloches qui se trouvent dans le diocèse et remarque d'abord que la plupart ont été fondues à la Révolution ; mais, ajoute-t-il, il en reste encore quelques-unes très-intéressantes. Il cite d'abord la cloche de l'horloge à St^e.-Cécile d'Albi, qui remonte à l'année 1534 et provient sans doute de l'église, aujourd'hui démolie, de St^e.-Martianne ; cette cloche ne porte pas de nom de fondeur ; mais, à en juger par la forme des caractères, elle doit être sortie de chez le même ouvrier qui a exécuté celle de La Bastide de Montfort, ou de Lévis, postérieure d'une année seulement (1535). L'église de Castelnau de Lévis possède aussi une cloche un peu moins ancienne (1551) ; elle provient de l'église de Damourens, annexe de Castelnau, et porte, en langue romane, le nom de *Santo Mario Salvo Gro* (St^e.-Marie-Sauve-Grain). On trouve aussi dans l'église de Monestiés une cloche encore plus moderne (1599) ; elle est d'un faire très-grossier et porte un verset du psaume 150 : *Laudate eum in* (1) *simbalis bene sonantibus*, et le nom du fondeur *Jac Masse*. Il existe encore dans l'église de Fréjairolles, près Albi, une petite cloche intéressante : elle date de 1576. Ce sont les seules cloches que signale M. de Rivières dans le département.

M. de Toulouse-Lautrec mentionne la cloche de l'église de Lugan, canton de Lavaur (1512) ; une autre très-belle cloche à Belcastel, canton de Lavaur (1518) ; la cloche sur laquelle le Jacquemar frappe les heures à l'église St.-Alain de Lavaur :

(1) *Simbalis* pour *cymbalis* ; c'est une faute du fondeur.

elle remonte à 1583. A Montferrié se trouve aussi une cloche ancienne ; on remarque dans cette église un bénitier en terre cuite vernissée dont la fabrique était, dit-on, à Pibres, près Lavaur ; l'église de Técou, près Cadaleu, possède un semblable bénitier. Il existe encore quatre cloches anciennes à Lisle-d'Albigeois, une à Roqueserière et une à St.-Jean-l'Herm (Haute-Garonne). Néanmoins, les cloches du XVIe. siècle ne sont pas aussi nombreuses dans notre diocèse que dans celui de Toulouse. On voit dans l'église de Belcastel une pierre relatant la fondation d'une chapelle dans cet édifice en 1524.

M. le Président mentionne enfin la belle cloche provenant de l'abbaye de Candeil, aujourd'hui à l'église de St.-Pierre de Gaillac ; cet antique objet a fourni le sujet d'une savante notice à M. Rossignol, un des secrétaires-généraux du Congrès (1).

Il est donné lecture de la 24e. question, ainsi conçue :

Faire connaître les anciennes croix de cimetière.

M. de Rivières traite cette question. Les croix de cimetière sculptées sont assez rares dans l'arrondissement d'Albi. Il mentionne cependant, dans l'ancien cimetière d'Alban, une très-belle croix de la Renaissance représentant, sur ses quatre faces, diverses scènes de la vie et de la Passion de Notre-Seigneur ; cette croix, malheureusement mutilée, a servi jadis dans le dallage de l'église paroissiale, de sorte qu'une des faces est complètement usée. M. de Rivières exprime le vœu que cette croix soit encastrée dans le porche de l'église. Il rappelle la croix citée par M. Rossignol à Campes, et en signale deux autres près de l'église, aujourd'hui abandonnée, de St.-Dalmaze, non loin de Notre-Dame de La Drèche.

M. le Président fait observer qu'il existe aussi à Ambialet, dans l'ancien cimetière de l'église de Notre-Dame de La

(1) *Bulletin monumental*, année 1859.

Capelle, une croix ancienne en grès; sur une des faces est sculpté le Christ en croix; sur l'autre, la Vierge. M. de Rivières ajoute que cette croix peut remonter au XIVe. siècle.

La même question est traitée par M. Rossignol; il décrit diverses croix de l'arrondissement de Gaillac, notamment les remarquables croix de Fargues, de Campes, près Cordes (XVe. siècle), de Milhars et d'Itzac.

La 25e. question est ainsi conçue :

Quels sont les monuments ou les objets d'art ou d'antiquités dont la conservation est menacée? Quels sont ceux qui ont été récemment détruits, perdus ou aliénés? Quels souvenirs en a-t-on gardés?

M. de Rivières appelle l'attention du Congrès sur le château de Castelnau de Bonafous, ou de Lévis, à 5 kilomètres d'Albi, sur la rivière du Tarn. Il rappelle, en peu de mots, l'histoire de cette forteresse fondée, au XIIIe. siècle, par *Sicard d'Alaman*, et successivement possédée par les *Lévis* (1), les *d'Amboise d'Aubijoux*, les *Crussol*, et, en dernier lieu, par la famille de Pégueyrolles qui l'a vendue, il y a une trentaine d'années. Tombé entre les mains de sept ou huit propriétaires qui l'ont acheté à frais communs, ce château a été détruit en grande partie; chaque jour l'œuvre de destruction avance, et les pierres sont vendues comme matériaux pour bâtir. Il reste encore debout: d'abord la tour isolée, d'un si magnifique effet dans le paysage, mais dans un état de délabrement inquiétant; une autre tour plus basse, et enfin une salle voûtée à plein-cintre datant seulement du XVIe. siècle. Encore quelques années d'abandon et il ne restera pas de vestige de ce château, si digne de conservation par son aspect monumental et ses

(1) D'où le nom de Castelnau de Lévis.

souvenirs historiques. M. de Rivières demande que le Congrès émette un vœu pour sa conservation. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Ricard fait observer que le château de Castelnau est encore digne d'être conservé, parce que c'est là que se fabriquaient les *Raymondins*, monnaie qui avait cours dans l'Albigeois, le Quercy, le Rouergue et le comté de Toulouse.

M. le Président signale, comme importantes à conserver, les églises romanes de *Roumanou* et de *St.-Michel de Lescure*. Il déplore l'état d'abandon dans lequel on laisse l'église de *Lasplanques*, successivement interdite et dépouillée de son mobilier; du reste, ajoute-t-il, on en lira une description due à la plume élégante de M. d'Assier de Tanus. M. le Président parle aussi de la curieuse église de *Notre-Dame-du-Prieuré*, à Ambialet. M. de Rivières et M. Louis Bellouard informent le Congrès que la municipalité d'Ambialet vient de confier à Mgr. l'Archevêque d'Albi le soin de rendre son ancienne splendeur à ce sanctuaire vénéré.

M. le Président lit la 26e. question :

Architecture militaire dans la région. Quels sont les vestiges qui en restent? Châteaux et villes murées. Peut-on donner la description et les plans de ceux qui sont détruits (Ambres et Lombers)?

M. Rossignol lit le mémoire suivant :

NOTE DE M. ROSSIGNOL.

L'Albigeois, ou plutôt la partie de l'Albigeois qui est comprise dans l'arrondissement de Gaillac, est assez pauvre en édifices militaires. Ils y étaient autrefois en très-grand

nombre, et l'histoire des événements qui se sont passés dans cette région est là pour l'attester. Que de villes, au moyen-âge, qui avaient une ou plusieurs enceintes de murailles et qui soutinrent contre des forces considérables des siéges longs et meurtriers! Que de châteaux, élevés aux XIIe. et XIIIe. siècles, pris et ruinés par les croisés, les Anglais et les routiers! Ils ne pourraient pour ainsi dire être comptés aujourd'hui, et depuis long-temps, les villes, par suite d'accroissements successifs et aussi d'une paix prolongée, ont laissé tomber leurs fortifications, renversé les portes et les tours, et les châteaux ont été démolis ou appropriés aux exigences du confortable moderne. C'est ainsi que trois édifices seulement peuvent être cités comme présentant un ensemble de constructions anciennes et remarquables : les murs de Puicelsi et les châteaux de Penne et de Mauriac. Ces monuments mériteraient une étude complète, mais je ne puis ici que donner une idée de leurs dispositions.

Les coteaux qui bordent la vallée de La Vère se ressèrent vers l'extrémité du cours de la rivière, et plusieurs d'entre eux, surtout ceux de la rive droite, sont abrupts, et leurs flancs calcaires, d'une nudité sauvage, présentent des déchirures profondes et des angles tranchants entre lesquels croissent quelques pieds de buis aux tiges rabougries, continuellement broutées par les brebis et les chèvres. Sur un mamelon détaché de ces coteaux s'élève, tout-à-fait au sommet, le village de Puicelsi. Entièrement inaccessible des côtés nord et ouest, où le rocher se dresse à pic sur une hauteur d'une dixaine de mètres, cette position était des plus importantes. On ajouta à ses défenses naturelles une enceinte de murs flanquée de dix à douze tours, et derrière leurs parapets crénelés les valeureux soldats du comte de Toulouse et des rois de France purent, sans crainte, voir passer et repasser dans la vallée les armées des croisés, les Anglais et les bandes de routiers à leur solde.

La ligne de remparts était protégée par des tours en saillie, les unes demi-circulaires et les autres carrées et triangulaires. Deux portes seulement donnaient entrée dans la ville : la porte de *Navistour* et la porte de l'*Iristou*. Cette dernière était la plus accessible, et au-devant, pour en garder les approches, était un corps-de-garde formé par un hangar à piliers élancés et une tourelle isolée, de 1m. 50 environ de diamètre ; elle était protégée par une tour demi-circulaire, liée au mur d'enceinte, dont les meurtrières, basses et étroites, permettaient, par leur grande inclinaison, de surveiller la route et même les pieds du mur. De cette porte extérieure, une rampe assez raide, entre le parapet du mur précédent et une seconde muraille de ville qui la dominait, menait à une seconde, puis à une troisième porte défendue par deux tours communiquant l'une à l'autre au moyen d'un pont, au milieu duquel était un trou par où l'on pouvait jeter toute sorte de projectiles sur l'ennemi qui battait la fermeture placée contre l'arceau intérieur. On en pouvait aussi faire le tour par un chemin de ronde qui existe encore entre la tour et le parapet du rempart. Le château était situé à l'extrémité opposée à la porte d'entrée, et son mur extérieur faisait suite au parement de rocher qui s'élève perpendiculairement en cet endroit. Il n'en reste aucun vestige.

L'appareil de construction de ces murs (et on peut parfaitement distinguer les reprises et les réparations qui y ont été faites dans la succession des siècles) est très-régulier et les pierres de moyenne grosseur. Les meurtrières (et j'en ai compté une dixaine dans le mur extérieur de la rampe qui mène à la porte intérieure) ont une longueur de 1m. 50 environ et 6 à 8 centimètres seulement d'ouverture au dehors ; elles en ont au dedans près de 80 centimètres. Ces murs, sans nul doute, sont du XIIe. siècle ou du commencement du XIIIe.

Le château de Penne ou plutôt les restes de ce château re-

montent aussi à la même époque. Le village de Penne est situé aux bords des rives sauvages de l'Aveyron, à l'endroit où un ravin profond se jette dans la rivière, et au pied d'un rocher qui se dresse en éventail et dont le château occupe le sommet. Du côté de la rivière, le rocher est taillé à pic, et les murs du château s'élèvent perpendiculairement sur ses bords; le côté opposé est seul accessible, et on y monte par une rampe très-abrupte. L'entrée du château était précédée d'une place d'armes, avec une salle à l'extrémité, d'une cour ou préau, entourée d'un mur crénélé dont il ne reste aujourd'hui que des traces, mais qui portait encore naguère son chemin de ronde. Les constructions du château sont très-irrégulières, mais un plan savamment conçu préside à leur érection ; malheureusement aujourd'hui elles sont dans un très-mauvais état de conservation : les murs sont démolis en grande partie, les pierres taillées des portes et des fenêtres ont été arrachées et leurs débris, amoncelés au pied des murs, ont recouvert presque en entier le rez-de-chaussée du château. A l'extérieur, contre les murs, on voit une série d'arcades à plein-cintre alternant avec des arcades en tiers-point, et des meurtrières de 2^m^. de long et étroites, régulièrement espacées. La porte d'entrée est la partie la mieux conservée et par suite très-intéressante à étudier à cause de ses moyens de défense. Elle se trouve dans un passage de 2^m^. de large , cintré en arc surbaissé, ménagé entre deux tours dont l'une est à éperon et l'autre circulaire. En avant de ce passage est d'abord la herse, retenue par un mur à arc en ogive, puis après quelques mètres la porte proprement dite, à cintre aussi ogival, qui était défendue , indépendamment de la herse, par un trou en machicoulis carré, percé dans la voûte du couloir. Un escalier, pratiqué dans l'épaisseur des murs, permettait, de l'enceinte du château, d'arriver à ce machicoulis et aux amarres de la herse ; le tout parfai-

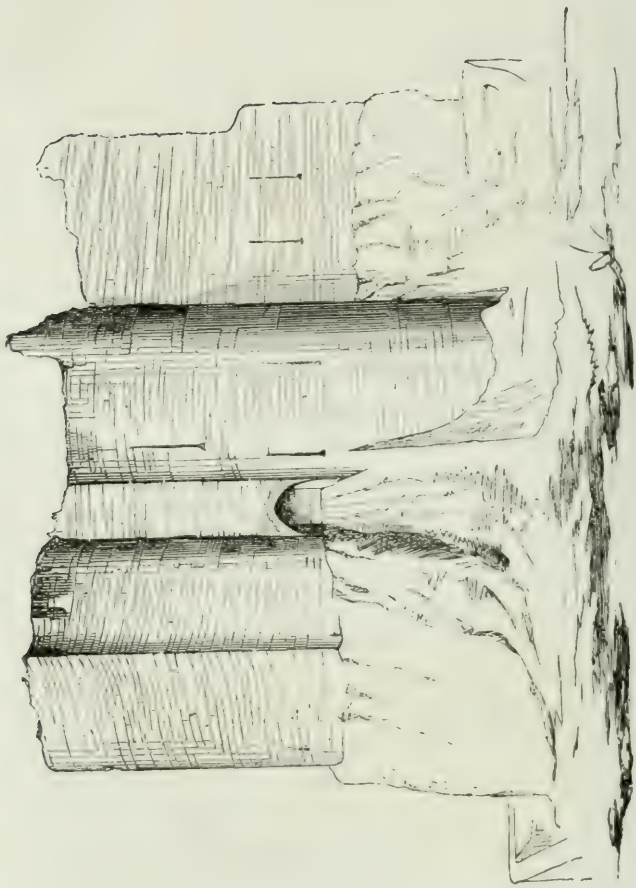

PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU DE PENNE.

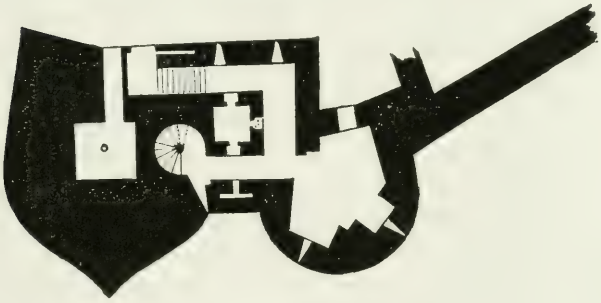

PLAN DE LA PORTE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU PREMIER ÉTAGE, DU CHATEAU DE PENNE.

tement conservé. La tour à éperon a dans le bas une salle carrée, voûtée en berceau et sans autre ouverture qu'un trou pratiqué à la voûte. L'autre tour, au rez-de-chaussée, a une salle circulaire voûtée en cul-de-four et trois meurtrières; un couloir menait à cette salle et à une autre rectangulaire, qui lui était antérieure et qui, par un autre conduit, permettait de défendre la porte, comme les meurtrières de la première salle défendaient la herse. Au premier, cette tour a une salle très-irrégulière qui était reliée à un escalier tournant dans la seconde tour qui menait à des étages démolis. La porte et ces premiers ouvrages pris, les assiégés pouvaient se retirer dans une seconde enceinte où était le donjon, malheureusement détruit; dans cette dernière enceinte était aussi la chapelle.

Du XIIIe. siècle, passons au commencement du XVIe. et arrêtons-nous auprès d'un château remarquable, le château de Mauriac. La façade présente deux grosses tours en saillie qui en flanquent l'extrémité, et deux tours plus petites placées à droite et à gauche de la porte; celle-ci était défendue par les meurtrières des tours, convergeant toutes vers elle, par une herse et un machicoulis, ou trou de 25 cent. carrés, percé dans la plate-bande au-dessus de la porte en avant de la herse. Les fenêtres de cette façade sont à deux ou à une seule baie, mais toutes en pierre sculptée et surmontées d'un fronton. Le derrière du château est aussi flanqué de deux tours, mais elles ont été en partie abattues; l'une d'elles servait, dit-on, de cachot et a ses *oubliettes*, pour employer ici une expression vulgaire et consacrée. Le château était en outre pourvu, dans le haut, d'une suite de consoles supportant des hourds de pierre pour battre le pied des murs. Ces consoles ont presque toutes été déplacées et supportent aujourd'hui la toiture; cependant il en est quelques-unes encore en place au haut de la tour du levant de la façade méridionale. Ces consoles, espacées de 25 cent. environ, font

saillie de 50 cent. sur le mur; elles portent, à leur extrémité, une pierre courbe (dans le sens de la tour) de 25 cent. d'épaisseur, laissant ainsi entr'elles et le mur un espace vide par lequel on pouvait jeter des projectiles sur les assaillants. Les hourds, ainsi disposés, sont de véritables machicoulis, ayant la même destination et qui ont remplacé les hourds de bois posés autrefois seulement au moment de l'attaque.

Le château de Mauriac est antérieur aux dernières guerres de religion, dans lesquelles il a joué un rôle. Les meurtrières des tours, au rez-de chaussée, sont de véritables embrasures de canon. Les meurtrières, aux XIIe. et XIIIe. siècles, longues et étroites, comme à Puicelsi et à Penne, changèrent plus tard de forme après l'invention des armes à feu, et devinrent plus courtes et renflées en boule à leur extrémité pour les fusils à mèche et les mousquets, et évidées sur les deux parements des murs pour les fauconneaux. J'en ai vu, pour mousquets, de 7 à 8 cent. de large dans beaucoup de châteaux; de 50 cent. de hauteur et renflées vers *le tiers inférieur* au château de Serres, élevé vers le milieu du XVe. siècle, et d'autres au château de Campagnac, qui date de la fin du XVIe. siècle, qui ont la fente *horizontale* avec renflement au milieu. Celles du château de Mauriac, pour petits canons, sont très-remarquables.

Le même auteur communique quelques détails sur les croix de cimetière :

Aux belles croix en pierre sculptée de *Campes* et de *Fargues*, dont j'ai lu la description au Congrès scientifique qui se tint à Bordeaux en 1861, je puis ajouter plusieurs autres croix de même nature qui se trouvent encore debout sur plusieurs points de l'arrondissement de Gaillac, dans les cimetières et aux carrefours des chemins. Ces croix, désignées sous le nom de croix de cimetière, pourraient l'être avec autant de raison sous celui de croix de station ou de carrefour.

La croix de Campes a ses bras terminés en couronne, et représente, d'un côté, la scène de l'ensevelissement du Christ, et de l'autre, une prédication ou une conversion. Celle de Fargues présente, pour sujet principal de son ornementation, d'un côté, le Christ attaché à la croix, et de l'autre, la Vierge tenant l'Enfant-Jésus ; quatre personnages secondaires sont placés debout à chacun des angles du bas de la croix. Le fût est aussi sculpté et montre des personnages sous une arcade relevée en accolade. Ses bras sont renflés à leur extrémité et fleuronnés.

Les autres croix de pierre que j'ai à signaler n'ont pas toutes la même importance ; mais, pour l'histoire de l'art, leur système de décoration doit être mentionné. Les unes sont formées simplement de traverses à angles légèrement abattus : elles sont assez communes. D'autres ont les bras taillés en un octogone régulier et les décorations sculptées suivant un faible relief. La plus remarquable de ce groupe est dans le cimetière de la petite église de St.-Projet-de-Laroque (commune de Retayrens) : elle représente, d'un côté, Notre-Seigneur en croix, avec le monogramme I. H. S., *Jesus hominum salvator*, et non I. N. R. I., les premières lettres de l'inscription *Jesus Nazarenus rex Judæorum*, et de l'autre la Sainte-Vierge tenant le divin Enfant dans ses bras. Il est d'autres croix, mais celles-ci n'ont aucune espèce de valeur artistique, qui portent gravée l'image de Notre-Seigneur les bras étendus en croix et le corps pendant, d'un dessin tout-à-fait mauvais et manquant des proportions les plus élémentaires : telle est la croix qui est au-devant de l'église de Milhars et qui porte la date 1708.

Au bas de la côte d'Itzac, sur le chemin du Verdier, se trouve placée, à la jonction de deux chemins, une croix sculptée, enchâssée par sa base dans un large disque de pierre. Elle est considérablement mutilée. On distingue cependant très-bien, d'un côté, Notre-Seigneur en croix ; mais, de l'autre, la scène importante, sans doute, est malheureusement

impossible à connaître en entier : une femme est placée sur un côté ; en dehors de l'arbre et auprès d'elle, mais sur l'angle opposé, se voit un petit personnage. Les bras de cette croix sont sculptés à leur extrémité en volute. Elle se rapproche beaucoup de la croix de Fargues par cette décoration, qui se retrouve encore sur la belle croix du château de Mazières, près Castelnau-de-Montmirail.

Cette croix, nous a dit M. Calvet, était dans la chapelle du château. Sur une face est Notre-Seigneur en croix, avec le nimbe crucifère, et au-dessus un cartouche chargé des trois lettres I.H.S., *Jesus hominum salvator.* A droite du Christ est la Sainte-Vierge, recouverte d'un voile, les mains contre la poitrine, et à gauche saint Jean, les bras croisés. L'autre face figure la Vierge mère, debout, la couronne sur la tête, les cheveux retombant sur les épaules ; elle a ses mamelles découvertes et allaite son divin Fils (1) ; elle tient, entre le pouce et l'index de la main gauche, une petite boule ou pomme. A côté de la Vierge sont, à droite, saint Pierre, tête nue, tenant le livre des Évangiles et la clef ; à gauche, saint Paul, coiffé d'un turban, tenant le livre et l'épée. Un autre détail donne un nouvel intérêt à cette croix : elle était chargée de

(1) La représentation de la Sainte-Vierge, allaitant son divin Fils, me rappelle un de ces Noëls que j'ai entendu chanter dans nos églises de campagne. En voici quelques versets :

D'où viens-tu, bergère ? D'où viens-tu ?
Je viens de l'étable,
Tout près de Béthléem,
De voir un miracle
Qui m'a plu très-bien (*bis*).

Qu'as-tu vu, bergère ? Qu'as-tu vu ?
Un petit Enfant,
Dedans une creche,
Qui pleurait sans cesse
Les péchés d'Adam.

Est-il seul, bergère ? Est-il seul ?
Saint Joseph, son père,
Est à ses côtés,
Et Marie, sa mère,
Lui donne à téter.

Est-il beau, bergère ? Est-il beau ?
Plus beau que la lune
Et que le soleil.....

peintures de diverses couleurs dans toutes les parties que l'on peut encore parfaitement reconnaître. L'arbre de la croix et les volutes étaient peints en vert, le Christ de carnation, le cartouche de l'inscription bleu ; la Vierge, avec le voile et le manteau bleus et la robe rouge, et saint Jean le manteau rouge et la robe bleue ; et sur l'autre face, la Vierge de carnation, avec la couronne dorée, la robe rouge, le manteau bleu et la petite boule de la main gauche, rouge ; saint Pierre de carnation, avec la clef noire, la robe rouge et le manteau bleu, et saint Paul avec le turban rouge, la robe bleue et le manteau rouge. Cette croix, dont le fût est coupé immédiatement après les sujets, a 80 centimètres de largeur.

M. l'abbé Brunet lit un mémoire sur le château et le bourg de Lombers.

On passe aux 27e. et 28e. questions. M. de Toulouse-Lautrec espère que M. V. Canet, de Castres, dont le Congrès regrette le départ, a fait un travail sur l'abbaye d'Ardorel et la chartreuse de Saïx.

Il est ensuite donné lecture de la 29e. question :

Donner l'énumération et la description des constructions appartenant à l'architecture civile (halles, cloîtres, hôtels-de-ville, maisons anciennes, etc.) qui existent encore dans la région.

M. de Caumont regrette qu'on n'ait pas mis dans le programme une question particulière sur les ponts. Les ponts du moyen-âge sont encore plus nombreux qu'on ne pense et toujours fort intéressants à étudier ; ces jours derniers, pendant la première partie de la session du Congrès, MM. le marquis de Castelnau et Trapaud de Colombe en ont relevé une demi-douzaine aux environs de Rodez. Deux de ces ponts

peuvent être mis sous les yeux du Congrès (V. les pages 476 et 477.) Il est à désirer que tous ceux qui existent dans le Tarn et dans les départements voisins soient exactement dessinés. Le savant directeur de la Société française d'archéologie demande des renseignements sur le pont d'Albi. M. le Président répond qu'il date de l'an 1035. M. Peeters fait observer que cet ouvrage d'art, dont les arches sont en arc ogival, ne peut remonter au XIe. siècle. M. Bermond, maire d'Albi, rend justice à la remarque de M. Peeters et dit que le pont a pu, en effet, être fondé en 1035; mais que, soit que la construction ait été interrompue, soit qu'elle ait été détruite par les guerres, le pont actuel n'est pas antérieur au XIIIe. siècle; il a dû même être réparé à plusieurs époques et il a été élargi il y a une quarantaine d'années.

M. le Président demande quelle était la destination des anneaux de fer avec crochets à angle droit qui existent encore sur les murs de bon nombre d'anciennes maisons à Cordes; ces anneaux ont été remarqués par M. Prosper Mérimée dans ses *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 475. — M. de Caumont pense qu'ils ont servi à supporter des bannes pour préserver les habitants de l'ardeur du soleil (1). — M. Bouet a vu de pareils anneaux au palais du pape Jean XXII à Cahors; il se souvient aussi d'avoir vu en Italie, dans une vieille maison du Campo-Santo à Pise, de semblables anneaux servant à suspendre du linge. — M. de Rivières n'est pas étonné de cette remarque, car, se trouvant à Rome l'année dernière, il a vu sécher du linge aux fenêtres de quantité de palais, et même aux fenêtres du Vatican. — M. Peeters a observé à Cordes de ces anneaux, non-seulement sur les façades des maisons bâties avec le plus de

(1) C'est aussi l'opinion de M. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. VI, p. 228 et 230).

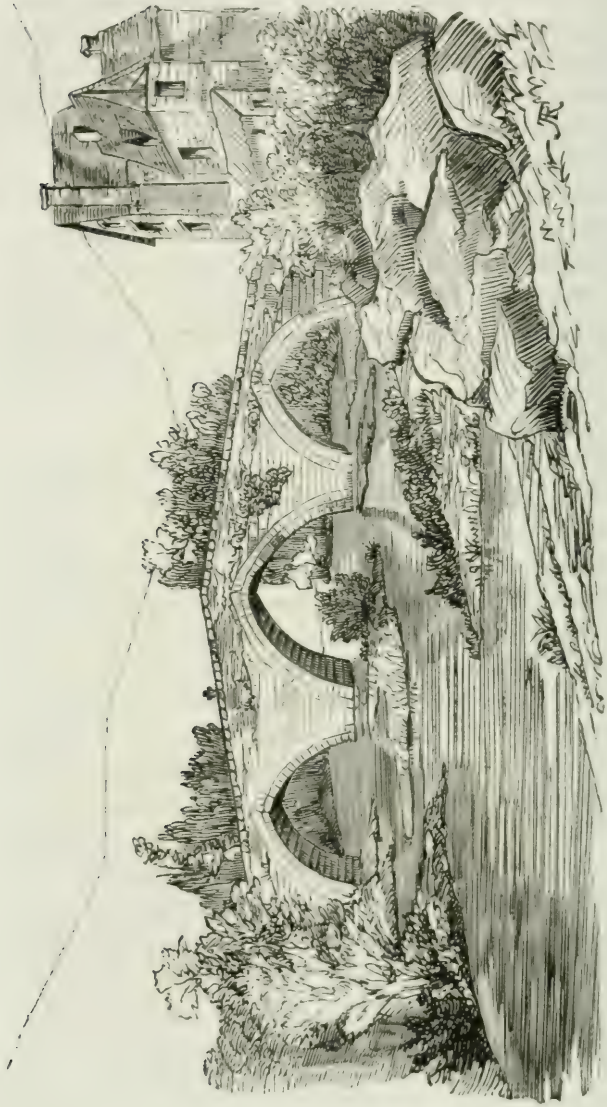

VUE DU PONT DE LA MOULINE, PRÈS RODEZ.

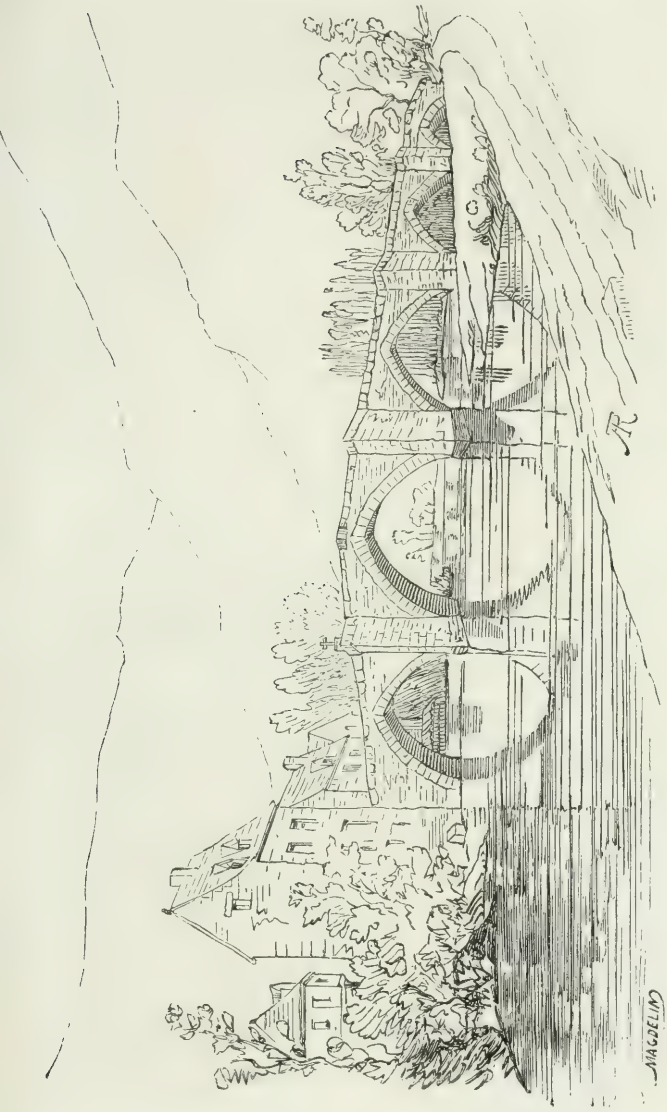

VUE D'UN PONT DES ENVIRONS DE RODEZ.

luxe, mais même encore sur les plus simples; il pense qu'on devait y passer des cordes servant à porter des tentures pour parer les maisons aux jours de fête. — M. le Président n'a jamais vu plus de deux anneaux à chaque maison, quelle que soit la largeur de la façade. — M. Bouet a noté de semblables crochets à Figeac. — M. de Clausade trouve les anneaux des maisons de Cordes trop au-dessus des accoudoirs des fenêtres pour pouvoir y faire sécher du linge; il croit qu'ils étaient destinés à tendre des draperies les jours de solennité: cet usage existe encore aujourd'hui en Italie où l'on pare, aux jours de fête, tous les étages des maisons.

M. le Président déclare la discussion close. La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
Baron Edmond DE RIVIÈRES.

2e. Séance du 14 juin.

Présidence de M. l'abbé VERGNE, vicaire-général.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Gaugain*, l'abbé *de Rivières*, chanoine de la métropole ; le vicomte *de Juillac*, *de Bonnefoy*, *Ricard*, *Cassan*, le marquis *de Solages*, le baron *de Rivières*.

M. le comte de Toulouse-Lautrec, l'un des secrétaires-généraux, annonce au Congrès l'envoi de deux pièces de vers : l'une française, par un des membres du Congrès; l'autre, par un ouvrier d'Albi, dans le dialecte romano-albigeois, langue qui se perd tous les jours et à la conservation de laquelle, malgré le brillant exemple donné en ce moment par les Félibres provençaux, on ne prend pas assez de soin. L'ordre du jour est trop chargé pour que la lecture

de ces pièces soit donnée. Si cette communication est possible, elle sera faite dans la séance suivante.

M. le vicaire-général Vergne, président, prend la parole pour exprimer au Congrès le regret que Sa Grandeur Mg^r. de Jerphanion a éprouvé de ne pouvoir lui-même faire les honneurs de son palais archiépiscopal et de son église cathédrale; mais des devoirs impérieux l'appelaient dans l'arrondissement de Castres, et il ne pouvait manquer à des engagements pris d'avance.

M. de Caumont prie M. le vicaire-général d'être l'interprète des sentiments du Congrès auprès de Monseigneur, et de lui exprimer combien son absence a été regrettée.

La parole est à M. le baron de Rivières, pour la lecture de son rapport sur la deuxième visite du Congrès à l'église métropolitaine de St^e.-Cécile (V. le mémoire, page 324).

M. Élie Rossignol, l'un des secrétaires-généraux, donne ensuite lecture de son rapport sur l'excursion du Congrès à Cordes et à Monestiés (V. le mémoire, page 430). Après la lecture de ce récit intéressant, M. de Toulouse ajoute quelques mots. Il dit que les monuments d'architecture ou de sculpture n'ont pas seuls le privilége d'attirer l'attention des archéologues. MM. les Membres du Congrès ont, à leur retour de Monestiés, traversé le riant vallon de Charmaux. Le temps seul leur a manqué pour visiter les riches houillères de Carmaux, le château de La Verrerie et son beau parc, résidence de M. le marquis de Solages, dont l'intelligente activité et l'inépuisable bienfaisance sont connues de toute la contrée.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire,

A. DE ROUMEJOUX.

VISITE DES MAISONS ANCIENNES D'ALBI.

Présidence de M. de Caumont.

Un grand nombre de membres du Congrès ont consacré une partie de la matinée du 15 juin à visiter les anciennes maisons d'Albi, dont M. Bouet a pris quelques croquis.

Le Congrès, après avoir jeté un coup-d'œil sur la façade de St.-Savy et sur sa tour, terminée par une guérite pour les guetteurs (V. la page suivante), a vu diverses maisons construites en bois, avec remplis en briques, dont M. de Toulouse-Lautrec a dessiné quelques panneaux.

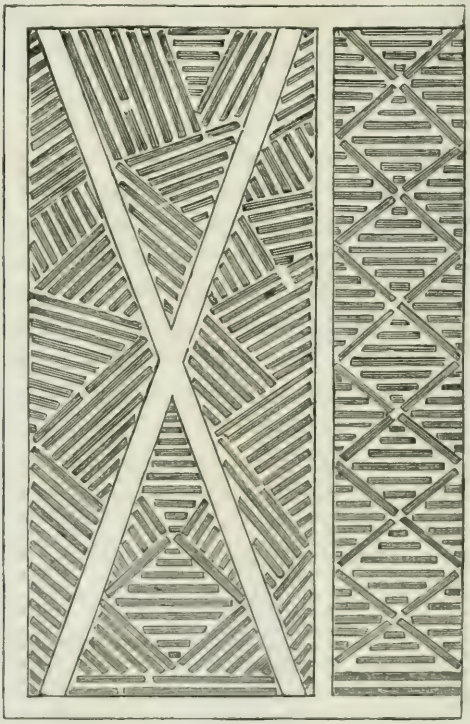

SPÉCIMENS DES MAISONS EN BOIS, AVEC REMPLIS DE BRIQUES, A ALBI.

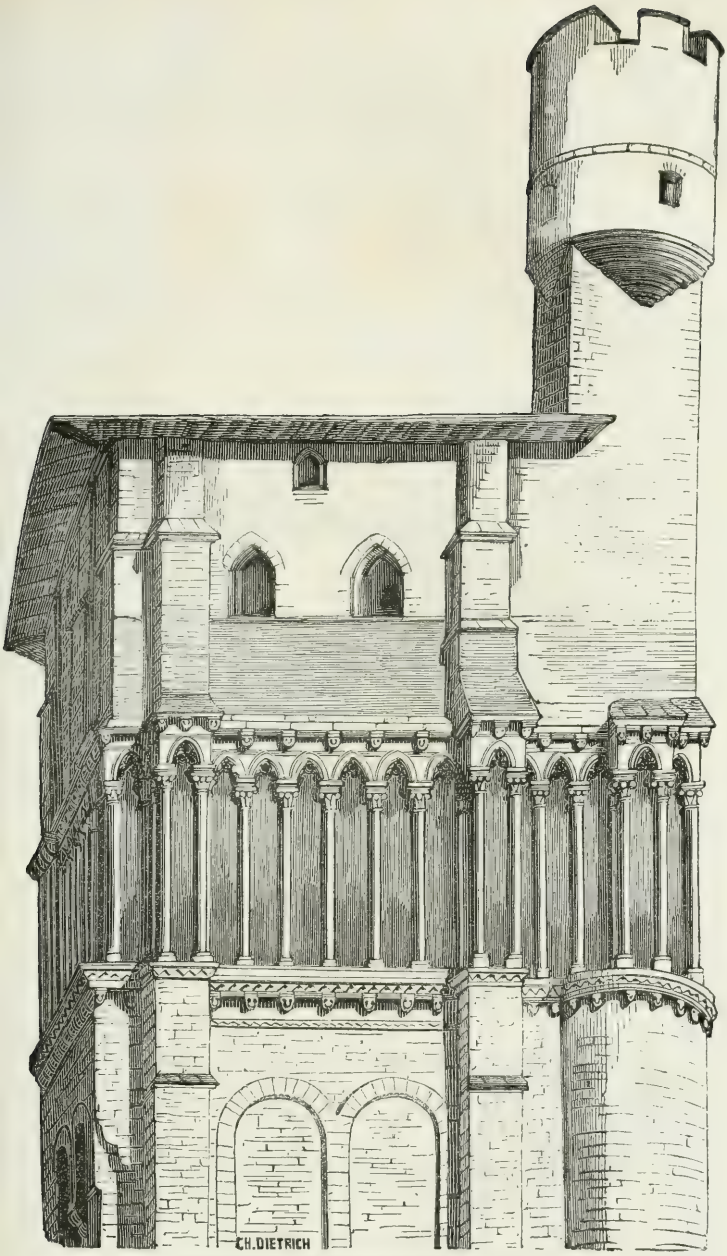

PARTIE DE L'ÉGLISE SAINT-SAVY, A ALBI.

La tourelle crénelée qui surmonte le clocher est en brique, ainsi que la partie supérieure du clocher, et a servi d'échauguette pendant plusieurs siècles.

A ce sujet, des comparaisons ont été indiquées par MM. Bouet, de Caumont, Rossignol et quelques autres membres. Ces combinaisons ou d'autres équivalentes se montrent, au XVIe. siècle, dans les maisons construites avec de semblables matériaux dans plusieurs provinces de France.

Le Congrès a reconnu que quelques maisons avaient des espèces de donjons avec machicoulis, lesquels avaient appar-

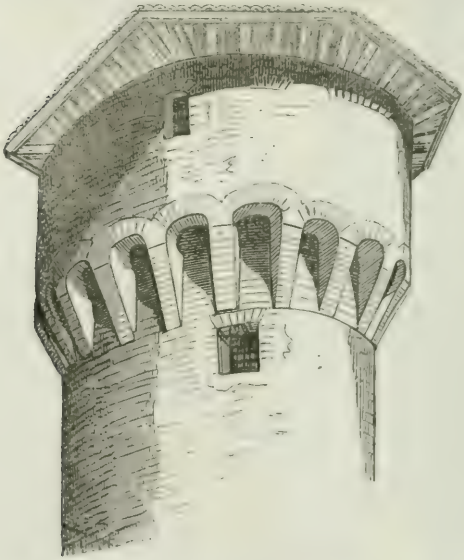

tenu probablement à des familles nobles du pays. M. Bouet a pris, séance tenante, le croquis d'un de ces donjons. On en trouve de semblables dans plusieurs villes du Midi.

Le Congrès a remarqué principalement une tour en briques,

rue Timbal. Cette tour est à l'angle d'un magnifique hôtel de la Renaissance qui, au XVIe. siècle, appartenait à la famille de Reynes, famille considérable d'Albi.

Un procès-verbal ne pourrait rendre compte de toutes les conversations instructives qui se sont engagées entre les membres du Congrès, et nous indiquons très-sommairement le résultat de la promenade dans les rues d'Albi.

Séance de clôture.

Présidence de M. Bermond, maire d'Albi.

La séance solennelle de clôture de la XXXe. session du Congrès archéologique de France s'est ouverte le 15 juin.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Vergne*, vicaire-général; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; *Deyres*, président du Tribunal civil ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; *L. Gaugain*, trésorier-archiviste ; *du Molay-Bacon*, secrétaire-général de la préfecture ; le vicomte *de Juillac; Crozes*, vice-président du Tribunal civil; *Daly*, architecte diocésain ; l'abbé *de Rivières*, chanoine ; *de Bonnefoy*. MM. le comte *de Toulouse-Lautrec* et *Rossignol*, secrétaires-généraux.

M. le baron *de Gissac* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Roumejoux lit le procès-verbal de la séance du 14 juin au soir; il est adopté.

M. de Toulouse annonce au Congrès qu'il a reçu un mémoire sur l'église de Las Planques, par M. de Tanus; un autre sur l'idiôme du pays, par M. Alibert, de Roquecourbe, qui a joint à cet envoi une brochure en vers,

dont il est l'auteur, intitulée : *Marcel, lou coumpagnou*, et une description de Roquecourbe.

L'ordre du jour appelle les questions du programme ainsi conçues :

Les archives des municipalités contiennent-elles des registres indiquant la série des consuls et autres officiers municipaux ou royaux, et leurs armoiries ou leurs portraits?

De l'organisation municipale, police intérieure, salubrité, assistance publique, répression, etc., jusqu'en 1789.

M. Jolibois, archiviste d'Albi, avant de donner lecture du mémoire qui va suivre, dit qu'il n'aurait point pris la parole sur ces questions, dont bien des points demandent encore ses recherches, si M. le Maire d'Albi ne l'y avait en quelque sorte contraint en l'inscrivant d'office.

MÉMOIRE DE M. JOLIBOIS.

MESSIEURS,

Je m'étais proposé de traiter simultanément ces deux questions, avec tous les développements qu'elles comportent. Je voulais vous faire connaître les modestes grandeurs du chaperon consulaire à Albi, les luttes qu'il eut à soutenir; vous retracer la vie municipale de nos pères, si féconde, pour les générations présentes, en utiles enseignements; mais ce travail exigeait de longues études, et le temps m'a fait défaut. Je n'aurais donc pas pris la parole, si, dans le but tout patriotique de vous laisser un souvenir historique de la ville où vous avez bien voulu tenir cette année vos assises générales, l'honorable Maire qui présidait notre première réunion, et qui vient de reprendre le fauteuil, ne m'avait inscrit d'office. C'est pour moi un devoir de répondre à cette invitation, et je

regrette de ne pouvoir qu'esquisser le tableau que j'aurais voulu vous présenter.

En général, les archives communales sont pauvres dans le département du Tarn. Cette pauvreté résulte d'abord des guerres qui ont presque continuellement désolé notre belle contrée, pendant les huit derniers siècles, et ensuite du peu de soin qu'on a pris de ces précieux dépôts, depuis qu'on a dû priver nos villes de leurs antiques priviléges, pour constituer réellement l'unité nationale. Cependant, presque toutes nos communes ont conservé leur compoix ou ancien cadastre, et c'est un fonds qu'on ne retrouve que dans le midi de la France. Nos cadastres, où l'on peut puiser de nombreux renseignements pour l'histoire locale, sont pour la plupart du XVIIe. siècle; plusieurs cependant datent du XVIe.; quelques-uns du XVe.; la ville d'Albi seule en possède un du XIVe., dont notre collègue, M. Sarrasy, vient de faire connaître l'importance. Nos mairies ont aussi généralement conservé les registres des baptêmes, mariages et sépultures des anciennes paroisses; mais on n'y retrouve pas d'actes antérieurs à la première moitié du XVIIe. siècle. Sur les trois cent seize communes qui forment le département du Tarn, deux cent trente réunissent dans leurs archives les deux fonds que je viens de signaler; quatre-vingt-six y joignent encore d'autres documents antérieurs à 1790, notamment Labruguière, Lacaune, Boissezon, Montmiral, Gaillac, Lisle, Lavaur, Rabastens, Ambres, Castres, Réalmont, Escoussens, Viane, Roquecourbe, Burlats, Vabre, Giroussens et Salvagnac; mais les villes de Cordes et d'Albi possèdent seules des archives importantes sous le rapport historique.

Si je quitte ces généralités pour me renfermer plus étroitement dans la question, je n'aurai à vous parler que du cartulaire d'Albi. Cordes a son *Libre ferrat*, qu'une chaîne fixait sur le bureau municipal depuis qu'on avait essayé de

l'enlever des Archives; Rabastens a son *Livre des anges*, ainsi appelé parce que les coins de la reliure en sont garnis d'anges en cuivre; Lacaune a son *Livre vert;* Viane, son *Livre noir;* mais ces cartulaires ne renferment que la copie des principales chartes communales : aucun ne mentionne avec suite les élections consulaires, et, à cet égard, celui d'Albi fait seul exception.

Je n'ai pas à m'occuper ici de l'origine de la ville d'Albi, que je ne crois pas antérieure à l'introduction du christianisme dans le pays: il me suffira d'établir qu'il n'y a aucune trace de la constitution des habitants de cette ville en communauté avant les premières années du XIIIe. siècle, c'est-à-dire avant l'expulsion des anciens seigneurs. Lorsqu'il fut question, en 1035, de construire le pont sur le Tarn, les seigneurs consultèrent les habitants; si ceux-ci eussent été constitués en communauté, ils eussent été représentés par leurs consuls, et il n'en est pas question. De même pour tous les actes relatifs aux affaires générales de la ville jusqu'au XIIIe. siècle. C'est seulement à l'époque où, par suite de la croisade, dont la triste histoire vous est connue, la seigneurie d'Albi passa des mains de ses anciens possesseurs dans celles des Monfort, et bientôt dans celles des évêques de la cité, que se constitua le pouvoir municipal dans cette ville.

Et, en effet, sous les seigneurs laïques, les habitants d'Albi ne pouvaient avoir à traiter en commun que des intérêts minimes et passagers, pour lesquels il leur suffisait de se constituer en syndicats; le seigneur était maître des fortifications et pourvoyait à la défense de la place. Mais lorsque l'évêque, qui n'avait eu avant la croisade qu'une bien faible part d'autorité à Albi, eut réuni le temporel au spirituel dans sa ville épiscopale, si complètement que plus tard le roi de France, devenu possesseur du Languedoc, fut obligé de faire

procéder à une enquête pour reconnaître les droits de la Couronne sur cette ville, alors tout dut changer de face. Il fallait, dans ces temps difficiles, pourvoir à la sûreté de la place, entretenir les fortifications, faire guet et garde, et pour tout cela le bras séculier était nécessaire. Le seigneur-évêque, qui avait d'ailleurs besoin de se concilier ses nouveaux sujets, de leur faire oublier la famille dépossédée, se déchargea de l'autorité militaire, au profit des habitants, qui durent dès lors, se constituer en communauté. Cette sorte de transaction, dont il n'existe aucun acte, mais dont la preuve résulte de l'état de choses qui suit immédiatement, se fit dans les dernières années du XIIe. siècle, sous l'évêque Guillaume Petri. — La concession a-t-elle été spontanée de la part du prélat ou imposée par les habitants? C'est une question qu'en l'absence de tout document je me contenterai de poser; mais les idées de liberté, que la réforme religieuse avait semées dans le pays, ne furent sans doute pas étrangères à l'importante révolution qui constitua à Albi le pouvoir municipal.

La première charte originale des archives communales d'Albi est de l'an 1220, et le premier volume du Cartulaire, rédigé au commencement du XIVe. siècle, n'en renferme pas de plus ancienne. C'est une nouvelle transaction qui règle les droits civils. Il paraît que les habitants n'étaient pas encore satisfaits : il y avait désunion, dit le texte, entre le peuple et le seigneur. Guillaume Petri, après de nouvelles concessions, promet solennellement de maintenir les franchises qui font l'objet de la transaction, ainsi que les autres bonnes coutumes précédemment observées ; et, pour donner plus de poids à son serment, il fait intervenir les chapitres de St^e.-Cécile et de St.-Salvy. — C'est dans cet acte qu'il est pour la première fois fait mention des consuls, institués, sans doute, quelques années auparavant. Déjà la commu-

nauté nouvelle avait son sceau ; mais elle n'eut son hôtel particulier qu'à la fin du XIVe. siècle, et ce ne fut pas sans difficulté de la part du seigneur : elle acheta d'abord, en 1390, au prix de soixante livres, rue de la Sabataria-de-St.-Julien, une petite maison à laquelle elle en réunit une autre, plus humble encore, l'année suivante, et qu'elle paya neuf livres douze sols.

Le sceau communal, qui était pendant à la charte de 1220, est perdu : il n'en reste plus que l'attache, en soie rouge ; mais une charte de 1236 nous a heureusement conservé une autre empreinte de ce sceau, et, comme cette précieuse relique, qui est unique, est brisée, je me suis empressé d'en faire le dessin.

La sceau primitif de la ville d'Albi est rond, avec un diamètre de 75 millimètres; il est pendant et représente, d'un côté, un mur crénelé, à deux portes ou arches de soutènement, appuyé sur le grenetis intérieur et soutenant, en son milieu, la crosse épiscopale qui est accostée du soleil et de la lune, avec cette légende : SIGILLUM COMUNITATIS ALBIE ; à l'avers, qui porte la même légende, est un lion rampant. Le mur crénelé et la crosse indiquent le pouvoir militaire des consuls, placé sous l'autorité de l'évêque; le lion est, on le sait, l'emblème de la force ; mais peut-être la communauté a-t-elle emprunté cet emblème au blason de Guillaume Petri, si, comme l'assure Dom Vaissete, le sceau de ce prélat portait aussi un lion. J'ai cru devoir entrer dans ces détails, afin qu'il fût bien établi que les armoiries d'Albi datent de l'origine du consulat, du commencement du XIIIe. siècle ; car on a dit et on répète qu'elles n'ont été octroyées à la ville qu'en 1297, par l'évêque Bernard de Castanet. Ce qui a pu donner lieu à cette erreur, c'est que, sous Bernard, on plaça le lion rampant sur le mur crénelé, parce qu'alors la commune abandonna le

SCEAU PRIMITIF DE LA VILLE D'ALBI.

sceau pendant pour faire usage du sceau plaqué qui n'a pas d'avers. C'était pour conserver toutes les pièces des armoiries primitives. Ces armoiries, ainsi modifiées, n'ont plus été changées depuis; seulement, dans la légende, on a substitué CONSULUM à COMUNITATIS; le mur crénelé, cessant de s'appuyer sur le grenetis, a fini par devenir une tour, et la croix archiépiscopale remplace la crosse, depuis l'érection du siége d'Albi en archevêché. C'est ainsi qu'elles sont aujourd'hui en usage, bien qu'elles aient été autrement décrites par d'Hozier, en 1698 (1).

Je tiens encore à relever l'erreur qui est relative à la devise dont on surmonte le blason d'Albi. On croit que cette devise est ancienne; mais d'Hozier ne la mentionne pas, et c'est l'Armorial des États du Languedoc, imprimé en 1764, qui l'a publiée pour la première fois. — Il est vrai que je l'ai trouvée sur un volume des archives, avec la date de 1618; mais au milieu de jeux d'esprit du même genre, dont un greffier érudit couvrait les pages blanches des registres. C'est sans doute à cette source qu'a puisé l'Armorial de 1764, qui n'a, du reste, aucun caractère d'authenticité, et

(1) L'Armorial de la ville d'Albi, délivré par d'Hozier en 1698 et qui est conservé dans les archives communales, ne porte ni crosse ni croix. L'écu y est ainsi blasonné : *De gueules; une tour d'argent maçonnée, à une porte ouverte, deux fenêtres ajourées et deux tourelles girouettées; surmontée d'un lion d'or rampant et ayant en chef un soleil d'or, à dextre, et une lune d'argent en décours, à sénestre.* — Le blason actuellement en usage est ainsi composé : *De gueules, à la croix archiépiscopale d'or; une tour à deux portes ouvertes d'argent, les herses levées, à quatre créneaux; un lion d'or, les quatre pattes posées sur les créneaux; le tout brochant sur la croix; en chef, un soleil d'or, à dextre, une lune d'argent en décours, à sénestre; deux palmes de sinople, liées de gueules, servant d'ornement extérieur à l'écu.* Devise : *Stat baculus vigilatque leo, turresque tuetur.*

il aurait dû être complet, car la prétendue devise forme un distique entier :

> Stat baculus, vigilatque leo, turresque tuetur.
> Macte animo, o cives! quis vos impune lacesset?

La devise du blason d'Albi est une innovation faite de nos jours, d'après l'Armorial de 1764, lors du renouvellement des armoiries des villes.

Mais je reviens aux consuls. — Le premier acte où il soit fait mention du mode d'élection est de 1269. La ville était alors divisée en six gaches ou quartiers, et chaque gache avait à élire annuellement deux consuls et deux conseillers, qui, immédiatement après l'élection, prêtaient serment entre les mains du seigneur-évêque. La veille de Noël, ils lui rendaient hommage, au nom de la ville et, à cet effet, ils allaient en corps au palais épiscopal, précédés de joueurs de hautbois et de violon, comme dans toutes les cérémonies publiques. Les consuls portaient des robes entretenues aux frais de la bourse commune; mais c'est seulement en 1438 qu'ils furent autorisés par le vicaire de l'évêque, Robert Dauphin, à porter le chaperon mi-parti rouge et noir. Plus tard, ils eurent un costume en tout semblable à celui des capitouls de Toulouse. Leur pouvoir était très-étendu et il fut bientôt fortifié par la puissance royale, qui établit dans la ville une justice rivale de celle du prélat : de telle sorte qu'ils purent résister aux efforts que firent les seigneurs pour amoindrir les droits et franchises de la communauté.

Cette lutte, entre les habitants d'Albi et leurs seigneurs, dura plus de quatre siècles, et elle causa à la ville des maux infinis. Je n'en citerai qu'un épisode; mais je ne l'emprunterai pas aux annales du XVIIe. siècle : je craindrais de vous attrister, en vous représentant les principaux habitants jetés en prison, traînés devant une juridiction étrangère, et

quelques-uns payant de leur vie leur patriotique dévouement. Je remonterai au XVe. siècle et je rappellerai la prise d'armes contre le cardinal d'Amboise, qui contestait aux habitants des droits implicitement consacrés par la charte de 1236 et confirmés par la transaction consentie, en 1264, sur la médiation de saint Louis. — C'était en 1492. — L'irritation était à son comble. Un matin, le crieur public embouche la trompette et parcourt les rues en appelant le peuple à la révolte, tandis que la cloche *Paulin*, de l'église St.-Salvy, sonne l'alarme. On court, on crie; on se bat; de part et d'autre il y a des blessés, et la nuit peut seule mettre fin à la lutte. Le prélat porta plainte contre ces excès. Le sonneur de St.-Salvy, le crieur et les chefs de la sédition furent condamnés à l'amende honorable; il y eut deux mille livres d'amende contre la communauté, et le juge ordonna que la trompette qui avait donné le signal de la révolte resterait clouée au poteau d'infamie sur la place publique, en signe d'obéissance pour l'avenir. Mais si la justice condamna, comme elle le devait, la violence, son arrêt, relativement aux priviléges contestés, était favorable aux habitants; car il confirmait la transaction de 1264. — Cependant la communauté ne fut pas satisfaite. L'arrêt portait que le seigneur-évêque tiendrait une autre trompette à la disposition des consuls, qui seraient obligés de la demander. Cette dernière disposition parut monstrueuse, entachée de servitude. D'ailleurs, l'évêque ne mettait à la disposition de la ville qu'un vieux hautbois, et les habitants voulaient une trompette de laiton, selon l'ancien usage : « Il est inconvenant, disaient-ils, d'aller demander ce hautbois pour des proclamations à faire au nom du Roi; » et ils ajoutaient que le prélat, qui faisait jouer de cet instrument à son dîner et à son souper, serait souvent dans le cas de le refuser. — Il y eut appel, et ce curieux procès,

dont les pièces existent, ne fut terminé qu'en 1494, par une nouvelle transaction. Les séditieux avaient fait amende honorable ; mais la ville ne paya qu'une faible partie de l'amende, et la vieille trompette fut détachée du poteau d'infamie pour être rendue aux consuls. — Cette intervention de l'autorité royale en faveur des communes est générale en France, au moyen-âge, et elle dura jusqu'à l'époque où la royauté n'eut plus rien à craindre de la féodalité ; alors ce fut le tour des communes de se courber sous le sceptre du monarque.

Les consuls d'Albi avaient la police civile et militaire de la ville et ils en étaient juges ; ils administraient, sans aucun contrôle étranger, les biens de la communauté et nommaient tous les employés de l'administration : le *clavaire* ou trésorier, le greffier, le *præco* ou crieur public, les quatre valets portant la livrée consulaire, les portiers, etc. Ils étaient maîtres des fortifications. L'évêque, comme seigneur, avait bien la garde des clefs ; mais il devait les remettre aux magistrats populaires et, en leur absence, aux prud'hommes qu'il avait choisis. Aucun procès criminel ne pouvait être instruit sans la participation des consuls, ni jugé sans le concours de vingt prud'hommes : et nous retrouvons là l'institution du jury, que l'on prétend être d'origine anglaise. A l'expiration de leur mandat, les consuls faisaient apurer leurs comptes par leurs successeurs, en présence des principaux habitants et, dans un mémoire qu'ils appelaient leur *Testament politique*, ils instruisaient la nouvelle administration de ce qu'ils avaient fait pour la république et de ce qui restait à faire.

Il en fut ainsi jusqu'à l'arrivée du roi en Languedoc, au commencement du XVe. siècle. Alors il n'y eut rien de changé quant au pouvoir des consuls, qui avaient encore deux siéges aux États-Généraux de la province ; mais le mode d'élection fut profondément modifié, car si l'on porta à vingt-quatre le

nombre des conseillers, on réduisit de douze à quatre celui des consuls, et le nombre des électeurs, qui avait été jusque-là illimité, fut fixé à quinze par gache. On se récria; il y eut des séditions et, après une enquête, on accorda six consuls à la ville.

Cette réforme fut opérée en 1402, et c'est depuis lors que l'on inscrit le résultat de chaque élection sur des registres, qui sont devenus bientôt les annales de la commune, parce qu'on eut soin d'y prendre note des événements les plus importants survenus dans la ville, dans la province ou dans le royaume, pendant chaque consulat. Ces registres existaient déjà dans la plupart des villes du Midi; souvent on les ornait de peintures et dans quelques localités on y plaçait les armoiries ou même les portraits des consuls, comme à Montpellier et à Toulouse, où les magistrats municipaux étaient représentés en pied dans les annales communales. A Toulouse, ces précieux registres remontent aux dernières années du XIIIe. siècle; mais malheureusement la série en est incomplète, et les volumes qui ont échappé à la destruction ont été en partie dépouillés de leurs miniatures. Dans l'origine, les portraits des capitouls occupaient humblement les premières lettres majuscules; ils remplirent ensuite le haut des pages et finirent par envahir les feuilles entières du vélin. Alors un peintre fut attaché à l'Hôtel-de-Ville, et bientôt on ne se contenta plus du portrait peint dans les annales, on en fit encore exécuter deux autres de chacun des magistrats municipaux : l'un pour être placé dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, l'autre pour être donné au capitoul à sa sortie de charge.

Le cartulaire d'Albi, qui est en même temps le registre du personnel de l'Administration, forme sept volumes in-folio. Les trois premiers sont étrangers à la question qui nous occupe. Ils renferment les principales chartes de la ville et

leur traduction du *vieil barbare*, c'est-à-dire du roman, en français. Je crois devoir noter ici que, pendant les XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, les principaux actes relatifs au consulat sont toujours faits en double : l'un en latin, l'autre dans le langage vulgaire, et le cartulaire d'Albi peut fournir de précieux renseignements sur les transformations successives de ce langage. Le quatrième volume, celui où commence la série des consuls, abonde en notes historiques ; mais il n'a aucune miniature, et cependant, dans les dernières années de la période qu'il embrasse, la ville d'Albi avait un artiste distingué, Simon Boyer, l'habile *imageur* qui fut chargé des préparatifs inutilement faits, en 1533, pour l'entrée du roi François Ier. qui ne vint pas. Dans le cinquième volume, la lettre majuscule, au commencement de chaque alinéa, est historiée ; on y remarque aussi de curieux récits en vers des événements de 1537 et de ceux de l'année 1562, signalée par l'expulsion des protestants de la ville épiscopale. Les miniatures de ce volume sont de Pierre Bordet ou Bordeti, dont j'ai retrouvé quelques quittances ; il avait deux testons pour chaque tableau *sive norma* des consuls ; c'est le traducteur du cartulaire du *vieil barbare* en français ; il rédigeait ses quittances en latin et j'ai lu de lui, dans la même langue et en vers, un panégyrique adressé à l'official d'Albi, Jacques de Lautrec. On trouve cet opuscule du savant artiste dans le *Spiritualis curie Albiensis statutorum Liber*, publié en 1534, avec privilége, par Jean Ricard, libraire à Albi, et dont un exemplaire, appartenant à M. Gustave de Clausade, figure dans notre Exposition départementale. Le sixième volume est, comme le précédent, enrichi de lettres ornées dues au pinceau de Jean Royer ; chaque lettre lui était payée dix sols. Jean était fils de Benoît Royer, peintre aussi ; il eut pour successeurs les artistes Jean Hourde et Louis Bordelet. Les premiers blasons armoriés apparaissent à la fin de ce volume, en 1628. La lettre initiale

de cette année est A ; elle est posée sur deux colonnes d'ordre composite, entrelacées de branches de laurier, auxquelles sont appendus les six écus des consuls et celui de la ville, en chef. Le septième volume, que l'on continue, et qui commence en 1634, est le plus curieux. Au titre sont peintes les armoiries de la ville, au milieu de fleurs et de fruits, dans un encadrement au bas duquel est une vue d'Albi. Cette miniature est signée Louis Bordelet et elle a été payée six livres à son auteur. Bordelet eut pour successeur, comme peintre de la ville, son fils Nicolas, ou Innocent, qui cédait quelquefois le pinceau à Jean Molinier. A cette époque, les artistes avaient sept livres dix sols pour peindre chaque année, dans les annales, les armoiries des consuls.

En 1648, les habitants étaient encore en lutte avec l'évêque. Les élections consulaires de cette année ayant donné lieu à des troubles, l'autorité royale intervint et les élections nouvelles se firent en présence de l'Intendant, sous sa direction. Les annales nous apprennent que la ville était dans la désolation, à cause de cette influence étrangère et du mépris qui avait été fait des priviléges. On implora la clémence du roi et, dès l'année suivante, l'ancien état de choses fut rétabli. C'est alors que, pour témoigner de la joie de la population, il fut délibéré que l'on remplacerait désormais sur le registre les armoiries des consuls par leurs portraits, « afin, est-il dit dans la délibération, d'obliger les électeurs d'appeler au consulat des personnes que l'on puisse avec justice inscrire au livre consulaire : *in facie noscitur homo.* » Mais on avait compté sans l'artiste. Les premiers portraits, qui représentent les magistrats municipaux en robe consulaire, furent sévèrement jugés par les connaisseurs, et, dès l'année suivante, on revint aux armoiries, pour essayer encore du portrait quelques années après, mais sans plus de succès. Enfin, le hasard conduisit à Albi un artiste habile, qui y resta six ans,

et qu'on nomma peintre consulaire, aux gages de cent cinquante livres par an. Cet artiste s'appelait Bourguignon. Était-ce le célèbre peintre de ce nom, ou un membre de sa famille ? Je l'ignore ; mais les portraits qu'il peignit en 1660 furent trouvés si beaux, si finement achevés, qu'on rétablit l'ancien usage des armoiries pour faire peindre à part des portraits qui, comme à Toulouse, étaient donnés aux consuls à leur sortie de charge, et l'on en retrouve encore dans la ville (1). Après le départ de Bourguignon, en 1666, on cessa

(1) Je viens de retrouver l'acte portant nomination de ce peintre et acceptation par lui des conditions imposées par la ville. Cet acte est du 14 juin 1662 ; il est reçu par le notaire Pierre Gout ; les contractants sont : d'une part, Pierre de Reynés, écuyer sieur de Montfort ; Louis Salvan, Jacques Adhémar et Guillaume Rieuneau, apothicaire, tous consuls agissant en cette qualité, tant en leur nom qu'en celui des deux consuls absents, et en vertu d'une délibération prise en conseil particulier ; d'autre part, Pierre Bourguignon, maître peintre, natif du pays de Liége, résidant à Albi. — L'artiste s'engage à faire « annuellement et « pendant sa vie six tableaux à l'huile, à demi-figure, de cinq palmes « de hauteur et quatre de largeur chacun, représentant lesdits sieurs « consuls revestus de leurs robbes consullaires rouges avec leurs man- « teaux comtals avec de belles et voyantes colleurs et le reste de ce quil « y faudra pour la gentilesse et agenssement desdits tableaux, suivant « l'ordre de la peinture. Et commencera ledit Bourguinhon à travailler « ausdits tableaux desdits sieurs consuls estant à présent en charge dès « cejourdhuy et sera tenu diceux leur remètre à un chacung à la fin de « leur consullat, et ainsi sera tenu de continuer de fère aux autres « sieurs consuls quy viendront à ladvenir, et pour ce fère lesdits sieurs « consuls ont accordé audit sieur Bourguinhon la somme de cent cin- « quante livres tous les ans qui sera vingt-cinq livres pour ung cha- « cung desdits six tableaux..... Estant pacte que en cas lesdits sieurs « consuls à présent en charge ou ceux qui viendront après eux voul- « droinct et seroinct en volonté de ce fère tirer à entière figeure, en « ce cas, ils seront tenus de desdomager ledit Bourguinhon de telle « somme qui entre eux sera convenu et accordé sans que ladite ville « soict tenu d'y contribuer en rien au dessus de ladite somme de

de faire faire les portraits des consuls; mais on continua jusqu'en 1691 à faire peindre leurs armoiries sur le registre. Alors des édits plus sévères ayant été publiés pour la recherche des usurpateurs de noblesse, l'ancien usage fut abandonné et c'est par exception qu'on trouve, en 1727 et 1732, les armes du maire Lavedan, peintes par Borel. On se contentait, au XVIIIe. siècle, de tracer en couleur, sur le vélin, un cadre à six compartiments dans lesquels on inscrivait les noms des consuls en charge.

Tous les bourgeois d'Albi étaient éligibles aux charges communales; mais il était d'usage de prendre un consul dans chaque classe de la population, et les élus avaient place au registre suivant le rang qu'ils occupaient dans la société: de sorte que le premier consul était le plus souvent un noble, et le dernier un marchand ou même un artisan. Les armoiries qui couvrent les feuilles des annales de la ville n'ont donc, à quelques exceptions près, aucune valeur héraldique, et jamais les fonctions consulaires, à Albi, n'ont anobli ceux qui en étaient investis. Cependant ces armoiries bourgeoises se transmettaient religieusement, comme le prouvent les blasons des consuls appartenant à la même

« cent cinquante livres. Et en cas aucungz desdits sieurs consuls « viendroinct à décéder pendant leur année ledit sieur Bourguinhon « promet et sera tenue de deslivrer aux hérettiers de celluy quy ce « truvera mort un autre tableau de mesme longueur et largeur que « les susdits et de pareilhe valeur de vingt-cinq livres et d'y repré- « santer tel dessein que luy sera marqué par lesdits hérettiers.... »

De 1662 à 1666, Bourguignon fit les portraits des consuls d'Albi, et il toucha régulièrement ses gages chaque année; mais, en 1666, il disparut sans qu'on sût d'abord où il était allé. On apprit bientôt qu'il était à Castres. On l'engagea à revenir, mais il ne répondit pas; on lui fit sommation de remplir ses engagements et il n'en fit rien. Dès lors on dut renoncer à l'usage, nouvellement établi, de faire faire aux frais de la ville les portraits des consuls.

(*Note de l'auteur du Mémoire.*)

famille ; et plus tard quelques-unes ont été données comme preuve de noblesse. C'était, en général, des armoiries parlantes : ainsi Lecaron prend une barque à Caron ; Alary, une aile ; Pelatier, un pied sortant de l'eau ; Rouzières, un rosier fleuri ; Galaup, un cheval au galop ; Boyer, un bœuf ; Caldaguès, une caille ; Rossignol, l'oiseau de ce nom ; Lucques, un bois (*lucus*) ; Molinier, un moulin à vent ; Favier, des fèves ; Austry, une autruche ; Massol, un mas et un soleil, etc., etc.

Je termine en citant les noms qu'on retrouve le plus souvent dans la série des consuls depuis le XIIIe. siècle. Vous me permettrez, Messieurs, de dresser cette liste : c'est le tableau d'honneur de notre population :

ALUDIER ; MONTAIGU ; SOLOMIAC ; SABATIER ; TAILLEFER ; DARDET ; OALRIC ; SALADIN ; GALINIER ; FAJAS ; GARRIGUES ; DELRIEU ; GAUDETRU ; GOLFIER ; PRUNET ; MONNAC ; DE VAREILHES ; IZARN ; VAISSIÈRE ; LEMOZY ; PRADAL ; D'AVIZAC ; ROGER ; FABRI ou FABRE ; VASSALI ; MONTALAZAC ; CLERGUES ; les BOYER ; BALDI ; COMBETTES ; DE LABROA ; D'ESCARLHAN ; DELBOSC ; ALARY ; DE NUPCES ; DE GINOLHAC ; SALVI ; DE CASTELNOU ; JULIA ; CHABBERT ; LAUTIER ; DE BONNE ; BOUCHERAMBAUT ; CAHUZAC ; DE FLEYRES ; DE BAGES ; TEYSSIER ; TRÉMOLIÈRES ; AZÉMAR ; DE GACHES ; GALAUP ; les DELPUECH ou DUPUY ; RIVES ; CROUZAT ; DE RIPIS ; CAVALIÉ ; REVELLAT ; AMIEL ; FRAYSSINET ; LAURENS ; DE SALGUES ; CHAMBAUD ; MURATEL ; ESTÈVE ; GARIBALDI ; BERMOND ; VITALIS ; PÉLISSIER ; DE RESSÉGUIER ; DA COSTA ; les GORSSE ; DELÉCOULS, ICHIER ; DE LAFON ; D'ESTIENNE ; DELMAS ou DUMAS ; CORNILLE ; PELATIER ; FORAS ; GAUSSERAND ; DASSIER ; SALVAN ; DE MARTIN ; PADIÈS ; BESSET ; METGÉ ; les GARDÈS ; DU SOLIER ; NAJAC ; DE FONVIEILLE ; GENTON ; MOLINIER ; TAFANEL ; CALDAGUÈS ; TARDIEU ; LUCQUES ; LEBLANC ; CALMELS ; RICARD ; TRIDOULAT ; CAMPMAS ; VÈNE ; CAUSSÉ ; BRAY ; MARY ; ARTHUS ;

ROTOLP; DE JANIN; LOUBERS; JACME; POUSSOY; TEULIER; LEBRUN; CARLENC; ESTADIEU; REYNÈS; ADHÉMAR; DEFOS; LAROCQUE; CASSANG; BLEYS; DAVID; NOYRIT; PASCHAL DE ROCHEGUDE; TRUSSE; MARTINON; SERVIENTIS; MARIÈS; CROZES; BORIES; DE MARLIAVES; SÉRÉ DE RIVIÈRES; GUILLOTEAU; DOAT; PAPAILHIAU; DE LAVEDAN; BOUSSAC; ROUZIÈS; RAMONDOU et BOUNHIOL.

Tel est, Messieurs, le recueil, que je m'étais plus particulièrement proposé de vous faire connaître. Pour la plupart d'entre vous, il n'offre qu'un intérêt artistique; mais pour les Albigeois il a un intérêt d'un ordre beaucoup plus élevé : c'est, pour me servir d'une expression du pays, le *Livre de raison* de la famille communale. Beaucoup des noms consulaires que j'ai cités (et ma liste est très-incomplète) leur rappellent de beaux dévouements, des sacrifices de toute sorte faits à la patrie commune; plusieurs devraient être honorés d'un souvenir permanent et, pour trouver les noms à donner aux rues nouvelles de la ville, il suffit d'ouvrir le registre des consuls, qui est le LIVRE D'OR DE LA CITÉ.

M. le Président adresse les remercîments du Congrès à M. Jolibois.

M. de Toulouse dit qu'il a reçu un mémoire, de M. de Vigan, sur la question n°. 35 (terminaisons en *ac*, *an*, et *eins* ou *ens*.

La série des questions du programme étant épuisée, M. le comte de Toulouse-Lautrec a la parole pour donner lecture de son rapport sur l'exposition.

RAPPORT DE M. LE Cte. DE TOULOUSE-LAUTREC.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une émotion facile à comprendre, que je prends la parole aujourd'hui devant vous. Aux derniers jours

d'un Congrès, des relations aimables et sérieuses ont eu le temps de se former entre ceux qui ont donné l'hospitalité et ceux qui l'ont reçue ; et je ne serai pas démenti, si je dis que des deux parts il est pénible de rompre ces liens, et de les voir aller se ranger dans les souvenirs, si bonne que soit la place que chacun leur réserve. Déjà des hôtes justement appréciés se sont séparés de nous ; dans quelques heures, ceux qui nous sont restés nous quitteront ; et c'est, sans doute, à l'absence des uns, au manque de loisir des autres, que je dois la tâche, à la fois difficile et bien douce, de vous parler de la splendide exposition organisée par la ville d'Albi, à l'occasion du Congrès.

En acceptant une mission dont l'ampleur m'effraie, je n'ai pas eu seulement à regretter mon insuffisance : ma position aussi me semblait un obstacle. Elle ne me laissait pas une entière liberté pour la louange, et pendant un instant, pour la première fois de ma vie, j'aurais presque regretté d'être un des vôtres. Je ressens, en effet, Messieurs, quelque chose de cet embarras, plein de douceur et de charme, que chacun de vous peut avoir éprouvé, si quelqu'un des siens a mérité l'approbation publique, depuis les gracieux et parfois prophétiques triomphes de l'enfance, jusqu'aux couronnes viriles et glorieuses qu'un homme de cœur peut recueillir dans sa carrière. Vous le savez, dans ces heureux moments, les intéressés ont le cœur content et gonflé ; mais ils ont la parole modeste ; leur joie déborde, mais en quelques mots étouffés et rapides.

Je suis devant vous, Messieurs, comme un de ces privilégiés de la Providence ; car j'ai à constater un éclatant succès de mon pays, et pour moi, je le sens, c'est comme un succès de famille !

Je me bornerai donc à faire la courte et brillante histoire de notre Exposition, et de ce récit, l'éloge se dégagera de lui-même et sans effort.

Le jour où pour la première fois (1) je vins, avec mon collègue, M. Rossignol, faire part à M. le Maire d'Albi des résolutions de la Société française d'archéologie, le manque d'un musée, le désir d'en former un pendant le séjour du Congrès, se présentèrent vivement à la pensée du magistrat qui a ouvert nos travaux, et qui veut bien présider à leur terme. Sous l'impulsion d'un homme chez qui le chaleureux élan du cœur rencontre l'appui d'une intelligence élevée et d'un esprit organisateur et pratique, l'idée fit un chemin rapide : une commission fut créée par lui, sous sa présidence (2). Laissez-moi, Messieurs, prononcer devant vous ces noms que vos applaudissements vont saluer, et demander au Congrès et à son illustre directeur que ce soit comme une sorte de mise à l'ordre du jour, dans ces assises de la science et de l'art, où chacun a fait son devoir : MM. *Bermond*, maire d'Albi, président ; *Cassan*, docteur en médecine ; *Crozes*, vice-président du Tribunal civil ; *Victor Doat*, propriétaire ; *Jolibois*, archiviste départemental ; le baron *de Rivières ; l'abbé Robert ; Isidore Sarrasy ; Bertrand*, secrétaire.

La commission formée, plusieurs de ses membres se rendirent à Gaillac, à Lavaur, à Castres, et y organisèrent des sous-commissions. Je ne connais pas, Messieurs, les noms de ceux dont elles furent composées, mais qu'ils veuillent bien trouver aussi, dans ces pages, leur part de la reconnaissance publique.

Quant à la commission d'Albi, rien ne la rebuta : ni les fréquents voyages, ni les dérangements, ni même les difficultés de la demande : ces premiers étonnements, ces froideurs de la surprise, si pénibles pour une âme ardente et

(1) 6 novembre 1862.

(2) 23 février, 14 mars 1863.

convaincue. Mais, dans notre généreux pays, cette hésitation ne fut pas de longue durée. Un élan vraiment libéral et patriotique s'empara de tous. Les possesseurs des objets précieux : ceux qui les ont recueillis par héritage et qui les conservent pieusement, et ceux dont le goût élevé les a recherchés avec peine, acquis à grands frais et qui les gardent avec amour, les églises, les fabriques, les établissements publics, les villes, tous ouvrirent avec empressement leurs portes et laissèrent sortir, pour quelques jours, ces trésors, honneur et charme de leurs demeures, ou bien souvenirs vénérés, pieux emblèmes entourés de la vénération séculaire des paroisses ou des communes.

Ainsi fut créée, avec une rapidité électrique, cette exhibition dans laquelle le Musée du Louvre, l'Hôtel de Cluny, la fine et exquise collection de Charles Sauvageot, le Cabinet des Médailles, la Bibliothèque impériale et les amateurs les plus délicats et les plus opulents auraient amplement à glaner.

En présence de ces richesses dont l'œil est ébloui, au milieu desquelles le goût hésite à se fixer et la mémoire se trouble, avec si peu de temps à ma disposition, vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un travail complet. Accueillez ces lignes comme une simple préface, avec l'indulgence due aux défaillances de l'improvisation, et laissez-moi, après vous avoir dit comment elle fut formée, faire, avec vous, à travers l'Exposition une rapide promenade.

Le temps est plus beau, le but aussi intéressant que pour les excursions plus lointaines dont on vous a fait le récit ; mais le rapporteur n'est pas le même, et, pour un instant, écartez des souvenirs qui pourraient amener des comparaisons dangereuses pour moi.

En arrivant au vaste local de l'École mutuelle, que la bienveillance des diverses autorités a retiré pour quelque temps à son intéressante destination, l'Exposition s'annonce par des

sculptures du baldaquin de Ste.-Cécile, modèles de celles que vous admiriez, ces jours passés, dans les ateliers de M. Nelli, sculpteur de la cathédrale, pendant que M. César Daly montrait à plusieurs de nos confrères celles qui ont déjà pris leur place définitive; par des statues auxquelles le temps a enlevé leur demeure séculaire, et par le groupe si important de Lombers, exposé par les soins de M. le Préfet et qui sera reproduit par le fin et habile crayon de M. Bouet.

Sous le péristyle se présente d'abord une élégante décoration. Au milieu des drapeaux nationaux, s'élève une riche bannière portant les écussons des quatre grandes villes du département: Albi, archevêché; Castres, Lavaur, deux évêchés; une abbaye illustre, Gaillac.

Au-dessous est placé un remarquable trophée d'armes, parmi lesquelles nous signalerons les canons de la ville de Cordes et la couleuvrine donnée par Charles VIII à la famille de Martrin.

Vous avez hâte, Messieurs, de pénétrer dans la salle; mais arrêtons-nous un instant avec respect devant quelques dessins du patriarche et du fondateur de l'archéologie dans le Midi de la France, M. le chevalier Alexandre Du Mège. Ils sont le prélude d'une longue vie de travail et d'un infatigable dévouement à la science, que la vieillesse n'avait pas refroidi et que la mort seule a pu glacer.

Le coup-d'œil d'ensemble de l'exhibition est ravissant. Un ordre parfait, une disposition habile et heureuse ont présidé à l'agencement de cette multitude d'objets divers, rangés sous 810 numéros.

Au centre, on admire une haute et belle vitrine, précédée et suivie de longues armoires vitrées. A droite et à gauche, les murs sont couverts de tableaux. Au fond, sur l'estrade, sont placés les meubles anciens, de dimensions considérables, et, au-dessus d'eux, de grandes et importantes toiles.

Par des combinaisons ingénieuses et qui ont demandé bien des réflexions et du soin, un jour égal, très-favorable, a été obtenu de ces longues et nombreuses ouvertures, destinées à laisser tomber à flots la lumière et pénétrer l'air au milieu des élèves, mais que l'architecte ne pouvait prévoir être appelées à répondre un jour aux exigences d'un musée.

Trois bustes ont d'abord frappé nos regards. Le premier est un buste colossal du maréchal-général Soult, duc de Dalmatie (1). Ce n'est plus le jeune et vaillant guerrier, maréchal de France à 34 ans, que le premier capitaine des temps modernes entraînait avec lui, dans sa course héroïque à travers l'Europe. C'est le vieillard, toujours ferme et robuste, qui était revenu vivre auprès de nous; le glorieux solitaire de St.-Amans, celui qui n'oublia jamais, pendant un demi-siècle de grandeurs, ni les liens chéris de la famille, ni le village qui le vit naître, et vint abriter ses cheveux blancs sous les frais ombrages du vallon paternel, consacrant encore aux intérêts de son pays natal, cette intelligence qui avait embrassé les plus hautes combinaisons de la guerre et de la politique (2).

Déjà, Messieurs, ce grand nom n'est plus parmi nous: deux hommes l'ont porté et il a disparu. Nous ne pouvons passer devant l'image du père, guerrier illustre, sans donner un regret au fils, à l'homme éminent, mais d'un renom plus modeste (3), qui a prématurément fini, en laissant après lui le parfum d'un noble caractère et d'une haute vertu chrétienne, comme si Dieu avait voulu qu'aucune gloire ne manquât à ce nom si promptement évanoui.

(1) Par un sculpteur castrais, M. J. Cambos.

(2) M. le maréchal Soult a long-temps fait partie du Conseil général du Tarn.

(3) M. le marquis de Dalmatie, ancien ambassadeur de France à Berlin, ancien député du Tarn, etc.

Le second buste est celui de M. Houlès (1), manufacturier, à Mazamet, et dans cet homme, utile à son pays, rendons hommage à cette forte et énergique industrie castraise, au progrès de notre siècle; à tout ce qui, dans les riches et laborieuses contrées étendues aux pieds de la Montagne-Noire, honore notre département.

Nous nous sommes inclinés devant l'homme le plus illustre de nos contrées; devant le représentant du travail dans notre pays; Messieurs, courbons nos fronts, avec une vénération attendrie, devant le troisième de ces bustes, car c'est celui d'un saint, d'un saint de nos jours, doux et fort, inébranlable dans les plus dures épreuves, infatigable dans sa charité, calme, serein et bon devant l'injustice et l'ingratitude, Mg^r. de Quelen, archevêque de Paris. Il n'est pas né dans notre pays, mais il appartient à toute la France, à toute la chrétienté, à l'humanité tout entière qui s'enorgueillit de voir, à rares intervalles, passer sur la terre, des caractères si hauts et si purs.

Mais, Messieurs, quittons les hautes pensées que nous ont inspirées ces grandes images, et livrons-nous uniquement aux jouissances de l'art, auxquelles la ville d'Albi et le département du Tarn nous ont si généreusement conviés.

Une des choses les plus laborieuses de ce monde, c'est de faire un choix, de manifester une préférence. Telle n'est pas notre mission: nous allons seulement, dans cette revue rapide, signaler les objets qui nous ont le plus frappés.

Dès l'entrée, c'est la cheminée en bois sculpté exposée par M. le baron d'Yversen, et reproduisant un fait considérable dans les annales de sa famille, au XVIe. siècle. Je ne crois pas me tromper en disant que, quel que soit le mérite des nombreuses figurines qui l'animent, la variété des costumes, des

(1) Par M. Dautezac, sculpteur à Mazamet.

attitudes, la vue en relief de St^e.-Sophie de Constantinople, en font un ouvrage des plus curieux et des plus étonnants.

Regrettons que le temps nous manque pour étudier, dans la première armoire vitrée, les autographes si habilement disposés par M. Jolibois. Des mains royales, des mains glorieuses ont tracé ces frêles caractères. Les hommes ont disparu, la pensée est restée sous sa forme fragile ; et parcourir ces missives ou ces signatures, c'est faire une curieuse et vivante excursion dans l'histoire ecclésiastique, politique et militaire de notre Albigeois. Parmi les lettres du XVIe. siècle, j'en ai remarqué plusieurs, émanées du vicomte et du baron de Paulin, de l'antique maison de Rabastens; race guerrière et tragique, aujourd'hui presque oubliée, disparue dans nos guerres religieuses ; illustration de notre pays, qui en eût été l'une des gloires, si tant de valeur et de sang avaient été dépensés pour une autre cause.

Dans le compartiment opposé de cette armoire, entre plusieurs remarquables produits de l'art céramique, figurent sous le n°. 667, quatre plats aux couleurs étranges, aux dessins bizarres. Ils sont en terre de Giroussens. Cette industrie a depuis long-temps cessé dans ce village pittoresque et riche en souvenirs historiques.

Nous courons, Messieurs. Au centre de la grande vitrine, la croix de Castelnau-de-Montmiral occupe une place d'honneur. Je ne dis rien de plus de ce monument magnifique de la piété du comte d'Armagnac : il est d'une importance qui mériterait une monographie, et d'ailleurs, ce petit *Palais de cristal* devant lequel je vous ai conduits a des séductions qui pourraient nous arrêter long-temps.

Plusieurs croix, fort curieuses à divers titres, sont rangées aux côtés de celle de Castelnau-de-Montmiral; l'église de Labastide-Denat a exposé celle qui occupe le second rang pour la richesse et l'ornementation.

N'oublions pas un ouvrage d'un aspect plus sévère, mais d'une grande beauté, le christ en bois sculpté (n°. 545), appartenant à M. Amable de Gélis.

Notre région n'a généralement exposé que des émaux peints. On ne peut signaler d'émaux champlevés, que ceux dont sont ornés les trois petits reliquaires placés dans la partie droite de la grande vitrine. Parmi les émaux peints, entre tant de plaques, de coupes élégantes, nous appellerons l'attention sur les grands tryptiques (n°s. 299 et 305), appartenant à MM. de Combettes du Luc et Veyriac, maire de Carmaux, tous deux membres de la Société française d'archéologie, et sur le n°. 298, représentant Enée et Achate, et appartenant à M. Gustave Fabre.

De l'autre côté, sont placés les manuscrits. Qu'en pourrai-je dire, Messieurs? Qui ne les a déjà plus d'une fois admirés? Qui ne s'est arrêté devant les fraîches et éblouissantes couleurs du Strabon (n°. 381), du dernier volume du cartulaire d'Albi (388), portant les armoiries et les portraits des consuls d'Albi, ou de *la vraie Guerre de Troie* (389), appartenant à M. Capus, de Cestayrols?

L'art délicat du miniaturiste n'est pas entièrement perdu, Messieurs : il lui reste encore quelques adeptes, et dans l'abbaye de Solesmes, de nos jours, un R. P. Bénédictin consacre les loisirs que lui laisse la prière à ces travaux auxquels l'activité dévorante de notre siècle n'accorde d'autre asile que le cloître et sa profonde paix.

Je ferai remarquer encore aux bibliophiles, sous le n°. 425, un petit volume in-18, des Œuvres du marquis de Villette, imprimé sur papier de guimauve, et terminé par des échantillons de divers papiers végétaux, papiers d'ortie, de houblon, de mousses, de roseaux, etc.

Au-dessus des manuscrits, à côté d'une Vierge en ivoire (n°. 350), œuvre délicieuse du XVIe. siècle, appartenant à

M. de Lapanouse, jetez un regard, Messieurs, sur les deux miniatures (nos. 368 et 369) : ce sont les portraits de Jean-François Galaup de Lapérouse et de Mme. de Lapérouse. En présence de ces traits, retracés pour l'amitié ou pour la famille, on se sent plus ému, plus pénétré peut être qu'à la vue de la belle statue élevée par la ville d'Albi à son illustre et infortuné citoyen, ou de la colonne érigée en l'honneur du grand navigateur avec les débris de son naufrage, au musée de la marine, au Louvre. Aucun nuage lointain ne trouble ces yeux qui se posèrent, avec ceux de Louis XVI, sur les plans du voyage de découvertes tracés par le roi-martyr (1), et

(1) On sait combien Louis XVI aimait les sciences géographiques. Ce fut lui qui, assisté du savant Fleurieu, dressa les instructions que devait suivre Lapérouse pour compléter et continuer les travaux de Cook. Ces instructions, d'ailleurs si remarquables sous le rapport hydrographique, le sont peut-être davantage encore par les principes d'humanité qui y sont exprimés.

« Le sieur de Lapérouse, y est-il dit, s'occupera avec zèle et intérêt de tous les moyens qui peuvent améliorer la condition des peuples qu'il visitera, en procurant à leur pays les légumes, les fruits et les arbres utiles de l'Europe ; en leur enseignant la manière de les semer et de les cultiver ; en leur faisant connaître l'usage qu'ils doivent faire de ces présents, dont l'objet est de multiplier sur leur sol les productions nécessaires à des peuples qui tirent presque toute leur nourriture de la terre.

« Si des circonstances, qu'il est de la prudence de prévoir dans une longue expédition, obligeaient jamais le sieur de Lapérouse à faire usage de la supériorité de ses armes sur celles des peuples sauvages, pour se procurer, malgré leur opposition, les objets nécessaires à la vie, tels que des subsistances, du bois, de l'eau, il n'userait de la force qu'avec la plus grande modération, et punirait très-sévèrement ceux de ses gens qui auraient outrepassé ses ordres.

« Le Roi regarderait comme un des succès les plus heureux de l'expédition, qu'elle pût être terminée sans qu'il en eût coûté la vie à un seul homme. »

(*Magasin pittoresque*, 1833, p. 397.)

qui devaient se fermer loin, bien loin du pays natal, dans de sauvages contrées, au milieu d'un délaissement plein de douloureux mystères. Voie profonde et redoutable, où d'autres n'ont pas craint de marcher depuis ; martyrologe obscur, aux lugubres énigmes, où la France, après Lapérouse, a inscrit le nom de Jules de Blosseville, et l'Angleterre celui de Francklin, auquel le dévouement infatigable d'une femme, lady Francklin, a ajouté une si touchante auréole.

Votre érudition, Messieurs, demanderait de moi, l'examen des armoires vitrées qui suivent : d'un côté, les poids inscrits et les médailles; de l'autre, les objets celtiques et gallo-romains, résistants et robustes débris retrouvés sous tant de cendres humaines amoncelées. Partout, Messieurs, l'œuvre de l'homme survivant à l'homme, l'acte et les opérations de l'intelligence aux organes matériels, éclatant symbole de notre immortalité. Mais le temps me presse : je passe rapidement devant la chaise à porteurs du cardinal de Bernis, vestige charmant d'un art maniéré, qu'on a trop aimé dans la peinture dans ces derniers temps, trop dédaigné dans certaines de ses manifestations plus sérieuses, et qu'il ne faut ni trop louer, ni trop abaisser, car toute œuvre qui indique l'effort de l'application et du soin a droit au respect.

Je regrette de passer trop vite devant la *Mise au tombeau*, bas-relief en bois peint et doré, du commencement du XVIe. siècle ; le coffre en laque exposé par M. Hector de Lasbordes, et surtout le lustre en cuivre avec figures, du commencement du XVIe. siècle, œuvre d'une légèreté et d'une fantaisie charmantes, appartenant à l'église de Milhars.

Nous sommes parvenus sur l'estrade, où les pieds des visiteurs foulent une tapisserie ancienne, représentant un concert, et entourée d'une inscription malheureusement très-effacée.

Ici nous rencontrons, parmi les meubles anciens, une crédence appartenant à M. le docteur Cassan, membre de la

Commission, qui n'a pas livré moins d'une soixantaine d'objets à l'Exposition. Elle sert de support à la grande et belle châsse en bois sculpté, avec semis de fleur de lis d'or sur fond d'azur, appartenant à l'église cathédrale d'Albi.

Un autre meuble, au milieu de l'estrade, porte le tabernacle de St.-Sulpice (XIVe. ou XVe. siècle). Tryptique sculpté, représentant diverses scènes de la vie et de la Passion de N.-S. Jésus-Christ; œuvre ravissante de finesse, d'expression dans les figures, de délicatesse dans l'architecture; il a attiré l'attention de la Société française d'archéologie, et a été l'objet d'une allocation, dans le but de le retirer de son armature dorée, dont il ne faut point parler. Ces sculptures merveilleuses n'ont pas les tons chauds et roux de l'ivoire; j'ai entendu dire à un homme éclairé qu'elles étaient probablement en dent de morse.

L'attention se porte ensuite sur les beaux vases de vieux chine et de vieux japon exposés par M. Hector de Lasbordes; les majoliques et les six miniatures dans un cadre, appartenant à M. Gustave de Clausade, qui a confié à l'Exposition une partie considérable de son importante collection (47 numéros).

Mais, dans cette exploration, nos yeux se sont élevés, et ravis par les premières toiles qu'ils rencontrent, nous ne les détacherons plus que rarement de l'exposition de peinture si complète, si intéressante, où les plus grands noms ne font pas défaut.

C'est le *Saint Bruno*, provenant de la chartreuse de Saïx, et attribué à Eustache Lesueur, notre grand maître du XVIIe. siècle, suave comme Raphaël, moissonné jeune comme lui. Plus loin, l'admirable portrait d'Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi, par Rigaud.

Au-dessous de ce portrait est placé le tableau exposé par M. Gardès, et que de sérieuses considérations font attribuer

au Titien. Il est certain que cette peinture est tellement magistrale, tellement puissante ; les figures se détachent sur un ciel si lumineux et si fin ; les formes sont d'une si exquise et si ferme élégance, et l'expression si belle et si juste que, pour ma part, je serais fortement tenté de me ranger à l'opinion de son heureux possesseur.

Un autre nom, presque merveilleux dans une collection particulière, se rencontre sur le livret. C'est celui de Raphaël, auquel on attribue la *Sainte-Famille* exposée par M. Hector de Lasbordes, sous le n°. 42, et qui est au moins, d'après de hautes opinions, une réplique exécutée non loin des regards de l'incomparable maître.

Nous ne pouvons plus que mentionner rapidement, la *Vierge entourée de saints*, de l'École siennoise (n°. 134), à M. l'abbé de Lacger, curé de la Platé, à Castres ; une de ces idéales peintures antérieures à la Renaissance, époques de foi où l'ardeur de la piété tenait si haut le génie et la main des artistes ; et la *Descente de croix*, XVe. siècle, sur panneau de bois (243), à l'église St.-Salvy d'Albi.

La *Vierge et l'Enfant-Jésus*, de Philippe de Champaigne (86), exposé par M. de Gélis.

Le *Canaletto*, vue de Venise, fin et lumineux, digne des plus belles œuvres de maître.

Le beau pastel de Latour (46), à M. le vicomte de Martrin ; les deux Callot, à M. Hector de Lasbordes, et le dessin de Lafage, appartenant à Mme. la vicomtesse de Boisset.

Citons en bloc, sans la détailler, sans même reposer nos yeux un peu fatigués sur le calme et beau paysage de Ruysdael, ou la séduisante halte de Louis XV à la chasse, de Lancret, la riche collection de M. Victor Doat, aux attributions sévères et justifiées et qui, par le nombre et le choix, occupe sans contestation le rang le plus élevé.

Le Teniers (28), appartenant à M. Louis Cavalié, de Cunac,

est le morceau capital d'une collection qui est également nombreuse et judicieusement composée.

Signalons, en passant, la châsse en bois ornée de peintures sur enduit de chaux (XIVe. siècle) appartenant à la cathédrale d'Albi, et la fontaine en plomb, de forme barlongue, à personnages en relief peints, et à arcatures que M. Bouet attribuait avec nous à la même époque.

Et ne nous rapprochons pas de la sortie, sans parler de quelques œuvres de la peinture moderne, exposées à nos regards.

La belle et majestueuse figure de Mg^r. Des Hons, mort évêque de Troyes, réveille plus d'un souvenir parmi nous; son nom n'est pas oublié dans la modeste paroisse rurale où il exerça, dans notre diocèse, les simples et admirables vertus de curé de campagne, avant de porter le fardeau de l'épiscopat.

Dans les œuvres dont l'art fait seul l'attrait, je citerai l'aquarelle de Géricault, de ce grand maître si énergique, si fort, dont l'impétueux et mâle génie rompit promptement avec l'école classique de David, et qui légua, en mourant à 30 ans, un nom de plus aux gloires de la France. C'est M. le vicomte de Martrin qui a exposé ce vigoureux dessin, étude de chevaux, la passion dominante de l'artiste (1).

(1) Bien que l'œuvre la plus populaire de Géricault soit son *Naufrage de la Méduse*, cette toile plus émouvante qu'aucun drame, il ne faut pas oublier que, parmi nos maîtres, aucun n'a poussé à un si haut degré la poésie épique ou familière du cheval.

Il y a dans les souvenirs de son enfance, des anecdotes charmantes sur ce goût inné et exclusif pour l'équitation. En 1815, il entra dans la compagnie des Mousquetaires Rouges, afin de vivre sans cesse au milieu des chevaux en mouvement, des exercices militaires et de costumes brillants. Il accompagna Louis XVIII à Béthune et quitta le service au licenciement de sa compagnie.

Au musée du Louvre, l'ame, oppressée par l'implacable intuition de l'artiste peignant l'indicible supplice des naufragés du banc d'Arguin,

Non loin de là, une toile fine et charmante, d'une naïveté délicieuse, la *Servante du peintre*, appartenant à M. le Maire d'Albi, révèle à ceux qui ne suivent pas de près les expositions parisiennes, la talent sympathique d'Armand Leleux.

Venant aux artistes de notre pays, Messieurs, après avoir mentionné les vues d'Albi, de Soulié, dont le pinceau affectionnait les belles lignes, de la cathédrale dominant la plaine du Tarn, laissez-moi parler en ami et en compatriote des beaux fusains de M. Duston. Aucun de vous, en les examinant, ne se dira que l'amitié peut avoir dicté mon éloge.

Les remarquables dessins de M. Eugène de Combettes-Labourelie nous transportent à Monestiés, devant les statues provenant du château de Combefa. Il serait difficile de serrer de plus près ces œuvres étonnantes de réalisme candide et merveilleux. Si les réalistes du XIXe. siècle, les réalistes admis ou refusés au salon de 1863, comprenaient ainsi leur formule, Messieurs, ils ne seraient pas une petite école étroite et contestée, ils seraient les interprètes de la pensée de tous.

Les deux croix, aquarelles (291, 293), exposées par M. Carles de Carbonnières ont également un grand intérêt archéologique. A ce même titre, on peut étudier les spécimens des peintures murales de l'église Notre-Dame du Bourg, à Rabastens, par M. Mareys et par M. Engalières; cette dernière œuvre se distingue par l'éclat et l'habileté de l'exécution.

se relève avec une mâle fierté devant l'héroïque tournure de l'*Officier de chasseurs à cheval* et du *Cuirassier blessé*.

Comme Horace Vernet, mais à la fleur de l'âge, Géricault fut victime de son amour pour le noble exercice auquel il devait ses plus chères inspirations. Deux chutes de cheval, sans gravité apparente, amenèrent pour lui une année de cruelles tortures. Il n'en fallut pas moins pour abattre et détruire cette puissante nature. Il mourut le 18 janvier 1824. Il était né le 26 septembre 1791.

Terminons par les dessins de la mosaïque de Giroussens, par M. Rivière, conducteur des ponts-et-chaussées, exécutés de la grandeur de l'original.

Enfin, Messieurs, à la sortie, nous étudierons avec un grand fruit les produits céramiques de Montans, occupant toute une vitrine à laquelle une vitrine toute pareille remplie de faïences fait pendant. Mais le nom de Montans est inséparable de celui de mon collègue, M. Elie Rossignol : il a savamment rendu compte de ses heureuses découvertes, et ses travaux devant vous, depuis cinq jours, rendent tout hommage de ma part superflu.

Messieurs, il y a trop long-temps que j'abuse de votre attention et que je vous fais entendre ma parole. Je ne chercherai pas loin mon excuse : elle est toute dans la pensée qui a présidé à ce rapport et qui l'a animé tout entier.

Sans doute, en présence d'un succès si cher, qu'il en est presque personnel, je l'ai dit, on est modeste et réservé ; mais en famille, mais entre amis, on en cause, on est expansif ; — je l'ai été, trop peut-être, malgré d'inévitables lacunes ; mais j'ai senti, de mon côté, tant d'entraînement vers cet auditoire distingué ; il m'a semblé voir en lui une si indulgente sympathie, que j'ai eu confiance : je me suis livré à mes impressions. Heureux si elles ont pu approcher des vôtres et les rendre, dans la mesure des forces modestes que j'ai pu mettre à votre service.

Après le compte-rendu de M. de Toulouse, qui a été le brillant couronnement des travaux du Congrès, M. de Roumejoux, secrétaire de la Société française d'archéologie, proclame les allocations qu'elle a faites, dans sa séance du matin, pour restaurer divers monuments en péril, ou pratiquer des fouilles sur des points signalés comme devant amener des découvertes, et les récompenses qu'elle a votées.

ALLOCATIONS.

Fouilles gallo-romaines dans le dépt. de l'Aveyron. 250 fr.
Réparations à l'église de Perse 100
Id. à l'église de St.-Pierre de Bessuéjouls. . . 50
Id. à l'église de Ste.-Eulalie d'Ost 100
Id. à l'église de St.-Saturnin de Lenne. . . . 100
Id. à l'église d'Aubrac. 100
Id. à la tour de la Cavalerie. 40
Fouilles dans la saline de Guerande. 50
Achat et réparations du clocher de l'église de St.-Guilhem-du-Désert. 100
Fouilles d'un tumulus, à St.-Salvi. 50
Conservation d'une pierre dans l'église de Rabastens 25
Réparations à l'église de St.-Michel de Lescure . 100
Id. au portail de l'ancienne église de Cadaleu. . 50
Fouilles à Lombers. 100
Id. à Pesilla-de-la-Rivière et à St.-Felice-d'Amont. 50
Id. à Plessans-St.-André. 50
Pour enchâsser les plaques du tabernacle de St.-Sulpice-la-Pointe. 50
Réparations à l'église d'Almenèches. 100
Id. des tapisseries de l'église de Neuvillers. . . 60

MÉDAILLES DÉCERNÉES.

A M. l'abbé Azémar, pour le cours d'archéologie qu'il a professé au séminaire de Rodez *(Médaille d'argent)*.

A M. Jolibois, pour l'exploration des Archives du Tarn *(Médaille de vermeil)*.

A M. le baron de Rivières, pour services rendus aux beaux-arts et à l'archéologie *(Médaille d'argent)*.

A M. Doat, pour l'exposition artistique d'Albi *(Médaille d'argent)*.

A M. Dietrich, pour services rendus à la gravure archéologique *(Médaille d'argent)*.

A M. Sarrazy, pour ses recherches historiques et archéologiques *(Médaille d'argent)*.

A M. Carrié, pour la *Géographie du département du Tarn (Médaille de bronze)*.

MM. Jolibois, Doat, le baron de Rivières, Sarrazy et Carrié viennent recevoir des mains de M. le Président, et aux applaudissements du Congrès, les médailles d'honneur qui leur ont été décernées.

M. de Caumont, prenant alors la parole, remercie l'Administration municipale et les habitants d'Albi de l'accueil que le Congrès a reçu dans cette antique et hospitalière cité. Depuis trente ans, il n'a trouvé nulle part une sympathie plus marquée. Les secrétaires-généraux, que depuis longtemps il connaît et apprécie, ont rempli leur tâche avec un zèle et une habileté remarquables. — La Société française d'archéologie, dit en terminant son illustre Directeur, ne fait que jeter les semences, réveiller ou faire naître le goût des études de l'antiquité, le respect de nos anciens monuments, le zèle pour leur restauration; les habitants du pays doivent compléter une œuvre qui n'a pu être qu'ébauchée; la Société française s'intéressera vivement à leurs efforts et applaudira à leurs succès.

M. Bermond, maire d'Albi, dans une remarquable improvisation que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement, s'adressant à M. de Caumont, dit que c'est à lui à recevoir des remercîments et non à en adresser. La ville d'Albi a salué le Congrès comme une œuvre éminemment utile; les séances ont fait voir que la terre sur laquelle la Société française vient de jeter ses semences y était préparée par les études des hommes éminents qui se sont fait entendre. On a appris, en outre, que dans un sol riche et

fécond on peut, sans l'épuiser, faire des coupes réglées. Les rapports qui ont été faits sur les visites à Conques, Lescure, Cordes, St^e.-Cécile, ont ravi l'auditoire et resteront comme de précieux souvenirs de cette session, dont la mémoire sera long-temps vivante dans la cité. — Une société locale, à laquelle le concours des autorités est assuré, continuera les travaux du Congrès. Non-seulement, dit M. le Maire, nous vous remercions pour ce qui vient d'être fait, mais aussi pour les résultats que nous voyons dans l'avenir. — L'éminent administrateur veut remercier aussi un homme pour lequel il a depuis long-temps autant d'affection que d'estime, M. de Toulouse. Il le remercie moins encore de la haute intelligence dont il a fait preuve, comme secrétaire-général, que de l'émotion patriotique que le succès de son pays a fait naître en lui, prouvant ainsi l'union des hommes de cœur et de savoir dans la même pensée de gloire et de progrès.

M. le Président déclare que la XXXe. session du Congrès archéologique de France est close.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Baron J. DE GISSAC.

ESQUISSE DE QUELQUES OBJETS EXPOSÉS A ALBI.

Quelques-uns des objets exposés ont été dessinés par M. Bouet, tels sont ceux qui vont suivre :

Le premier est une statue très-extraordinaire, qui paraît être gallo-romaine (V. la p. suiv.). C'est une statue assise, ayant à ses pieds un animal ressemblant plus ou moins à un chien.

L'une des mains, dont les doigts sont couverts d'anneaux, est posée sur le genou gauche; l'autre soutient le manteau, drapé sur la poitrine. Près du genou droit est une vasque, que porte un personnage nu, mutilé, en l'appuyant sur un

Bouet del.

STATUE GALLO-ROMAINE EXPOSÉE A ALBI.

de ses genoux et tenant le pied posé sur le chien, en guise de tabouret.

Les visiteurs disaient que cette statue représentait probablement un grand-prêtre, parce que, derrière le dos, existent deux bandelettes qui ressemblent aux barbes d'une mître; mais, comme la tête manque, on ne se rend pas très-bien compte de cet accessoire.

La forme du siége se rapproche de celle des siéges antiques que l'on connaît ailleurs, et qui a été imitée pendant plusieurs siècles du moyen-âge.

Cette statue, trouvée à Lombers (1) il y a quelques années, est conservée à la préfecture du Tarn.

Les poteries suivantes ont été exposées avec beaucoup d'autres, trouvées à Rivières par M. le baron de Rivières.

Le grand vase est en argile revêtue d'une couverte blanche; les deux petits vases sont en terre de Samos, et la fiole de verre offre de beaux reflets irisés.

Les spécimens suivants faisaient partie d'une réunion d'autres pièces céramiques présentées par M. Alibert, pharmacien, à Roquecourbe.

(1) Lombers est un village aux environs d'Albi. C'est là que se tint, en 1176, le concile où fut condamnée l'hérésie albigeoise.

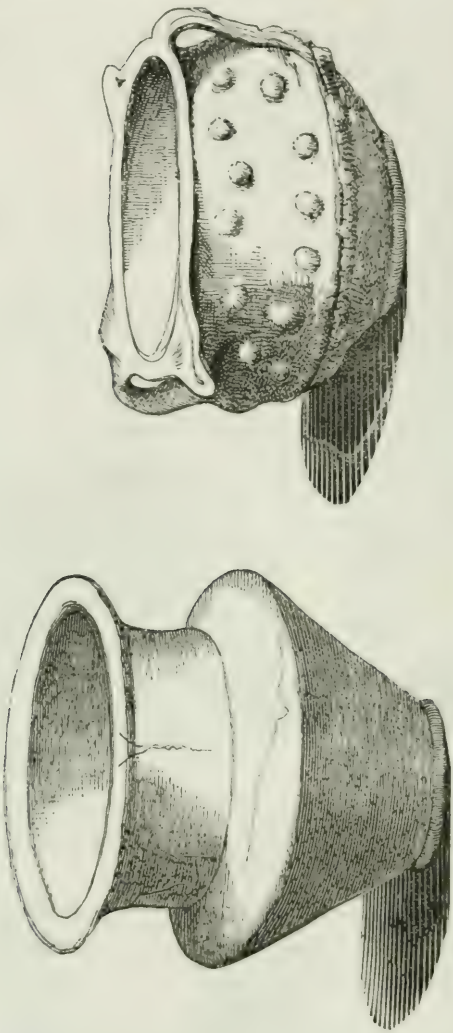

VASES GALLO-ROMAINS TROUVÉS A ROQUECOURBE (TARN).

La collection d'émaux était considérable et du plus haut intérêt à l'exposition d'Albi. M. Bouet a dessiné seulement un reliquaire, dont voici l'esquisse.

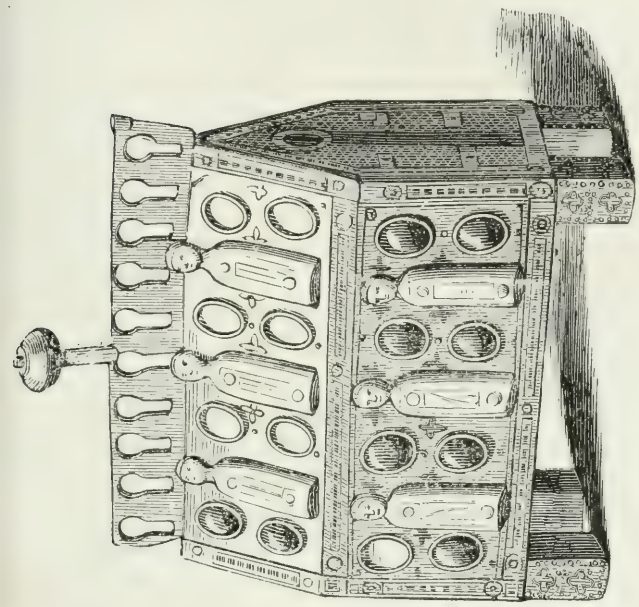

RELIQUAIRE EN FORME DE CHASSE, EN CUIVRE, A ÉMAUX CHAMPLEVÉS, CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'ALBI.
(Exposition d'Albi.)

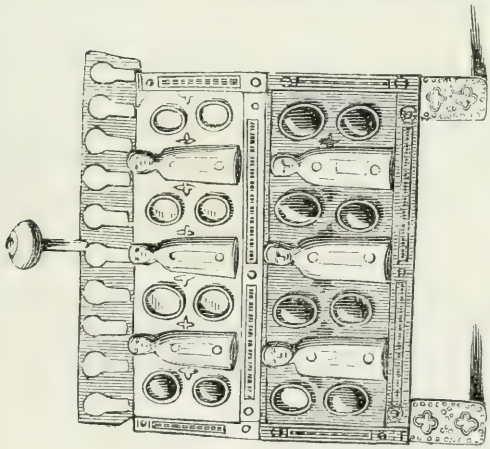

MÊME RELIQUAIRE, VU DE FACE.

D'ALBI A LAVAUR

(TARN),

Par M. DE ROUMEJOUX,

Membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie.

Après la clôture du Congrès, les derniers membres restants, devant faire ensemble la route d'Albi à Lavaur, décidèrent qu'une dernière séance devait être tenue. Un bureau fut nommé : M. le comte de Toulouse-Lautrec, secrétaire-général du Congrès ; MM. E. Mazas et de Roumejoux, membres de la Société française d'archéologie, composaient à la fois le bureau et le public. Il fut aussi décidé qu'un compte-rendu du voyage serait adressé au Directeur de la Compagnie. Ce sont des notes prises en courant, sans beaucoup d'ordre : aussi demandons-nous qu'on excuse les oublis que nous devons avoir faits. Nous devons passer par Lombers, Réalmont, Graulhet, etc. — Nous recommandons cette route aux voyageurs.

Ce ne fut pas sans un sentiment pénible que nous quittâmes Albi le 16 juin : on ne quitte pas ainsi, sans regret, d'anciennes connaissances souvent, de nouvelles qui sont presque anciennes, des hommes aimables et bons avec lesquels on a vécu les années précédentes, qu'on vient de revoir et qu'on espère bien retrouver l'année suivante.

Au sortir d'Albi, nous fûmes attristés par le spectacle navrant de ces belles plaines désolées par la grêle tombée quelques jours auparavant ; il n'est rien de plus triste qu'un pays très-riche ravagé par ce terrible fléau : champs de blé,

si beaux naguère, aujourd'hui broyés, anéantis ; vignes dont les sarments, dépouillés de leurs feuilles, ressemblent à de petits bâtons ; arbres dénudés par l'ouragan : tout cela nous faisait peine. Mais bientôt, heureusement, nous sortîmes du rayon de l'orage, passant devant Denat, bastide située dans une agréable position dominant la vallée de l'Assou. Denat soutint un siége mémorable en 1586, ainsi que le témoigne une inscription qu'on lit encore sur une maison ; le courage des habitants força Montgommery, chef des Protestants, à se retirer. Plus loin est Lombers, ancienne ville, détruite en 1622, qui joua un rôle important dans les guerres des Albigeois et du protestantisme. Enfin, suivant toujours la riante vallée de l'Assou, nous arrivâmes à Réalmont, bastide bien caractérisée. La place de Réalmont est entourée de promenoirs, ainsi que le comporte le plan de toutes les bastides connues ; mais là, ils sont doubles, tels que nous les avons vus ; ils doivent en remplacer de plus anciens, car ils ne remontent qu'à la fin du XVIe. siècle. — Ils ne sont point voûtés, les voûtes ont fait place à des traverses de bois formant planchers et reposant sur de doubles piliers en briques à l'extérieur, en bois à l'intérieur, et supportant l'avant-corps des maisons. Réalmont prit une part fort active aux guerres de religion et fut presque toujours au pouvoir des Protestants ; elle soutint un siége sous Louis XIII ; reprise peu de temps après (1626) par le prince de Condé, ses fortifications furent rasées. L'église, située à un des angles de la place, est du XVIIe. siècle et n'a aucune valeur archéologique ; elle est peinte à fresques, comme la plupart des églises de l'Albigeois qui ont voulu imiter leur métropole, St^e.-Cécile, et qui n'ont obtenu, il faut bien l'avouer, qu'un affreux badigeon.

Au sortir de Réalmont, nous entrâmes dans la vallée du Dadou, dont le cours ombragé, bordé de coteaux entrecoupés de cultures variées et de bois, est d'une fraîcheur

remarquable; il est semé de charmants moulins, dont quelques-uns anciens, de ponts à arcades ogivales dont l'aspect, pittoresque et gracieux, eût réjoui notre confrère, M. Trapaud de Colombe, qui se livre à une étude spéciale de ces monuments. Nous avons remarqué le château du Cayla, perdu dans un bouquet de bois qui s'avance en promontoire sur la rivière; Montdragon, ancien château ruiné, dont on ne peut de la route juger la forme ni la force, mais pittoresquement posé; Graulhet, chef-lieu de canton, fort important par ses tanneries, si l'on en juge par l'odorat. Le 26 mars 1862, un incendie, qui dura plusieurs jours, dévora cinquante-deux maisons; mais aujourd'hui ce quartier désolé sort de ses ruines, et bientôt il n'y aura plus trace de cette dévastation.

Graulhet a un pont remarquable, du XVIe. siècle; la plume, du moins la mienne, est impuissante à décrire sa position et le paysage qui l'encadre: il est entouré de vieilles maisons en bois dont les étages, surplombant les uns sur les autres, forment de grands effets d'ombre et de lumière; au-delà du pont, au travers de la grande arche, l'eau transparente du Dadou reflète les tourelles d'un grand moulin et les beaux arbres qui l'entourent, et, en-deçà, l'ombre qu'il projette donne un premier plan vigoureux rayé de tons lumineux. — C'est un très-beau paysage, tout-à-fait digne du pinceau d'un peintre. L'emplacement du château de Graulhet, à en juger par les promenades qui lui ont succédé, devait être très-considérable; ses fossés, formés par un ravin très-escarpé, sont bordés de hautes maisons dont plusieurs furent fortifiées; leurs fondements plongeant à cette profondeur sont consolidés par des contreforts, des arceaux, des voûtes; plusieurs ont des galeries, des machicoulis, des assommoirs, des tourelles : tout cet ensemble est d'un effet vraiment saisissant.

Mais je m'aperçois que je fais du paysage, quand je ne dois fournir que des notes archéologiques.

Nous avons remarqué à Graulhet plusieurs maisons en briques et bois, curieuses par la disposition variée des briques. La halle de Graulhet, qui sert en même temps de porche à l'église, nous a paru, autant qu'on en peut juger par la forme des moulures des piliers en briques qui la supportent, de la fin du XVIe. siècle ou du commencement du XVIIe. Elle a conservé les anciennes mesures en pierre dont on se sert encore. L'église, du même temps, n'a rien qui mérite d'être signalé; seulement le chœur est orné de peintures représentant soit l'Assomption, soit plutôt les grandeurs et les misères humaines rendant hommage à la Vierge que des anges soutiennent dans les airs. Cette peinture, d'un bon effet d'ensemble au premier abord, ne supporte pas qu'on la détaille : aussi nous sommes-nous enfuis pour rester sous une bonne impression.

Après Graulhet, nous avons aperçu Briatexte, bastide fondée par Simon de Montfort.

De là à Lavaur, rien à voir.

Lavaur était autrefois une des villes les plus fortes du Midi : entourée par l'Agout et par un ravin très-escarpé, très-large, très-profond, ses abords étaient difficiles; elle fut un des principaux boulevards des Albigeois. Le célèbre Folquet, évêque de Toulouse, aussi fanatique que cruel, vint assiéger Lavaur en 1211, avec Simon de Montfort, les évêques de Lisieux et de Bayeux, et un grand nombre de croisés. La place appartenait à Guiraude, veuve du sire de Lavaur. Le siége traîna en longueur, grâce à la vigoureuse résistance des assiégés, commandés par Aimery de Montréal, frère de Guiraude. Mais, le 3 mai 1211, la place ne put résister à un dernier assaut. Presque tous les habitants furent

massacrés ou brûlés vifs; Aimery fut pendu, et la belle Guiraude fut, par ordre du farouche Montfort, jetée vivante dans un puits que l'on combla aussitôt de pierres.

Deux conciles se sont assemblés à Lavaur, en 1168 et en 1213.

En 1220, Raymond-le-Jeune, comte de Toulouse, s'empara de Lavaur sur les catholiques, qu'il fit impitoyablement massacrer pour venger Guiraude et Aimery. Il rendit cette ville à Louis IX, en 1229, pour dix ans, à la condition que les fortifications en seraient rasées. En 1316, Jean XXII érigea Lavaur en évêché; l'illustre Fléchier en occupa le siége de 1685 à 1687.

Lavaur joua aussi un rôle important pendant les guerres de religion; elle eut beaucoup à souffrir, mais à présent qu'elle est sortie de ces luttes, elle reprend de l'importance et de la vie.

Le pont de Lavaur est une construction qui vaut qu'on la remarque : il est d'une seule arche de 48^{m}. 75 d'ouverture et de 27^{m}. 45 de hauteur et d'une largeur proportionnée ; il est dû aux soins des États du Languedoc ; il a été terminé en 1775.

La plus grande partie des boulevards est occupée par de belles promenades plantées d'arbres et de fleurs : peu de villes de province jouissent d'aussi jolies allées, aussi fraîches, aussi ombreuses, aussi fleuries, aussi bien tenues.

La cathédrale de Lavaur, St.-Alain, est presque entièrement construite en briques, sauf les balustrades et quelques cordons des tours ; le chevet est d'un appareil différent : il se compose d'une assise de pierre atténuée régulièrement d'une assise égale de briques ; cette partie nous a paru la plus ancienne de ce monument, dont la nef et les tours sont du XVe. siècle. La tour principale, d'un bel effet, carrée à sa base, devient octogone ; au ras des murs de la nef, elle est flanquée, jusqu'à la hauteur de ce premier étage défendu par

des machicoulis, de quatre tours carrées, et sur la plateforme de ces tours s'élèvent quatre tourillons à retraits, à bases cylindriques. L'étage supérieur devient octogonal.

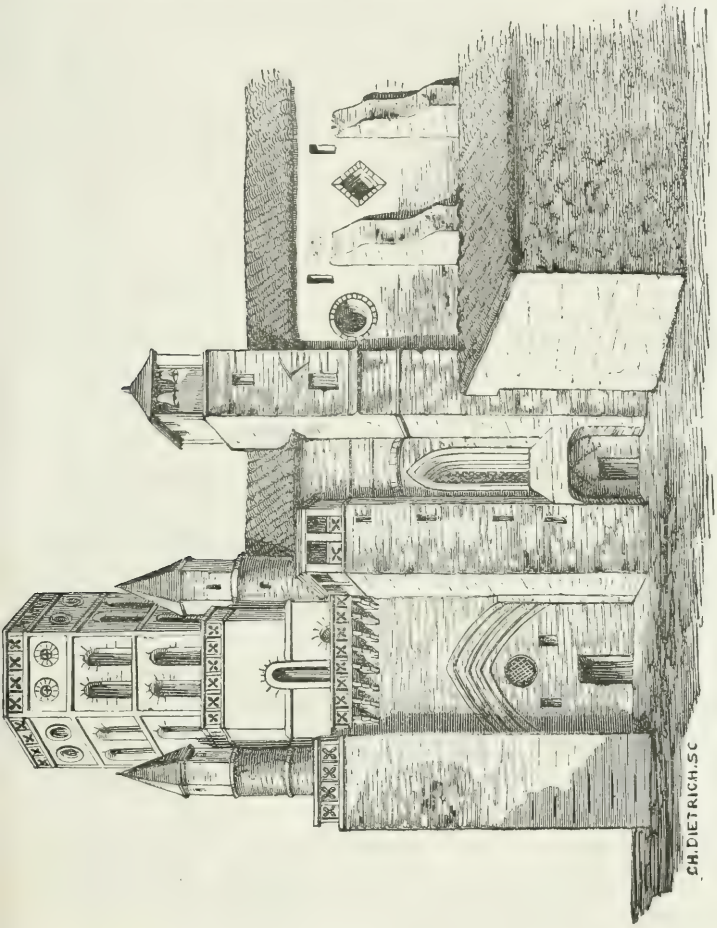

CATHÉDRALE DE LAVAUR.

Cette tour n'est pas d'une grande élévation; elle est percée de deux arcades par côté et par étage au-dessus de la se-

conde galerie. Le cinquième étage est percé d'*oculi* correspondant à ces arcades. La tour carrée de l'horloge est aussi du XVe. siècle : elle possède un jacquemart. Le rez-de-chaussée du clocher devait primitivement être un porche, puisque la porte d'entrée principale s'ouvre encore intérieurement dans une chapelle qu'on a formée en bouchant les arcades qui accédaient à ce porche. Ce portail a la plus grande analogie avec celui du baldaquin de St^e.-Cécile, mais dans de moindres proportions. — On pénètre maintenant dans l'église par une porte ouverte, au XVIe. siècle, entre la tour principale et la tour de l'horloge.

Intérieur. – Une nef, chaque travée latérale percée d'une chapelle ; pas de chapelles absidales. Dans une de ces chapelles latérales, au sud, on voit encore très-bien conservée une porte romane ornée de six archivoltes dont la retombée repose sur des colonnettes élégantes ; leurs chapiteaux sont décorés de personnages dans l'un desquels nous avons cru reconnaître la femme au serpent, c'est-à-dire la Luxure, type que nous avions vu reproduit déjà sur le tympan de Conques et sur un des chapiteaux de Lescure. Les tailloirs de ces chapiteaux sont ornés de quatre-feuilles profondément fouillés, ce qui est rare à cette époque où ces sortes d'ornements sont plats et sans fortes saillies.

Dans une autre chapelle, nous avons admiré une magnifique peinture sur bois que M. de Toulouse fait remonter au XVe. siècle et qu'il attribue à l'École flamande. C'est une très-belle œuvre, une œuvre précieuse, à la conservation de laquelle on ne saurait trop veiller.

Ce tableau représente plusieurs scènes de la vie et de la Passion du Sauveur. C'est, nous le répétons, une très-belle œuvre comme composition, comme poses, comme couleur, comme effet, comme dessin.

Enfin, nous avons vu quelques stalles dont les miséricordes

sont du XVIIe. siècle, mais dont la membrure n'a rien de remarquable, sinon qu'elle a été faite au XIXe. siècle par un menuisier du pays qui avait la prétention peu justifiée d'être un artiste.

La sacristie est très-curieuse : elle est ornée des écussons peints de la plupart des évêques de Lavaur, et d'inscriptions qui rappellent les faits les plus mémorables touchant saint Alain. Ces peintures ont été le sujet des études de M. de Toulouse, et nous n'avons pas à en parler.

L'évêché de Lavaur n'existe plus, il était attenant à la cathédrale ; sur son emplacement on a tracé un jardin public avec des fleurs et de belles pelouses.

La seconde église de Lavaur, St.-François, est un mélange peu remarquable du XVe. et du XVIe. siècle : on y voit une nef, avec chapelles latérales, peintures toujours imitées de St^e.-Cécile. Le portail seul offrait quelque intérêt, mais il a été très-mutilé ; d'ailleurs, on en voit partout qui le valent.

Auprès de Lavaur, on voit la motte dite de Lavaur qui fait partie d'une série de ces élévations, décrites au Congrès d'Albi par M. le comte de Toulouse, et dont la destination est encore douteuse. Évidemment elles ont été construites dans un but de défense ; mais n'étaient-elles qu'une défense ? Était-ce une limite entre deux peuples ? A quelle époque ont-elles été élevées ? Ce qui est certain, c'est qu'elles suivent une ligne déterminée, et que de l'une on en voit au moins une autre devant soi et une autre derrière, et que par des signaux il était très-facile de communiquer de l'une à l'autre. Cette série de buttes, partant des confluents de l'Agout et du Tarn, va se perdre dans le pays Castrain, où l'on doit les rechercher avec soin et reconnaître le point extrême où elles aboutissent.

HISTOIRE

DE

LOMBERS EN ALBIGEOIS;

Par M. l'abbé BRUNET,

Membre de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

Ayant conçu le hardi mais noble dessein d'écrire l'histoire du pays qui m'a vu naître, et de lui payer ainsi et à la France une part du tribut d'amour et de dévouement que tout bon citoyen doit à sa patrie, je devais imiter préalablement la conduite de l'architecte qui, avant de commencer à bâtir, rassemble les matériaux divers nécessaires à sa construction. A cette fin j'avais compulsé, avec l'*Histoire générale du Languedoc*, par Dom Vayssette, annotée par M. Dumége, les archives de la mairie de Lombers et de la Préfecture d'Albi, la bibliothèque du château de La Bourelie, les vieux manuscrits de ma famille et ceux de plusieurs autres habitants de la commune de Lombers, tous les documents en un mot relatifs à Lombers que j'avais pu me procurer. Long-temps un obstacle sérieux, que j'avais cru tout d'abord insurmontable, m'entrava et me retarda dans mes recherches: à savoir, la difficulté de lire les anciennes écritures des XVIIe., XVIe. et XVe. siècles. Cependant, à force de ténacité et de persévérance, j'en avais finalement triomphé, et mes études préparatoires allaient se continuant d'un bon pas, lorsque la 30e. session du Congrès archéologique de France

fut annoncée pour Albi. Alors un archéologue zélé des environs de Gaillac, où j'habite, qui avait connaissance de mes études sur Lombers, eut l'idée d'en réclamer les prémices pour le Congrès archéologique de France, et fit insérer au programme la question relative à la description et aux plans de l'ancien château et de l'ancienne ville de Lombers. Mes longues et laborieuses recherches n'étaient pas encore entièrement terminées. Néanmoins, comme elles étaient assez avancées pour me permettre de répondre plus ou moins mal à la double question insérée à mon intention dans le programme, je crus devoir déférer aux invitations réitérées de plusieurs de mes amis, et j'entrepris, mais un peu tard, la rédaction des deux premiers chapitres de l'histoire de Lombers que j'ai en projet. Mes études ayant été de tout point consciencieuses, le travail dont j'ai l'honneur de faire hommage au Congrès sera également consciencieux, et ce sera tout son mérite. Puisse-t-il, Messieurs, vous être agréable et devenir à vos yeux et aux yeux de tous, sinon le fruit d'une science archéologique à laquelle je n'étais pas encore initié avant de vous avoir entendus et admirés, du moins une preuve de ma bonne volonté et un témoignage public de mon adhésion, comme prêtre et comme français, aux travaux d'une Société éminemment conservatrice et française!

A ceux qui s'étonneraient de voir le nom de Lombers, aujourd'hui si ignoré, fixer l'attention particulière du Congrès archéologique de France, je répondrai par deux faits qui suffiront pour justifier sa conduite à cet égard, et pour attirer à la solution de la question proposée tout l'intérêt qu'elle mérite.

Le premier fait, c'est le Concile dont Lombers fut le théâtre et qui fit donner le nom d'Albigeois aux hérétiques qui y furent condamnés. Voulant combattre ces hérétiques dans leur vrai centre et dans leur siége principal, l'Église catho-

lique ne crut pouvoir mieux y réussir qu'en désignant, pour la tenue de son assemblée, *la ville* même *des bons hommes*, nom que s'attribuaient les hérétiques, réunis alors en grand nombre à *Lombers*, sous la protection de son château. Le fait de la tenue de ce Concile dit assez l'importance du château et de la ville de Lombers à l'époque de l'hérésie des Albigeois.

Le deuxième fait dont je veux parler est du XVIe. siècle, alors que les guerres civiles de religion ensanglantaient une deuxième fois, à trois siècles de distance, le sol chéri de notre belle patrie. Un rapport de M. de Fonvielhe, viguier d'Albi, conservé dans les archives de la Préfecture, nous apprend que M. le vicomte de Paulin, ayant réussi à s'emparer du château de Lombers en 1572, se crut dès lors tellement fort et puissant qu'il ne craignit pas *de se déclarer aussitôt le protecteur général de toutes les églises prétendues réformées de France.* Ce deuxième fait dit, à son tour, toute l'importance du château de Lombers au temps des Huguenots.

Ces préliminaires établis, essayons de répondre à la 26e. question du programme, en ce qui concerne *Lombers.* N'ayant aucune teinture de l'archéologie ni, à plus forte raison, de l'architecture militaire, je ne saurais apporter ici autre chose que des faits et les appréciations personnelles qui ressortent pour moi de l'étude des documents et des lieux ; à vous, Messieurs, d'en faire profiter la science archéologique, s'il y a lieu. Ne voulant pas abuser de votre attention, ni prolonger une session aussi intéressante que laborieuse, je ne donnerai qu'un abrégé de mon travail.

HISTOIRE INTÉRIEURE DE LOMBERS.

I.

Description de l'ancien château.

Un vieux livre, traitant de la description de l'ancien château et de l'ancienne ville de Lombers, existait, il y a vingt-cinq ans environ, dans la commune de Lombers, alors qu'on y travaillait à la rectification de la route impériale d'Albi à Castres. Les commis et employés à la surveillance de ces travaux lisaient ce vieux bouquin avec un vif intérêt dans l'auberge Bouriou de la Salesse, proche le pont de Mousquette-sur-Assou, où il se trouvait. Depuis lors, ce livre précieux, qui eût singulièrement abrégé et facilité mon travail, a disparu, sans que l'on sache ce qu'il est devenu. Puissent ses détenteurs (s'il existe encore) nous le communiquer au plus tôt, dans l'intérêt de l'histoire et de la science archéologique ! En attendant, et de peur qu'il ne m'arrivât jamais, j'ai résolu d'aller en avant et de me contenter des documents indirects que j'ai parcourus et analysés. Parmi ces documents authentiques, je citerai les trois suivants :

1°. Un rôle des réparations à faire au château de Lombers, dressé, en l'année 1592, par M. de Baragnes, alors commandant de ce château ;

2°. Un procès-verbal de visite aussi des réparations nécessaires à ce château, dressé, en 1617, par M. de Fonvieille, viguier d'Albi et d'Albigeois, sur la réquisition de M. Louis de Lescure, dernier gouverneur du château de Lombers, dont nous avons ensemble retrouvé le souvenir et le tombeau dans la belle église de St.-Michel de Lescure, où ses restes glorieux furent déposés ;

3°. Un autre procès-verbal du sieur de Beljambe, com-

missaire du roi en Languedoc, concernant la réception de la démolition du château de Lombers, réalisée, en 1633, par les soins des consuls de la ville d'Albi, qui en avaient été chargés par ordre du roi.

Les archives de la Préfecture d'Albi m'ont fourni ces trois précieux et inattaquables documents.

A ces trois pièces émanant de personnages publics et autorisés, je dois ajouter le vieux cadastre de Lombers, commencé en 1624, deux ans après la démolition de la ville, et terminé en 1629; le livre de la reconnaissance des fiefs royaux de la commune de Lombers, de 1682; la liève des censives qui l'accompagne (ces deux derniers documents entre les mains de M. Roquelaure Meunier des Plégats, héritier du dernier fermier du domaine), et plusieurs actes notariés qui m'ont été communiqués. Sans l'étude préalable de ces diverses pièces, en même temps que des lieux et des dénominations demeurées attachées aux flancs de la montagne, il m'eût été impossible de comprendre les documents de la Préfecture et de pouvoir donner une description fondée, tant de la ville que du château.

Le pic de Lombers, sur le sommet duquel s'élevait l'antique château de ce nom, et que, pour cette raison, on appelle encore aujourd'hui *lou castel*, le château, est une montagne escarpée, en forme de pain de sucre, dont la hauteur est de 80 mètres au-dessus du niveau de la petite rivière d'Assou, qui baigne sa base à l'est et au midi et la sépare en même temps du village actuel de Lombers, et de 40 mètres seulement à la base nord. C'est sur cette dernière base que passait le chemin de la ville et du château de Lombers à Albi, montant au plateau de la Madelaine, autre montagne située à peu de distance au nord-est, parallèlement au château. La dépression considérable de terrain qui existe entre le pic du château et le plateau de la Madelaine s'appelait le

Coustou de la Garrigue, ou simplement *Coustou*, nom qui lui venait sans doute de la petite côte qu'il fallait en effet gravir pour aller joindre la route d'Albi dont nous parlions tout à l'heure, en venant du pont de St.-Caprais et de la porte de la Garrigue.

Si, du tertre circulaire qui termine les terres proprement dites du château, à la hauteur de l'ancien chemin de Lombers à Albi, on monte jusqu'à l'emplacement où l'on comprend que devaient se trouver les fossés du château, ou que l'on redescende de cet endroit jusqu'au chemin dont nous venons de parler, on compte 80 pas ou mètres environ. C'est la distance existant entre la ville et le château que le procès-verbal de M. de Fonvieille nous permet d'établir. Dépendances immédiates du château et administrées par ses gouverneurs, ainsi que nous en avons la preuve pour plusieurs, et notamment pour M. Louis de Lescure qui continua d'en jouir après la démolition même du château dont il était gouverneur, ces terres du château, appelées par les historiens contrescarpes et désignées par le vieux cadastre et par la tradition populaire sous le nom de *Bouyssasou*, ces terres, dis-je, séparaient le château de la ville et formaient autour du premier comme une large ceinture de terre ornée de verdure, d'arbres et de moissons, agréable et utile intermédiaire entre l'habitation seigneuriale et les maisons inférieures de ses vassaux. C'est peut-être de cette zone ou ceinture de terre, en latin *lumbare*, *lumbaris*, que vient le nom de Lombers. Cette origine serait d'autant plus probable que l'existence de Lombers remonte évidemment au temps de la domination romaine dans l'Albigeois, ainsi que le prouve la voie romaine allant d'Albi à Lombers par *Lamillarié*, dont M. Jolibois vous a assuré qu'on venait de découvrir des traces. Cette voie romaine d'Albi à Lombers n'eût pas eu de raison d'être si Lombers n'eût point alors existé. La domi-

nation romaine dans le pays Lomberois est, en outre, invinciblement prouvée par l'existence de poteries romaines, dont un échantillon a été mis sous les yeux du Congrès, et que le hasard a fait trouver avec des ateliers céramiques encore conservés sous le sol, dans une terre appartenant à M. Roquelaure de Lombers, au lieu de Canet, non loin du moulin des Plégats.

Plusieurs noms latins ou dérivés du latin démontrent, d'ailleurs, ce passage de la domination romaine à Lombers, tels que les noms du ruisseau d'*Agros* (per agros), limite de la commune de ce côté ; *Carrieyra cava*, entre Agros et le château ; *Foncarlane*, du latin *Fons Carolanna*, Foncharlotte, à la base nord du château ; l'*Orthe* des bons hommes, l'orthe de St.-Paul, du latin *hortus*, etc., etc. Toujours est-il que cette ceinture de terre du château, dite de *Boisseson*, en patois *Bouyssasou* (nom de l'un des plus anciens châtelains du château de Lombers dont l'histoire nous ait conservé le souvenir), était parsemée de puits et de silos dont plusieurs existent encore. L'espace de terrain compris entre cette ceinture de terre et la rivière, au flanc oriental de la montagne, portait et porte encore, sur le nouveau cadastre, le nom de la *Beluyé*, nom de l'une des tours du château, dont nous donnerons l'étymologie en parlant de cette tour. L'espace, au contraire, partant de cette même zone de terre au sud-ouest, jusqu'à la colline de Mascou qui lui est parallèle, à droite et à gauche du petit ruisseau de Bajenac qui baigne la montagne de ce côté, cet espace porte le nom de *Papagay*. Nous en donnerons l'étymologie en son lieu. L'ancienne ville, dans sa partie supérieure, était comprise entre le Papagay et la Beluyé, depuis la *porte du Papagay*, aujourd'hui maison Corbin ou Magné, où aboutissaient à la fois le chemin d'Albi et le chemin ordinaire du château à la ville de Lombers, jusqu'à la porte de la Garrigue, qui nous est représentée par

le pigeonnier de M. Alricy. La ville s'étendait ensuite, toujours sur la rive droite de l'Assou, jusqu'au lieu appelé *La Palette*. L'espace qui forme la base nord de la montagne du château, à droite et à gauche de l'ancien chemin d'Albi, porte le nom de *Terre de la cour*, en même temps que celui de Coustou ; c'est là qu'on trouvait la grange des comtes de Castres *(la feuhal del conté)* ; plus loin, dans le vallon de *Bajenac*, ou plutôt de la rive, entre *Foncarlane* et *Bauret*, était le vivier du comte *(lou pesquié del conté)*. Bauret, située au nord par rapport à la place publique de l'ancienne ville que nous verrons située à l'extrémité inférieure de la cité, nous semble tirer son nom du latin *boreas*, vent du nord. En effet, l'aquilon devait souffler avec force sur la ville, retenu qu'il était par le coteau de *Buffanac*, du mot patois *buffo*, qui signifie souffler avec force. Sur le versant de ce coteau parallèle au château, entre Bauret et la garenne de Mascou, est une terre appelée des *Allemans*, nom qui doit lui venir des Allemands qui campèrent sans doute en ce lieu, soit au temps de Simon de Montfort, qui eut à plusieurs reprises sous ses ordres des croisés allemands, soit lorsque le sénéchal de Carcassonne vint faire le siége sur le fameux Guy de Comminges, et qu'il put amener des soldats levés dans la viguerie des Allemands, non loin de Carcassonne, soit enfin au temps des Huguenots. Le Journal de Faurin nous apprend, en effet, que des Allemands pénétrèrent en France au secours des Religionnaires et purent, conséquemment, arriver jusqu'à Lombers et camper à la terre des Allemans. Mais arrivons au château.

Lorsqu'on a franchi ou plutôt gravi cette zone circulaire de terre, dont la pente est assez raide de tous côtés, surtout à l'aspect du village, on arrive au point où devaient être creusés les fossés du château. On voit, au nord, à cette hauteur, comme un plateau sur lequel nous placerons la première for-

tification avancée ou premier ravelin du rapport de M. de Fonvieille, ainsi que le pont-levis qui lui était attaché, et par lequel entra M. de Fonvieille ; c'est, en effet, à ce premier plateau septentrional inférieur que devaient naturellement aboutir le chemin qui conduisait de la route d'Albi au château de Lombers. L'aspect des lieux ne permet pas de lui supposer une autre direction. C'est à la même hauteur de ce plateau inférieur septentrional que devaient aboutir, sur un autre plateau inférieur tendant vers le midi, le chemin de la ville de Lombers par la porte du Papagay, et le chemin du gué de Bajenac et des propriétés rurales des seigneurs de Boisseson, situées au-delà de ce ruisseau, telles que la garenne de Mascou, le pré de Bouyssasou, la terre de la Cassagne, la Basselié, ferme d'exploitation sur une colline *basse*, en comparaison du pic élevé sur lequel reposait le château, le fief de la Palette, la garenne noble du cassieu de Bouyssasou (lieu de chasse de Boisseson), au bois de Cancer, etc., etc.; c'est à ce deuxième plateau inférieur méridional que nous placerons volontiers un deuxième pont-levis. Nous hasardons cette opinion sur ce pont-levis, le rapport de M. de Fonvieille, qui les porte au nombre de quatre, ne nous fournissant aucune donnée sur la position particulière de celui-là. Une raison qui semble autoriser ce placement, c'est une grande quantité de pierres qu'on a extraites au point où ce chemin de la ville au château, qui existe encore, aboutissait au plateau inférieur méridional ; ces pierres supposent une fortification destinée sans doute à défendre ce pont-levis.

Arrivé à cet endroit et levant la tête, on aperçoit devant soi une épaisse couche de pierre calcaire qui forme le sommet du pic et qui semble avoir été posée là tout exprès par la Providence pour servir de base inébranlable au château fameux qui y reposa. Cette couche de pierre calcaire, coupée en deux par la main de l'homme, dans le sens de sa lar-

geur, forme deux plateaux supérieurs d'inégale grandeur, le chevet du principal donnant sur la vallée d'Assou et le village de Lombers; le petit donnant, au nord-ouest, sur Foncarlane. C'est sur ce petit plateau supérieur septentrional que devait se trouver le *deuxième ravelin* de M. de Fonvieille, par lequel, dit-il, il fallait nécessairement passer pour sortir du château, et auquel était attaché, ajoute-t-il, le *troisième pont-levis*, pour la défense duquel il décida la construction d'un machicoulis. Il décida également la construction, sur ce plateau ou deuxième ravelin, d'une *couverte* destinée à servir de *corps-de-garde supplémentaire* pour la garde et surveillance de ces ravelins, vu, dit-il, qu'il fallait y passer pour sortir du château et aller à la défense des fausses-brayes, *si importantes pour la défense du château, soit pour la force, soit pour une surprise;* ce sont ses paroles.

A l'instar des antiques châteaux féodaux, le château baronial de Lombers était entouré, de tous côtés, par un fossé circulaire dont les dimensions en profondeur ne nous sont pas connues. Sa largeur pourrait nous être indiquée par les ponts-levis qui avaient, du moins les plus rapprochés du château, douze pans de longueur. Ce fossé devait être à sec, du moins la majeure partie de l'année, puisqu'il ne pouvait être alimenté que par les eaux pluviales provenant des toitures du château, vu l'impossibilité de conduire d'autres eaux à une aussi grande élévation.

C'est du sein de ce long fossé, en ovale ou à peu près, que s'élevait, pour parler le langage du rapport de M. de Fonvieille, un majestueux *terre-plein* à deux étages en retraite, le terre-plein supérieur moindre par conséquent que l'inférieur qui lui servait de base, l'un et l'autre revêtus de fortes murailles bâties à chaux et à sable, en gros quartiers de pierre grisâtre assez commune de la contrée. La muraille qui soutenait le terre-plein inférieur avait 3 cannes de haut,

depuis le fond des fossés. Elle était bâtie en plomb de pente; sa longueur, d'après le rapport, était de 130 cannes (240 mètres), non compris le premier ravelin qui le joignait, c'est-à-dire non compris le petit plateau supérieur septentrional séparé, avons-nous dit, du grand plateau par une excavation ressemblant assez à un fossé intérieur pouvant servir en même temps d'avant-cour. Cette muraille circulaire protégeait le terre-plein inférieur; M. de Fonvieille, comme M. de Baragnes, l'appelle *fausse-braye*. La braye étant un avant-mur destiné à protéger seulement la porte d'une forteresse, et celui dont nous parlons embrassant au contraire et couvrant tout le périmètre inférieur du château de Lombers, différait en cela de la véritable braye et portait, pour cette raison sans doute, le nom de *fausse-braye*. Les brayes et fausses-brayes me rappellent les chausses et doubles-chausses de nos pères, appelées encore du nom de *braguos* dans l'idiôme-patois du pays; et c'est peut-être par allusion à ce vêtement et revêtement des parties inférieures du corps de l'homme que l'on étendit les mots braye et fausse-braye au vêtement et revêtement des parties inférieures d'une forteresse. Quoi qu'il en soit de cette origine possible que nous hasardons sans l'affirmer, la fausse-braye qui entourait le terre-plein inférieur était, au niveau supérieur de ce terre-plein, surmontée d'un parapet de 4 pans d'épaisseur sur 10 pans de hauteur. En examinant attentivement le peu de vestiges de fondements encore existants, recouverts de terre ou de gazon, nous avions cru reconnaître un reste de cette fausse-braye sur le penchant du château, à l'aspect du plateau de St^e.-Madelaine, mais des fouilles postérieures ont modifié notre jugement à cet égard.

Le terre-plein supérieur avait 4 cannes de haut, une canne de plus que l'inférieur, et les deux réunies avaient conséquemment 7 cannes de hauteur pour le moins depuis

le fond de la fausse-braye, c'est-à-dire depuis le fond du fossé : le rapport est explicite à cet égard. Il dit encore expressément que « la muraille proprement dite du château, venant entourer le terre-plein supérieur par-dessus celui de la fausse-braye, avait 10 cannes de haut comme les tours, et son épaisseur était de 10 pans par le bas et 6 pans aux étages haultes. »

Le château ou habitation seigneuriale était composé de quatre corps-de-logis, au milieu desquels il y avait, dit M. de Fonvieille, une basse-cour de 8 *cannes de long* sur 10 *cannes de largeur*, non compris une galerie que M. de Baragnes dit joindre la tour de la porte, galerie qui avait 12 cannes de longueur sur 14 pans de largeur.

Cette cour ayant, d'après M. de Fonvieille, 8 cannes de long sur 10 de large, manière assez insolite de parler, j'en ai conclu qu'il entendait la longueur de cette cour dans le sens même de la plate-forme ; la longueur ainsi entendue pouvant être ainsi de dimension moindre que la longueur, j'en ai conclu encore la position de la porte d'entrée du château et du quatrième pont-levis donnant sur la basse-cour. Cette porte, tour de la porte et quatrième pont-levis, qui devait, d'ailleurs, d'après M. de Fonvieille, être située à l'aspect de l'avenue d'Albi, ne pouvait qu'être parallèle au deuxième ravelin séparé du grand plateau, avons-nous dit, par un fossé servant d'avant-cour. J'ai été confirmé dans ce placement par la découverte d'un escalier, en pente très-douce, dans le genre de ceux qui conduisent aux abreuvoirs de Verdusse. Évidemment, cet escalier était destiné à être foulé par les chevaux, et c'est par là que M. de Fonvieille dut entrer à cheval dans la cour d'honneur du château. Afin de fixer l'emplacement de chacun des quatre corps-de-logis et ensuite des tours qui les flanquaient, il fallait nécessairement retrouver l'emplacement précis de cette cour du château. J'ai donc recherché soigneusement tous les restes de

fondements qui demeuraient encore tout autour de la plate-forme, et je me suis enquis de la position exacte de ceux qui avaient été démolis. L'un de ces fondements démolis (et une partie reste encore sous le gazon à l'aspect du sud-ouest) était en avant d'un monceau de ruines que l'on travaille chaque jour à faire disparaître. Une autre muraille, d'une grande solidité, venait d'être découverte à l'extrémité antérieure de ces amas de débris. Prenant donc cet amas de ruines pour le corps-de-logis septentrional du château, je mesurai de l'une à l'autre muraille, et je comptai pour ce corps-de-logis 16 mètres 50 centimètres d'épaisseur. Je mesurai ensuite le même nombre de mètres, depuis un reste de fondement très-apparent à l'orient de la plate-forme, et puis après les 8 mètres de longueur de la cour, et je revins à peu près au corps-de-logis septentrional. Mesurant après cela le grand plateau dans le sens de sa largeur, d'un fondement à un fondement opposé que l'on venait aussi de découvrir, je retrouvai également à peu près les 10 mètres de largeur de la cour; des fouilles nouvelles, pratiquées postérieurement au Congrès, mais que je n'ai pu terminer à cause des semailles et aussi faute de bras et d'argent, ont mis à nu un très-grand nombre de restes de fondements, tant sur le plateau que sur ses versants. Il est probable qu'en continuant ces fouilles on mettrait à découvert les fondements des tours. En attendant, d'après ces nouvelles découvertes, il est permis de penser que les corps-de-logis situés soit à l'aspect de la Madelaine, soit à l'aspect de la ville, avaient autant d'épaisseur que les deux autres.

On se demande pourquoi il est resté tant de débris du corps-de-logis septentrional, tandis qu'il ne reste plus rien aujourd'hui des trois autres corps-de-logis. On en comprendra la raison, si l'on se rappelle ce que dit M. de Beljambe dans son procès-verbal de démolition du château de Lombers,

à savoir que les murailles du château furent abattues, les fondements arrachés, les pierres ôtées et brisées et la plupart couvertes de terre ou bien jetées de haut en bas dans la rivière. Il dit également que les fossés du château furent comblés, et cela nécessairement avec les débris du château. Or, comme le corps-de-logis septentrional était le plus éloigné de la vallée d'Assou et le moins à portée des fossés du château, les débris de ce corps-de-logis devaient en grande partie demeurer sur place.

Le château était flanqué de cinq tours, dont trois rondes et deux carrées, que nous placerons une à chaque angle et la cinquième, celle de la porte, au milieu du corps de maison septentrional. Les rapports combinés de M. de Baragnes et de M. de Fonvieille, joints à l'étude et à la dénomination des lieux, m'ont permis de désigner d'une manière à peu près certaine le nom et la position de ces cinq tours. M. de Fonvieille, après avoir dit que le château était flanqué de cinq tours, dont trois rondes et deux carrées, passant ensuite aux réparations de chacune de ces cinq tours et commençant par les rondes, nomme sous cette qualification la *tour des Pièces*, la *tour de Crouzet* et la *tour de la Beluyé;* puis il passe aux deux tours carrées, dont il ne dit pas les noms, mais que M. de Baragnes nous apprend à sa place : c'étaient les *tours de la Dépense* et *de la Porte*, l'une et l'autre carrées, d'après lui. Selon le même M. de Baragnes, la tour de Crozet et une tour carrée (celle de la Porte) étaient *à l'aspect de l'avenue d'Alby*, c'est-à-dire parallèles au deuxième ravelin où aboutissait le chemin de la route d'Albi au château.

Il résulte de là que la tour de la Porte étant naturellement au milieu de ce corps de maison, position d'ailleurs légitimée par l'escalier trouvé au milieu de ce même corps de maison, il en résulte, dis-je, que la tour de Crozet était

à l'angle nord du château. M. de Baragnes dit encore, dans le même rapport, que les *tours de la Dépense* et *de la Beluyé* étaient *à l'aspect de la ville de Lombers.* Deux choses, leur position à l'aspect de la ville, qui était au milieu du château, et le nom de la Beluyé donné aux terres qui forment le flanc bas oriental de la montagne, nous indiquent la place respective de ces deux tours. La tour de *la Beluyé*, à raison même de ce nom, devant, ce semble, être celle des deux tours à l'aspect de la ville la plus rapprochée des terres dites de la Beluyé, il s'ensuit que la tour de la Beluyé flanquait l'angle méridional du château; conséquemment, la tour de la Dépense, sa suivante, flanquait l'angle occidental du château. C'est entre cette tour carrée de la Dépense et la tour ronde de Crozet qu'était placée la tour carrée de la Porte. Il ne reste plus qu'une tour à placer, celle des Pièces, et un angle à flanquer, l'angle oriental du château. N'aurions-nous pas d'autres données, le placement de la tour des Pièces à l'angle oriental serait légitime. Mais M. de Baragnes confirme cette désignation en disant qu'il fallait terminer et réparer le corps de maison qui est, selon lui, *depuis la tour de la Beluyé jusqu'à celle dite de la Pièce;* et, plus loin, qu'il fallait remettre le fondement de la fausse-braye en quatre endroits, *depuis la tour de la Beluyé jusqu'à celle des Pièces.* Or, cette tour des *Pièces*, ne pouvant être à l'occident, occupé par la tour de la Dépense, devait donc être située à l'orient. Une autre raison de situation à l'angle oriental se tire de la destination même de cette tour. Destinée, en effet, à défendre le château au moyen de la grosse artillerie (ainsi que son nom l'indique) contre les batteries ennemies, elle devait être placée au lieu le plus propre à répondre à ces batteries. Or, l'aspect des lieux, aussi bien que les faits, désignent assez la position d'où les batteries ennemies durent battre en brèche le château

de Lombers : c'est le plateau de la Madelaine, au nord-est du pic du château, puisque c'est à l'aspect de la Madelaine que de nombreuses brèches furent faites aux fausses-brayes et aux murs du château, lors du bombardement du XVIe. siècle ; c'est aussi le plateau des Colombiers, puisque seize boulets de canon, provenant évidemment des canons du château situé en face et répondant aux canons ennemis, furent trouvés, il y a une vingtaine d'années, par le propriétaire actuel, M. Combes, ancien juge à Albi, autour de son habitation des Colombiers. Or, pour quiconque connaît la situation des lieux, il demeure évident que, pour pouvoir répondre aux batteries ennemies placées sur l'un ou l'autre plateau, la tour du château contenant ces canons devait être située à l'angle oriental : située ailleurs, elle n'eût point été aussi utile. A la place de celle de la Beluyé, au midi, elle eût répondu aux batteries des Colombiers et des Allemans, mais non à celles du plateau de la Madelaine; située à la place de celle de la Porte, elle eût répondu, sans doute, aux batteries des Allemans, mais non à celles du plateau de la Madelaine et des Colombiers. D'ailleurs, les tours de la ville, dites du Papaguay et de Bajenac, en défendant le côté septentrional de la ville, défendaient par là même l'angle occidental du château ; enfin, située à la place des tours de la Porte et de Crozet, elle eût dépassé les assaillants, puisque c'est par là que devait se donner l'assaut, comme étant le côté le plus accessible de la place. Aussi l'avait-on fortifié de deux ravelins, l'un devant l'autre, et d'un deuxième fossé entre le deuxième ravelin et le corps de maison septentrional du château.

La tour des Pièces, ainsi appelée à raison des pièces de canon au service desquelles elle était destinée et qu'elle contenait en effet, était ronde et avait 6 cannes de diamètre au dedans. Elle était terminée en voûte, surmontée d'une toi

ture. Lors de la visite de M. de Fonvieille, elle ne possédait plus que deux petites pièces de fer, l'une sans culasse et l'autre en assez mauvais état : les fauconneaux qui s'y trouvaient auparavant n'y étaient plus.

La tour de *Crozet*, ou du *Croisé*, fut ainsi appelée peut-être parce qu'elle fut construite pour mieux se défendre contre les croisés qui venaient combattre les hérétiques albigeois, dont on sait que Lombers fut un des principaux réceptacles, ou bien parce qu'elle fut bâtie par quelqu'un ou en l'honneur de quelqu'un des barons de Lombers croisé en Palestine (tel que Guy de Montfort, baron de Lombers, qui se distingua en Palestine et y mourut). Cette tour du Croisé, la plus considérable de toutes en force et en dimensions, à raison de ses destinations, « avait au plus haut d'icelle, dit M. de Fonvieille, sans y comprendre les défenses, 9 cannes de diamètre, étant la moitié massive jusqu'au plus haut d'icelle où se faisait le *corps-de-garde ;* » la destination de cette tour du Croisé légitime sa position à l'angle septentrional, pouvant ainsi mieux surveiller et défendre les ravelins et l'avenue ordinaire du château. La garnison pouvait aussi plus facilement aller faire la garde à tour de rôle sur le deuxième ravelin où M. de Fonvieille voulait établir une couverte pour un corps-de-garde supplémentaire, et elle pouvait en même temps plus aisément venir à son aide, en cas d'attaque et de surprise (1).

La tour de la Porte, à gauche de la tour des Pièces, en entrant au château, était *carrée* et avait dans œuvre, à sa

(1) Des pierres de taille que des fouilles récentes viennent de mettre à découvert à l'angle nord du grand plateau confirment, et par leur présence en cet endroit et par leur forme extérieure, arrondie d'une façon marquée, mais cependant assez insensible, la position de la tour de Crozet à l'angle oriental du château et les larges dimensions de cette tour ronde.

partie supérieure, 3 cannes 1/2 de long sur 2 cannes 1/2 de large. Son nom indique sa destination, et réciproquement sa destination explique et justifie son nom, ainsi que son placement à l'aspect de l'avenue d'Albi et du deuxième ravelin où il fallait passer, dit M. de Fonvieille, pour sortir du château.

La tour de la *Dépense* était carrée comme la précédente et avait aussi comme elle, à sa partie supérieure et dans œuvre, 3 cannes 1/2 de long sur 2 cannes 1/2 de large. Son nom indique sa destination, de servir à renfermer les provisions de bouche, et légitime aussi sa position. Ayant, en effet, un aspect au vent purifiant du nord et un autre à l'aspect du midi, cette tour était propre à conserver plus saines les provisions qu'on y déposait. Elles y étaient, d'ailleurs, à l'abri des boulets de canon qui, d'ordinaire, étaient lancés sur le château du côté de la Madelaine.

Enfin, la tour ronde de la Beluyé avait à sa partie supérieure, sans y comprendre les parapets, 4 cannes 1/2 de diamètre. Il y avait, ajoute M. de Fonvieille, une cantinière de 10 pans de diamètre, dans le genre de celle que l'on voit au haut de la tour de Ste.-Cécile. Ces parapets et cette cantinière indiquent que cette tour était terminée en terrasse et servait à faire le guet, pour lequel les délibérations du Conseil nous disent que la communauté payait un droit.

Cette terrasse devait avoir en même temps une autre destination, que l'étymologie de son nom va nous révéler.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la première dame du château de Lombers, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, est Adélaïde de Boisseson, surnommée par les historiens de l'époque la *belle Adelaïde* ou la *belle Albigeoise*. Sa renommée, sous ce rapport, était telle et s'était répandue si fort au loin, que non-seulement les troubadours, chevaliers, barons et hauts seigneurs des environs venaient lui

faire leur cour et admirer ses charmes, mais jusqu'aux rois étrangers eux-mêmes, tels que Pierre II, roi d'Aragon, accouraient lui rendre leurs hommages. La strophe suivante, du troubadour Raymond de Miraval, résume ces diverses choses et nous donne en quelque sorte l'archéologie de ce type corporel :

Ar al la forsa del freis
S'a Lombers corteja' l reis
Per tostemps er jois ab lui;
E si tot s'es sobradeis
Per un ben en venran dui :
Que la cortezi' e' l jais
De *la bella n'Alazais*
El fresca color el pel blon
Fan sot to segle jauzion.
(*Parnasse occitanien*, p. 223.)

D'après tout cela, on comprend qu'une femme, tant adulée et si follement éprise elle-même de ses charmes, dut rechercher de préférence tout ce qui était de nature à flatter plus agréablement ses sens. En conséquence, la tour qui domine en plein sur la ville de Lombers, en même temps que sur la vallée d'Assou et le vallon de Bajenac, et les appartements qui joignaient cette tour à droite et à gauche étant incontestablement la partie la plus saine, la plus agréable et la plus vivante du château, durent avoir la préférence d'Adélaïde. De là, en effet, elle pouvait, si elle le voulait, jouir à souhait des doux rayons du soleil, depuis son lever jusqu'à son coucher; elle pouvait contempler à loisir ses fidèles vassaux, aller et venir dans les rues de sa ville et dans ses faubourgs; elle pouvait assister à leurs réjouissances et à leurs fêtes, suivre de l'œil leurs cortéges de joie ou de deuil; elle pouvait voir galoper les lapins de sa garenne de Mascou et voltiger les pigeons des colombiers,

tout autant de jouissances innocentes, celles-là, du moins, qu'elle pouvait prendre soit seule, soit en compagnie de ses incessants visiteurs. Elle devait sans doute se montrer souvent, tantôt sur sa terrasse, située en avant du corps de maison qui donnait sur Assou, entre la tour des Pièces et la tour de Beluyé dont nous parlons, tantôt sur la terrasse ménagée au haut de cette dernière tour. Dans ce cas, la cantinière qui s'y trouvait pouvait lui servir de lieu de rafraîchissement et la garantir, au besoin, contre les ardeurs du soleil d'été et contre les pluies de l'hiver : dès lors, les habitants de l'ancienne ville de Lombers, épris vraisemblablement, eux aussi, des charmes de leur châtelaine et tout orgueilleux de son renom, devaient, dans leur enthousiasme mêlé peut-être d'un peu de malignité, se dire l'un à l'autre en l'apercevant et s'écrier, dans leur idiome-patois : *La belo yé*, *la belle y est*, d'où l'on fit bientôt le nom de *la Beluyé*, qui demeura attaché à cette partie du château et, en particulier, à la tour qui en faisait en cet endroit l'ornement et la force. Cela étant, il ne faut pas s'étonner si l'espace de terrain jusqu'à la rivière non occupé par la ville, en-dessous de la ceinture des terres de Boisseson, partagea le nom de la Beluyé qu'elle reçut de cette tour, nom qu'elle a gardé depuis. Il ne faut point s'étonner que ce nom de la Beluyé n'ait pas été donné au flanc sud-ouest de la montagne, au nord de la ville, cet espace de terrain qui embrasse les deux rives du petit ruisseau de Bajenac portant déjà le nom de Papaguay. Il n'y avait donc plus que les terres à l'orient de la porte de la Garrigue qui pussent adopter et retenir le nom de la tour et de la terrasse de la Beluyé.

J'ai nommé une *terrasse* à l'aspect du ruisseau d'Assou, entre la tour de la Beluyé et celle des Pièces. C'était la terrasse de plaisance des seigneurs, et ce n'est pas au hasard que j'attribue au château cette terrasse, pas plus que les

tours, ponts-levis, etc. M. de Beljambe les nomme expressément et au nombre pluriel, ainsi que les cours : « Ils auraient, dit-il (les consuls d'Albi), commis des ouvriers entrepreneurs pour démolir tant les bâtiments que les fortifications, *terrasses*, et généralement tout ce qui pouvait servir à la fortification dudit lieu. » D'après ces paroles, le château de Lombers aurait eu au moins deux terrasses. L'emplacement d'une de ces terrasses n'est pas si difficile à reconnaître et à désigner : c'est le petit plateau en pente et en fer-à-cheval, aujourd'hui que la muraille qui le soutenait a disparu à ses deux extrémités. Ce qui reste encore de cette muraille, vers le milieu, prouve que la muraille était en ligne droite et la terrasse, par conséquent. Cette muraille de soutènement de la terrasse, quoique extrêmement épaisse, était flanquée, en outre, d'un bastion en maçonnerie massive, dont il reste quelques lambeaux. Quant à la deuxième terrasse, elle ne pouvait exister, du moins d'après l'inspection actuelle des lieux ; elle ne pouvait exister que sur le petit plateau septentrional sur lequel se trouvait le second ravelin de M. de Fonvieille, et que nous avons dit être formé par le fossé creusé dans la pierre calcaire, dans le sens de la largeur générale du sommet du pic. A son tour, la deuxième cour ne pouvait se trouver qu'entre cette terrasse ou deuxième ravelin et le château proprement dit. De même que la cour formée par les quatre corps-de-logis du château et la terrasse donnant sur la vallée d'Assou étaient plus spécialement à l'usage des barons de Lombers, la terrasse septentrionale, ou deuxième ravelin, et la cour inférieure servant de fossé intérieur, étaient plus spécialement destinés pour les soldats et les domestiques ; je les appellerai, pour cette raison, la terrasse et la cour de la garnison.

Ces deux terrasses formaient, avec les fossés et les fausses-brayes, une partie importante des fortifications, dont il fallait

s'emparer successivement avant que de pouvoir se rendre maître des tours et de l'habitation seigneuriale. Aussi ces terrasses étaient-elles puissamment protégées et défendues par d'épaisses murailles et d'énormes bastions, dont l'une d'elles offre encore quelques lambeaux. On assure que les fondements de ces bastions descendaient assez bas sur le flanc de la montagne. Qui le croirait? Ces derniers vestiges des anciennes fortifications du château de Lombers, que la main destructive des hommes avait su respecter jusqu'à ce jour, le bec des colombes, qui y viennent chercher du salpêtre, s'acharne incessamment à les faire disparaître! Ainsi ce seront peut-être ces oiseaux, symbole de la paix, qui achèveront la destruction de ce redoutable boulevard de la guerre. Puissent-elles, du moins, devenir les heureux présages d'un monument pacifique et réparateur destiné à le remplacer!

Le plancher du château où se faisait la ronde, au dire de M. de Fonvieille, avait 90 cannes (162 mètres) de haut. Des vieillards m'ont assuré avoir vu, dans leur enfance, un puits au lieu que nous avons dit être l'avant-cour et qui servait de fossé intérieur. On comprend, en effet, qu'en temps de guerre, alors qu'on ne pouvait sortir du château pour aller chercher de l'eau au dehors, un puits intérieur était nécessaire pour les besoins et le service, tant des hommes que des animaux. Les déblais qui ont fait apercevoir l'escalier dont j'ai déjà parlé, conduisant de cette avant-cour à la cour d'honneur du château, ont mis en même temps à découvert une épaisse couche de cendres et de bois calciné demeurée sous cet escalier, qu'on dut y construire par-dessus après un incendie du château. Ce fait confirme la vérité du bombardement du château de Lombers, dont M. de Baragnes décrivait les désastres en 1592. Une *étrille* trouvée il y a plusieurs années dans les débris de ce même corps de maison, à droite de cet escalier en entrant, semblerait insinuer que les écuries du

château se trouvaient en cet endroit, c'est-à-dire entre la tour de la Porte et la tour de la Dépense. C'est là aussi que se trouvait le cimetière de guerre du château. De nombreux ossements d'hommes et d'animaux, découverts entre deux murailles distantes de 1 mètre 50 centimètres environ, autorisent cette opinion. Les cuisines basses et le four étaient situés au corps-de-logis opposé à l'orient du château, où était aussi la tour des Pièces. Les deux rapports de M. de Fonvieille et de M. de Baragnes sont explicites à cet égard. Singulière alternative des choses de ce monde! On voit aujourd'hui, en ce même endroit du pic, une garenne de lapins (dont le fumet, soit dit en passant, est des plus exquis). Qui aurait dit que les lapins prendraient un jour tranquillement leurs ébats sur les ruines séculaires d'une tour qui fit résonner tant de fois l'artillerie, effroi souverain du gibier? Qui aurait jamais pensé que, dans leur fuite, les lapins iraient se réfugier et chercher la vie sur l'emplacement de ces mêmes cuisines où leurs pareils éprouvèrent sans doute tant de fois le supplice du feu? M. de Baragnes parle de crevasses faites aux murailles de ces cuisines basses par les boulets ennemis, lancés nécessairement par les batteries du plateau de la *Madelaine*, et peut-être, en même temps, par les batteries des *Colombiers*, noms qui symbolisent la douceur et la faiblesse, soit parmi les hommes, soit parmi les animaux, et qui nous montrent réalisées, à l'égard du château inexpugnable de Lombers, cette parole de nos saints Livres : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.* Ainsi en avait-il agi, dès l'origine du monde, à l'égard des rois de l'Éden, en faisant révolter contre eux les éléments, jusque-là paisibles, et les animaux, auparavant dociles et soumis.

Mais ce n'était pas assez pour l'ensemble des fortifications du château de Lombers que des fossés et des ravelins, des fausses-brayes, des terrasses et des tours Malgré ces fortifi-

cations multipliées, le château pouvait enfin être forcé et pris par l'ennemi. Il fallait, dans cette fâcheuse extrémité, une issue secrète pour s'échapper et sauver du moins sa vie. C'était le but de la grotte souterraine dont parle M. de Fonvieille : « Partant, dit-il, de la muraille du château, vers le levant, à l'endroit où est la cuisine basse et le four, et faisant le tour par le dedans de la fausse-braye, on nous auroit montré une crève-voulte de 5 pans de large et autant d'hauteur, la dite voulte étant de bonne pierre de taille, bien bâtie et cimentée à chaux et à sable. Elle descend dans la muraille de la dite fausse-braye qui est faite comme dessus est dit en talus, passe sous les fondements d'icelle et traverse dessous le fond du foussé et descend après au dessous de la terre qui va en penchant assez roide entre le château et la ville environ 40 pas, qui est presque de demi chemin, étant à juger, ajoute-t-il, qu'il y peut venir beaucoup de dommage au dit château par le moyen de cette grotte, d'autant qu'en la perçant par le fond, comme il peut se faire fort aisément, l'on montera jusqu'au dedans de la dite fausse-braye où l'on pourra mettre 8 ou 10 ais de 12 ou 15 pans de long l'un joignant l'autre qui s'appuieront du haut bout contre la muraille du dit château et par la base sur le terre-plein de la dite fausse-braye, lui donnant un peu de pied en forme de mantelet où l'on sera fort assuré dessous soit pour les pierres ou autres choses que l'on pourroit jeter dessus, n'y ayant de flancs bas qui puissent empecher que l'on ne mine la muraille du dit château ou qu'on n'en fasse tomber un grand quartier avec de la poudre; à cause de quoi, nous jugeons être très nécessaire d'abattre la dite grotte, d'autant que si on ne faisoit que la remplir, elle se pourroit aisement vider en commençant par le bas. »

Ce long passage, que j'ai cru utile de citer *in extenso*, nous apprend trois choses : la position de cette grotte, sa

construction et sa forme, sa destruction probable avant même la démolition du château.

1°. D'abord la position de cette issue souterraine. Si, du levant du pic, on fait le tour du côté de la ville ainsi que le fit M. de Fonvieille, on arrive comme lui à l'aspect du midi et de l'emplacement de l'ancienne ville de Lombers. C'est là qu'était, d'après lui, la grotte souterraine, qui descendant par la fausse-braye et par-dessous le fossé du château, allait ouvrir, quarante pas plus bas, dans le flanc de la montagne, à moitié chemin de la ville. Or, on aperçoit, précisément à l'épaisse couche de pierre calcaire qui forme le sommet du pic et à l'aspect du sud-ouest, une excavation considérable d'où l'on assure avoir extrait des pierres de taille placées en forme de porte. C'était vraisemblablement la porte de la grotte, où l'on arrivait sans doute par un escalier secret pratiqué dans la tour de la Beluyé, située précisément en cet endroit. On ne comprendrait pas autrement cette excavation, remplacée par une maçonnerie, le fondement naturel de pierre calcaire posé par la Providence valant bien les fondements artificiels qui auraient pu le remplacer.

2°. Sa forme et sa construction. Elles ont été détaillées assez clairement pour qu'il ne soit pas besoin d'y revenir. Je ferai observer seulement que la dimension de cette issue souterraine (5 pans de long sur 5 pans de large) était suffisante pour le passage d'une personne, en se courbant des genoux et des épaules.

3°. La destination probable de cette grotte avant la ruine du château. — En effet, les réparations du château de Lombers portées comme nécessaires dans le devis estimatif de M. de Fonvieille, étant exécutées à la date de l'année 1620, ainsi que nous l'apprend une pièce authentique trouvée dans les archives de la Préfecture, la destruction de cette issue souterraine ne dut pas être oubliée, attendu que cette

destruction faisait désormais une partie intégrante et capitale des défenses du château ; depuis surtout que les intérêts de la ville de Lombers, livrée aux Calvinistes, étaient différents de ceux du château, dont les gouverneurs, nommés par le roi, lui étaient conséquemment fidèles et dévoués.

Tel était le fameux château de Lombers, à 80 mètres au-dessus du niveau de la rivière d'Assou, avec ses quatre corps de maison que flanquaient cinq puissantes tours, dont trois rondes et deux carrées; avec ses terrasses, fausses-brayes et ravelins; avec ses cours, ses fossés et ses quatre ponts-levis; avec son issue souterraine et sa large ceinture de terre de 80 mètres, en pente rapide, parsemée de puits et de silos pour des provisions d'eau et de froment; ceinture terminée elle-même par un tertre circulaire revêtu d'une muraille dans toute son étendue, et dont l'élévation était un premier obstacle aux agressions de l'ennemi.

Après cette description de l'ancien château de Lombers, on comprend que, dans sa lettre aux trésoriers-généraux de France, en 1592, M. Isac de Gach, seigneur de Baragnes, réclame instamment la réparation des fortifications du château de Lombers, *comme étant*, dit-il, *une place très-importante pour tout le pays ;* que le duc de Montmorency s'exprime, à l'égard de ce château, *dans les mêmes termes ;* que le duc Scipion de Joyeuse, gouverneur de Languedoc, s'adressant aux trésoriers-généraux de France à Toulouse, presse à son tour la réparation du château de Lombers, *vu*, dit-il, *son extrême importance ;* que les trésoriers-généraux, de leur côté, pressant ces réparations, disent ce château *de bien grande importance pour le service du roi*, et *combien il importe de le conserver en l'obéissance de Sa Majesté, d'autant*, ajoutent-ils, *qu'il est environné de plusieurs villes et châteaux-forts détenus par les Calvinistes ;* que M. de Baragnes encore, dans son rôle des réparations, affirme

comme *nécessaire sa conservation en l'union des Catholiques du royaume et dans l'obéissance de Mgr. le duc de Joyeuse;* que M. de Verdun, s'adressant aux États du pays albigeois, en 1606, leur dise *que la conservation du château de Lombers leur importe*, et l'obligation qu'ils doivent avoir au roi de l'avoir fait remettre entre les mains de M. de Brissac; que M. de Fonvieille, en 1617, *voulant satisfaire et ne manquer en rien*, dit-il, *au service qu'il devait au roi pour la conservation d'une si importante place, offre de faire son devoir* (ce qu'il fit, en effet, par son devis). Enfin, on ne doit pas s'étonner que le Conseil d'État lui-même ordonne, en 1618, à la requête de M. Louis de Lescure, alors gouverneur, les réparations du château de Lombers, *attendu*, dit-il, *que ce château est grandement fort et important au service du roi pour la conservation du pays albigeois.* Toutes ces diverses citations sont textuelles et extraites de pièces conservées aux archives de la Préfecture d'Albi.

Aussi, vu l'importance extrême de ce château de Lombers, vit-on le général des Croisés, Simon de Montfort, tenir à la conservation de cette place; et, depuis comme auparavant, vit-on également les seigneurs et les divers partis jeter sur lui un œil de convoitise et faire chacun tous leurs efforts pour l'avoir en leur possession, comme étant, avec celui de Roquecourbe, au rapport des historiens, les deux perles précieuses du comté de Castres. Mais il faut en même temps convenir que ces avantages temporels de force et de beauté lui devinrent, hélas! bien funestes par les siéges nombreux qu'ils provoquèrent contre lui, et finalement par la décision de sa démolition, dont ils furent cause. En effet, à peine le château venait-il, en 1620, d'être restauré par Raymond Dubos, entrepreneur des travaux et charpentier de Gaillac, conformément au devis de M. de Fonvieille, viguier d'Albi,

et M. Louis de Lescure, dernier gouverneur de ce château, jouissait-il désormais en sécurité des honneurs et des avantages de son imprenable forteresse, que la ville de Lombers, ayant eu le malheur de se révolter de nouveau contre son Dieu et contre son roi en embrassant, assure une des plus anciennes délibérations de la Communauté de Lombers, en embrassant, avec plus de fureur que toutes les autres villes du royaume, le parti du duc de Rohan, cette ville rebelle eut le sort de l'infortunée Jérusalem : elle fut brûlée et rayée du nombre des villes. Ce n'est point assez : malgré que le château, grâce à son digne gouverneur, fût demeuré fidèle à Dieu et au roi en cette terrible et dernière épreuve, les États du diocèse d'Albi, appréhendant sa force même dans le cas où les Huguenots parviendraient à s'en emparer par ruse, comme ils l'avaient déjà fait une fois, décidèrent par deux fois, en 1624 et 1626, la démolition du château de Lombers, *pour le bien*, disaient-ils, *du service du roi et du repos du pays ;* et ils obtinrent, en effet, l'arrêté de cette démolition du roi Louis XIII, puisque M. de Beljambe nous apprend que cette démolition dura pendant tout le premier semestre de l'année 1633, par les soins et sous la surveillance des consuls d'Albi. O honte ! on vit alors jusqu'au premier consul de Lombers, du nom de *Jacquin*, voter et signer la destruction du château, qui faisait la vie et l'ornement de la Communauté dont il était le premier magistrat ! Les archives de la Préfecture m'ont encore fourni cette délibération.

On le voit donc, ce furent précisément les mêmes avantages qui semblaient devoir servir plus efficacement les intérêts du château de Lombers qui hâtèrent au contraire sa ruine. C'est ainsi que les grâces corporelles avaient été, trois siècles auparavant, si funestes à la fois aux intérêts spirituels et temporels de la sensuelle Adélaïde ; et c'est ainsi encore que

ces mêmes avantages de force ou de beauté deviennent trop souvent grandement préjudiciables à un nombre infini d'êtres aveugles qui s'en glorifient follement, jusqu'à ce que les malheurs, que le facile abus de ces dons de Dieu leur attire tôt ou tard, viennent leur ouvrir les yeux et leur en fasse voir la décevante vanité.

Avant de terminer, je ne puis ne pas répondre à une question qui s'offre naturellement à l'esprit : Que reste-t-il du château de Lombers, et que peut-on espérer des fouilles qui y seraient faites ?

Sauf les quelques restes de fondements, la plupart recouverts de terre ou de gazon, dont j'ai parlé précédemment, et à part encore quelques lambeaux de muraille et de contre-fort qui soutenaient la terrasse d'Adélaïde à l'aspect de la vallée d'Assou, il ne reste plus rien sur pied des bâtiments, pas plus que des fortifications de cet antique château. On ne peut non plus espérer de grands résultats des fouilles qui seraient faites parmi ces ruines, puisque le procès-verbal de réception des démolitions de ce château dit expressément qu'on mit six mois à le démolir, temps plus que suffisant pour qu'on pût en enlever préalablement tout ce qu'il pouvait renfermer de précieux et d'utile. Le même procès-verbal assure que les pierres furent pour la plupart brisées, afin qu'elles ne pussent servir désormais à aucun usage. Quelques-unes cependant échappèrent en partie au marteau sans pitié des démolisseurs, et deux de ces pierres sculptées, dont l'une représente Daniel entre quatre lions, se voient aujourd'hui à l'entrée du jardin de M. le docteur Célestin Calvels, maire de Lombers; une troisième pierre, aussi sculptée, plus grosse, mais moins conservée que les précédentes, sert de piédestal à la croix de la Basselié. Elle représente un serpent étreignant, dans les replis de son corps, le corps d'une femme et tenant déjà à moitié la tête de cette malheureuse

dans sa gueule. C'est le symbole de la luxure, dont la sensuelle Adélaïde présentait la triste réalité. —On voit encore une autre belle pierre sculptée au lieu même de la Basselié ; une autre à la maison Jean Julien, près la mairie ; une autre chez le sieur Roquelaure, marchand épicier, et enfin une dernière chez le sieur Georges James, propriétaire dans ce village. Celle-ci représente Notre-Seigneur Jésus-Christ montant au ciel, avec un ange de chaque côté. La sculpture de ces pierres est en général fine et bien soignée. M. l'abbé Cazals, l'un des membres du Congrès, que j'ai amené à Lombers tout exprès pour lever le plan de ces pierres et en faire la description détaillée, en gratifiera sans tarder la Société française d'archéologie. On a trouvé, à diverses époques, dans les flancs de la montagne, des boulets de canon de diverses grandeurs, les uns en fer, les autres en pierre grise, boulets qu'y avaient lancé sans doute les batteries ennemies. J'ai vu plusieurs de ces boulets dans mon enfance et, dernièrement encore, dans les fouilles que j'ai pratiquées depuis le Congrès. On remarque çà et là, parmi les décombres, des fragments nombreux de tuiles, et, en moindre quantité, des fragments d'ardoise et quelques tuiles à crochet : ce qui indiquerait que ces espèces différentes de matériaux durent être employées dans les toitures du château. Il y a près de trente ans, on trouva, devant un âtre de cheminée que l'on découvrait, un pot de terre qui se réduisit aussitôt en cendres. Enfin une tradition populaire, que nous ont transmise les vieillards, affirme qu'une cloche gît enfouie quelque part dans les flancs de la montagne du château de Lombers. Puisse-t-elle servir un jour à sonner le réveil de son antique, mais plus sainte renommée !

Vous ne voudriez pas assurément, Messieurs, malgré la longueur de ce travail, qu'appelé à parler du château de Lombers dans un Congrès archéologique, je taise préci-

sément un résultat archéologique très-intéressant que nous fournit l'étude de certaines dénominations demeurées attachées aux divers flancs de la montagne du château de Lombers. Je n'y découvre rien moins que l'histoire abrégée du château et la succession, en grand, de ses maîtres successifs jusqu'à sa démolition.

Commençons par les derniers. 1°. Depuis la réunion à la couronne de France du comté de Castres, dont faisait alors partie la baronnie de Lombers, les rois de France furent les suzerains directs et les hauts-barons de Lombers, et cette baronnie porte le nom de baronnie royale. Cette domination directe des rois de France est rappelée par les noms de prés et de terres de la Cour ou du Domaine, à la base nord et nord-est du château, et en plusieurs autres lieux du consulat.

2°. Depuis la conquête du pays albigeois par Simon de Montfort, les seigneurs et, plus tard, comtes de Castres sont dits maintes fois, dans les reconnaissances des fiefs royaux, auteurs de Sa Majesté pour le domaine du consulat de la baronnie de Lombers; l'histoire générale, d'ailleurs, est là pour nous apprendre que, pendant ce long intervalle, les seigneurs et comtes de Castres étaient en même temps barons de Lombers. Ce deuxième fait historique nous est encore attesté par les noms de *pésquié dèl conté* (vivier du comte), entre Bauret et Foncarlane, et par le nom de *fenhal dèl conté* (grange du comte), attenant à la route de Lombers à Albi, à la base nord du pic.

3°. Avant la conquête de l'Albigeois par Simon de Montfort et la confiscation que dut faire ce général de tous leurs biens et, ainsi que l'histoire l'assure explicitement, du territoire sur lequel fut bâtie, plus tard, la ville de Réalmont, Bernard de Boisseson et Adélaïde de Boisseson, son épouse, étaient barons et propriétaires du château de Lombers, où ils habitaient. L'*Histoire du Languedoc*, aussi bien que la *Vie*

et les poésies en langue romane du troubadour Raymond de Miraval, le supposent; et, la dénomination de *Boisseson (Bouyssasou)*, demeurée attachée à la ceinture de terre qui environne le sommet du pic et à un plus grand nombre d'autres lieux du consulat, au bois de Cancer, par exemple, appelé dans les anciens actes *gareno noble del cassiou de Bouyssasou* (garenne noble du lieu de chasse de Boisseson), ne permet plus de douter de ce fait intéressant pour l'histoire.

4°. L'histoire manuscrite du pays albigeois, par M. de Combettes La Bourelie (livre IV), citant un acte public du 12 mai 1247, nous apprend que le malheureux Trencavel, désirant obtenir du roi la permission de rentrer dans sa patrie d'où il était exilé, fut contraint de renoncer publiquement aux États de ses ancêtres et de parcourir les villes et les campagnes sur lesquelles il avait régné, pour délier le peuple du serment de fidélité. A cette occasion, il dit expressément que douze chevaliers et nobles du château de Lombers, parmi lesquels nous citerons *Pierre de Vassal* ou Bassal et *Pierre Durand de Condat, reçurent la renonciation de Trencavel aux droits qu'il avait sur leurs personnes et sur le château de Lombers.* Les Trencavel, vicomtes d'Albi, étaient donc primitivement les suzerains du château baronnial de Lombers, de même que les comtes de Toulouse étaient suzerains des vicomtes d'Albi. Cette suzeraineté des vicomtes d'Albi sur le château de Lombers peut nous être insinuée par la tour de la Porte de l'ancien château, à l'aspect de l'*avenue d'Albi*, et par le nom de *chemin de Lombers à Albi.*

5°. Enfin, un nom (le Papagay) dont je n'ai pas encore expliqué l'étymologie s'applique aux terres qui baignent les deux rives du petit ruisseau de Bajenac, depuis le tertre qui termine les terres de Boisseson, ou ceinture du château,

jusqu'à la colline de Mascou. Ce nom de *Papagay* nous révélerait-il une nouvelle série de seigneurs antérieurs à tous les précédents? Cela me paraît très-probable, attendu que, les autres noms de terres avoisinant le château ayant une cause historique, le nom de *terres du Papagay* l'avoisinant également et même au beau côté, ne doit pas logiquement être le seul à n'avoir pas sa raison d'être dans un semblable fait historique. En effet, le nom de *Papagay* me semble composé de deux mots : *papa* et *gay*. Étudions ces deux mots et d'abord *gay*. Mes études du vieux cadastre m'ont prouvé que les mots patois, *ga*, *gay* et *guay* étaient identiques et signifiaient en français *gué*. Or, précisément un gué du petit ruisseau de Bajenac devait se trouver, comme on l'y voit aujourd'hui, au milieu des terres dites du Papagay, pour le service du chemin qui conduisait du château de Lombers à Mascou, à la Basselié, au pré de Boisseson, à la Cassagne et à la garenne du cassieu de Boisseson à Cancer. Les terres du Papagay étaient donc réellement et pouvaient très-légitimement être appelées les *terres du gué*. Mais de quel *gué* ou du *gué* de qui? La première partie du mot *Papagay* me paraît l'insinuer assez clairement : c'étaient *les terres du Gay-du-Papa*. Mais, ici encore, que fallait-il entendre par le mot *papa?* Est-ce le souverain-pontife? est-ce un père abbé? est-ce le seigneur de l'endroit?

La première signification est toute naturelle et nullement forcée, et nous savons, d'un autre côté, que le Saint-Siége possédait anciennement, dans ce même diocèse d'Albi, le château de Lescure qu'il donna plus tard en fief à certains seigneurs. Pourquoi n'aurait-il pas pu être pareillement le propriétaire et le seigneur primitif de ce château de Lombers, dont un Lescure fut le dernier gouverneur? Cette supposition admise, le nom de *Papagay* ou de *terres du Gué-du-Pape* s'explique parfaitement.

Deuxième signification. Le mot *abbé* signifie père, comme le mot *pape :* l'Écriture-Sainte en fait foi : *In quo clamamus abba, pater.* Or, d'un côté, l'histoire nous apprend qu'anciennement les couvents de femmes avaient presque toujours dans leur voisinage un couvent de religieux du même ordre pour les diriger et les maintenir dans l'esprit de leurs fondateurs; d'un autre côté, les archives de la mairie de Lombers nous apprennent l'existence certaine, sur le plateau de la Madelaine, d'une église avec son cimetière, que la tradition populaire dit avoir été celle d'un couvent; et le fait du hameau d'Assès, attribué par les anciens registres paroissiaux à la paroisse St.-Cabrais, confirme cette tradition; car, si l'église de la Madelaine eût été paroissiale, évidemment Assès eût fait partie de la Madelaine et non de St.-Caprais, situé près des Colombiers, rive gauche d'Assou. Cette église de la Madelaine, n'étant pas paroissiale, était donc celle d'un couvent et j'ajoute d'un couvent de femmes, le vocable d'une sainte convenant mieux et étant donné plutôt à un couvent de femmes qu'à un couvent d'hommes. Les religieuses du couvent de la Madelaine ayant besoin de religieux pour les diriger, un monastère d'hommes devait donc se trouver dans le voisinage, et le souvenir de ce monastère d'hommes peut fort bien être indiqué par le nom d'*Orthe de St.-Paul*, sur la rive droite de l'Assou, entre la Palette et Canet. Mais comme, pour aller de son monastère de St.-Paul par la Cassagne ou la Basselié au couvent de la Madelaine, le père abbé devait nécessairement traverser le petit ruisseau de Bajenac, le lieu où il traversait ce ruisseau put très-bien s'appeler le gué du Père abbé ou du Père spirituel, et les terres qui l'avoisinaient les terres du Père ou du Papagay.

Troisième signification du mot *papa*, relative au seigneur du lieu. De ce fait que les populations durent venir, dans

l'origine, grouper leurs habitations autour des châteaux des seigneurs, on est en droit de conclure qu'elles durent aussi reconnaître en eux des protecteurs et des pères ; car, si elles n'eussent aperçu en leur personne que d'odieux tyrans, tels que se montrèrent dans la suite un trop grand nombre de seigneurs, ces populations s'en fussent au contraire éloignées le plus possible. A l'instar des rois, dont ils étaient un diminutif, les seigneurs se montrèrent donc en réalité, comme ils l'étaient par destination, les vrais pères des peuples qu'ils gouvernaient, et leur autorité, dès le principe, dut être à leur égard toute paternelle. Il ne serait donc pas étonnant qu'on eût donné au *gué* que devait traverser le baron de Lombers, pour se rendre du château à ses possessions au-delà du petit ruisseau de Bajenac, le nom de *Gué-du-Seigneur* ou *Gué-du-Père*, et aux terres qui avoisinaient ce gué le nom de *terres du Père temporel* ou du *Papagay*.

Du reste, ces trois explications différentes du mot *papa* ne s'excluent point et peuvent très-bien s'harmoniser ensemble, et s'entendre toutes trois comme cause occasionnelle du nom de *Papagay :* le pape, le père abbé et le seigneur temporel ayant pu concourir à la fois, ou successivement, à cette dénomination. Cependant la première signification étant naturelle, je la préférerais aux autres et regarderais par conséquent le Pape ou le Saint-Siége comme le possesseur primitif, non-seulement des terres du Papagay, qui portent encore son nom, mais aussi du château de Lombers lui-même, dont les terres du Papagay furent toujours dépendantes.

On voudra bien me permettre, avant de terminer ce premier chapitre de l'histoire de Lombers, considéré comme ancien château, l'étude morale d'un contraste tiré de l'aspect des lieux et qui aura bien son utilité au point de vue de la

philosophie chrétienne de cette histoire particulière et de l'école des mœurs, choses qui devraient être le but final de toute histoire.

A la différence des esprits distraits et sans principes, l'homme religieux qui réfléchit se plaît à reconnaître et à admirer le soin paternel de la divine Providence, qui posa toujours à côté de chaque mal le remède propre à l'atténuer et à le guérir, que ce mal soit dans l'ordre physique ou bien dans l'ordre moral. Elle fournit une preuve de ce soin pieux dans son admirable conduite à l'égard des voluptueux et coupables habitants du château de Lombers.

Nous avons vu que la tour de la Porte était située à l'aspect de l'avenue d'Albi, qui n'était autre que le chemin conduisant au plateau de la Madelaine qui est parallèle au pic du château. C'était donc le vocable de la grande pécheresse pénitente du château de Béthanie, près Jérusalem, qui se trouvait face à face avec la demeure de la grande pécheresse non pénitente du château de Lombers, près cette ville. Et, comme pour augmenter de plus en plus le contraste et accroître, par là même, l'efficacité de ce remède moral entendu par la Providence, en outre de l'église sous le vocable de la Madelaine était encore l'essaim de jeunes vierges du couvent de ce nom, priant sans cesse et faisant pénitence, par opposition à la cour d'amour, ou plutôt d'ignominie (nous le prouverons en son lieu) que la belle Adélaïde de Boisseson ne craignait pas de tenir dans son château. Puisse-t-elle du moins, lorsque le malheur eut fondu sur elle, avoir enfin profité des leçons que lui donnait, aux jours de sa prospérité, le souvenir incessant et forcé de l'illustre pénitente de Jérusalem! Et puissent tous ceux qui, comme Adélaïde de Boisseson, auraient eu le tort et le malheur de suivre Madelaine dans ses débordements scandaleux, l'imiter à leur tour dans son héroique pénitence!

II.

Chronologie des barons de Lombers et des gouverneurs et capitaines de ce château jusqu'à sa démolition en 1633, ainsi que des propriétaires de ses ruines, depuis sa démolition jusqu'à ce jour.

1. *N. . . . . , baron de Lombers*, de qui Bernard de Boisseson tenait en arrière-fief le territoire sur lequel fut bâtie, plus tard, la ville de Réalmont. (*Études historiques*, par M. Clément Compayré.)

2. *Bernard de Boisseson et Adélaïde de Boisseson.*

En 1193, Bernard de Boisseson reçoit dans le château de Lombers l'évêque d'Albi et le vicomte Trencavel, qui l'avaient choisi pour arbitre de leur différend ensemble, avec trois autres principaux seigneurs du pays, tels que Sicard, vicomte de Lautrec, de Frotard, Pierre de Brens et Doat d'Alaman : *E tot aiso fo fay el castel de Lombers.* — Plus tard, Adélaïde, sa femme, recevait dans ce même château de Lombers la visite de Pierre II, roi d'Aragon, monté sur le trône en 1193 et tué, en 1213, à la bataille de Muret. Évidemment, ce Bernard qui marchait de pair avec les plus grands seigneurs de la contrée, et Adélaïde, qui recevait la visite des rois, étaient plus que de simples gouverneurs du château : ils en étaient les véritables barons et propriétaires, ainsi que l'atteste, d'ailleurs, les noms de Boisseson et de la Beluyé, demeurés attachés aux flancs de la montagne du château de Lombers. (*Études historiques.* — Vie de Raymond de Miraval.)

3. *Hugues d'Adhémar, seigneur de Lombers en Albigeois*, frère d'Aymar Adhémar, évêque du Puy, chef de la première croisade, mort après la prise d'Antioche où il portait la lance sacrée (*Généalogie d'Adhémar*, par M. de Combettes La Bourelie). Cet Adhémar mourut en 1208, ainsi

que le prouve l'épitaphe suivante : *Anno M CC VIII* (1208) *obiit nobilis vir et potens dominus Hugo Adhemarii, dominus de Lumberiis.* (*Études historiques* de M. Clément Compayré, page 283.)

4. *Simon de Montfort*, général des Croisés contre les hérétiques albigeois.

En septembre 1209, cinquante chevaliers qui habitaient le château de Lombers lui remettent ce château et lui prêtent serment de fidélité (Dom Vayssette). En 1210, Simon arrive à Lombers que les habitants, révoltés contre lui, abandonnent à son approche. — Il est tué au siége de Toulouse, en 1217.

5. *Son fils, Amaury de Montfort, lui succède.* (*Hist. du Languedoc.*)

6. Le jeune *vicomte Trencavel* rentre à main armée dans sa vicomté d'Alby et *s'empare du château de Lombers*, en l'absence d'Amaury de Montfort, qui, fatigué d'une guerre aussi honteuse que cruelle, cède au roi ses droits sur le Languedoc en échange de l'épée de connétable. (*Hist. du Languedoc.*)

7. *Lambert de Thurcy* reçoit en don, de Simon de Montfort, la terre de Lombers.

8. Sa veuve, *Briaude* (sœur de Lambert de Monteil-Adhémar) *hérite de la baronnie de Lombers.* Mariée en deuxièmes noces avec Guy de Montfort, leur fils.

9. *Guy de Montfort*, frère consanguin de Philippe Ier. de Montfort, seigneur de Castres, son suzerain, devient seigneur de Lombers. Ce Guy alla, avec son frère suzerain, en Terre-Sainte où il périt glorieusement sans postérité au commencement de la guerre.

Philippe de Montfort renonce à la *Vieille-Lande* (1213), par lettre datée du château de Lombers. (*Études historiques*, p. 490.)

10. Par la mort de ce Guy de Montfort, son neveu, ar-

rivée en 1256, *Lambert de Monteil-Adhémar*, son oncle, lui succède, et rend hommage comme tel à saint Louis partant pour la deuxième croisade, en 1270.

Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, roi de France, vient en Albigeois (dont les rois de France étaient hauts suzerains et y régnaient directement depuis la renonciation d'Amaury de Montfort) et rend plusieurs ordonnances datées du château de Lombers, le 17 juin 1272. (*Hist. du Languedoc.*)

11. *Hugues de Monteil-Adhémar*, fils et héritier de Lambert de Monteil-Adhémar, seigneur de Lombers, est maintenu dans la suzeraineté qu'il avait sur le château de Brens. Il meurt en 1307.

Briand Adhémar, frère d'Hugues, continue la descendance et prend le titre de *co-seigneur de Lombers*. Son fils vendit, en 1313, sa portion de cette terre de Lombers à sa cousine *Marguerite*.

12. *Marguerite de Monteil-Adhémar*, fille unique et héritière de Hugues de Monteil-Adhémar et d'Élise de Lautrec, succède à son père. Elle épouse, en 1308, le fameux *Guy de Comminges*, surnommé *roi d'Albigeois*, dont les violences sont poussées à un tel excès qu'en 1319, Aymeric de Crozes, sénéchal de Carcassonne, est obligé de venir en personne *mettre le siége devant le château de Lombers*.

13. Marguerite de Monteil-Adhémar étant morte en 1313, son mari, *Guy de Comminges*, hérite de la baronnie de Lombers. Une guerre s'élève entre lui et sa tante, Éléonore de Vendôme, dame de Castres.

En 1332, un accord passé entr'eux, cède aux frères Comminges, en représentation du 5e. des terres d'Albigeois et *du 6e. de la baronnie de Lombers*, tous les domaines situés entre la ville de Damiette-sur-Agout, le Dadou et le Tarn, jusqu'à Tersac, aux portes d'Albi.

14. Néanmoins, la baronnie de Lombers dut rester aux seigneurs de Castres, dans la personne d'*Éléonore de Vendôme et de ses enfants.*

15. Après l'extinction de cette maison dans la personne de *Bouchard VII de Vendôme*, mort sans postérité en 1401, *Catherine de Vendôme*, sa sœur et son héritière et épouse de *Jean Ier. de Bourbon,* comte de Castres (morte en 1411), était mère de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, depuis roi de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem, qu'elle nommait, comme son fils aîné, son lieutenant-général dans le comté de Castres.

16. Or, ce Jacques de Bourbon, devenu comte de Castres, avait nommé son commissaire, dans la baronnie de Lombers, Jean Sicard, prêtre de Lombers, qui, en vertu de cette commission, baillait de nouveau, le 27 octobre 1225, le fief de la Réginié (consulat de Lombers) à Andrailh de Landrailh (consulat de Réalmont).—Tiré de la reconnaissance des fiefs royaux de 1682.—Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem, comte de Castres et baron de Lombers, mourut en 1437.

17. Sa fille, *Eléonore de Bourbon*, recueille son entière succession.

Elle avait épousé Bernard, comte de Pardiac et d'Armagnac (qui descendait de la première race des rois de France et qui mourut en 1456 au plus tard). De ce mariage :

18. *Jacques, duc de Nemours,* comte de la Marche et de Castres et baron de Lombers.

Pour gage de ses serments, il donne la *forteresse de Lombers* en Albigeois et trois autres places en 1471. — De nouveau révolté, il est exécuté à Paris, par ordre du roi Louis XI, le 4 août 1477, et son sang coule sur ses enfants, placés, par un raffinement de barbarie, sous son échafaud. Marié à Louise d'Anjou en 1462, il laissait d'elle six enfants.

19. Le 30 octobre 1477, le cardinal Louis d'Amboise, par ordre du roi, investit *Bouffit de Juges* du comté de Castres et de la baronnie de Lombers.

Louis XI étant mort, Charles VIII, roi de France, son fils et son successeur, rappelle de l'exil *Jean d'Armagnac*, *évêque de Castres* et frère du duc de Nemours, décapité. Jean d'Armagnac, rentré, était reçu avec acclamation dans le comté, excepté dans les *forteresses de Lombers* et de Roquecourbe, où Bouffit de Juges avait placé des garnisons. Jean d'Armagnac attaqua en Parlement la donation faite par Louis XI à Bouffit de Juges.

D'un autre côté, Bouffit de Juges, mécontent de sa fille, Louise de Juges, mariée contre sa volonté à Jean de Montferrand, la déshérita et donna le comté de Castres et la baronnie de Lombers à Alain d'Albret, son beau-frère; il confirme cette donation par testament et meurt en 1497.

20. Après la mort de Bouffit de Juges, *Alain d'Albret* prend possession du comté de Castres et, par conséquent, de la baronnie de Lombers qui en faisait partie.

De leur côté, la veuve de Bouffit de Juges et sa fille attaquent judiciairement le sire d'Albret;

Et les enfants de l'infortuné duc de Nemours revendiquent également le patrimoine de leurs ancêtres.

21. Pendant ce long procès, le Parlement donne par provision *la jouissance* du comté de Castres et de la baronnie de Lombers à *Louise de Juges*, femme de Jean de Montferrand.

22. Enfin, par arrêt du 20 juin 1519, mis à exécution en 1521, le Parlement réunit à jamais le comté de Castres, et par là même la baronnie de Lombers qui en faisait partie, *à la couronne de France*. Dès lors, les rois de France sont barons de Lombers, et la baronnie de Lombers baronnie royale.

23. Le 15 octobre 1537, en vertu de lettres-patentes de 1536, adjudication faite par les commissaires de Sa Majesté

François Ier., roi de France, du domaine de la baronnie de Lombers, alors diocèse de Castres, au profit de *messire François, cardinal de Clermont*, archevêque, vice-légat d'Avignon, au prix de 32,500 livres, à titre et faculté de rachat perpétuel.

Par cet acte il était expressément porté que les officiers qui étaient pour lors en place le conserveraient, et qu'après leur mort il y pourrait être pourvu par ledit acheteur de la baronnie ou ses successeurs. (Archives de la Préfecture d'Albi.)

24. A la date de 1547, on trouve (dans les notes de M. de Combettes de La Bourelie) *Denys de Fleyres, seigneur de Caumont et baron de Lombers.* Il avait peut-être hérité, en tout ou en partie, du baron de Lombers, dépossédé, et en avait dû conserver le titre malgré l'adjudication faite au cardinal de Clermont. Son petit-fils, Pierre de Fleyres, d'abord prieur de Massuguiés, devint évêque de St.-Paul de Thomières, dont il ne put exercer les fonctions qu'en 1591.

25. *Messire François de Clermont et de Castelnau et baron de Lombers*, neveu et héritier du cardinal de Clermont, baron de Lombers, entre en procès avec Guyon de Castelnau à raison de la capitainerie du château de Lombers. — Usant du droit qu'il tenait de son oncle, le cardinal François de Clermont, baron de Lombers, après la mort du titulaire (Vidal de Castelnau) nomme capitaine du château de Lombers noble François de Rascas, seigneur du Travet, moyennant la somme de 1,000 livres.

Le procès continue avec Tristan de Castelnau, fils de Guyon de Castelnau.

Enfin, après avoir conféré ensemble, les parties étant sur le point d'entrer en plus grand procès, le 20 avril 1571, messire François de Clermont, baron de Lombers, fait procuration à Me. Gaches pour aller s'accorder en son nom avec Tristan de Castelnau.

Par l'accord passé à Lavaur, le 4 mai 1571, entre ledit Me. Gaches, faisant pour le baron de Lombers, et Tristan de Castelnau en personne, Tristan consent à recevoir de nouveau l'office de la capitainerie du château de Lombers des mains du baron de Lombers, et de lui prêter serment et hommage, à lui ou à sa mère, Mme. de Clermont, et en outre à rembourser Rascas des 1,000 livres par lui payées au baron pour le même office de capitaine.

25 décembre 1574. Lettres-patentes d'Henri III, roi de France, en faveur de François de Clermont, baron de Lombers, héritier du cardinal de Clermont, portant confirmation de cette baronnie, non encore enregistrée. (Archives de la Préfecture.)

26. Lettres-patentes du 27 octobre 1596 obtenues par le sieur *de Brunet de Castelpers, vicomte de Panat*, portant confirmation du contrat de revente passé par les commissaires députés (en exécution de l'édit de 1581), contrat passé au profit d'*Anne de Lévy*, femme du sieur vicomte, le 22 octobre 1596, de ladite baronnie de Lombers, moyennant 33,000 livres outre et par-dessus les 32,500 du précédent engagement. (Archives de la Préfecture.)

Rachat de la baronnie de Lombers par le diocèse d'Albi, des mains du vicomte de Panat, au prix de 66,000 livres, en vertu de l'arrêt du Conseil privé du 19 février 1615.

Le diocèse cède à son tour, au même prix, cette baronnie de Lombers aux consulats qui la composaient.

Ces provisions n'étant pas encore exécutées, et le vicomte de Panat, qui était encore de fait baron de Lombers, fâché et indigné à la nouvelle de cette vente par le roi, et de la consignation des 66,000 livres faite à Toulouse par le diocèse d'Albi, favorisé qu'il était des mouvements survenus dans le royaume, et profitant de sa position de gouverneur du Rouergue, fait une levée de mille à douze cents hommes de

pied ou de cheval, et, feignant de venir lever ses droits seigneuriaux, s'empare de Lombers par ruse le 16 mars 1616, y demeure un mois avec huit cents hommes, ravageant la ville et la campagne d'alentour.

Enfin, le vicomte de Panat déloge de Lombers le 18 avril 1616 et meurt bientôt après, puisqu'une pétition en indemnité de ses vexations, à la date de 1617, dit de lui : *feu le vicomte de Panat.*

La ville de Lombers embrasse le parti du duc de Rohan ; elle est brûlée et rasée en 1622 et perd tous ses droits et priviléges. — Le château partage sa peine en 1633. (Archives de la Mairie de Lombers.)

Le 12 mars 1640 (en exécution de l'édit de mars 1639), *noble Jean d'Escarlhan*, syndic des consuls et habitants de la baronnie de Lombers, membres et lieux en dépendant, reçoit en leur nom, par les commissaires royaux, l'adjudication nouvelle de la baronnie de Lombers. (Archives de la Préfecture.)

En 1666, la communauté de Lombers est dépossédée du domaine du roi sans aucun remboursement de sa finance première.

Le 8 octobre 1705, elle reçoit une nouvelle inféodation de ce domaine et baronnie.

Gouverneurs et Capitaines.

1. *Vidal de Castelnau*, possesseur de l'office de capitaine du château de Lombers lors de la vente de cette baronnie par le roi au cardinal de Clermont.

2. *François de Rascas*, sieur du Travet, nommé par François de Clermont, neveu du cardinal, baron de Lombers.

3. Le 6 septembre 1567, *Guyon de Castelnau* est maintenu en la capitainerie de Lombers par arrêt rendu à Paris.

Il meurt avant l'exécution du jugement, ayant préalablement résigné son office de capitaine du château de Lombers à son fils, Tristan de Castelnau.

4. *Tristan de Castelnau*, sieur de Comelles, est pourvu de l'office de capitaine du château de Lombers par lettres-patentes du roi datées de Boulogne-les-Paris, le 20 août 1568.

Le 24 décembre 1568, il prête comme tel le serment requis devant messire de Monluc, archevêque de Sens et évêque de Limoges, conseiller d'État au Conseil privé, tenant le grand scel.

Il obtient des lettres-patentes pour faire exécuter ladite provision et don, dressantes au premier des conseillers du Parlement de Toulouse, sénéchal de Toulouse, de Carcassonne, leurs lieutenants, conseillers et magistrats des siéges et chacun d'eux requis.

Le 4 janvier 1571, lesdites provisions de capitaine sont exécutées par M. Jean L'Assol, conseiller du roi, juge, magistrat, juge présidial en la Cour présidiale établie à Carcassonne; au moyen desquelles provisions, *messire Tristan de Castelnau devait être possesseur de ladite capitainerie*, honneurs, profits et émoluments d'icelle, *et ne devait point être troublé en icelle par ledit baron de Lombers.*

Par l'accord de Lavaur du 4 mai 1571, Rascas, pour sortir de procès le baron de Lombers qui l'avait nommé, consent à céder son titre à Tristan de Castelnau, moyennant remboursement des 1,000 livres par lui payées au baron, ainsi que la réserve de jouir et *prendre les blés semés ès terres du château* en la présente année et arrérages des années passées.

Le 15 mai 1571, par-devant Me. Grimaldi, notaire royal de Lombers, messire Tristan de Castelnau ayant compté au sieur Rascas, sieur du Travet, dans le château même, les

1,000 livres convenues le 4 mai courant, *entre en possession de son office de capitaine du château de Lombers.*

L'année suivante, 1572, Tristan de Castelnau, sieur de Serviès et de Comelles, surpris par le soldat Pontery, qui lui offrait ou demandait un lapin, est fait prisonnier, et, sur la menace qu'on lui fait de brûler ses récoltes et ses maisons de Castelnau et autres (paroisse de St.-Pierre-de-Counils, commune de Lombers), il décide la garnison du château à capituler le 24 décembre 1572.

Dès lors les Calvinistes de Lombers livrent le château au vicomte de Paulin, chef des religionnaires d'Albigeois, qui nomme aussitôt gouverneur du château de Lombers

5. *Escas,* et lui confie sa femme et ses enfants, ne croyant pas qu'ils pussent être ailleurs plus en sûreté qu'en cette forteresse.

Le même vicomte de Paulin avait nommé en même temps *Dupuy de Saint-Sernin* gouverneur de la ville, à la place du gouverneur catholique *Génibrouse*, seigneur de St.-Amans. (Mémoires de Gaches.)

6. En 1574, *Lebrun, gouverneur de Lombers*, est massacré à Albi. On n'explique pas s'il était gouverneur du château ou de la ville, ou bien de l'un et l'autre tout à la fois.

7. En 1590 pour le plus tard, et peut-être aussitôt après la mort de Lebrun, Tristan de Castelnau, sieur de Comelles, était rentré en possession de sa capitainerie, puisqu'il en fut chassé traîtreusement par M. Isac de Gaches, seigneur de Baragnes, qui convoitait la main et la fortune de sa riche pupille, Isabeau de Mignonac, dont il avait été établi par son père tuteur et gardien. (Mémoires de Gaches.)

8. A la date du 16 mars 1592, cet *Isac de Gaches, seigneur de Baragnes*, faisait son rapport, au viguier d'Albi, des réparations nécessaires au château de Lombers. (Archives de la Préfecture.)

9. A la date du 21 décembre 1606, M. *de Brissac* était pourvu de la place de gouverneur du château de Lombers par les soins des États de la province. (Archives de la Préfecture.)

10. En 1616, sous la régence de Marie de Médicis, le vicomte de Panat mit à sa place, pour gouverneur du château, *le baron de Senegats.*

11. La même année 1616, réquisition faite par noble Jacques N., *seigneur de Saint-Michel*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et *gouverneur pour Sa Majesté du château de Lombers*, à M. de Lavedan, syndic du diocèse, pour le paiement de ses hommes.

Alphonse Delbène II, évêque d'Albi, fait racheter la châtellenie tenue par *Saint-Michel*, qui en était pourvu, et lui fait compter 15,000 livres aux dépens du diocèse.

12. Le 4 octobre 1617, noble Louis de Lescure est pourvu par le roi de l'office de capitaine du château de Lombers. Il en prend possession en personne le 5 novembre 1617, et y met vingt-cinq hommes de garnison en sus des dix soldats qui lui étaient ordonnés.

Il adresse bientôt après une requête à M. de Fonvieille, viguier d'Albi, qui fait sa visite et son procès-verbal des réparations nécessaires au château de Lombers, le 9 novembre courant.

En 1623, M. Jean de Fonvieille, viguier d'Albi, était gouverneur de Lombers. (Mémoires de Gaches.)

Le 3 juillet 1624, l'assiette du diocèse d'Albi ayant délibéré de poursuivre auprès du roi la démolition du château de Lombers, avec le consentement de son gouverneur, M. Louis de Lescure, moyennant une indemnité de 20,000 livres, celui-ci s'y refusa.

Le 24 septembre 1626, l'assemblée de l'assiette ayant renouvelé ses instances auprès du roi et ses démarches auprès du gouverneur du château, obtint sans doute les ordres et

consentement désirés, puisque la démolition du château de Lombers commença en janvier 1633 et fut terminée en juillet.

La capitainerie du château de Lombers se termina donc, avec l'année 1632, en la personne de *M. Louis de Lescure, son gouverneur.* (Archives de la Préfecture.)

Néanmoins, M. Louis de Lescure continua de jouir de la terre du château de Lombers démoli, puisque sa veuve en jouissait encore en 1658 et 1664, malgré les plaintes et les oppositions de la communauté de Lombers, qui en avait eu l'adjudication avec le domaine de la baronnie en 1640. (Délibération de 1658 et 1664.)

C'est ce Louis de Lescure dont nous avons visité ensemble l'église et le tombeau, puisque l'épitaphe portait : *mort en* 1652, si je ne me trompe ; et c'est peut-être un descendant d'un des prédécesseurs de M. Louis de Lescure comme gouverneur du château de Lombers, M. le marquis de Castelnau, de Bordeaux, qui eut l'heureuse chance de faire, avec autant de cœur que de talent, le compte-rendu de cette promenade archéologique. La parenté entre M. le marquis de Castelnau et M. *Tristan de Castelnau, seigneur de Serviès et de Comelles*, est d'autant plus probable, à mes yeux, qu'à l'époque de la confection du cadastre de 1624, les héritiers de ce Tristan de Castelnau, ancien gouverneur du château de Lombers, sont portés comme *domiciliés à Toulouse.*

Propriétaires des ruines et des terres du château, depuis sa démolition, en 1633, jusqu'à ce jour.

1. *Les Capucins de Castres* reçoivent en don *les matériaux du château, terres joignant icelui* et *fossés de la ville de Lombers* (Délibération du 2 juin 1669). Ils reçoivent en don les *château*, *coustou*, *fossés* et autres com-

prises dans ledit don. (Délibération de la Communauté du 10 juillet 1667.)

2. Cependant, en 1640 et sans faire attention à ce don fait aux Capucins, les commissaires du roi, pour la vente et revente des domaines du ressort du Parlement de Toulouse, adjugent d'une manière générale en faveur de :

3. Noble *Jean d'Escarlhan*, comme syndic de la baronnie de Lombers, les droits seigneuriaux de la baronnie, les terres, vacants, bois taillis, prés dits de la Cour, *masures du château et terres joignant icelui.*

Néanmoins, ai-je déjà fait observer, malgré le don fait aux Capucins après 1633 et la vente du domaine faite à la baronnie en 1640, la veuve de Lescure jouissait encore des ruines et terres du château en 1658 et 1664.

Un arrêt du Parlement de Toulouse, signé *St.-Ypolys*, maintient la communauté de Lombers en possession et jouissance des terres du Coustou, suivant le contrat de revente de 1640.

L'année suivante (1655), en vertu de cet arrêt, la communauté établit des séquestres sur les fruits des terres du Coustou, et fait décréter la prise de corps *contre Me. Marc du Bousquet, fermier de madame de Lescure.*

4. A leur tour, *les Capucins de Castres* obtiennent un arrêt du Conseil privé du roi qui maintient le don du *château*, *coustou*, *fossés* et *matériaux y appartenant*, et M. de Millet, juge, de Briatexte, est nommé pour venir sur les lieux les mettre en possession.

En dépit des oppositions que font les consuls de Lombers, les Capucins de Castres obtiennent un autre décret, du 25 janvier 1668, qui maintient tous les arrêts précédents faits en leur faveur, et défend aux consuls et à tous autres de donner aucun empêchement auxdits Capucins, en la possession et jouissance des biens et autres fonds donnés par Sa

Majesté, à peine de 4,000 livres d'amende et autres arbitraires.

Par suite de ce maintien, les Capucins de Castres réclamaient à la Communauté, en 1670, la restitution d'une année des terres du Coustou (celle des séquestres) *et la pierre qu'elle avait prise du château pour la vatissure du pont de Lombers.*

Un mois après, le 29 février 1670, ils vendaient à la Communauté, au prix de 120 livres, les esplanades, fossés et boulevard joignant le pont, se réservant toutefois la propriété des terres du Coustou et des autres fossés de la ville. Ils durent retenir également la propriété des ruines du château, puisque leur vente n'est pas exprimée en cette occasion. Combien de temps les Capucins gardèrent-ils la propriété des ruines et des terres du château après l'année 1670 qu'ils les possédaient? Les archives de la Communauté se taisent à cet égard.

5. A la date du 26 janvier 1774, par devant Me. François Austry, notaire royal du diocèse de Réalmont, en présence des témoins *Pierre Austry, conseiller du roi et son lieutenant principal civil et criminel de la ville et baronnie de Lombers*, Pierre Trouan achète de Clemens Trouan, au prix de 60 livres, une pièce de terre située au lieu dit *A l'ancien château de Lombers*, contenant une mesure à semer, qui confronte, du levant, terre de M. de La Lauzière et autres, midi aussi; *couchant, terre de M. Carazon, médecin, de Réalmont.*

Il suit de là que déjà, à cette époque, M. Carazon, auteur de Mme. de Marignac, possédait la *métarie du château de Lombers.* A la date du 3 janvier 1796, dans un échange entre Michel Ferret, marchand de Réalmont, et Jean Trouan, de Lombers; en échange de la terre de *la Glacière* qu'il reçoit, Trouan cède à Ferret une partie de sa

terre qu'il dit se confronter, *du septentrion, avec le tertre de M. Carazon, médecin de Réalmont.* Or, ce tertre étant celui qui termine la ceinture de terres qui entoure le sommet du pic, il en résulte que M. Carazon était propriétaire du sommet du pic et de ses dépendances, au moins à cette époque.

6. Sa fille, *Mme. de Marignac*, vendit plus tard sa métairie de château à

7. *Paul Fournier*, forgeron de Lombers. Celui-ci ayant résolu de revendre cette métairie de château en parcelles, par l'entremise de Me. Combes, de Castres, ancien notaire,

8. M. Eugène-Charles Brunet, propriétaire et bourgeois de Lombers, acheta l'emplacement du château et des fossés, et céda en échange tout le plateau supérieur à son frère aîné,

9. *M. l'abbé Maurice-François-César Brunet, prêtre,* domicilié à Gaillac, qui le possède encore aujourd'hui.

Telle est la succession connue des propriétaires du sol et des ruines de l'ancien château de Lombers. C'est *un Brunet* (le vicomte de Panat) qui avait été le dernier baron du château de Lombers; c'est encore *un Brunet* (l'auteur de ce mémoire) qui en est, à l'heure qu'il est, le dernier propriétaire. Ce serait un fait remarquable et vraiment digne d'attention si, en outre de cette coïncidence et relation de nom, entre le dernier baron du château et le dernier propriétaire de ses ruines, il existait encore des relations plus étroites de parenté. Or, c'est ce que plusieurs notes trouvées parmi nos papiers de famille m'autorisent à présumer. Je demande au Congrès la permission de terminer par cette digression, d'ailleurs quasi-archéologique, mes études sur l'ancien château de Lombers.

III.

Relations de parenté entre la famille Brunet de Castres et la famille Brunet de Panat.

Samuel Brunet, chef de bataillon, mort en 1682, le premier des Brunet établis à Castres, dont proviennent directement les Brunet de Lombers, était fils de Jean Brunet de Calignac et de Suzanne Lamarque, sa deuxième femme. Ce Jean Brunet était mort à Calignac, près Nérac-en-Agenais, le 18 août 1637. — Samuel Brunet de Castres, marié à Jeanne de Corbière, eut pour fils Jean Brunet, qui épousa Marie de Voysins et mourut le 16 juin 1696. — Leur fils, Jean-Louis Brunet, eut de son épouse Louise Boyer, de Castres, quatre enfants : l'aîné, qui se fixa à Rolle, en Suisse; Jean Brunet, négociant à Montpellier; Jean-Louis Brunet, négociant à la Guadeloupe, et Maurice Brunet, d'abord négociant à Montpellier, puis propriétaire à Réalmont et, plus tard, à Lombers, où il mourut d'un refroidissement de sang, le 16 août 1793.

Or, l'aîné de ces quatre frères Brunet écrivait de Rolle, le 7 mars 1765, à son frère Maurice Brunet, mon grand-père, les lignes suivantes :

« Je crois que M. de Saint-Loup (époux de l'unique héritière de la branche des Brunet demeurés à Nérac), ou quelqu'autre m'a mandé, sur ce que je lui avais écrit, que notre père m'avait dit *que notre famille avait été anciennement anoblie par un roi qui ceignit lui-même l'épée à un Brunet, que cela avait eu lieu (à ce que portait la tradition) sous Alphonse II, roi d'Aragon, vers le XIIe. ou XIIIe. siècle, en mémoire de ce que Brunet défit les Maures d'Aragon sous lui;* et on a ajouté *qu'en considération de cet exploit, nous portions pour armes une tête*

de More, le royaume d'Aragon en ayant trois pour les siennes.

« Si cela est, ajoute notre grand-oncle, il est à présumer que ce Brunet tira de là son nom, ce qui voulait dire alors *vainqueur des Maures*. Ainsi, le nom de Brunet serait un surnom, qui aurait fait oublier le véritable nom de famille, outre que ce fait serait à présent assez ancien pour cela. »

Or, cette tradition de famille que nous transmet notre grand-oncle et d'après laquelle un Brunet aurait été anobli par Alphonse II, roi d'Aragon, vers le XIIe. ou XIIIe. siècle, concorde : 1°. avec la Généalogie de la famille Brunet de Panat, rédigée par M. de Combettes La Bourelie, dans laquelle il est dit que la maison Brunet-Panat, originaire du Rouergue, où elle possédait des fiefs, figurait fréquemment dans les chartes de cette province, avec les seigneurs les plus considérables, dès le milieu du XIIe. siècle et non avant ; 2°. elle concorde avec le règne d'Alphonse II, roi d'Aragon, qui, monté en effet sur le trône en l'année 1162 (d'après Feller), mourut, en 1196, à Perpignan, après un règne de 34 ans. Ainsi, la concordance de la généalogie des Brunet-Panat, qui les fait apparaître pour la première fois vers le milieu du XIIe. siècle, avec la tradition des Brunet de Castres-Calignac, qui affirme qu'un Brunet fut anobli par Alphonse II, roi d'Aragon, monté sur le trône en 1162, est une première présomption en faveur de l'identité d'origine des deux familles Brunet de Panat et Brunet de Lombers.

La Généalogie des Brunet de Panat, par M. de Combettes, ajoute que cette famille quitta le Rouergue, vers le milieu du XIVe. siècle, pour aller s'établir dans la sénéchaussée d'Agenais, alors soumise à l'autorité des rois d'Angleterre. Depuis, ses descendants, par un heureux concours de circonstances, furent appelés à recueillir de riches successions, des titres et des noms illustres.

Pareillement Samuel Brunet, auteur des Brunet de Castres-Lombers, était fils de Jean Brunet (mort en 1637), habitant de Calignac, près Nérac-en-Agenais, où ses ancêtres avaient occupé des places honorables et distinguées.

De ce second fait de communauté de nom et de patrie résulte, avec plus de force encore, la présomption de communauté d'origine des deux familles. Laissons encore parler, à ce sujet, notre grand-oncle : « Il est certain, écrivait-il à mon grand-père, que la famille de Brunet de Panat était originaire de Guyenne comme la nôtre et bien près de Nérac, notre ancienne patrie. Je n'affirmerai point que ces deux familles n'en fissent qu'une ; mais je le soupçonnerais très-fort, les familles étant d'un même nom et d'une même province ayant pour l'ordinaire une même origine, ce qui a été démontré une infinité de fois ; et c'est aussi, continuait-il, ce que Mme. de Brunet-Panat, abbesse du monastère de St.-Pierre-de-la-Salvetat (près Lautrec), paraît avoir senti comme moi, puisque vous me dites qu'entendant nommer *notre frere Jean-Louis*, par Calfepé (médecin de Lombers), elle dit aussitôt : *Il est de mes parents.* » — Troisième motif de présomption en faveur de l'identité d'origine des deux familles et qui vient confirmer les deux précédentes, la reconnaissance même de ces liens de parenté avec les Brunet de Castres par un des membres distingués de la famille Brunet de Panat. Des quittances écrites de la main de cette abbesse prouvent qu'elle fut honorée de cette charge la plus grande partie du temps, de 1709 à 1746 inclusivement. Elle avait sans doute été attirée et élevée dans ce couvent par sa tante, Anne de Brunet, abbesse avant elle de ce monastère. L'abbesse nièce s'appelait Henriette, d'après la Généalogie de Brunet-Panat.

« Quant à la différence d'armes actuelles avec la maison Brunet de Panat, dirai-je avec mon grand-oncle écrivant à

mon grand-père, elle ne saurait être un obstacle à notre parenté avec la branche Panat, puisque l'on a vu plusieurs grandes maisons changer d'armes sans trop savoir pourquoi, ou le faire parce que d'autres familles se sont éteintes en elles. Ainsi, ajoutait-il, le premier Brunet de Panat peut fort bien avoir pris un lévrier pour armes, parce qu'il peut avoir épousé l'héritière du vicomte de Panat ou de quelque autre terre que cette maison possède, afin de perpétuer ainsi, par les armes de la famille éteinte dans la sienne, le souvenir de cette même famille. Quelquefois même, pour cette raison, le changement d'armes est une des clauses d'un contrat de mariage (c'est ce que la Généalogie affirme du mariage, en 1631, de Louis Brunet de Panat, deuxième du nom). Ainsi, concluait le grand-oncle, la différence d'armes entre Panat et nous ne saurait rien conclure. »

Mais, ferai-je remarquer, elles ne sont pas tellement dissemblables qu'il n'y ait encore entr'elles un point qui leur soit demeuré commun : c'est *l'idée de fidélité* retenue dans les devises des deux familles. Ainsi, la devise des Brunet de Castres-Lombers est celle-ci : *Secret et fidelle* (sic) ; celle des Brunet de Panat est également celle-ci : *Fidelitate et audacia lucet.* Ainsi, l'expression de fidélité se retrouve dans les deux cas : nouvelle et quatrième présomption corroborant les trois précédentes en faveur de l'identité d'origine des deux familles, et toutes deux conséquemment parentes, quoique à des degrés différents, du Brunet, vicomte de Panat, dernier baron de Lombers, dont les Panat actuels descendent certainement.

Un cinquième motif de présomption de parenté, entre la famille Brunet de Castres et Brunet de Panat, se tire de la conformité des noms de baptême dans les deux familles et à peu près aux mêmes époques : la perpétuité des mêmes noms dans une même famille était autrefois, surtout dans les

familles nobles, un usage généralement reçu et religieusement observé. C'est ainsi que chez les Brunet de Castres nous voyons *Samuel Brunet*, mort en 1682, fils de *Jean Brunet* de Calignac, mort en 1636; et chez les Brunet de Panat nous voyons *Jean-Samuel Brunet*, député aux États-Généraux en 1652, fils de *Louis II* de Brunet, marié en 1631; et ainsi de suite des autres noms postérieurs dans les deux branches. Ce parallélisme des mêmes noms entre les deux branches achève la démonstration de la probabilité d'origine commune des Brunet de Castres et des Brunet de Panat, et par suite avec le dernier baron de Lombers.

Mais ce n'est pas tout que de ces rapports intimes de parenté avec le dernier baron de Lombers : cette même famille Brunet de Lombers (dans la personne du Brunet anobli par Alphonse II, roi d'Aragon) me paraît présenter encore certaines relations, au moins de contemporanéité, avec les premiers barons de Lombers. En effet, il est dit qu'Adélaïde de Boisseson, dame du château de Lombers, fut visitée par Alphonse-Pierre II, roi d'Aragon, tué au siége de Muret. Or, ce Pierre II était fils précisément de cet Alphonse II, roi d'Aragon, qui avait anobli le premier des Brunet. La relation de contemporanéité est évidente.

Le nom de Brunet demeure donc attaché, par des relations toutes particulières, avec l'histoire entière de Lombers, depuis l'époque du Concile jusqu'au temps présent. Puissent l'étude et la vue des ruines de son ancien château, en reportant le souvenir de ses propriétaires actuels vers les temps reculés contemporains de leur illustre origine, accroître de plus en plus en eux les vertus religieuses, patriotiques et sociales qui méritèrent au premier auteur de leur nom, en reconnaissance de ses exploits contre les mortels ennemis de l'Église et de l'Europe chrétiennes, l'anoblissement de la propre main d'un roi catholique !

IV.

Sommaire de l'ancienne ville de Lombers.

Elle comptait six portes et trois tours : 1°. la porte du Papagay, défendue par une tour, située vers la maison Corbin-Magné ; 2°. la porte de Bajenac, défendue par une tour casematée, située à l'avenue du gué de Bajenac et du chemin de la Cassagne ; 3°. la porte de la Palette, défendue par une terrasse, située à l'extrémité de la ville et de la place publique, au lieu de la Palette ; 4°. la porte Neuve du Foiral, défendue par une tour et une terrasse, située aux environs du pigeonnier Cavaliés ; 5°. la porte Vieille du Foiral, située à l'avenue du pont de la Garrigue, débouchant au Foiral ; 6°. la porte de la Garrigue, défendue par une terrasse, au pigeonnier Alricy.

La ville comptait, *intra-muros*, l'église paroissiale de St.-Martin, l'hôpital St.-Jacques, la place publique se terminant en pointe vers l'extrémité de la ville, et quinze rues, savoir : la rue de l'Église, la rue de la Porte-Neuve, la rue Publique ou de la Palette, la rue de la Place, la rue de Bajenac, la rue *de Boisseson*, la rue de Massuguiès, la rue du Foiral, la rue du Four, la rue de Peyrorullo (ou de la pierre qui roule), la rue de Baurune, la rue Albienque, la rue de la Garrigue, la rue de Picourd et la rue du Temple. Il faut y joindre une ruelle allant de la porte de la Palette à la porte du Foiral, entre l'église et la place, qu'elle entourait, de même que la rue de la Palette l'entourait du côté du vallon de Bajenac. — La ville comptait en outre, *extra-muros*, deux faubourgs : le faubourg du Foiral, desservi par l'église de St.-Cabrays, et le faubourg de la Palette, desservi par l'église de Notre-Dame de la Cassagne. Les délibérations de

la Communauté, antérieures à 1789, attribuent à l'ancienne ville de Lombers une population *de plus de deux mille habitants.*

NOTA. — Dans l'*Histoire du Languedoc* par Dom Vayssette, annotée par M. Du Mége, tome IX, à l'article des sceaux de la noblesse du Languedoc, on trouve, sous le n°. 100, le sceau de Lambert de Monteil-Adhémar, seigneur de Lombers. — Année de la charte où il est pendant, 1270 ; lettre où on la trouve dans le Trésor des Chartes du Roi, T.

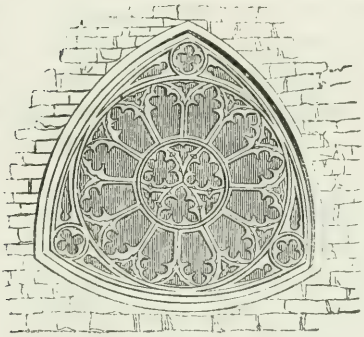

PORTES

DE

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE S^T.-COME

(AVEYRON) ;

Par M. le vicomte D'ARMAGNAC.

Certains architectes, au moyen-âge, chargés de la construction d'une église, choisissaient avec soin quelque pierre de l'édifice primitif et la plaçaient dans un endroit apparent du nouveau. C'était un témoignage de respect pour le vieux temple, qu'ils empêchaient ainsi de périr en entier; c'était, de plus, un sûr moyen de donner au nouveau la consécration des siècles, en le faisant participer à tous les souvenirs de l'ancien.

D'autres artistes, animés du même esprit de conservation, ou bien obéissant seulement aux fantaisies de leur goût, s'inspiraient des œuvres de leurs devanciers et reproduisaient, sur la pierre et les boiseries, l'ornementation et les sculptures d'une époque antérieure. Ils créaient ainsi des anomalies qui attirent l'attention des observateurs modernes.

Nous avons cru en trouver un exemple dans l'église principale de la petite ville de St.-Côme (Aveyron). Cette église, dont on avait jeté les fondements dans le courant du XIVe. siècle, fut réparée et presque entièrement rebâtie dans les premières années du XVIe.

En 1521, soutenus et dirigés par Antoine d'Estaing, alors évêque d'Angoulême et prieur de St.-Côme, les habitants de

cette dernière ville conçurent le projet d'accroître les proportions de leur église, *in longitudine et latitudine.* Ils en demandèrent la permission à Gui de Castelnau, évêque de Périgueux, baron de Calmont, d'Olt, et seigneur de St.-Côme, ou qui, du moins, y possédait certains droits féodaux. Cette permission leur fut accordée à quelques conditions. Le prieur, A. d'Estaing, qui mourut en 1523, devait sans doute contribuer puissamment à payer les frais des constructions qu'on allait entreprendre. Elles ne furent entièrement terminées qu'en 1532. A cette époque, vivait en Rouergue Jean d'Estaing, neveu d'Antoine, chanoine et comte de Lyon. Il est à croire que ce dernier s'intéressa aussi aux réparations de l'église. C'est ce qui expliquerait la présence des armes de la maison d'Estaing et des initiales J. D. (Jean d'Estaing) sur les boiseries de la porte, sur plusieurs clefs de voûte et sur les vitraux des principales fenêtres.

Ces détails sont contenus dans un acte authentique conservé dans les archives de la paroisse de St.-Côme, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le Curé.

Du reste, la date assignée par ce titre à la reconstruction de l'église serait suffisamment indiquée par le style général de l'édifice. Les nervures des voûtes sont prismatiques, les chapiteaux manquent absolument et ne sont même pas indiqués; enfin, les fenêtres offrent ces élancements, ces flammes contournées du style gothique flamboyant. La porte, dont nous allons nous occuper en détail, est divisée en deux baies, en arc très-surbaissé, et encadrées dans une arcade principale. Cette arcade présente ce mouvement que l'on ne trouve qu'au XVe. siècle et dans la première moitié du XVIe., et qui fait, dit M. de Caumont, « que l'ogive ressemble à une accolade et résulte de deux courbes conduites en doucine. »

Tous ces détails sont assurément bien caractéristiques de la dernière époque ogivale. Aussi éprouve-t-on un certain

étonnement lorsque l'on aperçoit des griffons affrontés, des animaux imaginaires, en un mot, l'ornementation des XIe. et XIIe. siècles, reproduite par l'artiste sur les boiseries de cette porte.

Quelques personnes ont pensé qu'elles dataient, en effet, de l'époque romane : elles auraient été adaptées à la nouvelle construction, et la date 1532 que l'on voit sur le battant de droite y aurait été inscrite après coup. Cette supposition est inadmissible : la date 1532 est aussi ancienne que le reste des sculptures; l'artiste lui a ménagé une place dans un médaillon, au-dessous d'une tête de femme; la coiffure de la plupart des personnages paraît d'ailleurs appartenir au règne de François Ier. ou à celui de Henri II.

Nous allons donner de ces boiseries une description exacte, persuadé qu'il est utile de signaler à l'attention des archéologues ces monuments d'autrefois, qu'ils s'efforcent, avec tant d'ardeur, de conserver et de faire revivre de nos jours.

L'ornementation de chacune des baies de la porte consiste en quinze médaillons, disposés sur cinq rangées horizontales. Les trois premières renferment les animaux fantastiques, les têtes de personnages dont nous avons parlé ci-dessus; les deux autres, des draperies à plis plus ou moins amples, fort endommagées, du reste, par le temps et les intempéries des saisons.

Battant de droite, en entrant dans l'église.

1er. *médaillon.* — Monogramme du Christ : *Jesus hominum Salvator.* Le bois de ce médaillon, parfaitement conservé, a été fouillé avec une certaine recherche. L'S, comme nous l'avons remarqué dans plusieurs autres églises, est figurée par un serpent. Le monogramme du Christ est reproduit sur une clef de voûte de l'église.

2e. *médaillon.* — Armes de la maison d'Estaing (*de France au chef d'or*), accompagnées des initiales J. D.

3e. *médaillon.* — Deux griffons debout et affrontés, dont les deux langues viennent s'appuyer sur la tête d'un chien. Au-dessus, on voit la lettre T.

4e. *médaillon.* — Tête d'homme coiffée à l'antique, couronnée du bandeau royal, ayant devant elle une autre tête qui m'a paru être placée dans un plat. Le sculpteur a sans doute voulu faire allusion à la décollation de saint Jean-Baptiste. Il est à remarquer que la tête de saint Jean, bien que très-rapprochée de celle d'Hérode, est d'une dimension beaucoup moindre. Les lois de la perspective étaient peu connues au moyen-âge.

5e. *médaillon.* — Enroulement de feuillages dont les extrémités se terminent par deux têtes d'animaux imaginaires.

Dans le 6e. *médaillon*, nous voyons une chimère qui paraît vaincue et humiliée devant un animal fantastique à tête de femme, debout et tenant dans ses mains un calice d'où jaillissent des flammes. L'artiste a-t-il voulu figurer la foi chrétienne, triomphant des superstitions du paganisme? La présence du calice rendrait cette supposition vraisemblable.

7e. *médaillon.* — Tête d'homme, au-dessous de laquelle sont des fleurs entrelacées.

8e. *médaillon.* — Tête de femme; en-dessous, la date 1532. Comme nous l'avons déjà dit, la coiffure de ces deux personnages paraît appartenir au règne de François Ier. ou à celui de Henri II.

Le 9e. *médaillon* est un des moins bien conservés. On y voit une tête d'homme, coiffée d'une sorte de bonnet à trois pointes et paraissant en adoration devant un vase. Au-dessus, se trouvent deux animaux fantastiques, réunis par des feuillages, dont ils tiennent chacun une extrémité à la bouche.

Les six médaillons que l'on voit au-dessous de ces neuf

premiers renferment les draperies, dont nous avons parlé plus haut.

Battant de gauche.

1er. *médaillon.* — Buste d'homme. On croit reconnaître le costume du temps des Valois. En dessous, deux oiseaux fantastiques affrontés, buvant dans un calice, symbole des nations païennes venant se régénérer à la source de la vraie foi.

2e. *médaillon.* — Armes de la maison d'Estaing, avec les initiales J. D.

Le 3e. *médaillon* renferme un cavalier, dont la monture paraît être, au premier abord, un animal fantastique. Son cou est d'une longueur démesurée et ses pieds sont fourchus. Il est possible cependant que l'artiste ait voulu représenter un cheval ; dans ce cas, il s'est montré encore plus inhabile que ses confrères du moyen-âge. Les traits du cavalier sont hideux ; sa tête est couverte d'une sorte de casque, au-dessus duquel on croit reconnaître un mélange de plumes et de cornes. En avant du cavalier, on aperçoit des flammes. Serait-ce le diable, dont le sculpteur a voulu reproduire l'image ? Tous ces détails sembleraient l'indiquer.

4e. *médaillon.* — Tête d'homme, coiffée d'une toque à la Henri II. Le costume de ce personnage est très-riche. Au-dessous, deux animaux attachés par le cou à une sorte de vase. Ces deux animaux sont tous deux coiffés d'un bonnet pointu.

5e. *médaillon.* — Trois animaux fantastiques à queue enroulée. D'après quelques observateurs, l'un d'eux serait la Salamandre. Un autre a, sur la tête, une sorte de crête ou de huppe.

6e. *médaillon.* — Tête d'homme ; au-dessus, un nœud de serpent.

7e. *médaillon.* — Tête d'homme antique.

Le 8e. *médaillon* est presque entièrement détruit.

9e. *médaillon.* — Tête de femme. On aperçoit, autour de son cou, quelques traces de collier. En-dessus, sont deux oiseaux, séparés par un arbre qu'ils paraissent becqueter. Ce sujet a été souvent reproduit par les artistes des XIe. et XIIe. siècles. M. de Caumont pense que cet arbre symbolique pourrait bien être *le hom* des Orientaux.

Comme dans le battant de droite, les six autres médaillons ne renferment que des draperies à peu près entièrement détruites.

« Il faut se garder de pousser trop loin l'interprétation des figures et prendre garde de donner trop d'extension au symbolisme », a dit M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie.* Nous le savons, « à toutes les époques, la fantaisie a été un des éléments de l'art. » Il est certain, toutefois, que ces figures, ces animaux imaginaires, ont souvent une signification dans la pensée de l'artiste. Nous nous sommes efforcé de la deviner dans le petit monument qui nous occupe ; notre défaut d'expérience et de connaissances archéologiques nous a la plupart du temps empêché d'y réussir : nous laissons aux vrais connaisseurs le soin d'étudier plus en détail et de lire plus couramment ces hiéroglyphes du moyen-âge.

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE

AU MANS

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

LE 28 JANVIER 1863.

Présidence de Mgr. Fillion, évêque du Mans.

La Société française d'archéologie a tenu, le 28 janvier 1863, une séance publique dans l'une des salles de la Mairie du Mans. On remarquait au Bureau : MM. le comte *de Mailly*, ancien pair de France, inspecteur-divisionnaire ; *E. Hucher*, correspondant des Ministères, inspecteur du département ; *Guéranger*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts ; Dr. *Lepelletier*, de la Sarthe, et *David*, membres du Conseil de la Société.

La séance est ouverte par une improvisation de M. le Dr. Lepelletier, qui rend compte d'une manière claire et méthodique des deux exhumations pratiquées dernièrement à la cathédrale du Mans, dans la partie du transept actuellement réunie au chœur. La première de ces exhumations a offert plutôt un emballage, d'après l'expression pittoresque de M. Lepelletier, qu'une sépulture honorifique ; le corps n'était pas embaumé selon les règles ordinaires de l'art, mais plusieurs doubles de grosse toile d'emballage entouraient un corps, dont la poitrine avait été ouverte pour en extraire le cœur et y placer une certaine quantité d'herbes aroma-

tiques; puis elle avait été recousue, contrairement aux errements ordinaires; enfin des cordes attachaient la tête et les pieds. La peau du cadavre, momifiée, recouvrait une forte charpente osseuse; la figure, la pose accusaient un aspect guerrier. Le mort avait l'air d'un ancien preux du temps de François Ier. : cheveux courts, barbe longue, il rappelait d'une manière frappante l'effigie sculptée sur le tombeau de Langey du Bellay, actuellement placé dans la chapelle des fonts. Ce premier rapprochement, fait d'instinct, fut corroboré plus tard par une observation très-précise de l'honorable docteur : il constata que les pieds du cadavre étaient littéralement déformés par la goutte ; or, tous les auteurs s'accordent à dire que Langey du Bellay, vice-roi du Piémont, mourut, en 1543, d'un accès de goutte dans une petite bourgade assez éloignée de notre ville, à St.-Saphorin, sur le mont Tarare; que de là son corps fut apporté au Mans, où son frère René et, après lui, son autre frère Jean, furent successivement évêques, de 1535 à 1556, et que le dernier, qui devint cardinal, lui fit élever dans la chapelle du chevet un magnifique mausolée, l'une des merveilles de l'art de la Renaissance. On sait que ce mausolée, attribué à Germain Pilon, existe encore aujourd'hui presque intact et décore la chapelle des fonts baptismaux, où il fut placé postérieurement.

On peut donc penser que le cadavre, emballé pour le voyage, fut déposé à son arrivée, tel quel, à l'entrée du chœur, enfermé dans un double cercueil de bois et de plomb; à moins que cette inhumation, loin du sarcophage de marbre qui représente l'illustre personnage, ne soit une œuvre postérieure et ne date seulement du moment où le tombeau fut déplacé et porté de la chapelle du chevet dans celle des fonts.

La seconde exhumation, dont M. Lepelletier raconte les circonstances, eut lieu cette fois *dans un caveau muré seule-*

ment de trois côtés : de sorte que le cercueil fut comme poussé, ainsi qu'on ferait d'un tiroir, sous la dalle qui le recouvrait. A l'inspection du cadavre, on reconnut de suite qu'il y avait eu embaumement du corps dans toutes les règles. Du reste, le personnage était un homme de haute taille, aux traits grands et forts, au visage plein et noble. Une mître *funéraire*, c'est-à-dire faite pour l'occasion, était placée sur sa figure ; ses vêtements, aussi d'apparat, étaient en soie dorée, ou rouge ou blanche. La poitrine avait été ouverte sans suture et le cœur enlevé. Le plomb du cercueil, entièrement décomposé, n'offrait plus qu'une mince couche métallique à l'extérieur ; tout le reste de l'épaisseur, assez considérable, était converti en oxyde et en sous-carbonate de plomb.

Les diverses circonstances de cette sépulture ont fait penser à M. Lepelletier qu'on avait devant les yeux les restes de l'illustre cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans de 1477 à 1507, et de 1509 à 1519, et légat *à latere* des papes Jules II et Léon X. On sait, du reste, que les Luxembourg avaient leur caveau dans cette région de la cathédrale du Mans.

M. David lit ensuite un travail sur l'origine des mortiers ou excavations, aujourd'hui remplies d'eau, qu'on trouve dans les environs de Vivoin (Sarthe), et dans lesquels il propose de voir les emplacements d'anciennes demeures gauloises. Il cite à l'appui de son opinion les traditions accréditées dans le pays, consignées dans *Pesche*, à l'art. VIVOIN, et dans une chronique locale, rédigée par un ancien desservant de Vivoin. Suivant ces traditions, Vivoin aurait été autrefois une ville puissante, d'un périmètre très-étendu ; il cite la *nas* de Vivoin, vaste bassin creusé dans la Sarthe, entre les moulins, et dont on voudrait faire dériver le nom du latin *natatoria ;* les quatre portes présumées de Vivoin, ses forti-

fications peu apparentes aujourd'hui, bref, tout un ensemble de preuves en faveur de l'antiquité de la ville de Vivoin. L'honorable membre, tout en faisant la part des exagérations populaires, n'est pas éloigné de penser que le pays a été très-anciennement un centre de population ; et comme on n'a jamais pu expliquer convenablement la destination première de ces mortiers, il propose d'y voir les caves des demeures gauloises. Il est certain que ces excavations n'ont pas conservé autour d'elles la trace des déblais qui ont dû être enlevés ou répandus sur le sol avec une certaine application, et comme il arrive quand on veut approprier les alentours d'un lieu habité.

M. le comte de Mailly pense que ces mortiers, dont il a des exemples dans ses propriétés, sont d'anciennes carrières de minerai, de marne, de tourbe ou de sable. M. le Dr. Lepelletier partage son avis.

M. Hucher cite deux excavations de ce genre, mais peu profondes, qui existent aussi dans sa propriété, et qu'on nomme le *grand* et le *petit mortier* ; ce sont maintenant des lieux où les eaux pluviales se réunissent et où les bestiaux vont s'abreuver au sortir des landes. Ces lieux sont bas et n'auraient jamais pu servir de caves, parce que l'eau y est permanente.

M. le comte de Mailly pense, avec toute raison, que le mot mortier vient de *mortua aqua*, eau stagnante. En effet, ces lieux, appelés aussi au moyen-âge *morte-eau*, sont traduits dans les chartes du XIIe. siècle par les mots *mortua aqua* et *morta* (V. Ducange, vo. MORTA).

La parole est donnée ensuite à M. Hucher, pour rendre compte de l'emploi des fonds votés en 1862.

Trois cents francs ont été accordés l'année dernière par la Société française d'archéologie au département de la Sarthe. Deux cents ont été appliqués à la restauration du curieux tom-

beau de dame Marie de Bueil, épouse du sire de Crenon, qui existe dans la chapelle de Château-l'Hermitage. C'est M. le comte de Mailly qui a pris l'initiative de cette restauration. Toute l'ornementation sculpturale est terminée; il reste à restaurer l'intéressante peinture murale (1) qui décore ou plutôt qui décorait jadis le tympan de la voussure de ce tombeau; c'est un espace en ogive surbaissée de 2 mètres de long sur 1 mètre 80 centimètres de haut, occupé par la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus et assise sur une chaise gothique, et par huit autres personnages, parmi lesquels on compte trois saints patrons, debout, et cinq membres, à genoux, de la famille de Crenon, qui portait de *gueules semé de fleurs de lis d'or*, savoir: trois hommes, dont un d'un certain âge, et deux jeunes filles. Un ange, placé dans le haut de la scène, couronne la Sainte-Vierge.

Cette peinture fort curieuse, puisqu'elle remonte à la fin du XVe. siècle, a laissé des traces suffisantes, quoique non apparentes au premier abord, pour que M. Hucher ait pu, à l'aide d'une application soutenue, en prendre un calque arrêté sur lequel il a tracé un projet de restauration complète qu'il soumet aujourd'hui à la Compagnie. C'est ce projet qui avait été envoyé à Paris au dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Il rappelle que 200 fr. avaient été aussi accordés par M. le Préfet, en 1862, sur le fonds départemental des monuments historiques, pour aider à cette importante restauration; que 100 fr. ont encore été votés cette année dans ce but, et

(1) C'est aujourd'hui chose faite, et nous pouvons dire bien faite: M. Jaffart, notre habile peintre-ornemaniste, s'est surpassé. M. le comte de Mailly en a été si satisfait qu'il a bien voulu ajouter, de ses deniers personnels, une somme de 100 fr. aux fonds alloués pour cette restauration. On ne peut trop mettre en honneur un tel acte de générosité, qui honore autant l'artiste que le noble donateur.

qu'ainsi il est aujourd'hui en mesure de parer à la dépense probable de la restauration.

M. David rend compte, de son côté, de l'emploi de la somme de 100 fr. appliquée à la restauration de l'église de Neuvy-en-Champagne, si digne d'intérêt.

M. le comte de Mailly présente ensuite à la Compagnie un fragment d'un des tombeaux ou sarcophages de pierre qu'on rencontre partout, notamment près de chez lui, aux Forges, dans la commune de Requeil ; dans le champ de Vesineux, commune de Pontvallain ; à Mayet, etc., etc. Il demande si l'on sait d'où vient le calcaire coquillier dont ces tombeaux sont généralement formés, et pourquoi, si la roche est étrangère, on lui a donné la préférence sur la pierre du pays.

M. Ed. Guéranger répond que la pierre présentée est un calcaire coquillier qu'on exploite à Douai (Maine-et-Loire) ; que cette carrière était, au moyen-âge, en possession de fournir aux inhumations du pays du Maine, comme le prouvent les nombreux sarcophages exhumés depuis un temps immémorial des anciens cimetières de ce pays.

Quant au motif qui a fait donner la préférence à cette pierre sur celle du pays, notamment le roussard ou grès ferrifère, M. Guéranger dit que cette roche étant très-poreuse est essentiellement conservatrice des corps, et que, d'autre part, elle est en masse épaisse et qu'on y peut facilement tailler les sarcophages de la plus grande dimension.

M. le Dr. Lepelletier confirme les assertions de M. Guéranger, en faisant connaître qu'ayant été chargé par Orfila d'analyser des substances toxiques absorbées par des corps enterrés dans des terrains légers, il fut fort surpris de trouver après dix-huit mois les cadavres très-bien conservés, tandis que d'autres exhumations provenant d'un sol marneux ont donné, après le même laps de temps, des corps dans un état avancé de décomposition.

M. de Baglion lit un passage d'un ouvrage italien de Giambattista Vermiglioni, édité par le comte Giancarlo Conestabile, sur les tombeaux des Volunni, qui rend compte de la découverte, dans la propriété des comtes de Baglioni, à deux milles de Pérouse, d'un magnifique ensemble de caveaux funéraires offrant plusieurs tombeaux remontant à la belle époque de l'art étrusque. On descendait dans cette nécropole par un escalier souterrain aboutissant à plusieurs salles taillées dans le roc; dans la dernière chambre étaient les tombeaux offrant les effigies à demi couchées des morts; autour de la chambre, et comme sortant des murs, on voit des têtes de serpents en saillie, sans doute les *genii loci*.

Les planches à l'appui de ce travail ont vivement intéressé la Compagnie : elles renferment les plans, coupes et dessins de la nécropole, des tombeaux, des accessoires et des incriptions étrusques qui y ont été découverts.

M. Hucher présente ensuite à l'Assemblée un bassin émaillé du XIIIe. siècle, de travail limousin, appartenant à M. le comte de Mailly. C'est une de ces reliques insignes qui deviennent si rares maintenant en province. La riche collection Soltikoff, qui comptait une cinquantaine de reliquaires émaillés, ne renfermait que quatre bassins à laver de ce genre.

Qu'on se figure une espèce de cuvette circulaire, un peu bombée au fond pour recevoir le blason royal de saint Louis: d'azur aux lis sans nombre; puis tout alentour de celui-ci: d'abord le blason de Blanche de Castille, sa mère, c'est-à-dire un écu parti de France et parti de Castille, qui est de gueules aux châteaux d'or; et ensuite ceux des grands feudataires de la couronne: Thibault, comte de Bar; Jean, duc de Bretagne; Eudes, duc de Bourgogne; Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre; enfin, Robert de Dreux.

Comme Thibault ne devint roi de Navarre qu'en 1234,

par la mort de Sanche, son oncle maternel, le blason du comte de Champagne, qui est ici parti de Navarre et de Champagne, indique positivement que le bassin n'est pas antérieur à cette époque. D'un autre côté, les armes de Bourgogne étant celles de Bourgogne ancien, famille éteinte en 1302 par la mort d'Othon IV, il y aurait encore certitude que le bassin est antérieur à cette époque, si la présence du précieux blason de la reine Blanche, mère de saint Louis, ne venait pas classer ce monument vers le milieu du XIIIe. siècle, avec une précision presque absolue.

Dans le cas où l'on ne voudrait pas voir ici le blason de Blanche de Castille, ce serait, à coup sûr, celui d'Alphonse, père de saint Louis, comte de Poitiers et de Toulouse, régent du royaume, conjointement avec Blanche, et qui portait, comme elle, ses armes parties de France et de Castille; Alphonse est mort en 1272 : la question de temps reste donc résolue comme plus haut, à vingt ans près.

M. Hucher s'estime heureux d'avoir pu, grâce à l'obligeance de M. de Mailly, appeler l'attention de la Compagnie sur cet inestimable joyau.

Une discussion s'engage ensuite sur la nature de l'émail rouge, dont certaines pièces des armes de ces personnages sont formées. Un membre pense, au premier aperçu, que la matière incrustante n'est pas de l'émail, mais une substance peut-être résineuse. M. Hucher pense, au contraire, que c'est bien de l'émail; car le bleu de la case voisine a teint de quelques points légers cet émail rouge auquel les anciens savaient donner l'éclat du cinabre, éclat si difficile à atteindre, même pour la science moderne.

Après un examen approfondi, le membre qui avait émis des doutes sur la nature de l'incrustation rouge, veut bien se rallier entièrement maintenant à l'opinion de M. Hucher, et il reconnaît là une preuve de plus de l'état avancé des

arts à cette période, qu'une école systématique et mal renseignée voudrait de nouveau faire considérer comme avilie et dégradée.

M. Hucher présente ensuite quatre petites pièces, de sa collection, qu'il propose d'appeler *enseignes féodales ;* ce sont

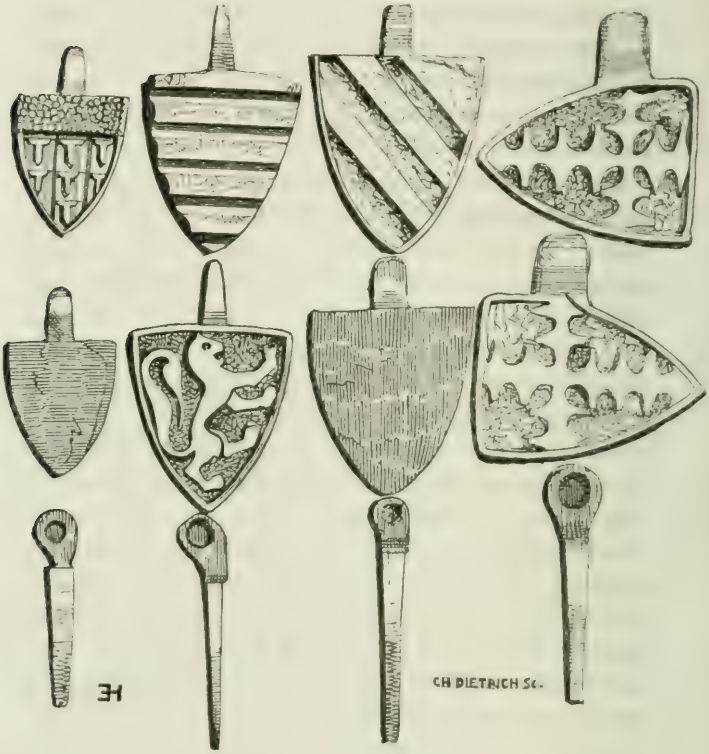

de petits blasons en forme d'écus triangulaires, de 2 ou 3 centimètres de haut, offant les armes émaillées, en travail de

Limoges du XIIIe. siècle, de familles puissantes; parmi ces armes, on distingue très-facilement celles des Châtillon; ces petits joujoux féodaux étaient sans doute suspendus, à l'aide d'une bélière, au col des faucons ou des chiens de chasse; quelques-uns accusent, par l'usure de la bélière, un long usage ou un ballottement constant.

M. Hucher termine en demandant à la Compagnie la permission de lui présenter en nature les médailles gauloises dont M. Anjubault, notre savant bibliothécaire, a entretenu dernièrement les lecteurs de la *Chronique de l'Ouest*, et sur lesquelles M. Hucher est revenu, dans un article de cette feuille et du *Progrès de l'Ouest*.

Ces médailles, au nombre de dix-huit, sont en or plus ou moins pur, suivant l'antiquité plus ou moins grande de la pièce; les médailles les plus pures, comme art et comme matière, remontent aux plus anciennes époques du monnayage gaulois. Cette proposition, qui pourrait paraître paradoxale au premier abord, sera admise, après un moment d'examen, par tous les esprits sérieux, s'ils veulent bien réfléchir que cette époque reculée (200 ans avant J.-C. environ), correspond précisément avec celle du plus grand épanouissement de l'art grec, dont les Gaulois se sont visiblement inspirés.

M. Hucher fait voir combien il est difficile d'admettre, en présence de ces monuments si parfaits sous tous les rapports, la prétendue *sauvagerie* de nos ancêtres qu'on se représente toujours comme semblables aux *Peaux-Rouges* du nouveau continent, vivant sous des huttes au jour le jour, sans arts, sans industrie, sans rien de cet ensemble de connaissances qui constitue un état civilisé, assimilable, dans une certaine mesure, aux sociétés grecque ou romaine. Telle n'était pas la nation gauloise, qui a su jeter si souvent la terreur dans Rome et aller fonder des colonies jusque dans l'Asie-Mineure, dans la Macédoine et sur le Pô, d'où elle a rapporté les arts

dont nous offrons aujourd'hui les étonnants spécimens; et qu'on le remarque bien, ce ne sont pas des hypothèses plus ou moins hasardées, des spéculations plus ou moins aventureuses que nous formons sur l'état de l'art et de l'industrie métallurgique chez nos aïeux, ce sont des preuves palpables, irrécusables, que nous administrons à la Compagnie.

M. Hucher présente deux séries de médailles : l'une particulière à l'Armorique, qui n'a rien demandé, comme art ni comme symbolique, à Rome ou à la Grèce, et qui offre cette remarquable représentation toute nationale d'une tête centrale entourée de quatre petites têtes coupées; l'autre série, qui a subi véritablement l'influence grecque, et présente la belle tête d'Apollon Bélénus; toutes deux offrant, au revers, la Victoire dans un char, traîné par un cheval androcéphale, devant lequel flotte le drapeau de la Victoire.

M. Hucher extrait surtout de cette masse de médailles d'or quatre types plus parfaits que les autres, dont deux appartiennent aux Cénomans et ont été frappés sans doute au Mans, deux cents ans avant l'ère chrétienne, et les deux autres dans le Poitou; il demande si, en présence de pareils produits, on persiste à nier la civilisation gauloise.

Un membre demande si ce ne seraient pas des Grecs qui auraient gravé ces médailles. M. Hucher répond que cet état avancé de l'art a duré trop long-temps dans les provinces précitées pour qu'on puisse admettre une influence externe permanente; d'ailleurs, le type n'a rien de grec : l'art, comme la symbolique, est donc national.

M. Jaffart, peintre-ornemaniste, chargé de la peinture murale de l'abside de l'église du Pré, invité à donner quelques renseignements sur les travaux qu'il y exécute, annonce qu'ils donneront, au double point de vue de la solidité et de la beauté de l'exécution, de meilleurs résultats que ceux de la petite abside du transept : les murs étant,

à la hauteur à laquelle il travaille, parfaitement secs et aptes dès lors à retenir la peinture au silicate de potasse dont il fait usage.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'Inspecteur, faisant les fonctions de secrétaire,

E. HUCHER.

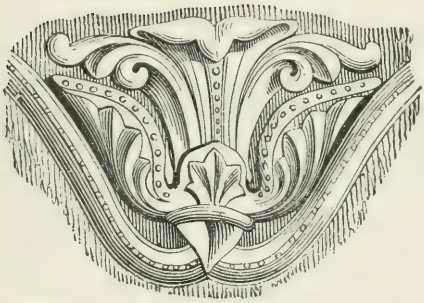

TABLE DES MATIÈRES.

Liste générale des Membres. V
Compte de M. le Trésorier. LXIII

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXe. SESSION,

A RODEZ ET A ALBI, 1863.

Coup-d'œil sur les préparatifs du Congrès et sur quelques monuments visités par les membres du Bureau de la Société française, pendant leur voyage de Paris à Rodez. . . 1

Séance d'ouverture. — Présidence de Mgr. Delalle, évêque de Rodez. 5
Liste générale des membres qui ont pris part au Congrès. . *Id.*
Composition du Bureau. 10
Discours de Mgr. Delalle, à l'ouverture de la séance. . . . 11
Analyse de la réponse de M. de Caumont. 17
Liste des ouvrages offerts au Congrès. . . . . *Id.*
Mémoire de M. Valadier sur les monuments celtiques de l'Aveyron, en réponse à cette question :
Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ? Existe-t-il, dans ces contrées, des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc. ? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?
Monuments signalés : Enceinte druidique, — Puech de los Foxilieiros, — Rocco-Morcou, — Pierres branlantes de Bès-Bédène et de Peyrolebado de Salmiech, — Monument de Lunel, — Roc de lo Françouno, — Dolmen de Peyrignagols,

— Cabane de los Mascos, — Tumulus des Fraus, — Dolmens du Pouget, du Bousquet et de la Combe del Faou. 19
Réponse de M. l'abbé Lunet à cette autre question, se rattachant à la précédente :
A-t-il été trouvé des ossements, des grains de collier, des haches, des flèches, des couteaux en silex dans ces différents dolmens? 40
Exposition par M. de Caumont des principes émis sur ce sujet par la Commission de la topographie des Gaules. . . . 41
Discussion sur la même question . . . . . *Id.*
Observation de M. l'abbé Vinas sur l'utilité de la conservation des restes de l'ancien *Arisitum*, siége d'un évêché . . . 43
Organisation de plusieurs commissions pour la visite de divers monuments. . . . . *Id.*

1re. *Séance du 5 juin.* — Présidence de Mgr. Delalle, évêque de Rodez 44
Résumé du travail de M. l'abbé Lunet en réponse aux deux questions suivantes :
Occupation de la contrée par les Romains; histoire de la conquête; monuments qui peuvent la rappeler (camps, retranchés, stèles romaines).
Présenter le tableau des voies romaines du Midi et des contrées voisines. 45
Réponse de M. l'abbé Bousquet à cette autre question :
Donner l'énumération et la description des constructions appartenant à l'architecture civile du moyen-âge (halles, maisons anciennes qui existent encore dans la région). 46

2e. *Séance du 5 juin.* — Présidence de Mgr. Delalle, évêque de Rodez. 51
Mémoire de M. l'abbé Cérès en réponse à la question suivante :
Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants? En présenter des plans mesurés. 52
Villa d'Argentelle. 53
Communication de M. Valadier sur la découverte qu'il a faite d'une stèle romaine et de deux autels païens. 62
Notice sur le château et la chapelle de Gozon, par M. de Gissac, en réponse à la question ainsi conçue :

Architecture militaire dans la région. Quels sont les vestiges qui en restent? Châteaux et villes murées. Peut-on donner la description et les plans de ceux qui sont détruits (Ambres et Lombers)? 65
Quelques mots de M. Dusan sur le château de Najac et sur sa conservation. 70
Rapport de M. l'abbé Alibert sur la visite faite par le Congrès à la cathédrale de Rodez. 71
Observations de M. de Saint-Pol sur le style de la cathédrale. 82
Autres observations sur le même sujet 87
Note de M. l'abbé Alibert, intitulée : Les principaux monuments religieux de Rodez, les dégradations qu'ils ont subies ou qu'on voudrait leur faire subir 89
Discussion soulevée par cette note, relativement à la destruction du jubé 105
Opinion de M. de Caumont sur ce sujet. 106

Séance du 6 *juin.* — Présidence de Mgr. Delalle, évêque de Rodez. 107
Improvisation de Mgr. l'Évêque au sujet de la conservation de certains accessoires importants des églises, tels que jubés, autels, etc. 108
Observation de M. de Caumont relative à la destruction d'un édifice religieux situé dans la commune de L'Hospitalet. . 110
Mémoire de M. Lunet sur les aqueducs et conduites établis par les Romains pour amener l'eau dans la capitale des Ruthènes. Système de conduite des eaux : — Aqueducs souterrains, — Aqueduc supporté par des arcades, — Conduite forcée. . 111
Développements donnés par M. Affre sur un manuscrit des archives du département, dans lequel il s'agit d'un aqueduc appelé *toatum* 117
Quelques mots de M. le curé de St.-Laurent sur sept voies romaines qui aboutissaient au plateau de la Boissonnade. 118
Mémoire de M. le docteur Viallet, sur la fondation, l'organisation et les revenus des hôpitaux au moyen-âge, ayant pour titre : *Documents sur l'histoire des hôpitaux et des institutions charitables ayant existé ou existant en Rouergue en* 1790 . . . . . *Id.*
Diverses communications. 132

Visite au musée lapidaire formé à l'évêché 135

2e. *Séance du 6 juin.* — Présidence de Mgr. Delalle, évêque de Rodez. 138

Réponse de M. l'abbé Mars à la question ainsi conçue : Quelles sont l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur des points éloignés des habitations actuelles? En donner la description et les plans. 139

Mémoire de M. l'abbé Pottier sur des fouilles faites par lui à Bruniquel. 140

Cartes présentées par MM. Boisse et Devals, indiquant les voies romaines et les monuments celtiques de l'Aveyron. 145

Improvisation de M. Trapaud de Colombe au sujet du palais épiscopal. 146

Étude de M. l'abbé Azémar sur plusieurs églises du diocèse et notamment sur celle de St.-Pierre-de-Bessuéjouls. . . . 148

Communication de M. l'abbé Vayssier sur l'idiôme du pays. . 150

Séance supplémentaire du 6 juin. — Présidence de Mgr. Delalle, évêque de Rodez. . . . . *Id.*

Rapport de M. de Castelnau sur l'exposition d'objets anciens faite à l'occasion du Congrès. 1°. Collection du musée archéologique de la ville : objets antiques, — médailles romaines, — objets d'orfévrerie émaillés, — œuvres de sculpture, — boiseries, — armures ; 2°. Exposition d'objets envoyés par diverses personnes : collection des antiques, — œuvres d'orfévrerie et émaux incrustés, — croix émaillée en taille d'épargne, — châsse émaillée, — ciboire émaillé, — émaux peints, — ivoires, — sceaux, — manuscrits, — sculptures, meubles 151

Quelques mots de M. Valadier sur une plaque de cuivre doré. 162

Communication de M. l'abbé Pottier sur l'église de l'abbaye de Beaulieu et sur celle de Najac. 163

Résumé de l'allocution prononcée par Mgr. l'Évêque à la clôture du Congrès. 164

Réponse de M. de Caumont. . . . . *Id.*

Visite aux monuments d'architecture civile et militaire de la ville de Rodez. 166

Excursion à Conques. 177

L'église abbatiale de Conques par M. Castelnau-d'Essenault. . 182

MÉMOIRES.

Monographie de Notre-Dame de Villefranche de Rouergue, par M. Guirondet : § 1er. Détails historiques. — § 2. Description de l'église Notre-Dame. — § 3. Curés de St.-Jean-d'Aigremont et de la chapelle de Villefranche. — § 4. Archiprêtres. — § 5. Prévôts. 201

Mémoire sur les habitations troglodytiques en général et spécialement sur celles du département du Tarn-et-Garonne, par M. Devals aîné. Considérations générales sur ces habitations. Types se trouvant dans le département de Tarn-et-Garonne : 1°. Souterrain de St.-Pierre-de-Livron, commune de Caylus ; — 2°. Souterrain de Goudon, commune de Lamothe-Capdeville ; — 3°. Souterrain des Poulidets, commune de Montauban ; — 4°. Souterrain de St.-Sernin-d'Ordalilles, commune de St.-Nauphary ; — 5°. Souterrain de Dardé, commune de Corbarieu ; — 6°. Souterrain de St.-Maurice, dit grotte de St.-Jean, commune de Lafrançaise ; — 7°. Souterrain de Bosc-Grand, commune de St.-Beauzel. 235

Notice archéologique sur l'église de Perse (Aveyron), par M. Henri Affre 262

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXXe. SESSION,

SECONDE PARTIE TENUE A ALBI EN 1863.

1re. *Séance du 10 juin.* — Présidence de M. Bermond, maire d'Albi 267

Composition du bureau. . . . . *Id.*

Liste des membres qui ont assisté à cette seconde partie du Congrès 268

Discours de M. Bermond à l'ouverture de la séance 273

Réponse de M. de Caumont. 275

Ouvrages offerts au Congrès. 276

Note de M. Rossignol en réponse à cette question :

Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ? Existe-t-il, dans ces contrées, des monuments celtiques : dolmens, pierres-levées, rochers tremblants ? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les campagnes ? Considérations générales sur la population gallique, sur la Celtique proprement dite.— Instruments en silex. — Dolmens et pierres-levées du Verdier, de Ste.-Cécile-du-Cayrou, de Vaour, de Rounayrol, de Tonnac et de Vieux.—Peulvan ou menhir de Vieux.—Fontaine sacrée de Ste.-Rafine. . 277

Mémoire de M. Alfred Caraven sur la découverte faite sur le plateau de Ste.-Foix, aux environs de Castres, d'un cimetière qu'il croit gaulois. 286

Discussion 289

Visite à l'église St.-Salvy et au palais archiépiscopal, sous la présidence de M. de Caumont. 291

2e. *Séance du 10 juin.* — Présidence de M. Bermond, maire d'Albi. 300

Mémoire de M. Rossignol en réponse aux deux questions suivantes :

Occupation de la contrée par les Romains. Quelles étaient les limites de la province au temps de Jules César ? Histoire de la conquête ; monuments qui peuvent la rappeler (camps retranchés, stèles romaines, etc.).

Agriculture et industrie à l'époque de la conquête, et plus tard, sous la domination romaine. — Établissements céramiques de Montans 301

Discussion sur le camp situé au confluent du Tarn et de l'Agout. 315

Considérations générales sur les camps romains, présentées par M. de Caumont. 316

Quelques mots sur une mosaïque trouvée à Rabastens. . . . *Id.*

Notes de M. Cassan en réponse à la question suivante :

Présenter le tableau des voies romaines du Midi et des contrées voisines. 317

Note de M. Rivière : monuments celtiques,—camps,—voies romaines,—substructions. 320

Quelques mots sur la topographie de la ville gallo-romaine d'Albi. 322

Rapport sur la visite à la cathédrale de Ste.-Cécile, sous la présidence de M. Daly. 324

1re. *Séance du 11 juin.* — Présidence de M. d'Aldéguier . . . 343
Communications diverses. 344
Mémoire de M. Alibert sur les découvertes archéologiques faites près de Castres. 345
Mémoire de M. le baron de Rivières en réponse aux deux questions ainsi conçues :
Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importantes? En prendre des plans mesurés.
Quels sont les tombeaux romains ou mérovingiens trouvés dans la contrée?
Considérations générales : — I. Découverte d'une mosaïque gallo-romaine. —II. Découverte d'un hypocauste gallo-romain. — III. Tombeaux francs. — IV. Tombeaux gallo-romains. 349
Discussion de la question ainsi conçue :
Existe-t-il des mottes artificielles qui, observées isolément, ont été quelquefois improprement appelées tumuli? Est-il possible d'assigner un but à l'ensemble qu'elles présentent, soit sur le bord des rivières, soit sur le point culminant des coteaux? A-t-on quelques données sur l'époque où ces travaux ont été exécutés? 367
Mémoire de M. Rossignol en réponse à cette autre question :
Quelles sont l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur les points éloignés des habitations actuelles? En donner la description et les plans.
Souterrains de Peyrole, — de Castelnau-de-Montmiral,—de St.-Géry, — d'Avignonet, — de Convers, — de Mondragon. — Considérations sur l'époque de la construction de ces cavités et sur leur destination. 369
Diverses observations sur la même question. 381

2e. *Séance du 11 juin.* — Présidence de M. Maurice de Barreau. 384
Communications diverses. . . . . *Id.*
Mémoire de M. Rossignol en réponse à la question ainsi conçue :
Y a-t-il, dans les départements du Tarn et de l'Aveyron, des églises anciennes à dates certaines? Jusqu'à quelle époque

le style roman a-t-il été en honneur dans cette partie du midi de la France ?
Églises St.-Michel et St.-Pierre de Gaillac, — églises de Cordes et de Lisle. 385
Rapport de M. le marquis de Castelnau-d'Essenault sur une excursion à Lescure et à Arthès. 391

1re. *Séance du 12 juin.* — Présidence de M. César Daly. . . . 399
Quelques observations sur des fouilles faites sur plusieurs points du midi de la France . . . . . *Id.*
Autres communications. 401
Discussion de la question ainsi conçue :
La cathédrale d'Albi a-t-elle fait école au point de vue de sa nef unique, de son architecture et de sa sculpture polychrome ?
MM. de Caumont, de Toulouse-Lautrec, Carles, Daly, de Saint-Paul prennent part à la discussion. 402
Observations de MM. Daly, Carles et de Juillac, en réponse à la question suivante :
De l'emploi habituel de la brique au moyen-âge dans les constructions religieuses, militaires et civiles du Languedoc, et des caractères qu'il a imprimés aux clochers, tours et donjons. — Types : le clocher des Jacobins à Toulouse et le donjon du palais archiépiscopal à Albi. 405
Note de M. Rossignol sur la question suivante :
Quelles églises de la région possèdent des vitraux peints, des pierres tombales, des pavés émaillés, des peintures murales, des inscriptions, des boiseries sculptées, des tableaux intéressants, des tapisseries, des statues anciennes ? . . 407
Autres observations sur le même sujet. 410

2e. *Séance du 12 juin.* — Présidence de M. Tourangin, préfet du Tarn. 411
Mémoire de M. Crozes sur l'église Ste.-Cécile d'Albi. . . . 413
Rapport de M. Élie-Rossignol sur une excursion à Cordes et à Monestiés : — Physionomie de la ville de Cordes. — Ses maisons ogivales, particulièrement celles du Grand-Fauconnier, du Grand-Écuyer, du Grand-Veneur et des Houmets. — Disposition intérieure des maisons. — Halles. —

Église St.-Michel.—Chapelle de Monestiés, ses statues, son dallage. — Église paroissiale. 430

Séance du 14 juin. — Présidence de M. H. Crozes, vice-président du Tribunal civil d'Albi. 445

Communication de l'épitaphe d'Antoinette de Salvan de Saliès, dame de Fonvieille, par M. le Président. . . . . *Id.*

Lettre de M. Baynac donnant la description de plusieurs monnaies et bijoux de l'époque mérovingienne. 446

Rapport de M. de Toulouse-Lautrec en réponse à la question suivante :

Inscriptions murales de la sacristie de la cathédrale de Lavaur ; leur importance au point de vue historique et archéologique. 448

Inscriptions recueillies par M. l'abbé Lapisse et M. l'abbé Ventouillac, avec le concours de M. d'Heilles. 450

Réponse à la question suivante :

Exposer le système de peintures murales employé depuis quelques années dans la région ; en signaler les abus. . . . 460

Réponse de MM. de Rivières et de Toulouse-Lautrec à ces autres questions :

Signaler les autels et les fonts baptismaux anciens, les cloches à inscriptions gothiques, les objets d'orfévrerie et les autres meubles et ornements du moyen-âge que renferment encore les églises de la région. 461

Faire connaître les anciennes croix de cimetière 462

Quels sont les monuments ou les objets d'art ou d'antiquités dont la conservation est menacée ? Quels sont ceux qui ont été récemment détruits, perdus ou aliénés ? Quels souvenirs en a-t-on gardés ?. 463

Note de M. Rossignol sur la question suivante :

Architecture militaire dans la région. Quels sont les vestiges qui en restent ? Châteaux et villes murées. Peut-on donner la description et les plans de ceux qui sont détruits (Ambres et Lombers) ?. 464

Détails sur les croix de cimetière, par le Même. 471

Observations de MM. de Caumont et Crozes sur la question ainsi conçue :

Donner l'énumération et la description des constructions ap-

partenant à l'architecture civile (halles, cloîtres, hôtels-de-ville, maisons anciennes, etc.) qui existent encore dans la région. 474

2e. *Séance du 14 juin.* — Présidence de M. l'abbé Vergne, vicaire-général. 478
Lecture de plusieurs mémoires. . . . . *Id.*

1re. *Séance du 15 juin.* — Visite des maisons anciennes d'Albi. Présidence de M. de Caumont 480

Séance de clôture. — Présidence de M. Bermond, maire d'Albi. 483
Mémoire de M. Jolibois, archiviste d'Albi, sur les questions suivantes :
Les archives des municipalités contiennent-elles des registres indiquant la série des consuls et autres officiers municipaux ou royaux, et leurs armoiries ou leurs portraits?
De l'organisation municipale, police intérieure, salubrité, assistance publique, répression, etc., jusqu'en 1789. . . . 484
Rapport de M. le comte de Toulouse-Lautrec sur l'exposition. 499
Allocations. 515
Médailles décernées . . . . . *Id.*
Remercîments adressés par M. de Caumont à l'Administration municipale et aux habitants d'Albi 516
Réponse de M. Bermond, maire d'Albi . . . . . *Id.*
Esquisse de quelques objets exposés à Albi. 517

MÉMOIRES.

D'Albi à Lavaur (Tarn), par M. de Roumejoux : — Denat, — Lombers, — Réalmont, — Vallée du Dadou, — Châteaux du Cayla et de Mondragon, — Graulhet, — Briatexte. — Lavaur : histoire, pont, boulevards, cathédrale, église St.-François, motte dite de Lavaur. 522
Histoire de Lombers en Albigeois, par M. l'abbé Brunet : — Considérations générales. — Histoire intérieure de Lombers : — I. Description de l'ancien château. — II. Chronologie des barons de Lombers et des gouverneurs et capitaines de ce château jusqu'à sa démolition en 1633, ainsi que des propriétaires de ces ruines depuis sa démolition jusqu'à ce

jour. — III. Relations de parenté entre la famille Brunet de Castres et la famille Brunet de Panat. — IV. Description de l'ancienne ville de Lombers 530
Portes de l'église paroissiale de St.-Côme (Aveyron), par M. le vicomte d'Armagnac : — Battant de droite, en entrant dans l'église. — Battant de gauche, etc., etc., etc. 588

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE AU MANS,

Le 28 janvier 1863.

Présidence de Mgr. Fillion, évêque du Mans.

Improvisation de M. le docteur Lepelletier sur deux exhumations pratiquées dernièrement dans la cathédrale du Mans. *Id.*
Note de M. David sur l'origine des mortiers ou excavations qui se trouvent dans les environs de Vivoin (Sarthe). . . 596
Autres observations sur le même sujet 597
Compte-rendu de l'emploi des fonds votés en 1862, par M. Hucher . . . . . *Id.*
Fragment, exposé par M. de Mailly, d'un des tombeaux ou sarcophages de pierre qu'on rencontre fréquemment dans la Sarthe. 599
Passage, cité par M. de Baglion, d'un ouvrage italien de Giambattista Vermiglioni, sur les tombeaux des Volunni. . . 600
Bassin émaillé du XIIIe. siècle, présenté par M. Hucher. . . *Id.*
Discussion sur la nature de l'émail rouge. 601
Quatre pièces de la collection de M. Hucher 602
Médailles présentées par le Même. 604
Renseignements donnés par M. Jaffart, peintre-ornemaniste, sur les travaux qu'il exécute à l'église du Pré, au Mans. . . *Id.*

Caen, typ. de A. Hardel.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3768